



HAL
open science

Les politiques linguistiques éducatives du français de la diplomatie et des relations internationales dans l'écosystème numérique

M'Feliga Yedibahoma

► **To cite this version:**

M'Feliga Yedibahoma. Les politiques linguistiques éducatives du français de la diplomatie et des relations internationales dans l'écosystème numérique. Linguistique. Université Bourgogne Franche-Comté, 2021. Français. NNT : 2021UBFCC018 . tel-03602047

HAL Id: tel-03602047

<https://theses.hal.science/tel-03602047v1>

Submitted on 8 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THESE DE DOCTORAT DE L'UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Préparée à l'Université de Besançon

École doctorale LECLA n°592 
LECLA

Lettres, Communication, Langues, Arts

Doctorat de Sciences du Langage

Par

M'Feliga YEDIBAHOMA

Les politiques linguistiques éducatives du français de la diplomatie et des relations internationales dans l'écosystème numérique

Thèse présentée et soutenue à Besançon, le 28 juin 2021

Composition du Jury

M. Danh Thành DO-HURINVILLE	Professeur des universités (UBFC)	Président
M. Philippe LANE	Professeur Émérite (Rouen Normandie)	Rapporteur
M. Jean-Marc MANGIANTE	Professeur des universités (Artois)	Rapporteur
M. Damien CHABANAL	Professeur des universités (Auvergne)	Examinateur
M. Serge BORG	Professeur des universités (UBFC)	Directeur de thèse

THESE DE DOCTORAT DE L'UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Préparée à l'Université de Besançon



École doctorale LECLA n°592

Lettres, Communication, Langues, Arts

Doctorat de Sciences du Langage

Par

M^lFeliga YEDIBAHOMA

Titre

**Les politiques linguistiques éducatives du français de la diplomatie
relations internationales dans l'écosystème numérique**

Thèse présentée et soutenue à Besançon, le 28 juin 2021

Composition du Jury

M. Danh Thành DO-HURINVILLE	Professeur des universités (UBFC)	Président
M. Philippe LANE	Professeur Émérite (Rouen-Normandie)	Rapporteur
M. Jean-Marc MANGIANTE	Professeur des universités (Artois)	Rapporteur
M. Damien CHABANAL	Professeur des universités (Auvergne)	Examineur
M. Serge BORG	Professeur des universités (UBFC)	Directeur de thèse

Dédicace

Au

Tout puissant miséricordieux

Et en mémoire, à ma très chère mère feu Yérina Essogbaro Marie-Reine.

Remerciements

Entreprendre une thèse est un engagement, surtout envers soi-même et les autres tout de même. En tout premier lieu, j'adresse cette assertion au professeur Serge BORG directeur de ma thèse. Je cite : « cui honorem honorem » « à tout seigneur tout honneur »

Chacun doit recevoir le mérite qui lui est dû selon son rang, sa dignité, ses actions.

Je dis avec beaucoup de respects et de considération qu'il mérite tous les privilèges pour m'avoir accepté en 2016 ensuite m'a tendu sa main en 2017 et m'a guidé jusqu'à l'aboutissement de cette thèse.

Pendant ce long chemin de découverte, de recherche et d'écriture, votre confiance m'a aidé chaque jour pour aller au bout de ce processus d'enrichissement continué grâce à votre mansuétude à mon égard, en acceptant de diriger ce travail.

Toute ma reconnaissance associée à un remerciement mérité aux membres de mon jury, qui ont su par leur expertise, superviser ce travail et rehaussé l'éclat de cette recherche, en acceptant de lire et d'évaluer.

Au professeur Philippe LANE,

Malgré vos lourdes charges, vous avez bien accepté me guider dans les phases décisives de mes travaux. Recevez mes profonds sentiments de reconnaissance. Vous êtes un modèle dans mes cheminements de chercheur, de par votre ouverture d'esprit et surtout par vos qualités humaines.

Au Professeur Danh Thành DO-HURINVILLE,

C'est un grand honneur que vous nous faites en acceptant présider cette thèse malgré votre emploi du temps chargé. Nous en sommes sensible et vous prions de croire en nos sentiments respectueux.

Au professeur Jean-Marc MANGIANTE,

J'ai été très honoré par votre acceptation de juger ce travail de recherche. Merci pour votre expertise et les conseils. Vous êtes une référence pour moi.

Au Professeur Damien CHABANAL,

C'est un grand et immense honneur que vous me faites en acceptant de juger ce travail.

Trouvez ici l'expression de ma profonde gratitude et sentiments respectueux.

Au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du Togo pour le soutien et le suivi.

A ma petite famille qui a été si présente et si patiente pendant toutes ces années où j'ai été si absent, en l'occurrence ma chère épouse Félicité et mes enfants.

La projection de cette expérience, je l'adresse à mes enfants, Keren Bidarack, Zelig Henimbann et Prielle Dasilba pour qu'ils osent voir plus loin que moi. Je vous dis merci pour le soutien et l'endurance partagés.

A tout le personnel des institutions internationales à Genève, Strasbourg, Bruxelles ; que j'ai eu le plaisir de rencontrer pendant mes recherches au sein de ces différentes organisations.

Merci à tous ceux qui ont pu toujours être là et de leur générosité humaine.

En France, je remercie ma tante Hélène, qui m'a toujours donné le sourire, et souvent rempli mon esprit de joie. Je remercie mon père, qui m'a soutenu à toutes les étapes et qui a su comme toujours, trouver les mots pour m'encourager.

Un immense merci aussi à Ludovic Jeannin un compagnon administratif et stratégique pour le professionnalisme avec lequel il s'est attelé à sa mission de régulation académique depuis le début de ma thèse au sein de l'École doctorale.

Une attention particulière au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du Togo

A monsieur Gilbert BAWARA ministre du travail de la fonction publique et des lois sociales l'autorité avisé, pour la générosité et l'attention.

Horatio Quadjovie pour la compétence et la motivation, l'œil averti et la stimulation intellectuelle.

Je remercie particulièrement l'Église évangélique rue de Larnet pour leur soutien pendant les moments de doute. Merci à la famille Moreno de m'avoir fait confiance et de m'avoir supporté le temps d'une thèse, le soutien inconditionnel que vous m'avez montré tout ce temps de ma présence en France.

Merci à toute l'équipe de l'ED LECLA 268 de Besançon, surtout au laboratoire ELLIADD pour toute l'organisation et la mise en place des structures pour notre recherche.

Mes plus tendres pensées vont vers ma protectrice dans la vie, depuis ma naissance et jusqu'à son départ, qui a su voir en moi le meilleur et m'a sculpté pour devenir l'homme que je suis devenu jour après jour. Merci Maman !

Merci à cette époque merveilleuse du tout connecté qui m'a offert Google, Moodle, Skype, Twitter, Messenger, Zoom, Dropbox et Viber ses prédécesseurs faisant de cette technologie si inventive et parfaite pour un chercheur.

« Le langage reproduit le monde, mais en le soumettant à son organisation propre »

Émile Benveniste

Sommaire

Remerciements	6
Sommaire	9
Liste des acronymes et définitions	11
Résumé	13
Abstract.....	13
Introduction.....	15
PREMIERE PARTIE : RECHERCHE FONDAMENTALE ET CONCRETE	31
CHAPITRE I - Champ problématique.....	33
CHAPITRE II - Méthodologie de la recherche	55
CHAPITRE III - Caractérisation et hypothèses des politiques linguistiques éducatives dans le contexte du français de la diplomatie.....	71
CHAPITRE IV - Les politiques linguistiques	87
CHAPITRE V Les politiques linguistiques éducatives.....	97
DEUXIEME PARTIE : RECHERCHE APPLIQUEE	140
CHAPITRE VI - Les travaux de recherche entrepris dans le contexte du français de la diplomatie et des relations internationales.....	141
CHAPITRE VII - Le repertoire des differentes politiques linguistiques	151
CHAPITRE VIII - Politique linguistique éducative du français au sein de l'Union Européenne	157
TROISIEME PARTIE : RECHERCHE ACTION	169
CHAPITRE IX - Un support numérique vecteur des politiques linguistiques éducatives	171
CHAPITRE X - l'accès à l'éducation numérique un enjeu planétaire.....	183
CHAPITRE XI - Plateforme pédagogique et interactive pour le français de la diplomatie	197
CHAPITRE XII - Méthodologie d'enseignement avec la plateforme moodle.....	256
CONCLUSION GENERALE	270
Bibliographie	284
Glossaire.....	311
Index des entrées.....	328
Index des noms d'auteur	339
Liste des tableaux – figures et documents.....	342
Table des figures.....	343
Tableaux.....	344
Table des documents.....	345
Annexes.....	346
Sitographie.....	417
Référence électronique	418
Table des matières	419

Liste des Acronymes et définitions

ACP : Afrique Caraïbes et Pacifique

AIEA : Agence internationale de l'énergie atomique

ASEAN : Association des nations de l'Asie du Sud-Est

AEFE : Agence pour l'enseignement français à l'étranger

BlaD : Banque interaméricaine de développement

BERD : Banque européenne pour la reconstruction et le développement

BrExit : British Exit" L'expression désigne la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne

CCE : Commission des Communautés Européennes

CE : Conseil de l'Europe

CECRL : Cadre européen commun de référence pour les langues

CNC : Centre national du cinéma et de l'image animée

CPS : Commission du Pacifique Sud

CNRS : Centre National de Recherche Scientifique

Culturethèque : bibliothèque numérique de l'Institut français

EC : Éléments de connaissances

ELF: English as a Lingua Franca

FLP : Français langue professionnelle

FLS : Français langue seconde

FLE : Français langue étrangère

FOS : Français sur objectif spécifique

FRI : Français des relations internationales

Globish : version simplifiée de l'anglais n'utilisant que les mots et les expressions les plus communs de cette langue

IDC : Institut Diplomatique et Consulaire

IF : Institut Français

IFcinéma : un accès simplifié au cinéma français

IFMAPP : Une application qui s'intègre dans tous les sites de l'institut français

IFmobile : Application mobile de l'Institut français

IHERIS : Institut de Hautes Études des Relations Internationales et Stratégiques

INMARSAT : Programme international de satellites maritimes

INTELSAT : Programme international de satellites de télécommunication

INLEPS: International Network for Language Education Policy Studies

Intra'know : Une plateforme qui aide à faciliter l'organisation et la mise en œuvre des processus métier et à doper la collaboration entre les employés

LADEF : Langues Africaine Français et Développement
LEP: Language Education Policy
LMS: Learning Management System
LPP : Politique et de la planification linguistiques
LSP : Langue de spécialité
MEAE : Ministère de l'Europe et des affaires étrangères
MESR : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
MERCOSUL : Communauté économique qui regroupe plusieurs pays de l'Amérique du Sud
NS : Niveau seuil
OCDE : Organisation pour la coopération et le développement économique
OCTI : Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires
OEA : Organisation des États américains
OIF : Organisation internationale de la francophonie
ONISEP : Office national d'information sur les enseignements et les professions
ONU : Organisation des Nations Unies en remplacement de la Société des Nations
OTAN : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
OIPC-INTERPOL : Organisation internationale de police criminelle
PLE : Politique Linguistique Éducative
PUMN : Pôle des usages métiers du numérique
SAES : Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur
Salledesprofs : le réseau social des enseignants est destiné aux enseignants qui cherchent des activités d'apprentissage réalistes et de qualité à réaliser avec leurs élèves
TICE : Technologie de l'Information et de La Communication dans L'Éducation
UA/ : Union africaine
UE : Union Européenne
UE : Unité d'enseignement
UEO : Union de l'Europe occidentale
UNESCO : Organisation des nations unies pour l'éducation la science et la culture
UniFrance : Organisme chargé de la promotion et de l'exportation du cinéma français
UNOG : Centre de formation et de multilinguisme (Palais des Nations)
Vizamonde : Le réseau des enseignants francophones dans un projet qui vise à offrir un outil de coopération permettant de structurer et d'accompagner les communautés professionnelles
Webtv : Moyen de diffusion et de réception de contenus vidéo & son en différé ou en direct via le Web ou par Internet

Résumé

« Les politiques linguistiques éducatives du français de la diplomatie et des relations internationales dans l'écosystème numérique ».

Notre postulat se résume au fait que le français de la diplomatie constitue un vecteur des politiques linguistiques éducatives. Nous abordons à la fois la notion de politiques linguistiques éducatives et le français de la diplomatie. Il faudra pour cela trouver des approches nouvelles permettant de mettre en œuvre des stratégies pour l'apprentissage, la formation et disposer des données qui permettront de mettre en place une plateforme pédagogique et interactive. Certains aspects de la langue française, telle qu'elle apparaît selon l'usage qu'en font les diplomates dans l'accomplissement de leur mission, sont aussi explorés.

La base de notre corpus se focalise sur des instruments en diplomatie, dans l'objectif de mettre en relief son objet, proprement linguistique et arriver à une typologie. La diplomatie est aussi une affaire de langue et l'influence croissante qu'exercent désormais les nouveaux moyens de communication numérique sur les formes traditionnelles de la communication internationale sont d'autant plus prédominants. Notre approche est analytique et permet de mettre en évidence la spécificité de cette variété de langue. Elle s'est faite en différents niveaux de structuration de la langue française. (Syntaxe, lexique, rhétorique, énonciation, niveau de langue, argumentation, pragmatique,) etc. Il s'agit en effet d'une politologie linguistique qui s'inscrit dans un cadre théorique et conceptuel en exploration, dont l'efficacité a pu être testée sur le terrain dans les différents contextes ; cadre théorique qui est emprunté pour l'essentiel aux linguistes et est enrichi des analyses d'auteurs comme Robert Chaudenson, Louis-Jean Calvet, Loïc Depecker, Henri Boyer, Spolsky...

Un focus sur les enjeux politiques institutionnels nous permet de décrire les dispositifs et les acteurs des politiques linguistiques éducatives, déjà mises en place, voire envisager d'autres moyens techniques à implémenter.

La conception de la plateforme pédagogique et interactive du français de la diplomatie, engage la diffusion et la promotion du français. Compte tenu de l'universalisation de tous les métiers, les langues sont devenues un argument professionnel décisif et, de ce fait, les environnements numériques fournissent eux aussi un recours très utile. Les politiques linguistiques éducatives ne sauraient négliger ce phénomène.

Mots clés : *Sciences du langage, politiques linguistiques éducatives, didactique des langues et contexte, diplomatie, plateforme pédagogique numérique interactive (LMS) Moodle*

Abstract

Our postulate comes down to the fact that French for diplomacy constitutes a vector of language education policies. We address both the notion of language education policies and French diplomacy. This will require finding new approaches to implement strategies for learning, training and have the data that will allow the establishment of an educational and interactive platform. Certain aspects of the French language, as it appears according to the use made of it by diplomats in the performance of their mission, are also explored.

The basis of our corpus focuses on instruments in diplomacy, with the objective of highlighting its purely linguistic object and arriving at a typology. Diplomacy is also a matter of language, and the growing influence that new means of digital communication now exert on traditional forms of international communication is all the more prominent. Our approach is analytical and allows us to highlight the specificity of this variety of language. It took place in different levels of structuring of the French language. (Syntax, lexicon, rhetoric, enunciation, language level, argumentation, pragmatics,) etc. It is in fact a linguistic political science that fits into a theoretical and conceptual framework under exploration, the effectiveness of which has been tested in the field in different contexts; theoretical framework which is mainly borrowed from linguists and is enriched by analyzes of authors such as Robert Chaudenson, Louis-Jean Calvet, Loïc Depecker, Henri Boyer, Spolsky ...

A focus on institutional political issues allows us to describe the devices and actors of language education policies, already in place, and even consider other technical means to be implemented.

The design of the educational and interactive platform for French diplomacy involves the dissemination and promotion of French. Given the universalization of all professions, languages have become a decisive professional argument and, as a result, digital environments provide a very useful resource. Language education policies cannot overlook this phenomenon.

Keywords: *Language Sciences, Language Education Policy, Language Didactics and context, Multilingualism, Diplomacy, Moodle Interactive digital Educational Platform (LMS)*

« Quand un diplomate dit « oui, » cela signifie peut-être ; quand il dit « peut-être, » cela veut dire non ; et quand il dit « non » ce n'est pas un diplomate ».

Henry Louis Mencken

Introduction

Dans le grand livre de l'histoire naturelle, le langage apparaît comme la principale caractéristique de l'espèce humaine. Le langage est indubitablement lié à notre expérience, qu'il n'est guère possible d'imaginer la vie sans le langage. En effet une langue commune relie les membres d'une communauté dans un réseau de partage d'informations doté de pouvoirs collectifs incontournables. La science du langage a connu des progrès spectaculaires dans le temps et de nombreux phénomènes du langage commencent à être compris.

Notre recherche pour la réalisation de cette thèse de doctorat a pris racine à partir de deux questions nées de deux expériences différentes. L'une est notre expérience de professeur de français langue étrangère, de linguistique et phonétique, Responsable du centre de ressources pédagogiques et multimédia, formateur à l'Université de Lomé au Togo ; plus précisément au centre international de recherche et d'étude de langues, université francophone, dans laquelle nous sommes intervenus pendant plusieurs années. L'autre est notre expérience au Ministère des affaires étrangères et de la coopération du Togo en tant que stagiaire chargé d'études au sein de ce département prestigieux de diplomatie et la coopération internationale.

Nous avons choisi de consacrer cette recherche doctorale à la thématique de politiques linguistiques éducatives dont les débuts de la mise en œuvre remontent aujourd'hui à quelques années car ce projet présente de nombreux défis d'un point de vue linguistique, politique, éducative, et formellement humain.

Nous exposons dans la présente introduction, les objectifs poursuivis par cette recherche, les différents cadres dans lesquels elle s'inscrit, tout en rappelant la démarche méthodologique générale que nous avons adoptée. Ainsi, nous proposons un bref aperçu de la situation du « français de la diplomatie » langue de la diplomatie et des relations internationales en général, de même quelques données géographiques et politiques sur l'envergure actuelle, afin de donner une vision d'ensemble du contexte de notre recherche.

Dans cette thèse, « Politiques linguistiques éducatives », « Français de la diplomatie et des relations internationales » « écosystème numérique » sont des facteurs ultra dimensionnels de notre analyse dans une approche globale et conceptuelle.

Nous expliquons quels usages nous faisons des diverses appellations possibles dans les chapitres qui suivent.

L'enseignement/apprentissage des langues et en langues est une dimension primordiale de tout système éducatif, indispensable pour l'accès aux connaissances pour le développement des compétences et l'ouverture à la diversité pour la construction identitaire.

Les découvertes récentes sur les aptitudes linguistiques ont des conséquences innovantes sur la manière dont on comprend le langage et son rôle pour l'Homme.

Le monde digital réforme entièrement les politiques linguistiques éducatives et adopte la base des écosystèmes digitaux. On réalise constamment de nos jours que l'environnement des applications s'étend également aux institutions. Alors que le secteur de la diplomatie adopte des plateformes numériques, il est impérieux de développer des implications didactiques rigides pour dompter et faire face au réseau d'écosystèmes collaboratifs en pleine accroissement.

Notre plateforme numérique interactive, nous a permis d'adopter des fonctionnalités qu'elle pourrait fournir aux apprenants diplomates. Elle offre un référentiel spécifique contenant toutes les informations, provenant de l'écosystème didactique pour l'application en diplomatie.

Dans le domaine de l'enseignement-apprentissage des langues de spécialité (LSp) en Europe, le financement de la recherche et de dispositifs pédagogiques en ligne ou blended learning (apprentissage mixte) et encore digital Learning se fait de façon croissante en répondant à des appels à projet (Bertin 2011). Cette langue liée aux langues de spécialité, un aspect de notre étude, qu'est le français la diplomatie, constitue une métalangue de spécialité.

Cette dimension doit être pleinement prise en compte dans les curriculums ou les activités et dispositifs didactiques.

Après avoir présenté succinctement l'objet de notre recherche, une étape importante nous permettra de progresser dans sa construction méthodologiquement exposée. Cette étude vise à saisir les implications des politiques linguistiques éducatives dans les disciplines et contextes professionnelles de certaines productions discursives spécifiques.

Nous avons pour référence la situation française mais aussi de l'expérience d'autres contextes ; nous dégageons les voies d'une éducation linguistique plus intégrée, cohérente, explicite et inclusive dans le cadre des enseignements/apprentissages et des dispositifs institutionnels.

Il faudrait remarquer que notre écosystème éducatif est empreint de transformations remarquables et nécessaires dans la réalisation des objectifs politico-didactiques de l'enseignement et des apprentissages.

Ceci dit toutes les politiques linguistiques éducatives sont liés aux modèles écologiques, centrés sur les interrelations complexes de facteurs individuels et environnementaux, qui correspondent aux principes communs à toute approche écologique.

Entre autres l'interdépendance impose tout changement dans l'une des constituantes d'un groupe social apte à influencer les autres composantes. Nous sommes au rendez-vous des langues selon le principe de l'adaptation qui est le soubassement de la survie où tout organisme doit s'adapter aux changements environnementaux. Nous sommes aussi à l'ère de l'enseignement et

l'apprentissage du français comme langue de développement économique, scientifique, technologique, culturel.

S'agissant des approches qui favorisent l'autonomisation, la question se pose en toute dimension évolutive favorisant la participation aux choix, à l'élaboration des différents programmes et curricula en adéquation avec les technologies du numérique.

Un autre angle de vue nous renvoie au recyclage des ressources qui nous oriente vers tout changement de méthode efficace, fondé sur les ressources qui existent déjà de façon spontanée. Nous avons remarqué que la succession dans cet écosystème dont nous faisons allusion, génère les changements avec une suite ordonnée de modifications prévisibles, dans la formation au niveau des enseignants que des apprenants jusqu'à ce que le milieu éducatif retrouve un équilibre acceptable.

Le microsysteme des diplomates en est l'illustration d'une transition écologique et c'est un contexte immédiat dans lequel, chaque acteur ou individu a une participation active et directe, en fonction des objectifs de son métier, imposant les normes spécifiques qui définissent les conditions appropriées à l'exercice de la fonction.

Nous pouvons nous référer aux lieux physiques, mais aussi aux personnes (institutions, diplomates, enseignants) et concepts, outils, objets qu'ils impliquent, aux activités. Aux rangs de ces paradigmes nous avons mis l'accent sur une variante de la langue française de spécialité qui selon nous, à mesure qu'elle s'impose, assure une transition écologique ; nous entendons fait son entrée dans de nouveaux microsystemes, à savoir : les politiques linguistiques éducatives.

Avec les politiques linguistiques éducatives du français de la diplomatie, nous disons qu'il est évident que c'est un exosystème ; contexte dans lequel le diplomate n'est pas directement impliqué mais qui influence néanmoins son existence professionnelle.

Notre démarche dans cette recherche, nous a conduit dans les institutions à savoir : Ministère des affaires étrangères, milieu de travail des diplomates, les Nations Unies, les universités ...

Bref on fait référence aux lieux, mais aussi aux personnes et objets, aux activités qui s'y déploient et très souvent, aux décisions qui s'y prennent dans l'organisme lui-même, avec ses caractéristiques innées ou acquises.

Les caractéristiques de langue de spécialité que nous désignons, sont de diverses orientations allant des méthodes aux théories qui ne cessent de foisonner les institutions et, assurer l'émergence du métier de diplomate.

Il en va de soi dans cette réflexion d'un domaine spécifique à envergure internationale pluridisciplinaire, qui jalonne toute l'actualité, tous les âges à savoir : la diplomatie et les relations internationales.

Nos recherches sur le travail des diplomates nous ont permis de découvrir comment celui-ci se structure autour d'un certain nombre d'activités, dans une visée professionnelle à savoir : informer, négocier, représenter, défendre les intérêts et protéger les ressortissants de l'étranger. Dans chacune de ces activités, la communication est fondamentale voire primordiale.

In fine, l'environnement de travail du diplomate, indique l'ensemble des éléments matériels et humains qui sont susceptibles d'influencer le monde de la diplomatie, dans les tâches quotidiennes des diplomates qui pourrait se résumer à la production de divers écrits ou récits. Dans l'objectif d'assurer le fonctionnement concret des relations internationales, cet univers est caractérisé par le recours à l'écrit, sujet officiellement à une authentification formelle.

Notre étude se focalise sur « Les politiques linguistiques-éducatives du français de la diplomatie et des relations internationales, dans l'écosystème numérique ». Un travail d'enquête sur le français, au sein des organisations internationales pour soutenir notre réflexion.

Il est évident que notre réflexion se projette aussi dans l'angle de la sémiotique dont l'objet est l'analyse des systèmes de significations, quels que soient les langages qui les manifestent. Nous nous sommes intéressé aux textes ou aux élocutions, dès lors qu'on les considère comme produisant du sens.

Nous avons déduit en fonction de notre corpus, que la diplomatie a donc un objet propre qui lui donne sa spécificité voire une autonomie, c'est-à-dire sa pertinence et ses rigueurs.

Nous nous intéressons dans l'analyse au problème fondamental, celui de la nécessité de faire passer l'information théorique minimale indispensable dans le cadre de l'enseignement apprentissage. Ce qui revient à assurer une continuité du travail en sciences du langage, dans la didactique des langues en contexte sociolinguistique.

C'est aussi le choix stratégique pour répercuter sur toutes les structures éducatives. L'analyse de l'existant standard, avec les conséquences qu'on peut relever, il se révèle vis-à-vis des informations théoriques que nous véhiculons dans cette réflexion, ont de feedback donnant l'assurance aux acteurs que l'information est passée sur la plateforme. Sur un autre plan, toutes les ressources sur la plateforme permettent une autonomisation réelle pour l'atteinte des objectifs impliquant une liberté d'exploration de ressources à l'aide des supports innovés, afin de donner une information totale et très profitable.

Une réflexion rigoureuse de construction caractérisera notre cadre théorique, permettra de spécifier notre démarche et la méthode de travail.

La première partie se donne une vue d'ensemble en exposant les fondements de la problématique ; les principes de notre recherche par la restitution des concepts utilisés et les opérations mises en œuvre.

Notre réflexion se focalise sur une méthode d'enquête utilisée à la fois sur son degré d'adéquation au problème posé et sur le type de concept qu'elle réalise.

Il n'est pas anodin de tenter d'explicitier les difficultés que nous avons été amené à rencontrer. Ainsi, il convient nous semble-t-il d'avoir conscience de celles-ci pour nous interroger réellement sur les fondements de la démarche de notre recherche.

La réalité de l'invention scientifique qui est faite de doutes, de détours et de reniements, ne nous échappe guère et il faut prendre en compte.

Les questions théoriques qu'engage notre recherche ne pourront être abordées indépendamment des réflexions menées sur les politiques linguistiques éducatives, sur le français de la diplomatie et les relations internationales dans l'écosystème numérique.

Se demander ce que c'est que les politiques linguistiques éducatives ou, plus précisément, s'efforcer de savoir ce que fait « le diplomate ».

Comme suggère Bourdieu (P.), Chamboredon (J.C.), Passeron (J.C.), *Le métier de sociologue* (1988), n. éd., Paris, Mouton éditeur, 1983, p, 20, 35 « *Qu'il sache ou non ce qu'il fait, ce n'est pas seulement s'interroger sur l'efficacité et la rigueur formelle des théories et des méthodes disponibles, c'est interroger les méthodes et les théories dans leur mise en œuvre même pour déterminer ce qu'elles font aux objets et les objets qu'elles font* ». Ce sont donc tous les choix théoriques et méthodologiques qu'il faudra soumettre à l'interrogation tant par rapport à la signification des concepts utilisés qu'à la pertinence des techniques privilégiées.

Nous avons donc pris le parti de présenter longuement notre démarche de recherche, et les différentes opérations qui ont permis de donner raison de manière systématique aux données recueillies, ou le corpus au niveau institutionnel qu'historique. Bien que notre interrogation prenne pour point de départ la réflexion standard, nous essaierons d'être le plus fidèle possible dans la reconstitution de l'ordre des différentes démarches de cette recherche.

Notre travail de recherche est canalisé sur l'usage ou l'utilisation du français de la diplomatie et des relations internationales ; son existence en intégrant l'écosystème numérique : vecteur de politiques linguistiques éducatives. Dans une large mesure, nous nous investissons à mettre en relief les politiques linguistiques éducatives et les acteurs d'un domaine spécifique qu'est la diplomatie.

Le discours diplomatique se résume aussi dans ce travail à une analyse judicieuse, au langage bien structuré donnant une description scientifique et référencée.

La réalisation de notre approche se concrétise par l'analyse linguistico-didactique, des instruments et documents en annexe sans oublier les supports didactiques.

Nous avons examiné et évalué de manière critique la multitude d'études empiriques disponibles (sources secondaires/littérature/traductions), qui sont essentielles pour établir un comportement linguistique adéquat pour la communication linguistique en diplomatie ou diplomatique.

En effet, nos objectifs nous conduisent à justifier notre postulat et incluent une réalisation efficace des dispositifs de politiques linguistiques éducatives du français de la diplomatie, des relations internationales selon les sources primaires : des exemples nécessaires pour toutes les démonstrations, les schémas sont souvent beaucoup plus vifs dans les discours des langues que la théorie et les règles.

Nous ne nous sommes pas éloigné des normes de la recherche sur notre sujet, qui prennent en compte toutes les approches et des solutions aux critiques soulevées par d'autres chercheurs, ainsi constituent des solutions qui servent de base à notre recherche dans la continuité de la recherche et du travail dans le domaine de la linguistique appliquée, à la didactique plus précisément, les politiques linguistiques éducatives.

Nos objectifs potentiel sont par endroit été fixés en fonction des travaux de chercheurs, sur la base des résultats, c'est-à-dire sur la base scientifique existante d'autres chercheurs. Cependant les connaissances développées, la pertinence et les spécificités, répondent aux résultats de notre analyse concernant le choix de la langue française en usage dans la diplomatie et des relations internationales et quelle en est le rôle et l'utilité dans les politiques linguistiques éducatives ?

Dans un premier temps, nous serons amenés à conceptualiser notre analyse, à en préciser les fondements, les orientations essentielles et les points d'ancrage.

A la suite de cette réflexion, nous sommes revenus plus précisément, dans le second mouvement, sur les conditions et les implications de la méthode ainsi que sur le choix du dispositif en termes d'outils. Cet outil se décline en une plateforme numérique pédagogique et interactive de la langue de spécialité, objectif diplomatie. Cette envergure projette notre recherche dans un élan d'exploration de l'écosystème éducatif.

Pour reprendre Serge Borg¹ dans son éditorial, il fait une analyse pointue de la didactique en contexte en prenant en compte l'étendue des aspects globalisants et évolutifs associés aux facteurs émergents dans le domaine des langues sans extirper celui de la multiplicité disciplinaire. En substance « *L'impact de la mondialisation sur les structures éducatives des différents pays contribue à la prise de conscience du rôle joué par la didactique des langues et des cultures, non seulement dans sa propension à être la gardienne du temple de valeurs millénaires menacées*

¹ Présentation générale Serge Borg
SYNERGIES ITALIE Numéro 1 - Année 2003 Revue de dialectologie des langues-cultures GERFLINT

par l'uniformisation ; mais aussi dans la réelle nécessité de la promouvoir au rang de discipline d'intervention pour équilibrer les rapports de force entre les différentes langues et cultures de la planète ».

C'est ainsi que la didactique des langues, du fait des dimensions éducatives qu'elle implique, s'est progressivement installée au cœur des politiques linguistiques.

La division des langues vivantes du Conseil de l'Europe, rebaptisée division des politiques linguistiques atteste de ce glissement conceptuel important dans une Europe qui se dote actuellement d'une devise fort révélatrice de la problématique : « Unis dans la diversité ». (...)

L'éducation linguistique (l'educazione linguistica), concept dont le Professeur Tullio De Mauro est le père - fondateur et promoteur, manifeste à travers ses «dix préceptes» une optique linguistique et éducative qu'Edwige Costanzo étudie dans son adéquation au Cadre européen commun de référence, en plaidant pour un nouveau programme de formation des enseignants. Apte à améliorer la prise en compte des compétences sur le langage, de même que les langues (d'ordre théorique, sociologique et historique), des compétences sur les processus éducatifs. Il en est de même les techniques didactiques dont l'écosystème numérique qui fait partie intégrante de notre étude dans cette thèse, pour une orientation nouvelle.

Nous précisons que ce « qualitatif et quantitatif » qu'elle appelle de tous ses vœux montre que dans l'Europe des langues aujourd'hui, le passage de la technique au politique ne fait que s'accroître, comme le souligne Jean Claude Beacco à la lumière du Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe (2003). La mise en œuvre du plurilinguisme, passe nécessairement par la création d'« instruments pour des valeurs » et que ces derniers « (...) ne relèvent pas exclusivement de préoccupations techniciennes mais (...) concourent à la mise en œuvre de politiques linguistiques éducatives inspirées par des valeurs européennes partagées ».

Ces valeurs sont partagées par nombre d'acteurs et s'étendraient à d'autres sphères telles qu'en lien avec l'interlinguisme et l'interculturalisation.

Favoriser les alliances de langues est une alternative plausible pour contrecarrer la prééminence dictée par le seul axe lié « au profit des langues qui accompagnent uniquement le marché des biens et de celle qui domine ce marché ». Introduire une politique linguistique des langues romanes alliées et non concurrentes, développer une didactique intégrée de ces langues et œuvrer à des proximités institutionnelles sont des axes qui peuvent ouvrir une nouvelle ère dans l'histoire de langues, entre le français et les autres langues.

Dans cette perspective, le monde digital réforme entièrement les politiques linguistiques éducatives et adopte la base des écosystèmes digitaux. On réalise constamment de nos jours que l'environnement des applications s'étend également aux institutions. Alors que le secteur de la

diplomatie adopte des plateformes numériques, il est impérieux de développer des implications rigides pour dompter et faire face au réseau d'écosystèmes collaboratifs en pleine accroissement. Notre plateforme numérique interactive, nous a permis d'adopter des fonctionnalités qu'elles pourraient fournir aux apprenants diplomates. Elle offre un référentiel spécifique contenant toutes les informations, provenant de l'écosystème didactique pour l'application en diplomatie. Mais c'est incontestablement avec Patrick Dahlet que l'enseignement des langues trouve un nouveau souffle et de nouveaux horizons à travers les dispositifs tels les environnements numériques.

Selon sa vision « Approches d'un rapprochement » si, plutôt que de conduire l'apprenant à prendre isolément d'assaut une langue étrangère qu'il déchiffrera plus ou moins laborieusement, parce qu'il n'y verra qu'un code coupé du précédent. On opte pour une démarche dite intégrée, cela veut dire schématiquement qu'on cherche à rapprocher l'enseignement de la langue de spécialité (...) et de la langue étrangère (LE), en faisant appel à des liens et à des paramètres de l'acte d'apprentissage ; (environnement plurilingue, méthodologies de la relation entre les composantes des langues à apprendre d'une part, et entre ces composantes et d'autres transmission et stratégies d'appropriation notamment). »

Nous nous accordons dans cette perspective, en mettant l'identité à l'épreuve du multiple et en posant la formation en langues dans un projet, d'être en conformité des politiques linguistiques éducatives des langues de spécialité dans l'écosystème numérique. Nous nous avançons indiscutablement vers les prénotions sur les rapports entre l'identité et l'appartenance. En référence à Michel Serres pour prôner l'être en plusieurs qui prend à contre-pied les traditionnelles finalités éducatives « actionnelles » et fonctionnelles dans lesquelles les objectifs d'enseignement des langues des différents pays (...) semblent vouloir s'ancrer (...). Plusieurs entités proposent des projets pour l'apprentissage des langues, ensuite d'autres perspectives, surtout une autre vision de la représentation des langues dans la sphère professionnelle. Ces différents projets s'inscrivent dans une autre histoire des méthodologies.

Nous n'oublions pas les débats méthodologiques qui ont animé les différents projets éducatifs de ces derniers siècles. L'état des lieux sur l'enseignement du français, montre les changements en cours et les perspectives nouvelles qui se profilent à l'horizon aussi bien pour la formation des professeurs que pour la place du français dans les systèmes éducatifs aussi bien dans les institutions internationales.

Notre recherche se réfère à la mise en place d'une structure de recherche collective, en didactique comparée des langues-cultures qui est de loin la plus apte à prendre en compte le caractère complexe, des paradigmes scientifiques qui la fondent (centration sur les acteurs,

contextualisation, conceptualisation interne, confrontation avec la réalité, variation des perspectives, cognition et métacognition).

De ce fait, la centration sur la matière à enseigner, la problématique des supports et leur agencement respectif au sein de la séquence didactique étudiée par Jean Jacques Richer, montrent que cette dernière est un facteur de cohérence dans la progression d'enseignement/apprentissage que l'on retrouve au cœur des préoccupations des institutions du Conseil de l'Europe.

En effet, promouvoir la compréhension entre les peuples, l'enrichissement mutuel, le respect de l'autre, l'ouverture à l'altérité, se construit depuis le plus jeune âge et nécessite une évaluation des différentes étapes franchies aussi bien sur le plan linguistique que culturel. C'est la fonction attribuée au Portfolio Européen des Langues que nous rappelle Johanna Panthier : « le PEL est utile tout au long de la vie (...) il est conçu de sorte à rendre ses utilisateurs plus conscients de leurs façons d'apprendre les langues et plus autonomes ». Plusieurs expériences montrent à bien des égards, le succès d'une telle pratique éducative chez les apprenants et les répercussions très positives sur le plan méthodologique et didactique.

Au-delà du méthodologique qui ne peut constituer qu'un moyen toujours provisoire, et constamment remis en question, c'est bien la forte revalorisation de la finalité éducative qui marque l'actuelle didactique des langues. Ainsi nous la considérons en perpétuelle évolution dans sa forme avec diverses ramifications. Elle est désormais élargie à l'échelle des cinq continents dans un projet humaniste que Edgar Morin voudrait voir à l'œuvre avec l'émergence d'une « société – monde », et de préciser : « Ainsi donc, si la planète constitue un territoire disposant d'un système de communication, d'une économie, d'une civilisation, d'une culture, il lui manque un certain nombre de disposition essentielles ... ». Puissent les chemins de la didactique des langues contribuer à cette prise de conscience.

I - Les tendances des organisations et la propension curriculaire

A. Les représentations

La nouvelle tendance² de l'écosystème éducatif, ne réduit plus l'enseignement d'une langue précise, dissociée des autres langues que pratiquent ou apprennent les acteurs sociaux. Au contraire il faut inscrire très explicitement l'enseignement de chaque langue dans l'ensemble des pratiques linguistiques et des apprentissages. Le français de la diplomatie et des relations internationales ne s'apprendra pas mais doit s'accorder aux autres langues de travail d'où le

² (Docs- décideurs-chercheurs) guide pour l'élaboration ...conseil de l'Europe

plurilinguisme ; où se construire un répertoire linguistique dans lequel il y a plusieurs langues. L'universalité y est qualitative ; elle est partagée et apparaît comme un bien commun. C'est le plurilinguisme qu'il convient alors de promouvoir et c'est là une des valeurs fondatrices de la culture européenne, sous-tendue qu'elle est par la double tradition grecque et latine.

Notre démarche nous a permis de convenir que la communication multilingue est un véhicule puissant et essentielle à travers son apport dans le travail des organisations internationales, plus proche des citoyens favorisant la confiance entre les membres et facilite la prise de décision éclairée.

Par conséquent, en rendant l'information disponible dans toutes les langues officielles, en fonction de notre constat, les services linguistiques et de conférence permettent de communiquer et d'être plus ouverts, responsables et participatifs.

Cependant la diversité linguistique doit être préservée tout en étant avant tout une responsabilité des acteurs de politiques linguistiques éducatives.

Le multilinguisme est considéré comme une valeur fondamentale et ses structures impliquant les acteurs sociaux devraient être implémentées. L'impact des nouvelles technologies sur les politiques linguistiques éducatives, doit inévitablement faire partie du dispositif stratégique pour la gestion des langues au sein des organisations internationales. Ainsi la nécessité d'adopter de nouvelles technologies en tant qu'activateur et un multiplicateur de la communication multilingue améliorée. Il faut noter que les acteurs doivent assurer le potentiel transformateur des technologies numériques pour leurs services, pourvu que les utilisateurs soient adéquatement préparés à récolter les avantages qu'il apporte.

Parlant des politiques linguistiques, « En France, un des mérites de la « politique linguistique éducative » est la mise en place au niveau ministériel, de « Commissions de terminologie » chargées de la canaliser : des recommandations sont régulièrement publiées, et c'est une excellente garantie d'enrichissement maîtrisé. Aux rangs des recommandations, toutes démarches dans l'objectif d'une adoption sont formalisées.

Au regard de propriétés inhérentes des langues, nous pouvons affirmer et ajouter que certaines langues se prêtent plus aisément à l'apprentissage que d'autres ; notamment celles qui sont dotées d'une morphologie relativement régulière et d'un code graphique cohérent et simple : si la morphologie n'est évidemment pas réformable, le code graphique en revanche qui est de l'ordre de la convention, se prête à tous les aménagements utiles ; une réforme orthographique bien conduite peut être pour beaucoup dans la promotion d'une langue³ ».

³La notion de « langue universelle »M. Robert MARTIN, président de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres <http://www.aibl.fr/seances-et-manifestations/coupoles-312/coupole-2015/article/la-langue>

D'une manière générale, l'universalité est liée par ailleurs à l'accessibilité de la langue, à la facilité de son apprentissage, à la qualité et à la disponibilité des ouvrages qui en traitent. Nous sommes informés qu'une riche tradition grammaticale et lexicographique accroît les chances qu'une langue se répande ; l'anglais et le français sont à cet égard parmi les plus favorisées. Il s'y ajoute désormais l'accessibilité électronique. « Ainsi la mise à disposition gratuite sur l'Internet du Trésor de la langue française a été, en 2002, un événement considérable : le nombre des consultations se compte désormais par millions chaque mois. Un grand nombre de dictionnaires, dont le Dictionnaire de l'Académie dans ses éditions successives, sont librement accessibles sur la toile : c'est un progrès déterminant. Dans le domaine de la terminologie, on dispose d'outils remarquables : l'Office de la langue française du Québec par exemple offre, par son Grand dictionnaire terminologique, quelques trois millions de termes français et anglais définis et traduits. Quant aux bibliothèques électroniques (notamment Gallica de la Bibliothèque Nationale de France), elles apparaissent comme un formidable outil de promotion de la culture d'un pays et conséquemment de sa langue. Les autorités, notamment le CNRS, prêtent aussi au traitement automatique une attention accrue. Les outils se multiplient (surtout les analyseurs morphologiques et syntaxiques), mais la tâche est immense, aussi déterminante pour la linguistique théorique que pour les applications.

Dans ce champ de recherche prometteur, peut-être manque-t-il encore le souffle d'une politique cohérente ; les efforts restent un peu dispersés mais rien n'est perdu au contraire⁴ ».

Notre approche s'articule sous l'angle de la linguistique appliquée avec diverses orientations, telle que la didactique des langues et des contextes spécifiques. Cette conception ne se limite pas à la forme traditionnelle d'enseignement apprentissage, mais aussi se diversifie en des dispositifs enseignement apprentissage sous l'égide des politiques linguistiques éducatives.

B. Démarche contextuelle et fondements des politiques linguistiques

En référence aux fondements politiques que nous avons explorés dans cette recherche, il ressort qu'on peut opter pour une politique linguistique afin de protéger la valeur patrimoniale d'une langue ou pour redonner privilège et préséance à une langue décréetée. Entre autres, plusieurs langues sont passées au second rang à cause du prestige rattaché à la langue du dominateur, du colonisateur par exemple.

⁴Un « portail » (par exemple sous l'intitulé « langue française », délié du passage obligé par le site d'une Institution), qui établirait le lien avec tous les sites utiles classés par rubriques (« Orthographe, grammaire » ; « dictionnaires et encyclopédies » ; « ressources terminologiques » ; « histoire de la langue » ...) rendrait de grands services Un tel « portail » a été développé par la Délégation à la Langue Française et des langues de France (DGLFLF), mais semble avoir été abandonné.
La notion de « langue universelle » M. Robert MARTIN, président de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres
<http://www.aibl.fr/seances-et-manifestations/coupoles-312/coupole-2015/article/la-langue>

La politique linguistique peut également apporter des solutions fonctionnelles à des situations de langues en concurrence, ou servir à officialiser les usages issus de l'autorégulation des pratiques linguistiques.

Une politique linguistique peut servir à prévenir ou à régler les conflits entre communautés de locuteurs.

Nous nous attelons au-delà des considérations généralistes, à mettre l'accent sur les vecteurs inconditionnels des politiques linguistiques et surtout les acteurs.

Notre orientation dans cette recherche prône aussi un remplacement de l'idéologie du monolinguisme, tout en développant un regard positif sur la diversité linguistique dans l'enseignement/apprentissage de la langue facilitant ainsi les échanges. Nous estimons qu'il faudra aussi se conformer à la réalité institutionnelle en intégrant si possible les options innovantes à savoir l'écosystème numérique, qui implique les environnements numériques de travail. Nous ne nous engageons pas dans la méthode standard d'enseignement mais nous entendons innover et ceci passe par les plateformes numériques pédagogiques et interactives. Dans le sens de faire évoluer les pratiques en synergie dans la diplomatie, et à travers la didactique des langues en contextes.

Nos lectures nous renseignent que la culture du plurilinguisme réside dans les organisations internationales et partout dans les grandes instances diplomatiques. La formation est aussi une porte d'entrée pour atteindre cet objectif créant ainsi une passerelle pour une relation riche et intime au-delà de la création de la culture plurilingue. Toutes ces innovations sont nécessaires à l'éducation. Il s'avère indispensable pour une organisation de la société dans tous les domaines ; en contexte en rapport avec les besoins et les pratiques sociales des communautés.

C'est le lieu de parler d'une identification sociale et des objectifs de communication à travers toutes les approches communicatives et interculturelles.

Nous adhérons aux réflexions qui conçoivent et stipulent qu'enseigner et apprendre, doivent être le transférable d'une politique linguistique et les dispositifs d'enseignement apprentissage doivent être issus de la « cohérence ⁵ ». C'est un concept qui nous guide et nous permet dans une mesure de pouvoir circonscrire les diverses orientations des politiques linguistiques et éducatives.

Cohérence horizontale et verticale du plurilinguisme et donc l'enseignement des langues.

⁵Conseil de l'Europe

Du point de vue horizontale : les principes et méthodes qu'on met en œuvre doivent être les mêmes dans les différentes langues. Tout est question de terminologie dans le processus d'enseignement apprentissage.

Concernant la cohérence verticale : tout le long du cursus d'apprentissage, les principes méthodologiques doivent être cohérents pour construire un tout de façon complémentaire et sans rupture afin de favoriser l'apprentissage. C'est l'objectif dont il s'agit dans le cas d'espèce de la langue de spécialité ou encore spécifique, le Français de la diplomatie et des relations internationales, objet de cette recherche.

Notre travail suscite l'innovation pédagogique à travers des cadres d'évaluation et des objectifs raisonnables et rationnels que prône le (CECR) et surtout pour une approche normalisée, indispensable à ce domaine spécifique, nous avons utilisé le Cadre des Nations Unies pour les Langues. (CNUL)

Pour favoriser cette approche, il faut une liberté et une modestie motivante que nous formulons à travers une épistémologie qui ne dissocie pas technique, théorie et méthodologie, aspects heuristiques et aspects applicatifs, mettant en relief un renforcement des systèmes de communication par l'ouverture des questionnements vers les problématiques des politiques linguistiques et éducatives. Cette approche prend en compte des données didactiques et d'analyse de discours spécifique. Tout se fait avec une prise en compte spécifique dans la dynamique production-réception des phénomènes linguistiques, des activités liées à la conception et l'évaluation de dispositifs numériques pour la formation, l'apprentissage ainsi que les pratiques linguistiques professionnelles ou sociales. Une thématique transversale « langues et didactique en contextes s'associant au numérique » vise à proposer un espace interactif commun sur le numérique et d'aborder les nécessaires questionnements des politiques linguistiques joints à l'action de la coopération éducative internationale, qui traversent la problématique de cette recherche, en lien avec les processus de modélisation ou implémentation de dispositif.

Les facteurs glottopolitiques ⁶ qui sous-tendent les politiques linguistiques impliquent méthodiquement les politiques linguistiques éducatives.

L'action politique se décline en différents facteurs qui déterminent la configuration générale et cette configuration prend aussi en compte des dispositions à savoir les disciplines telles que nous en parlons à travers cette étude.

Dans cette thèse, nous proposons en reprenant la perspective d'identité plus sociolinguistique que linguistique de la diplomatie, de mettre en avant ce qui rend spécifique le travail d'une étude

⁶ En sociolinguistique, la glottopolitique est l'ensemble des influences d'un état ou d'un autre système de pouvoir sur une langue ou son usage. Adjectif singulier invariable en genre. (Néologisme de Louis Gespín) analyse de l'effet du politique, des décisions politiques, sur la linguistique.

descriptive du français de la diplomatie et des politiques linguistiques éducatives. Nous avons mené cette étude en nous appuyant aussi sur les divers travaux dirigés par différents auteurs ; un ensemble qui réunit des articles et des publications traitant de l'élaboration de politiques linguistiques éducatives dans le monde, si diversifiés les uns des autres, de situations sociolinguistiques et glottopolitiques si diverses, un véritable défi nous semble-t-il.

Cependant nous avons des études qui diffèrent par rapport à leurs objectifs, motivations, publics visés. Toutefois, ce qui importe pour nous est la démarche fondamentale de la politique linguistique éducative de la langue de spécialité : la collecte de données exactes et précises ou le corpus, sur les pratiques langagières des communautés particulières francophones, dont ils sont membres ou dont ils sont intermédiaires.

D'autre part, comme ces pratiques langagières s'exercent sous l'ombre du français, leur reconnaissance requiert une action volontaire dont la force et la portée diffèrent selon qu'il s'agit de les mettre en évidence dans un processus inclusivement manifeste.

Nous ne perdons pas de vue cette ambition d'élargir la géographie de notre action, dans le sens de montrer que les politiques linguistiques et éducatives, constituent un levier pour de nouveaux horizons avec des incidences sur la didactique en contexte professionnel ou du français de la diplomatie et des relations internationales dans l'écosystème numérique.

Le poids linguistique est très important tout en permettant pour nous de mettre en relief ce domaine spécifique et l'environnement institutionnel qui s'associe incontestablement à la langue française.

Dans une large mesure d'accorder un intérêt très particulier et étendre les horizons, il faut faire du français professionnel en s'orientant aussi vers le français de la diplomatie et des relations internationales dans l'écosystème numérique.

Nous dirons en substance que le français de la diplomatie présente des atouts incontournables pour la promotion de la langue française et surtout sa diffusion dans une politique globale.

Dans la présente thèse, nous avons fait référence à un modèle dit glottopolitique de Sophie Ballarin⁷, qui analyse l'activité terminologique de la langue dans un cadre spécifique. Ce modèle nous a permis, d'une part, la mise en évidence des actions de gestion de la langue française à laquelle la société des diplomates participe, qu'elle a nommées facteurs glottopolitiques ceci donne une grande approche d'autre part, d'analyser les grandes orientations de la production langagière et terminologique. Nous visons une intégration manifeste, pour mieux comprendre le

⁷Ballarin, Sophie. « Approche sociolinguistique de la production terminologique au Québec: application du modèle glottopolitique. » (2009). <https://www.semanticscholar.org/paper/Approche-sociolinguistique-de-la-production-au-%3A-du-Ballarin/e85f39ef33ccc1a3f284fe38e3542c2040bbd150/figure/0>

contexte de la production terminologique dans des contextes aussi divers. Pour la perception des entités sociales et acteurs des politiques linguistiques et éducatives, nous les répertorions selon une rigueur de classification significative afin d'identifier les composantes fonctionnelles des différents facteurs. Aux rangs de ces facteurs nous en citons les actions politiques et règlements, la normalisation, l'amélioration de la langue, besoins terminologiques, demande des usagers, enseignement apprentissage.

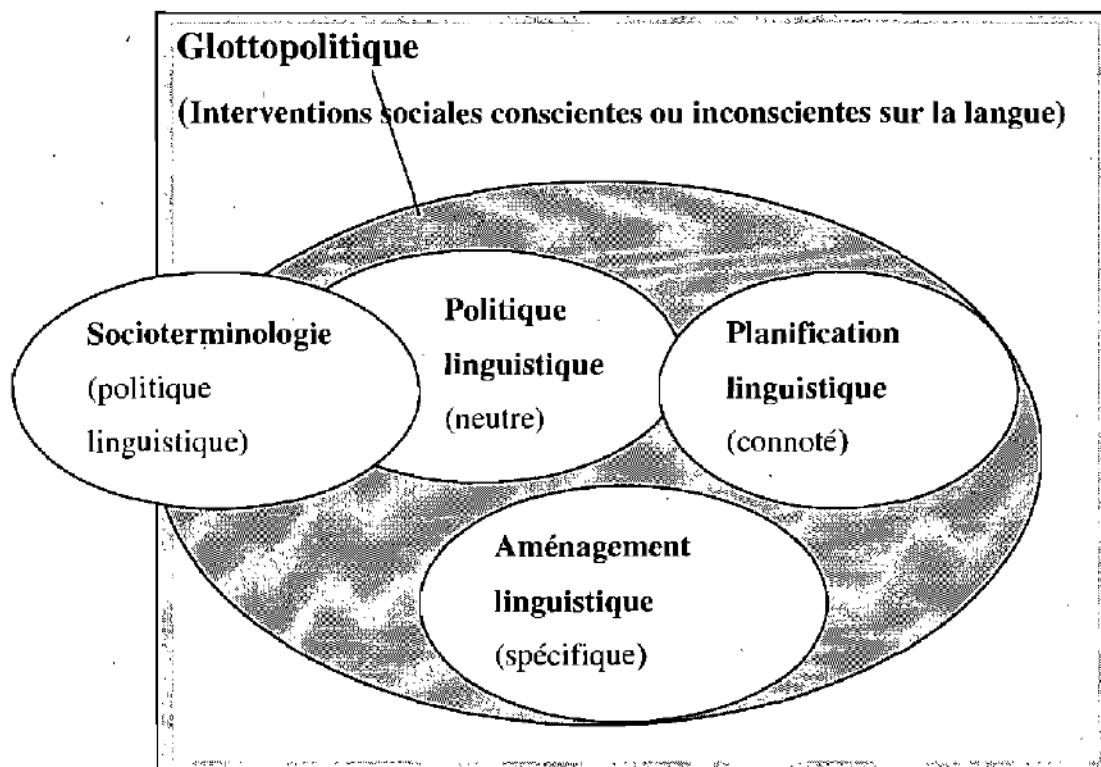


Figure 1. Glottopolitique et politique linguistique

D'une façon générale et sommaire l'établissement des politiques linguistiques doit nécessairement être sous l'égide de principes fondateurs des méthodologies de l'aménagement linguistique. D'une façon synthétique et analytique le statut de la langue et le corpus sont incontournables pour la mise en évidence des politiques linguistiques.

Plusieurs critères définissent les processus d'établissement de certaines instances pour assurer et gérer les politiques linguistiques. Le domaine éducatif en est un qui demeure celui dont les acteurs doivent s'accorder pour une décision efficace et utile pour la communauté. Ainsi dans toutes les situations d'appréhension des langues à visée utilitariste, il faut tenir compte des facteurs sociaux, voir contextualiser pour donner une orientation pragmatique ou utilitariste, surtout fonctionnelle. En se référant à toutes les données méthodologiques d'établissement des bases didactiques et linguistiques, la synergie des actions de terrain et acteurs, institutions, se révèle être un facteur marquant pour une bonne politique d'aménagement linguistique.

Nous faisons un tour d'horizon à la socioterminologie, pour donner un sens à la politique linguistique dans le sens de déterminer les normes définissant l'aménagement linguistique. D'une manière concrète nous examinons la langue de spécialité avec la certitude de nous fournir des orientations spécifiques, d'où la résultante de toute aménagement linguistique.

Ainsi une vue d'ensemble de cette thèse est décrite de manière très précise, en différents moments. Notre travail se subdivise en trois grandes parties. Tout d'abord, la première partie intitulée recherche fondamentale et concrète est relative à la présentation du cadre théorique, conceptuel, humain et méthodologique. Elle est consacrée à travers une présentation du français de la diplomatie et des relations internationales, comme vecteur de promotion et de diffusion de la langue française dans la sphère des politiques linguistiques et éducatives.

Ceci a consisté en une amorce sur les spécificités méthodologiques de notre thèse et sur la façon dont nous nous sommes engagé dans cette recherche.

La deuxième partie est intitulée recherche appliquée ; elle couvre la recherche, par l'analyse des travaux dans la configuration du français de la diplomatie et des relations internationales ; dans cette partie les données didactiques sont suivies de l'interprétation des résultats de la recherche. Enfin vient l'élaboration de schèmes didactiques et les perspectives dans la troisième partie. Nous nous sommes arrêté sur les points clés de ce travail, notamment sur la notion de Politiques linguistiques éducatives, français de la diplomatie et écosystème numérique. Bref c'est la troisième partie intitulée recherche action. Cette partie procède de la recherche action, matérialisée par la mise en place d'une plateforme numérique pédagogique et interactive pour le français de la diplomatie et des relations internationales.

Étant donné le fait qu'à l'heure actuelle, il y a encore peu de recherches fondamentales sur cette trilogie, à savoir les trois sujets mentionnés en corrélation, on s'est donné à cette investigation pour élucider Politiques linguistiques éducative, français de la diplomatie et écosystème numérique. Cependant quelques pistes de réflexion restent ouvertes.

PREMIERE PARTIE : RECHERCHE FONDAMENTALE ET CONCRETE

Cadre conceptuel et méthodologique

Politiques linguistiques éducatives dans la sphère du Français de la diplomatie et
des relations internationales

CHAPITRE I – Champ problématique

0. Problématique

Nombreuses sont les études réalisées sur l'analyse de discours professionnel qui ont alimenté la didactique des langues, autrement dit l'enseignement du français dans un objectif professionnalisant. Ces études ont donné leurs résultats en caractérisant toujours les discours courants des professions, ce qui guide l'enseignant ou le formateur, ou le non spécialisé dans les métiers correspondants, à connaître ces discours avant d'établir une formation en fonction des besoins du public.

Nous estimons qu'il existe des preuves au vue des raisons ; comme la majorité des chercheurs, nous avons fait une analyse du discours diplomatique pratiqué dans des institutions internationales et des instances diplomatiques pour former des diplomates, des formateurs en français et donner une orientation aux utilisateurs de la langue française sur objectif spécifique. Mais dans les contextes de notre recherche, nous avons mis l'accent sur l'étude des traits caractéristiques du français de la diplomatie et des relations internationales. Il est à noter que c'est un langage spécifique et inhabituel. Nous nous sommes interrogé sur l'impact des événements diplomatiques dans la sphère de la langue en diplomatie. Nous nous sommes intéressé à l'envergure de la diffusion de la langue française véhiculée par la formation continue et professionnelle.

Nous nous sommes demandé aussi quels mécanismes et quelles stratégies linguistiques seraient les soubassements de ce champ particulier de communication professionnelle, et comment les observer au niveau structural.

Dans le but de bâtir un corpus des items et des documents diplomatiques permettant d'étudier cette disposition particulière, notre veille sur le moteur de recherche Google et sur le site des Nations Unies a formellement indiqué comment certains thèmes de la diplomatie sont uniques et particuliers au métier. Ces informations sont obtenues par divers canaux de communication sur les pages électroniques d'actualités et de politique, d'articles rédigés par des sources qui parlent aussi des politiques linguistiques éducatives et de la diplomatie, sans faire abstraction de l'angle du numérique si important dans notre démarche.

Nous avons effectué des missions de recherches et d'information pour compléter ce corpus avec la constitution de documents diplomatiques au palais des Nations Unies à Genève, à la Commission Européenne de Bruxelles, au Conseil de l'Europe à Strasbourg, et au Ministère des affaires étrangères.

Notre répertoire est logé dans un ensemble de publications allant dans le sens de la promotion et de la diffusion de la langue française qui est le postulat de départ de nos recherches.

Au regard du répertoire de ces documents diplomatiques et d'autres textes, nous nous sommes trouvé devant un corpus varié de la diplomatie. Examinant les sources de ces différents documents, qui émanent du monde et du domaine de la diplomatie, des relations internationales, le constate nous laisse affirmer que notre prise en compte de l'ensemble de ces documents exigeait de nous aussi d'aborder impérativement la problématique du genre pour l'analyse des textes.

Les genres de discours nous réfèrent aux instruments de la présentation de l'objet de discours, conformément aux exigences sociolinguistiques du type de discours, et selon les objectifs à atteindre.

La multiplicité des types de supports et des genres de discours engendre un corpus de la diplomatie non homogène doté d'une seule caractéristique commune, qui est la présence de traits caractéristiques du langage professionnel en diplomatie, autrement dit de textes et documents.

Cette caractéristique fondamentale de notre corpus nous a contraint à réfléchir à une méthode capable de relever les effets de la structure des textes, la formation du texte diplomatique par le biais des archives. En plus de montrer comment cet impact pragmatique se traduit en situations de communication et, de pratique langagière professionnelle du contenu des différents documents recueillis dans notre collecte.

Pour des raisons d'efficacité dans notre approche analytique, nous avons fondé nos analyses à partir des modèles de documents permettant de traiter les différentes sortes de correspondance et plus tard dans l'analyse, cela nous a permis d'être en mesure de caractériser les genres de communications en diplomatie.

« L'utilisation du concept de genre de communication dans les organisations est due à J. Yates et W. Orlikowski (1992)⁸. Dans les organisations, un « genre de communication » est une action de communication invoquée dans une situation récurrente et possédant un caractère d'exigence sociale. Le terme de « genre » est utilisé depuis toujours pour classer les textes et les discours d'Adam (2011) portant sur le texte.

Étant donné notre supposition que l'actualité de notre contexte au niveau sociolinguistique impacte le contenu pragmatique des documents, issus de différents types de supports et de genres de discours, nous nous sommes intéressé à la correspondance diplomatique ainsi qu'aux activités diplomatiques, au niveau des institutions internationales, les missions diplomatiques et consulaires.

⁸ Soumission en ligne, *International Journal of Language Studies* v9 n2 p121-130 avril 2015

Il nous semble avoir acquis une compréhension de base en exploration de discours diplomatique et nous voulons en faire usage dans cette recherche ensuite la mettre en évidence dans les sciences du langage, dans le cadre de la didactique des langues. De ce fait au service de la diplomatie dans un contexte spécifique d'enseignement apprentissage.

Nous nous interrogeons principalement sur : comment l'analyse de la langue française de textes et discours spécifiques, peut-elle contribuer au progrès de l'enseignement du français de la diplomatie ou langue spécifique, dans un contexte de politiques linguistiques éducatives ?

La réflexion sur cette problématique débouche sur deux hypothèses. La première hypothèse porte sur la matérialité médiatique des supports et sur l'organisation textuelle des instruments. Les différents instruments en diplomatie imposent une conception relativement différente en fonction de leurs caractéristiques sémantiques et contextuelles.

L'apparition de nouveaux supports numériques (notamment avec le développement de l'Internet) et de nouveaux dispositifs de communication (tels les forums de discussion, le courriel, les chats, etc.) entraîne-t-elle l'émergence de nouvelles sphères d'utilisation de la langue ? lesquelles correspondraient à de nouveaux genres ? (MOURLHON-DALLIES, 2007 : 11). Telle est la problématique actuelle des genres du discours qui est formulée.

Cette hypothèse nous encourage à comprendre les caractéristiques formelles des genres et nous prépare à avoir une idée préliminaire sur les contenus.

Ensuite notre deuxième hypothèse porte sur la base linguistique qu'exploitent les diplomates. Le ciblage dans des textes administratifs élabore une référence dont le soubassement est administratif et linguistique/sociolinguistique.

Après avoir identifié le répertoire de genres diplomatiques en usage au sein du monde diplomatique, ainsi que leur articulation entre eux afin d'accomplir des processus organisationnels appelés « systèmes de genres » selon (Orlikowski et Yates, 2002) il s'avère que les diplomates eux-mêmes assignent une importance légendaire supérieure à certains genres, surtout la correspondance diplomatique qui constitue un ensemble de pratique scriptural.

Cette échelle de catégories reflète le degré d'appartenance intrinsèque à la communauté des diplomates, et organise les relations internationales dans l'accomplissement du travail diplomatique.

À travers notre réflexion, et des frameworks les plus populaires pour les applications ESP (l'enseignement et l'apprentissage de l'anglais à des fins spécifiques) dans le contexte actuel, ce travail contribue à l'œuvre sur les modes d'organisation dans la rédaction ou discours des diplomates, en mettant en avant le rôle de l'écriture comme pratique. Il se dégage une option incontestable d'appliquer une méthodologie d'analyse issue de la sociolinguistique (Bhatia,

2004, Swales, 1990) à l'analyse des rapports sociaux dans les entités socialement construites regroupant les acteurs qui s'identifient ou sont identifiés par les autres à une catégorie de travail et dans le travail.

« Cependant, souligne-t-il, il ne suffit pas d'analyser et de décrire uniquement les discours spécialisés ; il est également tout aussi important de comprendre comment ces discours sont utilisés dans la pratique professionnelle pour répondre aux exigences spécifiques d'une profession particulière. D'où la nécessité de développer davantage le cadre analytique traditionnel du genre vers ce qu'il appelle l'analyse critique du genre pour démystifier la performance interdiscursive dans des contextes académiques et professionnels spécifiques »⁹.

Nous nous posons la question de savoir quel rôle joue le français de la diplomatie à travers le travail d'écriture dans les dynamiques de cette communauté, notamment dans les fonctionnements de diffusion, de promotion et d'identification de ce groupe social ?

1. Méthode

Notre approche semble plus foisonnante dans le sens de la hiérarchie des hypothèses issues de la variabilité de notre problématique. Il en va de soi que notre méthode soit aussi ouverte et plus étendue pour nous permettre de circonscrire notre sujet.

A cette fin nous analysons la langue de la diplomatie, par le biais des genres d'écriture (Bhatia, 2004) et les *Théorie des genres de communication, dans les organisations* – (J. Yates et W. Orlikowski), afin d'identifier le répertoire de genres diplomatiques en usage au sein de la communauté diplomatique. Le lien entre les systèmes de genres et les schémas d'action de communauté, organise les rapports sociaux dans l'accomplissement du travail des diplomates voire diplomatique. Ceci s'illustre par le schéma ci-dessous pour déterminer la nature du genre.

⁹<https://eric.ed.gov/?id=ED555631>

Analyse de genre : l'état de l'art (Une interview en ligne avec Vijay Kumar Bhatia)
Bhatia, Vijay Kumar ; Salmani Nodoushan, MA

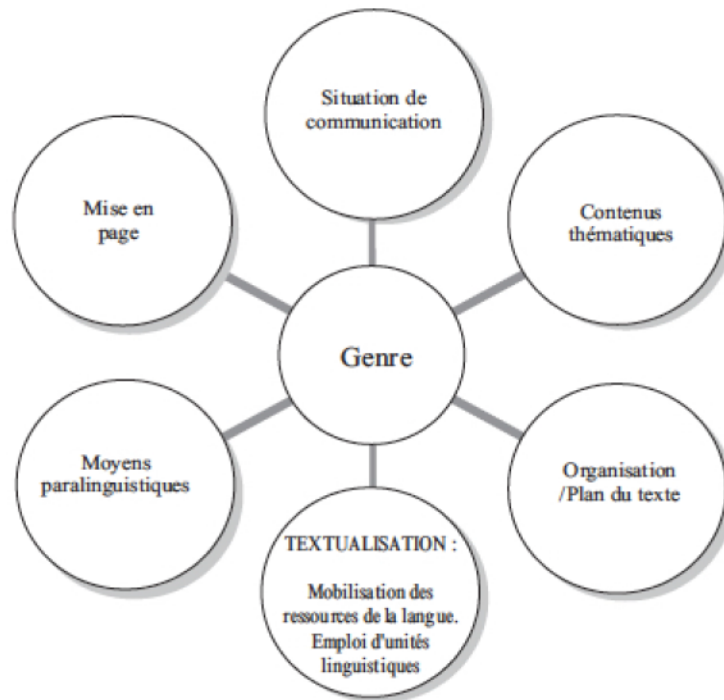


Figure 2 Un modèle du genre « Texte » (in Dolz et Gagnon 2008)

Notre analyse a consisté à identifier ces genres et les différencier en fonction de la forme et du contenu. Pour caractériser les modèles, nous avons procédé à une analyse de textes correspondant à ces types de documents, selon les critères énoncés par Bhatia (1993, 2004) : objets et thèmes des documents ; auteurs, lecteurs, destinataires, longueur du texte, lexique utilisé ; style de rédaction. Nous nous sommes prescrit la théorie en fonction des lois de Zipf et de Mandelbrot : sur l'origine et la définition, dans les années 1930, c'est-à-dire bien avant l'apparition des ordinateurs sous leur forme actuelle, Zipf a observé que la fréquence d'utilisation d'un mot dans un texte volumineux était inversement proportionnelle à son rang. Ainsi, si le mot le plus fréquent apparaît un certain nombre de fois dans un texte ; bref les mots s'hierarchisent.

Nous avons caractérisé chacun des genres identifiés et les avons ensuite reliés aux séquences d'action dans lesquelles ils s'inscrivent. Enfin, nous les avons reliés entre eux. En effet, nous avons observé l'enchaînement des séquences d'action dans lesquels s'inscrivent les genres et procédé à des analyses.

Dans une troisième étape après l'analyse des données de notre corpus, nous avons collecté les données concernant la correspondance diplomatique, la maîtrise des autres instruments, et tous les genres de correspondance par les diplomates.

Afin d'analyser la structure, le rôle de l'écrit et de l'oral dans la sélection des instruments destinés aux acteurs, nous avons fait entièrement référence au Cadre des Nations Unies pour les Langues. CNUL ce cadre règlemente les niveaux de compétences langagières des Nations Unies,

d'harmonisation de l'apprentissage et de l'évaluation des langues au sein du secrétariat de l'ONU, en parallèle au CECRL. Cette disposition vient en renfort des méthodes et stratégies qui prédisposent les futurs diplomates, dans l'environnement didactique (Enseignement/Apprentissage). Ainsi les données du corpus collectées, ont donc été identifiées en plusieurs fois et nous ont permis d'orienter la phase suivante de notre travail à savoir : la plateforme pédagogique interactive. Les entretiens ont été retranscrits et soumis à la validation des personnes et institutions interviewées, ce qui a permis d'obtenir des informations complémentaires, des éclaircissements, ou l'actualisation des informations.

I - Politiques linguistiques éducatives et langue de spécialité ou spécifique

Les politiques linguistiques dans le monde ont des spécificités qui imposent aux systèmes éducatifs des orientations diverses en matière de langues, de formation et surtout de l'usage des langues dans la société.

Le contexte mondial est marqué par un fort développement des flux migratoires et par la mobilité accrue des individus, pour des raisons professionnelles ou d'études. La maîtrise de plusieurs langues, en plus de la langue maternelle, est donc devenue une nécessité. Ainsi l'expression devient une option structurante de la langue à travers des statuts épistémologiques.

Les politiques linguistiques impliquent toute politique voulue par un état ou une organisation internationale concernant une ou plusieurs langues utilisées dans les espaces géographiques relevant de sa souveraineté. Elles interviennent sur deux domaines précis le corpus et le statut des langues. On parle de corpus pour désigner l'aspect normatif de la langue : sa structure et son code en particulier. "Corpus" est généralement opposé à "status" (ou statut), qui correspond aux conditions d'utilisation de la langue¹⁰. Cette opposition est commune dans l'étude des politiques linguistiques. Il peut s'agir d'en renforcer l'usage ou d'en limiter l'expansion voir de procéder à son éradication. D'une manière systématique, une politique linguistique peut s'employer à faire évoluer le corpus d'une langue par l'adoption d'un système d'écriture, par la mise en place d'un lexique et d'un dictionnaire, par l'adoption des règles grammaticales et orthographiques ou encore en régulant les emprunts en langues étrangères en favorisant la création terminologique. Une politique linguistique peut aussi modifier le statut d'une langue en l'élevant au rang de langue officielle, langue seconde ou langue d'enseignement.

C'est un acte délibéré visant à mettre en place une politique d'aménagement ou de planification linguistique, qui repose souvent sur des impératifs liés à l'unité d'une nation ou à l'identité d'un

¹⁰https://fr.wikipedia.org/wiki/Corpus#Le_corpus_en_linguistique

peuple avec tout ce que cela comporte comme subjectivité ethnique anthropologique idéologique spirituel et éthiques. L'analyse du substrat que constitue la politique linguistique, l'entreprise d'une promotion de langue culture française et la diffusion des cultures francophones connaîtront des issues inégales allant de la pleine adhésion au rejet ; on parlera alors de politiques linguistiques éducatives avec la place octroyée à l'enseignement apprentissage des langues vivantes dans l'enseignement primaire secondaire et supérieur.

Tel est le paradigme que l'étude englobante revêt pour aboutir à notre analyse afin de répertorier une approche descriptive.

En définitive le corpus du français de la diplomatie et des relations internationales nous projette au cœur de la conception et de construction de caractéristiques pour un usage spécifique, sans oublier les espaces communautaires et institutionnels dans lesquelles cette langue évolue.

1. Polysémie de la notion de langues spécifiques ou langage spécialisé

Toutefois, la polysémie attachée à cette notion du fait de sa mobilisation dans différents domaines disciplinaires, rend nécessaire certaines clarifications terminologiques dont nous nous efforcerons de tracer les principaux développements dans les paragraphes suivants.

De nombreux débats sur la définition et sur le statut épistémologique des langues spécialisées sont déjà menés par différents linguistes de diverses nationalités. La question souvent abordée a été la différence entre la langue commune ou générale et les langues de spécialité.¹¹ Certains auteurs ont envisagé les langues de spécialité comme des systèmes totalement différenciés par rapport à la langue commune.

Cette affirmation paraît peu justifiée et elle semble contredire totalement la constatation suivante de Benveniste : « Ce qui change dans la langue, ce que les hommes peuvent changer, ce sont les désignations, qui se multiplient, qui se remplacent et qui sont toujours conscientes, mais jamais le système fondamental de la langue »¹²

Les débats pourraient continuer sur le statut des langues spécialisées c'est-à-dire, continuer à chercher la réponse à la question : les langues spécialisées ou les langues de spécialité sont-elles des segments, des sous-ensembles, des variantes ou des variétés fonctionnelles des langues communes ? Ou bien sont-elles plutôt des usages spécifiques de celles-ci ? Enfin sont-elles de vraies langues autonomes ? Mais avant de poursuivre cette analyse sur le français de la diplomatie et des relations internationales, nous allons nous occuper d'abord de définitions précises de diverses sources :

¹¹ Mounin 1979, Rondeau 1983, Grétsy 1988, Kocourek 1991

¹²1974, p. 94). Hagège nomme ce phénomène « noyau dur » (1987, p. 52).

- a) « La nature de la langue est telle que la langue générale et les langues de spécialité peuvent coexister dans une seule langue naturelle ; [...] Entre la langue générale et les langues de spécialité, il existe une différence de degré plutôt que de nature : [...] C'est donc au niveau de l'usage que se manifeste la spécificité des langues de spécialité. »¹³

Cette thèse donne une légitimation à l'objet intrinsèque de la langue dans son essence linguistique et sociolinguistique avec une l'approche épistémologique et fonctionnelle comme résultante.

- b) « Par langue de spécialité (LSP), nous entendons un ensemble complet de phénomènes linguistiques qui se produisent dans une sphère précise de communication et sont limités par des sujets, des intentions et des conditions spécifiques. »¹⁴

C'est le premier aspect de notre réflexion pour faire allusion à la langue de spécialité en étude liée à un contexte spécifique manifeste et remarquable à travers son statut et les acteurs.

- c) « La langue de spécialité est une variété linguistique formalisée et codifiée, employée pour des besoins spécifiques et dans un contexte approprié, c'est-à-dire dans le but de communiquer des informations de nature spécialisée à quelque niveau que ce soit.

Placée en haut d'une échelle de complexité, elle est employée par les experts les plus spécialisés entre eux ; placée en bas de l'échelle, elle sert à informer ou à initier les non-spécialistes de la façon la plus efficace, la plus précise et la moins ambiguë possible. »¹⁵

En effet ce travail de thèse permet de présenter un kaléidoscope du français de spécialité qu'est celui de la diplomatie des relations internationales dans l'écosystème numérique à travers les enjeux politiques, linguistiques, didactiques et éducatives.

Nous nous évertuons dans cette réflexion à montrer de ce fait que plusieurs institutions d'enseignement et de formation, jouent un rôle considérable dans le développement des répertoires linguistiques des utilisateurs de la langue d'une façon générale. En définitive ces contextes impliquent des décisions en termes de politiques linguistiques publiques qui prennent en compte l'envergure institutionnelle ou nationale, dans le but ou l'objectif de répondre aux besoins langagiers et communicationnels des locuteurs ou utilisateurs de la langue.

Dans cette perspective, la première partie de ce travail constituée de deux chapitres vise l'approche théorique et contextuelle dans laquelle s'inscrit notre recherche.

Le premier chapitre est consacré à la délimitation du champ d'investigation dont la notion centrale est celle des politiques linguistiques éducatives et les acteurs impliqués.

A travers la problématique et les hypothèses la progression nous permet d'introduire le cadre théorique présenté en référence aux sciences du langage et à la base de la linguistique appliquée à la didactique des langues en contextes.

¹³ Cabré 1988, p. 111 d'après Sager et autres 1980, p. 17.

¹⁴ Idem, p. 118, d'après Hoffmann 1979, p. 16.

¹⁵ Idem, p. 120 d'après Picht et Draskau 1985, p. 3.

La deuxième précision conceptuelle définit la notion de langue de spécialité en contexte plurilingue et de son rôle dans la société mondiale en tant que principe fondateur des politiques linguistiques et éducatives. Les aspects qui accompagnent cette définition, sont à savoir le pluralisme linguistique, le répertoire linguistique, la politique linguistique.

La troisième notion centrale concerne le français de la diplomatie des relations internationales dans l'écosystème numérique à orientation institutionnelle ; elle fait aussi référence aux organismes internationaux qui s'engagent dans des projets d'éducation et de formation.

Enfin, pour y parvenir, nous avons subdivisé le travail en trois grandes parties.

La première partie est relative à la présentation du cadre théorique, conceptuel, humain et méthodologique de la recherche.

La seconde partie quant à elle est consacrée à la recherche fondamentale et concrète à travers une présentation du français de la diplomatie et des relations internationales, comme vecteur de promotion et de diffusion de la langue française dans la sphère des politiques linguistiques et éducatives.

La troisième partie couvre la recherche appliquée, par l'analyse des travaux dans la configuration du français de la diplomatie et des relations internationales ; données suivies de l'interprétation des résultats de la recherche et enfin vient l'élaboration de schèmes didactiques et les perspectives.

La quatrième partie résulte de la recherche action, matérialisée par la mise en place d'une plateforme numérique pédagogique et interactive pour le français de la diplomatie et des relations internationales.

1.1. Justification du choix du sujet

Notre sujet se justifie par le fait que « Nos différentes langues n'ont pas toutes le même parcours historique, ni le même rayonnement, mais elles ont toutes une légitimité et une égale dignité. Elles reflètent nos cultures et nos identités (...) et c'est à travers elles que nous sommes à même d'échanger, de nous comprendre et d'accéder aux autres cultures »¹⁶

La langue est un fait social, c'est ce qui nous lie à l'autre selon P. Wald (2012). Elle est forgée par la culture et reste l'outil privilégié d'expression interactive entre les acteurs de la société tels que le diplomate et ses interlocuteurs. C'est justement ce rôle social et stratégique de la langue qui justifie dans un premier temps le choix de ce sujet.

Le langage de la diplomatie et des relations internationales conserverait, bien sûr ses terrains dits d'emploi oral à savoir différentes sortes de discours politiques, débats parlementaires, négociations internationales, et ses terrains dits d'emploi écrit telles que les communications

¹⁶Leonard Orban, Commissaire européen en charge du multilinguisme.

présidentielles, gouvernementales, ministérielles, textes de lois, de décrets, textes de conventions, d'accords et de traités internationaux.

Il est indéniable d'affirmer que les produits de ce terrain d'emploi écrit sont les documents spécialisés au sens plus large les textes. « Le texte spécialisé désigne toute communication réalisée dans les langues de spécialité, et la dénomination « document spécialisé » pour désigner les textes spécialisés qui nécessitent une codification formelle très élaborée du point de vue de la description et de l'expression linguistique.

Les documents spécialisés se caractérisent entre autres, par les éléments caractéristiques qui les distinguent très souvent : Ils constituent généralement des listes fermées ; et sont représentatifs de divers actes de langage (dans le sens d'Austin 1970).

Dans une logique structurale et fonctionnelle, ils ne sont pas normalement spontanés et sont exclusivement écrits. Ces documents sont hautement codifiés et nécessiteraient, en plus des formules linguistiques fixes établies selon la finalité du document, des règles de composition formelle.

Il serait remarquablement justifié de dire que dans ces cas, non seulement le sujet et les ressources linguistiques distinguent les textes généraux des textes spécialisés, mais la spécificité de ces dernières touche également l'aspect matériel du document et la présentation de l'information. Nous pouvons aussi affirmer que ce sont ces traits dits formels qui nous permettent de distinguer différents types de documents. En plus du format particulier, « chaque type de document peut présenter aussi une terminologie, une syntaxe et une phraséologie plus ou moins éloignées de la langue commune. »¹⁷

D'un point de vue conceptuel et systématique, les terrains fondamentaux de la diplomatie et des relations internationales sont aussi : la politique extérieure proprement dite, la politique militaire, la politique économique à travers le commerce extérieur et la politique culturelle, dans un contexte assez large. Les tâches traditionnelles et fondamentales de la diplomatie sont : représenter, défendre, informer et négocier.

Fondamentalement ces quatre terrains exigent et ces quatre tâches représentent des activités langagières très sérieuses et très raffinées.

L'intérêt de notre étude dans ce cas précis serait de rendre possible et utile l'analyse des actes de langage représentatifs de ces activités langagières.

De ce fait l'environnement global du processus enseignement apprentissage du français de la diplomatie, est sujet à une complexité linguistique et implique des politiques linguistiques et

¹⁷Cabré 1998, p. 145-146

éducatives dans un mécanisme didactique et pédagogique pour l'acquisition des aptitudes et compétences exprimées en capacités dans ce domaine.

1.2. Hypothèses de la recherche

La première idée directrice de notre thèse est la suivante : le français de la diplomatie et des relations internationales se confirme dans toute l'étendue de son expression à travers un très grand nombre de contextes sociolinguistique. Ainsi, les particularités du français de la diplomatie attestées dans les organisations internationales seraient la preuve de l'évolution et des transformations subies par cette langue en train de remplir une fonction éminemment politique. De par cette configuration il est à noter que c'est dans les institutions internationales et les chancelleries que cette fonction politique serait la plus manifeste car elle y joue le rôle d'une langue d'intégration en milieu des relations internationales et surtout diplomatique.

Un focus de l'enjeu des politiques institutionnelles sur les dispositifs des politiques linguistiques et éducatives, du français de la diplomatie en contexte d'enseignement et apprentissage ; base d'une approche pédagogique est déterminée par les besoins des apprenants possédant déjà les connaissances du domaine de référence. Cependant désireux de s'appropriier les modèles d'organisation linguistiques du discours, servirait à pouvoir comprendre et surtout produire des énoncés, ou agir dans la langue étrangère cible ; sur le plan professionnel en diplomatie.

1.3. Justification et contexte

Il est indispensable dans cette recherche, de projeter notre étude dans une envergure pragmatique et globalisante pour pouvoir circonscrire les objectifs de notre recherche voire la finalité.

La globalisation de ce thème, se justifie par le fait que la géopolitique mondiale exige les mêmes orientations institutionnelles sur le plan international pour la plupart des pays du monde. Entre autres notre mobilité nous permet d'accéder à des institutions opérant dans le domaine de la diplomatie et des relations internationales, afin d'obtenir des informations et des données nécessaires pour le travail de cette thèse.

1.4. Les formations Ad 'hoc

Au titre des politiques éducatives, la Commission nationale de la certification professionnelle a initié des formations diplômantes en créant la certification : 01/01/2014 à savoir :

Diplôme de français professionnel - Relations internationales

Diplôme de français professionnel - Diplomatie

Une vue d'ensemble détermine les Domaine(s) d'activités professionnels dans lequel(s) est utilisée la certification avec une transverse qui est le français.

La Certification est utilisée dans le domaine d'activités destinées au milieu diplomatique et des organisations internationales.

1.5. Les Références

Nous nous référons au consensus, à la reconnaissance ou recommandation pour la formalisation, dans la perspective de répertorier les dispositifs afférents aux qualifications.

Les Diplômes de français professionnel sont également soutenus par l'Institut Français dans sa mission de promotion de la langue française dans tous les secteurs professionnels. Le Ministère des Affaires étrangères et du Développement International ainsi que l'Organisation Internationale de la Francophonie recommandent spécifiquement la diffusion du Diplôme de français professionnel option Relations internationales et Diplomatie B1. En effet cette certification, a été créée à la demande de ces deux institutions, qui soutiennent l'usage de la langue française au sein des organisations internationales, dans les échanges politiques et diplomatiques à l'international.

RFI Savoirs et Le français des affaires s'associent pour proposer des ressources clés en main d'enseignement et l'apprentissage du français dans le secteur des relations internationales, avec les ressources NumériFos.

1.6. Acteurs

Les Instituts français et Alliances françaises dans le monde, ainsi que de nombreuses universités, soit un vaste réseau de centres de langues agréés promeuvent et proposent les Diplômes de français professionnel. Cela contribue à leur mission de promotion de la langue française à visée professionnelle, destinés aux besoins des étudiants de même que les professionnels d'institutions, de communiquer en français et d'en attester avec une certification. Cette disposition est reconnue pour une meilleure employabilité ou pour évoluer au sein de leur entreprise.

Le français des affaires est un établissement de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France, créé en 1958, il est un acteur historique et pionnier de la certification ainsi que de la formation en français, à visée professionnelle.

Le milieu diplomatique prend une part active dans cette étude que nous avons entreprise, aussi dans des programmes de formation et de recyclage en langue.

Nous nous rassurons que cette démarche curriculaire et de description révèle une multitude d'objectifs de l'habilitation et de certification dans le sens que le Diplôme de français professionnel - Relations internationales, évalue le niveau atteint en compréhension et expression écrites ainsi qu'en compréhension et expression orales à travers l'accomplissement de tâches professionnelles simulées, en s'appuyant sur des documents ou des tâches de communication

propres au domaine de la diplomatie et des relations internationales : articles, conventions, traités, présentations, instruments, négociations.

La réflexion montre que cette initiative répond au besoin en formation et de certification en français professionnel des diplomates, fonctionnaires internationaux, journalistes, dont le français est souvent la première ou la deuxième langue de travail.

Systématiquement la formation ne s'adresse pas forcément aux personnes dont le français n'est pas la langue maternelle. Les Étudiants-stagiaires, professionnels ou demandeurs d'emploi, ayant besoin d'une certification officielle de leurs compétences en français pour valider et/ou compléter un diplôme académique, ou disposer d'un diplôme adapté aux exigences du monde professionnel reconnu.

Le public n'est pas marginalisé dans cette action qui est spécifiquement adressée aux Diplomates, fonctionnaires internationaux, collaborateurs d'institutions ou d'organisations internationales, journalistes souhaitant attester de leurs compétences à communiquer en français dans le secteur des relations internationales et de la diplomatie.

1.7. Descriptif général des compétences constituant la certification

En fonction des facteurs glottopolitiques liés à l'approche sociolinguistique de la production des terminologies, nous considérons que tout un répertoire est mis en relief pour justifier les compétences et les dispositifs mis en place selon différentes options entre autres : le besoin terminologique pour une adaptation linguistique, les actions politiques, l'amélioration de la langue, demande des usagers et la connaissance du domaine.

Les dispositifs tels que Le Diplôme de français professionnel - Relations internationales B1 atteste de la capacité d'un professionnel dans le secteur des relations internationales et de la diplomatie à travailler en français : comprendre et produire des écrits spécifiques à ce secteur, avec le lexique approprié, comprendre et interagir à l'oral avec ses homologues et interlocuteurs.

Exemples :

identifier et comprendre des informations significatives dans des documents à caractère professionnel du secteur des relations internationales et de la diplomatie ;
rédiger un écrit professionnel simple et cohérent, en reprenant des éléments thématiques fournis et en les organisant dans un format donné ;

identifier le thème et relever les principales informations présentées dans des documents audio : extraits d'interactions professionnelles, interviews, etc. ;

présenter des informations d'actualité internationale factuelles, expliquer un choix, et prendre

part à une conversation en rapport avec l'environnement des relations internationales et de la diplomatie.

De même d'une façon spécifique les Diplômes de français professionnel s'appuient sur la méthodologie du français sur objectif spécifique (FOS), qui désigne la démarche méthodologique consistant à bâtir un programme de formation sur les besoins d'un public donné, dont l'objectif est précis et spécifique, se rattachant à des tâches et activités d'un domaine professionnel identifié sur la base de documents et supports authentiques.

1.8. Harmonisation de niveaux

Les niveaux des Diplômes de français professionnel font référence au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) qui est une norme internationale permettant de décrire la compétence linguistique. Il consiste en une échelle d'évaluation de la maîtrise d'une langue, avec six (06) niveaux : de A1 à C2 (élémentaire à expérimenté). Cette échelle constitue la référence dans le domaine de l'apprentissage des langues, de leur enseignement et de l'évaluation du niveau, dans de nombreux pays afin de favoriser la mobilité éducative et professionnelle.

Le Diplôme de français professionnel - Relations internationales B1 valide une compétence en français de niveau B1 du CECRL.

Le niveau B1 se caractérise par la capacité du locuteur à comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières ; à se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée ; à produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt ; à raconter un événement, une expérience ou un rêve, à décrire un espoir ou un but et exposer brièvement des raisons ou explications pour un projet ou une idée.

Pour le domaine spécifique de la diplomatie dans les institutions internationales, telle que les Nations Unies. En 2018, le Secrétaire général a récompensé le projet « Harmonisation de l'apprentissage et de l'évaluation des langues au sein du Secrétariat des Nations Unies » en lui décernant le Prix du Secrétaire General des Nations Unies dans la catégorie Multilinguisme.

Il a été décerné à la fois au Programme de formation linguistique (LTP) de l'Office des Nations Unies à Genève et au Programme de langues et de communication (LCP) du siège de l'ONU à New York.

Ce projet a été récompensé principalement pour la création du Cadre des Nations Unies pour les Langues, un cadre aux vastes implications pour le multilinguisme et décrit dans ce guide. (*Annexe*)

1.9. Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Dans le même élan, le Diplôme de français professionnel Relations Internationales B1 permet aux individus dont le français n'est pas la langue maternelle de valoriser leurs compétences en français dans l'univers professionnel francophone et international. Reconnu et adapté aux réalités de ce secteur, la préparation de ce diplôme permet d'acquérir les compétences attendues par les organisations et institutions et entreprises internationales intervenant dans ce secteur. L'obtention du Diplôme de français professionnel - Relations Internationales B1 favorise ainsi l'insertion professionnelle, l'évolution vers des responsabilités plus importantes, et la mobilité internationale.

1.10. Évaluation / certification

Il n'y a pas de prérequis (diplôme ou formation) et les compétences évaluées s'articulent comme suit :

Comprendre et traiter l'information :

Comprendre les éléments essentiels de documents d'informations (données chiffrées, courts articles de presse, extraits de guide du protocole, réglementation...) et de messages internes (collègues) et externes (partenaires internationaux).

Traiter ou renseigner des documents professionnels usuels (commentaires de données, revue de presse, fiche de préparation d'évènement protocolaire, formulaire de candidature à un poste, fiche-pays, etc.) les plus courants dans les métiers des relations internationales.

Sélectionner des éléments fournis pour les organiser dans un format donné, rédiger des courriels formels simples de demande d'informations de réponse ou de confirmation, dans des situations professionnelles habituelles.

Interagir à l'oral :

Prendre part à des échanges courant dans son contexte professionnel, pour présenter son institution, la situation d'un pays, une mission, pour expliquer ou négocier des aspects importants d'une action.

Pour l'entité utilisatrice, le Diplôme de français professionnel-Relations Internationales B1 permet aux institutions et organisations de s'assurer des compétences de leurs collaborateurs à communiquer en français de spécialité dans la plupart des situations de la vie professionnelle. Il permet de repérer les compétences en français sur lesquelles elles peuvent s'appuyer pour développer une activité dans un environnement francophone.

1.11. Public visé par la certification

Diplomates, fonctionnaires internationaux, collaborateurs d'institutions ou d'organisations internationales, journalistes souhaitant attester de leurs compétences à communiquer en français dans le secteur des relations internationales et de la diplomatie.

Une vue d'ensemble montre d'une manière synthétique le dispositif existant du français professionnel option relations internationales-diplomatie B1 qui rassure l'existence de cette langue de spécialité que nous mettons en relief à travers notre étude, à savoir le français de la diplomatie.

1.12. Intérêt personnel

La diplomatie et les relations internationales sont une passion pour nous en termes de professions et de prestation de service dans le domaine de l'industrie des langues au sein des organisations internationales.

Notre perspective d'avenir est axée vers les sciences du langage en générale ensuite avec une vision optionnelle de la linguistique appliquée à la Didactique des langues en contextes sociolinguistique et une visée professionnelle dans un cadre de l'action de coopération internationale. Sur un plan concret notre intérêt porte un tournant en vue de l'expertise en matière de politiques linguistiques et éducatives. C'est aussi de travailler dans les missions diplomatiques et consulaires et assurer le métier de spécialiste en sciences du langage au sein des universités, un expert en Politiques linguistiques et éducatives dans l'industrie de langues.

1.13. Intérêt scientifique

L'intérêt scientifique de cette étude confronte les exigences des politiques linguistiques et éducatives aux objectifs professionnels liés au français de la diplomatie et des relations internationales dans l'écosystème numérique.

Nous nous ouvrons à une approche épistémologique et cognitive en didactique des langues, l'esprit d'un enseignement/apprentissage intégré aux TICE. Cette approche nous donne la possibilité de constituer un baromètre à travers la linguistique appliquée, les institutions et les communautés dans une perpétuelle transformation.

Aussi propose-t-on une série de pratiques de l'enseignement, sous ses aspects linguistiques et pragmatiques. Cette thèse se veut une contribution relevant des enjeux et perspectives de politiques linguistiques et éducatives, de la méthodologie, le statut du français de spécialité dans l'éducation en l'occurrence le français de la diplomatie et des relations internationales. La particularité se met en évidence dans divers contextes.

Enfin, notre étude s'intéresse à ce cas précis de la pratique des langues de spécialité à envergure professionnelle et dans les institutions internationales, plus précisément diplomatiques.

Cependant notre contribution dans la réalisation de ce travail est la mise en place d'une œuvre de référence qui constitue une source d'inspiration d'acquisition ou le perfectionnement des connaissances en français de la diplomatie, afin de servir de base aux activités pédagogiques, linguistiques éducatives en diplomatie, par le biais de compétences spécifiques de ce domaine précis dans l'écosystème numérique.

La contextualisation des politiques linguistiques et éducatives dans l'espace diplomatique fait l'objet d'une grande partie de notre recherche. Elle décrit les spécificités du système linguistique éducatif, dans le domaine de la diplomatie et les institutions associées à l'enseignement supérieur aussi bien dans les autres institutions de formation et publiques.

La revue de littérature recensée sur les politiques linguistiques éducatives en général expose les recherches et publications existant dans ce domaine. Toutefois nous avons exploré des ébauches de travaux entrepris dans le domaine du français de la diplomatie et des relations internationales qui sont aussi considérés comme subsidiaires à ce travail. A partir de cette revue de la littérature se présentent en grande partie, les apports attendus de cette recherche.

En définitive, cette première partie représente la mise au point théorique et méthodologique de la thèse et marque le point de départ de la recherche sur le français de la diplomatie et des relations internationales dans la sphère des politiques linguistiques et éducatives. Il ne s'agit aucunement de dresser un catalogue de concepts mais d'éviter des controverses liées à d'éventuelles imprécisions terminologiques et contextuelles.

II-Le Corpus

Le corpus de notre étude est constitué de différentes données :

- a) le corpus comprend les instruments internationaux : les traités, les résolutions, les différents textes et des documents numériques.
- b) le corpus est constitué d'articles de journaux, avec des thématiques sélectionnées, des traductions d'extraits en anglais d'auteurs et de documents, que nous avons entreprises pour élargir notre champ d'action.
- c) Quant au troisième corpus, il regroupe des items issus de la bibliothèque nationale de France, du journal des nations unies et les revues des organisations internationales.

1. A propos de notre corpus

La constitution et l'étude de notre corpus nous ont permis d'évaluer, l'utilisation effective de la langue spécifique par les sujets ou communautés concernés à savoir les diplomates ; dans la vie quotidienne surtout dans l'exercice de leur métier et de vérifier si les usages qu'on en fait dans la société, reflètent le discours officiel fixant leur statut et leurs fonctions. Il existe divers vecteurs du français au sein des différentes couches de la société, d'où celui de la diplomatie et des relations internationales. Le système éducatif, la cellule familiale, les médias et certaines communautés en font parties intégrantes de l'application des politiques linguistiques.

Chacune des langues est définie par un statut officiel qui, tout en précisant les rôles et les fonctions qui lui sont assignés, fixe aussi leurs domaines d'emploi, en exemple tel que notre orientation révèle celui de la diplomatie.

Notre observation des pratiques linguistiques des diplomates a montré une application du code de la langue française aussi bien au niveau de l'écrit en grande partie que de l'oral. Ces deux modes d'expression mettent en évidence l'existence d'un processus spécifique généré essentiellement par le domaine de la diplomatie pratiquée par les sujets.

2. Collecte et constitution du corpus

La constitution de notre corpus s'est faite par étapes successives. Dans un premier temps, nous avons collecté des données surtout dans des articles français et anglais. La collecte a porté toutes les périodes de la vie diplomatique du monde impliquant la langue française et l'histoire de France.

Cette première collecte a donné lieu à un corpus issu de la base numérique de divers sites. Nous nous sommes adressés directement aux institutions telles que le palais des Nations Unies à Genève, la Commission de l'Union Européenne, le Conseil Européen à Bruxelles, le Parlement Européen à Strasbourg et le Ministère des affaires étrangères et de la coopération, qui nous ont accueilli et ont ouvert gracieusement leurs bibliothèques ainsi que les archives, notamment l'ensemble des ouvrages, documents nécessaires et dont nous avons besoin pour mener à bien notre travail.

Nous avons en outre téléchargé des documents et l'ensemble des documents ainsi collectés a été numérisé et les traitements nous ont permis aussi d'en extraire les données dont nous avons besoin dans le cadre de notre étude.

Nous voulons bien mettre en exergue en rappelant toutefois, pour mémoire, que le volume de travail représentait une multiplicité de pages dont les côtés harassants et hostiles valent d'être ici souligner pour bien mesurer l'étendue du travail.

Méthodiquement, la sélection du corpus d'étude s'est opérée sur la base de la présence de mots clés : politique linguistique, diplomatie, relations internationales, langue de spécialité, français de la diplomatie, plateformes et environnements numériques, organisations internationales, langue de la diplomatie, management et didactique des langues, sociolinguistique, linguistique appliquée.

Toute une multitude d'articles et de documents qui ont été décrits par nos soins, en renseignant les métadonnées que nous avons fait figurer en annexe. Pour chaque document, nous avons procédé à un tri et à une classification simple en indiquant par endroits les métadonnées nécessaires : *Date, Source, Auteur, Rubrique, Page, Titre, Texte-article*.

Cette tâche nous a permis d'identifier d'une manière explicite les sources de différents extraits du corpus.

Nous avons prêté attention au paragraphe (auteur) ou non des articles, par un nom propre complet ou par des initiales, à la présence dans le corps de l'article d'une seconde main ou locuteurs seconds dont les propos sont cités.

Nous avons affiné ces questions dans cette phase exploratoire en nous intéressant particulièrement aux données politiques et linguistiques qui participent largement à la structuration de notre recherche dans cette étude. Les documents sont-ils évocateurs ou explicites? Leurs thématiques dominantes ? Leurs orientations didactiques? Sur quel aspect l'accent est-il mis ? y-a-t-il des caractéristiques particulières? Quels rapports entretiennent-ils avec notre sujet ?

Nous avons également accordé une attention soutenue au contenu informationnel des articles, et instruments à leur structure contextuelle, à la part donnée aux situations historiques et sociales.

Nous avons cherché à repérer les indices se rapportant à notre sujet de façon manifeste, la proportion et la teneur des données informatives, leurs formes, la mention des sources.

3- Objectifs de la recherche

L'objectif dans cette recherche se précise en ce que nous nous proposons d'atteindre pour notre investigation à travers une articulation dynamique. Cela dit, nos objectifs se déclinent comme suit :

l'objectif général que nous poursuivons dans cette recherche est d'analyser le rôle des politiques linguistiques et éducatives de la langue française en diplomatie dans la société contemporaine. Nous voulons aussi connaître les orientations internationales en matière de politiques linguistiques et éducatives des langues de spécialité.

Spécifiquement il s'agit d'identifier les environnements politico-linguistiques et didactiques ; socioculturels des diplomates, qui favorisent l'acquisition de la langue et montrer leur rôle dans la conception des formations afin de garantir l'usage de la langue de spécialité que nous désignons par le français de la diplomatie et des relations internationales.

Nous avons analysé les besoins inhérents à l'acte pédagogique à l'endroit des diplomates et le contexte politico-linguistique qui favorisent la gestion de leur apprentissage.

Enfin mettre en place une plateforme pédagogique et interactive du français de la diplomatie et des relations internationales, dans une perspective de déploiement et d'implémentation d'un livrable ou produit.

Nous nous préoccupons dans cette perspective à scénariser des éléments de connaissances (EC) d'une unité d'enseignement (UE) tel que le FRA-805 en nous appuyant sur des environnements de description numérique normalisés des enseignements et des apprentissages. La finalité c'est de développer dans une classe virtuelle, en fonction des scénarios, des compétences transversales en apprentissage augmenté du FRA-805 (médiation tuteurée à distance, dispositif tactile, pédagogie inversée, etc.) Enfin de maîtriser les modèles documentaires pour la rédaction des différents supports pédagogiques et la préparation des aires d'apprentissage.

Cet axe permet d'apprendre à détailler et scénariser la progression pédagogique conseillée dans cette unité d'enseignement FRA-805 ou français de la diplomatie, organisée en système d'entrée pour la vérification des pré-acquis, expériences de formation (référence aux sessions qui suivent) et en orientation post-formation pour démontrer les compétences acquises afin pour aller plus loin. Chaque activité d'apprentissage apporte des connaissances tout en rendant actif dans l'apprentissage des diplomates.

Dans une logique conceptuelle, cette démarche annonce la méthode pour construire ainsi le degré de progression au sein de l'unité d'enseignement FRA-805.

En premier lieu la scolarité pédagogique sur Moodle est basée sur des objectifs orientés vers la rédaction des démarches pédagogiques ou des scénarios d'apprentissage bâtis sur des principes de quête ou de jeu, et sur une forte médiatisation.

Nous avons déployé une architecture de cursus E-learning sous un environnement d'apprentissage virtuel adapté à des choix pédagogiques. Sur le plan pratique nous considérons que ceci peut permettre de rendre modulaire une formation et orchestrer des activités d'apprentissage, à partir des rôles dévolus aux apprenants/diplomates et des ressources médiatisées à utiliser.

Condition sine qua non pour développer des compétences de médiateur et exercer les fonctions de tuteur au sein d'un dispositif d'apprentissage interactif, se réalise prenant en considération les

rappels des règles de formulation des objectifs selon Mager et Grolung, le niveau de performance selon la taxonomie de BLOOM (connaissance, compréhension, application, analyse, synthèse, évaluation).

CHAPITRE II - Méthodologie de la recherche

A. Autour des concepts opératoires

La réflexion sur les concepts se poursuit après avoir explicité les termes de notre question initiale. Nous présentons différents cadres conceptuels permettant d'envisager la manière dont nous pouvons rendre compte des politiques linguistiques éducatives du français de la diplomatie et de son institutionnalisation au sein des formations en contextes diplomatique.

Cette partie ne fait pas que présenter le cadre conceptuel et épistémologique de la recherche, elle présente également un parcours disciplinaire et cherche à rendre compte de la raison pour laquelle nous nous sommes appesantis sur des cadres épistémologiques de notre /nos disciplines de référence ; des langues et les champs disciplinaires « connexes ».

D'une manière générale, exposer les concepts de la recherche n'est en l'occurrence pas chose aisée puisque la construction de l'objet d'étude s'est faite en partie malgré nos champs disciplinaires de référence, notamment dans leur appréhension de la dimension politique. Il nous faut donc expliquer pourquoi nous avons fait le choix de « politiser » à la fois l'objet d'étude à savoir : « le statut de français de la diplomatie du français » sa « dimension politique » et ainsi décider de sortir en partie de nos cadres de référence. Un recours à d'autres champs disciplinaires, dont la délimitation a été assez longue avec les risques que cela suppose.

Nous avons aussi écarté une interprétation en termes d'attachement ou d'indifférence pour la langue française, afin d'expliquer la création et le maintien plus ou moins fluctuant du statut diplomatique du français dans les formations retenues. Notre exploration disciplinaire est animée par la question suivante : est-ce que le champ des politiques linguistiques et éducatives et celui du français de la diplomatie en didactique des langues nous offrent des entrées heuristiques pour analyser et interpréter la politique linguistique éducative et de formations ; leur inscription dans la durée selon les contextes sociolinguistiques.

2. Langue spécialisée et technolecte

Il est indispensable d'explorer toutes les pistes enfin de pouvoir lier les différents concepts et l'envergure méthodologique qui s'impose dans cette étude.

De ce fait et d'une manière analytique, la conception terminologique montre que la langue générale ou commune et la langue dite spécialisée, existent toutes deux dans la configuration linguistique aussi dans des interactions. Une présentation exhaustive des traits caractérisant les langues spécialisées, nous permettra d'aboutir à l'idée que ces deux vocables auraient l'orientation à désigner les usages savants et écrits.

En premier lieu l'usage du terme de technolecte a l'avantage au vu de ses formants, de pouvoir s'appliquer aussi bien à l'oral qu'à l'écrit et revêtirait ainsi un caractère plus générique que celui de langue spécialisée.

Le cas en contexte plurilingue où les usagers d'une profession puisent dans les ressources de l'une ou l'autre langue. (Par exemple, à l'arabe marocain et au français au Maroc [Messaoudi : 2002 ; 2004])

Représenter de façon aussi caricaturale le sentiment qu'éprouve tout un chacun, dans des circonstances peu exceptionnelles, telles que celles de se trouver dans un endroit dédié à un métier. Par exemple le milieu diplomatique ou dans un tout autre lieu dédié à une activité technique spécialisée, n'est pas dénué d'intérêt : cela permet de dessiner les contours de la notion de « langue spécialisée » et de dégager les premiers traits définitoires.

Nous faisons référence à un survol méthodologique pour présenter un aperçu général des termes et concepts définitoires en vue d'expliquer la corrélation entre les spécificités des contextes linguistiques afférents à notre étude, en lien avec le FOS qui n'est pas en substance l'objet de notre recherche.

Cependant il s'avère indispensable de faire un pont explicatif et théorique pour marquer le passage de notre cadre théorique et conceptuel.

Galisson et Coste donnent de manière très générale une définition des langues de spécialité comme suit : « Expression générique pour désigner les langues utilisées dans des situations de communication (orales ou écrites) qui impliquent la transmission d'une information relevant d'un champ d'expérience particulier. »

Nous pouvons donc dire que les langues de spécialité sont des vecteurs de connaissances spécialisées et ceci nous amène à nous demander par rapport à quoi une langue est dite spécialisée ; considérant qu'une langue de spécialité se définit en fonction de la langue commune.

2.1. Rapport ou coexistence

Il est important de pouvoir se rendre compte du rapport inhérent aux concepts. Existe-t-il une relation entre ces termes ? Les langues de spécialité seraient des sous-ensembles de la langue commune, des variantes lexicales de la langue commune dans le sens où seul le lexique créerait la différence entre langue commune et langue de spécialité ? Il est très important d'énoncer que nous comprenons par « langue commune », la langue non-marquée, non-spécialisée.

En conséquence nous disons que la « Langue de spécialité s'oppose à langue commune » et que langue générale, définirait la totalité de la langue, autrement dit « langue commune » associée à la « langue de spécialité ». Cependant il existe une différence de degré plutôt que de nature. La

spécificité des langues de spécialité s'annonce surtout au niveau de l'usage, selon des théoriciens entre la langue commune et les langues de spécialité.

D'une manière dialectique le français de la diplomatie, se répertoriant dans les langues de spécialité qui sont des codes ou constitutions à caractère linguistique, se différencient de la langue commune. Les langues de spécialité sont constituées de règles et d'unités spécifiques. Selon cette position, une langue de spécialité serait donc une langue à part entière ; mais dans ce cas, comment établir une frontière nette entre langue de spécialité et langue commune. En plus des phénomènes linguistiques qui différencient la langue de spécialité de la langue commune, ce sont des facteurs d'évaluation importante pour soutenir ou infirmer les différentes conceptions sur les caractéristiques.

Nous nous gardons aussi de donner une exclusivité de conception, selon qu'une langue de spécialité est un véritable code spécifique, car elle serait difficilement compréhensible par un non-spécialiste qui ne connaîtrait pas ce code.

Les langues spécialisées se caractérisent en plus d'un point de vue sémantique, par une recherche de la monosémie puisque s'agissant de la spécificité.

D'une manière systématique, en terminologie l'univocité notion, terme, est primordiale et ceci d'autant plus que l'on se situe dans la sphère des vocabulaires ultraspécialisés.

En retour, lorsqu'on se joint à la langue commune c'est-à-dire lorsqu'on se situe à un degré de spécialisation moins élevé, la monosémie peut être moins respectée, et l'on peut se trouver face à des cas de synonymie tout au moins relative.

Il est possible de constater qu'on arrive après ces quelques considérations, à une espèce de consensus en ce qui concerne une définition opératoire des langues de spécialité.

2.1.1 Langue de spécialité et discipline

La langue de spécialité constitue un concept exclusivement linguistique. Depuis les années 1960 il est utilisé pour désigner l'utilisation de la langue dans des situations de communication écrites ou orales qui impliquent la communication d'une information, d'un champ d'expérience spécifique, d'une discipline, d'une science, d'un savoir-faire lié à un métier ou une profession déterminée, etc.

Parlant des langues de spécialité(s) nous dirons qu'elles se caractériseraient par une syntaxe réduite et un vocabulaire spécialisé. Il s'agirait d'un sous-système moins complet de la langue générale qui privilégie des tournures ou constructions, certains modèles dans le discours technique, scientifique, juridique, etc.

Il ne nous est pas nécessaire de nous étaler sur le dédale des appellations plus ou moins bien contrôlées comme le répertoire en présente. Ces appellations ont été récusées par le phénoménal article de L. Porcher *Monsieur Thibaut et le bec Bunsen*. Ce fameux article démontrait de façon éclatante que ce n'est pas la langue qui doit être qualifiée de fonctionnelle mais plutôt l'enseignement de cette langue.

Bien d'autres normes ont été et sont utilisées, dont le terme « discours de spécialité » (Moirand, 1993), une notion déjà bien plus riche et plus adéquate, puisqu'elle intègre la dimension logique. Évoquons en outre le terme "Fachsprache", en allemand, "English ou Languages for specific purposes", (ESP) ou (LSP) en anglais (cf. Binon et Cornu, 1985, Challe et Lehmann, 1990, Lehmann, 1993).

Une focalisation sur la conception de « langue de spécialité » est assez pratique et convenable à certains domaines des sciences du langage : la linguistique appliquée, le traitement automatique des langues et de la didactique.

Dans ce contexte, la définition du concept revêtirait un caractère fonctionnel et pourrait être formulée comme étant un sous ensemble linguistique ; comprenant l'ensemble des moyens d'expression morphologiques, syntaxiques, lexicaux, et stylistiques. Cette disposition est utilisée la plupart du temps par un groupe de spécialistes qui, dans notre recherche sont les diplomates à l'intérieur d'un domaine du savoir humain, tel que la diplomatie. Chaque discipline possède sa langue de spécialité et qu'elle répond avant tout à des impératifs pragmatiques.

Toutefois sur le plan théorique, le consensus est loin d'être atteint. En effet, tant qu'on ne disposera pas de descriptions complètes et exhaustives de textes spécialisés découlant de plusieurs usages disciplinaires, d'une description exhaustive de ce qu'on entend par langue usuelle, les définitions visant à opposer les deux ne restent que des spéculations. Il a été possible de dégager certaines caractéristiques des langues de spécialité ; reste à savoir s'il existe plusieurs langues de spécialité et si ces langues de spécialité diffèrent d'une langue qu'on appelle usuelle. Du point de vue théorique, les divergences entre le Français de spécialité et le Français sur objectif spécifique se manifestent en termes de spéculations ou les arguments et les raisonnements se recourent en fin de compte à des exceptions près, des objectifs de chaque concept.

Une vue d'ensemble nous permet de nous focaliser sur le lexique qui est un point, le plus marquant de la langue de spécialité. Le lexique de spécialité peut s'opposer au lexique général.

On remarque principalement que le lexique général est foisonnant de polysémie et de connotation, ce lexique est relativement stable ; par opposition au lexique spécialisé qui, nous l'avons dit précédemment génère une symétrie vers l'univocité et une création mono référentiel aussi

dépourvu de traits de type connotatif. Par conséquent subit un renouvellement et un enrichissement rapide dû au fait que les thématiques se diversifient.

On remarque que le lexique spécialisé est une base d'enrichissement par la création de nouveaux objets et de nouvelles réalités physiques.

Pour revenir sur le lexique général, on est convaincu de la richesse suite à la diversification sémantique de termes déjà existants. Ce qui englobe peu de mots savants et utilise des schémas d'abréviations usuelles ; enfin il est moins perméable aux emprunts aux langues étrangères.

2.1.2 Le technolecte ou indice de stéréotype

Claude Hagège (1982) a été l'un des premiers à utiliser ce terme. Le technolecte est conçu comme un ensemble d'usages lexicaux et discursifs, propres à une sphère de l'activité humaine. Ainsi les productions écrites et orales englobant la terminologie savante, les textes de haute scientificité, mais aussi le vocabulaire banalisé et la terminologie populaire viennent s'agencer dans le technolecte. Il ne s'agit pas d'une langue à part opposée à la langue ordinaire, comme le supposerait l'emploi de langue de spécialité. Une analyse avec vue d'ensemble montre que le technolecte n'est pas synonyme de terminologie ou de jargon. Bien qu'il contienne le niveau lexical, il ne peut y être réduit. Il englobe aussi des usages discursifs. À la différence de la terminologie, le technolecte n'est pas essentiellement paradigmatique. Toutefois, Lerat (1994 : 18) a émis quelques réserves au sujet de cette appellation en notant : « Le français de l'automobile n'est en aucune façon une sorte de langue ou de dialecte, et l'usage de termes analogiques comme "technolecte" induit un parallélisme fallacieux ».

À notre sens, l'emploi de ce terme se justifie par la transparence sémantique des éléments qui le composent. Selon le Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage de Dubois, Giacomo et al. (1994 : 275) : « Dans une langue, le lecte désigne l'ensemble de traits linguistiques différenciés qu'on peut regrouper en une structure et qu'on réfère à une couche sociale, à un groupe professionnel » ; il s'agit bien d'usages linguistiques, aussi bien écrits qu'oraux spécifiques, propres à un groupe professionnel, agissant dans un domaine spécialisé. En exemple dans cette étude, la diplomatie et ses usages. L'élément techno réfère à un domaine de spécialité, en priorité technique, mais pas forcément. On pourrait aussi parler du technolecte de la diplomatie, de la critique littéraire, par exemple. Il faut reconnaître toutefois, que ce terme a plutôt désigné les usages linguistiques spécifiques à un domaine technique ou scientifique. Jusqu'à présent, l'intérêt a surtout porté sur la langue fonctionnelle en milieu professionnel (Cusin-Berche 1995).

Le terme technolecte vient prendre place logiquement dans le paradigme dialecte, interlecte, idiolecte, sociolecte, etc. sans pour autant désigner une langue à part. Serait-il aussi utile de rappeler qu'un dialecte n'est pas autonome ? Il est toujours rattaché à une langue, à un système dont il est dépendant. Des deux appellations, celle de langue spécialisée, confinée à la langue écrite à caractère savant, celle de technolecte est la plus neutre : elle ne réfère a priori ni à l'écrit ni à l'oral, ni à la langue ni au dialecte, ni à un niveau normalisé de la terminologie, mais désigne de manière objectivant tout ensemble langagier appartenant à un domaine spécialisé.

La définition qui pourrait être donnée est la suivante : c'est un savoir-dire, écrit ou oral, verbalisant par tout procédé linguistique adéquat, un savoir, ou un savoir-faire, dans un domaine spécialisé.

En conclusion, on peut insister sur le fait que le terme de technolecte revêt un caractère générique et présente l'avantage d'englober tous les usages linguistiques des domaines spécialisés, qu'ils soient normalisés ou non, écrits ou oraux, savants ou populaires, traditionnels ou modernes, techniques, scientifiques ou technologiques.

B. Domaines d'activités humaines spécialisées ou champs d'activités spécifiques et langages

Nous concevons que les différents domaines ou champs d'activités humaines contribueraient à l'existence de langages variés : une typologie de plus en plus apparaît de ces activités et conduit à en saisir les différents aspects et à en détecter le fonctionnement discursif et communicationnel. Selon Messaoudi¹⁸ il est évident que dans la perspective d'une approche globale, la linguistique interne de Saussure n'est guère suffisante à elle seule pour dégager les diverses variétés spécialisées d'une ou de plusieurs langues, car ce sont les facteurs extralinguistiques tels que les domaines d'activités et la situation qui permettent de repérer en premier lieu, les langues de spécialité.

Spillner signale quant à lui l'importance des profils de locuteurs puisqu'il s'agit de spécialistes mobilisés dans une situation de communication : il estime que, « les langues de spécialité » sont constituées « par l'ensemble des éléments linguistiques qui peuvent se manifester dans une situation donnée, lors de la communication entre spécialistes d'une même discipline »¹⁹.

Notre domaine d'étude est celui des politiques linguistiques éducatives du français de la diplomatie, des relations internationales, spécifiquement propres aux diplomates. Ce ne sont

¹⁸ Messaoudi, L. (2010). Langue spécialisée et technolecte : quelles relations ? *Meta*, 55 (1), 127–135.
<https://doi.org/10.7202/039607ar>

¹⁹ Spillner, Bernard (1982) : Pour une analyse syntaxique et stylistique des langues de spécialité du français. *Les langues modernes*. 76:19-27

point seulement les traits linguistiques qui seront retenus dans un premier temps pour identifier un vocable, une expression ou une phrase comme revêtant un caractère technique ou spécialisé ; mais bien le domaine spécifique d'où ils émergent et la situation ou le contexte à caractère technique dans laquelle ils se trouvent proférés ou bien à laquelle ils réfèrent.

Quemada (1978 : 1148-1149)²⁰ note à ce sujet : « l'appartenance d'un vocable à un domaine spécifique est acquise par le fait d'être utilisé dans une communication à thème et en situation technique. Cela suffit à lui conférer la qualité de terme technique ».

Ce travail de recherche ne se limite pas aux multiples aspects que peuvent revêtir ces appellations, notamment dans le contexte de notre champ d'action, nous nous contentons d'examiner la question dans la seule perspective linguistique qui nous intéresse sans nous étendre aux détails ici.

Dans un premier temps, des ambiguïtés existent et suscitent de nombreuses interrogations chez le linguiste, dont le souci majeur est d'être en possession de critères linguistiques formels, permettant de caractériser tel ou tel ensemble langagier comme étant spécifique et général.

Qu'est-ce qui distingue le spécifique du général ou commun ? Faut-il les séparer de la langue générale ou commune ?

Nous entendons méthodiquement que le vocabulaire spécialisé est spécifique c'est-à-dire propre à un domaine donné aussi particulier selon les usages. C'est essentiellement un vocabulaire de choix qui fournit les nomenclatures, les terminologies [...] ; C'est aussi, à quelques nuances près le point de vue adopté par Guilbert qui souligne : la considération de la personne du locuteur, et non plus, du seul référent est de nature à nuancer l'analyse. Le terme spécifique, est employé dans un milieu homogène de spécialistes de même culture, de même formation.

C. Traits caractéristiques des langues spécialisées

Du point de vue pragmatique, la langue spécialisée, comme précédemment énoncée, est utilisée pour servir à la communication entre spécialistes de tel ou tel domaine scientifique ou technique le plus souvent en situation professionnelle. Une langue spécialisée ne constitue pas une langue à part : elle utilise les ressources linguistiques du point de vue morphologique, syntaxique, lexicale ; des langues communes mobilisées pour l'expression spécialisée d'un domaine de l'activité humaine. Cusin-Berche (1995 : 42)²¹ soulignait à ce sujet « [qu'] il n'existe pas une langue technique opposable à une langue standard, mais des usages discursifs et lexicaux propres

²⁰ Quemada, Bernard (1978) : Technique et langage. In : Bertrand Gille, dir. Histoire des techniques. Collection Encyclopédie de la Pléiade. Paris : Gallimard, 1146-1240

²¹ Cusin-Berche, Fabienne (1995) : De la langue ordinaire au(x) technolecte(s). In : Jacques Anis et Fabienne Cusin-Berche, dir. Difficultés linguistiques des jeunes en formation professionnelle courte. Diagnostic et propositions de remédiation (Actes du Colloque international de Paris X - Nanterre, 19-21 décembre 1994). Nanterre : Linx, 40-50.

à chaque domaine d'activité »²². On peut donc la définir comme « l'usage d'une langue naturelle pour rendre compte techniquement de connaissances spécialisées »²³

- La langue spécialisée ne se réduit pas au jargon ou à la terminologie (Messaoudi 1990; 2003; Lerat 1994): elle utilise des dénominations spécialisées et les termes, y compris des symboles non linguistiques, dans des énoncés mobilisant les ressources ordinaires d'une langue donnée ;
- Le degré de technicité dans la formulation est variable selon les besoins de la communication, qui va de la haute technicité à la vulgarisation, en passant par la banalisation.
- Les langues spécialisées imposent de donner la priorité à la linguistique de l'écrit, en élargissant la notion de « plurisystème graphique » (Lerat 1994 : 29).

Par exemple le français de la diplomatie et des relations internationales, en compte une multitude de textes dans la configuration des documents écrits. L'avis du spécialiste du domaine est l'ultime recours pour valider le caractère spécialisé ou non d'un énoncé, d'un terme spécifique, comme le signale Lerat (1994 : 47) : « Enfin de compte, le critère des critères est l'avis du spécialiste, dont on ne saurait raisonnablement tenter de faire l'économie »²⁴.

Sur le plan linguistique, il n'est pas inutile de rappeler que les langues spécialisées ne constituent pas des sous-systèmes linguistiques autonomisables comme le signale Lerat (1994) : une continuité manifeste avec les langues communes de référence et leurs ressources s'impose. Les langues spécialisées se présentent comme des plurisystèmes qui sont, selon lui, caractérisés par :

- des signes non linguistiques au sein même de leurs énoncés (contrairement aux représentations graphiques) [...] ;
- une morphologie composite, accueillante aux alternances de morphèmes, aux emprunts dénommatifs et aux formules complexes, incluant du lexical général et du lexical spécifique ;
- une syntaxe qui est tout à fait celle des langues de référence, mais avec des prédilections en matière d'énonciation (comme le fameux style impersonnel des sciences) et des phraséologies professionnelles (comme les formules stéréotypées des administrations) [...] ;
- une linguistique de l'écrit [...] ;

Nous disons que le langage est un savoir-faire complexe et spécifique qui se développe. Au vu des traits cités ci-dessus, un trait nous semble très important, car il interpelle la distinction communément admise en linguistique, celle qui existe entre l'écrit et l'oral. De toute évidence,

²² Idem

²³ Lerat, Pierre (1994) : *Les langues spécialisées*. Paris : PUF.

²⁴ In « Langue spécialisée et technolecte : quelles relations ? » Leila Messaoudi
Meta : journal des traducteurs / Meta: Translators' Journal, vol. 55, n° 1, 2010, p. 127-135.
URI:<http://id.erudit.org/iderudit/039607ar> DOI: 10.7202/039607ar

les langues spécialisées privilégient l'écrit. L'on s'aperçoit que l'appellation langue spécialisée davantage employée pour la langue savante écrite ne peut guère être utilisée dans tous les contextes. C'est la raison pour laquelle, sur le plan terminologique la préférence va à technolecte qui désigne tout ensemble langagier spécialisé, qu'il soit écrit ou oral.

On se retrouve sur le plan disciplinaire à un reflet des traits que nous venons d'énumérer une application par rapport au choix pragmatique et didactique.

Tous ces aspects exploratoires conduisant à des analyses structurales et linguistiques, sont inhérents aux choix didactiques voire pédagogiques pour les besoins en langue des utilisateurs, dans des contextes spécifiques.

2.2. Le français sur objectif spécifique et français de spécialité

Absolument défini comme français sur objectif spécifique, le FOS s'est développé avec une vision utilitariste de la langue française, vecteur de communication au service des échanges commerciaux et de l'emploi. Cependant il existe une méthodologie spécifique au FOS.

Il est impérieux de notifier que les spécialistes l'ont tôt distinguée du Français langue étrangère (FLE) tout d'abord, puis du français de spécialité, du français langue professionnelle (FLP) et dernièrement du français sur objectif universitaire. Un aperçu général rend compte de l'évolution du concept du FOS depuis des années durant et de ses différentes déclinaisons dont le français de spécialité.

Nos réflexions se focalisent dans ce contexte spécifique présentant une vue d'ensemble de la langue à visée professionnelle, et la portée des concepts importants dans cette étude. C'est à Jean-Marc Mangiante et C. Perpette (2004) que revient le mérite d'avoir distingué définitivement, comme souligne F. Mourlhon-Dallies (2006), « la frontière entre le français de spécialité et le FOS » En effet, Mangiante et Perpette (2004:16-17) expliquent que contrairement à l'appellation « français de spécialité » qui a été initialement utilisée pour désigner « des méthodes destinées à des publics spécifiques « en apprentissage » du français dans une perspective professionnelle ou universitaire », qui par conséquent «mettait l'accent sur une spécialité, (...) ou sur une branche d'activité professionnelle (...)», ce qui précisent-ils peut « paraître commode lorsque la formation proposée est effectivement ancrée dans une spécialité ou un champ professionnel ». Le terme de français sur objectif spécifique en revanche, présente selon eux l'avantage « de couvrir toutes les situations, que celle-ci soient ancrées ou non dans une spécialité ». Ils ajoutent qu'il convient mieux quand il s'agit d'un « travail sur des compétences transversales à différentes disciplines » et qu'au lieu d'adopter « une approche globale d'une discipline ou d'une branche professionnelle, ouverte à un public, le plus large possible », comme c'est le cas pour le français de spécialité. Le

FOS « travaille au cas par cas, ou en d'autres termes, métier par métier, en fonction des demandes et des besoins d'un public précis ». Le FOS considère donc, remarque Mourlhon-Dallies, « chaque demande comme unique », d'où selon elle le fait que « le FOS, pensé dans sa singularité, s'écrit alors au singulier (Français sur Objectif Spécifique) ».

2.2.1. Définition et extension du FOS

Dans son ouvrage *Le français de spécialité : enjeux culturels et linguistiques* BERTRAND Olivier dir. SCHAFFNER Isabelle dir.²⁵ donnent une définition en répondant à la question Qu'est-ce que le français de spécialité ? Le terme employé pour désigner tantôt un enseignement sur objectifs spécifiques, tantôt un domaine particulier et allié qui confrontent les exigences académiques aux objectifs professionnels qui sous-tendent ce domaine.

Un des aspects récurrents concerne les pratiques de l'enseignement de la diversité, sous ses aspects linguistiques, pragmatiques et culturels.

L'enseignement d'une langue de spécialité vise à rendre l'apprenant opérationnel dans des situations de communication professionnelle.

La définition et l'appellation « langue de spécialité » sont loin de faire consensus ; suivant les auteurs, les écoles de pensée et les formations, il est question de « langue spécialisée » ou de « langue sur objectifs spécifiques », voire de « langue sur objectif universitaire », sans parler des dénominations propres à chaque discipline. Des variations terminologiques similaires existent dans plusieurs langues et pays.²⁶

Différents aspects de cet enseignement sont analysés, notamment la place des langues dans les formations en alternance, la nature de la langue des projets dans les politiques linguistiques européennes, la certification des compétences en langue de spécialité et l'importance de la culture. Par conséquent le FOS se définit comme une démarche didactique de conception d'une formation linguistique à partir d'une demande précise et des besoins langagiers d'un public identifié.²⁷

Les contenus de formation s'établissent à partir de documents authentiques collectés sur le terrain et analysés. La recherche en didactique du FOS s'oriente notamment vers l'analyse de discours spécialisés, la construction de référentiels de compétences du monde du travail et la relation entre langue et action en contexte professionnel et universitaire. Nous nous représentons cette

²⁵ BERTRAND Olivier dir., SCHAFFNER Isabelle dir. *Le français de spécialité : enjeux culturels et linguistiques* Éditions de l'École Polytechnique/Palaiseau, 2008, 264 p. (Linguistique et didactique)

²⁶ DAVANTURE Adriana Répondre aux demandes de formation en français professionnel : les atouts du FOS et du FLP Points communs : la revue du français à visée professionnelle, avril 2011, n° 42, 7 p., bibliogr. <http://goo.gl/TUzWtN>

²⁷ HARAMBOURE Françoise, BARRAULT-METHY Anne-Marie, CAMBRONERO Maria Buendia, et al.

Les langues de spécialité en Europe Les cahiers de l'Apliu, février 2013, vol. XXXII, n° 1, p. 7-155 <http://goo.gl/yHk6dZ>

définition et les principes y afférents mis à part la demande, comme applicable au français de spécialité à savoir le français de la diplomatie et des relations internationales.

La délimitation du champ linguistique et didactique du FOS et à ses différentes applications est d'actualité, a sa place au sein de la didactique des langues et à ses relations avec le Français langue seconde (FLS), le français de spécialité et avec le Français langue professionnelle (FLP). Un aperçu général montre qu'une littérature foisonnante s'attache à intégrer dans le champ de la didactique des langues, les évolutions récentes de l'activité, du travail et reconsidère l'analyse des discours professionnels. Une question se pose à savoir "Comment enseigner une langue à des publics adultes quand cette langue est apprise avant tout pour des raisons professionnelles ?²⁸ » Dans cette perspective épistémologique, une démarche d'ingénierie de formation pour l'enseignement des langues existe, avec ses objectifs propres et ses contenus privilégiés. Les séquences de formation sont ensuite validées avec les formes de progression à envisager, les activités et exercices pratiques adaptés. In *Discours et communication didactiques en FLE*, Peter Lang/Berne, 2015, vol. 28, p. 143-159.

Les langues de spécialité constituent un domaine de recherche en pleine expansion avec des sujets qui se sont fortement diversifiés et touchent aussi bien à la terminologie, à l'étude de la néologie, qu'à l'analyse du discours ou des genres textuels²⁹. De nouveaux domaines de recherche tel que le domaine de la diplomatie et autres mobilisent particulièrement le travail des chercheurs. Pour illustrer ces nouveaux horizons, on trouve notamment une analyse de discours en ligne produits par des blogs des articles et revues etc... Aussi les recherches touchent à des domaines plus circonscrits : la langue juridique, les discours parlementaires européens, les usages langagiers des contrôleurs aériens, l'orthophonie, enfin la terminologie de domaines divers. Les comptes rendus de publications dans les revues spécialisées dans le domaine dont nous faisons référence sont souvent rédigés selon les dispositions de pratiques diplomatiques et des relations internationales font usage d'un vocabulaire spécifique. Ces dispositifs présentent le déroulement de la pratique diplomatique et la formation de sa terminologie. Nous avons analysé les comptes rendus des publications diverses plus précisément le journal des nations unies et d'autres instruments diplomatiques à l'aide des observations précédentes et du "Dictionnaire de la langue du diplomate ou de la diplomatie. Nous examinons leur composition ainsi que la « technicité » des mots et expressions usités.

²⁸ MOURLHON-DALLIES Florence Enseigner une langue à des fins professionnelles Didier Erudition/Paris, 2008, 351 p., bibliogr., annexes (Langues et didactique)

²⁹ In *Discours et communication didactiques en FLE*, Peter Lang/Berne, 2015, vol. 28, p. 143-159

2.2.2. Interprétation de la langue de spécialité

En ce qui concerne la définition, « une langue de spécialité (LSp) est l'expression d'un domaine spécialisé dans une langue ».

Cette définition de langue de spécialité est celle proposée par la Commission Formations de la Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur (2011) : et renvoie à celle de domaine spécialisé, pour laquelle Van der Yeught (2012 : 13) suggère de convenir qu'il s'agit d'un « Ensemble de connaissances et/ou de pratiques mis au service d'une même visée. La spécificité des connaissances et/ou des pratiques en question constitue la spécialité du domaine. »³⁰ Les domaines de formation de l'apprenant sont sa spécialité (« diplomatie, économie, gestion, informatique, droit, biologie, sport, sciences de l'ingénieur, pharmacie, médecine, histoire, marketing, électronique... »)

La définition proposée par Van der Yeught est large, puisque la finalité d'un domaine peut varier en fonction des contextes. Une vue d'ensemble montre que la définition française est déterminée à la fois par la théorie et par la pratique, puisque la langue de spécialité préexiste à sa description scientifique.

En substance le contenu des enseignements et de l'apprentissage est exclusivement déterminé par la perception des besoins des apprenants.

Nous sommes orienté vers la définition française, des langues et des domaines de spécialité, qui guide cette recherche. Nous observons qu'une formation non strictement linguistique mais axée sur la formation de la société, d'une communauté-cible telle que la diplomatie, relève de la langue de spécialité, ou une langue à visée professionnelle.

En somme, cette définition peut être précisée par le double aspect des langues de spécialité. L'outil d'enseignement apprentissage peut être national (Petit 2007) lorsque sa focale est la langue-culture d'une nation ou, plus largement d'une société par exemple, le français de la diplomatie et des relations internationales qui nous concerne dans cette étude à envergure globale. Elle vise à faire acquérir la langue des échanges sur le plan de la diplomatie et des relations internationales.

Nous disons globalement que c'est la résultante des interactions conjuguées du langage. Il est important de souligner que le langage a évolué pour résoudre les crises et autres situations. C'est aussi un élément de technologie sociale destiné à mettre en valeur les avantages d'une coopération pour parvenir à des accords, conclure des affaires, coordonner des activités.

Le français de la diplomatie est lié à une société et celle des locuteurs distincts de cette société à savoir le monde de la diplomatie. Par langues de spécialité, nous entendons donc les *linguae*

³⁰ Van der Yeught (2012: 13)

franca de spécialité. Le Français de la diplomatie permet une ouverture à la coopération spécifique, tout en guidant les raisonnements des diplomates à travers une structure de leur mode de pensée avec de nombreuses manières qui impactent l'espace et le temps.

Nous avons présenté et complété le descriptif du français de la diplomatie par une description lexico syntaxique et structurale de la langue française. Il est maintenant généralement admis que les langues spécifiques sont une sous-catégorie des *linguae francae*, puisque les échanges en français dans un contexte de super diversité peuvent s'opérer entre locuteurs natifs, entre locuteurs natifs et non natifs ou entre locuteurs non natifs (Seidlhofer 2004, Archibald, Cogo & Jenkins 2011, Cogo & Dewey 2012).

La segmentation du français de spécialité en diplomatie comme objet de notre étude est telle que le terme en lui révèle que les utilisateurs de cette langue partagent un certain nombre de traits pragmatiques, comme la prise de parole, le fait de compléter les phrases du locuteur ou les effets phatiques³¹ destinés à montrer au locuteur qu'il est compris. Toutefois, bien que l'acronyme ELF (English as a Lingua Franca) commence à être répandu (Seidlhofer et al. 2006), l'anglais n'est pas la seule *lingua franca*.

La recherche s'est enrichi récemment des concepts français *lingua franca*, parmi les langues européennes les plus pratiquées. Le français possède aussi des variétés internationales, toute langue-culture étant un élément dans des systèmes sémiotiques plus vastes, à savoir les *linguae francae*, elles-mêmes enchâssées dans un autre système sémiotique encore plus complexe celui de la super diversité.

Dans une perspective postmoderne et pour pousser le raisonnement à son terme, toute langue enrichie des diverses interlangues auxquelles elle peut donner lieu peut être considérée comme *lingua franca*, le langage étant une pratique au moins locale, sinon individuelle et en tous cas déterminée par la situation (Pennycook 2010).

Enfin, pour revenir sur la définition de l'anglais de spécialité de la Commission Formations de la SAES elle peut s'appliquer à toutes les langues³² : « En tant que discipline, l'ASp est la branche de l'anglistique qui étudie ces objets [les variétés spécialisées de l'anglais] et qui développe la réflexion propre à son enseignement et son apprentissage » (Société des Anglicistes de

³¹Utilisation de diverses formes verbales et non-verbales pour montrer son intérêt dans exchange: « Backchannels are signals (verbal and non-verbal) used to indicate to the primary speaker that he/she can continue talking or that the interlocutor is listening and interested in what is being said » (Cogo & Dewey 2012: 139).

³²**Référence papier** Anne-Marie Barrault-Méthy, « Les langues de spécialité au cœur des politiques linguistiques universitaires européennes », *Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité*, Vol. XXXII N° 1 | 2013, 33-60.

Référence électronique Anne-Marie Barrault-Méthy, « Les langues de spécialité au cœur des politiques linguistiques universitaires européennes », *Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité* [En ligne], Vol. XXXII N° 1 | 2013, mis en ligne le 25 mai 2014, consulté le 16 octobre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/apliut/3554> ; DOI :10.4000/apliut.3554

l'Enseignement Supérieur 2011). Nous considérerons dans le présent travail de recherche, d'une part, que cette définition est transférable à diverses langues, et d'autre part, que la réflexion didactique fait partie des langues de spécialité voire à visée professionnelle comme champ d'investigation scientifique.

D. Délimitation et champ d'investigation du français de la diplomatie

2.2.3. Délimitation

L'apprentissage social implique toujours un langage créant ainsi un environnement spécifique et le monde tout entier. Par conséquent la langue fait développer des systèmes de communication qui sont le soubassement des échanges d'idées, permettant de coopérer entre autres. Ceci n'est toujours possible après un grand capital de connaissances et de sagesse accumulé disponible pour les individus.

Nous convenons que les questions des langues constituent un sujet de débats scientifiques, de sociétés qui s'organisent et évoluent dans des contextes précis. Les enjeux des langues quant à leur gestion, planification, apprentissage, enseignement, évaluation sont divers et touchent à plusieurs secteurs de l'activité sociale et professionnelle. Avec la mondialisation et la circulation massive et accélérée des biens, personnes et services, la configuration mondiale des langues change aussi que possible donnant accès illimité aux usagers. Il s'avère donc indispensable d'harmoniser les politiques publiques institutionnelles, régionales et nationales avec la situation linguistique globale afin d'agir en conséquence au travers des réalisations concrètes ; celles-ci dépendent souvent des actions et des acteurs des politiques linguistiques éducatives.

2.2.4. Champ d'investigation

Cette thèse se déroule dans un contexte global et élargi aux aspects communs, en référence à l'universalité du domaine d'étude et de l'orientation spécifique ; mais c'est à l'environnement éducatif, en tant que lieu physique ou figuré, où la plupart des recherches ont lieu et, les institutions internationales sans faire abstraction aux missions diplomatiques et consulaires. Comme point de départ nous avons exposé la problématique et les hypothèses, suivies d'une précision conceptuelle relative à la notion des politiques linguistiques et éducatives, notion principale de cette recherche. L'identification portera ensuite, dans ce chapitre sur le plurilinguisme comme principe fondateur de ces politiques linguistiques dans la société mondiale à partir d'autres termes principaux tels que le pluralisme linguistique et le répertoire linguistique. La pluralité des acteurs de ces politiques recensera quelques-unes des références internationales des organisations au service de l'éducation ainsi que les institutions comme acteurs centraux, les

institutions d'éducation, de formation et d'autres acteurs qui contribuent au développement de politiques linguistiques et éducatives.

Il apparaît nécessaire de nous adapter d'un point de vue stratégique aux principes de description des méthodes d'application. Cerghit, révèle que les méthodes peuvent être décrites conformément à certains principes entre autres :

historique, qui aide à décrire les méthodes *traditionnelles, classiques* (exposés, conversation, exercice etc.) et *modernes* (algorithmisation, problématisation, brainstorming, l'instruction programmée, informatisée etc.);

en exemple de la problématisation et à n'importe quel moment de l'enseignement, s'il s'agit d'enseigner le lexique de la diplomatie, les structures grammaticales y afférentes.

La problématisation est aussi la méthode à travers laquelle on laisse aux apprenants de découvrir des réalités probablement connues. Dans notre cas, on peut laisser les diplomates apprenants découvrir des structures, une règle de fonctionnement d'une ou de plusieurs unités linguistiques. Nous avons procédé par l'étude de cas, qui prend le plus souvent la forme d'étude pratique d'une situation. Par exemple, études sur des sujets liés à la langue : (thématique, partie de discours, fréquence d'une unité, agencement des unités, la place des unités linguistiques etc.) le lexique des chancelleries ou missions diplomatiques et consulaires, l'ambassadeur, les échanges ou correspondances avec le Ministère des affaires étrangères de l'état.

La structuration des schèmes par exemple : les modèles de discours dans le cadre diplomatique.

Pour poursuivre dans le sens des principes :

- l'extension de la sphère d'applicabilité qui nous permet de décrire des méthodes générales (exposé, cours magistral, conversation, etc.) particulières ou spéciales (qui visent la didactisation des compartiments spécifiques de la structure de la langue);
- de la modalité principales de présentation des connaissances ; de la fonction didactique principale des méthodes basées sur la fonction d'enseignement et de communication, de fixation et de consolidation, de vérification et d'appréciation des résultats;
- de la modalité d'administration de l'expérience assimilable;
- méthodes algorythmiques (basées sur des séquences opérationnelles conçues d'avance) ou heuristique (basées sur la découverte personnelle et la solution des problèmes);

Selon C. Cucoş (Cucoş 2006: 291), toutes ces méthodes ne s'appliquent pas isolées" car ceci implique une harmonie de la progression et la systématisation des activités.

Ce sont des méthodes et des procédés d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation à travers cette étude, adaptables par endroits à notre plateforme.

CHAPITRE III – Caractérisation et hypothèses des politiques linguistiques éducatives dans le contexte du français de la diplomatie

3. Langue comme vecteur d'acquisition de compétence

La langue que l'on parle structure son mode de pensée ; la réalité exige que la langue représente aujourd'hui une compétence clé pour favoriser la mobilité professionnelle avec un objectif bien défini qui est la communication ; cependant notre travail va constituer un répertoire d'outils, issu d'une étude présentant un double intérêt pour les sciences du langage et de la communication. D'abord parce qu'étant une étude linguistique sur le français de la diplomatie, elle voudrait confirmer le fait qu'aujourd'hui, la langue est devenue un outil authentique d'exercice pour les sciences du langage et la didactique des langues en contextes. Ceci lui offrant des sources de connaissances variées pour alimenter sa réflexion sur les Hommes en société et sur les dynamiques culturelles et sociales.

La question des enjeux et perspectives des politiques linguistiques éducatives du français de la diplomatie et des relations internationales, étant une étude inductive qui part de l'observation des actions pour construire des précisions, nous permettant aussi de former une représentation de par leurs logiques à partir des pratiques propres aux acteurs sociaux eux-mêmes, que sont les formateurs et les diplomates apprenants. Cette perspective constitue alors une contribution à l'ingénierie de formation et la didactique des langues en contextes. Aussi dans l'optique d'assumer ses prétentions à être une science de l'Homme en général, les sciences du langage commencent à tenir compte de la vie humaine qui constitue aujourd'hui, tout un laboratoire propice à son exercice dans la réalisation des objectifs.

Le deuxième intérêt découle ainsi du fait que notre étude qui fait partie intégrante du domaine général des sciences du langage, se veut aussi une contribution aux politiques linguistiques et éducatives dans les études linguistiques et didactiques. Cette trajectoire permettra enfin de bien comprendre les schèmes cognitifs qui gouvernent les apprenants. Ainsi permettre peut-être de ne pas seulement voir dans les apprentissages, comme des sources de difficultés, mais sans nous attacher systématiquement à mettre en place des solutions ; à voir les apprentissages comme le lieu des innovations didactiques professionnelles. Cette lecture du français de la diplomatie n'est possible que par la démarche inductive, fondée sur l'observation directe et longue de certaines données de la didactique en contextes très peu explorées jusque-là.

3.1. Processus de transformation de la politique linguistique éducative

Le processus de transformation en matière de politique éducative se construit et se consolide depuis des périodes de façon séculaire. Les politiques dans les domaines linguistiques éducatifs pour préserver et répandre le patrimoine linguistique voire culturel se mettent progressivement en place ; les efforts se multiplient dans divers secteurs de la société.

Pour leur part, les institutions d'éducation répondant à leur responsabilité sociale, multiplient les accords et les échanges des membres de la communauté académique.

Quant au ministère européen des affaires étrangères, de la coopération, des projets de grandes envergures sont exécutés et se consolident en fonctions des différents accords internationaux de coopération et universitaires. Plusieurs décisions et projets témoignent des efforts et des perspectives en cours pour une mise à niveau et une formation des acteurs de coopération internationale.

L'enjeu de la francophonie géopolitique et culturel dans ces réflexions, est à prendre en considération dans la perspective des orientations politiques, sur la conception de l'itinéraire du français dans le monde et son impact sur une catégorie de peuples.

Sur le plan Géopolitique : il faut dire que le français a une place prioritaire partout ailleurs dans le monde tandis que sur le plan Culturel : nous estimons que le français s'impose et peut aussi être un facteur déterminant dans la gestion du patrimoine culturel linguistique..

3.1.1. Articulation stratégique et orientations des politiques éducatives

Notre recherche se donne pour aboutissement, d'analyser le rôle spécifique du français de la diplomatie et des relations internationales, comme vecteur des politiques linguistiques et éducatives, surtout pas de manière limitative en fonction des offres en langues en direction des apprenants spécialistes et non spécialistes en langues, ainsi que des professionnels. Il est à noter que les exigences des institutions académiques se rapportent aux niveaux de compétence en langues proposées par le « Cadre européen commun de référence pour les langues » du Conseil de l'Europe (CECRL). Cependant les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, voire les organisations internationales peuvent-elles utiliser leur autonomie pour mettre en œuvre les politiques linguistiques éducatives du français de la diplomatie et des relations internationales ; afin de répondre aux besoins spécifiques en langues du contexte internationale ? et de ce fait, confèrent-elles à l'enseignement des langues une place adéquate par rapport à ces finalités ? Pour commencer à répondre à cette question, il convient de faire une mise au point conceptuelle des politiques linguistiques et éducatives.

3.1.2. Point de vue didactique

Les dispositions de l'enseignement du français de la diplomatie, sont spécifiques et exigent des schèmes particuliers pour la pratique et l'acquisition du savoir linguistique.

Cette disposition destinée au diplomate détermine leurs aptitudes d'acquisition ; voire l'efficacité de l'acte pédagogique par rapport aux besoins.

Le diplomate apprenant doit à la suite d'un enseignement explicite être capable de produire des énoncés et textes conformes au métier.

Il existe des représentations didactiques pour l'enseignement et l'apprentissage de cette discipline de spécialité, qui favorisent l'accélération de l'acquisition, sur la base des comportements et des pratiques qui ne souffrent d'aucun tabou. Par conséquent ils enrichissent l'environnement de la pratique de la langue et son aspect fonctionnel.

Des dispositions pratiques de progression au niveau de l'analyse linguistique s'imposent du point de vue de la cohérence, pour la mise en évidence des intentions de communication des diplomates et un relevé des formes linguistiques qui correspondent aux fonctions diverses.

Ce sont des hypothèses que nous avons attestées ou infirmées lors de nos travaux de terrain.

3.1.3. Les aplombs didactiques modernes et des politiques éducatives

La question reste posée de savoir quelles sont ces terrains ? Initialement c'est de tenter de rapprocher la situation imaginaire de l'acquisition de la langue seconde dans le contexte de la diplomatie, des conditions d'acquisition d'une langue seconde dans un milieu spontané ou naturel. C'est bien une idée antédiluvienne que l'on couvre avec des mots nouveaux et expressions empruntés aux disciplines à la mode, la sociologie notamment, dont l'alliance avec la linguistique a engendré la sociolinguistique. L'accent est alors mis sur les motivations qu'entraînent le sujet vers l'acquisition d'une langue distincte que la sienne, sur les phénomènes de contacts que présuppose tout bilinguisme.

La notion de politique linguistique éducative du français de la diplomatie et des relations internationales mentionnée dans notre travail, se présente ici sous un éclairage nouveau. Il ne s'agit plus dans une telle perspective, de faire dépendre la disponibilité orale du sujet dans la langue seconde de l'acquisition systématique préalable des éléments fondamentaux de la langue. Mais de le placer dans une situation psychosociale telle que la nécessité de la communication, s'impose à lui et qu'il y réponde en contexte et dans une situation convenable. Inévitablement cette réponse ne sera possible qu'au niveau d'une sorte de langue spécifique, tel que nous l'envisageons en diplomatie et relations internationales, résultant de la fusion de compétences de

base dans la langue commune et de la compétence initiale dans la langue spécifique³³. Cette seule exigence permet que le système de la langue se mette en place pour un apprentissage et l'acquisition. Une disposition entre autres consiste à restaurer la hiérarchie de valeurs dans l'approche pédagogique qui subordonne la langue à toute culture et savoir civilisationnel. On cherche aussi à ramener l'intérêt des apprenants à l'ère de la promptitude selon les moyens émergents afin de découvrir toutes les subtilités de la langue en apprentissage. En fait, il est certain qu'un peu partout on a fini par émettre des doutes sur le bien-fondé des principes méthodologiques et l'efficacité pratique des démarches pédagogiques prônées naguère.³⁴

Une troisième position est évoquée par toutes les tentatives de spécification de l'enseignement apprentissage à travers l'individualisation. Dans cette vision on renonce progressivement aux enseignements méthodologiques antérieurs, mais on tente aussi à les utiliser d'une manière plus adaptée aux besoins spécifiques individuels. Il y a là une idée fondamentale excellente dans son principe, mais bien difficile à mettre en pratique dans les conditions habituelles de l'enseignement apprentissage.

Les environnements numériques ou TICE, sont devenus des solutions, mais l'ensemble reste encore un processus de l'expérimentation³⁵ pour actualiser les méthodes et les stratégies de l'enseignement apprentissage.

D'une façon manifeste à en prendre une vue d'ensemble, une langue est une forme de la vie et en ce sens que les différentes tendances dans le domaine des politiques linguistiques ont une excellente influence sur l'ensemble de la réflexion didactique ; « cette dernière a accéléré l'émergence de méthodologies où le sujet est enfin placé au cœur du problème didactique »³⁶.

D'un autre point de vue que nous explorons dans notre recherche, il apparaît que l'attrait de la langue étrangère³⁷ et des méthodes d'enseignement de l'apprentissage en français de la diplomatie et des relations internationales, est décent pour la nouvelle génération d'apprenants diplomates. Cette impulsion est singulièrement fine dans les contextes politiques linguistiques et éducatifs.

Les actions de multiculturalisme et de multilinguisme sont dorénavant plus identifiées dans les faits de politiques linguistiques et éducatives mieux connus. L'orientation pour l'étude d'une autre langue est rendue plus vive chez ceux qui ont le privilège, ou l'épreuve, de ne pas être dans la nécessité d'apprendre une autre langue que la leur pour faire carrière.

³³ Français de la diplomatie et des relations internationales

³⁴ Consultation à ce sujet le n° 24 de Langue française, décembre 1974, Audio-visuel et enseignement du français, sous la direction de M. BESSE et S. MOIRAND.

³⁵Idem

³⁶Systèmes d'apprentissage des langues vivantes par les adultes, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1973.

³⁷Français langue étrangère

3.2. Le système des langues de spécialité

Une autre orientation actuelle de l'enseignement des langues étrangères mérite un moment d'attention. Il s'agit de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler l'enseignement des langues de spécialité.

Cette orientation résulte d'une préoccupation devenue depuis peu dominante : rendre accessible aux spécialistes de telle ou telle discipline scientifique, ou technique, des données qu'ils ont le plus de possibilité de trouver selon leur champ d'intérêt, dans la langue déterminée et spécifiquement une discipline : par exemple, le français de la diplomatie et des relations internationales.

A cet égard, la didactique en contextes explique partiellement le renouveau d'intérêt pour un enseignement/apprentissage des langues de spécialité³⁸.

L'objectif majeur dans l'intérêt de cette question ne se limite pas exclusivement à la construction d'un savoir formel inerte limité à un seul domaine d'aptitude. Il est au contraire généralement accepté qu'il convient également de donner à ceux qui suivent un tel enseignement, les bases d'une compétence orale agissante leur permettant bien sûr de communiquer, donc de comprendre et de se faire comprendre, autant à l'oral que par l'écrit³⁹.

A partir de ces déclarations d'intention se posent un certain nombre de problèmes stratégiques et linguistiques dont nous tenterons de définir les deux aspects essentiels :

① « A quel moment doit intervenir l'enseignement de la langue de spécialité ? En d'autres termes, doit-on admettre la nécessité d'un enseignement de base des structures de la langue étrangère à tous les niveaux de son organisation : phonologie, morphologie, syntaxe, sémantique et lexique, avant d'aborder le domaine de la langue de spécialité ? Tout au contraire, peut-on partir de ce domaine clos pour construire une véritable compétence formelle inerte et possiblement active. Les avis sont partagés et les expériences d'enseignement exclusif de la langue de spécialité ne sont pas bien convaincantes. En fait, le problème didactique posé débouche sur une question linguistique du plus grand intérêt.

② Comment peut-on définir une langue de spécialité pour en déterminer à la fois le contenu, par opposition à la langue commune, et établir une progression pédagogique ?

Existe-t-il vraiment des ensembles tels que l'on puisse nommer : langue de spécialité ?

³⁸Le français dans le monde, n° 61, décembre 1975, Le français langue des sciences et des techniques ; Les langues modernes, n° 2-3, 1975, Les langues de spécialité ; Langue française, n° 28, décembre 1975, Textes et discours non littéraires, direction J. PEYTARD et L. PORCHER ; Langages, n° 42, juin 1976, Argumentation et discours scientifique, direction L. DANON-BOILEAU

³⁹ Charles Bouton, La linguistique appliquée, P.U.F., coll. « Que sais-je ? », Paris, 1979 pp. 120-122

Il apparaît vite qu'il existe un vocabulaire propre à chaque discipline. Toute science, toute technique, tout métier postule un lexique particulier dont la disponibilité et le bon usage font partiellement le spécialiste.

Une analyse judicieuse révèle que la langue de spécialité se traduit également par l'usage privilégié de certaines structures, de certains tours, par exemple dans les disciplines les expressions de diverses situations sont spécifiques. Un examen encore plus attentif du « corpus » de la langue de spécialité conduit à reconnaître :

- que ces traits distinctifs ne peuvent être saisis comme tels que si on peut les opposer aux traits de la langue commune ;
- que l'usage privilégié de certaines structures ne s'éclaire que par référence aux structures homosyntaxiques ou homosémiques de la langue commune ;
- que le lexique réellement spécifique de la langue de spécialité est relativement réduit et que son usage tend à une internationalisation sur le plan du signifiant comme sur celui du signifié ;
- qu'en revanche, la langue de spécialité fait un grand usage des termes de la langue commune dont elle limite dans la spécialité considérée, le champ sémantique, ou qu'elle modifie sémantiquement par métaphore ou métonymie.

Dans ces cas les plus fréquents, il serait importun, sinon téméraire et certainement incommode de ne connaître de l'unité lexicale considérée que le sens limité dans la spécialité. » telle est l'analyse et la conception de Charles Bouton dans son ouvrage.

Une pareille analyse semble guider vers des choix prudents et raisonnables sur le plan de l'approche pédagogique et montre la nécessité de mener de façon complète l'étude de chaque corpus spécialisé à la fois dans la langue source et dans la langue cible.

Ce domaine de la recherche didactique et pédagogique semble universellement dans le monde fort actif. C'est la direction dans laquelle les travaux de la linguistique appliquée ont le privilège de se développer puisqu'ici l'intérêt scientifique rencontre celui aussi intéressé, de la politique, de l'économie, des industries et des techniques.

Les orientations précitées se sont précisées depuis des périodes, dans de nombreuses nouvelles méthodes et l'emphase est mise à la fois sur une démarche didactique visant à donner une priorité à accéder à la langue comme moyen de communication et par voie de conséquence, aux besoins langagiers spécifiques des groupes d'apprenants distincts. Dans le cas précis les diplomates. C'est un choix valide, dans la mesure où il ne fait pas oublier aux enseignants et formateurs le caractère systématique et organisé de la langue du métier.

La grande évolution qui se poursuit, est celle de la révolution du numérique, qu'entraîne l'emploi des plateformes pour apprendre à apprendre. Une autonomisation de l'apprentissage devient ainsi

possible. Les possibilités d'ensembles didactiques fondés sur une exploitation intelligente de l'ordinateur sont très étendues ; entre autres les plateformes interactives de formation. Cependant, la condition du triomphe est étroitement déterminée par la qualité de la base linguistique et la conformité des programmes avec les exigences intrinsèques aux conduites d'acquisition.

Ici comme dans bien d'autres domaines, la théorie et ses applications progressent sur les possibilités de la technologie. C'est donc en ce domaine que les efforts doivent aussi porter le plus.

3.2.1. Une orientation vers la technologie du numérique ou le digital Learning **a) Enjeux**

Le numérique au sens très poussé ou polyvalent, a marqué le monde et abreuvé l'ensemble des activités humaines, des plus personnelles aux plus collectives, et a profondément modifié notre rapport aux autres, à l'espace, au temps.

Porteur d'innovations permanentes, il fascine et effraie tout autant, et fait l'objet de multiples débats, analyses, controverses.

Les dernières avancées dans le domaine de la recherche dont la « plateformisation⁴⁰ » est une valeur ajoutée pour les sciences du langage en général et la didactique en particulier.

Même si des disparités subsistent encore dans l'enseignement d'une seconde langue étrangère, l'apprentissage obligatoire d'une langue vivante et l'enseignement de disciplines en langues étrangères, se développe l'écosystème numérique s'inscrivant en appui aux innovations technologiques.

Par conséquent l'environnement numérique est un outil précieux pour l'apprentissage des langues et plus particulièrement du français de la diplomatie et des relations internationales.

Il est bien évident que la didactique des langues à ce point de vue est placée sous l'égide de l'innovation définie par les politiques linguistiques éducatives.

Le numérique est entré dans la sphère des politiques linguistiques éducatives. En termes d'innovation ceci touche aux théories de référence en l'occurrence les TICEs qui procurent l'optimisation au niveau de la reprogrammation du savoir de l'appropriation, dans un premier temps, ensuite les supports du numériques et les plateformes interactives entrent dans la sphère des politiques éducatives notamment dans celle de l'enseignement apprentissage des langues. Cette perspective se nourrit aussi des apports de la recherche plurisectorielle qui apporte énormément sa contribution au numérique dans la formation des corps de métier dans les centres de langues et instituts.

⁴⁰ Dominique BOULLIER Sociologie de la numérique 2e édition Armand Colin ISBN 978-2-200-62475-0 Collection U

Les diplomates se doivent d'être immergés avant d'exercer leur fonction car en plus des locuteurs, la plupart de ceux qui sont issus des nationalités hors francophone rencontrent des difficultés à communiquer à travers leur expression en langue française dans l'exercice de leur fonction de diplomate.

Ce besoin de communication facilitera le bon fonctionnement des institutions, par la définition de politiques linguistiques, de mise en place d'un mécanisme didactique, pour l'acquisition linguistique afin de pratiquer la profession en contexte spécifique qu'est la diplomatie.

Dans le cadre de cette thèse, la recherche se traduit par la question suivante :

Quel rôle joue le français de la diplomatie dans les pratiques professionnelles des diplomates, la dynamique de cette communauté, notamment dans les fonctionnements de diffusion, de promotion et d'identification de ce groupe social ? et quelle en est l'implication des politiques linguistiques éducatives ?

Afin de bien mener nos investigations, d'autres questions subsidiaires sont à explorer :

- quelles politiques linguistiques éducatives pour le français de la diplomatie ?
- une orientation de la conceptualisation dans l'écosystème numérique présente-t-elle des enjeux ? et quelles en sont les perspectives pour le monde de la diplomatie et la didactique en particulier ?

A ces préoccupations tentera de répondre la présente étude et recherche en thèse intitulée :

« Les politiques linguistiques éducatives du français de la diplomatie des relations internationales dans l'écosystème numérique. »

Le postulat de départ de la recherche repose sur l'idée selon laquelle le français de la diplomatie et des relations internationales constitue un vecteur de politiques linguistiques éducatives.

3.2.1. Esquisse historique sur l'envergure diplomatique de la langue française

Il est important de se rappeler que depuis « l'ordonnance royale de Villers-Cotteret ⁴¹ qui avait imposé par la volonté politique la langue française comme langue d'unification de la France, le français s'était peu à peu imposé comme la langue mondiale des échanges, et en particulier des discussions et décisions politiques en substitution du latin.

Ainsi au cours des siècles le français s'était imposé comme la langue diplomatique mondiale. A l'issue de la première guerre mondiale qui avait fragilisé les anciennes puissances européennes et montré l'émergence politique des États-Unis d'Amérique, le traité de paix signé à Versailles

⁴¹ Article 111 de l'Ordonnance of Villers-Cotterêts, imposant l'usage du Français dans les documents officiels. L'Ordonnance de Villers-Cotterêts, aussi appelée ordonnance Guillelmine, est une ordonnance royale décrétée les 10 et 25 août 1539 à Villers-Cotterêts par François Ier, roi de France.

en 1919, marqua la cessation du privilège⁴² du français comme langue diplomatique ; toutefois le français conservant ce statut⁴³ le traité fut rédigé à la fois en anglais et en français.

L'après-guerre entraîna de profonds changements sociaux d'où les classes sociales s'interpénétrèrent et démocratisèrent la langue. Certes au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, naissait l'organisation-mère c'est-à-dire l'organisation-modèle de tout le système international contemporain : l'Organisation des Nations Unies en remplacement de la Société des Nations.⁴⁴

L'Assemblée générale de l'ONU, lors de sa première session, le 1er février 1946, adopta la résolution numéro 2 portant approbation du règlement concernant les langues. Celui-ci précise, dans son article 1er : « Dans tous les organismes des Nations-Unies autres que la cour internationale de Justice, le chinois, l'anglais, le français, le russe et l'espagnol sont les langues officielles ». Cette internationalisation de l'expression devait néanmoins être immédiatement nuancée dans le même texte par cette précision capitale : « le français et l'anglais sont les langues de travail ».

La distinction entre langue officielle et langue de travail n'est pas, à vrai dire, clairement établie sur le plan juridique et a fait l'objet de controverses. On retiendra en prenant l'ONU pour modèle, que le statut de langue officielle implique que toute réunion officielle soit pourvue de l'interprétation simultanée d'une langue et vers la langue qui bénéficie de ce statut, que les documents préparatoires et les projets de résolution soient disponibles dans cette langue en temps voulu, que les comptes rendus et les rapports le soient également. Le français en est une de ces langues.

3.2.2. Statut et privilège de la langue française

Le statut de langue de travail implique quant à lui, que le travail des fonctionnaires internationaux interne à l'organisation puisse être effectué, verbalement et par écrit dans une des deux langues de travail d'où la nécessité pour ces fonctionnaires de connaître l'une de ces deux langues pour être recrutés. Il est aussi possible de connaître au moins passivement, l'autre langue ou à défaut d'être mis en mesure par la traduction ou l'interprétation ; de la comprendre. En outre, tout délégué doit pouvoir également s'exprimer verbalement et par écrit, dans l'une des deux langues

⁴²Valeur, importance particulière qu'a une chose ou qu'on lui accorde. Avantage particulier considéré comme conférant un droit, une faveur à.

⁴³Situation de fait dans laquelle se trouve une langue relativement à son usage ou à la reconnaissance juridique dont elle jouit (d'apr. Dor.-Poir. 1975). Ce qui a été statué ; décision juridique, ordonnance. Situation de fait, position par rapport à la société, aux institutions, etc.

⁴⁴ La Société des Nations (SDN ou SdN) était une organisation internationale introduite par le Traité de Versailles en 1919, lui-même élaboré au cours de la Conférence de paix de Paris, pendant laquelle est signé le Covenant ou le Pacte qui institue la Société des Nations, afin de préserver la paix en Europe à la fin de la première guerre mondiale.

de travail dans ses relations avec le secrétariat de l'organisation. Toute activité linguistique officielle du secrétariat concernant les documents tels que les affiches, brochures, inscriptions de tout ordre, menus des restaurants, explications des guides, etc. devant s'effectuer dans ces deux langues.

Dans les organisations rattachées à l'ONU, on ne fait pas la différence entre le statut de langue officielle et celui de langue de travail. Dans la plupart des cas, le statut unique de langue officielle ou pour quelques organisations, selon une terminologie approximative de langue de travail, donne à la langue qui en bénéficie les droits cumulés des deux statuts. Cependant, certaines organisations interprètent ce statut comme ne conférant le statut juridique de langue de travail qu'à la seule langue officielle la plus utilisée et c'est en général l'anglais, mais parfois le français. À ces exceptions près, le français bénéficie juridiquement dans la quasi-totalité des organisations internationales du système des nations unies, du statut maximum. Tel est le cas non seulement, en application de la résolution de 1946 à l'ONU proprement dite et en application de son règlement dans les organismes qui en dépendent directement⁴⁵ mais aussi conformément au paragraphe de la résolution de 1946 dans les institutions spécialisées et rattachées.

Les organisations indépendantes du système des nations unies se recensent par centaines si l'on tient compte notamment non seulement des institutions et organismes centraux mais également de leurs comités, offices, bureaux décentralisés. Dans ce contexte la situation du français y est importante et particulière.

D'une façon pratique, le français se voit reconnaître dans la plupart d'entre elles le statut de langue officielle sans qu'il ne soit fait mention de langue de travail. Tel est le cas à la Commission des Communautés européennes (CCE) (neuf langues officielles : français, allemand, anglais, danois, espagnol, grec, italien, néerlandais, portugais), à l'Organisation du Traité de l'atlantique Nord (OTAN), à l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), au Conseil de l'Europe,(CE) à l'Union de l'Europe occidentale (UEO), à la Commission du Pacifique Sud,(CPS) à l'Organisation internationale de police criminelle (OIPC-INTERPOL), à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), à l'Organisation des États américains (OEA), à l'Organisation de l'Unité Africaine (UA) devenue Union africaine. Dans toutes ces organisations, le statut de langue officielle entraîne juridiquement parlant, le statut de langue de travail.

⁴⁵ Assemblée générale
Conseil de sécurité économique et social
Conseil de tutelle
Secrétariat particulier
Cour internationale de Justice

À l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OCTI), le français est dit langue de travail, ce qui correspond au double statut. À l'inverse, au programme international de satellites de télécommunication (INTELSAT) et le programme international de satellites maritimes (INMARSAT) le français est langue officielle mais n'est pas admis, comme à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à la Banque interaméricaine de développement, (BIAI) au titre de langue de travail. Tel est dans ses grandes lignes, le statut juridique du français dans le plus grand nombre, et les plus importantes, des organisations internationales.

On ne saurait encore une fois, être exhaustif dans ce domaine. Presque toutes les organisations débattent et légifèrent périodiquement sur le statut et l'emploi de langues, ce qui relativise le statut des langues en la matière.

3.2.3. Langue française et diplomatie : des alliés de longues dates⁴⁶

Explorer l'histoire, nous retenons que l'arrivée des anglais dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle bouleverse profondément l'histoire politique, économique, sociale et linguistique de la Nouvelle-France. En 1763, la France cède officiellement sa colonie à la couronne britannique par la signature du Traité de Paris. La domination des Anglais rend la situation du français précaire et son statut est alors remis en question. L'anglais occupe dorénavant une place importante dans l'administration et le commerce.

Depuis le milieu du XVII^{ème} siècle et d'après « *Le Monde illustré* », paru en 1921, la règle voulait que pour tous les actes diplomatiques l'usage de la langue française fût général.

Dans cet élan et si au lendemain de la Première guerre mondiale les circonstances historiques ne permirent plus à aucune langue une hégémonie s'accordant désormais pas aux mœurs générales des États, la langue française au caractère incontestable d'universalité, garda tout son prestige.

Le traité de Westphalie (1648) est encore rédigé en latin. Mais tout de suite après, dans presque tous les traités, c'est le français qui est employé, et on ne citerait que bien peu d'exceptions, on peut citer le traité de 1778 entre la France et l'Amérique qui fut rédigé en deux langues à la coutume de rédiger les traités en français.

A Vienne en 1815, comme à Berlin en 1878, comme à Algésiras en 1906, comme à La Haye en 1907, on écrivait et on parlait français. Pourquoi n'en a-t-il pas été de même en 1919 ?

Les plénipotentiaires anglais ont demandé que la langue anglaise fût employée et fit foi, comme la langue française, dans le traité de Versailles, et le Conseil Suprême a cru devoir leur donner

⁴⁶ Langue française et diplomatie : des alliées de longue date (D'après « *Le Monde illustré* », paru en 1921) Publié / Mis à jour le dimanche 27 novembre 2016, par [LA RÉDACTION](https://www.france-pittoresque.com/spip.php?article14296)
<https://www.france-pittoresque.com/spip.php?article14296>

satisfaction. A cette époque on a remarqué et avec regret cette dérogation aux usages traditionnels. On pourra dire qu'il n'y eût là le commencement d'une diminution pour le prestige de la langue française et, l'on a essayé sans succès de marquer en d'autres occasions que le français demeurait la langue diplomatique.

Lorsque le traité de Saint-Germain et le traité de Trianon ont été discutés, l'Italie qui y était directement intéressée demanda qu'il y eût un texte italien. Ces actes internationaux ont donc été rédigés en trois langues : français, anglais et italien ; mais il a été décidé que seul le texte français ferait foi.

En outre parmi les nombreuses conventions qui ont dû être rédigées à la suite du traité de Versailles, figure un acte international qui régleme le commerce des armes dans le monde et qui met au point un certain nombre de mesures antérieures qui figurent dans les actes de Bruxelles et de Berlin. Ce document a été rédigé uniquement en français sur admission du Conseil Supérieur.

3.3. Des raisons de la validation du français de la diplomatie

L'envergure politique de la France était remarquablement manifeste dans toutes les instances internationales, favorisant une vue d'ensemble des raisons qui avaient fait du français la langue diplomatique au cours des deux siècles et demi précédents.

La raison décisive et permanente est sa qualité propre, sa simplicité, sa limpidité, sa propriété. Bien des choses ont changé dans le monde depuis le temps où Rivarol⁴⁷ écrivait le brillant discours.

Mais il est des définitions qui n'ont rien perdu de leur vérité ni de leur actualité. Le français, écrivait Rivarol, par un privilège unique est seul resté fidèle à l'ordre direct, comme s'il était tout entendement. On a beau par les mouvements les plus variés et toutes les ressources du style déguiser cet ordre ; il faut toujours qu'il existe. « La Syntaxe française est incorruptible : c'est de là que résulte cette admirable clarté base éternelle de notre langue, ce qui n'est pas clair n'est pas français ».

Quand est paru l'ouvrage de Rivarol, tout le monde a reconnu l'exactitude de ce qu'il exprimait dans des termes si éclatants. Ce prestige de la langue française se trouvait il est vrai, singulièrement facilité par les circonstances historiques. La gloire du règne de Louis XIV et le rayonnement intellectuel l'avaient grandement servi.

⁴⁷ Sur l'universalité de la langue française que couronnait en 1783 l'Académie de Berlin
<http://www.dimedia.com/ft19700143--fiche.html>
<http://www.academie-francaise.fr/la-langue-francaise-de-lidentite-luniversalite>

La Révolution et l'épopée napoléonienne donnèrent à la langue française une expansion nouvelle. Les livres de philosophie, les brochures politiques la portèrent au loin : elle devint l'interprète des spéculations et, l'instrument de la liberté en attendant qu'elle soit l'expression même de la loi, quand le Code fit le tour du monde.

A mesure que les nations ont grandi et que les peuples sont arrivés à prendre conscience d'eux-mêmes, il leur a paru de plus en plus qu'ils avaient le droit d'avoir un esprit à eux et un langage à eux. La France a été la première à répandre cette idée, en se faisant dans le monde l'interprète de la liberté. Devenus libres et voulant être libres, les peuples ont eu tout le souci de leur génie national et de leur langue. Si bien qu'au début du XX^{ème} siècle, nulle notion ne paraissait déjà plus anachronique que celle d'une hégémonie intellectuelle se traduisant par la prise de possession d'une langue par une autre langue.

Mais si les circonstances historiques ne permettent plus à aucune langue une hégémonie qui ne s'accorde désormais pas aux mœurs générales des États, une langue qui a par sa qualité même un caractère incontestable d'universalité garde tout son prestige. Quand elle est l'instrument de culture de toutes les parties du monde, quand elle a une valeur éternelle, il ne lui est pas difficile de se prêter aux conditions nouvelles de la vie internationale et de garder son rôle traditionnel. C'est ce que l'on pouvait constater au début du XX^{ème} siècle pour la langue française.

Dans une étude, Paul Hazard faisait justement observer que le français, sans prétendre asservir aucune langue, prenait place en allié à côté de toutes les autres et continuait d'être généralement adopté.

La langue française continue d'être parlée dans presque tous les pays et les pays limitrophes de la France ; elle est employée dans un grand nombre de groupements européens ; elle a des points d'attache dans les pays slaves, en Orient, dans les anciennes colonies, au Canada, en Amérique du Sud. Elle est familière à ces nombreux étudiants étrangers qui viennent faire leurs études dans les universités françaises.

La langue française correspondrait à la pensée moderne qui est raisonnable et critique, analytique. Elle est sociable aux nouveautés et, par suite du développement de la vie sociale des nations, elle permet que toute chose ayant besoin d'être nommée reçoive un nom. Enfin elle est répandue par la littérature qui a le souci des problèmes moraux, métaphysiques et scientifiques qui est lue partout. C'est donc sa qualité propre, sa logique, sa clarté, qui maintiennent avec sécurité ses droits dans le monde.⁴⁸

⁴⁸ Idem <http://www.academie-francaise.fr/la-langue-francaise-de-lidentite-luniversalite>

3.3.1 Mutations contextuelles et linguistiques

Des bouleversements stratégiques et politiques sont intervenus au cours des années, d'une manière significative présentant un environnement identitaire dans l'évolution de l'esprit des peuples et nations.

D'où vient donc que la langue française ne soit plus employée avec la même accessibilité que naguère ? En revenant à la diplomatie, il y a lieu de distinguer aujourd'hui entre les conversations diplomatiques, les correspondances de chancellerie et la rédaction des traités. Autrefois les conversations, les correspondances, les traités tout était en français. C'est que le personnel dirigeant de l'Europe était peu nombreux et qu'il appartenait aux mêmes classes sociales. Les grandes affaires étaient réglées par quelques ministres ou quelques ambassadeurs, qui avaient en commun une certaine formation professionnelle.

Avec les mutations du monde, les négociations qui ont suivi la Première guerre mondiale ont fait assister à une assemblée des nations sans précédents dans l'histoire. En outre dans chaque nation il s'est produit une évolution politique qui conduit au pouvoir un personnel beaucoup plus nombreux, beaucoup plus varié par ses origines et par sa culture que le personnel de l'Europe d'autrefois. Il en résulte que les hommes d'État s'expriment dans leur langue et qu'il n'y a plus de réunion sans interprète. Il en résulte aussi, sans qu'il y ait de règle absolue, que la correspondance de certaines chancelleries est écrite dans la langue du pays d'où elle vient.

Reste la composition ou la rédaction des traités. Il découle de tout ce qui préexiste que l'usage demeurait de les écrire en français jusqu'à la première guerre mondiale de 1914-1918, mais que l'usage tendit ensuite à s'établir aussi d'en rédiger des exemplaires dans d'autres langues. Ces disparates rédactions sont peut-être fondamentales. Mais plus elles sont abondantes, plus l'intérêt est grand de décider que parmi ces textes il en est un qui est officiel et qui fait foi.

L'émergence de la langue française a pour elle la tradition, les habitudes acquises, la qualité qui la rend apte aux communications internationales. Ayant déjà servi au commerce intellectuel des peuples depuis longtemps, elle est préparée à répondre aux exigences nouvelles et elle est désignée pour être à côté de la langue particulière à chaque nation, l'instrument des relations intellectuelles des peuples et pour réunir les notions communes de l'univers raffiné.

Ce qui fait l'essence de la langue française prédéfinie, existe et se retrouve d'une manière parfaitement adoptée pour les besoins fonctionnels de la communication, dans toutes les instances internationales, de coopération voire d'échanges.

L'histoire des peuples est érigée sur la base d'un postulat et devient une référence ou un modèle pour les peuples dans leur marche vers toute évolution.

Il n'en demeure pas moins en vigueur, que la langue française revête le socle de la langue de la diplomatie et des relations internationales, aux vues de son envergure historiquement marquée par le rôle de modèle qu'elle a joué et qui sert de référence de nos jours.

Nous dans la logique de transmission des valeurs intrinsèques de la langue française dans toutes ses dimensions entre autres : politique, économique, culturelle, philosophique, technique...etc.

La dimension éducative s'avère nécessaire à considérer dans les politiques linguistiques.

Cette action porteuse de connaissances et de techniques, permet une sauvegarde des valeurs, dans une perspective de promotion de la langue française.

Toute action est sujette à une planification stratégique pour atteindre des objectifs définis. Celle qui nous intéresse dans cette recherche se résume aux politiques linguistiques et éducatives de la langue de spécialité ou à visée professionnelle.

CHAPITRE IV- Les politiques linguistiques

4. Diversité des politiques linguistiques

Les bouleversements du monde contemporain et leurs incidences sociolinguistiques provoquent des interrogations et des implications inédites en didactique des langues. Il devient nécessaire de tenir les deux bouts de la chaîne : identifier la macro sociolinguistique et micro-didactique. On ne passera pas cette articulation entre sociolinguistique et didactique qui implique un effort de contextualisation des orientations et des moyens d'enseignement en vue de leur adéquation aux diverses situations socio-politiques et culturelles. Il s'agirait de penser une « didactique contextualisée »⁴⁹ dans laquelle ne doit pas être minimisée l'importance de la mise en perspective historique de l'enseignement : les institutions, les structures, les pratiques, l'héritage mémoriel et les constructions identitaires. Ce dont font état plusieurs recherches et études dans le domaine des politiques linguistiques.

Les politiques linguistiques et éducatives sont ainsi mises à contribution dans ces évolutions, comme en témoigne par exemple pour les situations en Europe la réalisation du *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques-éducatives* (Beacco et Byram, 2002).

Toute prise en compte de la complexité langagière conduit en effet, à des choix de politique éducative.

En conséquence, la didactique ne se retranche plus derrière une neutralité technique et pense avec efficacité ses objets d'enseignement/apprentissage en eux-mêmes sans relation à une politique des langues (Coste, 2006). La pluralité des contacts de langues, la diversité des contextes de ces contacts, la complexité des trajectoires individuelles, tout cela scrute une didactique uniformisante fondée sur des principes universalistes. Elles rendent souhaitables des approches empiriques minutieuses, attentives aux contextes locaux pour repenser les habituelles catégorisations ; comme par exemple, les notions de « modèles didactiques » (exportés / exportables), de « répertoires didactiques » (les divers montages possibles au sein de la pratique enseignante) et de « cultures d'apprenants » (Beacco et alii, 2005).

4.1. Conceptualisation de la politique linguistique

En référence aux différentes conceptions liées aux dispositions politiques, la théorie de la politique linguistique que propose Spolsky Bernard comporte quatre caractéristiques principales. La première est la division tripartite de la politique linguistique en pratiques linguistiques. En ce qui nous concerne dans cette étude ; il s'agit des croyances linguistiques et idéologies ainsi que

⁴⁹Thèse Normand-Marconnet (2008).

les politiques, les plans explicites découlant de la gestion ou des activités de planification linguistiques qui tentent de modifier les pratiques et les idéologies d'une communauté.

La deuxième notion fondamentale est que la politique linguistique ne concerne pas seulement les variétés de langues nommées, mais tous les éléments individuels à tous les niveaux qui composent la langue. La politique linguistique peut s'appliquer à la prononciation, à l'orthographe, au choix lexical, à la grammaire, au style, et au mauvais langage, au langage raciste, au langage obscène ou au langage correct.

La troisième notion fondamentale est que la politique linguistique fonctionne au sein d'une communauté linguistique, quelle que soit sa taille.

En principe le domaine de la politique linguistique peut être tout groupe ou communauté sociale, politique, religieux défini ou définissable, allant de la famille à un quartier ou un village, un lieu de travail ou une organisation, une ville, un État ou région.

La quatrième notion fondamentale est que la politique linguistique fonctionne dans une relation écologique complexe entre un large éventail d'éléments, de variables et de facteurs linguistiques et non linguistiques. La relation peut bien être causale, mais cela s'avérera souvent difficile à établir. Même lorsqu'on examine des décisions spécifiques de gestion de la langue mises en œuvre, on ne trouve toujours et souvent aucun résultat c'est-à-dire l'échec des prédicateurs à éradiquer le caractère sacré de la langue, ou des enseignants à appliquer la norme ou la justesse grammaticale. Par exemple des résultats imprévus qui impliquent la façon dont inverser le changement de langue, l'éveil de la langue dans les activités pour produire des transformations de la langue à savoir des formes nouvelles ou indésirables.

4.1.1. Niveaux d'opérabilité des politiques linguistiques

La politique linguistique dans un contexte tel qu'éducatif peut être analysée comme la pratique linguistique, l'idéologie et la gestion. Dans de nombreuses situations, une politique linguistique monolingue autrement dit observable dans la pratique linguistique, est le résultat de la maîtrise d'une seule langue par les membres de la communauté. Dans cette logique il n'y aura pas de gestion linguistique explicite, mais simplement des choix fondés sur la pratique et l'idéologie. Cependant dans le domaine de la diplomatie cette gestion est très explicite et normalisée en fonction des degrés de pratiques et d'acquisition de la langue à travers la formation ou l'apprentissage. Les institutions diplomatiques, avec le multilinguisme produit par les fusions mixtes, est un lieu évident pour l'étude de la politique linguistique et éducative du français de la diplomatie. Outre les unions mixtes, l'une des principales pressions sur la politique linguistique et éducative est la formation.

Dans une situation d'enseignement apprentissage, il est courant que les diplomates prennent le leadership dans ce processus de professionnalisation.

Au-delà de la famille, il existe un grand nombre de regroupements sociaux intermédiaires, tels que toute autre organisation, le village ou un autre quartier immédiat, les différents types de marchés, d'autres entreprises commerciales, les plus grandes unités démographiques telles que les villes, les lieux de travail multiples, les écoles en plus d'autres systèmes éducatifs, les organisations sociales, ethniques et culturelles, les partis politiques, les contacts avec le gouvernement dont chacun peut facilement constituer un domaine raisonnable pour l'exploration de la politique linguistique.

De tous les domaines de la politique linguistique, l'un des plus importants est l'institution académique qui suppose le contexte éducatif, relais d'une tâche de socialisation dont une caractéristique centrale est de développer la compétence linguistique des locuteurs et utilisateurs. Il y a un certain nombre de questions fondamentales qui se posent régulièrement dans la politique linguistique et d'éducation linguistique.

Tout d'abord, il y a la décision sur la langue à utiliser comme moyen d'enseignement. D'une manière contextuelle et pragmatique dans cette étude, il est rare que les diplomates qui accèdent à leur métier aient déjà le contrôle du système de la langue ou des langues spécifiques que le système éducatif voudra bien qu'ils connaissent.

Les études sur les politiques linguistiques qui se concentrent uniquement sur l'État et sa planification linguistique centralisée, éprouvent un certain manque de nombreuses caractéristiques importantes.

4.1.2. Le système éducatif et les Politiques linguistiques⁵⁰

D'après nos recherches dans cette étude une vue d'ensemble montre que la politique linguistique adoptée par un système éducatif est sans aucun doute l'une des forces les plus tenaces de la gestion des langues. Après d'autres institutions, l'institution éducative est la plus exigeante à confirmer le modèle de l'utilisation de la langue. En fait, la plupart des locuteurs trouvent un écart important entre la langue de leur environnement commun et quotidien (généralement une variété ou un dialecte courant de la langue locale) et la langue institutionnalisée, le plus souvent visée ou prétendue être la langue nationale ou officielle. Il y a toujours cet écart où il faut respecter les normes institutionnelles avant de s'exprimer et une certaine liberté quand il s'agit de s'exprimer avec son environnement commun. Nous citons en exemple le français de la diplomatie objet de

⁵⁰ Bernard Spolsky, Bar-Ilan University, Israel Editeur: Cambridge University Press
DOI: [https://doi.org/10.1017/CBO9780511626470.006 pp 90-114](https://doi.org/10.1017/CBO9780511626470.006_pp_90-114)

cette recherche et le monde de la diplomatie qui ne sont guère en marge de cette disposition normalisée. On conçoit cet ensemble qui rentre en ligne de compte des conditions de travail du diplomate, dans l'exercice de son métier.

Ce fossé linguistique n'est pas seulement vrai pour les pays multilingues du tiers-monde non développés comme l'Afrique (Alexandre 1968 ; Brock-Utne et Hopson 2005), ou des groupes minoritaires autochtones comme les Innus au Labrador (Burnaby et Philpott 2007), mais aussi des pays développés. De ce fait et bien sûr, avec l'augmentation du niveau de migration dans le monde entier, cet écart linguistique est susceptible d'augmenter plutôt que de diminuer.

L'effet est énorme : d'abord, lorsque l'enseignant et l'apprenant ne se comprennent pas l'un et l'autre, l'enseignement et l'apprentissage sont gravement entravés. C'est l'une des raisons envisagées dans le cadre de la gestion des langues dans les institutions et la désignation d'une variété à travers un usage différent de la langue commune.

Nous considérons que la langue commune relie les membres d'une communauté dans un réseau de partage d'informations doté de pouvoirs collectifs formidables. En outre les diplomates peuvent alors travailler en équipe ou travaillent en coordonnant leurs efforts au terme d'accords négociés en fonction d'un curriculum.

4.1.3. Détermination d'un choix pour une Politique linguistique

Il convient indubitablement, de dire avec Spolsky que la politique linguistique est une question de « choix »⁵¹. Il peut s'agir du choix d'un son ou d'une expression spécifique ou d'une variété spécifique de langage. De même il peut s'agir du choix régulièrement fait par un individu, ou un groupe d'individus socialement défini, ou un organisme ayant autorité sur un groupe défini d'individus. Nous avons nommé les diplomates en ce sens que ce choix peut être repéré et découvert dans le comportement linguistique ainsi que des pratiques linguistiques de ce groupe bien organisé et défini. Ce choix peut également être découvert dans l'idéologie ou les croyances sur la langue de l'individu ou du groupe. Enfin le choix de la politique linguistique dans la réalité, peut être rendu explicite dans les décisions officielles de gestion ou de planification de la langue d'un organisme autorisé. Nous allions des dispositions qui rentre en ligne de compte des planifications stratégiques, de programmes de mises à niveau grâce aux différentes formations ou recyclages du ministère des affaires étrangères, ou des institutions de coopération et de relations internationales.

⁵¹Spolsky, BERNARD. 2009. *Language Management*. Cambridge: Cambridge University Press.
DOI : [10.1017/CBO9780511626470](https://doi.org/10.1017/CBO9780511626470)Traduction

Dans l'exercice de la fonction de diplomate, on s'attend généralement à ce que les fonctionnaires apprennent à faire la différence entre le bon usage et la mauvaise utilisation de la langue en contexte diplomatique et d'une manière générale.

D'un point de vue fonctionnel, les politiques linguistiques éducatives et tous les acteurs assument régulièrement la responsabilité d'accompagner et de participer ; d'abord en encourageant l'utilisation d'un langage qui peut être largement compris, ensuite en encourageant l'utilisation d'un langage jugé favorablement convenable au contexte spécifique.

Les opinions selon lesquelles une variété de langue est préférable à d'autres et qu'il est possible d'influencer les locuteurs pour choisir la meilleure variété, sont tout de même fondamentales à la gestion de la langue. Cependant, les pratiques linguistiques et la politique ne sont pas nécessairement compatibles. Chacun peut révéler une politique linguistique différente. La façon dont les gens s'expriment, pensent qu'ils devraient parler et la façon dont ils pensent que d'autres personnes devraient parler, peuvent régulièrement différer. En examinant les politiques linguistiques et éducatives des nations établies, on constate généralement des disparités importantes entre la politique linguistique manifestée dans la constitution et les pratiques réelles dans la société. On est donc régulièrement confronté à la question, de la véritable politique linguistique. Dans de nombreux pays, il est difficile de choisir entre l'écologie⁵² multilingue complexe de l'utilisation du langage et un simple monolingisme idéologique des décisions de gestion de la langue énoncées par les Constitutions.

Par conséquent, la réponse la plus réaliste réside dans les pratiques linguistiques ; l'action doit être orientée vers ce que les gens font ; entre autres dans notre cas l'exercice des fonctions du diplomate. La gestion des langues comme le dit Spolsky demeure un rêve jusqu'à ce qu'elle soit mise en œuvre. Et son potentiel de mise en œuvre dépend en grande partie de son adéquation aux pratiques et à l'idéologie de la communauté ; ici nous parlons des diplomates et dont le dispositif est réel, tout en nécessitant un ajustement ou une valeur ajoutée.

4.2. Contextualisation et conditions des politiques linguistiques

4.2.1. Contexte

L'évaluation écologique de la politique linguistique a deux implications différentes selon Spolsky.

Tout d'abord, il s'agit d'examiner toutes les variétés de langues qui composent le répertoire sociolinguistique de la communauté étudiée et, pas seulement les variétés nommées qui sont

⁵² Apporté par Einar Haugen, qui a inventé une forme de linguistique utilisant la métaphore d'un écosystème pour décrire les relations au sein des différentes formes de langages présentes dans le monde, et des groupes de populations qui les parlent.

considérées comme officielles ou qui représentent des groupes ethniques spécifiques. Le fait de ne pas reconnaître que la langue parlée par la plupart des Belges n'est ni français ni néerlandais, mais le dialecte de l'un ou l'autre peut conduire à une grave incompréhension de la nature de l'écart entre l'école et les langues d'origine.

Le répertoire sociolinguistique comprendra alors divers éléments linguistiques variables et de variétés, mais en lien avec les facteurs non linguistiques appropriés avec lesquels ils coexistent : démographie, localisation, thématique, fonction. La deuxième conséquence est de réaliser que la politique linguistique existe dans le contexte social, politique, économique, culturel, éducatif et idéologique qui constitue la société humaine. Il faudrait nécessairement tenir compte de ces facteurs contextuels, pour lesquels, toute description de la politique linguistique est manifestement ouverte.

4.2.2. Les conditions

En analysant un grand nombre de cas différents chez (Bernard Spolsky 2004), nous avons quatre forces principales qui coexistent avec les différents types de politique linguistique. Les forces peuvent être un mot trop fort, avec son implication de causalité. Au contraire, elles peuvent être mieux considérées comme des conditions qui co-produisent avec les politiques.

La première d'entre elles s'exprime par la situation sociolinguistique à savoir : le nombre et les types de langues, le nombre et les types de locuteurs de chacun, la valeur communicative de chaque langue à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté étudiée. En l'espèce, un facteur critique s'est avéré n'être pas tant la situation factuelle que la perception commune de la situation. Ainsi, une communauté sera trouvée pour ignorer un certain nombre de variétés linguistiques qui sont marginalisées ou qui sont utilisées par les membres marginalisés de la communauté. Beaucoup de communautés monolingues putatives se tournent vers une analyse plus étroite pour être multilingues dans la pratique.

La deuxième condition est liée au travail d'une identité nationale ou autre au sein de la communauté. Dans les États modernes, la valeur symbolique de ce qui est ressenti comme la langue nationale est une force essentielle qui travaille pour essayer de diriger la gestion des langues. On s'attend à ce que les écoles enseignent la langue nationale, et les citoyens l'utilisent dans la vie publique. La lutte contre cette force unificatrice, peut constituer les valeurs identitaires associées aux langues utilisées par les sous-groupes ethniques ou religieux au sein de la nation, dont beaucoup pourraient viser à faire reconnaître leur langue au lieu de la langue nationale. Une fois habilitée, une ancienne minorité qu'elle soit numérique en termes d'influence, affirme régulièrement la primauté de sa propre langue.

La troisième force ou condition, est relative aux changements opérés dans le monde au cours des dernières décennies en raison de la mondialisation et le raz-de-marée conséquent de l'anglais qui se déplace dans presque tous les répertoires sociolinguistiques. Il s'agit de la valeur instrumentale d'accéder à un réseau économiquement avantageux en développant la maîtrise de la langue de communication la plus large.

Au cours des dernières décennies, cette force s'est multipliée en effet et s'est rétrécie dans le choix de la langue, de sorte qu'actuellement la plupart des sociétés ressentant les effets de la mondialisation, se déplacent aussi rapidement pour acquérir une plus grande maîtrise de la langue mondiale l'anglais. Cela a divers effets sur les politiques linguistiques et, de ce fait dans certains cas, il devient la cible de gestion de la langue visant à lutter contre son influence.

Dans d'autres contextes, il devient un objectif naturel pour la planification, l'acquisition de la langue et le remplacement potentiel de langues autochtones moins cultivées. Même lorsqu'elle n'affecte pas la gestion des langues, elle affecte les pratiques linguistiques.

La quatrième condition est liée à la reconnaissance croissante du fait que le choix de la langue est une composante importante des droits de l'homme et des droits civils.

Lentement, il y a des signes d'affaiblissement des autonomies. La ratification des pactes internationaux ou l'influence d'organisations supranationales, respectueuses de la souveraineté nationale et des limites territoriales, ont conduit à une valeur croissante pour le pluralisme linguistique et à l'acceptation de la nécessité de reconnaître le droit des individus et des groupes de continuer à utiliser leur propre langue.

En conséquence, de plus en plus de nations incluent dans leur constitution ou dans leurs lois et règlements affectant les dispositions linguistiques, reconnaissant un ensemble limité de droits pour les locuteurs de langues autres que la langue nationale. La limitation est généralement territoriale : une langue est reconnue comme méritant des droits lorsqu'une proportion importante de la population vivant dans une région définie la parle. Il peut s'agir d'une mesure démographique : les droits sont beaucoup plus susceptibles d'être accordés aux groupes autochtones qu'aux immigrants par exemple et encore moins aux personnes marginalisées en tant que travailleurs étrangers.

Une dernière dimension de cette interaction complexe des forces est la reconnaissance croissante que les droits de l'homme et civils exigent une attention aux problèmes de ceux qui n'ont pas le contrôle de la langue dominante d'une société. Il est largement admis que cela implique l'enseignement de la langue dominante à tous les citoyens, l'accès à des services publics minimaux dans les langues minoritaires et la capacité des minorités linguistiques à travailler pour le maintien des langues. Il y a ceux qui soutiennent que le maintien de la diversité linguistique

est tout autant la responsabilité des États que le maintien de la biodiversité, tandis que d'autres soutiennent que chacun devrait être libre de choisir quelle langue parler et si libre de choisir de ne pas parler leur langue minoritaire.

Compte tenu toutefois de la complexité des facteurs concernés et de la certitude qu'ils vont prendre des directions différentes, il n'est pas surprenant qu'une simple théorie de la politique linguistique n'ait pas encore atteint un consensus.

Conclusion partielle

Il y a d'autres facteurs qui se produisent régulièrement, mais ils peuvent généralement être subsumés sous l'un de ces quatre facteurs ou conditions de politique linguistique. Par exemple, une politique linguistique motivée par la recherche d'un avantage économique s'inscrira généralement dans la première condition, tout comme le désir d'avoir accès à des ressources écrites spécifiques. Une politique linguistique motivée par la peur fera probablement partie de la deuxième ou du troisième, selon qu'il s'agit des dispositions du groupe social.

La diversité des cultures d'enseignement et d'apprentissage se pose avec d'autant plus d'acuité que nous avons affaire à des filières plurilingues d'enseignement dans lesquelles les langues sont à la fois objets d'enseignement, moyens de la communication éducative, académique et outils de transmission des savoirs disciplinaires.

Les outils didactiques utilisent de plus en plus des supports de tout genre, et sans exclusive, tous les médias disponibles. L'écosystème éducatif dispose d'importantes ressources techniques et logistiques multimédia, d'un capital d'expérience et d'expertise dans les secteurs du numérique, dans l'enseignement sur mesure qui combine enseignement présentiel et enseignement à distance, autoformation et tutorat.

Les ministères des Affaires étrangères s'emploient à valoriser ce capital sur la scène européenne et internationale, à travers divers projets de recherche.

Le secteur éducatif est déterminant pour la diffusion et la promotion de la langue française. Il permet l'introduction de programmes de sensibilisation à la langue française dans les médias, et accompagne la production de supports numériques pour l'enseignement du français. Les institutions et les acteurs de l'action politique linguistique en assurent le pilotage.

L'enseignement et la formation avec le numérique, imposent donc une configuration consciente de la nécessité de prendre en compte la perspective de la civilisation numérique, matérialisée par les technologies de l'information et de la communication.

Dans l'industrie des langues, les règles techniques et les standards indiquent de grands enjeux étendus. L'identification et la compétitivité des institutions, dans le domaine des politiques

linguistiques sur le plan mondial en dépendent. Dans l'ensemble de ces marchés industriels en pleine expansion, la langue, matière première de la société de l'information, est devenue à la fois objet et coefficient du développement économique et social.

En résumé, la langue est un prisme par lequel le monde est représenté dans toutes ses dimensions pour la communication.

Sur le plan stratégique nous considérons la langue comme un pouvoir politique, en fonction de l'implication des structures étatiques, pour une réglementation de son usage tant en définissant le statut voire le privilège en fonction des corpus. Au rang de ces paramètres nous pouvons citer la prise en compte de certaines dispositions à savoir les articles des constitutions pour la réglementation de l'usage de la langue.

CHAPITRE V - Les politiques linguistiques éducatives

5. Aperçu général

Les tendances politiques universelles se manifestent en différentes orientations, exprimant ainsi des actions qui impactent les communautés humaines. Dans une interactivité prééminente, la configuration linguistique prend de l'ampleur et exige des normes pour régler notre communication, dans un objectif d'assurer l'existence dans toutes ses dimensions.

À titre indicatif nous nous accordons en partant de la définition de Spolsky⁵³ pour définir ce que sont les politiques linguistiques, sans oublier d'aborder tous les autres travaux menés dans cette perspective des politiques linguistiques et éducatives.

Selon l'analyse de BERNARD Spolsky, la politique linguistique s'intéresse aux choix [...]. Le but d'une théorie de la politique linguistique, est de rendre compte des choix opérés par les locuteurs individuels sur la base de schémas établis selon des règles et, reconnus par la ou les communautés linguistiques dont ils sont membres. (2009 : 1)

Il est utile de savoir que, la politique linguistique est ici comprise comme un ensemble théorique qui s'attache à étudier la diversité des politiques linguistiques, parmi lesquelles par exemple, la défense ou la promotion des langues de spécialité telles qu'elles existent, inhérentes aux disciplines diverses.

Nous nous penchons sur la diplomatie qui est un domaine spécifique, caractérisé par un ensemble de répertoires linguistiques consignés pour la communication et les échanges dans le monde diplomatique.

Notre analyse se focalise particulièrement sur le choix du français de la diplomatie dans la perspective de recherche scientifique, en sciences du langage et de la didactique des langues en contexte, conformément aux processus de formation.

Il ressort de nos recherches dans cette étude que, les politiques linguistiques sont un domaine scientifique qui s'est considérablement doté depuis plusieurs années de divers dispositifs d'envergure. Le fait que le discours de la recherche linguistique informe, le discours politique est bien entendu un lieu commun : les chercheurs contribuent depuis longtemps à la formation du discours politique, notamment en tant qu'experts de politiques linguistiques.

⁵³Spolsky, BERNARD. 2009. *Language Management*. Cambridge: Cambridge University Press.

DOI : [10.1017/CBO9780511626470](https://doi.org/10.1017/CBO9780511626470) Traduit

Dans le contexte européen, les prises de position des organisations supranationales et nationales sont largement influencées par la recherche et la formation. Le Conseil de l'Europe par exemple, finance de nombreux rapports d'expertise comme celui de Beacco (2007) pour aider les institutions à mettre en place des politiques linguistiques.

En outre, parlant des rapports d'expertise, celui de la diversité linguistique n'est disponible surtout qu'en français et en anglais, en référence à la littérature existante.

De même, chercheurs et experts sont acteurs des politiques linguistiques à d'autres titres, en tant qu'enseignants par exemple ou en tant que membres de sociétés savantes des institutions et organisations internationales.

Notre analyse nous permet de consigner qu'il est très important de remarquer un fait capital. Les acteurs des politiques linguistiques universitaires sont nombreux (Spolsky 2009, Pennycook 2010) : universités, milieux professionnels, État, organisations supranationales, organismes privés de formation et de certification, agences d'évaluation, enseignants de Disciplines Non Linguistiques, étudiants et formateurs de formateurs (Barrault-Méthy 2011b).

Notons que parmi ces entités considérées comme acteurs de politiques linguistiques et éducatives, on peut aussi citer les sociétés savantes internationales comme le Conseil Européen pour les Langues (CEL/ELC), la Confédération Européenne des Centres de Langues de l'Enseignement Supérieur (CercleS), l'association Teachers of English to Speakers of Other Languages (TESOL) et d'autres organisations nationales.

En substance, dans la mise en relief de cette conception exploratoire, toute politique linguistique est d'abord déterminée localement et le niveau « méso »⁵⁴, c'est-à-dire le niveau social immédiat situé entre les niveaux micro et macro. C'est le niveau idéal d'analyse de ces politiques (Nekvapil & Nekula 2006, Pennycook 2010).

Dans la perspective de définition du rôle des acteurs, les universités sont par excellence des lieux de superdiversité⁵⁵ linguistique où, échantent dans des situations linguistiques complexes, des locuteurs qui, du fait de l'accélération des mouvements migratoires sont exposés à une multitude de langues et de cultures. Bien entendu, il existe d'autres institutions et organisations supranationales, comme les ministères des affaires étrangères et de la coopération, l'OIF, l'UNESCO, l'UE, les Nations Unies.

En définitive ce sont des institutions dont certaines activités de planification stratégique portent sur les politiques linguistiques éducatives à travers les formations ou l'enseignement /

⁵⁴ Article Barrault Méthy *Les langues de spécialité au cœur des politiques linguistiques universitaires européennes*

⁵⁵ La superdiversité fait référence à la multiplicité des combinaisons entre langue(s) patrimoniale(s), langue maternelle (s) et langue(s) seconde(s), à la diversité des profils linguistiques, à leur variabilité dans le temps, aux influences que ces langues peuvent avoir les unes sur les autres et aux diverses situations linguistiques qui peuvent se rencontrer à l'échelle individuelle et sociale dans un contexte de migrations internationales accrues et de contact à une échelle jamais égalée.

apprentissage. Toutefois, les organisations internationales et les institutions ne sont objectivement des acteurs à avoir une vision politique linguistiques.

Nous avons élaboré dans ce travail de recherche, un processus illustratif des actions impliquant les politiques linguistiques éducatives en lien avec une langue de spécialité dénommée français de la diplomatie et des relations internationales. Une approche systématique qui s'exprime à travers une terminologie spécifique des figures du discours et une culture éminemment tactique. À travers ce chapitre une réflexion est présentée portant sur les politiques linguistiques éducatives, dont l'aspect manifeste est celui des politiques de diffusion et la promotion des langues.

Avant d'engager cette démarche réflexive sur les politiques linguistiques éducatives dans le monde de la diplomatie et des relations internationales, nous avons d'abord tenté d'expliquer cette conception, comme cette dénomination le suggère. Plusieurs notions recouvrent cette désignation ; nous avons d'un côté le concept de politique et de l'autre la linguistique.

Par conséquent, les deux concepts sont complémentaires et engendrent une certaine identité. La politique est considérée comme, une entité supérieure relative à des dirigeants, au système de pouvoir, aux réformes scolaires etc. Il s'agit d'un terme polysémique fusionnant plusieurs champs et composant le système planificateur de chaque état.

La linguistique quant à elle, est une discipline qui a pour objet d'étude, les langues et leur fonctionnement. D'après Saussure : « La linguistique a pour unique et véritable objet la langue envisagée en elle-même et pour elle-même. » (Saussure, 1916, p. 314)

5.1. Concepts définitoires des politiques linguistiques françaises⁵⁶

La conceptualisation de la notion de politique linguistique, tient lieu à plusieurs considérations liées aux dispositions universelles, dont nous passons en revue pour nous faire une idée logique des réflexions antérieures pour construire notre analyse. Selon Boyer : « La politique linguistique désigne les choix, les objectifs, les orientations qui sont ceux de cet État en matière de langue(s), choix, objectifs et orientations suscités en général (mais pas obligatoirement) par une situation intra- ou intercommunautaire préoccupante en matière linguistique. » (Boyer, 2010, p. 3) De ce point de vue il n'en est pas une limite dans les considérations prenant en compte d'autres facteurs. Calvet, quant à lui utilise le terme de politique linguistique pour signifier que c'est : « Un ensemble de choix conscients concernant les rapports entre les langues (s) et la vie sociale, la planification linguistique, la mise en pratique concrète d'une politique linguistique, le passage à l'acte en quelque sorte. » (Calvet, 1996, p. 11)

⁵⁶[PENSER ENTRE LES LANGUES](https://arlap.hypotheses.org/10867) Les enjeux de la politique linguistique française <https://arlap.hypotheses.org/10867>

Nous concevons que Boyer s'est particulièrement penché sur les contenus conceptuels que requière la politique linguistique. Celle-ci implique dans un premier temps, l'étude de la langue d'un point de vue formel. Il illustre cette première catégorie par les exemples suivants :

« Il peut s'agir alors d'une intervention de type normatif (visant, par exemple, à déterminer une forme standard, à codifier des fonctionnements grammaticaux, lexicaux, phonétiques..., ou encore à modifier une orthographe, etc., et à diffuser officiellement les nouvelles normes ainsi fixées auprès des usagers). » (Boyer, 2010, p. 5)

La deuxième catégorie réunit : « les fonctionnements socioculturels de telle langue, son statut, son territoire, face aux fonctionnements socioculturels, au(x) statut(s), au(x) territoire(s) d'une autre/d'autres langue(s) également en usage dans la même communauté, avec des cas de figures variables (complémentarité, concurrence, domination, etc.). » (Boyer, 2010, p. 7). A la fin la visée de la politique linguistique est présentée et selon Boyer, c'est à la fois « linguistique et socioculturelle » ; les deux sont corrélativement « solidaires ». (Boyer, 2010, p. 8).

Poursuivant la réflexion, Boyer s'est intéressé dans cette situation, à la politique linguistique française, indépendamment de la langue française qui est une langue nationale. D'autres langues sont désignées sur le territoire français et il estime qu'il en existe « 75 ». Son discours est formulé ainsi : « La politique linguistique française prend en compte les langues régionales et minoritaires territorialisées, mais aussi les langues anciennement [et durablement ?] installées sur le sol français mais non territorialisées : l'arabe dialectal, le berbère, le romani... » (Boyer, 2010, p. 11)

La même perspective permet de formaliser la notion dans un cadre purement officiel. Porcher⁵⁷ a consacré des articles à la politique linguistique, qu'il définit comme : « une action volontariste, le plus souvent conduite par un État, ou une entité officielle, ou encore une communauté spontanée soudée par le souci de préserver (ou de développer) sa langue ou sa culture. » En effet, d'après cette définition, toute politique linguistique résulte d'un rapport conjoint entre la langue officielle d'un État et la culture véhiculée par cette langue ; Porcher précise à cet égard que : « une politique linguistique ne se réduit pas à la politique d'enseignement de la langue considérée. » (Porcher, 1996, p. 1

⁵⁷Dans « Les Cahiers de l'ASDIFLE » n°7, (Porcher, 1996, p. 1)<https://arlap.hypotheses.org/category/5-archives/page/4>

5.2. Les quatre facteurs déterminants de politique linguistique

Comme il le suggère « quatre cavaliers » participent activement à la construction de la politique linguistique ; il s'agit de : « l'enseignement, l'action culturelle, les médias et les entreprises. » (Porcher, 1996, p. 2)

Au même titre que Louis Porcher nous nous appesantissons sur le facteur de l'éducation qui selon notre analyse est le soubassement de conditions incontournables des politiques linguistiques ; en ce qui concerne « l'enseignement », Porcher fait référence à la place primordiale des enseignants dans la didactique du français, dans les institutions scolaires, mais aussi dans l'enseignement du français langue étrangère. Il postule à cet effet que : « Le réseau des professeurs à travers le monde est impressionnant en quantité et diversité, vu le chiffre approximativement en l'absence de données à la fois exhaustives et fiables, ... dans leur extrême majorité... » (Porcher, 1996, p. 2) L'enseignement de la langue française doit être valorisé en offrant aux enseignants des moyens ne fussent pédagogiques nécessaires, dans l'objectif d'une motivation et de mieux organiser leurs enseignements. S'agissant de « l'action culturelle », c'est le rapport même de la langue avec la culture, « L'action proprement culturelle est d'autant plus efficace qu'elle converge de manière plus concertée et plus dynamique avec l'action linguistique au sens strict. » (Porcher, 1996, p. 3)

Le troisième vecteur⁵⁸ de la politique linguistique française est soumis « aux médias », ces derniers permettent de diffuser le français dans le monde et de développer ses enjeux linguistiques et culturels. Selon Porcher, « Les médias envahissent le monde chaque jour davantage, installent une véritable omniprésence et jouant de leur attraction spécifique et mystérieuse (en particulier celle de la télévision), drainent des publics de plus en plus nombreux et de plus en plus diversifiés. » (Porcher, 1996, p. 3)

Le dernier vecteur concerne « les entreprises » ; elles jouent un rôle considérable dans la construction de la politique linguistique française. Porcher estime que: « La présence d'entreprises françaises à l'étranger contribue à la diffusion de l'image de la France et comme telle, elle constitue un phénomène positif que les concepteurs, les décideurs, et les « accompagnateurs » d'une politique linguistique doivent prendre en compte, en s'efforçant de dégager les synergies, les complémentarités, les générations mutuelles entre ces différents types d'action. » aussi : « Les entreprises sont aujourd'hui une partie de l'enjeu global linguistique, culturel, et ce serait une erreur que de l'oublier ou même de le négliger. » (Porcher, 1996, p. 4)

⁵⁸ TAOUS NADI, MASTER 2 Didactique des langues, spécialité Didactique du français langue étrangère et langues du monde « Les enjeux de la politique linguistique française » ([PENSER ENTRE LES LANGUES](https://arlap.hypotheses.org/category/5-archives/page/4)) <https://arlap.hypotheses.org/category/5-archives/page/4> Consulté le 24 janvier 2020.

Pour conclure son analyse, Porcher affirme que ces quatre vecteurs sont complémentaires. Il estime que, « la mise en œuvre d'une politique linguistique rigoureuse, c'est l'articulation aussi précieuse que possible de ces différents paramètres. » (Porcher, 1996, p. 4-5)

5.3. La diplomatie et la langue française

Les mutations diverses changent le monde, et les relations diplomatiques ne sont pas du reste. La diplomatie y répond aussi. Il s'avère indispensable que les diplomates cherchent inlassablement l'interopérabilité et la coopération pour la performance dans l'exercice de leurs fonctions en diplomatie. D'une manière très objective pour atteindre cette performance, il est indéniable que le diplomate doit faire usage d'une ou de plusieurs langues étrangères dans l'exercice de cette profession. Parler la langue officielle du pays hôte pour un diplomate, serait faire face avec crédit à tous nouveaux défis dans son environnement de travail immédiat.

Dans une certaine mesure, serait-il mieux qu'à travers la langue de son pays d'accueil qu'il pourrait maîtriser également les subtilités, les codes et les références de ses interlocuteurs immédiats sur la scène internationale et le théâtre des opérations diplomatiques ?

L'apport qualitatif de la langue est très important s'agissant des langues officielles et des langues de travail. En d'autres termes, explorer les rouages en profondeur et déceler l'importance pour le diplomate d'être apte, en plus repérer l'impact du statut de la langue sur la performance managériale. Ceci d'une façon générale pour des diplomates et plus précisément ceux en provenance des pays non francophones.

Nous abordons la question sur plusieurs approches plausibles. Nonobstant, compte tenue de la complexité du sujet, de la spécialisation envisagée, nous nous intéressons qu'au français de la diplomatie et des relations internationales, en explorant son impact sur les fonctions régaliennes des diplomates.

Il s'agit de la fonction :

- de négociations stratégiques qui ne peuvent se faire qu'à travers la langue.
- de représentation des intérêts de son pays dans un autre pays tiers
- de recueil d'informations stratégiques pour des prises de décisions
- de conception et de production.

5.3.1. Les Positions d'ordre sociologique et stratégique

Les grandes puissances de ce monde dont la France, positionnent leurs diplomaties sur un marketing diplomatique de terrain culturel et aussi linguistique. Au sein des représentations diplomatiques dans les pays en voie de développement, se trouvent des centres culturels des

instituts où sont exposées les grandes œuvres littéraires, scientifiques, professionnelles, religieuses, culturelles et surtout linguistiques.

Formellement, bien qu'ils aient souvent recours à des traducteurs locaux, la plupart d'entre eux s'expriment dans les langues d'État ou les langues officielles. La compétence linguistique en diplomatie constitue pour les diplomates une sorte de soubassement pour rigidifier l'armature de leur métier de diplomate sur lequel est posée la charpente des missions diplomatiques. Ceci est un indicateur de performance et une source d'opportunités dans les échanges professionnels et diplomatiques, donc une des conditions indispensables pour des relations internationales réussies.

Cependant certaines représentations diplomatiques, se caractérisent par l'absence de centres culturels faisant la promotion de leurs cultures encore moins des services de langues. Cette situation n'est pas illustrative de la situation française qui est en permanence dans toutes les zones de présence du français, d'où une finesse de politique linguistique.

La France comme la multitude des pays qui remplissent les fonctions diplomatiques de représentation et politico- économique, sont dotés de structures éducatives, de formations et culturelles, pour la promotion de la langue française.

Le dynamisme des missions diplomatiques et consulaires réside en général dans « l'écho » de l'aspect politique qui nécessairement n'est pas hors de l'enjeu, de nouer des relations politico-stratégiques encore plus économique-stratégiques. En effet, si dans le management des entreprises, la meilleure aubaine est donnée pour mieux divulguer et vendre ses produits par la maîtrise de la langue du client, cette approche révèle aussi les dispositifs des contingences dans l'exercice des fonctions de diplomatie et relations internationales.

La langue est un fait social, c'est ce qui nous lie à l'autre selon P. Wald (2012). Elle est forgée par la culture et reste l'outil privilégié d'expression interactive entre le diplomate et ses interlocuteurs. C'est justement ce rôle social et stratégique de la langue qui justifie dans un premier temps le choix du sujet de notre étude dans ce travail de recherche.

5.3.2. Prescription d'ordre professionnel et scientifique

La résultante des facteurs d'une diplomatie réussie dans un environnement multilingue, nécessite des réflexions sur les avantages du bilinguisme pour les diplomates. Les diplomates, sont amenés à percevoir l'intérêt de la maîtrise de la langue du pays d'accueil dans l'atteinte des résultats et de la performance de l'organisation qui impose le succès dans la gestion des affaires d'État. Il faudrait donc se prescrire cette aptitude et rapidement faire le lien entre être bilingue et performance managériale, dans l'exercice de la fonction diplomatique.

Apprendre une nouvelle langue à tout âge, y compris à l'âge adulte, selon Genesee (2008), a des bénéfices non négligeables d'un point de vue cognitif. Certes, apprendre une langue à l'âge adulte est souvent perçu comme une entreprise fastidieuse, dont les résultats sont peu gratifiants et immédiats.

L'affiliation ou le groupe social désigné par « diplomate » est constitué d'adultes et des personnes instruits cependant, les avantages de l'apprentissage d'une nouvelle langue à l'âge adulte sont bien réels. Aux rangs de certains spécialistes mondiaux du plurilinguisme tels que Carlson et Meltzoff (2008), ils affirment que le cerveau des bilingues ne fonctionne pas de la même manière que les autres.

5.3.3. Triomphe de la langue française en diplomatie

Nous sommes en présence des dispositifs étatiques qui sont des facteurs de performances historiques. Le traité de Paris 1763 mettait fin officiellement à la guerre de sept Ans (...) entre la France et la Grande-Bretagne. Ce traité a été rédigé en français, alors la langue de la diplomatie internationale. C'est donc un document officiel rédigé en français qui a fait du Canada une colonie britannique. Il n'accordait aucun droit linguistique aux habitants des colonies conquises.

L'environnement dans lequel travaillent les diplomates a évolué depuis des années, en concordance avec la mondialisation de l'économie. La tendance pousse les représentations diplomatiques à réorienter leurs stratégies politiques, économiques, socio-culturelles, surtout technologiques⁵⁹ pour mieux positionner leur pays dans le concert des nations (Horvath, 2014).

Du point de vue performance, le premier facteur de recueil d'information, de communication et de négociation est le bilinguisme. Parmi ces outils de gestion opérationnelle, tactique et stratégique, se trouvent les langues.

Il est à noter que dans ce nouvel environnement de compétition de diplomatie bilatérale ou multilatérale et pour assurer la pérennité des relations, les grandes nations sont contraintes d'adopter de nouveaux outils stratégiques de formations pour la performance de leurs représentations diplomatiques à l'étranger.

Des dispositions de la formation au sein de la diplomatie des grandes nations non francophones telles que les USA, Canada qui est un pays bilingue, Allemagne, l'Angleterre, le Japon, Chine, et d'autres permet de comprendre que ces grandes nations ont opté pour la formation de leurs diplomates en amont. Les acteurs s'exécutent dans des écoles et des instituts de langues, tels que l'institut français local pour l'apprentissage de la langue française. En effet, c'est dans l'objectif de doter leurs diplomates destinés au métier sensible de la diplomatie, d'outils importants de

⁵⁹ Exemple de notre plateforme pédagogique interactive un environnement numérique d'apprentissage.

collecte d'informations, de négociations stratégiques, à savoir bilinguisme ou des multilinguismes pour l'opérationnalité de leurs missions dans les pays d'accueil.

Fréquemment des tests d'aptitude linguistico-communicationnelle, sont organisés pour les aspirants potentiels au sein des directions linguistiques des départements du ministère des affaires étrangères, de coopérations internationales ou de Secrétariat d'État.

La réalité palpable est que des diplômes de langues françaises sont convoités pour une promotion et un avancement professionnel en grade.

Selon le diplomate français Romain Nadal dans *les cinq conseils importants pour devenir un diplomate accompli*, donne un point d'honneur sur l'importance de la langue dans les fonctions d'un diplomate « La langue permet d'être ouvert sur le monde, sur les autres cultures et sur les autres civilisations. Ainsi, le diplomate doit être capable de parler en plus de sa langue d'origine, la langue de l'État dans lequel il est appelé à exercer ».

De façon générale, les exemples d'organisations où prévaut une situation de coexistence entre différentes communautés langagières sont nombreux, plus particulièrement dans les représentations diplomatiques et consulaires ainsi que les organisations internationales à savoir : L'Union Européenne, les Nations Unies et toutes les institutions multilatérales. Le contexte particulier qu'il nous est donné d'observer au cours de nos recherches et depuis des années, est celui des Ambassades non-francophones en France et dans les pays francophones. Surtout les Nations Unies et l'UE où, être bilingue avec le français est un facteur inhérent dans la communication et les négociations stratégiques pendant les échanges et les correspondances.

Toutes les représentations diplomatiques occidentales, américaines asiatiques, pays émergents ou en voie de développement, accordent une grande importance à la langue d'échange qu'est le français avant le déploiement. Surtout les diplomates eux-mêmes s'efforcent de la comprendre une fois qu'ils sont sur le théâtre de l'opération diplomatique. L'exemple de l'Institut de langues du palais des nations unies dénommé centre de formation et de multilinguisme (UNOG) assure une formation en français pour les diplomates, un cours qui est le plus demandé et administré aux fonctionnaires internationaux. Nous y avons passé un temps de notre recherche à nous enquérir des dispositifs en place dans cette institution.

Notre thèse, met en relief les raisons profondes de cette exigence pour les diplomates d'apprendre le français, mais aussi de rechercher le lien entre la performance managériale dans des représentations diplomatiques, d'où les politiques linguistiques et éducatives du français de la diplomatie et des relations internationales. Fondamentalement comprendre l'impact des politiques sur la performance managériale des représentations diplomatiques. L'appréhension de cette préoccupation majeure nécessite qu'un certain nombre de questions soient préalablement

soulevées. Quelles sont les difficultés liées à l'obstacle linguistique rencontrées par les diplomates non francophones dans l'exercice de leurs fonctions ? Quelles sont les stratégies utilisées pour contourner ces obstacles et que peuvent être les limites de ces stratégies ? Enfin, quels peuvent être les dispositifs pour optimiser la performance des acteurs au sein des missions diplomatiques dans le monde ? Nous essayerons d'élucider quelques pistes de réflexion. Ainsi dans le cadre de cette étude, une de nos hypothèses est la suivante : la négligence linguistique par un diplomate limite son action de manager au sein de sa représentation diplomatique dans le pays où il est en mission.

Il y a des variables explicatives aussi bien que des variables à expliquer. Il est indispensable car la mauvaise perception idéologique de l'importance du bilinguisme, peut s'expliquer par la négligence des décideurs à mettre en place des mécanismes structurels, pour promouvoir l'importance du bilinguisme dans la fonction diplomatique.

5.3.4. Bilinguisme : atouts et facteurs d'intégration

« La langue est un fait social. C'est ce qui nous relie à l'autre. Langue et culture sont indissociables. La langue est forgée par la culture et reste l'outil privilégié d'expression de la culture » (Lefebvre, 2008).

Parlons-nous de facteur d'intégration pour une diplomatie réussie ? Apprendre une deuxième langue se caractérise donc par l'apprentissage d'une pratique culturelle différente, une autre manière de vivre, de parler, d'entrer en relation avec autrui. Elle participe à la construction de l'identité d'un groupe et à plus forte raison de l'identité personnelle.

Nous nous sommes projeté dans cette même pensée, que Van Overbeke (1972), qui nous situe de façon complète sur cette préoccupation. Selon lui, « le bilinguisme authentique confère une immersion culturelle car les bilingues s'imprègnent et s'approprient la culture d'autrui en s'intégrant aisément dans son nouvel environnement sans préjugés »

Considérant leur réflexion, Lefebvre et Overbeke, n'ont pas tenu compte de la dimension managériale du bilinguisme à la différence de Hemelrijk (2003). En effet, Hemelrijk dépasse cette perception du bilinguisme, car pour lui l'emploi des langues dans la diplomatie ne date pas de nos jours, tout comme dans beaucoup de domaines, les Romains ont fait preuve en matière d'emploi des langues, d'une grande capacité d'adaptation dans leur conquête. Il relate que « les cités du monde grec une fois vaincues, ont continué à utiliser le grec comme par le passé. Partout où les Romains sont présents, leur langue s'ajoute à celle(s) en usage dans ces contrées, mais elle ne s'y substitue pas ».

Cette conception certifie avec celle de Chorney (1998) dévoilant l'importance du bilinguisme. Selon lui « l'acquisition d'une compétence en communication dans les deux langues officielles du Canada comme partout dans le monde, offre un rendement sur le capital investi qui dépasse largement le rendement attendu. L'investissement dans le bilinguisme profite non seulement à l'individu, mais aussi à la société dans son ensemble et à l'économie politique qui en résulte. Cela produit une démocratie plus dynamique, dont la trame est constituée de liens sociaux plus solides ». Par conséquent il est à remarquer que l'importance du bilingue ne doit-il pas être global pour intégrer la dimension des politiques linguistiques et éducatives incluant les facteurs culturels, sociologiques et professionnels ?

5.3.5. Le multilinguisme comme outil de travail diplomatique

Au sein des organisations internationales, bastion de la diplomatie et des relations internationales, des politiques linguistiques se développent avec les soins et sous contrôle des acteurs majeurs pour promouvoir le multilinguisme à travers le système des Nations Unies. Le projet pour l'harmonisation dans le domaine des langues a créé un cadre des Nations Unies pour l'apprentissage et l'évaluation des langues⁶⁰ qui devra être également applicable aux six langues officielles. L'un des principaux éléments de ce cadre est la définition de quatre niveaux de compétence langagière, spécifiquement adaptés au contexte de l'Organisation des Nations Unies. « Le cadre et les niveaux de compétence langagière aux Nations Unies (niveaux ONU) visent à assurer la cohérence entre tous les programmes de langue de l'Organisation tout en demeurant souples et adaptables aux réalités locales. Grâce à cet outil, la gestion des programmes de langue sera plus efficace, les compétences langagières plus valorisées et les transitions liées à la mobilité des fonctionnaires et au développement de carrière plus aisées ». ⁶¹

Si la langue porte la culture de l'autre, elle l'est aussi bien nécessaire pour la communication stratégique, la recherche d'informations opérationnelles et les négociations pour le diplomate. Pour Ladouceur (2008), « la capacité de fonctionner dans la langue favorise les affaires à l'échelle mondiale et comporte des avantages indiscutables. Sur la scène internationale, le bilinguisme officiel du Canada l'inscrit dans plusieurs réseaux construits autour de l'usage de l'une ou l'autre langue véhiculaire ; souvent héritée du mouvement colonial, que ce soit au sein du Commonwealth ou de la Francophonie mondiale. Il donne en outre

⁶⁰ Le Cadre de l'ONU pour les langues s'appuie sur les travaux d'institutions gouvernementales, en particulier l'American Council on the Teaching of Foreign Languages (ACTFL), le Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens et le Conseil de l'Europe (les Lignes directrices des Compétences ACTFL, les niveaux de compétence linguistique canadiens, le Cadre européen commun de référence pour les langues).

⁶¹ Niveaux de compétences langagières des Nations Unies - Harmonisation de l'apprentissage et de l'évaluation des langues au sein du Secrétariat de l'ONU

accès à un marché global qui a fait de l'anglais sa lingua franca. En même temps qu'il participe d'un multiculturalisme officiel permettant au Canada de se distinguer des États-Unis, en opposant la mosaïque canadienne au melting pot du puissant voisin américain ».

Aujourd'hui nos États ont des frontières transparentes et de plus en plus, l'on y trouve des diplomates, des professionnels qui se côtoient à travers plusieurs langues et différentes cultures. Tout compte fait et avec une vision fonctionnelle, le bilinguisme n'est pas seulement un tremplin pour la communication dans les administrations, dans les affaires, mais il l'est également pour le diplomate que pour le monde diplomatique, comme le souligne Louise Ladouceur. Cependant, ce qui manque à cet outil dans le domaine diplomatique et qui est ignoré des auteurs cités, c'est le positionnement de cet outil au cœur des normes modernes de la diplomatie.

5.3.6. Le multilinguisme facteur de la performance du diplomate

Le développement récent de la recherche en sciences cognitives et la naissance du bilinguisme en tant que champ d'étude depuis 1970, ont permis de décrire plus précisément le fonctionnement neuropsychologique de la personne bilingue, de révéler des effets globalement positifs du bilinguisme sur la performance cognitive, sociale et professionnelle mieux sur la performance économique de la société.

Tout porte à croire que, dans un monde en compétition, le diplomate en tant que Manager et administrateur des dossiers diplomatiques a une obligation de résultats dans les stratégies diplomatiques. Peut être ainsi qualifié de gestionnaire performant en diplomatie, celui qui a une culture de résultats, qui conjugue compétitivité et efficacité à la rentabilité et l'efficience pour rassembler toutes informations utiles aux fins de les traiter dans une analyse minutieuse. Remarquablement sans assistance interne, au sein de la représentation ni d'aucun appui extérieur d'un autre diplomate bilingue en dehors de sa représentation.

Dans le cadre de cette thèse, la performance du diplomate manager est déterminée par sa capacité linguistique en français dans l'exercice de ses fonctions diplomatiques, à la mise en œuvre effective de ses compétences managériales à la réalisation des objectifs fixés. Lesquels objectifs peuvent être la compétitivité diplomatique, la rentabilité des informations stratégiques recueillies pour les prises de décisions bilatérales ou multilatérales et les négociations multiformes dans ses fonctions régaliennes.

5.4. Domaine d'études de la politique linguistique

Il faut s'accorder que le champ de politique linguistique n'est devenu qu'un domaine d'études à part entière à partir des années 1960. Le syntagme « language planning » (planification) du linguiste étasunien Haugen apparaît pour la première fois en 1959 et ce dernier s'attèle à donner

une définition du développement d'une nouvelle langue standard nationale en Norvège. Selon lui, cette expression fait référence à : « tous les efforts conscients qui visent à changer le comportement linguistique d'une communauté par rapport à l'acquisition, la structure et les allocations fonctionnelles de leurs codes langagiers » (« deliberate efforts to influence the behaviour of others with respect to the acquisition, structure, and functional allocations of their language codes. » (Cité dans Cooper, p.45, 1989)). Cette définition du « language planning » souligne une intervention sur le code linguistique lui-même, ce qui sera appelé plus tard la « standardisation linguistique ». Cela concerne une langue dans ses formes et Boyer explique sur ce point que : « Il peut s'agir alors d'une intervention de type normatif (visant, par exemple, à déterminer une forme standard, à codifier des fonctionnements grammaticaux, lexicaux, phonétiques..., ou encore à modifier une orthographe, etc., et à diffuser officiellement les [nouvelles] normes ainsi fixées auprès des usagers). » (p.6, 2010). Abouzaid (2011)⁶²rappelle que le syntagme « language planning » s'est construit progressivement en tant que discipline scientifique dans les pays anglo-saxons durant la décennie 1960-1970. En effet, les premières décennies de recherches sur les politiques linguistiques sont largement associées à la décolonisation et aux difficultés de langues des jeunes états-nations en construction, comme en témoignent les titres des publications de cette période: Language problems of developing nations (Fishman, Ferguson et Das Gupta, 1968), Can language be planned ? sociolinguistic theory and practice for developing nations (Rubin and Jernudd, 1971), Advances in language planning (Fishman, 1974).

En définitive, au cours de ces mêmes décennies 1960-1970, le choix des langues officielles fût un défi de taille pour les états anciennement colonisés puisque ceux-ci avaient obtenu leur indépendance et se posaient la question de la langue officielle au vu de leur diversité ethnique et linguistique qui étaient alors une source de conflit. Nous noterons que ce champ disciplinaire de l'étude des politiques linguistiques a connu un recul au cours des décennies 1980-1990 avant de refaire surface à la fin des années 1990 et au début des années 2000 en adoptant de nouvelles orientations de type « écolinguistique »⁶³, au sens de Calvet (1999). C'est-à-dire une forme de linguistique élaborée comme un écosystème afin de décrire les relations entre les langues dans le monde et les locuteurs de ses langues.

5.4.1. Aspect interprétatif de la politique linguistique

« De prononcer et expédier tous actes en langaige françoys Et pour ce que telles choses sont souventesfoys advenues sur l'intelligence des motz latins contemez es dictz arretz. Nous voulons

⁶² Abouzaid, M. (2011), Politique linguistique éducative à l'égard de l'amazighe (berbère) au Maroc : des choix

⁶³Sociolinguistiques et didactiques à leur mise en pratique. Université Stendhal - Grenoble III. Calvet, L-J. (1999), Pour une écologie des langues du monde. Plon.

que doresnavant tous arretz ensemble toutes aultres procedures, soient de nous cours souveraines ou aultres subalternes et inferieures, soient de registres, enquestes, contractz, commisions, sentences, testamens et aultres quelzconques actes et exploictz de justice ou qui en dependent, soient prononcez, enregistrez et delivrez aux parties en langage maternel francoys et non aultrement. » Art. 111. de l'Ordonnance d'août 1539 sur le fait de la justice de Villers-Cotterêts. (Feltin-Palas)⁶⁴.

Comme montre l'ordonnance⁶⁵ de Villers-Cotterêts (Aisne), connue pour être l'acte fondateur de la primauté et de l'exclusivité du français dans les documents relatifs à la vie publique du royaume de France, une politique linguistique est d'abord une tentative d'unification d'une communauté linguistique. Toutefois, ce concept polysémique et peu univoque a largement évolué depuis le XVIe siècle et ipso facto de nombreuses définitions ont germé. C'est la raison pour laquelle, à la lumière des discours scientifiques actuellement à l'œuvre dans ce champ disciplinaire, nous avons tenté de procéder à une mise à jour des différentes acceptions courantes qui articulent le concept de politique linguistique afin de circonscrire notre réflexion. Le syntagme « politique linguistique » revêt de configurations très disparates dans les discours scientifiques et professionnels étant donné la diversité de traitement des contacts de deux ou plusieurs langues parlées par des communautés linguistiques (Labov, 1976) au sein d'un même espace sociétal. Les ensembles géopolitiques, (Union Européenne, Mercosul, ASEAN, etc.), États, Régions, ont vu éclore au cours des dernières décennies (1990, 2000) un foisonnement terminologique et des glissements sémantiques qu'il conviendrait de recadrer dans une logique de lisibilité pas toujours évidente, en prenant en considération les différents contextes sociétaux rencontrés.

Selon Beacco et Byram⁶⁶, la politique linguistique se définit comme étant une : « action volontaire, officielle ou militante, fondée sur des principes (économie et efficacité, identité nationale, démocratie...), visant à intervenir sur les langues, quelles qu'elles soient (nationales, régionales minoritaires, étrangères...), dans leurs formes (par exemple : système d'écriture), dans leurs fonctions sociales (par exemple choix d'une langue officielle) ou dans leur place dans l'enseignement ». (p. 128, 2003). On voit ici s'affirmer les dimensions volontaristes et militantes, fondées sur des motivations politico-idéologiques évidentes où la politique linguistique relève largement de l'autorité de l'État (politique au sens de Policy), mais aussi des entités en compétition pour l'accès aux responsabilités collectives (politique au sens de politics) : partis politiques, associations et groupements de citoyens, familles.

⁶⁴ Feltin-Palas, M. (2015), La grande aventure du français. Ministère de la Culture et de la Communication, Délégation générale à la langue française et aux langues de France.

⁶⁵ Une ordonnance royale est une loi royale applicable dans tout le royaume sous l'Ancien Régime en France, qui se distinguait d'un édit, au moins jusqu'au XVIIe siècle, par son caractère général.

⁶⁶ Beacco, J-C., Byram, M. (2003), Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe. De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue, Conseil de l'Europe.

La loi Toubon⁶⁷n°94-665 du 4 août 1994, relative à l'emploi de la langue française et destinée à protéger le patrimoine linguistique français, a par exemple permis de légiférer en matière de langue en ce qui concerne la communication entre les citoyens et les administrations publiques. À cet effet, cette loi reconnaît le droit au citoyen français pour les textes légaux mais aussi au salarié pour tout ce qui a trait au contrat de travail et au consommateur. Et ceci concerne la présentation des produits, les modes d'emploi et les garanties, de s'exprimer et de recevoir toute information utile en français. Cette loi porte davantage sur le statut de la langue française (pour en renforcer l'usage face à la montée en puissance de l'anglais) que sur le code. Didier de Robillard⁶⁸ apporte un éclairage important sur la nature de cette intervention en précisant qu'elle impacte à la fois le statut des langues, mais aussi leur corpus : « ensemble d'efforts délibérés visant à la modification des langues en ce qui concerne leur statut ou leur corpus » (p. 104, 1997), ce que confirme Calvet en ces termes : « La politique linguistique est donc définie le plus souvent comme un ensemble de choix conscients en matière d'action sur le corpus ou sur le statut des langues, choix qui sont mis en pratique par une opération de planification. » (P. 2, 2002).

Dans ce contexte, le « corpus » est pensé selon Blanchet (2008) comme étant le système linguistique (au sens structural : phonologie, morphologie, syntaxe) et le « statut » y envisage la « position d'une langue dans la hiérarchie sociolinguistique d'une communauté linguistique, cette position étant liée aux fonctions remplies par la langue, et à la valeur sociale relative conférée à ces fonctions. » (Robillard, p. 269, 1997).

Louis Porcher et Faro-Hanoun soulignent aussi cette dimension volontariste en élargissant le champ communautaire qui dépasse celui du domaine public, pour s'appliquer également à la sphère privée et associative : « une politique linguistique, c'est donc l'action menée par une communauté pour développer au mieux selon les objectifs visés, eux-mêmes à définir la diffusion de la ou des langue(s) qui y circule(nt). Cette communauté peut être publique à savoir : un État, une région, un département, une ville ou privée (une entreprise, une chaîne médiatique, une association). [...] Une politique linguistique se caractérise par son volontarisme. » (p. 7, 2000)⁶⁹. Nous citerons l'exemple de la politique linguistique volontariste de l'occitan par la Conseil régional Midi-Pyrénées⁷⁰.

⁶⁷ La loi Toubon vise trois objectifs principaux : l'enrichissement de la langue ; l'obligation d'utiliser la langue française ; la défense du français en tant que langue de la République.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005616341> (Consulté le 11 janvier 2020)

⁶⁸ Robillard, D. (1997), articles « Action linguistique » (20), Aménagement linguistique » (36-41), « Corpus » (102), « Evaluation » (151-152), « Planification » (228-229), « Politique linguistique » (229-230), « Statut » (269-270), in MOREAU, Marie-Louise (éd.), Sociolinguistique, concepts de base, Sprimont (B), Mardaga.

⁶⁹ Porcher, P., Faro-Hanoun, V. (2000), Politiques Linguistiques, L'Harmattan.

⁷⁰ La société Média Pluriel Méditerranée a réalisé à la demande de la Région Midi-Pyrénées et de cinq Conseils Départementaux (2010) une étude sociolinguistique intitulée « Présences, pratiques et perceptions de la langue occitane en Région Midi-Pyrénées » et il en est ressorti que l'occitan était un élément du patrimoine immatériel bien identifié, considéré positivement et qui doit être protégé pour une très grande majorité des Midi-Pyrénées interrogés

En outre, Spolsky⁷¹ définit la politique linguistique avant tout comme un choix fort : « *Language policy is about choice. It may be the choice of a specific sound, or expression, or a specific variety of language. It may be the choice regularly made by an individual, or a socially defined group of individuals. It may be discovered in the linguistic behavior (language practices) of the individual or group. It may be also discovered in the ideology or beliefs about language of the individual or group. Finally, it may be made explicit in the formal language management or planning decisions of an authorized body.* » (P. 217, 2004).

Boyer met en exergue l'exception du monolinguisme qui est pourtant la situation la plus répandue dans l'ensemble des États de la planète. En effet, prenant en considération qu'il existe 7000 langues en usage dans le monde, il met en évidence que le monolinguisme fait figure d'exception face au plurilinguisme et ajoute : « il en va de même en Europe, certes avec une pluralité moindre, mais cependant souvent menacée : d'où la mise en œuvre par le Conseil de l'Europe d'une disposition supra étatique de politique linguistique : la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (Woehrling, 2005), car l'espace géopolitique européen est souvent celui où s'est le plus développé l'idéal de l'État-Nation, c'est-à-dire un idéal d'État monolingue qui tend à associer un même territoire, une seule organisation politico-administrative et une langue unique. L'État français est la concrétisation de cet idéal d'État-Nation qui obsède bon nombre de revendications identitaires (et nationalistes) sur le continent européen (cf. l'« espace ex yougoslave ») (Baggioni, 1997 ; Boyer éd., 2004). » (P. 71, 2010).

Somme toute, nous constatons qu'en matière de plurilinguisme et en relation à la mondialisation, il existe deux options de politique linguistique : la première tend vers un libéralisme où chaque langue serait « régulée » par le laisser-faire du marché (langues dominantes vs langues dominées). La deuxième tend vers un interventionnisme visant à préserver la diversité linguistique.

C'est cette deuxième option que Boyer définit comme : « un pôle interventionniste qui s'oppose à un pôle libéral à travers deux variantes, parfois associées : celle des droits universels en matière linguistique et de l'écologie linguistique⁷², qui défend le principe de sauvegarde de la diversité linguistique et donc de défense systématique du plurilinguisme et le positionnement identitaire en faveur de la langue communautaire, dont le nationalisme linguistique est le cas de figure le plus achevé. » (Ibid., p. 213).

⁷¹ Spolsky, B. (2004), *Language Policy*, Cambridge, Cambridge University Press.

⁷² Les modèles écologiques : Centration sur les interrelations complexes de facteurs personnels et environnementaux. Principes communs à toute approche écologique.

- 1) L'interdépendance. Tout changement dans l'une des composantes d'un écosystème naturel influence les autres composantes.
- 2) L'adaptation. Pour survivre tout organisme doit s'adapter aux changements environnementaux.
- 3) Le recyclage des ressources. Tout changement efficace doit tabler sur les ressources qui existent déjà de façon naturelle.
- 4) La succession. Tout changement est une suite ordonnée de modifications prévisibles jusqu'à ce que l'écosystème retrouve un équilibre acceptable.

Afin de finaliser notre travail sur les différentes acceptions du syntagme de « politique linguistique », il serait utile de reproduire ci-dessous le schéma de « Politique linguistique » de Boyer⁷³, dans lequel nous retrouvons les différents paliers présentés dans la matrice opératoire de Serge Borg.

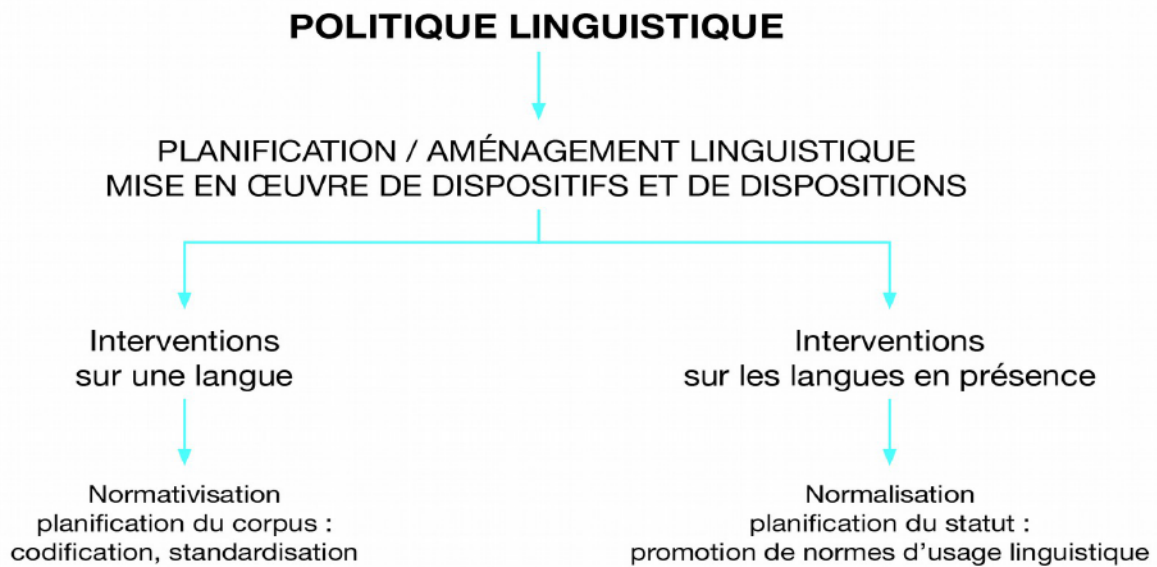


Figure 1 *Politique linguistique*, H. Boyer (p. 69, 2010)

5.4.2. Les politiques linguistiques : une systématisation contextuelle

Pour corroborer l'envergure des politiques linguistiques, Serge Borg dans son article souligne qu'il s'agit de toute politique mise en œuvre par un état à propos d'une ou de plusieurs langues en usage dans les territoires qui relèvent de sa souveraineté ; soit pour en modifier le corpus ou le statut dans la plupart des cas. Il s'agit d'en conforter l'usage et d'en limiter la diffusion et parfois même de viser à sa suppression.

Une politique linguistique peut également fixer le vocabulaire d'une langue donnée par l'établissement du lexique, des dictionnaires tel que celui établi par l'académie française mais aussi en statuant sur des règles grammaticales ou encore en favorisant la création terminologique pour limiter les emprunts aux langues étrangères.

Elle peut délibérément modifier le statut d'une langue en lui conférant celui de langue officielle, co-officielle, seconde, d'enseignement, de scolarisation comme c'est souvent le cas dans les pays du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne, mais aussi en la reléguant au niveau de dialectes minoritaires ; pour ajouter en substance, une politique linguistique peut même promouvoir une

⁷³Boyer, H. (2010), *Les politiques linguistiques*, Mots. Les langages du politique.

langue artificielle dans ce cas nous pouvons parler de l'Espéranto ou recréer une langue dont l'usage s'était perdue comme en Israël par exemple.

Nous nous situons à la croisée des chemins dans le sens ultra-absolu des contextes de l'émergence des politiques linguistiques éducatives, en faisant référence aux différentes conceptions, prouvées et mis en pratique par différents acteurs et travaux afférents dont nous ferons cas dans notre démarche.

Les contextes diffèrent d'une situation à l'autre et notre analyse prend appui sur le contexte de langue spécifique, les schémas et dispositifs pour la mise en relief scientifique d'une politique linguistique éducative en exploration.

5.4.3. Identification des différents paliers qui structurent généralement les politiques linguistiques

Dans le même élan Serge Borg part d'une matrice opératoire⁷⁴ à visée englobante et structurante dont l'enrichissement permet de partir de définitions existantes pour baliser ces champs épistémologiquement mouvant dont les contours ne sont pas toujours perceptibles, dès lors que l'on parle de glottopolitique, de politique linguistique, politique linguistique éducative et leurs modes opératoires que sont l'intervention la planification l'aménagement et le dispositif linguistique éducatif.

Nous nous référons à ce répertoire pour donner un aperçu général de l'étude des politiques linguistiques et des corolaires définissant toute l'écologie linguistique permettant d'identifier les différents « paliers ».

⁷⁴Serge Borg, Les politiques linguistiques : (re)définition, contextualisation et évaluation Professeur des universités. Chercheur au Laboratoire ELLIADD EA. 4661
Pôle « Contextes, langages, didactiques »

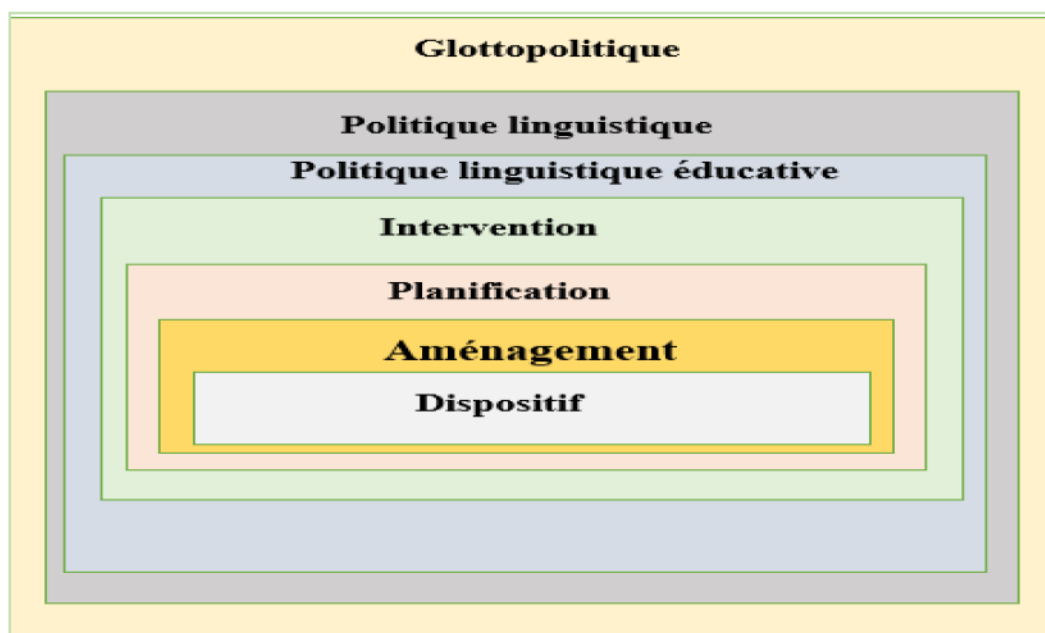


Figure 3 Matrice opératoire à visée englobante et structurante

a-) Glottopolitique

En sociolinguistique, la glottopolitique est l'ensemble des influences d'un état ou d'un autre système de pouvoir sur une langue ou son usage. Cette conception est expressive de l'utilité de l'action politique sur le langage à travers le vocable glottopolitique.

« Il désigne les diverses approches qu'une société a de l'action sur le langage, qu'elle en soit ou non consciente : aussi bien la langue, quand la société légifère sur les statuts réciproques du français et des langues minoritaires par exemple ; la parole, quand elle réprime tel emploi chez tel ou tel ; le discours, quand l'école fait de la production de tel type de texte matière à examen : Glottopolitique est nécessaire pour englober tous les faits de langage où l'action de la société revêt la forme du politique .»

Issu de la sociolinguistique critique française ce concept de glottopolitique est attribué à Louis Guespin et à Jean Baptiste Macellesi, fusionne tout ce qui prend en compte des réalités micro et macro et micro linguistique en explorant les interactions verbales du quotidien, registre de langues, normes et usages mais aussi les interventions multiples de nature politique planification, aménagement, dispositif que Serge Borg retrouve dans l'itinéraire d'enchâssement proposé par la matrice opératoire, dans la visée englobante à savoir le repositionnement conceptuel et terminologique.

La glottopolitique trouve un prolongement naturel dans le palier que représente la politique linguistique ; le syntagme politique linguistique revêt des configurations très disparates dans les discours scientifiques et professionnels. Selon L. Guespin et J-B. Marcellesi, les politiques linguistiques sont vouées à l'échec si deux conditions ne sont pas remplies : une réflexion de fond

sur la recherche et l'information langagière, et d'importants progrès dans la connaissance du changement linguistique.

« La politique linguistique se définit comme étant une action volontaire, officielle ou militante, fondée sur des principes (économie et efficacité, identité nationale démocratie etc.) visant à intervenir sur les langues quelles qu'elles soient (nationales, régionales minoritaires étrangères..), dans leurs formes (exemple de système d'écriture) dans leurs fonctions sociales (exemple du choix d'une langue officielle ou dans leur place dans l'enseignement) »

On voit ici s'affirmer les dimensions volontaristes et militantes fondées sur des motivations politiques ou idéologiques évidentes avec l'étape suivante qui apparaît en filigrane comme une conséquence logique à savoir.

b-) L'intervention

Didier de Robillard, pour apporter un éclairage important sur la nature de cette intervention précise qu'un impact s'opère à la fois sur le statut des langues mais aussi sur leur corpus.

C'est à ce niveau que se prennent les macros décisions. Selon Louis Jean Calvet l'intervention peut se programmer au niveau géographique, international, national, régional, et juridique (constitution, loi, décrets, résolutions, recommandations). Le mode d'intervention peut se réaliser sur le registre de l'incitatif ou de l'impératif. Enfin le contenu de l'intervention peut porter sur la forme des langues, l'usage des langues et la défense des langues. L'action politique enclenchée par l'intervention induit de fait une planification de la politique linguistique éducative à mettre en œuvre. Cette planification couvre un ensemble de domaines disparates en fonction des contextes linguistiques éducatifs rencontrés. En référence à la figuration de Henri Boyer qui renvoie aux deux paradigmes que sont la normalisation à savoir la planification des statuts de langues en présence et ce qu'il nomme la normativisation à savoir la planification du corpus d'une langue ; de la codification à la standardisation.

C'est à ce stade macro décisionnaire et de pronostiques que l'on mesure à priori la pertinence de la situation sociolinguistique d'arrivée visée l'exemple de l'évaluation du contexte de X-phonie illustre parfaitement cette action d'anticipation in-vitro inhérente à toute démarche d'intervention ; la pertinence est à la fois un critère et un préalable et un préalable incontournable à toute entreprise de politique linguistique éducatives, ils se doivent d'être évalués en amont car il fixe le projet éducatif dans toute sa cohérence et langage sur l'ensemble du processus d'évaluation.

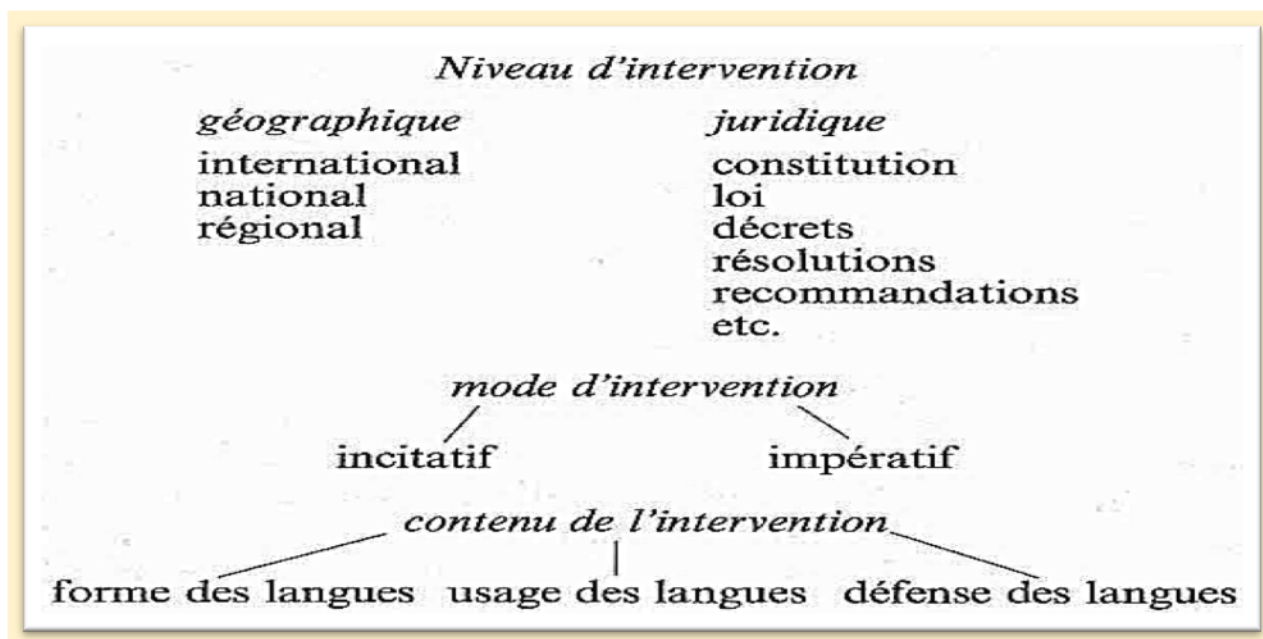


Figure 4 Tableau D. de Robillard (1997 p.39)

Il se profile à l'horizon de la matrice opératoire une autre étape après celle de l'intervention à savoir la planification.

Le bilan est relatif, bien qu'on puisse soutenir que les échecs de la politique linguistique ne sont pas pires que les échecs de la politique économique. Mais tout porte à croire que le but des études ne serait pas de préconiser la politique linguistique, mais d'essayer de comprendre ce qu'elle est et comment elle pourrait être influencée. Essayer d'identifier la structure, la nature de la politique et d'explorer les interactions entre ses différentes composantes. Les connaissances développées ne montreront pas comment gérer la langue, mais aideront à résister sans détour à ce qui est impliqué dans une telle gestion.

c-) La planification

Pour Robert Chaudenson la planification définit aussi les modalités et les délais de réalisation des objectifs définis par les politiques linguistiques et éducatives. C'est incontournableement au niveau de la planification que l'on peut porter un regard objectif sur la mise en œuvre des interventions décidées. C'est à ce point charnière et opératoire que l'on peut mesurer avec précision le retour sur la faisabilité et, procéder si nécessaire à des ajustements à partir des paramètres qu'offrent les contextes civilisationnels. Louis Jean Calvet confirme en ces termes :

« La politique linguistique est donc définie le plus souvent comme un ensemble de choix conscient en matière d'action sur le corpus ou sur le statut des langues, choix qui sont mis en pratique par une opération de planification »

Ce sont les paramètres requis pour nourrir dans les conditions requises une étape suivante du palier qui traduira sur le terrain la planification.

d-) L'aménagement

L'aménagement est caractérisé par son action majeure d'ajustement de l'existant linguistique éducatif à la différence de la planification où tout est à construire même si elle reste aussi, mais à un degré moindre confronté à une certaine forme de substrats environnemental. L'aménagement s'attache donc à structurer et à traduire l'action de planification qui la précède, si elle s'appuie également sur une approche théorique préalable à toutes formes d'action structurantes modelées et études de cas ; c'est essentiellement une mise en pratique et en adéquation des politiques linguistiques éducatives, qui ne peut ignorer ni les contacts avec d'autres disciplines en amont ni la nécessaire évaluation de ces politiques linguistiques éducatives. Comme le fait clairement apparaître le schéma Robillard s'applique aux politiques linguistiques en général ; il n'en demeure pas moins pertinent pour les politiques linguistiques et éducatives.

La phase d'aménagement est sans aucun doute celle qui permet le mieux de mesurer à la fois sur le plan quantitatif les effets et les changements provoqués, les aménagements qui visent à la mise en adéquation d'une action de politiques linguistiques, linguistique éducative avec le contexte lié aux cultures d'enseignement, aux cultures d'apprentissage, sont ainsi analysés in-vitro par les acteurs de terrain institutionnels professionnels et c'est dans leur incidence sectorielle.

Un rôle majeur au niveau du corpus de la langue et du statut des langues est attribué à l'aménagement linguistique. On considère qu'en matière de politiques linguistiques éducatives, son champ d'action privilégiée doit se situer au niveau du curriculum⁷⁵ qui ne peut prendre sa pleine mesure opératoire, qu'avec l'unité minimale incontournable à la réalisation complète des politiques linguistiques et, bien sûr des politiques linguistiques éducatives à savoir le dispositif.

e-) Le dispositif

De par sa plasticité et sa flexibilité de donner corps au projet de politique linguistique éducative, épousant une multiplicité de formats depuis la formation initiale, où des dispositifs spécifiques sont mises en place pour répondre à des besoins d'intégration sociale et scolaire jusqu'à la formation tout au long de la vie.

Un aspect très important pour compléter cette analyse, Louis Jean parle de l'in-vitro (dimension politique dans l'analyse des politiques linguistiques)

⁷⁵ Un curriculum est un ensemble d'actions planifiées pour susciter l'instruction : il comprend la définition des objectifs de l'enseignement, les contenus, les méthodes (y compris l'évaluation) les matériels (y compris les manuels scolaires) et les dispositions relatives à la formation adéquate des enseignants. Mais ce travail ne s'effectue pas dans le vide. Le curriculum s'inscrit dans le cadre d'une structure administrative, au même temps qu'il synthétise une position et une intentionnalité politique au fur et à mesure qu'il s'insère, aussi, dans une structure sociale.

Ce domaine ne doit pas être exploré par les Sciences Po au même titre que les politiques publiques car c'est bien dans ce champ d'analyse que les politiques linguistiques, les politiques linguistiques et éducatives doivent faire l'objet d'étude et de recherches.

Sur quelle identité et sur quelle légitimité promotionnelle s'appuient les responsables politiques, pour prendre des décisions aux conséquences parfois très graves en la matière, sur le fonctionnement et le devenir d'une nation. Cette situation représenterait la présence d'une sorte de zone interdite que la sociolinguistique, s'empêche ou ne souhaite pas investir limitant ainsi la portée du travail scientifique. En Amont c'est dans ce sens que Louis –Jean Calvet propose de distinguer le concept de politique.

f-) La politique comme l'art ou une pratique

Cette notion est indispensable dans notre étude et se veut aussi un critère pragmatique de valorisation des actions éducatives.

La politologie c'est-à-dire la science qui étudie les phénomènes politiques est représentée comme la science de ces pratiques selon les contextes. On retrouve cette préoccupation chez les spécialistes du domaine comme Christel Troncy « Angle mort » dans la recherche sur les politiques linguistiques qui n'hésite pas à qualifier ce hiatus « d'Angle mort » dans la recherche sur les politiques linguistiques.

C'est une requête urgente de renouveau épistémologique et de la mise en place d'une véritable politologie. Parlant de la politique linguistique nous disons que c'est une gouvernance, dans une perspective de réglementation de la sphère linguistique et, une norme sociale afin de mettre en relief l'habileté humaine pour les échanges et l'interaction communicationnelle.

g-) L'évaluation

L'entreprise des politiques linguistiques éducatives est sujette à toutes exigences méthodiques. Tous les outils indicateurs sont discutables et font l'objet d'interprétations variées en fonction de paramètres idéologiques, politiques, institutionnels, professionnels où les approches quantitatives et qualitatives apportent un éclairage relatif.

La difficulté vient du fait que les motivations sont très souvent d'ordre passionnel et enclin aux revendications, qui font souvent dans la demi-mesure en se contentant de victoire formelle et de surface. Par exemple le vote d'une loi intervenant sur le corpus ou sur le statut d'une langue. Sans pour autant pouvoir évaluer les résultats concrets chiffrables au niveau de ses impacts sur la norme, sur l'usage et sur la diffusion : la loi Toubon sur les anglicismes en France.

Dans ce type de scénario, l'adoption de ladite loi est souvent de permettre des mesures dans le même registre que certains trouvent aussi des motifs de satisfaction lié à la signalétique routière

plurilingue, à la traduction des menus dans les restaurants ou à la création d'une émission radio hebdomadaire. Comme le souligne Philippe Blanchet dans son article « La nécessaire évaluation des politiques linguistiques entre complexité, relativité et significativité des indicateurs »

Nous sommes là en présence de subjectivité et d'approximations préjudiciables pour l'évaluation en ces termes très explicites. Il souligne les faits, les dynamiques sociolinguistiques qui sont des processus continus dans les temporalités et complexes, dont l'inter, rétroactions fonctionnement en hélice. Ils rendent beaucoup moins identifiables des éléments distincts et des effets de causalité. Ces évaluations sont difficiles d'une part à cause de la diversité des analyses (c'est-à-dire des interprétations) possibles d'une « même » situation y compris de l'identification des unités sociolinguistiques, des langues des variétés en jeu.

Et d'autre part à cause du caractère uniquement « tendanciel » comme le souligne Calvet 2007 non prédictible « Chaotique » au sens théorique du terme Cf. Robillard, 2001 des phénomènes sociolinguistiques. Caractère notamment dû à la multiplicité des facteurs en jeu et au libre arbitre (au moins partiel) des acteurs sociaux (Blanchet 2007). Cette complexité est certainement l'élément clé qui conduit à la difficulté ou à l'évitement des évaluations ».

La grille d'évaluation des politiques linguistiques qui a fait autorité pendant plusieurs années est celle de Robert Chaudenson elle a été élaborée dans le cadre du programme LADEF Langues Africaine Français et Développement, programme qui s'est déroulé de (1988 à 1994). Elle est reproduite ici pour découvrir à quels degrés se situe l'évaluation statuts et corpus ainsi que les indicateurs utilisés.

Statut
1- Officialité
2 - Usages institutionnels (textes officiels, textes administratifs, nationaux, justice, administration locale, religion)
3 – Éducation
4 - Moyens de communication de masse (Presse écrite, radiotélévision, cinéma, commercial, édition)
5 – Représentations
CORPUS
1- Appropriation linguistique (acquisition langue première, apprentissage (langues autre que première).
2-Vernacularisation <i>versus</i> Véhicularisation
3- Compétence
4- Production et consommation langagière

Tableau 1 Grille LAFDEF de Robert Chaudenson (1988)

Il est intéressant de constater qu'une certaine symétrie fonctionnelle se dessine dans le prolongement de la phase de (re)définitions (disciplinaire et opératoire), puis de celle de contextualisation, jusqu'au processus d'évaluation. En effet nous réitérons à présent le fait que les cinq axes d'évaluation proposés par Philippe Blanchet, pour les politiques linguistiques, peuvent proposer des prolongements jusqu'à l'évaluation des politiques linguistiques et éducatives. Philippe Blanchet (2007) propose une évaluation des politiques linguistiques en cinq points.

Évaluation de la situation sociolinguistique de départ. Dans un contexte, ce premier axe d'évaluation se situe au niveau de l'objet et du projet proposés par les disciplines que sont la glottopolitique, les politiques linguistiques et les politiques linguistiques éducatives. C'est la phase dite de constat initial et qui permet de se livrer à « diagnostic », mais sans prescription à ce stade, sans intervention à proprement parler, dans une approche descriptive du champ épistémologique. Elle permet d'évaluer de manière objective, une situation sociolinguistique de départ englobant tous les faits de langages où la société revêt la forme du politique.

Évaluation a priori de la pertinence de la situation sociolinguistique d'arrivée visée.

Ce deuxième axe d'évaluation s'inscrit au niveau du mode d'action et de contextualisation qu'opèrent les politiques linguistiques et éducatives, à savoir l'intervention.

C'est à ce stade « macro décisionnaire » et de « pronostic » que l'on mesure, à priori, la pertinence de la situation sociolinguistique d'arrivée visée. L'exemple de l'évaluation du contexte des Xphonies qui sont organisées, politiquement ou culturellement. C'est le cas des pays ibéro-américains avec l'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture, créée en 1949 (OEI) ; de la lusophonie avec la Communauté des pays de langue portugaise, est une organisation regroupant les pays lusophones (CPLP), de l'arabophonie avec la ligue arabe, et bien sûr de la francophonie ; illustrent parfaitement cette action d'anticipation, in vitro, inhérente à toute démarche d'intervention. La pertinence est à la fois un critère et un préalable incontournables à toute entreprise de PLE. Ils se doivent d'être évalués en amont car ils fixent le projet éducatif dans toute sa cohérence et l'engagent sur l'ensemble du processus d'évaluation.

Évaluation de la mise en œuvre des interventions décidées.

C'est incontestablement au niveau de la planification que l'on peut porter un regard objectif sur la mise en œuvre des interventions décidées. C'est à ce point charnière et opératoire que l'on peut mesurer avec précision le retour sur « faisabilité » et procéder si nécessaire, à des ajustements à partir des paramètres qu'offrent les contextes civilisationnels – institutionnels.

Évaluation des effets et des changements provoqués.

La phase d'aménagement est sans aucun doute, celle qui permet le mieux de mesurer à la fois sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif, les effets et les changements provoqués. Les aménagements qui visent à la mise en adéquation d'une action de PLE avec le contexte lié aux cultures d'enseignement et aux cultures d'apprentissage, sont ainsi analysés in vivo par les acteurs de terrain (institutionnels, professionnels, etc.) dans leurs incidences sectorielles.

Évaluation a posteriori de la nouvelle situation, la situation d'arrivée.

Enfin, le cadre d'application qu'offre le dispositif permet de porter un regard sur les résultats obtenus et donc, d'évaluer à posteriori, la nouvelle situation d'arrivée. Il mesure les impacts dans temporalité (situation éphémère, pérenne) et leur fonctionnalité (degré d'intégration, viabilité). L'évaluation portera tout autant sur les nouvelles structures de recherche et de formation mises place, que sur leurs impacts au niveau de la production et de la consommation langagière, pour reprendre une terminologie chère à R. Chaudenson.

Nous représentons cette systématicité fonctionnelle pour les politiques linguistiques – éducatives, au sein du tableau synoptique ci-après :

(RE)DEFINITION [Disciplinaire et opératoire]	CONTEXTUALISATION [Exemples]	EVALUATION [Outils et indicateurs]
NIVEAUX DISCIPLINAIRES		
GLOTTOPOLITIQUE POLITIQUE LINGUISTIQUE POLITIQUE LINGUISTIQUE EDUCATIVE	État Initial. Constat. Phase de diagnostic en vue d'une action décontextualisation	Évaluation de la situation sociolinguistique de départ
NIVEAUX OPERATOIRES		
INTERVENTION	Le contexte linguistique des Xphonies	Évaluation a priori de la pertinence de la situation sociolinguistique d'arrivée visée
PLANIFICATION	Le contexte civilisationnel- institutionnel	Évaluation de la mise en œuvre des interventions décidées
AMENAGEMENT	Le contexte lié aux cultures d'enseignement et aux cultures d'apprentissage	Évaluation des effets et des changements provoqués
DISPOSITIF	Panorama de différents dispositifs de contextualisation	Évaluation à posteriori de la nouvelle situation, la situation d'arrivée

Tableau 2 Tableau synoptique des symétries fonctionnelles pour les politiques Linguistiques éducatives

La réflexion générale de Serge Borg sur l'évaluation des politiques linguistiques – éducatives, loin d'être exhaustive, montre que l'ambition ne vise qu'à donner des pistes supplémentaires pour essayer d'établir des systémativités fonctionnelles. Cela s'effectue dans une entreprise de réflexion, qui est par essence complexe et accidentée. Nous nous évertuons dans cette entreprise à assumer les exigences du travail actuellement à l'œuvre, pour affiner les outils et les indicateurs de mesure mobilisés à chaque niveau ou « palier » de l'analyse matricielle opératoire en proposition. Au terme de cette réflexion sur l'identité de la discipline « politique linguistique » et de sa branche très convoitée aux niveaux institutionnel, académique et professionnel, à savoir les « politiques linguistiques – éducatives », en conclusion générale il formule le vœu d'avoir modestement contribué à en rendre plus saisissable les contours épistémologiques ainsi que l'objet et le projet qui les animent.

« Principalement appréhendées dans leur dimension de coopération internationale (du fait de l'expérience de terrain vécue par l'auteur) sans oublier d'intégrer les problématiques du français langue d'intégration, les politiques linguistiques éducatives sont investies d'une mission qui va

bien au-delà des traditionnelles approches technicistes en ingénierie, auxquelles les discours institutionnels accordent la priorité : introduction des langues dans les systèmes éducatifs, montage de filières bilingues et de sections internationales, approches chiffrées des inscriptions, des certifications, des performances et des retours sur investissements ; autant de paramètres essentiels que nous respectons, mais qui ne peuvent passer sous silence les impératifs déontologiques que nous avons soulignés, pour pouvoir progresser.

Il estime en effet, qu'il y a maintenant urgence à envisager les politiques linguistiques et éducatives dans une dimension qui dépasse le périmètre de la sociolinguistique, en lui octroyant une ouverture sur les sciences politiques avec lesquelles elles doivent impérativement dialoguer. Qu'on le veuille ou non, qu'on l'admette ou pas, le premier élément du syntagme « politique linguistique éducative » ne peut rester en dehors du champ de nos recherches et cantonné à la haute sphère de l'in vitro tout à fait opaque et prohibée au commun des chercheurs. Dans cette analyse le constat est réaliste dans la gestion des langues et leur configuration. Selon la réflexion dans le prolongement, tant que le politologue (science politique) échappera aux observations et ne pourra pas nourrir les réflexions, le hiatus disciplinaire et « l'angle mort » scientifique entraveront de fait, l'identité et la légitimité des recherches fondamentales, appliquées et des recherches-actions sur les PLE, en focalisant l'objet d'étude uniquement au niveau infra ou in vivo de l'analyse des situations sociolinguistiques qui ne sont autres que les résultantes d'un travail purement politique.

De même, il est nécessaire de restaurer la dimension conversationnelle et les principes de base d'une pensée complexe au sein des représentations mentales que les discours politiques linguistiquement corrects imposent au PLE, en engendrant là aussi des hiatus et des angles morts qui sont de véritables frein à la tectonique des savoirs. Ceux-ci nous mettent dans l'incapacité conceptuelle de saisir la totalité de la problématique. En effet, la focalisation sur l'action de contextualisation occulte de manière surprenante, celle qui se situe en amont et par laquelle elle existe à savoir la diffusion-standardisation.

A l'évidence, nous sommes ici en présence d'une nouvelle zone interdite, sans doute jugée comminatoire de recherches et également reléguée à la sphère nébuleuse de l'in vitro.

Enfin, l'évaluation des PLE dont les objectifs sont la régulation de l'hétérogénéité linguistique et culturelle devra, certes s'attacher à affiner ses outils et ses indicateurs pour mesurer l'impact réel des différents niveaux opératoires que sont l'intervention, la planification, l'aménagement et le dispositif dans une logique de systématicité fonctionnelle, de reliance et de causalité circulaire. Mais sa finalité suprême doit les transcender dans une démarche humaniste qu'il ne faut jamais

perdre de vue et dont la visée demeure, plus que jamais le dialogue des langues et des cultures du monde.

5.5. Les politiques linguistiques éducatives et l'action conceptuelle

Une politique linguistique et éducative, permet de rendre compte de la façon dont sont gérés les contacts de langues dans un cadre éducatif et de fournir les bases à une éventuelle intervention didactique telle que nous l'envisageons dans notre recherche pour cette thèse.

Une politique linguistique éducative, en particulier une formation devrait procéder d'« une approche globale et cohérente de l'enseignement de la planification et de la mise en œuvre des politiques linguistiques éducatives qui inclut toutes les langues et toutes les variétés en question » (*Guide EPLE*, version de synthèse, 2007 : 12).

Dans les faits, ce principe de cohérence est difficile à réaliser car il se situe dans des « champs de tension » (Coste, 2006b : 16) dus à la multiplicité des finalités générales, potentiellement contradictoires et, des facteurs concernés ; dus aussi à la multiplicité des acteurs, parties prenantes des politiques linguistiques éducatives,⁷⁶ donc à la multiplicité des points de vue et idéologies (linguistiques, éducatives...) potentiellement contradictoires eux aussi, y compris pour les individus eux-mêmes.

Ce principe de cohérence peut aussi être occulté ou caché, car « les principes mêmes sur lesquels se fondent les politiques linguistiques éducatives sont souvent peu identifiés. Ces principes, qui peuvent prendre la forme d'idéologies linguistiques, existent pourtant et sont la source de politiques linguistiques différentes » (Guide EPLE : 17).

Nous abordons les politiques linguistiques et éducatives du français de la diplomatie des relations internationales, dans l'écosystème numérique à travers une étude, celle des diplomates et de la diplomatie. Notre ambition se limite à présenter :

- les contours de cette formation, le curriculum global, et son adéquation aux caractéristiques du public des diplomates et aux environnements numériques ; nous tenterons d'en dégager le principe organisateur.
- quelques éléments qui se sont dégagés d'une étude des représentations des diplomates, en tant que principaux bénéficiaires de cette formation, les apprenants sont particulièrement impliqués par les choix éducatifs. Les représentations qu'ils ont de leur formation et du statut des langues dans cette formation, nous paraissent susceptibles de mettre à jour des conceptualisations stratégiques entre les attentes et la formation proposée.

⁷⁶ Dans cette étude, les responsables institutionnels, les responsables politiques, les acteurs de la coopération, les enseignants, les étudiants

Nous nous référons au concept de « représentation sociale »⁷⁷, issu de la psychologie sociale, qui présente une vision dynamique des liens qui se tissent entre l'individu, inséré dans des réseaux multiples et le collectif.

Dans la mesure où c'est précisément « la construction de cette réalité commune », « socialement élaborée et partagée » que vise le projet de politique éducative, tel que nous l'envisageons dans cette étude avec la langue de spécialité ou le français de la diplomatie, il semble indispensable dans une perspective interventionniste, de tenir compte des représentations sociales⁷⁸ (entendues comme englobant aussi les attitudes et les idéologies) des individus⁷⁹.

Selon nous, les représentations des diplomates (représentations du statut institutionnel des langues, représentations de leurs attentes), hautement impliqués dans cette formation, sont en grande partie fonction du cadre didactique/idéologique avec lequel ils interagissent et dans lequel ils « prennent position », selon des intérêts communs et personnels. Les représentations sociales se situent donc dans une dynamique sociale, « déterminées à la fois par le sujet lui-même (son histoire, son vécu), par le système social et idéologique dans lequel il est inséré, et par la nature des liens que le sujet entretient avec ce système social » (Abric, 2003 : 206).

Une étude des représentations sociales des apprenants nous semble par conséquent susceptible de révéler en partie :

- leur positionnement par rapport à leur formation ; c'est à dire l'adéquation de l'offre avec leurs attentes à savoir avec leurs aspirations langagières, mais aussi leurs attentes en formation.
- les idéologies à l'œuvre concernant les langues, la formation et le statut des langues,
- les tensions, les négociations qui sont en jeu dans le cadre didactique/idéologique de leur formation.

En nous focalisant sur ces aspects, les contours de l'offre et les représentations des diplomates, nous pensons en obtenir un aperçu global.

5.5.1. Gestion des langues et politique éducative

Le syntagme de politique linguistique s'inscrit aussi dans la gestion des langues. Il est indispensable de rappeler que notre propos s'inscrit aussi dans le cadre d'une réflexion sur la place académique en diplomatie et, les politiques linguistiques éducatives dans l'écosystème numérique. C'est pourquoi, notre étude se diversifie et s'oriente vers un cheminement

⁷⁷ Selon Jodelet (2003 : 53), une représentation sociale est : Une forme de connaissance socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social.

⁷⁸ Idem

⁷⁹ *Guide EPLE*, Chapitre 3.1.

épistémologique pour rejoindre un domaine constitué des sciences du langage : celui de la linguistique appliquée et de la didactique des langues en contexte.

La déclinaison de la notion de politique linguistique à celle de politique linguistique et éducative est en vogue dans les années 1990 car elles sont, par essence, étroitement liées et se nourrissent mutuellement comme l'indique Serge Borg (2015). De plus, les flux migratoires (liés aux conditions politiques économiques, climatiques), l'accélération des échanges, la diffusion du savoir en réseau (numérique, audiovisuel...), les mobilités (étudiantes, enseignantes et des chercheurs), ainsi que les revendications identitaires, bousculent le paysage des politiques linguistiques.

De ce fait, ces bouleversements d'ordre macro auront permis de questionner la place de la dimension éducative d'ordre micro et, de la remettre au cœur des enjeux politiques susceptibles d'apporter des solutions aux problématiques linguistiques. Ce transfert qui va du politique linguistique au politique linguistique éducative était plausible car d'une manière générale, le fait linguistique est difficilement dissociable du fait éducatif comme nous le rappelle Serge Borg (ibid.) À cet égard, Chaudenson⁸⁰ effectue de son côté un travail de recherche sur la place de la politique linguistique éducative dans les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM, anciennement DOM et TOM) et, souligne que l'information est un aspect prioritaire et essentiel. En ce sens, si nous souhaitons éviter des pratiques de désinformation, il faut absolument intervenir sur la politique linguistique éducative.

En ce qui concerne la France et l'Europe, nous mentionnerons trois temps forts emblématiques où le volontarisme politico-éducatif s'est exprimé à grande échelle. Le français fondamental élaboré au début des années 1950 visait à promouvoir l'enseignement du français à l'étranger et aux populations de l'Union Française (pays de l'ex-empire colonial).

Il s'agissait là d'une volonté du pouvoir politique de restaurer l'image de la France en améliorant la diffusion de sa langue dans le monde. Borg (2001)⁸¹ abonde dans ce sens : « après avoir été dans un premier temps placé au second rang, le français fondamental réapparaîtra avec la problématique du niveau II car le français fondamental premier a été conçu comme une première étape dans la perspective d'acquérir ultérieurement une langue plus riche. C'est le fameux « choc en retour » (expression de Debyser⁸²) du niveau II sur le niveau I qui va ouvrir la voie à la revendication authentique et ce, aussi bien au niveau du simple matériau linguistique qu'au niveau culturel. » (p. 60, 2001).

⁸⁰ Chaudenson, R. (1984), Vers une politique éducative dans les DOM français : positions et propositions, *Études Créoles*, n° spécial "Créole et éducation", vol. VII, n° 1/2.

⁸¹ Borg, S. (2001), *La notion de progression*, Studio Didactique, Les Éditions Didier, Paris.

⁸² Debyser, F. (1970), *L'enseignement du français langue étrangère au niveau II*, *Le Français dans le monde*.

Plus tard, le Conseil de l'Europe⁸³ élaborera un Niveau Seuil (NS) pour faciliter le vivre ensemble, la communication entre les citoyens des États membres (1976).

Bien que la première spécification de ce « niveau seuil » ait été élaborée pour l'anglais (Threshold Level, 1975), elle a été suivie de peu par celle pour le français (un Niveau Seuil, 1976). Ces deux instruments ont notamment servi de modèle aux instruments de référence du même type élaboré ultérieurement pour d'autres langues, mais ils ont été adaptés pour chacune en fonction de leurs caractéristiques propres. Ces niveaux seuil ont aussi progressivement évolué en tirant profit de l'expérience accumulée. Ces instruments de référence ont joué et jouent encore un grand rôle dans l'enseignement des langues où ils servent souvent encore de base à l'élaboration de nouveaux programmes nationaux et internationaux. Ils favorisent la réalisation de manuel et rendent possible la mise au point de systèmes d'évaluation plus réalistes et plus transparents qu'auparavant.

Environ trente ans plus tard (2001), l'unité des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe (basée à Strasbourg) instituera le désormais bien connu Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues : apprendre, enseigner, évaluer (CECRL), qui existe aujourd'hui dans quarante langues et dont le guide stipule qu'il s'agit : « de proposer un instrument d'analyse qui serve de référence à l'élaboration ou à la réorganisation des enseignements de langue dans les états de l'Union européenne. Il est organisé en trois parties : l'analyse des politiques linguistiques éducatives menées actuellement en Europe, les données nécessaires à l'élaboration des politiques linguistiques éducatives et leur mise en œuvre. Le Guide concerne la totalité de l'enseignement des langues qu'il soit dans la langue maternelle, dans une langue étrangère, une deuxième langue ou une langue minoritaire. » (p.123, 2003). La perspective actionnelle qui l'anime nous fait clairement passer du vivre ensemble (NS) au faire ensemble (CECR).

Outre la dimension qui touche aux politiques d'enseignement et d'usage des langues, les politiques linguistiques éducatives convoquent également l'ensemble de la problématique liée à une « éducation civique », au plurilinguisme, au pluriculturalisme et, d'une manière plus générale, à l'interculturel, l'altérité linguistique. C'est dans cette perspective que nous montrerons comme la partie suivante, les liens existants entre l'interculturel et le Cadre Européen Commun de Référence des Langues (CECRL).

⁸³Le **Conseil de l'Europe** est une organisation intergouvernementale regroupant aujourd'hui 47 États membres dont les 28 États membres de l'Union Européenne, qui a été créée par le traité de Londres du 5 mai 1949, et dont les objectifs sont de défendre les droits de l'homme et la prééminence du droit ; de rechercher des solutions aux problèmes de société ; de développer la stabilité démocratique en Europe ; favoriser la prise de conscience et la mise en valeur de l'identité culturelle de l'Europe et de sa diversité <https://www.vie-publique.fr/fiches/20299-le-conseil-de-leurope-1949> (Consulté le 20 janvier 2021).

Des auteurs soulignent cette dimension volontariste en élargissant le champ communautaire qui dépasse celui du domaine public pour s'appliquer également à la sphère privée et associative. Une politique linguistique, c'est donc l'action menée par une communauté pour développer au mieux, selon les objectifs visés, eux-mêmes à définir ; la diffusion de la ou des langues qui circulent. Cette communauté peut être publique à savoir un état, une région, un département, une chaîne médiatique, une association, une université etc...

Une politique linguistique se caractérise donc par son volontarisme » afin de mieux prendre en compte les notions que nous venons de mobiliser pour définir ce que représente une politique linguistique. Il convient de se référer à la configuration que proposait en 2010 Henri Boyer dans laquelle, se retrouvent les différents paliers qu'animent la matrice opératoire.

Ce processus s'exprime dans un ordre différent, avec entre autres les concepts de planification d'aménagement de dispositif et bien sûr l'intervention ; concepts présentés pour mener à bien l'orientation des politiques.

5.5.2. Expansion de la notion de politiques linguistiques éducatives

Notre analyse révèle que la linguistique appliquée est un espace intellectuel, une transdiscipline où les théories et les méthodes de plusieurs domaines se croisent autour des questions linguistiques (Halliday 2001). S'agissant de la politique linguistique comme Spolsky l'a souligné, c'est un « exemple paradigmatique de la linguistique appliquée en ce sens qu'elle doit s'appuyer sur un éventail de domaines académiques. Ceci pour élaborer des plans pratiques dans la perspective de modifier les pratiques et les croyances linguistiques » ainsi que pour étudier les processus politiques empiriquement (Spolsky 2005, p. 31). Les théories et les méthodes ne sont pas seulement importées de cette gamme du domaine universitaire, mais raffinée et stratégiquement combinée afin de mener des recherches centrées sur le problème ou la question (Hult 2010a).

Les spécialistes de la politique et de la planification linguistiques (LPP) se sont appuyés sur une vaste constellation de méthodes de recherche, qui ont des racines dans diverses disciplines telles que l'anthropologie, le droit, la linguistique, les sciences politiques, la psychologie sociale et la sociologie de la langue, entre autres, afin de mener des enquêtes sur des problèmes ou des questions liées à l'élaboration, à l'interprétation, à la mise en œuvre, à la résistance et à l'évaluation.

La notion de Politiques linguistiques éducatives utilisée comme acronyme, connaît un essor considérable depuis des années. Dans la mesure où les bouleversements sociétaux enregistrés

lors des dernières décennies n'auront pas pu contribuer à mettre la dimension éducative, au cœur d'enjeux politiques susceptibles d'apporter des solutions aux problématiques linguistiques.

Ce transfert qui va du politique linguistique aux politiques éducatives, était prévisible car d'une manière générale, le fait linguistique est difficilement dissociable du fait éducatif et ils sont par essence étroitement liés et se nourrissent mutuellement.

S'agissant de la langue française, on citera trois temps forts emblématiques où le volontarisme politique éducatif s'est exprimé à grande échelle. Le français fondamental élaboré au début des années 1950 milite à promouvoir l'enseignement du français à l'étranger et aux populations de l'union française pays de l'ex empire colonial. Il s'agissait là d'une volonté du pouvoir politique, de restaurer l'image de la France en améliorant la diffusion de sa langue dans le monde.

Plus tard la construction européenne et son conseil de l'Europe, instance éminemment politique ont engendré l'élaboration d'un niveau seuil pour faciliter le vivre ensemble de la communication, entre les citoyens des états membres et environ trente ans plus tard en 2003, la division des politiques linguistiques instituera le CECR pour les langues.

Les politiques linguistiques éducatives engagent également l'ensemble de la problématique liée à une éducation civique au plurilinguisme au pluriculturalisme et à l'altérité linguistique.

5.5.3. Politique linguistique et planification linguistique : les fondements d'une discipline

Les bases théoriques de cette étude ont exigé de remonter vers les fondements scientifiques des politiques éducatives et linguistiques, ne couvrant cependant pas tout le domaine. En tant que discipline, elles ont été étudiées par des auteurs comme Haugen qui, à la fin des années 1950, a introduit ces termes dans les champs de la linguistique. A la base de cette discipline, il faut reconnaître l'influence d'autres études reconnues internationalement, parmi lesquelles figurent celles de Charles Ferguson, Joshua et Fishman. L.-J. Calvet (1999) donne des exemples d'études de cas précis dans son ouvrage *La guerre des langues*, dans un plan strictement organisationnel ; entre autres, la revue des Cahiers de linguistique №39/1, datant de 2013, a intitulé ce numéro « *Langues et pouvoirs* » ; ce numéro, en hommage à Louise Dabène, contient divers cas de ce phénomène social.

L.-J. Calvet définit, dans quelques-uns de ses ouvrages, deux concepts clés employés et étudiés selon chaque contexte depuis la fin des années cinquante, à savoir la politique linguistique et la planification des langues. Il remarque que les interventions des États dans les langues de leurs territoires constituent une réalité existant depuis longtemps, mais qui trouvent leur caractère scientifique à la même époque que l'essor de l'étude de la sociolinguistique :

« Nous considérerons la politique linguistique comme l'ensemble des choix conscients effectués dans le domaine de rapports entre langue et vie sociale, plus particulièrement entre langue, vie nationale, la planification linguistique comme la recherche et la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'application d'une politique linguistique. »⁸⁴

Ces choix sont généralement faits par un état ou une autorité internationale, nationale, voire régionale, afin de répondre à des phénomènes émergents de la relation entre les langues et la société. Les dispositions prises par les différents décideurs et acteurs qui y interviennent, soit dans leur conception ou dans leur mise en exécution, surgissent de leur réflexion et leur organisation.

Dans la même perspective, Kaplan et Baldauf soulignent en ces termes: « A language policy is a body of ideas, laws, regulations, rules and practices intended to achieve the planned language change in the society, group or System. »⁸⁵

La notion des politiques linguistiques se réfère donc aux idées, normes et pratiques précises par rapport aux changements linguistiques dont un groupe et un système spécifiques ont besoin.

Le but de ces actions est de répondre en principe ainsi qu'à des phénomènes linguistiques à un moment et un contexte donnés d'une société, qui ont un domaine d'intervention déterminé. Par conséquent, les actions qui en découlent sont déterminées de plusieurs types et dans différents champs d'application, dont l'éducation entendons par là l'enseignement apprentissage.

5.5.4. Les apports des politiques linguistiques dans les enseignements des langues

L'éducation reste le secteur sur lequel est axée notre recherche, en particulier l'enseignement et la formation. La notion prépondérante est par conséquent, celle des politiques linguistiques éducatives. Ce vocable est désigné en anglais par language education policies⁸⁶, elles devraient être considérées en termes de processus et d'action, à en juger par leur caractère dynamique et social.

Un regard dans l'étude des politiques nous renvoie à l'une des publications du Conseil de l'Europe, à savoir le « *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe* ». Cette notion se définit et s'y construit sur la base de leur domaine d'intervention qui concerne directement les enseignements des langues dans toutes les sphères du système éducatif. Par suite, elles requièrent une planification suivant des principes, des disciplines générales et une alliance

⁸⁴Calvet, 1999, p. 154-155

⁸⁵Kaplan & Baldauf, 1997, xi Notre traduction (*Une politique linguistique est un ensemble d'idées, de Lois, de règlements, de règles et de pratiques destinés à réaliser la transformation ou le changement linguistique prévu dans la société, le groupe ou le système.*)

⁸⁶Définition sur le site INLEPS (International Network For Language Education Policy Studies): « Language Education Policy (LEP) is the process through which the ideals, goals, and contents of a language policy can be realized in education practices. ». Disponibilité et accès <http://www.languageeducationpolicy.com> Consulté le 11 janvier 2020

dans des aspects tels que les objectifs généraux, les compétences à développer, les niveaux de langues cibles et leurs paramètres d'évaluation. Étant donné l'importance dans notre recherche de cette notion, nous reprendrons ci-dessous deux précisions terminologiques présentées par les auteurs dans le glossaire du Guide. L'une concernant la politique linguistique et l'autre définissant ponctuellement la politique linguistique éducative : « politique linguistique : action volontaire, officielle ou militante, fondée sur des principes (économie et efficacité, identité nationale, démocratie...), visant à intervenir sur les langues, quelles qu'elles soient (nationales, régionales minoritaires, étrangères...), dans leurs formes (par ex. : système d'écriture), dans leurs fonctions sociales (par ex. choix d'une langue officielle) ou dans leur place dans l'enseignement (voir aussi politiques linguistiques éducatives).

La Politique linguistique éducative est un ensemble d'actions visant la place des langues dans l'enseignement national ou privé/associatif. »⁸⁷

« Une Politique Linguistique Éducative (PLE) est le processus par lequel les idéaux, les objectifs et les contenus d'une politique linguistique peuvent être réalisés dans les pratiques d'enseignement. »⁸⁸.

Toute cette conception constitue un point de repère tout au long de la présente recherche. Toutes les langues, qu'elles soient premières, secondes, étrangères ou officielles, entre autres statuts, les langues ont indéniablement une place dans les niveaux supérieurs du système éducatif. Dans notre cas le secteur académique du contexte diplomatique et dans l'écosystème numérique. La finalité poursuivie et les conditions contextuelles modifient les mécanismes utilisés pour répondre aux exigences académiques et sociales des pays ; la conception des stratégies pour aboutir à de telles finalités n'est qu'une partie d'un processus à long terme. La prise de conscience de la diversité des langues, des cultures et de la richesse qu'elle représente, est par ailleurs, un début pour créer des moyens visant la gestion adéquate du multilinguisme dans la construction du plurilinguisme.

5.5.5. Principe des politiques linguistiques éducatives : Le plurilinguisme

La difficulté de la gestion du multilinguisme a incité les spécialistes de disciplines, telles que la linguistique et la didactique des langues et des cultures, à s'interroger sur l'un des principes de base des politiques linguistiques éducatives à savoir : le plurilinguisme. Conçu dans la double fonction que citent les auteurs du Guide comme une valeur et une compétence, ce principe est

⁸⁷(Beacco & Byram, 2007, p. 128).

⁸⁸Beacco J-C et Byram M. (2007), Guide pour l'élaboration de politiques éducatives en Europe. De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue (version intégrale), Strasbourg : Conseil de l'Europe. Division des Politiques Linguistiques. Consulté pour la première fois en septembre 2017, URL : https://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Guide_niveau3_FR.asp.

relié étroitement à la compétence culturelle et toutes ses composantes, tel que l'exprime « *Le Programme des Politiques linguistiques dans le cadre de la Convention culturelle européenne* (1954) ratifiée par 49 états que le Conseil de l'Europe qui mène ses activités de promotion du plurilinguisme, de la diversité linguistique et culturelle, de l'apprentissage des langues dans le domaine de l'éducation.

Selon le Conseil de l'Europe⁸⁹ sur la Plateforme de ressources et de références pour l'éducation plurilingue et interculturelle, des projets de coopération intergouvernementaux portant sur l'enseignement des langues et les politiques linguistiques éducatives sont ainsi menés depuis six décennies.

Les travaux du Programme des Politiques Linguistiques sont particulièrement connus pour les analyses et les instruments de référence, qui en sont issus et qui sont mis à la disposition des États membres, pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs propres politiques linguistiques.

Largement diffusés et utilisés en Europe mais aussi ailleurs dans le monde, les apports de ces programmes contribuent à la création d'un espace éducatif européen dans le domaine des langues et servent de référence partagée, y compris pour des instances telle l'Union européenne.

Les programmes sont liés à toutes les langues, langues familiales, langue(s) de scolarisation, langues étrangères, régionales ou minoritaires : la présente plateforme constitue donc une ressource majeure pour les autorités éducatives et les professionnels.

« Les initiatives et orientations prises dans le cadre du Programme des Politiques linguistiques sont inspirées par les valeurs et les principes que promeut le Conseil de l'Europe : la diversité linguistique et culturelle de l'Europe envisagée comme patrimoine à sauvegarder ; le droit de tout locuteur d'apprendre des langues selon ses désirs et nécessités ; le plurilinguisme et l'apprentissage des langues comme moyens de compréhension mutuelle, de cohésion sociale et de citoyenneté démocratique, l'accès équitable à une éducation de qualité. Ces initiatives et orientations trouvent aussi leur place dans les forums et les débats relatifs aux politiques des langues et, plus largement, aux politiques éducatives.

⁸⁹<https://www.coe.int/fr/web/platform-plurilingual-intercultural-language-education/the-platform-in-the-context-of-the-language-policy-programme>
Portail des Politiques linguistiques www.coe.int/lang-platform/fr



Figure 5 Plateforme de ressources et références pour l'éducation plurilingue et interculturelle

5.5.6. La compétence plurilingue

Les pays sont des États multilingues, c'est-à-dire des territoires de coexistence de plusieurs variétés linguistiques, même si leur maîtrise n'est pas généralisée par les locuteurs. En effet, malgré l'existence de plusieurs langues avec divers statuts dans un pays, les acteurs sociaux ne sont pas forcément plurilingues, voire bilingues. Plusieurs auteurs ont traité la question du plurilinguisme ; parmi eux se trouvent les membres du groupe tels que M. Cavalli, D. Coste, A. Crisan, P.-H. Van de Ven et Byram.

Qu'elle soit comprise comme une compétence ou une valeur (individuelle ou sociale), cette coexistence de plusieurs langues est une condition sine qua non de tout individu et de toute société.

Comme l'affirme cette définition de Pool & Fettes: « *Plurilingualism: A world in which knowing many languages is as normal as knowing many people might be an interlingual world. If breakthroughs in the methodology of language teaching could be verified and propagated, and if multilingual competence became widely valued, people who needed to communicate across language barriers would normally have or could easily develop the ability to do so.* » (1998, p. 2).

Nous parlons d'un monde dans lequel connaître plusieurs langues est aussi normal que connaître plusieurs personnes pourrait être un monde inter linguistique. Les avancées dans la méthodologie de l'enseignement des langues sont diffusées. Ainsi la compétence multilingue devient largement valorisée, les personnes qui avaient besoin de communiquer au-delà des barrières linguistiques auraient normalement ou pourraient facilement développer la capacité. Pour atteindre cet idéal du concept de plurilinguisme, il faudrait réunir des efforts de plusieurs domaines. Les acteurs du système éducatif sont appelés d'emblée à poursuivre cet objectif.

« Plurilinguisme : un monde où la connaissance de nombreuses langues est aussi normale que connaître beaucoup de gens saurait être un monde interlangue. Si des percées dans la

méthodologie de l'enseignement des langues pouvaient être vérifiées et propagées, et si la compétence multilingue devenait largement valorisée, les gens qui auraient besoin de communiquer à travers les barrières linguistiques auraient normalement ou pourraient facilement développer la capacité de le faire. »

« Le bilinguisme se réfère aux degrés de maîtrise différents avec lesquels un individu parvient à se communiquer dans plus d'une langue et d'une culture. Ces différents degrés dépendent du contexte où chaque personne se développe. Ainsi, selon l'usage qu'on fait des langues autres que la langue maternelle, elles acquièrent le statut de langue seconde ou langue étrangère. »

Considérant les définitions qui vont dans le même sens que celle de la notion de compétence plurilingue. Par compétence nous retiendrons la définition du CECRL selon laquelle « Les compétences sont l'ensemble des connaissances, des habiletés et des dispositions qui permettent d'agir. » (Conseil de l'Europe, 2000, p. 15).

Du point de vue linguistique, cet ensemble se traduit en termes de la capacité humaine à apprendre une langue et à la mettre en œuvre en l'adaptant à plusieurs contextes selon les situations données. Par compétence plurilingue, nous comprenons la « capacité d'acquérir successivement et d'utiliser diverses compétences en plusieurs langues à des degrés de maîtrise divers et pour des fonctions différentes. » (Beacco & Byram, 2007, p. 128). Le développement de cette capacité est donc variable selon les circonstances sociales et les individus, sa progression ou régression dépend des facteurs externes et internes au locuteur.

Cependant, notre interprétation conduit à l'affirmation qu'il ne s'agit pas tellement de rendre bilingue la population. Pour cela nous nous appuyons sur Galisson et Coste lorsqu'ils affirment « qu'il n'y a pas de « bilinguisme » mais seulement des « bilingues », c'est-à-dire des locuteurs individuels qui, dans l'acte de parole, passent plus ou moins habilement d'un système à l'autre ou au contraire les mélangent. » (Galisson et Coste, 1976, p. 70). En revanche aboutir à favoriser cette coexistence de plusieurs langues, au moins deux variétés linguistiques chez un individu lui permettant ce passage d'une variété à l'autre. Selon ses besoins et son contexte, l'État crée la stratégie d'offrir une éducation bilingue conduisant vers le plurilinguisme. A ce stade, il est important de saisir ce qu'implique une éducation bi/plurilingue ; pour ce faire, nous faisons recours à la précision de P. O Riagâin et G. Lùdi qui affirment que : « Le but d'une éducation bilingue n'est pas nécessairement le bilinguisme pour la vie en société. Le Conseil de l'Europe et l'UE s'attachent à la diversification linguistique. Ainsi, l'enseignement bilingue peut tendre en fait, vers le développement d'une palette plurilingue, diverse et dynamique avec l'acquisition de compétences particulières (et partielles) dans différentes langues, comme point de départ pour un apprentissage tout au long de la vie. » (2003, p. 5).

Si les dirigeants (politiques, administratifs et académiques) et nos acteurs des politiques linguistiques éducatives interprètent correctement cette notion et, lui donnent l'importance qu'elle doit avoir au sein de chaque société, le bi/plurilinguisme deviendra « normal » et la barrière des langues dans la communication se réduira considérablement entre les citoyens.

La volonté politique des décideurs faciliterait la tâche des acteurs. Quel que soit la langue officielle et les enseignements dans tous les secteurs adéquats du système éducatif, le français de la diplomatie est offert majoritairement dans cette langue spécifique.

Un constat est à prendre en compte pour dire que, les universités et les institutions internationales jouent un rôle important dans les politiques linguistiques éducatives. En tout point de vue nous mettons en relief et il faut le savoir jusqu'à quel point elles répondent aux exigences nationales et internationales dans le domaine des langues de spécialité. Il faudrait se poser la question sur ce que les établissements d'enseignement supérieur interprètent comme politiques linguistiques. En outre, nous cherchons à connaître les compétences en langues qu'elles aident à développer chez ses apprenants diplomates, pour enrichir son répertoire de langues.

5.6. Répertoire linguistique

Un répertoire est un « ensemble »⁹⁰. Cette notion évoque le fait que tous les humains sont probablement ou sûrement plurilingues selon les analystes. Un répertoire langagier fait donc référence à l'ensemble de langues ou de variétés linguistiques d'un groupe ou d'un individu. Quand il s'agit d'un groupe, il est relativement stable. En revanche, lorsqu'il fait référence au locuteur, il est changeant ; il subit des transformations pendant son existence selon son vécu. Ce répertoire verbal est appelé « idiolecte » en micro sociolinguistique. Il faut dire que son sens étant incomplet en didactique, car « inapte à rendre compte du phénomène de contacts de langues chez les sujets multilingues (majoritaires dans le monde) » (Cuq, 2003, 214), nous avons préféré celui de répertoire de langues.

La notion de répertoire linguistique d'un groupe a été considérée dans cette recherche, non seulement pour faire référence au français de spécialité ; elle a été fondamentale au moment de parler des langues, des variétés de langues, surtout les langues de spécialité.

Dans l'éventail de définitions des variétés linguistiques, il y a deux mises au point lexicales à faire : nous retiendrons les termes de « langues générales », pour les langues communes. Et les langues de spécialité.

⁹⁰ Pour Galisson et Coste (1976)

5.6.1. Pluralité des acteurs de politiques linguistiques éducatives

L'action des politiques linguistiques se définit à travers plusieurs paramètres qui régulent l'existence des différentes conceptions de l'action volontariste.

L'état dans toute son étendue et les différentes couches sociales sont tributaires des capacités et aptitudes de gestion. Nous faisons référence aux dispositions permettant à définir une orientation dans la perspective d'agir sur les langues à travers les politiques linguistiques.

Les politiques linguistiques représentent une discipline scientifique qui s'est largement développée dans les deux dernières décennies, mais dont l'existence et la mise en œuvre sont très anciennes. En partie, ce phénomène est dû à la prise de conscience de plusieurs secteurs d'activité, du besoin de gérer le multilinguisme sociétal. La recherche dans ce domaine intègre divers champs théoriques comme la sociolinguistique, les langues appliquées, la psycholinguistique, la traductologie, les sciences du langage et les sciences de l'éducation, parmi d'autres.

Plusieurs décideurs et acteurs y sont donc concernés. Spolsky soutient que : « [...] *a useful first step is to distinguish between the three components of the language policy of a speech community: its language practices - the habitual pattern of selecting among the varieties that make up its linguistic repertoire; its language beliefs or ideology - the beliefs about language and language use; and any specific efforts to modify or influence that practice by any kind of language intervention, planning or management.* »(2004, p. 5).

Ces trois composantes, à savoir les pratiques linguistiques, les croyances sur les langues et les efforts de modification, planification ou gestion des langues, caractérisent la façon dont les communautés de locuteurs affrontent les situations de multilinguisme. C'est la raison pour laquelle les premiers acteurs concernés des politiques linguistiques éducatives sont les États, à travers les dirigeants des systèmes éducatifs.

Dans cette perspective, ils prennent souvent des décisions tenant compte des paramètres des organismes internationaux, qu'ils décident de suivre en tant que référence ou refuser si nécessaire. Pour leur part, les universités et les institutions de la communauté académique y participent activement. Nous ne pouvons non plus négliger l'importance des ministères de l'enseignement et de la recherche, les instituts de langues chargés de former en langues les étudiants de certaines universités, des acteurs qui interviennent en politique dans les différentes expressions culturelles, syndicales, associatives, etc.

«[...] une première étape utile consiste à distinguer entre les trois composantes de la politique linguistique d'une communauté : ses pratiques linguistiques. Le schéma habituel de sélection parmi les variétés qui composent son répertoire linguistique ; ses croyances linguistiques ou l'idéologie, les croyances au sujet de la langue, de l'utilisation de la langue ; et tous les efforts spécifiques de modification ou d'influence de cette pratique par toute forme d'intervention de la langue, de la planification ou de la gestion »⁹¹

⁹¹ Notre traduction

Dans l'élaboration de ce cadre théorique, les principales références des politiques linguistiques éducatives correspondant au premier quart du XXI^{ème} siècle sont présentées ensuite sous une double dimension internationale.

Nous délimitons le champ d'investigation de cette recherche par la question fondamentale, qui concerne le rôle joué par la diplomatie dans la langue française et, les institutions académique comme sur les politiques linguistiques éducatives. Ce thème n'est pas nouveau mais il s'agit d'une discipline qui a subi un développement important dans les domaines scientifique, politique, économique et éducatif au XXI^{ème} siècle. Notre cadre théorique multi référencé est construit autour de trois des notions dégagées de la problématique et des hypothèses de la recherche ; à savoir les politiques linguistiques éducatives, du français de la diplomatie et l'écosystème numérique. Ces notions impliquent, à leur tour, plusieurs acteurs internes et externes aux systèmes éducatifs, dans le but est de contextualiser la recherche avant d'aborder la méthodologie.

DEUXIEME PARTIE : RECHERCHE APPLIQUEE

CHAPITRE VI - Les travaux de recherche entrepris dans le contexte du français de la diplomatie et des relations internationales

6. La communication diplomatique en français⁹²

6.1. Communication ascendante externe

Nous nous prêtons aux travaux d'Edmond PASCUAL dans son ouvrage « *Le français langue diplomatique* » pour une analyse plus structurée et une mise en relief de la démarche pédagogique. L'inventaire des textes en usage dans la diplomatie, textes issus des diverses situations de communication propres à cette activité et, le rappel des outils linguistiques les plus utiles à l'approche, ne sont pas à écartés dans notre analyse. Il s'agit de quelques documents parmi toute une multitude à travers cette recherche.

Toute analyse est digne d'être faite par rapport aux documents et ou instrument en diplomatie. Des études ont été faites dans le sens d'une didactique manifeste pour s'enquérir de la langue en diplomatie. Dans une vue d'ensemble, notre analyse se réfère au corpus de la communication diplomatique, des situations d'expression dans le métier de diplomate et les textes de références. D'une façon générale la communication en diplomatie s'hierarchise selon des catégories spécifiques à savoir la communication hiérarchique ascendante qui concerne le : compte-rendu d'entretien d'un ambassadeur à son ministre. Et celle descendante à caractère hiérarchique qui se réalise du haut vers le bas, des dirigeants vers les collaborateurs.

L'analyse des documents diplomatiques permet de distinguer la situation de communication (situation-type) et la situation d'énonciation ce qui nous fait réfléchir, à propos de chacune des situations, à l'intentionnalité de l'émetteur, en distinguant perlocutoire⁹³ et illocutoire, signification et sens.

L'Étude du lexique révèle les champs lexicaux associatifs qui sont identifiables. Une vision du récit et ou discours à pour mémoire : l'encadrement formel et administratif des documents, entre autres indications absolues de date et de lieu ; références administratives des numéros de documents ; désignation explicite et objective à la troisième 3e personne des interlocuteurs) renvoie à sa dimension de récit.

Sur le plan Syntaxique : le discours rapporté est de mise et très remarquable dans les communications ascendantes. Nous constatons un environnement purement grammatical de la

⁹²PASCUAL, Edmond. La communication écrite en diplomatie. Nouvelle édition [en ligne]. Perpignan : Presses universitaires de Perpignan, 2004 (généré le 25 mars 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pupvd/2008>> ISBN : 9782354122065. DOI : 10.4000/books.pupvd.2008

⁹³ La fonction perlocutoire du langage, ou un acte perlocutoire, est l'effet psychologique que produit la phrase sur le récepteur, par contraste avec l'acte illocutoire. La distinction entre illocutoire et perlocutoire provient de la théorie des actes de langage de John Austin (Quand dire, c'est faire), selon laquelle un acte performatif de langage (une promesse, un ordre, etc.) se divise en deux effets distincts : un effet illocutoire, qui consiste en la fonction performative de l'acte de langage au niveau conventionnel (je ne peux promettre, ou baptiser un bateau, que si certaines circonstances, ou normes conventionnelles sont réunies), et un effet perlocutoire, qui désigne l'effet psychologique ressenti par le destinataire (confiance, peur, timidité, etc.).

technique du discours rapporté dans ses trois formes : directe, indirecte et indirecte libre. Cette technique de français est d'un usage constant en communication interne à savoir : compte-rendu d'entretien, notes d'audience qui sont des composantes de la correspondance diplomatique.

Sur le plan des argumentations : chacune d'elles se construit sur un syllogisme en trois temps et les issues possibles sont toutes linguistiques et jouent sur la force (ou l'ambiguïté) de la parole. Ainsi se présente la communication telle qu'elle soit en diplomatie, procède par des dimensions à prendre en compte pour la réalisation de l'acte de communication nous citons :

« La langue diplomatique est à considérer selon deux dimensions. La première est le paradoxe d'une langue formelle présentant, par nécessité, des ambiguïtés. On l'a vu, cette langue et ses attributs sont au service de la relation et de la communication entre diplomates. Elle est donc à usage interne et l'expérience du diplomate lui permet de ne pas se laisser abuser. Cependant, l'opacité du sens des propos, associée à l'image classique de la diplomatie, conduit le public à déconsidérer ce langage, car peu conforme à une transparence et à une communication « vraie ». La langue diplomatique a également une dimension politique ; elle s'adresse donc aux citoyens et aux médias et en démocratie, chacun souhaite accéder au sens, ce qui donne à cette langue un caractère externe. Pour ce faire, les décodeurs, journalistes et spécialistes sont, dans notre société de communication, des acteurs majeurs et nécessaires »⁹⁴

6.2. Du point de vue de la Communication interne

Sur le plan de la communication, nous abordons entre autres en matière de communication interne en diplomatie, la note de synthèse. En diplomatie c'est un écrit fondamental des documents de travail, pour la transmission des informations capitales comme toute autre en matière de diplomatie. La langue diplomatique est un sous-ensemble du langage politique qui fait donc appel aux mêmes catégories comme la rhétorique, la persuasion, la manipulation, l'attention au signifiant et au signifié.

Les plans d'analyse des documents concernent l'énonciation marque d'un acte de production individuelle du discours, dans des circonstances données pour une présentation objective. Dans cette logique en répondant aux interrogations dans les écrits: (Qui ? pour qui ? Quand ? Où ?) et dans une argumentation : construction ; syntaxe. (Comment ?) La pragmatique. (Pourquoi ?).

S'agissant de l'énonciation, référons-nous au travail de Charles Cogan (2003) sur le style français. Cet ambassadeur a identifié six caractéristiques stratégiques et de communication pour un diplomate français : la méthode déductive, la logique des arguments (adossée à la croyance en la raison), le soin de s'exprimer avec clarté afin de convaincre, la connaissance de l'histoire, le panache latin et la conscience de devoir tenir sa position (fondée sur la Raison !).

⁹⁴Olivier Arifon Laboratoire FARE, Université de Strasbourg Langue diplomatique et langage formel : un code à double entente Paru dans Hermès n°58, CNRS éditions, décembre 2010, pp 71-77

Ainsi « C'est dans l'ordre des choses, pour les français de trouver d'abord un cadre philosophique, d'établir une vision des choses avant d'entrer dans les choses pratiques » (Cogan, 2003 : 44).

6.3. La théorie de l'énonciation, une approche phénoménologique du temps dans le langage et du temps du langage⁹⁵

Benveniste (1974), dans sa théorie de l'énonciation qui reprend la réflexion classique de Saussure sur la distinction « parole » vs. « Langue », propose que la langue ne puisse qu'être discours, acte d'énonciation.

Et comme tout acte, il est de nature temporelle. De ce point de vue, c'est par la langue que se manifeste l'expérience humaine du temps : le temps linguistique n'est pas le calque d'un temps défini hors de la langue. En linguistique (Benveniste, 1966) on distingue traditionnellement discours et récit par l'utilisation différentielle des temps verbaux et des déictiques : alors que le passé simple et l'imparfait, d'une part, l'utilisation de pronoms de troisième personne, de l'autre, caractérisent le récit, le passé composé et l'imparfait, d'une part, et l'utilisation de pronoms de première et deuxième personne et de déictiques de l'autre, caractérisent le discours.

En effet le discours est ainsi ancré dans le présent d'élocution et incarné dans le locuteur.

Le temps linguistique est qualitatif, non mesurable. Dans la perspective de l'énonciation il ne s'agit non pas du présent formel de la conjugaison mais d'un « présent continu, coextensif à notre présence propre » (Benveniste, 1974 : 83).

De manière spécifique et systématique, le temps linguistique est organiquement lié à l'exercice de la parole car il se définit et s'ordonne comme fonction du discours (ibid. : 73). Le temps présent est défini comme le moment où le locuteur prend la parole : le présent se renouvelle où se réinvente chaque fois qu'un individu fait acte d'énonciation et s'approprie les formes de la langue en vue de communiquer.

Le présent linguistique, la base de toutes les oppositions temporelles : le passé constitue l'antériorité du moment d'énonciation⁹⁶, et le futur sa postériorité. Une observation majeure est en lien avec la linguistique interactionnelle qui étudie le déploiement des tours de parole dans le temps.

⁹⁵http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2011.la_valle_n&part=354045

⁹⁶ En linguistique, l'énonciation est l'acte individuel de production d'un énoncé, adressé à un destinataire, dans certaines circonstances. Dans toute communication, aussi bien orale qu'écrite, on trouve à la fois un énoncé et une énonciation. L'énoncé est le résultat linguistique, c'est-à-dire, la parole prononcée ou le texte écrit, tandis que l'énonciation est l'acte linguistique par lequel des éléments de langage sont orientés et rendus spécifiquement signifiants par l'énonciateur (et son co-énonciateur, qui n'est pas un simple destinataire) en vue de produire ledit énoncé : on dit généralement que l'énoncé est le « dit », tandis que l'énonciation est le « dire ». Pour résumer, « c'est l'énonciation qui fait l'énoncé ».

6.3.1. Les marques énonciatives

L'émetteur est révélé dans le discours diplomatique par une première personne du pluriel (pronom nous ; par des adjectifs possessifs nos, notre etc.) D'une manière générale aucun déictique spatial ou temporel n'apparaît dans les écrits ou communication interne. L'absence total d'un quelconque destinataire est remarquable et n'est situé ni à un moment précis ni à partir d'un lieu défini. L'effacement de toute référence à une réalité immédiate identifiable de l'interlocuteur, du lieu, de l'instant. Le locuteur, celui qui a formé le message entend lui donner une distance, une généralité, une objectivité, une vérité plus forte. Seule l'implication collective continue.

Une attitude, une démarche ou une initiative donnée dans le domaine international, est présentée au moyen d'infinitif, ainsi que les conséquences. Ce à quoi elle aboutit, dont elle est l'équivalent, y sont décrits le plus souvent. Ce qui traduit ce double mouvement antithétique du lexique.

D'une façon très pragmatique, on se réfère réellement à une démarche perlocutoire⁹⁷, une intention cachée d'agir sur un interlocuteur à travers l'organisation, le style, le ton, la démarche de l'ensemble qui en fait une remarquable démonstration d'écriture diplomatique.

Les situations de communication et d'énonciation seraient les traits dominants des textes diplomatiques existants sous l'égide : le lexique, l'argumentation, la pragmatique.

6.3.2. Modalisations

L'analyse des documents diplomatiques révèle que la situation de communication énonciation met toujours en relief les marques énonciatives qui situent le message. Cependant elles sont très nombreuses et se retrouvent dans les déictiques⁹⁸ temporels et de déictiques spatiaux.

La configuration générale de ces documents présente des indices énonciatifs qui révèlent les pensées et les sentiments de l'émetteur, qui établissent très souvent la subjectivité du message ; l'une des caractéristiques du langage diplomatique.

Ces modalisations, traduisant cette façon de nuancer l'expression par des procédés linguistiques spécifiques, sont au cœur même de la démarche diplomatique.

Sur le plan lexical, l'identification des champs lexicaux se fait sans difficulté pour la spécificité, notamment celui important, notamment celui de la thématique de la diplomatie à savoir de la négociation internationale, la conférence internationale, les traités internationaux, les accords... etc.) Cependant la mise en œuvre argumentative s'exerce chaque fois de façon globalement

⁹⁷ L'acte locutoire ou acte de dire quelque chose. L'acte illocutoire ou acte effectué en disant quelque chose. L'acte perlocutoire ou acte effectué par le fait de dire quelque chose.

⁹⁸ Un mot ou une expression est déictique si son interprétation varie en fonction du contexte, comme c'est le cas des pronoms par exemple.

identique, en se fondant sur deux mouvements alternés de fusion et de dissociation des éléments du langage. Les marques d'organisation de la langue (structures syntaxiques, articulations logiques qui construisent l'argumentation), confirment ce mouvement de la pensée, qui révèle d'une manière pragmatique, les aspects illocutoires et derrière cette évidence se dissimulent les aspects perlocutoires.

Une autre catégorie de communication est celle de communication multilatérale permanente. Ainsi nous pouvons prendre en exemple : les résolutions du conseil de sécurité des nations unies. Ce type de texte est un des plus caractéristiques de la communication multilatérale internationale. Plus largement encore sa structure, son organisation, sa formulation le font entrer dans une catégorie plus générique : celle des textes qui, en consacrant une prise de décision émanant d'un organe ou d'une autorité officiellement investie et comportant des applications qui obligent, fondent le droit écrit, quel qu'il soit. C'est de la nature et de la force de cette obligation juridique que le texte tire son autorité.

6.4. Le lexique

Dans toute son étendue significative, la communication diplomatique se caractérise par le champ lexical juridique, constitué de termes qui n'ont d'usage que dans la relation ou le droit internationaux ou qui, empruntés à la langue courante, se chargent d'une spécificité juridique dans le contexte.

La langue utilisée est désignée par les linguistes du terme de sociolecte: langue utilisée par un groupe social particulier, caractérisé par une activité commune ; nous désignons dans cette étude la diplomatie et les relations internationales. Ce sociolecte met en œuvre des procédés langagiers en rapport aussi bien avec la syntaxe qu'avec le lexique, fortement marqué dans les textes.

Le niveau soutenu, la spécificité technique du lexique laissent place pourtant à un champ lexical fortement connoté soit d'affectivité ou de jugements (estimant, convaincu, considérant), de détermination, de volonté, qui fait contraste en introduisant des indices énonciatifs évidents.

C'est une sorte d'intrusion du discours, subjectif par définition, dans le récit, identifié comme objectif et distancié. L'expression de cette émotion est mesurée, maîtrisée, distanciée elle aussi parce que codifiée, s'intégrant à la démarche de ritualisation. Elle contribue à la solennité de l'acte. Elle n'est cependant pas affectée ou conventionnelle.

C'est que les termes en question ont une signification juridique, tout à fait précise, que leur seul énoncé implique des comportements clairement définis par le droit international, sont des équivalents sémantiques pas juridiques. Le matériel lexical ne pouvait être que rigoureusement juridique dans un document précis et conforme à la situation de droit, non de fait. Deux champs

lexicaux (juridique et affectif qui traduisent les non-dits lexicaux qui ont parfois des significations très fortes.

Les données proprement linguistiques qui se réfèrent aux problématiques majeures de la communication en diplomatie, se répertorient aussi dans : la traduction des stratégies langagières mises en œuvre dans les différentes langues en usage dans la diplomatie. C'est une problématique inhérente à la nature même de la communication internationale.

Les documents en général s'analyse en deux temps à savoir : la forme du traité (structure, syntaxe, énonciation, lexicque), la pragmatique.

6.5. Étude de la forme

Nous nous accordons qu'il faut tenir compte de la structure et la syntaxe des documents tel que les traités solennels, les circonstants, sont construits sur des participes présents. L'énonciation des documents se caractérise par l'effacement du locuteur qui est total, comme dans la résolution⁹⁹. Les énonciateurs à savoir les signataires du traité ne manifestent pas davantage leur subjectivité, si ce n'est par quelques termes connotant la solennité, la détermination. Aucun déictique spatial ou temporel. La datation du document est elle-même indiquée absolument. Nous parlons donc d'un énoncé qui a toutes les apparences d'un « récit », complètement distancié, neutre, un texte d'exposition précis et rigoureusement organisé.

En dehors des termes convenus qui confèrent rituellement sa tonalité solennelle à un document de cette nature, (proclamant le champ lexical technique lié au droit international), qui fait émerger ici encore le sociolecte juridique termes correspond une définition juridique rigoureuse dont il est indispensable de s'assurer au moyen d'un dictionnaire spécialisé.

6.6. Communication multilatérale occasionnelle : la note verbale

Les options de la communication en diplomatie sont multiples et variées. Elle présente des particularités qui la rendent inhabituelle : c'est son caractère collectif ainsi que la nature des émetteurs et du récepteur, c'est-à-dire plusieurs gouvernements s'adressant ensemble à un gouvernement, au plus haut niveau et sans intermédiaire diplomatique.

Une note verbale est en général, un rappel par écrit, de la teneur de conversations qui viennent d'avoir lieu d'où sa qualification de verbale, adressé par un gouvernement à l'ambassadeur, avec lequel vient d'avoir lieu l'échange. Ce document permet de donner une forme écrite aux positions exprimées.

L'organisation générale du texte se matérialise par la construction d'une grande clarté.

⁹⁹ La résolution peut résulter soit d'un accord des parties, soit d'une clause résolutoire expresse, soit d'une décision judiciaire.

Il s'agit à l'évidence d'un « discours ». Cependant on observera que la seule marque énonciative est le pronom personnel « Nous », qui renvoie en principe aux circonstances : aucun déictique ne nous indique dans quelle situation d'énonciation ce message a été constitué, d'où il part, alors que nous avons très bien de qui il émane, aucune indication ne permet d'identifier le locuteur.

On connaît en revanche les énonciateurs exactement distanciés, non situé dans l'espace, même si l'origine géographique est indiquée (Paris, mais où précisément, à partir de quel organisme, de quelle administration, de quelle institution collectif (les gouvernements des États Unis etc.) sont à la troisième personne du pluriel (Exemple : considèrent...).

Les incidences sur le système verbal sont faciles à identifier. L'indicatif est représenté par des présents, l'aspect est imperfectif. Les verbes expriment de fermes convictions des signataires et le rôle perlocutoire indispensable.

6.7. Communication multilatérale occasionnelle : le communiqué final

Il s'agit d'un acte de communication du monde politico-diplomatique vers le monde « civil », et en particulier vers les « nationaux » pour les rassurer sur le bon comportement de leurs représentants au cours de la conférence.

On notera avec intérêt la structure de l'information qui constitue un lien ferme d'une phrase à l'autre, d'un paragraphe à l'autre.

Le lexique est susceptible à une connotation stylistique ou sociale. Certains textes abondent en effet en expressions qu'on ne voit apparaître que dans des documents de type administratif, officiel, une langue à la fois soutenue et convenue, presque rituelle, éléments d'un lexique spécialisé, d'un véritable glossaire, sociologiquement connoté.

6.8. Communication bilatérale : Mémoire et note de protestation

Le mémoire et la note de protestation sont deux textes éminemment significatifs, de la communication entre le gouvernement d'un État accréditaire et une mission diplomatique et consulaire. L'analyse de ces textes révèle selon les étapes connues du lexique, de renonciation et de la pragmatique, de la rhétorique et enfin de l'argumentation.

L'expression directe de la subjectivité reste une marque de ce texte et très souvent les marques énonciatives sont absentes. On relève un nombre important d'indices énonciatifs directs. C'est, notamment, l'isotopie de l'expression de la subjectivité. Il faut y ajouter les modalisations qui atténuent ce que le message brut pourrait avoir d'un peu rude. L'émetteur pourrait certes prendre parti, mais l'expression de ses positions reste mesurée, maîtrisée : forme des vœux, souhaite, craint, etc. autant de verbes qui connotent la bonne volonté, l'ouverture possible au dialogue.

Il s'agit d'actes performatifs dont un seul manifeste une décision, une volonté bien arrêtée mais modalisées par la construction hypothétique marqué par le caractère illocutoire. Ces documents caractérisent une excellente mise en œuvre d'une langue et d'un style proprement diplomatiques. On peut ranger sous la rubrique du lexique toute la formule initiale, figée, manifestement ritualisée, qui ouvre tout document de ce type.

L'usage grandissant de la communication informatique en diplomatie est en train de rendre peu à peu ce formalisme désuet.

La structure et l'argumentation de l'héritage rhétorique rigoureux qui imprègne encore toute correspondance officielle, outre cette dimension illocutoire, très appuyée, on relèvera des actes performatifs, ces horizons d'attente sont ceux de toute diplomatie un aspect perlocutoire.

Le communiqué final est un excellent exemple de rédaction administrative et diplomatique. La progression générale, la clarté, la sobriété, le ton élevé, l'articulation de l'argumentation peuvent servir de modèle.

6.9. Pratique des relations internationales en français

Les travaux de Maro P. Michaelides sur *Pratique des relations internationales en français*¹⁰⁰ montrent que l'analyse de la langue contribue à mettre en évidence, dans sa spécificité, le fonctionnement des textes « de spécialité », à dégager leur macrostructure ainsi que les structures morphosyntaxiques qui apparaissent le plus fréquemment. Il est à noter que dans le « cas » précis de l'analyse de son article, la part du lexique spécifique est relativement réduite et souvent commune à plusieurs disciplines.

Cette approche est strictement transférable plus concrètement au français de la diplomatie et des relations internationales dans toute sa structure et l'étendue linguistique qui pourrait se caractériser de langue de spécialité.

Pour être plus explicite, l'analyse textuelle pourrait ainsi servir de base à une approche pédagogique déterminée par les besoins des apprenants diplomates possédant déjà les connaissances du domaine de référence et désireux de s'approprier les modèles d'organisation linguistiques du discours, pour pouvoir comprendre et surtout produire des textes analogues, dans une langue cible.

La diplomatie et les relations internationales sont un vaste domaine où, certains textes pourraient se concevoir comme des « actualisations d'une matrice discursive¹⁰¹ ».

¹⁰⁰ Maro P. Michaelides *Pratique des relations internationales en français* Deuxième partie : Ecrit : de l'analyse de discours aux pratiques pédagogiques *Le français dans le monde* N°197 Novembre – décembre 1985

¹⁰¹ Beacco J. C., Darot M. — Décrire l'écrit, Paris BELC, multi-graph. Le terme « matrice discursive » fait état d'un aspect fondamental de la langue : l'inscription des discours dans des liens réciproques de détermination des régularités structurelles avec notamment la représentation (dominante ou non) de l'espace et l'organisation du travail (Castells, 1981) ; mais tout autant

La production de discours dans les mêmes conditions, le schéma de fonctionnement des discours est identique, sans tenir compte du contenu des messages qui peut être très différent.

Nous nous prêtons aussi à cette analyse en faisant référence aux Notes verbales rédigées par les ambassades et adressées au ministère des affaires étrangères ou à d'autres ambassades et vice versa. La spécificité de ces écrits se matérialise dans le fait que ces écrits ont un statut rédactionnel particulier, ce qui nous amène à supposer que l'apprenant diplomate, à la suite d'un enseignement explicite, est capable dans une langue donnée de produire des textes analogues.

On se propose ici d'analyser et de passer en revue la correspondance diplomatique, les documents spécifiques au monde de la diplomatie et les organisations internationales.

Notre corpus plus ou moins diversifié est issu d'un répertoire beaucoup plus vaste. Maro P. Michaelides a dans son article essayé dans un premier temps de dégager les opérations discursives et ensuite de repérer les facteurs de cohésion du discours. Ce qui nous permet de mettre en relief les catégories discursives dans l'interaction du langage spécifique.

Contrairement à notre point de vue Maro n'a pas entrepris dans son travail, une analyse de discours théorique puisque s'agissant d'un corpus bien trop restreint et donc pas du tout adéquat. Cependant c'est plutôt une analyse à des fins didactiques et, notamment, une analyse qui pourrait servir de base à un éventuel entraînement à la production.

Conclusion partielle

Pour les pratiques pédagogiques par la production écrite, une bonne maîtrise du système diaphorique et du système des articulateurs assure la progression du texte, facteur essentiel de sa cohérence (voir Charolles 1978)¹⁰². Nous pouvons donc aisément deviner leur importance dans la transmission à la production. En situation de production, en effet, l'apprenant diplomate ne doit pas seulement être en mesure de choisir les formulations linguistiques les plus appropriées à la situation d'énonciation, à son intention de communication et à la force illocutoire qu'il désire leur donner, mais également avoir la capacité d'organiser ces éléments à différents niveaux (mot, phrase, paragraphe, texte) dans un ensemble cohérent. C'est en cela que les données recueillies à partir d'une analyse textuelle doivent être prises en compte dans une discipline de la production des textes « spécialisés ».

Notre approche peut être appliquée à différents types de français compte tenu de l'envergure documentaire, et le contenu de notre thèse. Nous appliquons cette approche strictement par

¹⁰² Maro P. Michaelides *Pratique des relations internationales en français Deuxième partie : Écrit : de l'analyse de discours aux pratiques pédagogiques Le français dans le monde N°197 Novembre – décembre 1985 p72*

rapport au français de la diplomatie et des relations internationales. Cette approche est double du point de vue linguistique et didactique, selon le titre de notre thèse.

Dans l'approche linguistique, nous abordons le français de la diplomatie comme contenu et encore contenu didactisé et à didactiser. Ce contenu devrait être décrit sur des principes linguistiques, sémiotiques, mais également didactiques, car la question de base est celle-ci – quoi didactiser ? Cela présuppose qu'on doit choisir un contenu favorable à la didactisation et, en même temps, un contenu en accord avec les béabas d'une langue de spécialité, en l'occurrence celle des diplomates.

Systématiquement des critères nécessaires dans la sélection de ce contenu sont présentés. De quelle nature est-ce? Exclusivement lexical ?lexico-grammatical ? ou encore textuel, discursif, même culturel ?

Tout ce processus implique une étendue de la didactisation d'une langue car, là où l'on didactise une langue, on didactise automatiquement une culture selon Yu Lotman. Ainsi celle-ci se compose de l'art, de la science, de la religion, de la littérature, des traditions, des mœurs. Si l'on se propose de didactiser le français de la diplomatie, on se propose automatiquement de didactiser aussi la « culture diplomatique » qui présuppose, en premier lieu, le protocole diplomatique, la littérature de la sphère (documents diplomatiques) etc. Le protocole en question vise les actions, la conduite, les attitudes etc., mais premièrement le langage.

Nous visons dans cette perspective donc, qu'il faudra déterminer et motiver quel(s) compartiment(s) choisir pour la didactisation et pourquoi?

CHAPITRE VII - Le répertoire des différentes politiques linguistiques

Selon le linguiste Québécois Jacques Leclerc¹⁰³, le répertoire des différentes politiques possibles se résumait dans les conditions suivantes en fonction des orientations diverses.

Nous nous donnons une visée consultative en énumérant toutes ces orientations énoncées par les références consultées.

7. Politiques d'assimilation

Une politique d'assimilation proprement dite consiste à utiliser des moyens, généralement planifiés, en vue d'accélérer la minorisation ou la liquidation de certains groupes linguistiques. Elle a recours à des moyens d'intervention énergiques tels l'interdiction, l'exclusion ou la dévalorisation sociale, parfois dans les cas extrêmes la répression et le génocide.

Il arrive qu'une politique d'assimilation présente des aspects plus acceptables. Il s'agit, par exemple, de proclamer l'égalité et d'accorder des droits linguistiques, mais en même temps de recourir à des pratiques niant systématiquement ces mêmes droits. Certains États pratiquent à des degrés divers une politique d'assimilation.

Évidemment, cette politique est peu respectueuse de la protection des groupes linguistiques minoritaires et, de plus, elle risque de créer un état permanent d'animosité entre la majorité et le(s) groupe(s) minoritaire(s). Cependant, lorsque cette politique réussit, elle peut devenir, comme ce fut jadis le cas pour la France (l'Espagne, le Royaume-Uni, les États-Unis, etc.), un puissant instrument de cohésion nationale en réalisant l'unité de l'État.

Dans les faits, tous les États pratiquent des formes de politique d'assimilation, notamment à l'égard des populations immigrantes. Dans ce cas, on parle de politique d'intégration, une façon plus acceptable de perpétuer l'assimilation. Par ailleurs, un État ne pourrait vraisemblablement fonctionner en une vingtaine de langues ou plus.

7.1. Politique de non-intervention

Toute politique de non-intervention consiste avant tout à choisir la voie du laisser-faire, à ignorer les problèmes lorsqu'ils se présentent et à laisser évoluer normalement le rapport des forces en présence. Dans la pratique, il s'agit d'un choix véritable, donc d'une planification, qui joue toujours en faveur de la langue dominante.

¹⁰³LECLERC, Jacques. Dans *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, CEFAN, Université Laval, 25 novembre 2014, [<http://www.axl.cefan.ulaval.ca/index.html>], (15 avril 2021), .

Une politique de non-intervention est, en principe, non écrite et officieuse, bien que cette approche n'empêche pas un gouvernement de faire des déclarations d'intention, d'agir par des pratiques administratives, voire de procéder par règlements ou par décrets, sinon par de vagues dispositions constitutionnelles. Généralement, un gouvernement non interventionniste ne se pose pas comme arbitre et se garde d'adopter des dispositions législatives. Bien souvent, on invoque, pour justifier une telle politique, des principes de libre choix, de tolérance ou d'acceptation des différences. Un gouvernement peut pratiquer une politique mixte, par exemple, ne pas intervenir à l'égard de la langue officielle mais protéger la ou les langues des minorités. Beaucoup d'États pratiquent la non-intervention ou, du moins, une solution mixte alliant non-intervention et intervention.

7.2. Politiques linguistiques de valorisation de la langue officielle

7.2.1. L'unilinguisme

Les politiques de valorisation de la langue officielle sont des politiques d'unilinguisme qui consistent à favoriser une seule langue sur les plans politique, juridique, social, économique, etc. Elles peuvent s'appliquer à la langue de la majorité de la population ; il s'agit alors de la langue nationale lorsque celle-ci a acquis le statut de langue officielle. La langue officielle qui bénéficie de cette politique de valorisation ne constitue pas toujours une langue nationale.

Il peut s'agir, par exemple, d'une langue coloniale ou d'une langue étrangère de diffusion internationale, voire la langue officielle d'un État central (Corse, Sardaigne, Sicile). Bien que, dans ce type de politique, on ne reconnaisse, en principe, qu'une seule langue, un État peut néanmoins accorder certains droits linguistiques à ses minorités. À la rigueur, ce type de politique linguistique peut conduire à l'assimilation. L'unilinguisme officiel peut être pratiqué sur une ou des portions du territoire national, comme en Bosnie-Herzégovine, en Belgique et en Suisse.

Langue nationale officielle

Langue coloniale, langue étrangère ou langue officielle d'un État central

Frontières territoriales entre les langues officielles

7.2.2. Politiques linguistique sectorielles

Par définition, une politique sectorielle se limite généralement à un seul aspect linguistique, parfois deux ou trois tout au plus. Elle consiste à adopter des mesures législatives plus ou moins élaborées dans un, deux ou trois domaines dans l'usage des langues minoritaires ou immigrantes. Le domaine de l'éducation semble l'un des domaines les plus privilégiés, mais certaines politiques concernent, par exemple, des aspects tels que l'affichage public, les soins hospitaliers ou la toponymie. On applique également une politique sectorielle lorsqu'on veut réglementer à la pièce

les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent. L'évolution ultime d'une approche sectorielle est d'aboutir à un statut juridique différencié.

7.2.3. Politiques linguistique de statut juridique différencié

Ces politiques partent du principe d'une part, que la majorité du pays possède tous les droits (linguistiques), d'autre part, que la ou les minorités ont moins de droits mais que ceux-ci sont juridiquement et officiellement reconnus. Autrement dit, ces droits, toujours appuyés par une législation ou des dispositions constitutionnelles, sont nécessairement extensifs pour la majorité et restrictifs pour les minorités. Cette protection équivaut au statut particulier inscrit dans un cadre global de politique linguistique.

Toute politique de statut différencié vise à harmoniser la cohabitation linguistique sans accorder l'égalité juridique à tous. Les groupes minoritaires bénéficieront de certains droits dans des secteurs névralgiques tels que les services gouvernementaux, la justice, les écoles, les médias. L'objectif est de protéger une minorité sur la base de droits personnels restreints et inégaux, et leur reconnaître le droit à la différence.

7.2.4. Politiques de bilinguisme (ou de trilinguisme)

Les politiques de bilinguisme officiel reconnaissent par la Constitution ou par la loi l'égalité de deux ou plusieurs langues ; il s'agit généralement d'une égalité juridique, non pas nécessairement une égalité réelle qui se transposerait dans les faits. Ce statut confère aux citoyens, en principe du moins, le choix d'utiliser l'une ou l'autre des langues officielles dans leurs rapports avec l'État. Ce choix de la langue employée constitue normalement un droit pour les individus, une obligation pour l'État. Le bilinguisme d'un État peut être symbolique, plus ou moins déséquilibré, ou plus ou moins égalitaire. On distingue trois types de bilinguisme : celui fondé sur les droits personnels sans limite territoriale, celui fondé sur les droits personnels limités à des régions, celui fondé sur les droits territoriaux.

-Le bilinguisme fondé sur les droits personnels (sans limite territoriale)

Une politique de bilinguisme fondée sur les droits personnels s'applique en principe à tous les membres d'une communauté linguistique, et ce, peu importe où ils habitent sur le territoire national. Ce sont des droits personnels transportables, comme l'est, par exemple, le droit de vote. Ce type de bilinguisme est pratiqué lorsque les groupes linguistiques sont dispersés sur le territoire de l'État.

-Le bilinguisme fondé sur les droits personnels territorialisés

Une telle politique de bilinguisme s'applique à tous les membres d'une communauté linguistique qui résident dans une région donnée. L'État pratique ce bilinguisme restrictif lorsque certaines communautés linguistiques sont concentrées géographiquement. Dans ce cas, la langue minoritaire se voit attribuer un espace géographique où elle est co-officielle avec la langue majoritaire qui, quant à elle, a droit de cité sur tout le territoire national.

-Le bilinguisme fondé sur les droits territoriaux

Ce type de bilinguisme dérive du principe que les langues en concurrence dans un État multilingue sont séparées sur le territoire à l'aide de frontières linguistiques. Les droits linguistiques sont alors accordés aux citoyens résidant à l'intérieur d'un territoire donné et un changement de lieu de résidence peut leur faire perdre tous leurs droits (linguistiques), lesquels ne sont pas transportables comme l'est, par exemple, le droit de vote. Dans les faits, l'État peut être officiellement bilingue, mais il applique un unilinguisme local. L'État pratique une telle politique lorsque les communautés linguistiques sont très concentrées géographiquement et bénéficient d'une structure étatique décentralisée, plus ou moins fédéralisée, dans laquelle l'État central est bilingue, alors que l'État régional peut être unilingue.

7.3. Politiques de multilinguisme stratégique

Repose sur un choix essentiellement pragmatique. Un État, même officiellement unilingue, peut recourir à deux ou plusieurs autres langues en raison de contraintes liées aux nécessités de la communication, de la situation politique, sociale, économique, etc. Sans être fondée sur l'amour d'une langue quelconque, sans jamais choisir une langue contre une autre, la politique de multilinguisme stratégique, souvent confondu avec le bilinguisme (trilinguisme ou quadrilinguisme), considère une langue donnée comme complémentaire à une autre et s'efforce d'exploiter de façon positive toutes les ressources linguistiques du pays. Ce type de politique n'est applicable que dans deux types d'États : soit un État multilingue, où les rapports entre les groupes en présence réduisent généralement la suprématie d'une langue dominante, soit un État historiquement confronté à plusieurs langues autour de ses frontières.

7.3.1. Politiques d'internationalisation linguistique

Une politique d'internationalisation linguistique est appliquée lorsqu'un État, généralement une ancienne puissance coloniale, exerce sa suprématie sur le plan du code linguistique au-delà de ses frontières politiques. Ce type de politique n'est possible que pour une langue de grande diffusion qui a acquis déjà un prestige considérable et craint... de le perdre.

7.3.2. Politiques linguistiques mixtes

Elles sont possibles lorsqu'un État pratique simultanément différents types d'interventions. Généralement, une politique linguistique mixte associe, par exemple, la non-intervention à l'égard de la langue officielle à une politique sectorielle pour la ou les minorités; ou bien l'État associe la valorisation de la langue officielle au statut juridique différencié, etc. Plusieurs combinaisons sont possibles.¹⁰⁴

¹⁰⁴ Pour approfondir : Site sur l'aménagement linguistique dans le monde. Auteur : Jacques Leclerc

Non-intervention (langue officielle) et politiques sectorielles (minorités)

Non-intervention (langue officielle) et politique d'assimilation (minorités)

Valorisation de la langue officielle et statut différencié (minorités)

Valorisation de la langue officielle et politiques sectorielles (minorités)

Valorisation de la langue officielle et non-intervention (autres langues)

Valorisation de la langue officielle, politique d'assimilation et politique de bilinguisme territorial (minorités)

CHAPITRE VIII - Politique linguistique éducative du français au sein de l'Union Européenne

8. Politique du multilinguisme de l'UE : toutes les langues sont identiques

L'Union Européenne adhère à une politique des langues bien articulée ; la politique linguistique est menée officiellement dans la pratique concernant l'usage des langues dans les institutions européennes et la promotion de leur enseignement au sein des États membres. Cette politique a un effet essentiel sur le bon fonctionnement de l'UE et sur la reconnaissance symbolique et réelle attribuée à chaque langue parlée dans l'union. Cependant de nombreux facteurs influencent la politique linguistique. L'enjeu est beaucoup plus important que les langues elles-mêmes. La communication et la traduction sont ce qui rend l'UE possible dans un contexte spécifique de l'emploi et l'usage des langues dont le français.

Il y a eu une évolution, s'agissant du poids relatif au secteur des langues. On peut considérer que jusqu'en 1995 à peu près dans les institutions européennes, le français tant dans la communication écrite que la communication orale y compris, entre les fonctionnaires et entre les représentants des états membres était la langue dominante. A partir de 1995 on a assisté à un léger basculement et, c'est l'année de l'élargissement de l'organisation à la Suède, à la Finlande, à l'Autriche. A partir de ce moment, on constate un début de basculement avec une montée en puissance de l'anglais au détriment du français tant dans la communication orale qu'écrite. Depuis l'élargissement de 2004 avec la quasi-totalité des états d'Europe centrale et orientale, les équilibres ont basculé complètement dans l'autre sens. Il y a eu prépondérance de l'anglais avec une montée en puissance de l'anglais au détriment du français dans les institutions internationales de l'Union Européenne. Cette même allure réside entre les fonctionnaires des institutions internationales européennes aussi dans les enceintes et les représentations où les états membres négocient. Face à cette évolution, les institutions n'ont pas réagi et, il n'était pas nécessaire de réagir dans la mesure où le fonctionnement même de ces institutions n'est pas remis en cause par ce basculement. C'est juste le résultat des chiffres, des personnes et de leurs compétences linguistiques qui fait que la présence de l'anglais est devenue prédominante. Ceci n'empêche pas du tout les institutions de fonctionner. Pour les institutions européennes, une langue en particulier ne se voit pas conférer une grande importance politique en tant que tel. Toutes les langues sont égales au regard des institutions européennes. Dans une large mesure stratégique, si politique et sensibilité politique doit y avoir à l'égard d'une langue, elle émane forcément des états membres eux-mêmes qui parlent ou qui ont cette langue comme langue officielle.

Dorénavant et selon les époques, les sensibilités, l'attention que portent les autorités nationales à l'importance et au poids de leur langue dans les institutions internationales, varie et fluctue.

Jusqu'à il y a quelques années on pouvait considérer que les autorités françaises, n'étaient pas indifférentes mais pas extrêmement préoccupées non plus par la place du français dans les organisations internationales, dans les institutions et en particulier sur les sujets et les domaines qui semblent être les mieux connus dans les réunions. Lorsqu'il est question d'interprétations y compris jusqu'au plus haut niveau, les représentants de l'état français parlent anglais alors qu'ils pouvaient parler français. Ceci dit, depuis certains moments on constate quand même que la sensibilité est devenue plus grande. Le représentant permanent de la France par exemple auprès de l'Union Européenne, refuse de continuer à travailler dans certaines langues s'il n'a pas la possibilité de s'exprimer en français alors qu'il peut parfaitement s'exprimer dans une autre langue et, c'est clairement un choix, une volonté politique.

On peut en effet estimer qu'avec le départ du Royaume-Uni de l'Union Européenne il y a une fenêtre d'opportunités qui s'ouvre éventuellement au français pour reprendre une place un peu plus importante dans les échanges. D'ailleurs de constater qu'au sein du comité des représentants permanents qui réunit les plus hauts diplomates membres de l'UE et leurs ambassadeurs représentants permanents, comme on les appelle au sein de toutes ces institutions, il est surprenant de constater qu'ils vont se prononcer en l'absence du Royaume-Uni, parce qu'ils vont débattre de leur position dans le cadre du BrExit. Tous ces diplomates en présence du Royaume-Uni qui s'expriment en anglais parfois en très mauvais anglais, vont quasiment et naturellement basculer en grande partie en français, qu'ils maîtrisent parfois même mieux que l'anglais. Donc probablement qu'il y a chez eux une longue tradition qui fait qu'ils ont appris le français en général et la langue de la diplomatie, avant d'apprendre l'anglais langue des échanges internationaux et langue de large communication.

Pour les ressortissants des pays d'Europe de l'Est, c'est une question de génération ; une grande partie était obligée d'apprendre le Russe ; donc ils maîtrisent le Russe qui n'est pas forcément d'une grande utilité dans les échanges en diplomatie comme le Français.

En comparaison dans le contexte européen et selon qu'ils sont plus jeunes ou plus âgés, ils avaient en effet appris le français. S'ils étaient plus âgés ou s'ils sont plus jeunes ils ont appris l'anglais. Selon les générations on constate qu'ils sont en mesure ou pas d'utiliser le français.

Le fait est manifeste pour l'apprentissage du français ou son usage à l'international, y compris l'Union Européenne et l'Organisation de la francophonie qui compose en son sein toute une série d'organisations internationales.

Quand on prend les états de l'Europe centrale et orientale, la présence du français est réduite. Nous ne savons pas si les autorités françaises sont très volontaristes quant à la diffusion du français y compris du français comme langue de la diplomatie et des relations internationales.

Il y a une institution européenne centrée sur les aspects de traduction et interprétation, pas forcément dans la diplomatie ; désignée sous le nom de direction générale (DG) à la Cour de Justice Internationale. La langue d'audience se tient en français et la cours de justice de l'Union Européenne adopte comme langue de procédure, le français. La cours de justice de l'Union Européenne à Luxembourg est le plus grand bastion francophone des institutions européennes.

La langue de procédure et des audiences est le français. Au sein des institutions, il y avait certaines directions générales qui historiquement comptaient un grand nombre de fonctionnaires francophones ou carrément français et là aussi le français est la langue prédominante. On peut citer le cas de la DG agriculture ; cela a l'air un peu moins important mais reste une direction fortement francophone selon les domaines et par rapport aux directions générales. Le français va être plus ou moins présent dans les travaux internes même dans des institutions et des échanges entre fonctionnaires.

C'est l'une des raisons pour lesquelles nous nous sommes lancé dans cette étude pour concrétiser notre démarche, dans le sens de poser notre postulat et apporter une contribution à la promotion de la langue française dans le contexte de la diplomatie. En substance soutenu par une approche de la politique linguistique éducative.

8.1. Stratégies et priorités en matière d'usage des langues dont le français

En mettant le multilinguisme en action au sein des organisations et en répondant tout simplement à la demande des usagers évidemment, il n'est pas toujours possible de couvrir toutes les langues dans toutes les réunions. Dans ce cas il faut faire des choix et la priorité n'est pas manifeste en termes d'importance et de prééminence. Il existe des stratégies lorsqu'un choix s'impose et, les régimes linguistiques sont très réduits dans les réunions. On se retrouve avec des régimes linguistiques forcément avec l'anglais et du français de l'allemand, l'espagnol, l'italien, quasiment dans tous les cas et d'autres aussi quelques options de langues de moindre diffusion en fonction des besoins réels.

Ces cinq langues sont considérées comme des langues pivots au service de l'interprétation du parlement européen. Ce qui veut dire que les interprètes travaillant à partir de ces langues, vont apprendre et proposer des langues plus rares moins fréquentes moins connues. Par exemple une réunion avec un régime linguistique ou les participants peuvent parler 23 langues. Un régime

complet où les participants peuvent entendre 23 langues ; c'est le régime complet qui existe au sein de l'Union Européenne. 23 langues officielles vers 23 et 30 vers 30.

Les cinq langues ; Anglais, Français, Allemand, Espagnol, Italien sont des langues de relais. Ceci exprime la place qu'occupe le français comme passerelle, comme langue dans l'architecture et le fonctionnement au quotidien de l'interprétation dans les institutions européennes. La conséquence qui en découle, c'est que les usagers des autres langues sont encouragés à apprendre le français s'ils n'ont pas encore le français dans leur combinaison linguistique, pour pouvoir prendre la cabine française en relais.

Il existe une politique délibérée au sein de la direction de l'interprétation pour que tous les interprètes apprennent le français pour pouvoir relayer ; il y a un certain volontarisme en faveur du français.

La deuxième façon de travailler est celle des retouristes, qui n'est pas la même aux nations unies où les interprètes sont des locuteurs natifs contrairement à l'Union Européenne.

Depuis 1995 l'Union Européenne met en place un dispositif pour que tous les interprètes apprennent d'autres langues à part la leur.

La langue de retour la plus répandue est le français après l'anglais qui vient en première position. Avec l'avènement du BrExit, la place du français comme langue de retour va probablement augmenter et cesser exclusivement de dépendre de l'anglais. C'est une manière d'encourager le français dans les institutions internationales ; inciter à éventuellement travailler vers le français. Les Actions de formations linguistiques, font partie intégrante des programmes de recyclage et de mise en condition des fonctionnaires, au sein de l'Union Européenne et des institutions internationales. Instituer des formations linguistiques pour assurer la couverture totale et complète des événements et réunions. Il y a aussi des formations dispensées pour activer le français vers une langue de retour ; cela dit le français est toujours présent.

La Perte d'efficacité en communication est très sensible et due au fait que des personnes ne parlent pas leur langue. Dès lors que quelqu'un s'exprime dans une autre langue étrangère ; on n'a pas la capacité d'exprimer ses idées et traduire sa pensée avec tant de richesses et de souplesses que si l'on s'exprimait dans sa langue maternelle.

Si on part du principe qu'une langue c'est aussi une vision du monde, il n'a pas tout à fait la même pensée dans la langue étrangère que dans sa langue maternelle.

La langue qui s'impose comme celle qui prédomine et prééminente dans les discussions c'est l'anglais ; mais l'anglais mâtiné à toutes les sauces (Globish) est sujet à des calques, des expressions idiomatiques, des modes de pensées traduites littéralement avec des mots anglais. Le résultat n'est toujours pas et ne sera plus anglais.

Or paradoxalement avec justesse, quand on s'exprime en français ce n'est pas moins intéressant. On constate que c'est beaucoup moins artificiel ; le français est beaucoup plus naturel que s'il était plus maîtrisé. Ce n'est pas une sorte de copie avec des mots français, c'est du français et c'est une pensée relativement française.

8.2. Actions en faveur du multilinguisme avec le français de la diplomatie

La langue française dans le contexte de la diplomatie ou français de la diplomatie tel que nous l'étudions, n'est quasiment plus parlée en réunion. On entend plus de discours, si on compare à notre champ d'études et de notre corpus en réunion, qui nous tirerait entièrement vers le français diplomatique. Cependant il y a les traités et les textes qui sont rédigés en français

A Bruxelles dans les institutions internationales, s'est développé au fil du temps jusqu'en 1995 un jargon propre aux institutions internationales. Il s'est développé principalement en français à la base, lequel jargon était ensuite traduit en anglais. Ce qui fait parfois dire d'ailleurs certains anglophones, que certains termes utilisés ne sont pas de l'anglais ce sont des termes qui relèvent de l'idiolecte des institutions européennes.

Au départ le français était la langue à partir de laquelle les activités se faisaient dans tous les domaines d'actions des institutions internationales de l'Union Européenne. A partir du moment où les équipes ont commencé à basculer, les choses se sont faites à partir de l'anglais à tel enseigne où lorsqu'il s'agissait de rédiger des textes on travaille sur la base des textes français ou on retravaillait des textes français. De nos jours, on le fait sur la base des textes anglais y compris les délégations françaises, arrivent avec des propositions de modification de textes anglais parce que le travail se fait sur la base de propositions de textes anglais (non pas par rapport à l'importance de l'anglais mais pour ajuster la clarté la précision la finesse des textes et de la signification. Puisque le français de par sa constitution et sa structure linguistique l'est déjà) Exemple de la Résolution des Nations Unies 242 sur le territoires palestiniens.) De ce point de vue le français en tant que langue qui façonne la manière de penser en tant que langue de base, du reste qui va servir de point de départ n'est plus ce qu'elle était.

8.2.1. Identité et divergences

Les délégués français que nous entendons lorsqu'ils sont des diplomates, parce qu'ils sont en poste à Bruxelles, de la représentation permanente, sont très fortement marqués dans leur manière de parler, de s'exprimer et d'exprimer les choses par leur passage dans les grandes écoles. Si on devait coller une étiquette dessus comme on sent l'énarque dans la ressource humaine, pour certains employés qui interprètent à partir du français. C'est parfois un défi que de bien

appréhender ce jargon énarque et un énarque qui vous parle de l'économie générale d'un dispositif, d'un texte. Pour quelqu'un qui a appris le français à l'âge adulte, l'économie générale d'un texte, il faut déjà aller chercher et ce sont les français.

Le français dans les réunions est parlé au moins par trois délégations francophones ; la délégation française qui est fortement marquée dans certains cas d'énarques, dans d'autre cas on a des spécialistes de certains domaines ou on a affaire à des syndicalistes ou des gens qui n'ont pas du tout ce genre de formation et qui parlent de manière tout à fait différente.

Vu le type de personnes qui s'expriment en français dans les institutions européennes, le français de la diplomatie par la force des choses ne représenterait qu'une toute petite portion. Surtout lorsque les thématiques sont diversifiées ; (activistes biologistes environnementalistes, océanographes). Ils se servent de la langue de spécialité liée à leur domaine spécifique, qui serait un langage scientifique qui se retrouve enfin de compte dans un contexte diplomatique. Ce qui permet de dire qu'il serait le soubassement de la langue en usage dans les institutions internationales et si nécessaire faire usage du jargon des institutions européennes d'où la spécificité du langage.

Au moins les trois quarts des délégations de l'Union Européenne parlent français marqué par un élan énarque : on a les délégations belges et luxembourgeoises.

Le français de Belgique est différent du français de France. Une délégation belge va présenter les choses d'une manière moins formelle, moins conviviale, moins circonstanciée que celle d'un français hexagonal de France. Le luxembourgeois qui va s'exprimer en français lui dans certains cas, le français n'est pas sa langue maternelle qui est le luxembourgeois donc le français est une langue acquise et garde donc pour bien qu'il la maîtrise, un petit côté artificiel dans certain cas.

8.2.2. Le cas des institutions européennes

Le français est mis à toutes les sauces parce que pour les trois délégations francophones on peut selon les besoins des réunions faire usage des langues, et sont exprimées en fonction des habiletés. Nous disons, et il faut remarquer que des italiens, espagnols, allemands s'expriment parfois en français, pas exclusivement le français de la diplomatie auquel nous pensons probablement, qui est utilisé et c'est ce qui sous-tend la diversité du français.

Il n'est pas aussi exagéré de penser qu'au plus haut niveau et à des hautes instances de l'État en France on pratique le français de la diplomatie.

8.2.3. Nuance des termes et expressions

D'abord le Français diplomatique, nous instruit à procéder de façon diplomatique et avec tact pour s'exprimer en français.

L'emploi et la manière de parler pour donner un impact dans une situation diplomatique et internationale liée à la diplomatie ; il s'agit des procédés et des outils linguistiques.

Quant au français de la diplomatie, il s'agit des outils de la langue française en usage, destinés au monde de la diplomatie et des relations internationales, dans l'exercice de la fonction des diplomates. Bref des outils qui correspondent au domaine de la diplomatie, objet de notre étude.

8.2.4. L'image conceptuelle du français de la diplomatie

Il y a toujours des moments indispensables dans la vie de l'État, où cette catégorie de langue doit nécessairement être utilisée sans détour, bien que se manifestant pas tous les jours dans la vie linguistique des français ou de l'État.

Il y a lieu de mentionner que c'est un français très lié à la diplomatie, et aux relations internationales. Il est surtout identifié à l'écrit sans négliger l'oral. (Exemples des instruments en diplomatie)

Le lexique et les termes en usage spécifique, se disent en diplomatie, en employant le vocabulaire et les outils linguistiques des organisations internationales au cours des échanges internationaux.

8.2.5. La formes des documents et leur structure

Une constatation rituelle sur la structure des documents. L'usage n'est pas quotidien et ne s'applique qu'à des contextes ou situations spécifiques, pour donner un sens au langage et à la situation ; ensuite aux dispositions contextuelles.

On peut faire usage du français de façon diplomatique (tact et procédés pour s'exprimer) sans faire usage du français de la diplomatie. Cette distinction a lieu d'être faite pour saisir l'essence. Nous discernons dans cette étude, les politiques linguistiques éducatives du français de la diplomatie, entendons par là le français qui est dérivé du monde de la diplomatie, ou langue de la diplomatie usitée par les diplomates, dans l'exercice de leur fonction.

Cependant, en français diplomatique tout dépendra du locuteur et de ses capacités à s'exprimer avec tact et une rigueur pour un impact social qui lui permettrait de communiquer.

Les services techniques en sont très concernés, qui vont l'utiliser car ce n'est plus un besoin du service au quotidien.

En réunion on entend plus quasiment de français de la diplomatie ; c'est à l'écrit très souvent qu'on retrouve toutes ces formulations standards, les tournures, les expressions au niveau des textes. Ces textes sont utilisés en français pour ce qu'ils ont de spécifique et, lorsqu'ils

s'appliquent à des textes tels que les préambules, les actes législatifs, les traités de l'Union Européenne. Une précision se fait conformément aux dispositions en français, car les interprètes et les traducteurs n'ont pas eu des cours de langue de la diplomatie en français.

Au quotidien les représentants des états français, lorsqu'ils sont en situation de négociation, soit en tête à tête, en échanges multilatéraux, n'utilisent pas forcément le français de la diplomatie à l'oral ou très peu là où les hauts représentants utilisaient cette forme de langue.

8.2.6. Est-ce une caractéristique identitaire ?

Ce n'est probablement pas perçu comme un élément d'identité. Aujourd'hui un représentant français ne peut s'en réjouir où les francophones ressentent comme partie intégrante de son identité, la maîtrise de ce français de la diplomatie et des relations internationales.

Pour aller plus loin on se demande s'ils sont conscients de son existence et, quand il utilise le français de la diplomatie c'est probablement à son insu, à son plein gré. Il est comme monsieur Jourdain il fait de la prose sans le savoir.

Sur le plan de la formation aux Nations-Unies, une institution de formation assure l'enseignement du français aux diplomates et hauts fonctionnaires des organisations internationales ; la plupart du temps ils constituent en majorité des diplomates. Pour l'apprentissage du français de la diplomatie et les relations internationales, ces cours sont essentiellement dispensés à travers un programme adapté au métier de diplomate. Ce programme se concrétise avec des simulations et apprentissage divers, de la langue sur objectif spécifique à savoir la diplomatie. (Réunions-compte rendus – discours - rituels de rédactions ...)

Le français de la diplomatie existe. Cette affirmation est justifiée par le fait qu'il existe une gestion et une réglementation de l'usage de la langue, dans un contexte spécifique qu'est la diplomatie avec ses usages et structures afférents, bien entendu sur le plan linguistique.

Ce qui favorise une politique éducative de cette catégorie ou variété de langue dans toute sa dimension formative et organisationnelle.

8.3. Les titres en diplomatie

L'environnement de la diplomatie renferme tout un répertoire de termes et d'usages dont les titres, qui font partie de l'ensemble des formalisations sur les fonctions, les qualités voire les charges des diplomates.

Un constat manifeste révèle que les titres tendent à disparaître de jours en jours ; y compris au niveau des francophones, des interprètes et traducteurs.

C'est dans le discours écrit qu'ils sont privilégiés, où ils sont bien préparés et mentionnés.

Il arrive que les interprètes et traducteurs soient incapables de distinguer et de dire ces titres dans leurs travaux. Il faut les leur préparer car ils seront incapables de dire eux même les termes et expressions (titres ...)

On dirait en substance que nous sommes nous francophones perdus parce que nous ne maîtrisons pas tous ces détails et particularités. On se demanderait aussi pour les diverses formules.

Sur le plan pragmatique, la remarque est qu'on touche vite à nos limites avec cette spécificité. Avec les étrangers il va falloir apprendre et, cette spécificité doit s'enseigner dans le monde académique et elle l'est selon nos recherches et surtout les dispositions de notre recherche.

Y compris les francophones de langues maternelles, utilisent de moins en moins ce français parce qu'ils l'ignorent et l'oublent.

Nous sommes tous conscients de l'existence de ces notions et des termes qui les accompagnent. C'est une question purement culturelle car lorsqu'on rencontre des représentants des institutions de l'Union Européenne, des états africains des ACP (il y a encore cette culture maintenue dans presque toutes les représentations d'Afrique) la mention des titres ; on constate que les gens les maîtrisent puisse que ça compte et c'est important. Il n'y a pas dans les discussions, à donner à un ambassadeur le titre d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

Il y a des titres et des nominations qui sont permanents et ne disparaissent en aucun cas. Les gens peuvent négliger pour des raisons d'ignorance, pas pour autant d'évaluer l'importance de ce langage, ou l'actualisation des concepts qui sont toujours d'actualité.

La réalité montre que cela ne disparaîtra pas mais en passe d'être utilisé de moins en moins et, devient une affaire de spécialistes. Soit pour ceux qui rédigent et qui vont préparer des discours écrits ou des traités, des comptes rendus en tenant compte des termes, mots ou expressions appropriées. Il est impérieux qu'ils vont devoir maîtriser le français de la diplomatie : c'est aussi notre objectif dans cette étude.

Mais les participants eux même au cours des sessions en salle de réunion, les interprètes qu'on peut appeler généralistes maîtriseraient ces genres de notions.

Nous nous retrouvons sur le champ du français sur objectifs spécifiques, option diplomatie et relations internationales donc des spécificités et caractéristiques convenables à ce domaine. En exemples l'existence d'un lexique et le vocabulaire approprié, sans passer outre la structure de la langue dans tous ces compartiments. Cette approche doit demeurer tout en donnant un sens au contexte de la diplomatie.

C'est ce qui sous-tend notre recherche en tenant compte de tous ces aspects que nous explorons, pour justifier l'existence de ce français spécifique nommé, et qui fait l'objet d'enseignement et d'apprentissage, dans la sphère des politiques linguistiques.

8.3.1. L'existence du français de la diplomatie

Le français de la diplomatie existe et mène une existence relativement effacée ou dans l'ombre, parce que n'est pas à la portée de tous au quotidien. Ce français est dans l'ombre dans la mesure où cette langue se cantonne quasiment et exclusivement à la communication écrite, dans les usages courants. Dans la communication orale il disparaît de plus en plus décrivant un mouvement linguistico-contextuel et situationnel.

C'est une existence effacée presque en voie de disparition, justement parce que c'est reconnu éventuellement au moment où ça passe mais peu maîtrisé par un grand nombre personnes. On n'ira pas très loin il suffit de demander aux français ou à des belges comment s'adresseraient-ils à leur rois (...), ils ne sauront pas non plus ; donc ceci relève d'un domaine de spécialité et mène à une existence effacée comme d'autres langues de spécialité.

Cependant cela augure une existence dans un domaine précis et sera maîtrisé par les spécialistes du domaine ; en dehors beaucoup moins alors qu'au début la diffusion était beaucoup plus large. C'est fort de cette analyse qu'une politique linguistique éducative s'impose, pour le français de la diplomatie et des relations internationales.

Comment enseigner et apprendre ce français et le sauvegarder, redécouvrir, explorer, adapter.

Ils existent des manuels des livres des recueils qui s'articulent autour de ce français de la diplomatie. Il s'agit d'un répertoire analytique destiné à l'enseignement apprentissage.

Nous proposons dans cette recherche la mise en place d'une plateforme pédagogique et interactive du français de la diplomatie qui n'existe presque pas selon notre vision didactique et l'approche numérique adoptées dans cette recherche.

La maquette a vu le jour lors de notre master 2 et pour cette phase plus approfondie de la thèse, nous alimentons la plateforme avec des ressources pédagogiques en fonction de notre corpus et des apports pédagogiques diverses. Nous tenons compte des acteurs majeurs de la promotion de la langue, surtout du français de la diplomatie et des relations internationales dans la perspective de donner une ergonomie à l'apprentissage et une synchronisation des informations.

8.3.2. Enjeux

On pourra estimer que les enjeux débordent du cadre du français langue de la diplomatie d'un point de vue des institutions multilingues, des organisations internationales pour une union multilingue. Le multilinguisme est ancré dans son génome. Le multilinguisme et le français c'est un vecteur de diversité d'une autre manière de penser et, le slogan de l'Union Européenne c'est l'union dans la diversité ; l'organisation internationale de la francophonie l'a bien compris et le message qu'elle porte est juste.

Le français, la défense du français n'est pas une fin en soi. On ne défend pas le français pour le français on défend le français pour d'autres langues en tant que vecteur d'une autre manière de penser, en tant qu'une autre façon de voir le monde.

Si on fait du tout en anglais, tout le monde pense comme les anglo saxons. Le français permet une autre manière d'aborder les choses, une autre manière de les présenter. Les français sont cartésiens, et c'est une certaine manière de raisonner : thèse, antithèse, synthèse. C'est une manière de procéder, de raisonner d'analyser et ça donne des résultats différents.

Chaque langue tel le français est vecteur, germe de diversité, donc doit être préservé à ce titre parce que, quand on prend la nature c'est la plus grande diversité possible. On essaie les choses et on retient les choses qui marchent c'elles qui ne marchent pas sont supprimées.

Si l'humanité avait pu se contenter d'une langue elle l'aurait fait. La diversité linguistique est un fait une nécessité et elle existe.

La loi de l'économie d'une langue avec Saussure, révèle que les langues évoluent si elles se maintiennent ; c'est qu'elles ont une utilité et une raison d'être (Réponses potentiellement différentes aux défis) c'est un facteur de richesse.

L'enjeu et la perspective, cela n'a rien de politique ni de purement identitaire ; mais le multilinguisme et la diversité linguistique constituent une source de richesse, autrement dit porteur de solutions différentes.

Donc enjeux humanitaires pour préserver la diversité et préserver les potentialités de l'humanité. On s'admire de comprendre le français, mais nos langues vernaculaires comportent des richesses, qui sont aussi en explorations, capables d'exprimer les choses qui seraient riches en enseignement, pour les autres continents qui ne maîtrisent pas les langues africaines.

8.3.3. Sur le plan des Perspectives

Avec le BrExit qui a pour conséquence la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne, cela va encore rebattre les cartes du point de vue linguistique. Mais sans que nous soyons pour l'instant en mesure de dire comment ça pourrait évoluer ; le fait est que l'anglais restera et on en aura besoin comme langue de fonctionnement technique. L'anglais reste comme langue officielle ; mais ce qui est difficile à appréhender pour l'instant nous le verrons une fois le Royaume-Uni sorti. Dans quelle mesure les usages au quotidien vont changer et s'ils changent ils rebasculeraient éventuellement et d'avantage vers le français et l'allemand. On l'imagine on n'a pas la moindre idée.

De tout point de vue stratégique, il n'y aura pas non plus là de politique délibérée d'institutions européennes pour pousser les langues dans un sens ou dans l'autre, cela va se faire très

naturellement. On s'attend néanmoins quand même à un léger rééquilibrage avec une petite remontée du français dans l'usage au sein des grandes institutions entre autres l'Union Européenne.

La substance de notre travail, de nos efforts, porte sur la langue écrite pour alimenter notre corpus et en arrière-plan notre plateforme pédagogique interactive.

TROISIEME PARTIE : RECHERCHE ACTION

CHAPITRE IX - Un support numérique vecteur des politiques linguistiques éducatives

9. Médiatisation des empreintes qualités du français de la diplomatie

Le contexte professionnel des diplomates en perpétuelle mutation, la nécessité d'une formation continue est de mise pour ces fonctionnaires et agents des missions diplomatiques et consulaires. Ceci quel que soit leur niveau de formation initiale. Nous avons toute une multitude de littérature sur les obstacles des apprenants dans un dispositif Digital Learning que ceux observés dans la formation en présentielle. Ces déficiences ou revers peuvent être la résultante de divers facteurs dont : un défaut d'ergonomie de l'environnement d'apprentissage (pédagogique, technologique) ou bien le manque d'autonomie de l'apprenant. « Pour passer d'un système fondé sur la transmission du savoir (présentiel) à un système fondé sur l'appropriation et la création de connaissances (Digital), il faut consentir des efforts particuliers (...) »¹⁰⁵, aussi notre objectif est de mettre en place un « Dispositif de formation à distance pour le Français de la Diplomatie ». Bref des leçons susceptibles de faciliter l'apprentissage des diplomates et hauts fonctionnaires sur des thèmes précis. Il est question de scénariser les leçons et de les mettre en ligne, et sur une plateforme interactive d'apprentissage.

Sans nul doute, l'un des premiers objectifs d'une politique linguistique mondiale serait aujourd'hui, de mettre en place une visibilité optimale de la langue française dans chacune des entités institutionnelles et nous faisons référence aux dispositifs.

L'instrument le mieux adapté à cette fonction est l'écosystème numérique grâce aux plateformes, qui mettent à la disposition des utilisateurs de la langue, l'ensemble des moyens dont ils peuvent avoir besoin pour la diffusion et l'appropriation de la langue française.

Le numérique est le symbole du tout en un et est le regroupement de tous les outils nécessaires pour l'acquisition, la promotion, la diffusion et la commercialisation de l'objet dont il s'agit ici à savoir : le français de la diplomatie et des relations internationales. Celui-ci doit être d'abord le plus complet possible compte tenu d'une part du contexte international ou mondial. D'autre part des intérêts de la France dans ce contexte, ensuite constamment conservé notamment pour ce qui touche aux documents diplomatiques. Ceux-ci se caractérisent par une confidentialité et un soin de haut niveau de l'actualité, c'est-à-dire une spécification très prononcée.

¹⁰⁵ FRAYSSINHES Jean. (2011) Les pratiques d'apprentissage des adultes en FOAD : Effet des styles et de l'auto-apprentissage : Thèse en vue de l'obtention du doctorat de l'Université de Toulouse Délivrée par université de Toulouse II le Mirail (UT2 le Mirail) Spécialisation : Sciences de l'Éducation

Notre plateforme pourra être implémentée et administrée pour être gérée, sous tous les aspects techniques, académique, communicationnel, de formation en permanence. Une plateforme est conçue de manière primordiale, pour être accessible après implémentation, donc au bénéfice des usagers, qui doivent pouvoir y trouver ce qui correspond à leurs intérêts ; en l'occurrence les apprenants diplomates.

C'est avant tout un service qui, comme tel s'inscrit dans la stratégie de l'offre de formation. Il serait logique et intéressant de vouloir que les plateformes pédagogiques et interactives à travers le monde soient identiques. Mais il est également indispensable qu'ils soient tous structurellement et fonctionnellement semblables, c'est-à-dire centrés sur les usagers.

Nous estimons qu'il serait aussi utile de poser un regard analytique sur l'autonomisation des usagers, qui donne une valeur ajoutée à l'existence de la plateforme. Une plateforme est avant tout un espace d'apprentissage ou d'auto-apprentissage.

Dans un sens plus exploratoire, la plateforme interactive du français de la diplomatie, c'est un lieu de présence permanente du monde diplomatique, parlant des usages de la langue française dans le domaine diplomatique ; une sorte de point de ralliement pour les francophiles ou les *franco-connaisseurs*¹⁰⁶.

La plateforme doit, pour être implémentée d'une part et administrée quotidiennement d'autre part. Elle demande aussi l'intervention de spécialistes formés pour cette mission, sans oublier d'associer les diplomates à l'adaptation indispensable à des contextes étrangers en toutes situations, surtout celles qui relèvent du domaine de la diplomatie et des relations internationales. « L'enjeu global d'une telle opération est probablement l'un des plus neufs au sein d'une politique linguistique elle-même renouvelée et pluridimensionnelle. C'est là qu'il y a le plus à inventer et de la manière la plus urgente »¹⁰⁷.

Dans cette thèse, nous proposons une plateforme interactive et de l'analyse d'un dispositif d'apprentissage hybride à la conception que nous avons créé pour les diplomates et hauts fonctionnaires des organisations internationales ou régionales. Nous avons développé les parcours d'apprentissage pour une formation ouverte et à distance destinée aux diplomates voire les coaches pédagogiques.

Les activités ont été créées et articulées entre elles à partir de documents authentiques, dans la perspective actionnelle en prenant appui sur le modèle socioconstructiviste.

¹⁰⁶ Louis PORCHER Université Paris 3 – Sorbonne nouvelle Les Cahiers de l'ASDIFLE n° 7 « Les politiques linguistiques »
Republication sur le site de l'ASDIFLE

¹⁰⁷ Idem

Cette expérience d'utilisation et la conception d'un dispositif alliant à la fois cours en présentiel et recours à une plateforme d'apprentissage Moodle, exprime des pratiques de formation qui vont fortement modifier le processus d'apprentissage du français de la diplomatie.

Le scénario pédagogique mis en place conduit les apprenants vers la réalisation des tâches finales et diversifiées, en lien avec la vie réelle, dont le résultat est identifiable.

En effet ce travail permet de nous assurer l'efficacité de la plateforme comme soutien à l'apprentissage du français de la diplomatie et des relations internationales.

Enfin le schéma du dispositif est clairement expliqué et disponible pour toute utilisation, analyse, expérimentation du français de la diplomatie ; la formation en des espaces pluriels pour apporter une réelle plus-value à l'enseignement/apprentissage.

D'abord concernant la mise en place, nous avisons qu'il s'agit dans un premier temps d'une mise à disposition des activités de formation.

Pour atteindre l'objectif principal, diverses actions ont été entreprises :

- la conception d'une plateforme pédagogique et interactive de formation ;
- l'étude sur la mise à disposition des contenus et le choix d'une solution adaptée au contexte
- l'identification des logiciels (plateforme) adaptés à la production des contenus ;
- la scénarisation et la présentation sommaire ;
- la mise à disposition des contenus.

Ces différentes activités ont favorisé l'obtention des résultats suivants :

un scénario de formation ; un scénario pédagogique ; les séquences de formation ; les informations sur les scénarii ;

L'analyse s'est faite dans la suite du présent travail où sont abordés les points ci-après : le cahier de charges et la problématique, les actions entreprises et l'analyse, le dispositif, la conclusion.

9.1. Ingénierie de la formation

En « situation de savoir, institutionnalisé, il convient de négocier du sens, suivant les conventions d'une communauté donnée ; ce qui relève de la pragmatique » (Narcy-Combes, 2005 : 31). La question de l'organisation d'un dispositif de formation implique donc de se pencher sur la question des paramètres institutionnels, qui influencent le terrain pédagogique des institutions de formations ou académiques. Dans le cadre de l'élaboration d'un dispositif, des paramètres relevant de logiques différentes, (juridiques, éducatives, pratiques, etc.) fonctionnent en relation étroite et conditionnent en amont la marge de manœuvre allouée au gestionnaire pédagogique, avant même que soit abordée la question des contenus à intégrer au dispositif.

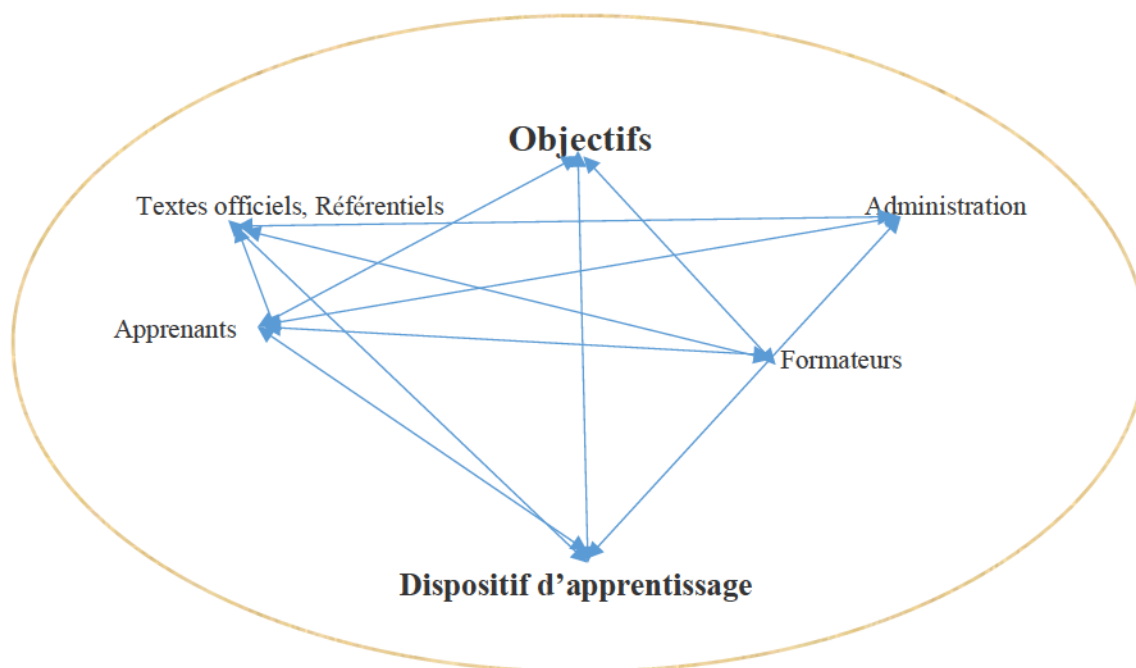


Figure 6 Aperçu des implications du terrain pédagogique

9.1.1. Mise en place du dispositif pédagogique

Toute la démarche s'exécute après la prise en compte des paramètres institutionnels, de la marge de manœuvre pédagogique qu'elle rend possible et des exigences liées à la préparation des formations. Nous en sommes arrivés à mettre en place un dispositif hybride permettant en théorie, d'allouer à chaque apprenant diplomate un temps optimal, de manipulation de la plateforme interactive de la langue de spécialité.

Nous nous référons aux travaux de Cédric Bruderemann¹⁰⁸ pour illustrer le dispositif qui repose sur quatre pôles et permet d'intégrer les logiques présentiel / distanciel, et travail individuel / collectif. Les divers espaces et formes de travail permettent ainsi aux apprenants de travailler sur leurs besoins propres en langue. Cette conception se réalise d'après les modalités différentes et leur concèdent la possibilité de réinvestir leurs acquis, leurs nouvelles acquisitions à tous les stades du dispositif. Ces espaces sont repartis en travail collaboratif et travail individuel,

¹⁰⁸Référence électronique

Cédric Bruderemann, « Analyse de l'efficacité des stratégies de travail d'étudiants Lansad à distance dans un dispositif hybride – Étape d'une recherche-action », *Alsic* [En ligne], Vol. 13 | 2010, mis en ligne le 03 mai 2010, Consulté le 31 janvier 2020. URL: <http://journals.openedition.org/alsic/1348>; DOI:10.4000/alsic.1348

impliquant les sessions de travail en présentiel, des tâches à distance avec un coach pédagogique en interrelation.

Notons par ailleurs que le formateur ou l'accompagnateur pédagogique se situe légèrement en retrait dans le dispositif : son rôle consiste à fournir à l'apprenant des outils dont il pourra tirer parti, puisque l'apprentissage de la langue et surtout spécifique, est une démarche individuelle nécessitant un effort "conscient et laborieux" (Lenneberg, 1967 : 167).

Le coach pédagogique dans un tel contexte, ne peut en aucun cas apprendre "à la place d'autrui", d'autant qu'il apparaît qu'il n'existe aucune relation entre la maîtrise de la langue cible du professeur et le niveau linguistique atteint par les apprenants (Politzer & Weiss, nd : 92-93, cité par Bogaards, 1991). Son rôle est fondamental et consiste à fournir les meilleures conditions possibles pour favoriser l'acquisition des apprenants et les guider au mieux. Ce faisant, c'est sa position auxiliaire au sein du dispositif qui lui confère un rôle clé, car il se pose du point de la progression langagière des apprenants, en médiateur.

Le dispositif par sa souplesse de fonctionnement, rend possible l'intégration des diverses tâches, fonctionnent comme des "ateliers" permettant à chaque fois de travailler sur des aspects particuliers et d'échanges.

En effet, les tâches deviennent des macro-tâches dans le dispositif, c'est-à-dire "un projet d'apprentissage global au cours duquel les apprenants sont amenés à traiter l'information écrite ou orale en langue « de la diplomatie » pour construire un objet de sens écrit ou oral" (Guichon, 2006 : 54). Ces macro-tâches permettent donc de confronter les apprenants diplomates à des subtilités langagières, desquelles vont découler des besoins propres à chacun. Ces besoins pourront ensuite être pris en charge par la réalisation de micro-tâches, à savoir des "unités de pratique cognitive centrées sur un aspect linguistique, pragmatique ou socioculturel spécifique sur lequel l'apprenant sera amené à se concentrer" (Guichon, 2006 : 54).

9.1.2. Les centres de ressources pédagogiques et multimédia

Le centre de ressources en ligne se révèle être d'une grande utilité car il met à la disposition des apprenants des exercices autocorrectifs en ligne et rend possible des activités de remédiation ou d'approfondissement.

L'intégration d'un tel outil dans le dispositif de formation des diplomates, engage nécessairement des modifications au niveau des pratiques des usagers. L'autonomisation des apprenants est donc davantage sollicitée, dans le sens où les aides en ligne mettent à leur disposition toutes les informations dont ils pourraient a priori avoir besoin. La correction des tâches se présente sous la forme d'une fiche de correction qui comprend, en plus des explications en profondeur par

rapport aux erreurs relevées, une liste de liens Internet en rapport avec les besoins individuels des apprenants. La fiche de correction donne ainsi à l'apprenant la possibilité de trouver des explicitations et des exercices de remédiation / approfondissement. L'hypothèse sous-jacente est que la correction assortie de moyens pour que l'apprenant comprenne plus en détail en quoi sa production était non conforme aux attentes ; l'incite à mener un travail de conceptualisation et favorise la répétition dans sa mémoire de travail et la rétention ultérieure dans la mémoire à long terme (Baddeley, 1995).

De surcroît, cette manière de procéder renforce l'individualisation des parcours de formation, en donnant aux apprenants la possibilité de trouver en ligne des informations complémentaires, par rapport aux besoins mis en lumière lors de la correction de leurs tâches, en leur donnant l'occasion de faire des micro-tâches d'entraînement et / ou d'approfondissement en lien avec leurs travaux par les exercices en ligne.

Afin de tester la validité de nos hypothèses et dans le souci de préparer les apprenants au mieux, nous allons intégrer le centre de ressources en ligne à la suite de notre travail, à l'issue de l'échantillon d'activités dont nous venons de rendre compte. Le dispositif, tel que décrit s'utilise dans le cadre de la réalisation des formations et de la mise à niveau.

La pratique de terrain révèle une tendance de compétition et de mise en condition pour un perfectionnement professionnel.

9.1.3. Environnements numériques, les logiciels pour l'enseignement et l'apprentissage du français de la diplomatie.

L'utilisation des TICE est en effet souvent synonyme d'innovation : si les technologies ont évolué, les modes d'enseignement restent quant à eux le plus souvent axés sur la pédagogie classique de transmission des savoirs. Pour faire évoluer les usages des TICE dans l'enseignement, plusieurs pistes restent ouvertes à savoir, repenser l'utilisation des outils, inventer de nouvelles tâches, se conformer à une éthique des TICE (politique, institutionnelle, pédagogique et individuelle). L'objectif de cet espace numérique est de : préparer les apprenants au média (les guider dans leur navigation), intégrer le Web dans le programme du cours, en vue d'une autonomisation, amener les apprenants diplomates à élaborer un cahier de suivi des sites visités, des objectifs visés dans l'apprentissage, des progrès réalisés ou encore proposer des activités novatrices autour des tâches. Dans le cadre des activités inscrites dans notre protocole de recherche doctorale, au « Pôle des usages métiers du numérique (PUMN) » de l'université de Lomé (UL-Togo), nous avons été accueillis pour un séjour d'expertise et de modélisation de processus métiers éducatifs, à la

Présidence de l'université au sein de la division « Valorisation de ressources éducatives » du PUMN.

Notre séjour a été entièrement consacré aux travaux de prototypage d'une plateforme pédagogique et interactive pour le français de la diplomatie et des relations internationales.

Les livrables rendus dans le cadre de ce stage se répertorient en termes de :

l'appropriation des techniques de virtualisation des systèmes d'exploitation ou applicatifs, grâce à l'hyperviseur « virtualbox ou dans un container » « Bitnami » ;

le déploiement fonctionnel de l'environnement apprentissage »Moodle », pour l'animation de bars à jeux académiques et de téléstages en contextes métiers de la Diplomatie ;

la maîtrise parfaite de la méthodologie de sauvegarde et de restauration d'une unité d'enseignement ou d'activités d'apprentissage médiatisées, sous différentes versions de Moodle. Bref un observatoire de la transformation digitale des usages métiers en numérique éducatif.

Dans le même élan nous avons collaboré avec l'Institut de Hautes Études des Relations Internationales et Stratégiques à Lomé au Togo dans le sens d'une prise de connaissance du référentiel de formation de la filière Droit et Sciences politiques option diplomatie, pour nous enquérir des matières et thèmes d'enseignement.

L'environnement des études est essentiel et, c'est un facteur non négligeable pour intégrer les environnements numériques, ceci nécessiterait une formation par une prise en main de la plateforme pédagogique interactive que nous avons conçue.

a) Formation des formateurs

Dans une perspective des formations de formateurs, de devenir gestionnaire de systèmes éducatifs et, médiateur de parcours d'apprentissage scénarisés avec Moodle Bitnami, il faudrait se positionner sur le métier d'animateur de classes virtuelles, dans des environnements numériques d'échanges multimédias initiant des processus d'apprentissage socioconstructiviste.

Cette thèse sur les politiques linguistiques éducatives du français de la diplomatie dans l'écosystème numérique, permettra de développer des aptitudes professionnelles transversales sur l'usage des divers environnements numériques (didactico-linguistique et tactiles) en classe présentielle ou virtuelle et l'évaluation sur table de grands groupes d'apprenants.

Toutes les dispositions évoquées nous rappellent les objectifs principaux poursuivis dans cette perspective.

Une approche se révèle à travers notre étude, dans la logique de prendre en considération les interfaces qui offrent la commande des actions d'apprentissage bien exécutées.

Nous sommes en présence d'une relation entre les interfaces graphiques et les apprentissages.

Qu'est ce qui se joue au niveau de l'apprenant diplomate, lorsqu'il utilise ces environnements numériques ?

Outre l'acquisition de nouvelles compétences, la plateforme interactive fait écho en tous les acteurs des politiques linguistiques éducatives et, les apprenants, pour faciliter l'apprentissage.

La plateforme est hautement personnalisable, dans son utilisation. Nous précisons que le haut degré de personnalisation de la plateforme n'implique pas une dispersion de l'apprentissage.

Cependant il y a une facilité de tracer les activités d'apprentissages et le répertoire des interactions identifiables, en termes de traces numériques ou encore Learning analytics. Ces traces sont superposables au travail effectué qu'on peut personnaliser.

En substance, on pourra parler des capacités impactées d'un point de vue du niveau de l'appropriation de la plateforme interactive du français de la diplomatie. Bref une interface de grande facilité à réaliser des activités d'enseignement/apprentissage.

Notre perspective se fixe pour résultante d'apprendre à scénariser des éléments de connaissances (EC) d'une unité d'enseignement (UE) tel que le FRA-805 en s'appuyant sur des environnements de description numérique normalisés des enseignements et des apprentissages. La finalité sera de développer dans une classe virtuelle, en fonction des scénarii, des compétences transversales en apprentissage augmenté du FRA-805 (médiation tuteurée à distance, dispositif tactile, pédagogie inversée, etc.). Enfin de maîtriser les modèles documentaires pour la rédaction des différents supports pédagogiques et la préparation des aires d'apprentissage.

Cette section permettra d'apprendre à détailler et scénariser la progression pédagogique conseillée dans cette unité d'enseignement FRA-805 français de la diplomatie, organisée en système d'entrée pour la vérification du pré acquis, expériences de formation (les sessions qui suivent) et en orientation post-formation pour démontrer les compétences acquises et pour aller plus loin.

Chaque activité d'apprentissage apporte des connaissances tout en rendant actif dans l'apprentissage des diplomates.

Cette démarche annonce une la méthode pour construire ainsi le degré de progression au sein de l'unité d'enseignement FRA-805

b) Scolarité pédagogique avec Moodle Bitnami

Nous nous fixons pour objectif de rédiger avec Moodle des démarches pédagogiques ou des scénarios d'apprentissage. Bâti sur des principes de quête ou de jeu, et sur une forte médiatisation pour déployer une architecture de cursus Digital Learning, sous un environnement d'apprentissage virtuel adapté à des choix pédagogiques. Ceci permettra de rendre modulaire une

formation et orchestrer des activités d'apprentissage, à partir des rôles dévolus aux participants et des ressources médiatisées à utiliser. Condition sine qua non pour développer des compétences de médiateur et exercer les fonctions de tuteur au sein d'un dispositif digital.

c) Scénarios pédagogiques de cours avec les applications

Pour favoriser les aptitudes à rédiger son programme de formation sous forme de cahier de compétences, en déclinant les séances en objectifs successifs, puis ces derniers en activités à tutorer. Structurer chaque activité en consignes (pour les apports notionnels encyclopédiques, critères de réussite, aides ergonomiques selon le thème du site) et en question de contrôle des connaissances. Élaborer un scénario pédagogique d'apprentissage de son module de formation avec Moodle Bitnami. Rappeler les règles de formulation des objectifs, en niveau de performance selon la taxonomie de BLOOM (connaissance, compréhension, application, analyse, synthèse, évaluation). Ensuite, il faut rédiger un scénario pédagogique du cours que nous proposons dérouler durant toute cette formation. C'est ce scénario pédagogique (production personnelle), qu'il faudra exporter et déposer dans la base de données.

Un tutoriel sera mis à disposition lorsque les utilisateurs de notre scénario pédagogique, sous Moodle Bitnami est mis en route, et disposeront dans l'interface Moodle Bitnami, de boutons de navigation.

d) Création de lexiques professionnels

Conformément à notre plateforme et de sa structure, une orientation des compétences. Cette partie de la leçon aborde la conception de glossaires interactifs, de lexiques professionnels ou de vocabulaires terminologiques. L'accès aux termes du lexique peut se faire suivant plusieurs modalités : la navigation abécédaire, la liaison depuis n'importe quelle page d'apparition, etc. On peut y proposer des sources d'information, des renvois vers des synonymes, des antonymes, des alternatives audios /vidéos et des contenus Web embarqués.

Du point de vue de l'apprentissage du français de la diplomatie, le glossaire dans Moodle est le lieu par excellence de clarification des concepts clés du cours. On y a développé des définitions, des descriptions, des méthodes, des présentations, etc. Les termes d'un glossaire dématérialisent fidèlement les questions posées par un apprenant diplomate, auxquelles répond un enseignant dans une classe en ligne. Le ton y est direct, sans périphrase et l'ergonomie adoptée est souvent encyclopédique. Chaque terme y est souvent illustré, enrichi de média audios/vidéos et autonome dans sa compréhension (par exemple, en limitant les renvois externes) dans le contexte du cours. Les éventuelles sources de l'information sont toujours citées.

e) Activités du formateur et matériel pédagogique

Les premières consigne(s) sont de rappeler les règles de formulation des objectifs, en niveau de performance selon la taxonomie de BLOOM (connaissance, compréhension, application, analyse, synthèse, évaluation).

Créer un cours dans le domaine thématique correspondant, parmi les catégories de cours proposées.

f) Développement d'un parcours d'apprentissage conseillé dans Moodle

Une étape importante est celle qui implique, une installation de Moodle sur son propre ordinateur, puis l'avoir paramétré. Ensuite, il faut créer le cours et y importer notre scénario pédagogique.

Enfin, il faut y déployer les aires d'apprentissage en ligne.

Les activités du formateur se résument à valider en lots l'auto-inscription en ligne et attribuer les droits de créateur de cours sur la plateforme pédagogique institutionnelle. Une fois les cours créés, restreindre en lots les droits de chaque enseignant dans son UE uniquement.

Tutorer la création des activités d'apprentissage déroulant la progression conseillée dans des aires d'apprentissage standardisées suivant les bases de connaissances institutionnelles.

Ainsi le matériel pédagogique serait sans aucun doute : une plate-forme Moodle installé et préconfigurée.

g) Médiatisation d'activités d'apprentissage avec Moodle

Médiatisation de progressions pédagogiques.

La médiatisation des aires d'apprentissage a permis d'actionner des jeux d'autorisations entre activités mises en scène (fil conducteur, dépendances, disponibilité, achèvement).

Nous appellerons à la production de ressources en ligne REL avec des modèles documentaires standardisés (glossaires encyclopédiques, tutoriels audiovisuels, arbres de concept, diaporamas, projets, enquêtes, etc.).

Exposé toutes les aires d'apprentissage déployées (dans notre cours) auront été médiatisées, avec des apprentissages granulés et contrôlés.

Des feedbacks de prise en charge des réponses justes ou fausses, ont été ajoutées. Parfois, de nouvelles activités de remédiation sont construites et ajoutées à la progression conseillée. Il est indispensable d'envisager que notre production fasse l'objet d'évaluation.

h) Gestion de situations-problèmes didactiques

En toute stratégie conceptuelle, cette formation demeure aussi consacrée à la gestion des situations-problèmes, rencontrées dans l'administration académique des activités d'apprentissage. Il s'agira d'organiser la vie associative au sein de dispositifs d'acquisition de compétences, de jouer des rôles de médiateurs/tuteurs mettant en œuvre des remédiations correctives ou de confrontation. Nous abordons aussi des méthodologies tendant à susciter auprès des apprenants diplomates, des réflexions cognitives et métacognitives autour de leurs réponses justes ou erronées et, de leurs différentes représentations des fondamentaux posés par les sujets d'apprentissage abordés.

CHAPITRE X - L'accès à l'éducation numérique un enjeu planétaire

10. Le numérique comme vecteur d'influence et diplomatie d'influence

Le recours de plus en plus à la diplomatie d'influence au numérique dans toutes ses déclinaisons (applications, sites, réseaux sociaux, ...) ; le web social est devenu un élément incontournable.

Le numérique est au cœur des politiques de l'expansion de la culture et de la langue française. C'est une option qui offre de multiples opportunités de promouvoir « la marque France » dans un contexte de lutte d'influence, de plus en plus forte entre pays et blocs régionaux avec l'affirmation de puissances émergentes.

L'exécution du vaste programme de numérisation des salles du réseau culturel français à l'étranger, dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut Français (IF), UniFrance et le CNC, répond au besoin de diffusion de la production cinématographique française, passée au numérique depuis quelques années.

L'Institut français a accru ses capacités à agir dans le développement de plateformes numériques permettant de diffuser ou de capitaliser des ressources pour une thématique donnée (IF Verso, Culturethèque, IFcinéma), et de proposer des outils de communication institutionnelle et événementielle (IFmapp, IFmobile, Webtv).¹⁰⁹

a) Dans le patrimoine de la langue française

L'enjeu est d'être mieux présent sur une toile ; c'est pourquoi, La France soutient des projets comme Afripedia, qui propose en partenariat avec l'IF et Orange des contenus sur Wikipedia, ou Mondoblog, plateforme regroupant des blogueurs francophones dans le cadre d'un partenariat entre l'IF et RFI.

Le Département s'attache également à l'élargissement de l'offre de formation en ligne au français, qu'il s'agisse d'enseignants (projet « 100 000 professeurs pour l'Afrique »), aux professionnels, aux élèves et aux étudiants (projet TV5 Parlons français c'est facile) ainsi qu'au développement d'outils numériques favorisant les contacts et les échanges entre professeurs de français (Intraknow, Vizamonde, Sallesdesprofs).

Le soutien à la stratégie numérique des opérateurs audio-visuels et médias français (FMM, TV5 Monde, CFI...) se poursuit.

Tous les dossiers pédagogiques pour enseigner le français de la diplomatie et des relations internationales s'appuient sur des émissions en lien avec l'actualité.

¹⁰⁹ Article dans France diplomatie

Une vue d'ensemble montre que ces ressources concèdent l'échange et la réflexion en français sur des exercices politiques, économiques, sociales ou encore culturelles du temps présent qui est le nôtre. Aussi peuvent-elles accompagner les formations et les carrières des diplomates, hauts fonctionnaires des organisations et personnels des administrations régionales ou internationales. Ces opérateurs s'évertuent à multiplier les applications et services pour accompagner le développement des usages mobiles et d'investir tous les moyens de diffusion numérique terrestre. L'entreprise du numérique est mis au service de l'attractivité de l'enseignement supérieur français avec notamment, le développement de la plateforme France Université Numérique, porté par le MESR avec le soutien du MEAE. L'AEFE a également développé des services en ligne en partenariat avec l'ONISEP pour l'orientation des élèves. La nouvelle plateforme alumni, réseau des anciens élèves mis en œuvre par Campus France, est déjà un outil important de la diplomatie d'influence française.

b) L'objectif des actions politiques éducatives avec le numérique ?

D'une manière générale, la diplomatie dite d'influence vise notamment à la promotion de l'image de la France. Donc à la défense de ses intérêts, qu'ils soient économiques, linguistiques ; ce qui nous concerne et nous intéresse dans cette recherche. Dans cette perspective à mieux faire connaître au public l'action du ministère. Elle résulte de l'action conjuguée des services centraux du Quai d'Orsay et de son réseau diplomatique.

Le ministère des affaires étrangères fait partie des premières institutions françaises qui, dès 1995, ont disposé d'un site web. Selon les statistiques le site France Diplomatie totalise aujourd'hui des millions de visiteurs, dont près d'un tiers consulte son service phare : Conseils aux voyageurs. Selon l'article, de 2008-2009, le Quai d'Orsay a mis en place une politique volontariste de communication sur les réseaux sociaux. Il a par exemple été le premier ministère français à ouvrir un compte Twitter dès le printemps 2009 : @francediplo.

Aux rangs des initiatives de mise en valeur des réseaux sociaux pour une meilleure visibilité de la France dans toute sa splendeur, depuis la rentrée 2012 des sessions régulières, de questions/réponses sur Twitter et Facebook permettent d'échanger avec des responsables du ministère des affaires étrangères, basés en France mais aussi à dans le réseau l'étranger.

Sur le web social, la diplomatie ne se conçoit plus seulement d'État à État, mais aussi entre l'État et la société civile. Les réseaux sociaux offrent à cette dernière la possibilité d'échanger directement avec le ministère en accédant manifestement aux différents services du web tels que

:

Twitter en français @francediplo, en anglais @francediplo_EN, en arabe @francediplo_AR et en espagnol @francediplo_ES
Conseils aux voyageurs sur Twitter @ConseilsVoyages
Facebook en français et en anglais et arabe
Google+ en français et en anglais
FrancediploTV sur Youtube

c) La stratégie de diplomatie d'influence numérique du Quai d'Orsay

Ce département inclut le réseau diplomatique dans ses principaux axes de développement avec le numérique. Le ministère met à la disposition de son réseau diplomatique de nombreux outils et services : soutien éditorial, maquette type pour le site de l'ambassade ou du consulat, solution d'hébergement, assistance téléphonique et en ligne, tutoriels. Ce soutien concerne à la fois leur communication sur le site web institutionnel et sur les réseaux sociaux.

Des formations à mi- carrière, dans le cadre de l'Institut Diplomatique et Consulaire (IDC) sont également dispensées.

Depuis 2011, le ministère des Affaires étrangères a mis en place un programme de formation au web social pour tous les diplomates partant en poste à l'étranger.

En informatique le web social est l'Idée selon laquelle Internet devient un espace social dans lequel les utilisateurs interagissent, créant ainsi du contenu.

d) Les domaines d'action de la diplomatie numérique française

Selon l'évolution des structures, dans la lignée de la stratégie internationale de la France pour le numérique, rendue publique le 15 décembre 2017 par le ministre Jean-Yves Le Drian, la diplomatie numérique de la France s'articule autour des quatre enjeux suivants :

Garantir la sécurité internationale du cyberspace, à travers le renforcement de l'autonomie stratégique européenne et la promotion de la stabilité du cyberspace dans les instances internationales et la régulation des contenus diffusés sur l'internet ainsi que la régulation des plateformes ;

contribuer à la gouvernance de l'Internet en renforçant son caractère ouvert et diversifié, tout en renforçant la confiance dans son utilisation ;

promouvoir les droits humains, les valeurs démocratiques et la langue française dans le monde numérique ;

renforcer l'influence et l'attractivité des acteurs français du numérique.

Elle entend également promouvoir le leadership de la France et de l'Union Européenne dans le développement et la maîtrise des technologies de rupture, notamment avec l'Intelligence artificielle.

e) Approche linguistique éducative des environnements numériques

Notre analyse donne un aperçu sur une communauté en ligne qui est un groupe de personnes communiquant par l'intermédiaire de courriels. Internet en particulier via des forums, courrier, téléphone, pour des raisons professionnelles, sociales, éducatives ou autres. Le mot en ligne est employé pour signifier qu'il ne s'agit pas de communication en face à face. Le terme « communauté virtuelle » (virtual community) est attribué au livre du même nom, publié en 1993 et écrit par Howard Rheingold.

Certaines communautés sont purement virtuelles, d'autres se prolongent dans la réalité : le Web permet de gérer des plannings, organiser des réunions, passer des informations.

Une relation entre un individu et une communauté virtuelle évolue : il commence par être un curieux (observateur ou lurker), puis il devient un novice (il commence à participer), ensuite il devient un habitué, après il sera peut-être un leader, il finira en étant un senior (qui se désintéresse peu à peu)

Exemples de communautés liées au Web : *Usenet, Wikipédia, MySpace, Facebook, Second Life, Google+* ...

Exemples de plateformes collaboratives : *Agora project, eGroupWare, Zimbra* ...

Besoin de reconnaissance (Egoboo) : *des pirates informatiques, fiers de leur notoriété, répugnent à changer d'identité et se font prendre à cause de cela.*

Recherche d'efficacité, et d'impression de contrôle sur les choses (théorie d'auto-efficacité - selfefficacy-d'Albert Bandura)

Recherche de communion : *discussions et partages sur des expériences vécues.*

Le milieu diplomatique s'est offert des services enrichis par les utilisateurs (le degré de participation est variable selon les services) et les réseaux sociaux pour investir des réseaux d'affinité pour échanger et promouvoir son activité.

Cette action communautaire à travers le web, des institutions précitées conforte notre dynamique et révèle une vision parallèle aux objectifs visées par les différentes institutions. Cependant notre approche s'incruste, voire établit un point de croisement dans le sens du rayonnement de la langue française dans un contexte académique bien guidé et, géré par les acteurs politiques académiques et sociaux.

Cette tendance reflète ce qui stimule notre recherche dans une thématique pas très abordée jusqu'alors dans les instances de la diplomatie, d'une manière très manifeste, organisé comme nous le ferons dans cette activité de recherche sur les politiques linguistiques éducatives dans l'écosystème numérique. Ce processus prend corps à l'aide des systèmes hors commun que nous appelons les LMS ou encore les Learning Management Systems. Cette interface encore se mue en plateformes pédagogiques interactives pour l'enseignement et l'apprentissage.

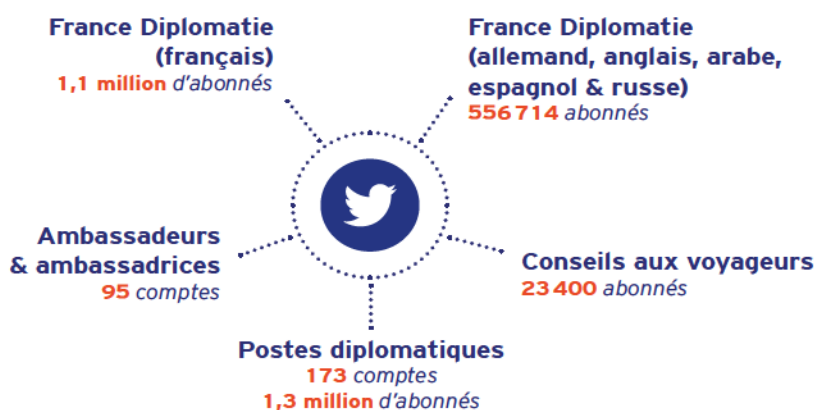
UN MINISTÈRE ACTIF SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

SITE INTERNET

FRANCE DIPLOMATIE

6 versions (français, allemand, anglais, arabe, espagnol & russe)
1,4 million de visites par mois (français)
268 sites de postes

TWITTER



FACEBOOK



AUTRES RÉSEAUX



© MEAE - décembre 2019.

Figure 7 Ministère des affaires étrangères actif sur les réseaux sociaux

10.1. Les raisons d'être du projet

La conception de ressources et de dispositifs multimédias, est devenue indispensable dans les centres de langues et les universités voire dans les institutions, pour palier la diminution horaire des cours de langues en présentiel en vue de la formation continue professionnelle.

Ce travail a une orientation empreinte de significations différentes et éventuellement pas opposées.

- D'abord vers les diplomates on entend un outil d'apprentissage et de formation à travers les TICE. (Écosystème numérique)

- Vers l'enseignant où le dispositif prend une forme plus complexe et très utile en termes d'un outil de travail pédagogique. Ce travail va aider les enseignants à découvrir, structurer, comprendre le paysage des outils TICE et, faciliter l'accès à l'écosystème numérique répondant à leurs besoins.

Les outils sont construits sur trois approches pédagogiques complémentaires (technico-pédagogique, activités / pratiques, et situations). Ils aboutissent dans la navigation interactive, à des descriptions d'outils à plusieurs niveaux de lecture (découverte de l'outil, usages pédagogiques, aspects techniques, ...).

Notre travail de recherche pour cette thèse, décrit ces schémas, leurs apports, la sélection des outils TICE, et l'information sélectionnée disponible pour les enseignants et les apprenants.

10.1.1. Les objectifs pédagogiques

Nos objectifs expriment tout ce qui est du ressort des apprenants à travers les connaissances et les capacités. Ils sont définis par le formateur à partir des objectifs de formation. Ils servent à construire, conduire et évaluer les actions de formation.

Dans une pédagogie centrée sur l'apprenant diplomate, la définition des objectifs permet à l'apprenant et à l'enseignant d'optimiser l'apprentissage et ainsi d'évaluer les acquis de ce processus. La formulation des objectifs doit permettre de donner le savoir à l'apprenant diplomate.

« Chaque objectif pédagogique doit être quantifiable et évaluable »¹¹⁰ et ceci à travers le dispositif dont il est question dans cette thèse.

Les Compétences visées

- les savoirs

¹¹⁰ BOUTHRY, A. Construire son projet de formation en ligne. Paris : Eyrolles, 2007.p.89

- les savoir-faire manipulatoires : compétence à utiliser toutes les fonctions et commandes de la plateforme;
- le savoir- être : compétence développée à travers les activités interactives (chat, wiki, forum d'échange).

Les méthodologies contemporaines s'appuient sur les travaux de Bloom¹¹¹ et sa taxonomie à six niveaux¹¹² pour formuler les objectifs d'apprentissage. Nous sommes dans la logique et, dans une volonté de rendre l'apprenant « diplomate » acteur de son apprentissage ; Bloom a suggéré une liste de verbes d'actions catégorisés en fonction de la complexité croissante de la tâche à accomplir.

Jean-Marie De Ketele¹¹³ a lui développé une taxonomie qui intègre la notion de compétence. Cette notion apparaît comme la mobilisation de ressources (les savoirs) pour faire face à une situation – problème. Quatre types de savoirs spécifiques ressortent de sa taxonomie :

Les savoir-redire et savoir-refaire : reproduire un acte appris ou donné sans y apporter de modification significative.

Les savoir-faire convergents : savoir-faire pratique et cognitifs de type application impliquant un travail de transformation du message ou du geste. La situation dans laquelle ils s'exercent n'est pas la même que celle qui a servi à leur apprentissage.

Les savoir-faire divergents : permettent le passage d'un apprentissage en surface à un apprentissage en profondeur. On peut alors parler de développement de compétences et de résolution de tâches complexes.

Les savoir-être et savoir-devenir : les savoir-être deviennent une habitude intériorisée, les savoir-devenir font référence à la capacité de se mettre en projet et de faire face au changement et de s'y adapter¹¹⁴ (Charlier, 2007, pp 31-32)

L'utilisation par les formateurs des Technologies de l'Information et de la Communication dans l'Enseignement, est croissante et doit être structurée pour développer l'autonomie des apprenants et garantir une réelle individualisation de la formation.

¹¹¹ Benjamin Bloom, (1913-1999) psychologue et pédagogue américain, a consacré ses recherches aux objectifs d'apprentissage.

¹¹² Bloom classe les opérations demandées au cours d'évaluations des apprentissages des plus simples au plus complexes. Il a défini une taxonomie à six niveaux : 1 : la connaissance ; 2 : la compréhension (niveau inférieur des activités cognitives) ; 3 : l'application ; 4 : l'analyse (niveau moyen) ; 5 : la synthèse et 6 : l'évaluation ou l'esprit critique (niveau supérieur).

¹¹³ Jean-Marie De Ketele est Professeur émérite en Sciences de l'Education de l'Université catholique de Louvain en Belgique.

¹¹⁴ La taxonomie de De Ketele expose en réalité sept niveaux distincts, en ce sens que les savoir-faire convergents et divergents se subdivisent tous deux en savoir-faire **cognitifs** convergents et divergents et en savoir-faire **pratiques** convergents et divergents. Quant aux savoir-être, ils se distinguent des savoir-devenir. Par souci de Facilité d'utilisation, sa taxonomie est communément réduite aux quatre niveaux présentés dans le corps de notre travail.

10.1.2. Interprétation du projet

Notre projet se définit par la mise en place d'un dispositif de formation /apprentissage hybride pour « le français de la diplomatie et des relations internationales », médiatisé à destination des formateurs en langue, des diplomates et hauts fonctionnaires des organisations internationales et régionales, des journalistes et traducteurs/interprètes.

La visée menée se décline en deux temps :

- la mise en place d'un dispositif de formation pour le français de la diplomatie, proposant des enseignements et des outils d'autoformation ;
- les formations proposées s'inscrivent dans le cadre, soit apprentissage initial, soit d'un maintien ou d'un perfectionnement des connaissances. Le dispositif utilise une plateforme gratuite (Moodle) appartenant au monde libre.

Afin d'appliquer les principes méthodologiques souhaités pour faciliter la gestion pédagogique et administrative des diplomates, un certain nombre de leçons et d'outils ont dû être créés.

De ce fait il s'agit de la conception des activités, la didactisation, le dépôt de ces activités sur la plateforme, les tester en ligne ; analyser les résultats, selon une progression.

Dans ce cadre, les premières leçons de suivi ont été mises en place. Ces leçons ont pour objectif de consolider les connaissances acquises ou de maintenir un niveau de langue dans un contexte professionnel.

Ces leçons ont été conçues et réalisées de manière simple, afin de faciliter l'apprentissage et le travail des apprenants diplomates. Elles sont constituées de plusieurs activités.

10.1.3. Interprétation des problèmes et besoins spécifiques

Les besoins implicites ou explicites, qui ont été identifiés auprès des formateurs et auprès des diplomates sont à savoir :

- de comprendre ce que sont ces outils TICE, et mieux comprendre leur utilité, leur rôle, leur apport dans l'enseignement/apprentissage.
- d'accéder facilement à ces outils, avec le maximum d'autonomie et, se les approprier très rapidement ; ce qui implique un temps d'apprentissage très réduit dans le processus.

Ainsi le problème à résoudre peut se résumer à : Comment permettre à un diplomate et ou formateur dans le processus enseignement apprentissage, de découvrir, comprendre et s'approprier un ou des outils TICE en temps réduit.

Le postulat de ce travail de recherche, stabilise une approche qui consiste à proposer une meilleure visibilité de la plateforme et, l'accessibilité de ces outils pour favoriser leur usage et la vulgarisation du français de la diplomatie vecteur de politiques linguistiques éducatives.

La démarche globale choisie vise à mettre à la disposition des enseignants et apprenants diplomates, une offre structurée d'un outil TICE. Un environnement numérique opérationnel, sélectionné pour la pertinence possible dans un usage pédagogique, soit :

- définir un répertoire d'outils TICE.
- recenser, tester, sélectionner la plateforme ou d'autres outils TICE, les décrire d'un point de vue technico-pédagogique.
- mettre en ligne un cours pour rendre les outils TICE plus accessibles aux diplomates ; à leurs institutions et aux formateurs ; c'est l'un des objectifs de cette étude pour la mise en place de la plateforme pédagogique interactive.

10.1.4. Cahier des charges

Le dispositif doit répondre à des exigences assez précises et, apporter un réel service à l'apprenant diplomate :

- nous concevons un dispositif clair, donnant une bonne vision de l'environnement numérique, permettant de trouver facilement un outil face à un besoin en enseignement / apprentissage du français de la diplomatie et des relations internationales.
- ce dispositif doit être pérenne face à l'évolution très rapide des outils, définissant en quelque sorte des repères stables dans l'écosystème du numérique et le paysage des TICE.
- l'entrée du dispositif doit être technico-pédagogique ou pédagogique, ou encore avec une posture de formateur.
- l'exhaustivité n'est pas recherchée sous peine de perdre en lisibilité, mais il s'agit plutôt de permettre à un enseignant de trouver rapidement un outil répondant à ce besoin d'enseignement/ apprentissage.
- une sélection des outils TICE avec un regard de chercheur et non pas en technologue même si les aspects technologiques sont bien pris en compte et permettent de mener à bien notre étude.

10.2. Activités et pratiques pédagogiques

Quels sont les types d'activités et pratiques pédagogiques qui sont favorisées par l'outil ?

Une analyse des activités, du point de vue de l'intention didactico-pédagogique, selon trois facteurs interdépendants : les stratégies pédagogiques, les tactiques et le mode de transfert - acquisition des connaissances, la posture d'acteur de l'enseignant.

-Résolutions de problèmes : l'enseignant pose une situation « à problème » ou présentée comme telle, à résoudre par les apprenants diplomates.

- Amélioration - Progrès : l'enseignant définit une situation initiale critique, comprenant une ou plusieurs problématiques imbriquées et, demande aux apprenants diplomates de l'analyser et de l'améliorer en définissant et, réalisant un parcours vers une situation cible. Ceci définit les activités en situation.

- Entraînement -Évaluation : L'enseignant ou le formateur définit un résultat à atteindre, avec un niveau défini, un archétype de référence, une norme de comparaison et, propose les outils d'(auto)-évaluation pour l'entraînement des diplomates qui progressent par l'action et éventuellement par la répétition de l'action.

- Situation de référence : exercice d'auto-évaluation, exercice d'entraînement.

- Facilitation - Aide : l'enseignant ou le formateur définit une situation quelconque, laisse faire les apprenants, observe et, répond aux questions par de nouvelles questions de guidage aussi, n'intervient qu'en cas de nécessité absolue par une aide méthodique, par maïeutique. Cette pratique nécessite et développe l'autonomie des apprenants.

Situation de référence : coaching de dirigeants d'apprenants en difficulté.

- Exposé - Démonstration : L'enseignant est l'acteur principal. Il expose les connaissances, explique et démontre les lois, phénomènes, concepts. Situation de référence : le cours magistral en salle.

- Découverte - Recherche : l'enseignant ou formateur définit les objectifs de la quête et guide les apprenants dans un parcours d'exploration. Il leur fait découvrir par interrogations, questionnements, ou activités de recherche, de nouvelles connaissances, que l'apprenant doit ensuite objectiver ou synthétiser. Situation de référence : formation par la recherche, parcours de découverte, synthèses bibliographiques, synthèses de conférences.

En quoi consiste le Répertoire des types d'activités ? Les textes sont prioritaires dans cette flopée de démarches pédagogiques, qui nous permettent de citer un échantillon, en fonction des thèmes et des situations de communication qui s'orientent vers des applications.

Notre choix d'activités s'oriente d'une façon spécifique pour la production écrite et en fonction des documents du corpus.

Pour les diplomates il faut une mixité de pratiques à travers les activités que nous présentons sommairement en aperçu à savoir les activités :

- portant sur le fonctionnement de la macrostructure des textes : opérations discursives-fonctions
- sur les facteurs qui assurent la continuité thématique du texte,
- pratiques visant à réinsérer le type de discours retenu dans l'ensemble du domaine de référence.

10.2.1. La sélection des outils TICE et le Digital Learning

Des critères synthétiques répartis dans plusieurs catégories (Techniques, financiers, ergonomiques, pédagogiques) nous ont permis de décider et de référencer l'outil.

Nous avons tenu compte ici, au titre des critères prépondérants de la représentativité de l'outil, de son accessibilité par l'enseignant et l'apprenant diplomate, de sa présence sur différents systèmes d'exploitation (Windows, Mac OS, Linux), et du type de licence de distribution.

- Les outils multi plateformes faciles à installer et, à prendre en main, distribués en open source, libres ou gratuits, bénéficiant d'une communauté d'utilisateurs active et, d'une maintenance ont été retenus.

- Sont à éliminer, les outils difficiles d'appropriation pour un enseignant non expert, en particulier pour cause de procédure d'installation compliquée, sans documentation et enfin les outils ou logiciels aux interfaces incompréhensibles pour le néophyte, ou nécessitant un apprentissage exorbitant.

C'est de permettre à l'enseignant de comprendre en quelques minutes comment ça marche, même dans le cadre d'un enseignement traditionnel.

Sur plus d'un millier d'outils répertoriés, la plateforme Moodle a été sélectionnée dans la conception de la plateforme interactive du français de la diplomatie, notre dispositif de formation.

10.2.2. Les possibilités offertes par la plateforme Moodle Bitnami

La plateforme Moodle est un environnement d'apprentissage libre (Learning Management System ou LMS). C'est une application web gratuite que les acteurs de l'éducation peuvent utiliser pour créer des sites d'apprentissage efficace.

Cet environnement offre un système d'apprentissage en ligne qui se distingue des autres. Elle propose une grande variété de possibilités qui permettent de « perfectionner, motiver et développer le vécu de l'apprenant »¹¹⁵.

Cet outil flexible offre à l'enseignant formateur la possibilité :

- de mettre en ligne des parcours d'apprentissage qui correspondent directement aux attentes des apprenants ;
- d'intégrer des contenus statiques (pages de documents, documents web, étiquettes ...) ;
- d'incorporer des activités interactives ;
- d'évaluer les apprenants avec une très grande précision, de permettre aux apprenants de s'autoévaluer

¹¹⁵Rice, W. Le guide du e-learning avec Moodle. Paris : Pearson Education, 2008

10.2.3. Construction de la progression pédagogique

Interprétation

C'est l'instance dans laquelle l'enseignant ou formateur aura la possibilité d'héberger tous les supports pédagogiques, toutes ses ressources au même endroit. En effet traditionnellement, lorsqu'un enseignant trace son « fil rouge », il doit en plus de son contenu, lister et rassembler le matériel dont il aura besoin pour assurer le bon fonctionnement de son cours : ordinateur, rétro-ou vidéoprojecteur, photocopies, magnétophone, magnétoscope, téléviseur.

Alors qu'avec l'e-learning et la plateforme Moodle, le seul outil dont enseignants et apprenants auront besoin est un ordinateur relié ou pas à une connexion Internet, un environnement numérique.

« Nous appelons progression pédagogique l'ensemble des chemins offerts par le dispositif pour que l'apprenant soit en mesure d'atteindre ses objectifs pédagogiques »¹¹⁶. Ces « chemins », l'enseignant les trace, les balises pour offrir à ses apprenants un confort maximum et un tutorat individualisé qui les acheminera vers le niveau qu'ils cherchent à atteindre ; dans notre cas, il s'agit à la base, en référence d'un parcours de tous les niveaux du CECR associés en connexion avec le Cadre des Nations Unies pour les Langues.

Mais la progression s'effectue en fonction du Cadre des Nations Unies pour les Langues. L'enseignant va « granulariser » son parcours, pour conduire la progression, « le grain pédagogique est la plus petite unité de sens pédagogique qui va être développée au sein de la formation. Ce grain peut correspondre à un chapitre, une partie de chapitre ou un paragraphe. Celui-ci doit avoir un sens autonome et que l'apprenant ait appris quelque chose de nouveau après l'avoir étudié. »¹¹⁷

De nouvelles perspectives s'ouvrent pour la formation avec les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) : ce sont des outils et des produits numériques pouvant être utilisés dans l'enseignement mais également dans la formation professionnelle. Ces outils évoluent au cours du temps proposant ainsi une modification des pratiques de formation. Pourquoi des outils numériques pour la formation en langues ? Baron (2011), souligne qu'on assiste à un besoin accru en matière de formation lié au baby-boom et à d'autres phénomènes sociaux et politiques dans les années 1960 ; en outre « les besoins d'éducation sont alors perçus comme énormes, tandis que le rendement des systèmes éducatifs est considéré comme faible et, que les ressources humaines disponibles apparaissent insuffisantes. On pense alors à augmenter

116 BOUTHRY, A. op. cit. p.113

117 MANGENOT, F. - LOUVEAU, E. Internet et la classe de langue. Paris : CLE International, 2006 p.115

la productivité de ces systèmes en ayant recours à des technologies nouvelles pouvant permettre “d’industrialiser” l’enseignement ».

Il faut s’interroger sur les changements pédagogiques liés à l’utilisation des TICE dans les cours de langues. Nombre de technologies ont vu le jour et sont incorporées aux trames didactiques. Nous portons un regard sur le chemin parcouru, loin d’être une évocation nostalgique, nous nous tournons vers l’avenir, pour apprendre à créer des applications à dynamiser les cours.

Bien sûr Moodle Bitnami et d’autres outils ainsi que les pratiques servent à atteindre nos objectifs. En outre les concepteurs des formations en langues avec le numérique sont généralement des enseignants de l’université. Lors de la conception pédagogique avec ces nouvelles approches, on peut également questionner les compétences professionnelles de l’enseignant et, de l’appropriation de ces nouvelles méthodes mises en place. Nous allons vers une transformation des pratiques sociales et éducatives au sein des institutions.

La Pédagogie universitaire ou Pédagogie numérique, est bien ici question de pédagogie à l’université dans un contexte sociopolitique dont nous ne perdons pas de vue les transformations rapides. L’université accueille aujourd’hui « un large public dans des formations à visée professionnelle » (Brigitte Albero, ch 1)¹¹⁸. Cette massification ne traduit pas forcément une réduction des inégalités qui « questionnent les pédagogies en vigueur et leur adaptation à des publics toujours plus diversifiés » (Gaële Goastellec, ch 2)¹¹⁹. Avec l’introduction du cursus LMD (licence-master-doctorat), le programme d’enseignement à l’université devient curriculum, terme qui « désigne aussi bien ce programme que le parcours de l’apprenant dans sa continuité, depuis la définition des valeurs ou finalités jusqu’à la délimitation des modalités de l’évaluation, à la fois certificative et formative » (Roegiers, 2012, p. 28).

Une valeur ajoutée au monde de la formation pour propulser l’effet : le tout en un dans le processus enseignement/apprentissage. Nous estimons que notre approche de la diplomatie y convient et toute politique éducative est compatible pour gérer tous les répertoires didactico-pédagogique.

¹¹⁸ La pédagogie universitaire à l’heure du numérique *Questionnement et éclairage de la recherche de boeck, (sous la direction de) Geneviève Lameul Catherine Loisy*

¹¹⁹ idem

CHAPITRE XI - Plateforme pédagogique et interactive pour le français de la diplomatie

11. Aperçu général sur la plateforme pédagogique et interactive

Une plateforme de formation en ligne est un logiciel destiné à la communication pédagogique, dans le cadre de cours à distance ou hybrides. Ce logiciel doit, la plupart du temps, être installé sur un serveur, le plus souvent le serveur de l'institution qui l'utilise : cela nécessite l'intervention du service informatique, à la fois pour l'installation, et pour la maintenance. Les utilisateurs doivent fournir un login et un mot de passe pour y « entrer », une plateforme n'est donc en général, pas « ouverte au monde ».

L'utilisateur qui entre dans la plateforme après s'être identifié, voit en général la liste des cours auxquels il est inscrit et doit choisir l'un de ces cours ; à l'intérieur de ce cours, il peut participer à toutes les activités prévues par l'enseignant, dans les limites fixées par celui-ci (par exemple, dans un forum, l'enseignant peut ou non donner le droit aux apprenants de créer de nouveaux fils de discussion).

En dehors du statut « étudiant », deux autres statuts existent généralement : « enseignant » (avec la possibilité de créer/modifier un « cours », notamment en termes de choix d'outils de communication) et « administrateur » (avec la possibilité de créer/supprimer des cours).

Généralement les institutions et certaines universités surtout dans le monde, créent automatiquement un espace sur plateforme pour tous les cours présentiels existants, dans le but naturellement de stimuler les enseignants à utiliser la plateforme et ainsi à « hybrider » leur cours. Les principales fonctions de la plupart des plateformes sont la présentation de contenus (souvent accompagnée de tests) et la communication pédagogique.

En ce qui concerne la communication, les outils sont très divers et peuvent varier légèrement d'une plateforme à l'autre ; la plupart de ces outils sont asynchrones mais il existe toujours au moins un outil synchrone, le clavardage.

Enfin, la plupart des plateformes permettent, à l'intérieur d'un cours, de créer des espaces réservés à des groupes, peut ou non donner accès en lecture à ces espaces.

Il en va de même des clavardages, qui peuvent être réservés à des petits groupes. Précisons que plusieurs plateformes sont « open source » (Moodle Bitnami est la plus connue), c'est-à-dire que l'on peut les utiliser sans payer de licence, mais que l'on ne peut tout de même pas considérer que leur utilisation soit gratuite, dans la mesure où il faut des techniciens pour l'installer sur un serveur (qui lui-même doit avoir d'autant plus de capacités qu'il y aura d'utilisateurs) et pour assurer la maintenance.

Le principal avantage des plateformes est leur côté « privé », « sécurisé », qui garantit l'intimité du groupe d'apprenants tels que les diplomates.

Travailler avec des outils « grand public », estiment certains pédagogues, permet de jeter des ponts entre apprentissages formels et informels ; mais cela nécessite également plus d'autonomie chez les apprenants.

Les inscriptions sont cependant toujours possibles techniquement et les politiques à engager est d'ordre politico-pédagogique plus que technologique.

Un autre avantage des plateformes est la possibilité qu'elles offrent pratiquement toutes de bien baliser les tâches à réaliser. Moodle par exemple, propose un mode hebdomadaire, qui divise automatiquement la plateforme en autant de semaines (précisément datées) que comporte le cours. Nous nous intéressons, aux outils permettant des productions ouvertes. Ce n'est en effet qu'à partir de tels outils ouverts qu'une communication pédagogique peut s'instaurer.

L'outil de communication le plus utilisé en formation à distance est sans conteste le forum.

Il permet en effet, plus que d'autres outils, de structurer la communication grâce à ses fils de discussion, il est visible par l'ensemble des étudiants du cours (mode de communication « tous à tous »), ce qui permet de créer un sentiment d'appartenance, les messages peuvent avoir des fichiers attachés ou des liens internet, comme c'est le cas dans l'exemple de notre plateforme.

On note pour terminer que cette activité trouve bien sa place en début de formation, dans la mesure où elle permet à chacun de se présenter sous l'angle de ses compétences informatiques.

Par conséquent, la plateforme pédagogique interactive, laisse plus de liberté aux apprenants et choisissent la structuration « thématique » de Moodle, qui permet de traiter les différents thèmes dans l'ordre choisi par chacun. Créer un cours revient finalement à jouer et miser avec les outils de présentation de contenus et les outils de communication, les uns comme les autres étant largement modulables (d'où le nom de **Moodle**, qui signifie *Modular Object Oriented Dynamic Learning Environment*).

11.1. Description de la plateforme Compet@nces

« Compet@nces » est une plateforme pédagogique et interactive, destinée aux diplomates apprenants, aux enseignants - formateurs et à tout utilisateur de la langue française.

Ce site s'adresse notamment aux cadres des organisations internationales ou régionales ayant besoin d'utiliser le français dans le contexte professionnel ; aux fonctionnaires nationaux susceptibles d'avoir un rôle dans les travaux d'institutions internationales ou européennes ; aux journalistes, interprètes /traducteurs.

Les cours sont aussi adressés à tout le personnel des ambassades, diplomates, acteurs d'une entreprise ou ONG...etc. œuvrant dans le milieu des relations internationales.

Les politiques linguistiques éducatives s'inscrivent dans une politique d'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ou le Digital Learning dans les offres de formation. En se dotant de structures adéquates multimédias et de ressources pédagogiques, qui permettent aux apprenants de profiter d'un espace moderne de formation, de documentation et de communication. La mise à disposition des outils technologiques pour appuyer l'enseignement/Apprentissage.

L'objectif de cet espace est de : préparer les apprenants au média (les guider dans leur navigation), intégrer le Web dans le programme du cours, en vue d'une autonomisation, amener les apprenants à élaborer un cahier de suivi des objectifs visés, des progrès réalisés ou encore proposer des activités novatrices autour des tâches.

Développer l'autonomisation et l'apprentissage des langues de spécialité, permettre à chacun d'apprendre selon son rythme, ses objectifs et ses besoins ; bref le travail en autonomie. Améliorer les pratiques de production des supports de cours et renforcer les capacités de coaching en pédagogie et formation.

La première partie de l'interface décrit les généralités, dans une perspective de découverte et de référence.

Concepts clés / Glossaire

Longtemps langue de la diplomatie, la langue française a essaimé dans toute l'Europe et a laissé une trace durable dans le vocabulaire diplomatique du continent. Le vocabulaire diplomatique est riche d'une mémoire millénaire, d'anecdotes et de chausse-trapes. Il a ses singularités, voire ses exotismes.

On découvre dans cette rubrique les apports notionnels, les méthodes, les méthodologies, les mots utilisés dans la diplomatie. Les intitulés de ces concepts sont hypertextes sur toute page, où ils apparaissent. On peut les consulter en cliquant sur les intitulés.

Dictionnaire du diplomate en ligne URL

Guide pratique des missions diplomatiques et consulaires Dossier

Documentation sur la correspondance Dossier

Documentation sur la diplomatie

Ensuite la partie principale constituée de leçons est répartie en trois grandes parties qui suivent :

Premièrement la Correspondance diplomatique

Cette partie constituée de deux leçons dans l'objectif de conférer des aptitudes à la correspondance diplomatique, des capacités à s'exprimer dans la pratique et à s'appropriier la phraséologie des conférences, des débats, des réunions et table ronde.

Enfin un test sur les caractéristiques des documents diplomatiques.

Deuxièmement l'Organisation stratégique et gestion d'événements

Cette section constituée de quatre leçons, expose une panoplie de stratégies et de procédures pour l'organisation des réunions, conférences, débats, tables rondes.

Ensuite le Service de communication

Cette section aide à apprendre comment participer à une réunion de travail, utiliser en situation le vocabulaire et les tournures permettant de débattre sur un thème. Faire une synthèse de réunion en plénière.

Enfin une Orientation post apprentissage

Analyse comparative des niveaux observés et attendu voir décision pour aller plus loin.

Enfin une évaluation du cours en ligne pour le stagiaire ou l'apprenant

11.2. Structuration et contenu des leçons

Leçon 1 – Correspondance diplomatique

La maîtrise du français à l'international est de nos jours une conception fondamentale. Un très haut niveau de français est requis pour communiquer avec les ambassades et les grandes institutions étrangères et organisations internationales.

Le vocabulaire ainsi que la grammaire doivent être parfaitement assimilés afin d'évoluer aisément dans le monde de la diplomatie. De plus l'expression orale doit être parfaite, car elle est le reflet des compétences du diplomate aux yeux de leurs interlocuteurs.

Les cours de français spécifique à la diplomatie, ainsi que de la plateforme interactive permettent d'acquérir les aptitudes linguistiques nécessaires à la communication en milieu professionnel spécialisé de la diplomatie et des relations internationales.

Notre plateforme de formation établit un programme personnalisé selon les attentes des diplomates afin de préparer au mieux la formation voire l'apprentissage qui se structure.

11.3. Correspondance entre les ministères des affaires étrangères et les missions diplomatiques

Tout un répertoire d'instruments destiné à un bon fonctionnement des institutions diplomatiques est standardisé et constitue l'outil indispensable pour la gestion des échanges, d'où la correspondance.

11.4. Normes de spécificités de la correspondance diplomatique

On constate que dans la même métropole, les missions diplomatiques font souvent usage de pratiques différentes. Tel chef de mission signe tous les documents émanant de son poste (notes, notes verbales, aide-mémoire) et y appose son sceau. Tel autre les paraphes seulement.

L'apposition du sceau n'est, d'autre part, pas généralisée. Sous ces réserves, les règles ci-après sont à peu près généralement observées.

En exemple :

Les notes - Le terme général de note couvre traditionnellement toutes les correspondances échangées avec les missions diplomatiques. Les notes peuvent être en forme personnelle ou impersonnelle.

La note verbale - Écrite à la troisième 3ème personne, elle n'est pas signée mais paraphée ; elle ne comporte pas de formule d'appel, mais elle commence et se termine par une formule de courtoisie. La note verbale est destinée à éclairer des points de détail ou à résumer une conversation importante dont il importe de fixer les détails. Elle est présentée comme la note ordinaire. Le titre de « note verbale » figure en tête. Elle est paraphée et porte le sceau du poste. La note officielle est rédigée à la troisième personne, ce qui la fait paraître plus sèche et froide qu'une lettre standard.

Elle commence par une formule de politesse : « *L'Ambassade de France présente ses compliments au Ministère des Affaires Étrangères et à l'honneur de...* »

Elle se termine toujours par une formule de courtoisie du genre de celle-ci : « *L'Ambassade saisit cette occasion pour adresser au Ministère les assurances de sa haute considération.* »

La note est expédiée sur grand papier à en-tête imprimé. Elle ne comporte ni sommaire, ni formule d'appel ; une formule de réclame est nécessaire. Le recto de la première page doit contenir dix lignes au plus. La note est signée ou paraphée. La date est inscrite à la ligne suivant le dernier mot du texte. Placer la date à la fin de la note est considéré comme une marque particulière de considération. Le sceau du poste est apposé.

Dans des circonstances exceptionnelles on fait usage de certains types de notes :

a) La note collective est adressée à un gouvernement par les représentants de plusieurs États qui doivent lui présenter en commun des observations. C'est une forme particulièrement solennelle de communication. Elle peut être établie en un seul exemplaire qui porte la signature de tous les chefs de mission ; dans ce cas elle est remise au cours d'une audience à laquelle ils assistent tous. Elle peut aussi tout en étant rédigée en termes identiques être envoyée séparément, mais simultanément, par chacun des chefs de mission.

b) La note identique est moins solennelle. Chaque mission envoie sa note ; le fond du document est toujours identique, mais la forme peut varier. Les notes ne sont pas présentées simultanément.

c) Le mémorandum est une note destinée au Chef de l'État. Elle comporte la formule :

« *le soussigné à ordre de...* ».

Il s'agit d'un aide - mémoire qui a pour objet d'expliquer la conduite d'un gouvernement ;il décrit des faits et présente des arguments ; mais ne comporte pas de formules de courtoisie et il n'est pas signé ;pas de seau non plus ; il est remis de main à main, au cours de l'entretien.

*d) On appelle **manifeste** une note qui a pour objet d'être diffusée.*

*e) Un **ultimatum** énonce les exigences qu'un gouvernement est décidé à faire prévaloir par la force. C'est généralement le prélude d'une guerre.*

*f) **Despatch** lettre officielle que le ministre étranger envoie à son ambassadeur, avec l'instruction de la communiquer au ministre du pays hôte et de lui en remettre une copie.*

*g) La **note promemoria**, ou **aide-mémoire**, a pour objet d'expliquer ou de justifier la conduite du gouvernement ou de l'agent. Elle est expédiée sur papier carré avec en-tête imprimé.*

Elle est remise main à main au cours d'un entretien. Du fait qu'elle n'est pas appelée à circuler sous enveloppe, elle ne comporte ni sommaire, ni formule d'appel, ni formule de réclame, ni formule de courtoisie. La date est inscrite à la ligne qui suit le dernier mot du texte. Elle n'est pas signée et ne porte pas le sceau du poste.

*h) **Document de travail**, documents et rapports qui se rattachent à des sujets susceptibles d'être soulevés lors des négociations.*

*i) **Les lettres officielles** ont un caractère plus personnel que les notes ; elles contiennent les divers éléments énumérés. Elles comportent notamment une formule d'appel et une formule de courtoisie. Elles sont expédiées sur papier carré avec en-tête imprimé.*

Le recto de la première page doit contenir trois lignes de texte, au moins, et cinq au plus. Lorsque la lettre se termine au haut d'une page, deux lignes de texte au moins précèdent la formule de courtoisie, qui doit se trouver tout entière sur la même page. Elles peuvent être signées, suivant les besoins du service, par le chef de mission ou par celui de ses collaborateurs chargés de suivre l'affaire.

Dans le service diplomatique français, on fait un large usage de la note impersonnelle. Les lettres personnelles sont utilisées pour marquer, auprès d'une autorité déterminée, une insistance particulière en vue de signaler l'intérêt spécial porté à une affaire.

11.5. La politique de la langue dans la correspondance diplomatique

Harold Nicholson considère que «la diplomatie, comme son nom l'indique, est un art écrit plutôt que verbal ». Le rapport entre la communication écrite et orale dans la diplomatie est difficile à évaluer. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans la diplomatie a ajouté une importance à la communication écrite. Autrement, la correspondance

diplomatie reste cruciale. Il n'y a pas de règles généralement applicables pour la correspondance diplomatique écrite.

La diplomatie est considérée comme subjective tout en étant immensément expressive ; ce qui nous permet de définir la diplomatie comme couvrant une mystification sous de nombreuses vérités. Choisir les bons mots est toujours important dans la communication, en particulier dans la communication internationale. Au niveau diplomatique le langage brutal est proscrit, une telle brutalité peut cependant causer des incidents bien plus importants.

Dans ce contexte, nous estimons qu'en diplomatie, nous pouvons dire la vérité de la bonne manière. Ces dispositions sont très méticuleuses dans les procédures méthodologiques concernant la communication diplomatique et qui se retrouvent dans la correspondance.

○ **Correspondance diplomatique**

La question est toujours posée et mériterait de l'être en permanence, à savoir si l'anglais est-il devenu la lingua franca au même titre que le français ? Telle est la question principale. En fait, la vraie question est : pourquoi le latin à l'époque romaine ou le français à l'époque de Louis XIV était-il la lingua franca ? Bien qu'il n'y ait pas d'accord formel, il y a eu un consensus pour utiliser une langue comme lingua franca au fil des ans. C'est généralement en raison de la puissance d'un empire ou de sa puissance douce d'attractivité. La tendance impose un apprentissage de ce genre de langues comme deuxième langue. Depuis le début du XXe siècle, l'anglais est devenu la lingua franca, l'Empire britannique devenant ainsi la superpuissance. Plus tard, après les guerres mondiales, ce furent les États-Unis et c'était encore l'âge de l'anglais. Aujourd'hui, le français est utilisé pour la correspondance entre les nations. Cependant, dans les traités ou accords internationaux, la langue de chaque pays est utilisée et une copie en anglais et français est ajoutée pour être remise à l'ONU.

○ **Lettre diplomatique**

L'outil principal de la correspondance diplomatique est la lettre. Écrire est toujours plus sûr que de parler directement à votre interlocuteur ou de faire une déclaration à la presse. Comme dans certaines situations, vous pouvez succomber à vos sentiments et dire des choses involontaires. De ce fait dans la vie des institutions de coopération internationale, un journaliste avisé peut vous amener à dire des choses involontaires. Cependant, dans les lettres, il y a toujours assez de temps pour choisir les bons mots purifiés de sentiments. D'un autre côté, en écrivant avec le consensus et l'esprit public, il y a moins de probabilité que l'on se trompe. Lors de l'organisation des formats de lettres, elles peuvent se diviser en lettres administratives ou bureaucratiques, lettres privées et lettres politiques. Néanmoins, chacune d'entre elles peut être définie comme politique. Lorsqu'

on félicite par exemple les résultats des élections d'une nation et non de l'autre, vous faites assurément de la politique, comme les lettres de condoléances peuvent être utilisées comme outils politiques. Nous constatons que tous ces écrits font partie intégrante de la vie diplomatique et de coopération internationale.

Les lettres officielles et les notes sont rédigées dans la langue de l'expéditeur. Si, toutefois, une mission préfère pour des raisons dont elle est seule juge, employer une autre langue, l'usage général est qu'elle peut écrire en français au Ministère des Affaires Étrangères, qui lui répondra dans la même langue.

Correspondance entre les Ministères des Affaires Étrangères et leurs agents à l'étranger
Correspondance officielle française.

Dans la pratique administrative française, les lettres officielles se distinguent par leur présentation. La qualité administrative de l'expéditeur et celle du destinataire sont en vedette, et nettement séparées en tête : « *le Ministre des Affaires Étrangères à Monsieur le Ministre de.....à.....* ».

Puis suit l'objet de la lettre, formant une rubrique distincte, ou énoncé en marge.

Enfin vient le corps de la lettre, où la formule « *j'ai l'honneur* » figure une fois. On n'utilise jamais de formule de courtoisie.

Dans les lettres officielles, lorsque la formule *j'ai l'honneur* est employée, la lettre peut être signée pour un supérieur. Dans une lettre officielle où est employée la formule « *je suis chargé par* » M. X....., de....., on ne peut signer pour un supérieur.

On emploie, pour définir la correspondance échangée entre le Ministère et les missions diplomatiques, le terme de *dépêches*.

Ce vocable couvre l'ensemble des lettres officielles, qu'il s'agisse d'instructions du ministre ou de rapports des agents.

Il est d'usage de faire figurer dans la formule d'appel le nom du ministre des affaires étrangères et celui du chef de mission auquel la lettre est adressée. Les chefs de mission font de même dans leur correspondance destinée au département, et il est d'usage de donner au ministre des affaires Étrangères le traitement « *d'Excellence* ».

Les rapports, qui sont des pièces officielles adressées au ministre des Affaires Étrangères par les agents des postes extérieurs, sont toujours écrits sur grand papier et sur feuille double. Lorsqu'ils s'adressent à des supérieurs hiérarchiques autres que le ministre, les agents écrivent sur papier carré.

Un *sommaire* et éventuellement, la *référence*, doivent figurer dans la marge.

Les lettres administratives comportent, en entête :

a) *La date.*

b) *La formule d'appel, rédigée dans les termes ci-après (circulaire du 24 mai 2019) :*

« M..., *Ambassadeur (Ministre, Chargé d'affaires) de la République à...*

M..., Conseiller (Secrétaire, Attaché) d'Ambassade à...

« M..., *Consul général (Consul, Vice-Consul) de France à...*

« *à M. le Ministre des Affaires Étrangères. »*

Les dépêches des postes doivent porter en minuscules, sous l'appel, l'indication de la Direction compétente.

Lorsque le rapport se termine en haut d'une page, deux lignes de texte au moins doivent précéder la signature.

Les rapports ne comportent pas de formule de courtoisie.

Les télégrammes sont employés lorsque l'avis à adresser au département est trop urgent pour être acheminé par lettre. Le style des télégrammes est concis. L'usage des « télégrammes en clair par courrier ». Le cryptage et la diffusion des télégrammes se font de nos jours de façon électronique. Nous revenons sur les Notes pour dire qu'à l'intérieur du département des affaires étrangères ou des postes diplomatiques, il est d'usage au cours de l'examen des affaires, ou pour les soumettre à un chef hiérarchique, de rédiger des notes de service.

Ces notes sont expédiées sur grand papier avec en-tête imprimé ; en haut de la première page figure la mention :

Note pour le (Secrétaire général).

La date est inscrite en haut et à droite de la première page, le sommaire dans la marge. Elles portent après le point final le paraphe ou les initiales de l'auteur.

Une correspondance porte la « *mention très secrète* » lorsque sa divulgation causerait des dommages exceptionnellement graves à la Nation (emploi réservé au Premier Ministre).

La « *mention secrète* » indique que la divulgation du document est considérée comme susceptible de mettre en danger la sécurité nationale, de causer des préjudices sérieux aux intérêts ou au prestige de la Nation ou à l'action gouvernementale.

Les correspondances portant l'une ou l'autre de ces mentions doivent être conservées à part, de façon à ne pouvoir tomber entre les mains de personnes n'ayant pas qualité pour connaître de l'affaire traitée. Il n'est pas permis de faire allusion à leur contenu dans la correspondance officielle. Il est bon qu'elles portent l'indication des autorités auxquelles elles sont communiquées.

11.6. Les formes de documents en diplomatie

En diplomatie, un document confidentiel peut être connu et commenté librement dans les services administratifs concernés. Mais sa divulgation tout en ne mettant pas en danger la sécurité nationale, est de nature à nuire aux intérêts de l'État, à l'activité gouvernementale, voire à des individus, ou peut-être avantageuse à une nation étrangère. Un tel document ne doit pas être communiqué en dehors des services administratifs compétents.

Ce type de document est souvent dit réservé quand il fait l'objet d'une diffusion restreinte en vue d'éviter notamment que son contenu ne soit connu prématurément.

- Les lettres privées adressées par les agents au ministre, comportent :

1° La formule d'appel: Monsieur le Ministre;

2° En réclame : Son Excellence Monsieur..., Ministre des Affaires Étrangères ;

3° Une formule de courtoisie Celle-ci :

pour les ambassadeurs :

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.

pour les ministres :

... les assurances de ma respectueuse considération.

pour les autres agents :

... les assurances de mon respect.

Concernant les formules de courtoisie, les ambassadeurs ont droit de la part des agents placés directement sous leurs ordres et de tous agents subalternes, au traitement *d'Excellence* et à la formule de courtoisie suivante :

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma respectueuse considération.

En principe également, les ministres plénipotentiaires et les directeurs ont droit de la part des agents placés directement sous leurs ordres et de tous agents subalternes, à la formule de courtoisie suivante :

Agréer, Monsieur le Ministre (ou : le Directeur), les assurances de ma respectueuse considération.

A l'égard des chargés d'affaires, les consuls généraux et consuls en fonctions dans le ressort de l'ambassade ou de la légation, emploient la formule de courtoisie suivante :

Agréer, Monsieur le Chargé d'affaires, les assurances de ma considération la plus distinguée.

Les vice-consuls et agents consulaires :

Veillez agréer, Monsieur le Chargé d'affaires, les assurances de ma considération la plus distinguée.

Réciproquement, les chargés d'affaires emploient, à l'égard des consuls généraux, la formule de courtoisie suivante :

Agréez, Monsieur, les assurances de ma considération la plus distinguée.

A l'égard des consuls :

Recevez, Monsieur, les assurances de ma considération la plus distinguée.

A l'égard des vice-consuls et agents consulaires : *Recevez, Monsieur, les assurances de ma considération distinguée,*

La correspondance diplomatique prend des formes diverses et se formalise dans les rituels à savoir la présentation des lettres de créance.

11.6.1. Répertoire de structures des types de correspondance diplomatique

○ **Note**

La note est une communication écrite d'un ministre des affaires étrangères aux envoyés diplomatiques étrangers ou à d'autres fonctionnaires étrangers. Elle est le générique ; il peut s'agir d'une démarche ou d'une persona non grata. Il s'agit de la forme de correspondance la plus utilisée entre les États ou les acteurs non étatiques. Hormis la note de protestation, toutes les notes commencent et se terminent avec courtoisie diplomatique. Cela peut être à la première personne ou à la troisième personne. La troisième personne est généralement utilisée dans la note verbale. Elle est signée.

Boîte à outils des formulations clés : comme la note couvre les autres types de notes, toutes les phrases peuvent être utilisées.

Le ministère des affaires étrangères souhaite informer le gouvernement de...

Les États-Unis notent leur soutien à...

Le gouvernement de (...) Conseille,

Le gouvernement du Togo souhaite attirer l'attention sur...

○ **Note verbale**

La note verbale est la forme de correspondance diplomatique la plus **utilisée** entre États. Elle émane d'une représentation diplomatique, du MAE ou d'un ministère technique autorisé à traiter directement avec les missions diplomatiques.

La note est écrite sur papier avec en-tête à gauche et rédigée en une seule langue, dans un style impersonnel à la troisième personne du singulier. La note commence par la formule introductive de politesse suivante : *"Le Département de..... présente ses compliments à l'Ambassade de et à l'honneur de "....."*

La note est paraphée, et non pas signée. Le paraphe est apposé à la fin du dernier paragraphe : La phrase finale est ainsi libellée : « *Le Département, ou le Ministère des affaires étrangères saisit cette occasion pour renouveler à l'Ambassade l'assurance de sa haute considération* ».

Le lieu et la date sont mentionnés à la fin du texte, à gauche. Le sceau à encre est apposé sur la dernière page, à droite sous le paraphe. Le nom du fonctionnaire qui paraphe la note est indiqué entre parenthèses, uniquement sur les copies à usage interne. Le destinataire figure toujours sur la première page de la note, en bas à gauche. Pour l'envoi, on utilise une enveloppe blanche sur laquelle est écrite l'adresse postale complète du destinataire. Les notes des représentations diplomatiques et les notes circulaires sont numérotées.

D'une manière générale, la note verbale s'emploie pour les communications de routine et les affaires d'importance secondaire. A la différence de la lettre, la note verbale ne comporte ni formule d'appel, ni réclame, ni attache. La date figure au bas du texte et est suivie du sceau de l'institution. Le texte est rédigé à la troisième personne, et l'entrée en matière est généralement précédée d'une formule de courtoisie « ... *Présente ses compliments à... et a l'honneur de...* »

Boîte à outils et expressions

« *L'Ambassade de France présente ses compliments au Ministère des Affaires Étrangères et a l'honneur de...* »

« *Le gouvernement français souhaite informer que...* »

« *Le gouvernement d'Espagne souhaite attirer l'attention sur...* »

« *Le gouvernement de la République du Ghana souhaite informer le gouvernement de...* »

« *Le gouvernement d'Arabie souhaite en outre informer que...* »

« *Le Gouvernement de la République d'Éthiopie souhaite porter à l'attention de...* »

Vous trouverez ci-dessous une note verbale de l'ambassade de France au Pays bas et une autre de la mission permanente de la République du Burundi aux nations unies à Genève



AMBASSADE DE FRANCE AUX PAYS-BAS

Chancellerie diplomatique

La Haye, le 17 octobre 2014

N°2014-265048

L'Ambassade de France aux Pays-Bas présente ses compliments à la Cour pénale internationale (Grefte) et, se référant à sa note verbale NV/2014/3414/AB en date du 10 octobre invitant les autorités françaises à préciser le régime de publicité applicable à la note verbale n°432 en date du 30 juin 2014 de cette Ambassade, a l'honneur de lui faire part que ce document peut être rendu public dans son intégralité./.



L'Ambassade de France aux Pays-Bas saisit cette occasion pour renouveler à la Cour pénale internationale (Grefte) les assurances de sa très haute considération.

Cour pénale internationale
Grefte
La Haye

Document 1 Note verbale



N° 204.02.17/0934/MAE/2018

NOTE VERBALE

La Mission permanente de la République du Burundi auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève présente ses compliments au Président du Conseil des droits de l'homme et a l'honneur de se référer à la 39^{ème} session du Conseil des droits de l'homme pour dénoncer la perturbation spontanée du side event, organisé par la même Mission le 14 septembre 2018, en salle XXV, sous le thème «*Burundi : Regard rétrospectif dans la perspective des élections de 2020*», par des éléments hier membres de la société civile burundaise, qui sont aujourd'hui des fugitifs recherchés par la justice burundaise et font objet d'un mandat d'arrêt international.

Le Conseil des droits de l'homme a notamment la responsabilité de renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme en coopération avec les Etats et la société civile. Dans ce sens, combattre l'impunité est l'une des voies privilégiées qui doit être observée par tous.

Or, depuis sa 31^{ème} session, le Conseil des droits de l'homme n'a cessé d'autoriser des éléments recherchés par la justice burundaise, pour leur responsabilité dans le putsch manqué du 13 et 14 mai 2015, à participer à ses travaux sous prétexte que ce sont des défenseurs des droits de l'homme.

Suite à cette situation et à l'incident de ce vendredi 14 septembre 2018, le Burundi, en tant qu'Etat membre, voudrait demander au Conseil des droits de l'homme de retirer immédiatement à ces personnes les badges d'accès au palais des Nations faute de quoi le Burundi se réserve le droit de bouter la suite des travaux dudit Conseil jusqu'au rétablissement de la situation.

La liste officielle des personnes faisant objet de mandat d'arrêt international est annexée à la présente note verbale.

La Mission permanente de la République du Burundi auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler au Président du Conseil des droits de l'homme les assurances de sa haute considération.

Genève, le 15 septembre 2018

SECRETARIAT DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
PALAIS DES NATIONS
8-14 AVENUE DE LA PAIX
12311 GENEVE 10, SUISSE



○ **Note de protestation**

Si un État juge les actions d'un autre État inacceptables, il peut soit appeler verbalement l'ambassadeur auprès du ministère des affaires étrangères, soit envoyer une note de protestation. Il peut s'agir d'une condamnation de l'action, car une partie n'approuve pas l'action de l'autre. Cela ne commence ni ne se termine par une courtoisie diplomatique. Elle est signée.

Boîte à outils et expressions-clés

« *J'ai l'honneur de reproduire ci-dessous le texte d'une note de protestation contre le (PAYS) ».*
« *J'ai l'honneur de vous transmettre le texte de la note de protestation, »*
« *La République de (PAYS) proteste fermement contre le... »*
« *Nous condamnons fermement... »*
« *La République de (PAYS) considérera cela comme un acte hostile. »*
« *La République de (PAYS) ne permettra pas... »*

○ **Lettres de préoccupation**

Les lettres de préoccupation diffèrent des lettres de protestation par leur ton de langage. Elles ne sont pas aussi fermes que les notes de protestation et sont généralement efficaces pour résoudre une situation avant qu'elle ne devienne un problème. Ils sont généralement utilisés entre alliés ou États amis. Elles sont signées.

Boîte à outils et expressions-clés

« *Nous suivons de près les rapports de... »*
« *Ces allégations soulèvent de sérieuses questions... »*
« *Nous ne pouvons pas rester indifférents à... »*
« *La République de (PAYS) considère avec inquiétude... »*
« *Nous saluons les mesures prises par votre gouvernement... »*
« *Nous demandons une clarification / une explication sur ces déclarations... »*
« *... Est un sujet de grave préoccupation »*
« *La République de (PAYS) est tenue de faire de sérieuses réserves... »*
« *La République de (PAYS) sera obligée de considérer ses propres intérêts... »*
« *Les États-Unis ont noté avec préoccupation... »*

○ **Mémoire**

Le mémoire (ou mémoire, s'il comprend un résumé d'une conversation, des mémoires ou un aide-mémoire) est un exposé détaillé des faits et des arguments d'un État. C'est comme une note mais il ne commence et ne se termine pas par courtoisie diplomatique. Il n'est pas signé car il est remis en mains propres ou accompagné d'une lettre de motivation.

Boîte à outils et expressions-clés du mémoire

« *J'ai l'honneur de vous transmettre un mémoire de ... »*
« *Le gouvernement du Royaume-Uni déclare que... »*
« *Nous souhaitons porter à l'attention de... »*

Activité : rédigez un mémoire à (PAYS) sur ses attitudes à l'égard de votre citoyen pénétrant dans les pays européens par ses autoroutes. Écrivez sur les problèmes auxquels ils sont confrontés et sur la cause de la police (PAYS).

6. Pro - memoria

Pro-memoria est un mémorandum comprenant un résumé de la conversation. Il s'agit d'un enregistrement officiel de l'entretien. Il diffère d'un aide - mémoire qui est un résumé informel d'un entretien diplomatique. C'est comme la narration et le simple passé est utilisé. Il est généralement laissé au ministère des affaires étrangères par l'ambassadeur, le représentant ou le ministre concerné. Il est utilisé pour éviter les malentendus. Il est signé.

Activité : rédigez un mémoire sur la réunion de la commission entre votre pays et (PAYS) sur la situation en (PAYS).

○ Aide-mémoire

L'Aide-mémoire est un mémorandum comprenant un résumé de la conversation. Il s'agit d'un enregistrement informel de l'entretien. Diffère d'une pro-memoria qui est un résumé formel d'un entretien diplomatique. Il n'est généralement pas signé et est laissé au ministère des affaires étrangères par l'ambassadeur, le représentant ou le ministre concerné.¹²⁰

Activité : Rédiger un aide-mémoire expliquant les détails de l'entretien entre votre pays et la (une situation)...

○ Note diplomatique circulaire

Ce sont des notes identiques envoyées à chaque récepteur. Ces documents paraphés sont principalement utilisés dans des conventions comme l'ONU ou l'UE, notamment pour informer ou appeler à une discussion sur un sujet.

Boîte à outils et expressions-clés

« Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document du Conseil de sécurité. »

« Je demande que cette lettre soit distribuée comme document officiel de la Commission préparatoire. »

« Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer cette lettre et le mémorandum comme document du Conseil de sécurité. »

« Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité. »

« La délégation de (PAYS) demande que cette lettre soit distribuée comme document officiel de la Commission préparatoire. »

« Veuillez faire en sorte que cette communication soit diffusée. »

Activité : rédigez une note diplomatique circulaire adressée au corps diplomatique de votre pays pour vous informer de la nouvelle adresse du ministère des affaires étrangères.

○ Lettres de créance / Plein pouvoir

Documents autorisant les ambassadeurs/consuls par les gouvernements auxquels ils sont envoyés, leur permettant de mener à bien leurs affaires diplomatiques et consulaires. Il est

¹²⁰ Satow's Guide to Diplomatic Practice, Ed. Lord Gore-Booth, Longman, England, 1994, p. 184, 185.

présenté par l'État d'origine à l'État accréditaire et si l'autorisation est accordée, l'État accréditant en est informé. Parfois il est également appelé une lettre de plein pouvoir. Il s'agit d'un document donné par le Président, accréditant une ou plusieurs personnes pour le représenter ou représenter le gouvernement dans une conférence, une convention, une négociation internationale ou exprimant le consentement de l'État à être lié par un traité ou un accord. La personne nommée avec pleins pouvoirs est censée être totalement autorisée à participer, à négocier, à conclure et à signer tout accord au nom de son État. Ils sont signés et présentés avant les négociations.

Les « Pleins pouvoirs » : un document émanant de l'autorité compétente d'un État désignant une ou plusieurs personnes pour représenter l'État aux fins de négociation, d'adoption, d'authentification du texte d'un traité, exprimant le consentement d'un État à être lié par un traité, ou pour avoir accompli tout autre acte relatif à ce traité. Les chefs d'État, les chefs de gouvernement et les ministres des affaires étrangères sont considérés comme représentant leur État aux fins de tous les actes relatifs à la conclusion d'un traité et n'ont pas besoin de présenter leurs pleins pouvoirs. Les chefs de missions diplomatiques n'ont pas besoin de présenter tous leurs pouvoirs pour adopter le texte d'un traité entre l'État accréditant et l'État auprès duquel ils sont accrédités. Également, [Art.2 (1) (c) et Art.7 Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969]

Boîte à outils et expressions-clés

« *J'ai choisi M. / Mme. Comme...* ».

« *J'ai pleine confiance en M. / Mme. comme....* »

« *J'ai fait le choix de M. / Mme. comme....* »

« *Je donne tout mon crédit à M. / Mme.* »

« *Je crois que M. / Mme. X sera le bon choix...* ».

Dans les lettres de créance, le Président de la République envoie une lettre au Président de l'État accréditaire pour déclarer le nom de l'ambassadeur qu'il a choisi pour le pays. Il y a généralement quelques déclarations sur les bonnes vertus du représentant choisi pour la mission. Par moments, on affirme que l'ambassadeur est un citoyen éminent du pays. La partie la plus importante de la lettre est que l'expéditeur accorde toute sa crédibilité à son représentant. Il demande également son admission (exequatur) par l'État d'accueil.

Activité 1: Choisissez quelqu'un comme ambassadeur auprès des USA. Mentionnez ses qualifications.

Tâche 2: Écrivez une lettre de plein pouvoir au Royaume-Uni informant du représentant que vous avez choisi pour la commission des droits de l'homme.

○ Exequatur

Si la lettre de créance présentée par l'État accréditant est acceptée par l'État accréditaire, un exequatur est accordé à l'ambassadeur, de sorte que l'État accréditant soit informé de l'accréditation signée.

Boîte à outils et expressions-clés

« *Je reconnais M. / Mme. comme... »*

« *Je déclare M. / Mme. comme... »*

« *Monsieur Madame. X est accrédité en tant que... »*

« *J'accepte M. / Mme. comme... »*

Activité : Reconnaître M. X comme ambassadeur de Russie dans votre pays.

○ Persona non grata

Supposé qu'un représentant diplomatique devient inacceptable pour un gouvernement accréditaire pour une raison quelconque, cela peut être dû à des problèmes de relations ou à un crime personnel, le gouvernement accréditant le déclare persona non grata. Cette situation est communiquée à la contrepartie par une lettre signée.

Boîte à outils et expressions-clés

« *La république de (PAYS) déclare M. / Mme. X pour être une persona non grata. »*

« *Conformément à l'article 23 de la Convention de Vienne sur les relations consulaires... »*

« *Le ministère des affaires étrangères de la République de (PAYS) informe l'ambassade / la République de... »*

Dans l'exemple suivant, le département d'État déclare le consul général du Venezuela persona non grata. Elle supposait que Mme Antonieta¹²¹ était impliquée dans des cyberattaques contre les systèmes informatiques du gouvernement américain avec des diplomates des ambassades iraniennes et cubaines et des étudiants se faisant passer pour des extrémistes, alors qu'elle était vice-secrétaire à l'ambassade de Caracas au Mexique. Les États-Unis ont déclaré le consul général du Venezuela à Miami persona non grata et ont déclaré qu'elle devait quitter le pays.

La diplomate, Livia Acosta Noguera, aurait discuté d'éventuelles cyberattaques contre les États-Unis alors qu'elle était basée à l'ambassade du Venezuela au Mexique en 2008. La convention de Vienne sur les relations consulaires est d'usage dans ces lettres: « *L'État de résidence peut à tout moment notifier à l'État d'envoi qu'un fonctionnaire consulaire est persona non grata ou que tout autre membre du personnel consulaire n'est pas acceptable ».*

BBC:<http://www.bbc.com/news/world-us-canada-16461697>

Tâche : Déclarer le consul M. X de (PAYS) persona non grata pour avoir participé à des activités subversives. Ou un cartel de trafic de drogue.

¹²¹BBC:<http://www.bbc.com/news/world-us-canada-16461697>

○ **Procès-verbal agréé**

Un procès-verbal agréé est un document informel, qui peut ou non être un traité. Les accords et conventions sont souvent accompagnés d'un échange de lettres d'accompagnement ou d'un procès-verbal convenu, sur lequel sont écrits des détails qui ne figurent pas dans le corps du texte. Ce qui a été convenu est expliqué au passé simple. Les procès-verbaux conventionnels signés, admis si d'autres modifications sont prévues sur l'accord.

Il s'agit d'un document très détaillé répertoriant toutes les questions relatives au contentieux entre les pays. L'échange de données, les problèmes sont les principales décisions prises en commission.

Tâche : Rédiger une minute convenue qui est signée entre (PAYS) et (PAYS) sur une ressource minière.

○ **Avis de résiliation**

Il s'agit d'une lettre signée informant la ou les contreparties que l'expéditeur ne souhaite plus maintenir un accord ou un traité. Elle nécessite une réponse à cet égard. Tout accord ou traité qui n'est pas commenté avant sa date limite est accepté pour être valable pour une nouvelle période.

Activité : Avis de résiliation du traité sur la construction de centrales énergétiques par la Fédération de Russie. Écrivez les raisons de la résiliation.

○ **Bout de papier / note d'allocution**

Ce sont des « documents » non signés très informels utilisés lors de l'entretien par les représentants qui peuvent être : un président, un ambassadeur ou un envoyé obtenu pour l'entretien. Il est presque toujours écrit lors de l'entretien pour en changer le flux en convainquant l'homologue. Il est très rare qu'ils deviennent publics car ils sont confidentiels ou non officiels.

L'exemple le plus célèbre d'un bout de papier est l'Accord sur les pourcentages de Churchill. En 1944, Churchill et Staline se rencontrent à Moscou pour discuter de la situation d'après-guerre. Alors que le traducteur anglais disait : « Et si nous contrôlions 90% de la Grèce et vous de la Roumanie ? » à ce moment, Churchill écrit le document ci-dessous et le remet à Staline. Il est surpris. Il met une tique et la rend à Churchill. Lorsque Churchill demande : « Semble-t-il que nous ne cherchons nos propres intérêts, qu'en traitant la situation qui concerne le sort de millions de personnes de manière si aléatoire ? » Lorsqu'il propose de brûler le papier, Staline dit « Non, tu le gardes ».

L'accord des pourcentages a été décrit en 1954 dans les mémoires de Churchill : Le moment était propice aux affaires, alors j'ai dit [à Staline]: « Régulons nos affaires dans les Balkans. Vos armées sont en Roumanie et en Bulgarie. Nous avons des intérêts, des missions et des agents là-bas. Ne nous laissons pas faire. En ce qui concerne la Grande-Bretagne et la Russie, comment cela serait-il possible pour vous d'avoir une prédominance de quatre-vingt-dix pour cent en

Roumanie, pour que nous ayons quatre-vingt-dix pour cent de voix en Grèce, et cinquante-cinquante pour cent environ Yougoslavie ? « Pendant la traduction, j'ai écrit sur une demi-feuille de papier :

Roumanie :

Russie = 90%

Les autres = 10%

Grèce :

Grande-Bretagne = 90%

(en accord avec les USA)

Russie = 10%

Yougoslavie = 50-50%

Hongrie = 50-50%

Bulgarie :

Russie = 75%

Les autres = 25%

Beilham

Note written by P.A. during
 conversation with Marshal Stalin at the Kremlin 16.9
 1944. (Attached is Lulskovets's translation. (Red
 ink added later).)

Romania

Russia	90%
The others	10%

Greece G. Boulasina
 "Warrior" & USA.

Russia	90%
The others Rusovis	10%

Yug. Servia

	50/50 ?
--	---------

Hungary

	50/50 %
--	---------

Belgium

Russia	75%
The others	25%

NATIONAL ARCHIVES

Document 3 Bout de papier

Photo : La note originale de Churchill, avec des amendements et la tique de Staline, est dans les Archives nationales britanniques

18 History or Utopia: <http://peopletales.blogspot.com.tr/2016/06/percentages-agreement-or-how-stalin-and.html>

Activité : vous êtes en négociation avec des représentants (Pays). Ils insistent pour donner les contrats de construction aux entreprises chinoises. Écrivez un bout de papier pour leur rappeler votre position au sein du gouvernement (PAYS) contre les mouvements d'indépendance.

○ **Projets de lettres**

Le projet de lettre est une copie provisoire d'un texte. Il est utilisé pour avertir un autre état du contenu probable de la lettre réelle ou pour résoudre des interprétations erronées. Les projets de lettres doivent être distingués des bouts de papier / notes d'allocution car ils sont plus détaillés et pédantesquement. Ils sont Signés.

Le projet de lettre a un langage très dur et menaçant alors que la lettre réelle envoyée deux jours plus tard est beaucoup plus pratique pour une lettre envoyée à un allié. Il semble que le projet de lettre ait fonctionné, la Turquie changeant d'avis de ne pas intervenir avant 1974. Échantillon¹²²

Document traduit

Projet de lettre du président Johnson au président Inonu de Turquie, 5 juin 1964¹²³

« J'espère que vous comprendrez que vos alliés de l'OTAN n'ont pas eu la possibilité de déterminer s'ils ont une obligation de protéger la Turquie contre l'intervention soviétique, sans le plein consentement et la compréhension de ses alliés de l'OTAN. »

Lettre réelle envoyée par le président Johnson au président Inonu de Turquie, le 7 juin 1964

« Nous vous considérons comme un grand allié avec des intérêts communs fondamentaux. Votre sécurité et votre prospérité ont été la préoccupation profonde du peuple américain et, nous l'avons exprimée dans les termes les plus concrets. Nous avons combattu ensemble pour résister aux ambitions de la révolution communiste mondiale. Cette solidarité a beaucoup compté pour nous, et j'espère que cela signifie beaucoup pour votre gouvernement et votre peuple. »

Activité : Rédiger un projet de lettre à (Pays) l'avertissant des activités dans (situation). Le menacer de (un contexte) vers leur pays.

○ **Démarches**

Les démarches correspondent à des questions sensibles telles que la tentative d'un État de protéger ses intérêts contre les effets d'un événement ou d'un événement à venir. En fait, démarche est le nom de l'action. Ses outils peuvent être un aide-mémoire, une lettre ou un projet de lettre expliquant et montrant l'attitude de l'État. La démarche est signée.

Boîte à outils et expressions-clés

« *Le gouvernement (PAYS) souhaite informer que...* »

« *Le gouvernement (PAYS) souhaite attirer l'attention sur...* »

« *Le gouvernement de la République d'(PAYS) souhaite informer le gouvernement de...* »

« *Le gouvernement (PAYS) souhaite en outre informer que...* »

¹²² Diplomatic Correspondence, Ye. V. Borisova, Tashkent, 2013, p. 16. Traduit

¹²³Notre traduction

« *Le gouvernement de la République d(PAYS) souhaite porter à l'attention de... »*

Activité : préparer une démarche pour le vote du « soi-disant » génocide arménien au Sénat américain.

○ **Communications cérémonielles**

Les communications cérémonielles sont des lettres envoyées à un homologue lors d'occasions spéciales comme un mariage, une fête nationale, un anniversaire, des élections gagnantes, etc. Elles sont signées et peuvent être adressées à la première personne (président, vice-président) ou à l'État en général. Donc, ça peut être à la première personne ou à la troisième. Bien que non obligatoires, ces types de lettres sont importants dans les relations internationales pour renforcer l'amitié.

Boîte à outils et expressions-clés

« *Notre gouvernement a l'honneur de féliciter... »*

« *Notre gouvernement se réjouit de l'occasion... »*

« *Au nom du gouvernement de la République de (PAYS), je vous écris pour vous féliciter... »*

« *Le gouvernement de la République de (PAYS) est ravi de féliciter... »*

« *Je tiens à vous adresser mes sincères félicitations pour... »*

Activité : Rédiger une lettre de félicitations à la Chancelière allemande Angela Merkel pour son succès aux élections générales.

○ **Lettre de condoléance**

Il s'agit d'une lettre envoyée à la suite du décès d'un futur venu dans un autre pays. Des sentiments de tristesse et de sympathie sont exprimés dans la lettre. Ils sont importants pour maintenir l'amitié. Signé

Boîte à outils et expressions-clés

« *J'adresse mes sincères condoléances pour le décès de... »*

« *Nos condoléances vont au Gouvernement (PAYS) et aux familles des victimes. »*

« *Nos pensées et nos prières accompagnent sa famille et tous les habitants de la Lituanie. »*

« *Le gouvernement des États-Unis souhaite présenter ses condoléances au gouvernement et au peuple de l'Union soviétique suite au décès de... »*

« *Nous exprimons nos plus sincères sympathies... »*

Activité : Rédiger une lettre de condoléances au Premier ministre sud-africain à l'occasion du décès de Nelson Mandela.

○ **Lettre d'invitation**

C'est une lettre pour inviter son homologue à une réunion formelle ou informelle (réunions cérémonielles comme un mariage, un festival ou une ouverture, etc.). Il nécessite une réponse positive ou négative. Il peut être imprimé sur une carte ou envoyé sous forme de papier à lettre. Si elle figure sur une carte, elle n'est pas signée mais sur du papier à lettre, elle est signée.

Boîte à outils et expressions-clés

« *J'ai hâte d'accueillir chaleureusement... »*

« *J'ai le grand plaisir de renouveler à nouveau mon invitation la plus cordiale à... »*

« *Nous vous invitons cordialement à participer ... »*

« *J'accepte avec reconnaissance votre invitation à rejoindre... »*

« *Je suis honoré d'accepter l'invitation à rejoindre... »*

Tâche 1 : Écrire une lettre d'invitation au corps diplomatique pour le (n^{ième}) anniversaire de la République de (PAYS).

Devoir 2 : Écrivez une réponse pour cette lettre d'invitation que vous ne pourrez pas assister aux célébrations à cette date. Écrivez une excuse.

○ **Communiqués de presse / point de presse**

Les communiqués de presse sont des communications indirectes avec un ou plusieurs États. Ils peuvent prendre la forme d'une déclaration, d'une protestation ou d'une démarche. Ils peuvent être verbaux ou non. Des médias tels qu'une chaîne de télévision, un journal ou même YouTube peuvent être utilisés pour transmettre le message. De nos jours, il est assez courant d'utiliser des comptes Twitter officiels pour ce type de communication. C'est un outil de diplomatie publique.

Activité pour les diplomates : rédigez un communiqué de presse niant les allégations selon lesquelles votre pays soutient des groupes non recommandés en (PAYS).

○ **Rapports**

Les rapports sont des informations officielles détaillées sur certains sujets et sont préparés par des envoyés de l'ONU, des représentants et parfois d'autres organisations internationales. Les rapports sont envoyés aux membres de l'ONU sous forme de lettres et ne sont pas signés.

En exemple, ce rapport porte sur l'examen du mandat de la mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Il est rappelé que le rapport est demandé par le Conseil de sécurité. Il s'agit d'un rapport qui évalue la situation politique et sécuritaire au Soudan du Sud et fournit des recommandations sur la MINUSS. Le rapport devrait déterminer les ressources nécessaires pour que la MINUSS puisse s'acquitter de son devoir de résoudre le conflit au Soudan du Sud.

Échantillon UN : <http://www.un.org/en/peacekeeping/missions/unmiss/reports.shtml>

<https://www.un.org/fr/about-un/index.html>

<https://www.un.org/securitycouncil/fr/content/reports-submitted-transmitted-secretary-general-security-council-2015>

<https://undocs.org/fr/S/2015/902>



**Rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen
du mandat de la Mission des Nations Unies
au Soudan du Sud****I. Introduction**

1. Le présent rapport est établi en application du paragraphe 13 de la résolution 2241 (2015), par lequel le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter, dans les 45 jours, une évaluation du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) à la lumière de la situation politique et des conditions de sécurité qui règnent au Soudan du Sud, ainsi que des recommandations, y compris les ressources nécessaires, visant à permettre à la Mission de s'acquitter de son mandat et de contribuer à la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Conformément au paragraphe 15 de la même résolution, ce rapport présente une évaluation de l'action déjà menée par la MINUSS et les autres partenaires en appui à la police nationale sud-soudanaise, ainsi que des recommandations sur la marche à suivre pour apporter un appui complémentaire à la Police nationale et à la police mixte intégrée, comme il est prévu dans l'accord de paix, au vu des enseignements tirés de l'expérience. L'évaluation de la sécurité à Djouba et mes recommandations sur le rôle que les Nations Unies doivent jouer pour ce qui est d'assurer la sécurité des principales infrastructures afin de protéger la liberté de circulation, que le Conseil m'a demandé de lui présenter au paragraphe 14 de sa résolution, figurent dans ma lettre en date du 23 novembre 2015 adressée au Président du Conseil (S/2015/903).

2. Aux fins de l'établissement du présent rapport, un examen stratégique des besoins d'appui en faveur du processus de paix a été mené sous la direction conjointe du Département des opérations de maintien de la paix et de la MINUSS, en étroite consultation avec l'équipe spéciale intégrée pour le Soudan du Sud, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires sur le terrain. Cet examen s'est déroulé en deux temps. Dans une première phase, il a été procédé à une analyse du conflit actuel afin d'évaluer les facteurs qui contribuent à la poursuite des hostilités et de déterminer les risques qui sont de nature à peser sur la mise en œuvre de l'accord de paix et la consolidation de la paix. Les rôles et les priorités susceptibles d'incomber à la MINUSS, aussi bien pour appuyer l'application de l'accord de paix que pour créer un environnement favorable au processus de paix, ont ensuite été examinés et précisés afin de faire face à ces risques.

15-20265 (F) 241115 241115

Merci de recycler 

3. Dans une seconde phase, une équipe conjointe composée de représentants du Département des opérations de maintien de la paix, du Département de l'appui aux missions, du Département des affaires politiques, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Département de la sûreté et de la sécurité, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la MINUSS et de l'équipe des Nations Unies a procédé à un examen technique sous la direction de la Mission. Cet examen a permis de mettre en évidence les activités à mener et les moyens à mobiliser pour que la MINUSS soit en mesure d'atteindre les objectifs prioritaires énoncés dans l'examen stratégique. Pour les besoins de ce travail, une série de consultations a été menée avec un ensemble représentatif d'acteurs du Soudan du Sud, dont le Gouvernement, l'opposition et les autres partis politiques, les représentants des autorités locales, des déplacés, des femmes, des jeunes et de la société civile, ainsi qu'avec les représentants de la communauté diplomatique, des donateurs, de l'équipe de pays, de l'équipe de pays pour l'action humanitaire et d'organisations non gouvernementales nationales et internationales. L'examen repose par ailleurs sur plusieurs hypothèses fondamentales, à savoir l'attachement des parties à la pleine mise en œuvre de l'accord de paix, le respect de la liberté de circulation conformément à l'accord sur le statut des forces, et l'appui en faveur du programme de transition des principaux partenaires du système des Nations Unies, de la région et du monde.

II. Conclusions de l'examen stratégique

4. L'accord de paix obtenu grâce à la médiation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) définit un cadre permettant aux parties de mettre fin aux hostilités et d'engager durant une période de transition de 30 mois les grandes réformes de gouvernance destinées à remettre le Soudan du Sud sur la voie d'une paix et d'un relèvement durables. L'analyse du conflit établie pour les besoins de l'examen stratégique a toutefois mis au jour un ensemble complexe de problèmes d'ordre politique, sécuritaire et institutionnel qui, s'ils ne sont pas suivis de près et résolus, risquent de remettre en cause la transition et de nuire à la bonne mise en œuvre de l'accord dans les délais prévus.

Obstacles politiques

5. Les violations de l'accord de cessez-le-feu et le non-respect des échéances initiales prévues pour la phase préparatoire de la mise en œuvre de l'accord de paix mettent en doute l'attachement des parties au processus de paix ainsi que leur adhésion politique à l'application de l'accord.

6. La période de transition risque d'être marquée par de nouveaux retards dans la mise en œuvre de l'accord de paix en raison de différends quant à l'interprétation de ses dispositions, chacune des parties calculant les coûts et les bénéfices qui en résultent pour ses partisans et tentant de renforcer ses gains à l'approche des élections. Les institutions de transition risquent de devenir le théâtre d'une nouvelle bataille politique entre les représentants du Gouvernement, du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition) et des anciens détenus, rendant ainsi extrêmement difficiles la conduite des réformes visant à renforcer la démocratie et à améliorer la gouvernance ainsi que la mise en place effective du nouvel édifice institutionnel.

7. Au niveau de l'État, la poursuite de la centralisation du pouvoir autour de la présidence pendant la transition et de la mauvaise gestion des ressources publiques pourrait entraîner un rejet du système politique, alimenter le mécontentement et conduire à une fragmentation. Déjà, le décret présidentiel n° 36/2015 portant création de 28 États attise les craintes de marginalisation de certains groupes minoritaires et pourrait être à l'origine de nouveaux conflits locaux au cours de la transition.

Problèmes de sécurité

8. Du fait du manque d'adhésion politique au processus de paix des principaux acteurs nationaux et locaux évoqué plus haut, le risque est réel que les confrontations directes entre les parties se poursuivent et que les problèmes de sécurité opposant les éléments semi-autonomes de leurs coalitions respectives se multiplient. Les atrocités commises pendant les 20 mois de conflit et l'effondrement général de l'autorité de l'État dans la région du Haut-Nil et dans certaines parties des régions de l'Équatoria et du Bahr el-Ghazal indiquent que les meurtres motivés par la vengeance et la montée des violences intercommunautaires devraient également constituer des risques majeurs pendant la période de transition. La poursuite des hostilités, en violation du cessez-le-feu permanent, risque d'éroder encore la confiance de la population dans la transition et de provoquer de nouveaux blocages politiques.

9. La faiblesse de l'autorité et du contrôle exercés sur les éléments des forces pèse déjà sur les conditions de sécurité. Si le commandement au sein des deux coalitions connaît une nouvelle dissolution, on risque de voir se multiplier pendant la transition les acteurs cherchant à négocier leur intégration au processus de paix par le recours à la force, fragilisant ainsi la position des principales parties. Les retards intervenus dans l'intégration des forces et la transformation de l'armée en une entité professionnelle, unifiée, ethniquement diverse et étrangère aux intérêts politiques risquent d'entraver fortement l'appui au processus de paix à moyen et long terme.

10. Les profondes divisions qui traversent les communautés et l'extrême brutalité avec laquelle la violence s'est déchaînée tout au long de la crise pourraient donner lieu à des actes de vengeance meurtriers, en particulier si les auteurs de violations des droits de l'homme restent impunis. De telles représailles deviendraient sans doute fortement politisées, entraîneraient de nombreuses victimes et perpétueraient le cycle des violences. Le risque est réel que les forces organisées des parties s'en mêlent, créant un environnement encore plus meurtrier pour les civils et sapant à terme la crédibilité du processus de paix.

11. Les conflits entre communautés autour de l'accès à la terre, aux droits de pacage et à l'eau ont par le passé été accentués par la mobilisation des milices et des forces organisées. L'exacerbation de ces tensions est évidente dans la région du Bahr el-Ghazal et en particulier dans les États de l'Équatoria occidentale et de l'Équatoria central, où se sont multipliées les forces de défense locales constituées pour défendre les populations, et pourrait prendre des proportions ingérables, en particulier au regard de la grande facilité avec laquelle il est possible de se procurer des armes de petit calibre et de la décomposition des mécanismes traditionnels d'atténuation des conflits. S'ils ne menacent pas directement la transition, ces

conflits peuvent néanmoins être facilement exploités pour favoriser la discorde entre les communautés et être instrumentalisés à des fins politiques.

Difficultés institutionnelles

12. S'il appartient au premier chef au Gouvernement d'assurer la protection et la sécurité des populations ainsi que la fourniture de services de base, l'héritage de la guerre et la fragilité des institutions de l'État l'ont rendu pratiquement incapable de s'acquitter de ces responsabilités fondamentales, et ce, même avant que la crise n'éclate. Ces faiblesses institutionnelles pèseront également sur l'aptitude des institutions de transition à faire avancer leur programme de transformation.

Droits de l'homme et état de droit

13. Le conflit actuel a exacerbé la situation des droits de l'homme. Les parties se livrent à des assassinats délibérés et ciblés de civils ainsi qu'à des exécutions extrajudiciaires et autres meurtres illégaux, pratiquent les arrestations et les détentions arbitraires, les disparitions forcées, les mauvais traitements et la torture, font usage sans discrimination d'armes explosives comme les bombes à sous-munitions et procèdent à des destructions de biens. Les civils sont pris pour cible à raison de leur origine ethnique.

14. Les violences sexuelles liées au conflit restent un trait distinctif du conflit. Toutes les parties se livrent à de telles exactions (viols individuels et collectifs, enlèvements, esclavage sexuel, avortements forcés, mutilation du corps des femmes). De même, les enfants continuent d'être victimes de violations graves (recrutement et utilisation d'enfants, meurtres et mutilations, viols et autres formes de violence sexuelle, attaques contre les écoles, enlèvements). Les droits civils et politiques ont également été drastiquement restreints par le Gouvernement, les représentants de l'opposition politique, la société civile et les médias étant particulièrement touchés.

15. L'effondrement d'institutions garantes de l'état de droit déjà fragiles dans le contexte de la crise nationale et l'absence de véritables forces de police et de services de justice opérationnels qui en résultent, ainsi que la fragilisation du système judiciaire formel et coutumier constitueront vraisemblablement l'un des plus grands défis à surmonter et risquent de contribuer à une reprise du conflit si l'impunité reste de mise et qu'un ordre public élémentaire n'est pas rétabli. Pendant la période de transition, un véritable investissement dans l'aptitude de l'appareil policier et judiciaire à rendre la justice constituera un important dividende de la paix pour les Sud-Soudanais, faute de quoi l'accord de paix pourrait s'en trouver compromis.

Crise humanitaire

16. Même avant l'éclatement du conflit, les services sociaux de base fiables étaient quasi inexistantes et dans certaines régions régulièrement perturbées par les affrontements intercommunautaires. Depuis décembre 2013, le conflit de haute intensité a fait naître des besoins humanitaires d'une ampleur et d'une portée nouvelles. La conjugaison du conflit, de l'insuffisance des précipitations, de la dégradation de l'économie et de l'épuisement des mécanismes de survie a entraîné une aggravation rapide de l'insécurité alimentaire. Selon le dernier rapport du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, 3,9 millions de personnes

11.6.2. Hétérogénéité des correspondances diplomatiques

Les lettres de créance sont signées par le chef de l'État accréditant et sont adressées au chef de l'État accréditaire sans forme.

Les lettres de récréance ou nouvelles lettres de créance en cas de changement de souverain.

Les lettres de rappel mettant fin à la mission de son ambassadeur et portant la signature du chef de l'État accréditant. Les lettres de cabinet attestant la qualité officielle du chef de mission qui ne porte pas le titre d'ambassadeur (Chargé d'affaires).

Les pleins pouvoirs accordant le droit à un plénipotentiaire de négocier ou/et de conclure un traité ou/et de prendre part à une conférence et, le cas échéant de signer l'acte final de ladite conférence.

En conclusion, la configuration de la veille diplomatique n'exclut pas le fait que la correspondance échappe cependant à des conditions, voire des exigences rigoureusement observées par la réglementation de la correspondance diplomatique. Ainsi les échanges entre États sont quelques fois tumultueuses et presque hors normes. Bref la correspondance n'est pas à l'abri des dérives épistolaires.

Un mauvais exemple de correspondance diplomatique

Voici l'un des pires exemplaires pour une correspondance diplomatique écrite par le président américain Donald Trump au président de la République de Turquie. Il est difficile de déterminer le type car il s'agit d'une note de protestation dans le ton, mais une note comme style d'écriture. Il aurait affirmé qu'il n'était pas censé envoyer. Donc, on pourra même appeler cela un projet de lettre. Néanmoins, la lettre est par courtoisie diplomatique, empreinte de contradictions. Alors que Trump commence la lettre avec « *Son Excellence* », il continue avec « *ne soyez pas un imbécile !* ». Il y a des remarques désobligeantes racontant les incidents précédents comme l'événement Pasteur Brunson (En octobre 2016, quand la police turque arrête Andrew Brunson, un pasteur évangélique américain installé depuis plus de vingt ans en Turquie, personne ne pouvait imaginer la suite. Vingt-deux mois plus tard, l'affaire judiciaire autour de ce modeste homme d'Église a mis la relation américano-turque au tapis, tout en faisant chuter la devise turque, au point d'envoyer une onde de choc sur les marchés financiers de la planète). Au passage des menaces comme « *Je vais détruire votre économie !* ». « *Je vous appellerai plus tard* » est la partie où nous pouvons supposer que l'expéditeur manque de gentillesse diplomatique.

Monsieur le Président,

Trouvons un bon deal ! Vous ne voulez pas être responsable du massacre de milliers de personnes, et je ne veux pas être responsable de la destruction de l'économie Turque - et je le ferai. Je vous ai déjà donné un petit échantillon par rapport au pasteur Brunson.

J'ai travaillé dur pour résoudre certains de vos problèmes. Ne laissez pas tomber le monde. Vous pouvez faire beaucoup d'efforts. Le général Mazloum est prêt à négocier avec vous, et il est prêt à faire des concessions qu'ils n'auraient jamais faites dans le passé. Je viens de recevoir confidentiellement une copie jointe de sa lettre qu'il, vient de recevoir.

L'histoire vous retiendra favorablement, si vous réalisez ce fait de la bonne manière et humaine. L'histoire vous considérera pour toujours comme le diable si de bonnes choses n'arrivent pas. Ne soyez pas un dur. Ne soyez pas un imbécile !

Je vous appellerai plus tard.

Sincèrement

Document 5 Traduction de la correspondance¹²⁴

¹²⁴Notre traduction du document



THE WHITE HOUSE

WASHINGTON

October 9, 2019

His Excellency
Recep Tayyip Erdogan
President of the Republic of Turkey
Ankara

Dear Mr. President:

Let's work out a good deal! You don't want to be responsible for slaughtering thousands of people, and I don't want to be responsible for destroying the Turkish economy—and I will. I've already given you a little sample with respect to Pastor Brunson.

I have worked hard to solve some of your problems. Don't let the world down. You can make a great deal. General Mazloun is willing to negotiate with you, and he is willing to make concessions that they would never have made in the past. I am confidentially enclosing a copy of his letter to me, just received.

History will look upon you favorably if you get this done the right and humane way. It will look upon you forever as the devil if good things don't happen. Don't be a tough guy. Don't be a fool!

I will call you later.

Sincerely,

Document 6 Un mauvais exemple de correspondance diplomatique

Un bon exemple de correspondance diplomatique

Nous pouvons dire que l'un des meilleurs et exemplaires pour une correspondance diplomatique, est écrite par le président américain George Washington à l'empereur du Maroc. Il s'agit d'une note tenant compte des relations commerciales entre les deux États. La lettre contient à la fois la courtoisie et la sincérité mêlées d'une rationalité manifeste. Il évoque les spécialités communes aux deux pays comme leur foi en Dieu. La remarque ironique est que Washington ne le désigne pas clairement par un nom. Il dit seulement, « *mon ami* » ou « *votre Majesté Impériale* ». À un moment donné, il dit, « *votre père* ». Nous apprenons qu'il y avait eu une guerre civile après la mort de l'empereur du Maroc entre ses fils. Compte tenu de la distance géographique et de l'époque, le gouvernement américain ne sait pas quel fils avait gagné la guerre et obtenu le trône. Un langage ambigu est utilisé par ce dernier.

Document 7 Traduction

DE GEORGE WASHINGTON À L'EMPEREUR DU MAROC, 31 MARS 1791¹²⁵ À l'empereur du Maroc

[31 mars 1791]

Grand et magnanime ami.

Séparés par un immense océan des nations les plus anciennes de la Terre, et peu liés à leur politique ou à leurs procédures, nous tardons à apprendre les événements qui se produisent parmi eux, et plus tard à leur transmettre nos sentiments à ce sujet.

La mort de feu l'empereur, votre père et notre ami, de mémoire glorieuse, est l'un de ces événements qui, bien que lointain, attire notre attention et notre préoccupation. Recevez, grand et bon ami, ma sincère sympathie avec vous pour cette perte ; et permettez-moi en même temps d'exprimer la satisfaction avec laquelle j'apprends l'adhésion d'un si digne successeur au trône impérial du Maroc, et vous offrir l'hommage de mes sincères félicitations. Puissent les jours de la vie de Votre Majesté être nombreux et glorieux, et puissent-ils jamais marquer l'ère pendant laquelle un grand peuple aura été le plus prospère et le plus heureux sous les meilleurs et les plus heureux des souverains.

Le regretté empereur, très peu de temps après l'établissement de notre nation infantile, nous a manifesté son regard royal et son amitié par de nombreux actes amicaux et généreux, et en particulier par la protection de nos citoyens dans leur commerce avec ses sujets. Et comme un autre exemple de son désir de promouvoir notre prospérité et nos relations avec ses royaumes, il a conclu un traité d'amitié et de commerce avec nous, pour lui-même et ses successeurs, pour continuer cinquante ans. La Justice et la Magnanimité de Votre Majesté nous laissent confiants que le Traité rencontrera également votre Patronage royal ; et je serai très satisfait d'être assuré que les citoyens des États-Unis d'Amérique peuvent attendre de votre Majesté impériale la même protection et la même bonté.

Celui-ci sera remis à Votre Majesté par notre fidèle Citoyen Thomas Barclay, que je nomme Consul pour ces États-Unis dans les Dominions de Votre Majesté, et qui, pour l'intégrité et les connaissances le qualifiant pour ce poste, réunit l'avantage particulier d'avoir été l'agent par l'intermédiaire duquel notre traité avec feu l'empereur a été reçu. Je prie Votre Majesté de le protéger dans l'exercice de ses fonctions de patronage du commerce entre nos deux pays et de ceux qui le poursuivent. Que ce Dieu, que nous adorons tous les deux, bénisse Votre Majesté Impériale de longue vie, de Santé et de Succès, vous ait toujours, grand et magnanime Ami, sous sa sainte garde. Écrit à Philadelphie le trente et unième jour de mars, la quinzième année de notre souveraineté et de notre indépendance, par votre bon et fidèle ami

Aller : Washington

Par le président

Th: Jefferson.

¹²⁵ Référence « De George Washington à l'empereur du Maroc, 31 mars 1791 », Founders Online, Archives nationales, consulté le 29 septembre 2019, <https://founders.archives.gov/documents/Washington/05-08-02-0022>. [Source originale: The Papers of George Washington, Presidential Series, vol. 8, 22 mars 1791-22 septembre 1791, éd. Mark A. Mastromarino. Charlottesville: University Press of Virginia, 1999, pp. 32-34.]

Notre traduction

FROM GEORGE WASHINGTON TO THE EMPEROR OF MOROCCO, 31 MARCH 1791

To the Emperor of Morocco

Great and magnanimous Friend.

[31 March 1791]

Separated by an immense Ocean from the more ancient Nations of the Earth, and little connected with their Politics or Proceedings, we are late in learning the Events which take place among them, and later in conveying to them our Sentiments thereon.

The Death of the late Emperor, your Father and our Friend, of glorious Memory, is one of those Events which, though distant, attracts our Notice and Concern. Receive, great and good Friend, my sincere Sympathy with you on that Loss; and permit me at the same Time to express the Satisfaction with which I learn the Accession of so worthy a Successor to the Imperial Throne of Morocco, and to offer you the Homage of my sincere Congratulations. May the Days of your Majesty's Life be many and glorious, and may they ever mark the Aera during which a great People shall have been most prosperous and happy under the best and happiest of Sovereigns.

The late Emperor, very soon after the Establishment of our Infant Nation, manifested his royal Regard and Amity to us by many friendly and generous Acts, and particularly by the Protection of our Citizens in their Commerce with his Subjects. And as a further Instance of his Desire to promote our Prosperity and Intercourse with his Realms, he entered into a Treaty of Amity and Commerce with us, for himself and his Successors, to continue Fifty Years. The Justice and Magnanimity of your Majesty leave us full of Confidence, that the Treaty will meet your royal Patronage also; and it will give me great Satisfaction to be assured, that the Citizens of the United States of America may expect from your Imperial Majesty the same Protection and Kindness, which the Example of your Illustrious Father has taught them to expect from those who occupy the Throne of Morocco, and to have your Royal Word, that they may count on a due Observance of the Treaty which connects the two Nations in Friendship.

This will be delivered to your Majesty by our faithful Citizen Thomas Barclay, whom I name Consul for these United States in the Dominions of your Majesty, and who to the Integrity and Knowledge qualifying him for that Office, unites the peculiar Advantage of having been the Agent through whom our Treaty with the late Emperor was received. I pray your Majesty to protect him in the Exercise of his Functions for the patronage of the Commerce between our two Countries, and of those who carry it on. May that God, whom we both adore, bless your Imperial Majesty with long life, Health, and Success, and have you always, great and magnanimous Friend, under his holy keeping. Written at Philadelphia the Thirty first Day of March, in the Fifteenth Year of our Sovereignty and Independence, from Your good and faithful Friend

Go: Washington

By the President

Th: Jefferson.

Document 8 Un bon exemple de correspondance diplomatique

11.6.3. Scénarisation

Le métier de diplomate, au-delà des dispositions protocolaires, la pratique des langues étrangères est très importante pour accomplir des tâches relevant des différentes fonctions existantes.

De ce fait cette première leçon la plus étendue de celles retenues dans le cadre de ce travail, englobe les activités développant toutes les compétences à savoir : linguistiques, communicatives, lexicales, et pragmatiques visées.

Public : Diplomates et hauts fonctionnaires des organisations internationales et régionales

Niveau : Tout public

Durée estimée en amont :

Objectifs : Rédiger – pratiquer l’oral – comprendre – lire – écouter

A. Le site et son environnement

Le site *Compét@nces* comporte des leçons qui s'adressent aux Coaches pédagogiques, aux diplomates et hauts fonctionnaires des organisations internationales et régionales ; leur confèrent des aptitudes à s'exprimer dans un français soutenu dans la pratique de la diplomatie et à s'approprier la phraséologie des conférences, des débats, des réunions ; la correspondance diplomatique et table ronde. Les activités d'apprentissage sont basées sur une bonne présentation des objectifs etc.

Les diplomates de niveaux disparates du CECRL et en référence du Cadre des Nations Unies pour les Langues, exercent une fonction dans la diplomatie : de ce fait « il est important pour sélectionner un outil d'apprentissage, d'avoir une vision précise des apprenants qui vont apprendre une langue avec celui-ci. »

La formation peut se faire d'abord en présentiel et en dehors de la présence de l'enseignant ; ce que nous préconisons. Celui-ci contractualise les objectifs en début de formation avec les apprenants diplomates, intervient de façon synchrone ou asynchrone en présence ou à distance. Pour préciser ou réexpliquer des notions, animer des temps de partage et d'échanges sur les forums, le chat ou via la messagerie de la plateforme ; il suit les diplomates apprenants, les tutore, entretient leur motivation grâce aux différents outils disponibles sur la plateforme.

La page d'accueil s'affiche avec une illustration du cours et du thème, une fois la plateforme lancée.

FRA-805 Diplomat@tie Français (fr) Search Modules

Compét@nces

FRANÇAIS DE LA DIPLOMATIE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

Compét@nces est un site pédagogique destiné aux diplomates, fonctionnaires internationaux, collaborateurs d'institutions ou d'organisations internationales, journalistes souhaitant attester de leur compétence à communiquer en français dans le contexte de la diplomatie et des relations internationales, aux enseignants - formateurs et à tout utilisateur de la langue française.

Notamment le site s'adresse aux cadres des organisations internationales ou régionales ayant besoin d'utiliser le français dans leur contexte professionnel ; aux fonctionnaires nationaux susceptibles d'avoir un rôle dans les travaux d'institutions internationales ou européennes.

Ces cours sont adressés à tout le personnel des ambassades, diplomates, conseillers, acteurs d'une entreprise ou ONG travaillant dans le milieu des relations internationales.

Les politiques linguistiques éducatives s'inscrivent dans une politique d'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans les offres de formation. En se dotant de structures adéquates Multimédias et de Ressources Pédagogiques, qui permettent aux étudiants de profiter d'un espace moderne de formation, de documentation et de communication, la mise à disposition des outils technologiques pour appuyer l'enseignement/Apprentissage.

L'objectif de cet espace est de : préparer les apprenants au média (les guider dans leur navigation), intégrer le Web dans le programme du cours, en vue d'une autonomisation, amener les apprenants à élaborer un cahier de suivi des objectifs visés, des progrès réalisés ou encore proposer des activités novatrices autour des tâches.

Développer l'autonomisation et l'apprentissage des langues de spécialité permettre à chacun d'apprendre selon son rythme, ses objectifs et ses besoins bref le travail en autonomie, améliorer les pratiques de production des supports de cours et renforcer les capacités de coaching en pédagogie et formation.

Calendrier juin 2021

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Cours

FRA-805 - Français de la diplomatie et des relations internationales

Tous les cours ...

Rechercher des cours: Valider

En ligne: 0 Messages personnels: 0 Non connecté. (Connexion)

Figure 2 Page d'accueil de la plateforme

1. Présentation du cours

Les institutions académiques ou centres de langues reçoivent des diplomates et hauts fonctionnaires des organisations internationales et régionales, pour des sessions dans le cadre des formations en français, dont les formateurs conçoivent des programmes spécifiques pour les séances.

La première leçon illustrative, comporte au-delà des objectifs mais aussi des intitulés ou thèmes différents à savoir : Les lettres de créance – les lettres de récréance – la lettre diplomatique – les lettres de rappel – les lettres de cabinet – les lettres de commission ou lettres d'introduction – les pleins pouvoirs – l'aide-mémoire – la note. Termes récurrents dans le quotidien professionnel du monde diplomatique et des relations internationales.

La première leçon comporte des subdivisions et sont accompagnées chacune d'activités répondant aux quatre compétences définies par le CECR¹²⁶ la compréhension de l'oral et des écrits (CO / CE) et la production orale et écrite (PO/PE).

La première activité intitulée correspondance diplomatique est d'une convivialité impliquant l'accès facile aux activités, comporte des liens qui sont sources de découvertes en enseignement apprentissage. (Ci-dessous la page d'accueil de la première leçon)

The screenshot shows a web interface for a course titled "FRA-805 - Français de la diplomatie et des relations internationales". The page is structured as follows:

- Header:** A green navigation bar with the course title and a search box labeled "Search Modules".
- Breadcrumbs:** "Accueil ► Mes cours ► Français de spécialité ► FRA-805 (3 crédits) ► 1 - Correspondance diplomatique".
- Main Content Area:**
 - Concepteur et tuteur:** YEDIBAHOMA M'Ellega (Eliadd Bureau, université de Franche Comté/Besançon). Durée : 32 heures d'activités. Cibles : diplomates et hauts fonctionnaires des organisations internationales, linguistes didacticiens ou pédagogues impliqués dans l'intégration des TICE aux pratiques pédagogiques. Domaine d'étude : Politiques linguistiques éducatives et environnements numériques ; FOS ; technolécite ; langue de spécialité ; diplomatie.
 - Image:** A small image of a dark blue diplomatic uniform with gold embroidery.
 - Forum des nouvelles:** A small icon representing a forum.
 - Navigation:** "◀ Guide pédagogique" and "1 - Correspondance diplomatique" (selected), "2 - Organisation stratégique et gestion d'événements ▶".
 - Description:** "Cette partie vous confère des aptitudes à la correspondance diplomatique, des capacités à s'exprimer dans la pratique et à s'approprier la phraseologie des conférences, des débats, des réunions et table ronde. Compétences de communication en français visées : organisation et interactions au cours d'une mission (logistique de la mission, activités de la vie quotidienne, écrits professionnels)".
 - Activities:**
 - Leçon 1 - Correspondance diplomatique & Instruments
 - Leçon 2 - Traits caractéristiques des documents diplomatiques - Documents authentiques
 - Tests sur les traits caractéristiques des documents diplomatiques
- Right Sidebar:**
 - Objectifs spécifiques:** "Acquérir des connaissances précises sur le monde diplomatique ; maîtriser du vocabulaire des organisations internationales et se perfectionner en terme de « savoir-faire » et de « savoir être » en français de spécialité. Maîtriser l'aspect comportemental et culturel lors des manifestations à caractère officiel (prise de parole dans un cadre formel, fluidité et articulation du discours, richesse et précision lexicale, capacité à apprécier, argumenter, défendre un point de vue, synthétiser...)"
 - Compétences linguistiques:** "Production d'une allocution, un discours, Conduite de débat, réunion. Décrire des exigences Simulation une conférence internationale Rédaction d'un rapport, un discours, un compte-rendu de mission, des instructions, une note."
 - Article d'un glossaire** (with icon)
 - Activités** (with icon)
 - Catégories de cours** (with icon):
 - Français de spécialité
 - Formation Professionnelle
 - Tous les cours ...
- Footer:** "En ligne: 1 Messages personnels: 0 Connecté sous le nom « Admin Utilisateur » (Déconnexion)"

Figure 3 Page d'accueil de la première leçon : correspondance diplomatique

¹²⁶ Cadre européen commun de référence pour les langues

3. Stratégie

Une stratégie de création d'un environnement pédagogique, soit de type physique comme un centre de ressources, soit virtuel, un environnement numérique d'apprentissage. Le formateur incite à la désynchronisation des activités et donc à leur organisation avec des ressources variées. Les diplomates ont l'habitude de travailler au bureau, ils peuvent poursuivre leur travail, en autonomie, dans un bureau, une salle informatique, en libre accès dans un centre de langues, ou à la maison, au cours de voyage.

Les séquences représentent au total un certain nombre heures de travail.

Le choix des thèmes s'intègre bien dans la progression : il est proche des préoccupations des diplomates qui exercent une fonction dans le domaine de la diplomatie ou des relations internationales, d'autres aspects seront abordés, lors d'éventuelles formations en présentiel avec les formateurs. Sur les principes de base et choix pédagogiques, ce dispositif de formation pour le français de la diplomatie et des relations internationales, se propose de développer les quatre compétences de communication en français en s'appuyant sur une pratique de la langue développée dans un contexte professionnel formel et informel lié à l'administration publique à la diplomatie et aux relations internationales.

Cet objectif principal n'exclut pas des activités liées à la pratique du français en contexte généraliste et, développant l'expression d'une pensée personnelle non soumise à des contraintes institutionnelles ou à des rituels spécifiques.

4. Le rôle et le traitement des documents déclencheurs

En fonction des orientations fonctionnelles, les documents possibles de ce cours sont de trois types :

- des documents « réalistes » : ils sont « imités » de la réalité ;
- des documents adaptés : documents originaux transformés en raison des objectifs d'apprentissage, de la progression linguistique, des contraintes de longueur ;
- des documents authentiques : ce sont en général des « extraits » (mentionnés comme tels dans le cours).

Bref pour l'ensemble de l'exploration documentaire, notre corpus reflète toutes ces rubriques.

La catégorie des documents authentiques a été privilégiée, dans la mesure du possible, afin de familiariser les apprenants avec le contenu, la structure, les types de discours, les registres de langue des documents utilisés en diplomatie. Cette approche leur permettra d'aborder plus facilement et plus efficacement des documents authentiques en texte intégral au plus haut niveau.

Les documents servent à l'acquisition de compétences de compréhension écrite et orale de niveau divers.

L'analyse de ces documents vise à en dégager le fonctionnement : architecture générale, sous-parties qui s'articulent entre elles, types de discours, phrases et syntagmes ritualisés.

Interagir dans l'environnement habituel du public visé suppose la capacité de mettre en œuvre des codes de communication et une rhétorique propre.

En effet, la diplomatie et les relations internationales sont soumises à de forts rituels de parole mais toutes les situations ne supposent pas le même degré de respect des usages et la contrainte du rituel peut varier d'un contexte à un autre. Cette situation de fait donne au document un statut lui aussi variable. Selon le cas, il est soit un modèle à reproduire, soit le déclencheur d'une activité de repérage, de recensement et de classification de structures et de traits discursifs récurrents.¹²⁷

4. La démarche systémique

Méthodiquement, elle part d'activités de classe en présentiel : exercices de systématisation, de réemploi. Elle se poursuit par la production de séquences limitées de communication : production de micro documents, de séquences d'interactions. Elle aboutit, une fois acquis les moyens et les pratiques nécessaires pour coller au plus près de la réalité, à la production en situation : productions écrites similaires aux documents de travail, interactions dans des situations reproduisant celles que connaît un haut fonctionnaire des organisations ou un diplomate en exercice.

Par cette progression raisonnée et graduelle, elle est une mise en œuvre possible de l'approche actionnelle préconisée par le CECR, en synergie avec le Cadre des Nations Unies pour les Langues.

L'approche actionnelle développée dans le cours de français de la diplomatie, du fait qu'elle s'appuie d'abord sur la maîtrise des outils linguistiques pour déboucher par paliers sur une production en situations de complexité progressive, met en place un processus gradué d'autonomisation de l'apprenant diplomate.

¹²⁷OBJECTIF DIPLOMATIE 2 – Guide pédagogique – © Hachette-Livre 2011

11.7. Rôle des TICE¹²⁸

Les TICE répondront aux besoins suivants :

1 - La granularisation des contenus

« Granulariser la formation, c'est découper le contenu d'un module en de nombreux items afin de pouvoir les combiner dans des parcours pédagogiques différents en fonction du niveau et des attentes de chaque apprenant ; elle permet la génération de parcours individualisés.

Dans notre module, le grain correspond à chaque activité évaluable par l'enseignant. La forme actuelle que prend cette tendance à la rationalisation est la « granularisation des contenus ».

Granulariser un contenu pédagogique, c'est faire deux opérations :

- lui donner une durée d'utilisation réduite, par exemple dans cette situation de 5 à 15 minutes,
- le structurer de manière qu'il soit réutilisable dans des parcours ou contextes de formation différents.

Le découpage d'un contenu qui permet de donner une durée d'utilisation habituelle réduite n'est qu'une des opérations liées à la granularisation. L'essentiel des enjeux se trouve dans le travail de description documentaire.

La réutilisation est rendue possible par une opération de description documentaire : un grain est décrit par des langages documentaires normalisés.

Dans certains domaines de formation comme les langues, la granularisation des documents est une pratique bien connue. Les activités d'apprentissage sont segmentées et documentées de manière que les utilisateurs, formateurs prescripteurs et/ou apprenants en autoformation, puissent les mettre en œuvre.

Un exemple de description dans le domaine des langues est le suivant :

Chaque activité d'apprentissage est structurée et décrite selon une série de rubriques :

- compétence travaillée
- niveau de difficulté de la tâche
- caractéristiques de l'apprenant (âge, nationalité) pour lesquelles est recommandée la tâche
- sujet abordé dans l'activité
- un gain de temps (certes, pas en ce qui concerne la préparation chronophage, mais combien rentable sur le plan pédagogique !).
- la possibilité de proposer aux apprenants une variété d'activités, de documents et de tâches.
- l'enseignant accompagne l'apprenant tout au long de sa progression et, dans ce cas précis sur la plateforme, il a un rôle de guide.

Les TICE constituent également un rendement pour les diplomates apprenants

¹²⁸ TICE est l'acronyme pour Technologies de l'informatique et de la Communication pour l'Enseignement

- Le travail en autonomie permet à l'apprenant diplomate de travailler à son rythme.
- Le rôle décisif que joue l'apprenant dans son propre apprentissage relève de la théorie du « Learning by doing »¹²⁹, c'est-à-dire d'un apprentissage centré sur l'action, l'expérimentation et la résolution de problèmes. Cette approche se propose de responsabiliser les apprenants en les rendant véritablement acteurs de leur formation.
- L'apprenant est exposé à la langue, à des documents authentiques.¹³⁰
- Il a la possibilité d'échanger virtuellement avec l'enseignant-tuteur ou avec d'autres apprenants (forum d'échange, chat, messages personnels, wiki).
- Le diplomate devient responsable de son apprentissage.
- Les apprenants, à travers une multitude de tâches intermédiaires ont une tâche finale en ligne de mire : la production orale et écrite, préparée à partir des activités que l'enseignant ou le formateur aura déposées sur la plateforme interactive, et à l'aide de tous les supports et différents outils disponibles sur la plateforme Moodle (forums, wiki, chat).

2 - Design pédagogique

C'est un savoir-faire technologique appliqué à la production pédagogique. Le design définit la forme que prend l'apprentissage /enseignement dans le respect de sa fonction souhaitée, par les TICE.

Ce travail de thèse a pour but de préparer les diplomates à prendre connaissances par exemple, de la correspondance diplomatique et des documents authentiques (réelles ou virtuelles) bref la pratique diplomatique en langue française. Et ceci à travers la plateforme Moodle.

11.8. Les objectifs de la plateforme interactive

- Apprendre à partir d'exercices en ligne et du glossaire interactif.
- S'entraîner à la compréhension orale et à la compréhension écrite à partir de documents authentiques.
- Produire oralement en s'enregistrant sur le magnétophone en ligne, NanoGong).

¹²⁹DEWEY, J. (1859-1952). Apprendre en faisant ou apprendre dans l'action. Fin XIXème

¹³⁰HIRSCHSPRUNG, N. Apprendre et enseigner avec le multimédia. Paris : Hachette, 2005. p. 24

Connecté sous le nom - Admin Utilisateur - (Déconnexion)

Search Modules

FRA-805 - Français de la diplomatie et des relations internationales

Enregistrez-vous (PO)


1 - Prononcez les paroles du rituel de présentation des lettres de créance que vous venez d'obtenir dans l'activité précédente et enregistrer votre production orale.

Transcription (PE)

2 - Faites la transcription de votre production orale (écrivez ce que vous venez de dire)

Nouvel enregistrement

Titre:

Enregistrement Audio: 

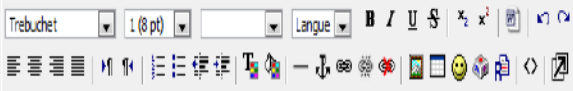
Message Text: 

Figure 4 Présentation d'une activité de production orale et écrite.

S'entraîner à la production écrite et la compréhension des écrits très succincte.

Cette activité mise à part la consigne, dispose d'un document ou média lié servant d'outil d'aide. L'enseignant signale et indique à l'apprenant où trouver la ressource pour le travail ou l'activité concernée. Exemple du module 2 avec les documents authentiques, un media est lié pour aider le diplomate apprenant.

Pour l'activité de production écrite un espace libre est réservé pour la réponse du diplomate apprenant, après avoir pris connaissance de la consigne ou du document.

Connecté sous le nom - Admin Utilisateur - (Déconnexion)

Navigation Administration

FRA-805 - Français de la diplomatie et des relations internationales

Accueil ▶ Mes cours ▶ Français de spécialité ▶ FRA-805 (3 crédits) ▶ 1 - Correspondance diplomatique ▶ ...s documents diplomatiques - Documents authentiques Modifier le contenu de la page

Leçon 2 - Traits caractéristiques des documents diplomatiques - Documents authentiques

Prévisualisation Modifier Rapports Évaluer les compositions

Le score actuel n'est affiché que pour les étudiants. Veuillez vous connecter en tant qu'étudiant pour tester le score actuel.

Objectif: identifier et caractériser les document diplomatiques
Niveau de performance de Bloom: analyse

Document C
Compréhension des écrits
Lisez le texte et repérez les constructions grammaticales en début de chaque paragraphe
Ecrivez toutes les constructions et des exemples de chaque construction

TRAITÉ INSTITUANT LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE. TRAITÉ DE ROME. TEXTE DU TRAITÉ
REPUBLIQUE ITALIENNE, SON ALTESSE ROYALE LA GRANDE-DUCHESSE DE LUXEMBOURG, SA MAJESTÉ LA REINE DES PAYS-BAS,
DÉTERMINÉS à établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens,
DÉCIDÉS à assurer par une action commune le progrès économique et social de leurs pays en éliminant les barrières qui divisent l'Europe,
ASSIGNANT pour but essentiel à leurs efforts l'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi de leurs peuples,
RECONNAISSANT que l'élimination des obstacles existants appelle une action concertée en vue de garantir la stabilité dans l'expansion, l'équilibre
dans les échanges et la loyauté dans la concurrence,
SOUCIEUX de renforcer l'unité de leurs économies et d'en assurer le développement harmonieux en réduisant l'écart entre les différentes régions
et le retard des moins favorisées,
DÉSIREUX de contribuer, grâce à une politique commerciale commune, à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux,
ENTENDANT confirmer la solidarité qui lie l'Europe et les pays d'outre-mer, et désirant assurer le développement de leur prospérité, conformément
aux principes de la Charte des Nations unies,
RÉSOLUS à affermir, par la constitution de cet ensemble de ressources, les sauvegardes de la paix et de la liberté, et appelant les autres peuples de
l'Europe qui partagent leur idéal à s'associer à leur effort,
ONT DÉCIDÉ de créer une Communauté économique européenne et ont désigné à cet effet comme plénipotentiaires [...].

Police Taille police Paragraphe

Votre réponse

Chemin: p

Envoyer

Navigation Administration

Menu leçon
Documents authentiques -
Corpus documents spécialisés

Médias liés
Cliquer ici pour afficher

En ligne: 1 Messages personnels: 0 Connecté sous le nom « Admin Utilisateur » (Déconnexion)

Figure 5 Écran présentant une activité de compréhension des écrits, sur les documents authentiques

FRA-805 - Français de la diplomatie et des relations internationales

Accueil ► Mes cours ► Français de spécialité ► FRA-805 (3 crédits) ► 1 - Correspondance diplomatique ► ... - Correspondance diplomatique & Instruments

[Modifier le contenu de la page](#)

Leçon 1 - Correspondance diplomatique & Instruments ?

Prévisualisation

Modifier

Rapports

Évaluer les compositions

Le score actuel n'est affiché que pour les étudiants. Veuillez vous connecter en tant qu'étudiant pour tester le score actuel.

Utiliser la bonne appellation ou civilité en fonction du titre ou du rang d'une personne.
 Transcrire un texte écouté / Rédiger
 Niveau de performance de Bloom : SYNTHÈSE

Cliquez sur Les titres de civilités pour vous aider.
 Vous pouvez voir ICI les noms des dirigeants des Etats
 Rédigez les neuf (9) présentations selon les personnalités et les pays
 Visionner la vidéo

Production écrite
 Vous êtes ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de votre pays accrédité auprès de:

1. Pape, Vatican
3. Roi ,Maroc
4. Sultan ,Brunei
5. Duc
6. Prince des Emirats
7. Président de la République (France -Togo - Seychelles)

Complétez le texte suivant pour présenter vos lettres de créance dans les cas indiqués, vous avez la possibilité de choisir parmi les deux formules de présentation ci-dessous

Première possibilité
 1- J'ai l'honneur de vous présenter les lettres de créance par lesquelles son Excellence le Président de la république m'accrédite en qualité d'Ambassadeur extraordinaire & plénipotentiaire de.....
 Je saisis cette occasion pour vous présenter également les lettres de rappel de mon prédécesseur.

Deuxième possibilité
 *Excellence Monsieur le PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
 J'ai l'honneur de Vous remettre les lettres de rappel de mon prédécesseur ainsi que celles par lesquelles SON EXCELLENCE M..... PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE de.....(ou Sa Majesté le Roi de.....) m'accrédite auprès de Vous en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de (ou du Royaume de ...)*.

Votre réponse

Police
Taille police
Paragraphe

B **I** **U** ABC X₁ X₂ ☰ ☷ ☶ ☵ ☲ ☱ ☰ ☷ ☶ ☵ ☲ ☱ ☰ ☷ ☶ ☵ ☲ ☱

En ligne: 1 [Messages personnels: 0](#)

Connecté sous le nom « [Admin Utilisateur](#) » ([Déconnexion](#))

11.8.1. Objectifs spécifiques du projet de formation

Le dispositif de formation qui se révèle en une plateforme pédagogique et interactive, pour le français de la diplomatie et des relations internationales est un projet très important qui sera un outil de promotion de la langue française et un vecteur de politiques linguistiques éducatives, dans les institutions internationales, les centres de langues, les universités. La réussite totale de ce projet ne peut se faire sans la formation des tuteurs tant qu'il y ait suffisamment de formateurs

capables de travailler avec la nouvelle technologie et qui sont compétents. Donc une formation est indispensable.

Ce projet de formation est conçu dans le but de :

- faire découvrir aux diplomates apprenants une innovation de l'apprentissage du français de la diplomatie dans le monde, par le biais de la plateforme Moodle ;
- faire découvrir aux participants les différents outils de Moodle et leurs exploitations pédagogiques ;
- faire évoluer les nouvelles pratiques pédagogiques ;
- encourager la mutualisation des ressources ;
- encourager les enseignants à utiliser le dispositif de Moodle pour faire le cours en ligne ;
- encourager les formateurs à concevoir des plateformes et utiliser les technologies numériques pour animer les séances de formation ;
- modifier les comportements professionnels des formateurs ;
- améliorer la performance des formateurs ;
- créer un pôle d'apprentissage spécifique pour le français de la diplomatie et des relations internationales.

11.8.2. Stratégies pédagogiques

Nous adoptons une progression qui s'appuie sur les descripteurs du CECRL, « la perspective privilégiée est de type actionnel en ce qu'elle considère avant tout l'utilisateur et l'apprenant d'une langue comme des acteurs sociaux ayant à accomplir des tâches. »¹³¹ Il est indispensable de préciser que le référentiel de formation, est synchronisé avec le Cadre des Nations -Unies pour les Langues. Ce cadre est aux premiers rangs des conditions de mise en place du curriculum, à l'endroit des diplomates.

La langue de spécialité ou encore le français de la diplomatie, est conçue en fonction de ce cadre, pour une intégration des outils convenables pour un apprentissage conforme aux dispositions professionnelles.

L'enseignant à travers les ressources va créer une dynamique d'apprentissage à travers le contenu du cours et les différentes séquences. L'enseignant proposera des micro-tâches variées.

En substance dans le plan didactique, incorporer des contenus dynamiques permet à l'apprenant d'être en permanence actif, c'est-à-dire qu'il devient responsable de son apprentissage et fixe beaucoup plus rapidement le contenu du cours.

« L'utilisation des TICE pour faire les activités de compréhension et de production donne à l'apprenant diplomate une autonomie qu'il n'a pas dans une salle de formation ou de cours. Chacun travaille à son rythme, en essayant toutefois de respecter le temps imparti par l'enseignant, mais les apprenants les plus rapides ne perdront pas de temps, ils pourront progresser plus rapidement ou refaire certaines activités, ce qui leur permettra d'acquérir des

¹³¹ CONSEIL DE L'EUROPE. Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), Didier : Paris, 2001. P.15

automatismes linguistiques, de fixer plus facilement le lexique, les structures nouvelles et d'évaluer leurs acquis »¹³².

11.8.3. Réalisation technique du scénario pédagogique

Présentation des leçons et des objectifs

Compétences de communication	Compétences grammaticales	Compétences lexicales
<ul style="list-style-type: none"> - Interaction orale Échanger sur les Correspondances - Compréhension orale Comprendre des enregistrements authentiques (vidéos, Interviews, reportages) - Compréhension écrite : Comprendre des extraits (de traités, d'articles de journaux) - Production écrite : Rédiger les formules du rituel de présentation des lettres de créance) - Production orale : S'enregistrer - Interaction écrite : Écrire à plusieurs mains dans un wiki (tâche d'écriture) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les indicateurs du temps et de la chronologie -Salutations : le Vouvoiement /tutoiement -Exprimer un souhait -Indiquer la chronologie- Le temps présent de l'indicatif Les articles et/ou Prépositions + nom de pays/ville Le complément du nom Les constructions verbales - les verbes - Les indéfinis 	<ul style="list-style-type: none"> La correspondance diplomatique Les documents authentiques de la diplomatie Le langage de la diplomatie La langue spécialisée

Tableau 3 La structure du cours et les scénarios d'apprentissage

La présentation de la structure du cours s'appuie sur un découpage de la leçon qui fait apparaître les articulations principales du cours.

A titre d'exemple ce cours intitulé « Français de la diplomatie et des relations internationales » est organisé autour de plusieurs leçons, chacune de ces leçons définit une période d'activité basée sur un scénario d'apprentissage spécifique. Le scénario correspondant à la première période d'activité est décrit par rapport à la brève présentation du cours, les objectifs et les modalités d'organisation.

Les diplomates ont la possibilité de travailler par groupes de deux, d'échanger sur le wiki pour partager des informations, des photos, etc.

¹³² Francine JACQUIN. Mémoire de Master 2, Conception de parcours d'apprentissage en FOAD pour le FLE, niveau B1

Ils peuvent utiliser le forum d'échange et, pour toute question personnelle ou remarque, envoyer des messages à l'enseignant. Le temps estimé pour faire les activités des leçons est variable.

Avec les outils de traçabilité, disponibles sur la plateforme Moodle qui permettent d'évaluer chaque activité, nous pourrions analyser si le temps réel mis par les apprenants pour faire les activités, est en adéquation avec cette estimation.

11.9. Traits caractéristiques des documents diplomatiques

Traité international en diplomatie analyse définitionnelle

Les traités internationaux sont conclus pour rendre un comportement contraignant sur deux ou plusieurs sujets du droit international (États ou organisations gouvernementales internationales). Ainsi, une plus grande fiabilité dans les relations internationales est atteinte. Par conséquent, les traités internationaux sont d'importants instruments de diplomatie. Un accord écrit avec un autre sujet de droit international est obtenu à la suite des négociations. Les négociations d'un traité nécessitent des préparatifs comme des conférences bilatérales ou multilatérales. « Des questions de procédure telles que l'emplacement, le temps, l'ordre du jour et les règles de procédure doivent être convenues. »¹³³

Ainsi, se propose la définition suivante : « les traités internationaux sont des accords d'un caractère contractuel, entre des États ou des organisations d'États, créant des droits et des obligations juridiques entre les parties »¹³⁴Dans cette définition, le terme traité est utilisé comme générique.

Les traités internationaux sont sous de nombreux noms. Ils sont appelés conventions, accords, protocoles, acte final, actes généraux, arrangements, accords, conventions, contrats, règlements, statuts, échange de notes, même parfois des déclarations. La question décisive est toujours de savoir si les parties contractantes ont l'intention d'avoir une force contraignante. Le traitement peut être conclu oralement ou sous forme écrite. La forme écrite est certainement préférée afin d'être sûr de ce qui a été convenu. La Convention sur le droit des traités du 1969 (article 2, par. 1, lit. a) traite uniquement des accords « sous forme écrite ».

11.9.1. La structure et morphologie des traités

Un examen plus approfondi d'un traité bilatéral éclaire la forme et la coopération d'un traité.

¹³³ For the US government see: Department of State, Office of the Legal Adviser, Treaty Affairs, at [HYPERLINK "http://www.state.gov/s/l/treaty"](http://www.state.gov/s/l/treaty) www.state.gov/s/l/treaty [July 17, 2017]

¹³⁴ This is Oppenheim's definition, quoted in von Glahn, *Law Among Nations*, p. 460

Le traité commence comme beaucoup de traités internationaux le font avec un préambule. Le préambule décrit l'Étude et les motifs. Parfois dans les traités multilatéraux en particulier, les définitions suivent par exemple, l'article premier de la Convention sur les relations diplomatiques dont contenu est lié à des définitions d'un certain nombre d'expressions, telles que

- « chef de mission », « agent diplomatique » ou « locaux de la mission ».

- L'extradition désigne la reddition d'une personne, soupçonnée ou déclarée coupable d'un crime, par un État à un autre. Étant donné que l'indépendance d'un État aboutit à son intégrité territoriale, aucun État n'est obligé d'extrader une personne à moins d'être liée par un traité.

- La ratification est utilisée comme un terme du droit international et, non comme un terme de droit constitutionnel : la ratification signifie un acte par lequel un État communique pour être lié par le traité. La recommandation prescrit en outre que le traité entre en vigueur en échange des instruments de ratification.

Ainsi chaque partie peut résilier le traité à tout moment, avec un délai de préavis de six mois.

La date et la signature ferment le traité. Dans sa dernière phrase, le Traité stipule qu'il est fait dans la langue anglaise et française et que les deux textes font également foi.

Cette clause signifie que *les termes du traité sont présumés avoir le même sens dans chaque texte*¹³⁵.

Les traités multilatéraux déclarent souvent différentes langues comme faisant également foi. Par exemple, l'arabe, le chinois, l'anglais, le français, le russe et l'espagnol comme faisant également foi. Il y a parfois eu des difficultés lorsque *le sens des termes* dans deux langues authentiques diffère.¹³⁶ « *le sens qui concilie le mieux les textes, compte tenu de l'objet et du but du traité* »¹³⁷. Compte tenu de l'art très avancé de la traduction, les difficultés découlant du sens différent des termes utilisés dans les traités multilingues et deviennent moins importantes.

Cette leçon est réalisée à partir des documents authentiques, en complément d'un cours en présentiel pour un groupe de 23 diplomates depuis 2004 au Centre Béninois des langues étrangères, à l'Université d'Abomey Calavi de Cotonou au Bénin et en 2007 au Togo au Centre International de Recherches et d'Études de Langues, Village du Bénin (Université de Lomé) qui ont suivi la formation durant deux semaines.

A l'institut, un centre de formation en relations internationales et stratégiques nous avons entamé une ébauche de formation durant notre stage et les résultats se sont focalisés sur le contenu, que le côté technique.

Cette leçon permet au diplomate d'identifier et de caractériser les documents diplomatiques.

¹³⁵ Article 33, par. 3, de la Convention sur le droit des traités du 1969

¹³⁶ Article 128 de la statistique de Rome de la Cour pénale internationale du 17 juillet 1998 a déclaré

¹³⁷ L'article 33, paragraphe 4, de la Convention sur le droit des traités propose d'adopter...

Ces fragments de textes ne représentent qu'un extrait du langage politique, voire du langage diplomatique. C'est la sphère spécifique des traités internationaux.

En outre les documents spécialisés se caractérisent entre autres, par les éléments suivants

- ils constituent généralement des listes fermées ;
- ils sont généralement représentatifs de divers actes de langage¹³⁸;
- ils ne sont pas normalement spontanés ;
- ils sont exclusivement écrits.

Ces documents hautement codifiés nécessitent, en plus des formules linguistiques fixes (établies selon la finalité du document), des règles de composition formelle.

Dans ces cas, non seulement le sujet et les ressources linguistiques distinguent les textes généraux des textes spécialisés, mais la spécificité de ces derniers touche également l'aspect matériel du document et la présentation de l'information.

Ce sont ces traits formels qui nous permettent de distinguer différents types de documents.

En plus du format particulier, chaque type de document peut présenter aussi une terminologie, une syntaxe et une phraséologie plus ou moins éloignées de la langue commune. »¹³⁹

11.9.2. Analyse au niveau morphosyntaxique

Dans les trois fragments de textes diplomatiques qui suivent, on trouve les constructions grammaticales suivantes :

1/ Constructions verbales [V+NP] :

- maintenir/consolider la paix et la sécurité internationale (A)¹⁴⁰
- promouvoir le progrès économique et social (C)
- confirmer la solidarité (B)
- renforcer l'unité (B)

2/ Constructions [N+Adj] :

- libertés fondamentales (A)
- développement harmonieux (B)¹⁴¹
- sécurité commune (C)

3/ Constructions prépositionnelles :

- le principe de l'égalité (A)
- le droit à disposer d'eux-mêmes (A)
- le respect des droits de l'homme (A)
- les sauvegardes de la paix et des libertés (B)
- la politique de défense commune (C)
- le respect du principe de subsidiarité (C)¹⁴²

¹³⁸ Dans le sens d'Austin 1970

¹³⁹ (Cabré 1998, p. 145-146)

¹⁴⁰ Document (A)

¹⁴¹ Document (B)

¹⁴² Document (C)

Ces dernières constructions sont des termes politiques bien connus du jargon des euros bureaucrates. Ce sont les unités linguistiques de la phraséologie politique, diplomatique.

Dans les textes des documents examinés, il existe d'autres éléments et procédés caractéristiques de l'expansion des phrases comme par exemple :

4/ Les constructions typiques avec l'infinitif :

Participe passé + à / de + Infinitif
Participe présent + à / de + Infinitif
Adjectif + à / de + Infinitif

Exemples dans les fragments :

Résolus

- à persévérer les générations futures... (A)
- à proclamer à nouveau notre foi... (A)
- à créer les conditions nécessaires... (A)
- à affermir...les sauvegardes de la paix... (B)
- à franchir une nouvelle étape... (C)
- à renforcer leurs économies... (C)
- à établir une citoyenneté... (C)
- à mettre en œuvre une politique étrangère... (C)
- à poursuivre le processus... (C)

Déterminés

- à établir les fondements d'une union... (B)

Décidés

- à assurer... le progrès économique (B)
- Appelant
- les autres peuples... à s'associer... (B)

Rappelant

- l'importance historique et la nécessité d'établir des bases solides... (B)

Soucieux

- de renforcer l'unité... (B)

Désireux

- de contribuer à la suppression (B)

Ces constructions avec l'infinitif sont les éléments-modèles de la condensation du style qui est un des traits caractéristiques du langage spécifique aussi.

Certains adjectifs verbaux et certains adverbes remplissent le rôle de connecteur et, en même temps, ils assurent la cohésion et la linéarité du texte tout en lui prêtant quelques précisions complémentaires :

munis de pleins pouvoirs (A)
des obligations nées des traités...(A)

conformément aux principes... (B)

conformément aux dispositions... (B)

y compris la définition de... (C)

Les activités autour de ces documents authentiques permettent une insistance dans l'acquisition des compétences linguistiques par observation et une analyse des données du texte.

11.9.3. Documents authentiques

11.9.4. Quelques traits caractéristiques des documents diplomatiques

Sur le plan théorique, les produits de ce terrain d'emploi écrit, sont les documents spécialisés (au sens plus large : les textes retenus) :

«Nous utilisons la dénomination « *texte spécialisé* » pour désigner toute communication réalisée dans les langues de spécialité et, la dénomination « document spécialisé » pour désigner les textes spécialisés qui nécessitent une codification formelle très élaborée du point de vue de la description et de l'expression linguistique.

Nous avons choisi pour illustrer et mettre en contexte des extraits de textes diplomatiques ou spécialisés, sous l'aspect morphosyntaxique pour la mise en évidence des différentes constructions grammaticales au niveau morphosyntaxique et, au niveau stylistique, lexicosémantique et terminologique.

11.9.5. Degré stylistique

L'application de la pratique stratégique, conçue pour maximiser l'acquisition de l'appropriation des savoir-faire de la communication linguistique en diplomatie et, leur utilisation conformément au bilan et à l'évaluation standardisés du développement langagier, nous indiquent que le style est aussi dans le raisonnement des diplomates.

D'une manière générale et avec prescription méthodique voire pratique, le français de la diplomatie est un phénomène linguistique très cultivé qui sert de modèle encore de nos jours, pour les autres langues. Cependant il existe en référence, d'importants traits stylistiques les plus importants du français diplomatique, qui se résument comme suit :

- la recherche de la clarté ;
- emploi prépondérant des termes juridiques et administratifs ; (et par conséquent) l'emploi des phrases longues, bien complexes, mais aussi bien organisées ;
- la richesse des nuances.

Jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, il est connu que le français était la seule langue diplomatique pour tous les États d'Europe ; mais on peut constater aussi que depuis cette date

« le français a beaucoup reculé, mais qu'il n'a pas été supplanté. Sur le plan international, la situation du français est devenue précaire. Elle n'est cependant pas tout à fait désespérée »¹⁴³ On espère une nouvelle plénitude, un nouvel âge d'or dans l'arène de la politique internationale pour cette langue extrêmement cultivée.

11.9.6. Palier lexico-sémantique ou/et terminologique

Toute langue présente une structure en termes de formes et de contenus. Parlant des unités linguistiques, on peut constater que dans la langue commune, ces mots semblent fonctionner comme synonymes (l'un de l'autre), mais en ce qui concerne la diplomatie stricte, ils ne sont pas toujours synonymes.

D'une part, la simple explication se dégage à la base d'articles donnés d'un dictionnaire de termes politiques ;¹⁴⁴d'autre part, ce sont les dénominations de différents événements de la politique internationale ou de différents documents diplomatiques qui peuvent servir de norme pour l'usage.

Exemples des documents diplomatiques en référence : que nous traitons sur la plateforme et dans le syllabus.

¹⁴³Walter 1988, p. 199

¹⁴⁴(Voir en détail : Debbasch, Ch. – Daudet, Y., *Lexique de politique*, Paris, 1992).

Document A

Activité 1

Complétez les cases par les formes françaises convenables

(Règles de construction morphosyntaxique)

CHARTE DES NATIONS UNIES

NOUS, PEUPLES DES NATIONS UNIES,

Résolus :

- à **préserver** les générations futures du fléau de la guerre qui, deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ;
- à **proclamer** à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites ;
- à **créer** les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international ;
- à **favoriser** le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

Et à ces fins :

- à **pratiquer** la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage ;
- à **unir** nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales ;
- à **accepter** des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun ;
- à **recourir** aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples.

AVONS DÉCIDÉ D'ASSOCIER NOS EFFORTS POUR RÉALISER CES DESSEINS.

En conséquence, nos gouvernements respectifs, par l'intermédiaire de leurs représentants, réunis en la ville de San Francisco, et munis de pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, ont adopté la présente Charte des Nations Unies et établissent par les présentes une organisation internationale qui prendra le nom de Nations Unies.

Document A : Charte des Nations Unies (1945). Fragment. (In : Reuter, P., Gros, A., Traités et documents Diplomatiques, Paris, PUF, 1982, p. 3

Document B

Activité 2

Complétez les cases par les formes françaises convenables

(Règles de construction morphosyntaxique)

TRAITÉ INSTITUANT LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE, TRAITÉ DE ROME, TEXTE DU TRAITÉ

SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE, SON ALTESSE ROYALE LA GRANDE-DUCHESSE DE LUXEMBOURG, SA MAJESTÉ LA REINE DES PAYS-BAS,

DÉTERMINÉS à établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens,

DÉCIDÉS à assurer par une action commune le progrès économique et social de leurs pays en éliminant les barrières qui divisent l'Europe,

ASSIGNANT pour but essentiel à leurs efforts l'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi de leurs peuples,

RECONNAISSANT que l'élimination des obstacles existants appelle une action concertée en vue de garantir la stabilité dans l'expansion, l'équilibre dans les échanges et la loyauté dans la concurrence,

SOUCIEUX de renforcer l'unité de leurs économies et d'en assurer le développement harmonieux en réduisant l'écart entre les différentes régions et le retard des moins favorisées, **DÉSIREUX** de contribuer, grâce à une politique commerciale commune, à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux,

ENTENDANT confirmer la solidarité qui lie l'Europe et les pays d'outre-mer, et désirant assurer le développement de leur prospérité, conformément aux principes de la Charte des Nations unies,

RÉSOLUS à affermir, par la constitution de cet ensemble de ressources, les sauvegardes de la paix et de la liberté, et appelant les autres peuples de l'Europe qui partagent leur idéal à s'associer à leur effort,

ONT DÉCIDÉ de créer une Communauté économique européenne et ont désigné à cet effet comme plénipotentiaires [...].

Document B : Traité instituant la Communauté Économique Européenne (Traité de Rome, 1957). Fragment. (In : Traité de Maastricht, mode d'emploi..., Paris, UGE, 1992, pp. 429-430).

Document C :

Activité 3

Complétez le texte du Traité par les formes françaises convenables

(Règles de construction morphosyntaxique)

TRAITÉ SUR L'UNION EUROPÉENNE, TRAITÉ DE MAASTRICHT

SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES, SA MAJESTÉ LA REINE DE DANEMARK, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE HELLÉNIQUE, SA MAJESTÉ LE ROI D'ESPAGNE, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, LE PRÉSIDENT D'IRLANDE, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE, SON ALTESSE ROYALE LE GRAND-DUC DE LUXEMBOURG, SA MAJESTÉ LA REINE DES PAYS-BAS, LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PORTUGAISE, SA MAJESTÉ LA REINE DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD,

RÉSOLUS à franchir une nouvelle étape dans le processus d'intégration européenne engagé par la création des Communautés européennes,

RAPPELANT l'importance historique de la fin de la division du continent européen et la nécessité d'établir des bases solides pour l'architecture de l'Europe future,

CONFIRMANT leur attachement aux principes de la liberté, de la démocratie et du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de l'État de droit,

DÉSIREUX d'approfondir la solidarité entre leurs peuples dans le respect de leur histoire, de leur culture et de leurs traditions,

DÉSIREUX de renforcer le caractère démocratique et l'efficacité du fonctionnement des institutions, afin de leur permettre de mieux remplir, dans un cadre institutionnel unique, les missions qui leur sont confiées,

RÉSOLUS à renforcer leurs économies ainsi qu'à en assurer la convergence, et à établir une union économique et monétaire, comportant, conformément aux dispositions du présent traité, une monnaie unique et stable,

DÉTERMINÉS à promouvoir le progrès économique et social de leurs peuples, dans le cadre de l'achèvement du marché intérieur et du renforcement de la cohésion et de la protection de l'environnement, et à mettre en œuvre des politiques assurant des progrès parallèles dans l'intégration économique et dans les autres domaines,

RÉSOLUS à établir une citoyenneté commune aux ressortissants de leurs pays,

RÉSOLUS à mettre en œuvre une politique étrangère et de sécurité commune, y compris la définition à terme d'une politique de défense commune, qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune, renforçant ainsi l'identité de l'Europe et son indépendance afin de promouvoir la paix, la sécurité et le progrès en Europe et dans le monde,

RÉAFFIRMANT leur objectif de **faciliter** la libre circulation des personnes, tout en assurant la sûreté et la sécurité de leurs peuples, en insérant des dispositions sur la justice et les affaires intérieures dans le présent traité,

RÉSOLUS à **poursuivre** le processus créant une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe, dans laquelle les décisions sont prises le plus près possible des citoyens, conformément au principe de subsidiarité,

DANS LA PERSPECTIVE des étapes ultérieures à **franchir** pour faire progresser l'intégration européenne,

ONT DÉCIDÉ d'**instituer** une Union européenne et ont désigné à cet effet comme plénipotentiaires : [...].

Traité sur l'Union européenne (Traité de Maastricht, 1991) Fragment. (In : Traité de Maastricht, mode d'emploi..., éd. cit., pp. 99-100).

Exemples de trois Documents diplomatiques ou textes spécialisés (ABC)

11.10. Présentation de la plateforme aux diplomates apprenants

Pour une illustration parfaite et en détails nécessaires pour la visibilité, nous procédons aux indications pédagogiques en vue de l'orientation.

En présentiel : un diaporama projeté en présentiel avec une explication détaillée du fonctionnement de la plateforme, aux diplomates.

A distance : le formateur dépose le document suivant au format PDF sur la plateforme, afin que les apprenants aient la possibilité de s'y référer quand ils rencontrent un problème. Cette possibilité est offerte avant de déposer un message sur le forum d'échange ou de demander de l'aide à l'enseignant/formateur par courriel.

Chers stagiaires,

Nous vous proposons de découvrir un parcours d'apprentissage sur la plateforme Moodle, dans le prolongement de vos cours en présentiel.

Voici un petit guide d'utilisation pour entrer sur la plateforme et faire les activités qui vous sont personnellement destinées.

1) *Rendez-vous à l'adresse suivante : <http://moodle.univ-fcomte.fr/>*

2) *Cliquez sur « Connexion » en haut à droite de l'écran.*

3) *Entrez votre nom d'utilisateur (votre prénom) et votre mot de passe (les 2 premières lettres de votre prénom et les 2 premières lettres de votre nom, que vous pourrez modifier ensuite).*

4) *Page d'accueil*

Sur cette page, vous êtes accueillis par les le cours [Français de la diplomatie](#), et les dernières nouvelles.

Bonne suite

11.10.1. Plateforme Moodle

Cette étape de notre recherche nous permet de nous référer en toute conformité aux divers enjeux de l'écosystème numérique, telle que les plateformes numériques aux rangs desquelles Moodle Bitnami.

On désigne une plateforme de formation en ligne comme un logiciel destiné à la communication pédagogique, dans le cadre de cours en ligne ou hybride. Ce logiciel doit la plupart du temps, être installé sur un serveur, le plus souvent le serveur de l'institution qui l'utilise : cela nécessite l'intervention du service informatique à la fois pour l'installation ensuite pour la maintenance. Les utilisateurs doivent fournir un login et un mot de passe pour y « entrer » ; une plateforme n'est donc en général pas « ouverte au monde ».

L'utilisateur qui entre dans la plateforme après s'être identifié, voit en général la liste des cours auxquels il est inscrit et doit choisir l'un de ces cours ; à l'intérieur de ce cours, il peut participer à toutes les activités prévues par l'enseignant, dans les limites fixées par celui-ci. Par exemple dans un *forum*, l'enseignant peut ou non donner le droit aux étudiants de créer de nouveaux fils de discussion.

En dehors du statut « *étudiant* », deux autres statuts existent généralement : « *enseignant* » qui a la possibilité de concevoir/modifier un « *cours* », notamment en termes de choix d'outils de communication) et « *administrateur* » qui a la possibilité de créer/supprimer des cours.

Certaines universités, surtout dans le monde anglo-saxon, créent automatiquement un espace sur plateforme pour tous les cours présentiels existants, dans le but naturellement de pousser les enseignants à utiliser la plateforme et de ce fait à « *hybrider* » leur cours.

Les deux principales fonctions de la plupart des plateformes sont la présentation de contenus souvent accompagnée de tests et la communication pédagogique.

En substance et avec notre exploration de cet outil, la plateforme laisse plus de liberté à leurs apprenants et choisissent la structuration « *thématique* » de Moodle, qui permet de traiter les différents thèmes dans l'ordre choisi par chacun ; notons quand même que cette façon de faire ne facilite pas forcément le suivi tutoral et encore moins le travail de groupe. Créer un cours revient finalement à jongler avec les outils de présentation de contenus et les outils de communication, les uns comme les autres étant largement modulables d'où le nom de Moodle, qui signifie (*Modular Object Oriented Dynamic Learning Environment*).

En définitive, les plateformes Moodle qui sont des LMS, etc. pour leur part, sont plus rigides, plus orientées vers la présentation de contenus, elles offrent notamment des options de paramétrage des vidéos et ne prévoient guère que les forums pour la communication entre pairs. Moodle permet un large choix d'activités d'apprentissage interactives (cf. Figures en annexe).

Toute la communication et la collaboration peuvent avoir lieu grâce aux Forums et aux Chats pour les activités de conversation et les Sondages pour obtenir un *feedback* de groupe. L'ajout de Wikis au cours est une excellente façon de permettre aux apprenants diplomates de travailler ensemble sur un même travail. Outre les outils précités, j'ai utilisé le Glossaire pour l'élaboration d'un mini-dictionnaire de la terminologie du numérique et de l'usage TICE. Moodle est finement paramétrable mais la prise en main de cette plateforme est peu évidente. Son ergonomie est moyenne.

Il existe trois formats de cours qui correspondent à des parcours différents (les formats hebdomadaire, thématique et informel) :

- Format hebdomadaire : Le cours est organisé par semaine avec des dates de début et de fin clairement identifiées. Chaque semaine contient des activités et des ressources.
- Format thématique : Ce format est organisé en sections thématiques. Chacune de ces sections comprend des activités et des ressources.
- Format informel : Ce format est organisé autour d'un forum principal, le « Forum public », qui est affiché sur la page du cours. Il est utile dans les situations informelles qui ne sont pas nécessairement des cours. Vu l'organisation du module qui se divise en leçons, nous avons opté pour le format thématique.

Les pages du cours se divisent ainsi en trois colonnes sur la page d'accueil. Malgré certaines limites, Moodle reste un bon Learning Management System pour la création de communautés d'apprenants autour de contenus et d'activités pédagogiques.

Calendrier
Activités récentes
Navigation
Personnes
Administration
Recherche forums
Activités récentes
Navigation
Personnes
Administration
Recherche forums


Connecté sous le nom « Admin Utilisateur » (Déconnexion)

Search Modules

FRA-805 - Français de la diplomatie et des relations internationales

Accueil ► Mes cours ► Français de spécialité ► FRA-805 (3 crédits) ► Guide pédagogique Activer le mode édition

Concepteur et tuteur : YEDIBAHOMA M Feliga (Elliadd Bureau, université de Franche Comté/Besançon). Durée : 32 heures d'activités. Cibles : diplomates et hauts fonctionnaires des organisations internationales, linguistes didacticiens ou pédagogues impliqués dans l'intégration des TIC aux pratiques pédagogiques. Domaine d'étude : Politiques linguistiques éducatives et environnements numériques ; FOS ; technolcctc ; langue de spécialité ; diplomatie.



Forum des nouvelles

Guide pédagogique

Cette partie donne accès aux concepts clés et permet d'explorer le répertoire d'informations liées à la diplomatie et aux relations internationales : des livres, des articles, des revues et une bibliographie exhaustive traitant des thèmes de la diplomatie dans tous ses aspects.

Glossaire: 1 URL: 1 Dossiers: 4

1 - Correspondance diplomatique

Cette partie vous confère des aptitudes à la correspondance diplomatique, des capacités à s'exprimer dans la pratique et à s'approprier la phraséologie des conférences, des débats, des réunions et table ronde.

Compétences de communication en français visées : organisation et interactions au cours d'une mission (logistique de la mission, activités de la vie quotidienne, écrits professionnels)

Leçons: 2 Test: 1

2 - Organisation stratégique et gestion d'événements

Vous trouvez dans cette partie toute une panoplie de stratégies et de procédures pour l'organisation des réunions, conférences, débats, tables rondes. Bref les présentations, organisation d'une réunion, au sein d'organisations, d'institutions internationales. Communication au cours d'une conférence internationale (exposé, présentation d'un projet, participation à un débat).

Leçons: 4

3 - Service de communication

Vous apprendrez dans cette section comment participer à une réunion de travail, utiliser en situation le vocabulaire et les tournures permettant de débattre sur un thème. Faire une synthèse de réunion en plénière.

Leçon: 1

Orientation post apprentissage

Analyse comparative des niveaux observé et attendu et décision pour aller plus loin.

Consultation: 1

Objectifs spécifiques

Acquérir des connaissances précises sur le monde diplomatique ; maîtriser du vocabulaire des organisations internationales et se perfectionner en terme de « savoir-faire » et de « savoir être » en français de spécialité. Maîtriser l'aspect comportemental et culturel lors des manifestations à caractère officiel (prise de parole dans un cadre formel, fluidité et articulation du discours, richesse et précision lexicale, capacité à apprécier, argumenter, défendre un point de vue, synthétiser...)

Compétences linguistiques

Production d'une allocution, un discours, Conduite de débat, réunion Décrire des exigences Simulation une conférence internationale Rédaction d'un rapport, un discours, un compte-rendu de mission, des instructions, une note.

Article d'un glossaire

Activités

Catégories de cours

En ligne: 1 Messages personnels: 0

Connecté sous le nom « Admin Utilisateur » (Déconnexion)

Figure 6 : Cours au format thématique sur Moodle

CHAPITRE XII - Méthodologie d'enseignement avec la plateforme Moodle

12.1. L'approche socioconstructiviste et la perspective actionnelle

Dans la perspective actionnelle, l'apprenant doit être placé au centre de l'apprentissage :

« L'usage d'une langue, y compris son apprentissage, comprend les actions accomplies par des gens qui, comme individus et comme acteurs sociaux, développent un ensemble de compétences générales, et notamment une compétence à communiquer langagièrement. »¹⁴⁵

Dans ce cas précis, il s'agissait de compléter ou pas un cours en présentiel, ceci a été examiné par un groupe de formateurs afin de définir les besoins exacts des diplomates, avant de concevoir les activités à déposer sur la plateforme.

12.2. L'approche socioconstructiviste

« Les méthodes pédagogiques utilisées pour construire un environnement d'apprentissage socioconstructiviste dans un cours en ligne en mode hybride » permettent de placer les apprenants au centre de leurs apprentissages d'où le socioconstructivisme : une approche enseignante émergente. Le socioconstructivisme s'intéresse au comment des apprentissages au sein de la classe. L'accent est placé sur l'apprenant plutôt que sur l'enseignant. L'apprenant est le moteur de ses propres apprentissages qu'il construit au gré de ses expérimentations.

En effet, suite à ses interactions avec l'environnement, l'apprenant met en œuvre ses idées et trouve ses solutions.¹⁴⁶ Il construit ainsi ses propres concepts face aux problèmes auxquels il est confronté.

Dans l'approche socioconstructiviste, l'apprentissage est perçu comme un processus autonome dans lequel les initiatives sont acceptées et même encouragées. Le travail mental qui en résulte permet à l'apprenant d'assembler de nouvelles informations avec d'autres déjà connues. Ainsi, en construisant ses propres compréhensions, l'apprenant assimile mieux les connaissances. Cependant, cette manière « constructive » d'envisager les apprentissages suppose la prise en compte de deux facteurs d'influence importants à savoir le contexte d'apprentissage (l'environnement) mais aussi les croyances et les attitudes de l'apprenant.

En effet, si l'apprenant est chargé de prendre un certain nombre de décisions relatives à ses actions, l'enseignant se doit de vérifier les projets mis en œuvre par celui-ci et de le guider dans ses choix futurs. Il se doit également d'adapter le niveau de difficulté de la situation afin d'optimiser les apprentissages.

¹⁴⁵ Conseil de l'Europe. Cadre européen commun de référence pour les langues, CECRL. Paris : Didier, 2001. p.15.

¹⁴⁶ Gréhaigne, Richard & Griffin, 2005.

Notons encore que si une approche socioconstructiviste semble être préconisée à l'heure actuelle, elle est loin de s'opposer à d'autres méthodes d'enseignement pouvant être utilisées conjointement dans un processus d'apprentissage et ce, en fonction des étapes de formation et du type d'habiletés visées. Par conséquent, « il n'existe pas une seule méthode d'enseignement. »¹⁴⁷ En effet, les manières d'agir des enseignants s'installent fréquemment à la croisée des différentes stratégies d'enseignement. Il convient donc de parler plutôt de tendances lorsqu'il s'agit de caractériser les processus mis en œuvre sur le terrain par les enseignants¹⁴⁸ En définitive « Le but du dispositif pédagogique est de faire apprendre quelque chose à quelqu'un ou mieux (peut-on faire apprendre ?) de permettre à « quelqu'un » d'apprendre « quelque chose » (Lebrun, 2005).

¹⁴⁷ Durand (1997, p.176),

¹⁴⁸ Brau-Antony, 2001.

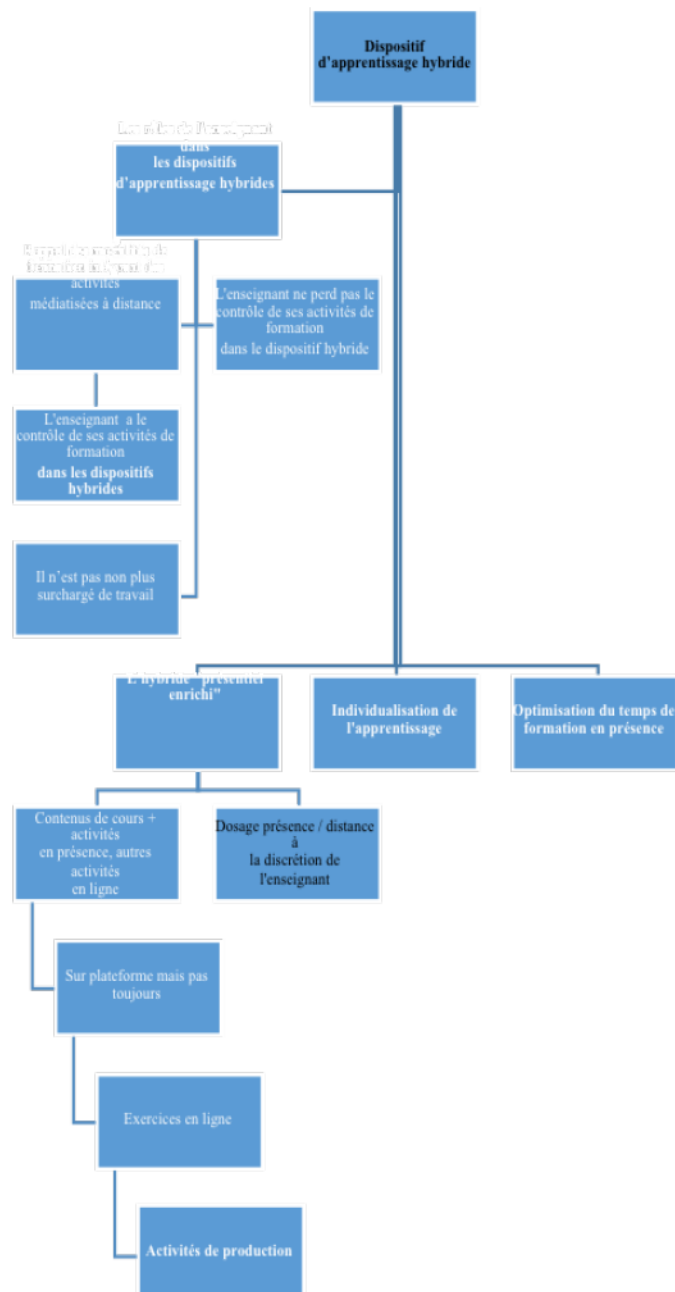


Figure 7 Schémas du processus dans le dispositif hybride

12.2. Un équilibre à respecter entre les différentes activités langagières

Lors de la conception des activités il est important de respecter un équilibre entre les compétences dominantes qu'il est possible de développer sur la plateforme Moodle : CE, PE, CO, PO. A cela s'ajoutent des sous-compétences : l'IE, l'interaction écrite (chat, forum, blogs, glossaire interactif), mais elle dépend du bon vouloir et de l'implication du groupe d'apprenants et la PO : les apprenants ont la possibilité de s'enregistrer avec l'outil Nano Gong, l'enregistreur en ligne.

Définition des abréviations

CE : compréhension des écrits

PE : production écrite

CO : compréhension orale

PO : production orale

IE : interaction écrite

- **Simplicité, cohérence et progression**

Enfin, les activités déposées sur la plateforme Moodle doivent être simples, accessibles à tous les apprenants diplomates inscrits dans le cours, toutefois en parallèle, l'enseignant doit respecter une certaine cohérence et avoir le souci de les faire progresser, en respectant le rythme de chacun car, à distance, un danger est à considérer : le risque de décourager l'apprenant, de le « perdre ». C'est pourquoi, quand un enseignant dépose des contenus de cours sur une plateforme, il s'engage à accompagner, les apprenants de façon efficace tout au long de leur progression et respecter son engagement.

12.2.1. Expérimentation de la plateforme

L'expérimentation en vue d'une évaluation de la plateforme de formation pour le français de la diplomatie a été menée auprès des diplomates participants.

Cette expérience faite suite à l'évaluation par inspection. L'inspection a entraîné un certain nombre de modifications dans la plateforme. Les participants sont placés en situation d'utilisation du site sans formation spécifique à l'utilisation du dispositif et sans documentation papier (seules les aides en ligne sont disponibles). On peut postuler que dans des conditions moins difficiles, après une courte présentation du logiciel, lors de la deuxième utilisation, ou troisième après une formation, les résultats seraient différents. Il est possible de restituer pour chaque participant les traces des événements enregistrés pour chaque tâche demandée. C'est ce que présente la figure ci-dessous obtenue à l'aide de la capture d'écran. Chaque barre de l'histogramme présente le parcours d'un participant différent (participants dans notre expérience). La figure donne les temps consacrés aux événements observés et leur moment d'observation. La légende indique les événements observés pour chaque participant. Les zones blanches accompagnées de traits pointillés sont des moments d'interruption de l'observation et du chronométrage pour différentes raisons (accès réseau interrompu, plantage du système, discussion avec l'expérimentateur).

12.2.2. Objectifs de l'expérimentation

Il s'agit d'évaluer le produit de formation dans un contexte qui soit le plus proche possible de la réalité. Il est difficile de prédire l'interaction des nombreuses variables qui entrent en jeu lors d'une tâche aussi complexe que l'analyse d'une situation diplomatique par le biais d'une interface homme-machine. L'objectif est d'identifier les éventuels défauts de l'interface et les manques qui auraient pu échapper à l'analyse de la première évaluation.

12.2.3. Consignes pour l'expérimentation

Les consignes données à lire sur un support papier ont été les suivantes :

Chers participants,

L'objectif de la séance est de valider un nouvel outil de formation en ligne pour le français de la diplomatie. Cette plateforme est destinée à l'apprentissage du français de la diplomatie. Je voudrais vous demander d'effectuer certaines tâches. Au fur et à mesure que vous utiliserez la plateforme pour exécuter les tâches indiquées, vous pourrez poser des questions sur ce que vous voyez ou sur ce que vous attendez des fonctions que vous utilisez. Sentez-vous libre de donner des observations pendant la session. Nous vous demandons de « penser tout haut » en indiquant les actions que vous voulez faire et ou de mauvaise réponse. Ce produit est un prototype, ne soyez pas étonnés qu'il puisse réagir d'une façon inattendue. C'est le produit de formation que nous testons.

Merci

Dear participants,

The objective of the session is to validate a new online training tool for diplomacy French. This platform is intended for learning French for diplomacy. I would like to ask you to perform certain tasks. As you use the platform to perform the tasks listed, you will be able to ask questions about what you see or what you expect from the features you use. Please feel free to provide comments during the session. We ask you to "think out loud" indicating the actions you want to take and or wrong answer. This product is a prototype, don't be surprised it might react in unexpected ways. This is the training product that we are testing.

Thank you

12.3. Évaluation

Tout d'abord, lors d'une démarche d'évaluation, il est nécessaire de définir ce que l'on souhaite évaluer. Nous considérons que l'apprenant se situe dans un contexte d'apprentissage « par l'intermédiaire d'un dispositif technique ». L'apprenant se trouve donc exposé à une double contrainte, celle de travail dans notre cas) et en même temps, utiliser un dispositif technique pour ce faire (une plateforme Moodle) développée à cet effet.

Dans ce travail, nous nous sommes concentrés sur l'évaluation d'un de ces dispositifs techniques à l'aide de méthodes « classiques » de l'ergonomie des interfaces personnes-système. Il s'agit donc de l'évaluation du dispositif technique plutôt que de l'évaluation du « gain » en termes d'apprentissage chez l'apprenant diplomate.

Il est peut-être utile de préciser avant tout qu'une bonne interface pour l'apprentissage est une interface qui ne consomme que très peu de ressources cognitives pour son utilisation. Une interface « transparente », discrète, va permettre à l'apprenant de concentrer ses ressources cognitives sur l'apprentissage des connaissances et non sur l'apprentissage ou la maîtrise du dispositif technique. L'objectif est donc clairement de minimiser la charge cognitive spécifiquement dédiée à l'exploitation du système (pour une présentation du concept de charge cognitive,¹⁴⁹).

¹⁴⁹cf. (Chanquoy et al., 2007)

12.3.1. Les dimensions de l'évaluation de notre plateforme

Notre fondement repose sur des critères formels et explicites. Quelles sont les dimensions d'évaluation à privilégier ? De nombreux critères d'évaluation sont mobilisables pour l'évaluation des documents numériques et dans le contexte de l'apprentissage, on peut encore en ajouter qui sont plus spécifiques. On distingue habituellement trois dimensions d'évaluation principales des systèmes interactifs ¹⁵⁰

- l'utilité,
- l'utilisabilité,
- l'ergonomie.

Dans ce cas d'évaluation ergonomique d'interfaces ¹⁵¹ personnes-système, on s'intéresse à l'utilisabilité et éventuellement à certaines dimensions de l'utilité. Il n'est pas très difficile d'appréhender ce que recouvrent la plupart des critères d'utilité comme la vitesse de chargement d'une page, la présence de liens morts, la qualité du contenu (texte, image), la présence des fonctionnalités pertinentes pour l'utilisateur.

L'utilisabilité ou la dimension ergonomique est la plus délicate à évaluer, car les critères à respecter sont peu connus et font rarement l'objet de formation. Trois attributs principaux sont mentionnés pour l'utilisabilité : facilité d'apprentissage, d'utilisation, qualité de la documentation. On peut aussi mentionner selon les auteurs, l'efficacité d'utilisation, la facilité de mémorisation, l'utilisation sans erreurs, et la satisfaction de la part de l'utilisateur.¹⁵² La dimension esthétique relève de compétences spécifiques mais laisse aussi place à une grande part de subjectivité. Elle est parfois considérée comme une composante de la satisfaction de la part de l'utilisateur au même titre que les préférences de l'utilisateur.¹⁵³

De ces trois dimensions, la plus importante semble être l'utilité.

Une interface esthétique et facile à prendre en main, si elle n'offre pas les fonctions dont l'utilisateur a besoin ou envie de se servir, si elle est instable techniquement, si elle présente des informations qui ne sont plus à jour, risque fort d'être délaissée. Au contraire, une interface qui offre un service dont l'utilisateur a besoin et d'une manière efficace sera utilisée même si elle est peu esthétique et quelque peu difficile à appréhender.

Dans un contexte concurrentiel, dans un contexte où les impératifs de sécurité ou de simplicité d'utilisation sont déterminants, la donne est tout autre et l'interface devra soigner son utilisabilité

¹⁵⁰(Senach, 1993)

¹⁵¹ Informatiques : point de connexion entre deux systèmes leur permettant d'échanger des informations L'interface matérielle Microsoft® Encarta® 2009. © 1993-2008 Microsoft Corporation.

¹⁵²Huart et al., 2008.

¹⁵³Bastien et Scapin, 2001

et/ou son esthétique. On emploie pour les domaines de l'utilisabilité et de l'utilité de nombreuses méthodes d'évaluation d'interfaces homme-machine.

12.3.2. Conclusion de l'évaluation du dispositif de formation

Après avoir évalué le dispositif de formation pour le français de la diplomatie, la conclusion de l'évaluation pour ce dispositif est de cet ordre :

Le dispositif évalué répond à son objectif de cours en ligne et un complément à un cours en présentiel. Ce type de produit de formation convient bien pour des tâches courtes avec peu de lecture à l'écran.

Lorsque le problème à traiter est complexe et demande de naviguer plus fréquemment ainsi que de lire de nombreux textes sur écran, plusieurs problèmes se posent.

Le maintien en mémoire des consignes et des questions est difficile lorsque l'on doit se concentrer sur la navigation et la recherche d'information.

La lecture de longs textes sur écran est jugée fatigante ce qui ne figure pas dans ce dispositif. Les déplacements dans les écrans minimisés et rendant la consultation des documents plus directe, au plus près de la question posée et, pour les longs textes, il n'existe pas de longs textes. L'usage de l'éditeur, des fonctions est à développer ou améliorer.

Les documents authentiques, jugés prenants nécessitent le plus d'aménagement à cause de la multiplicité des difficultés rencontrées. Difficultés à identifier la question générale, à activer les sous-questions, à faire le lien entre sous-questions et documents suggérés à la lecture, à accéder à certains documents suggérés.

Toutefois les modifications qui permettraient une prise en main plus rapide du site ne remettent pas en cause son organisation actuelle. Ces modifications visent essentiellement à améliorer

- la navigation à savoir : longueur des pages, boutons de navigations,
- la lisibilité (combinaisons de couleur texte),
- le repérage (en évitant à l'utilisateur de quitter un espace courant pour consulter des informations en rapport à cet espace),
- la signifiante des codes utilisés (icônes et termes choisis pour désigner certains concepts).

12.4. Le dispositif de formation pour le français de la diplomatie

I-Convention de codification

Le réseau pour l'excellence dans l'enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO) recommande de codifier les unités d'enseignement suivant la mention disciplinaire et suivant le niveau de finalité du contenu développé.

Suivant la mention

La 1^{re} partie du code du cours /de l'UE correspond à la mention de la discipline abordée par le contenu de l'offre de formation. Elles sont listées dans les détails des huit (8) domaines du REESAO (LLA, SA, SEF, SEG, SHS, SJPA, SS, ST).

1. Lettres, langues et arts (LLA) : germanistique (ALL), anglais (ANG), arabe (ARB), art (ART), chorégraphie (CHO), **français (FRA)**, langues africaines (LAF), langues ibériques (LIB), linguistique (LING), musique (MUS), russe (RUS).

2. Sciences agronomiques (SA) : agroéconomie (AEC), agroforesterie (AGF), agronomie générale (AGR), sciences des aliments et technologies alimentaires (ATA), biotechnologie (BTH), génie rural (GER), génie alimentaire (GEA), horticulture (HOR), nutrition (NUT), sciences animales et vétérinaires (SAV).

3. Sciences de l'éducation et de la formation (SEF) : éducation (EDU), formation des enseignants du secondaire (FES), formation des formateurs (FFO), formation à la pédagogie universitaire (FPU), formation au travail universitaire (FTU), psychologie (PSY), sport (SPT).

4. Sciences économiques et de gestion (SEG) : comptabilité (CPT), sciences économiques (ECO), finances (FIN), management (MGT), marketing (MKT).

5. Sciences de l'homme et de la société (SHS) : archéologie (ACH), anthropologie (ANT), communication (COM), géographie (GEO), histoire (HIS), philosophie (PHI), sociologie (SOC).

6. Sciences juridiques, politiques et de l'administration (SJPA) : administration des entreprises (ADE), administration publique (ADP), administration de la santé (ADS), assistance administrative (ASA), diplomatie (DIP), droit privé (DRV), droit public (DRP), droit de l'environnement (DRE), droit international (DRI), sciences politique (SPO).

7. Sciences de la santé (SS) : anatomie (ANA), anesthésie et réanimation (ARE), chirurgie (CHI), ingénierie biomédicale (GEB), génie sanitaire (GES), gynécologie-obstétrique (GOB), kinésithérapie et réadaptation fonctionnelle (KIN), médecine générale (MED), neurologie (NEU), ophtalmologie (OPH), pédiatrie (PED), pharmacologie (PHA), pharmacie (PHC), psychiatrie (PST), radiologie (RAD), santé publique (SPU), toxicologie (TOX), urgence médicale (URM).

8. Sciences et technologies (ST) : architecture (ARC), sciences biologiques (BIO), botanique (BOT), chimie (CHM), biochimie (BCH), science de décision et systèmes d'information (DSI), sciences environnementales (ENV), génie civil (GEC), génie électrique et électromagnétique (GEL), génie mécanique (GEM), géosciences (GSC), sciences informatiques (INF), mathématiques (MTH), physique (PHY), statistiques (STA).

Suivant le niveau de finalité

La 2^e partie du code de l'UE correspond au niveau du parcours dans lequel s'insère l'UE : de 100 à 499 pour la licence, de 500 à 699 pour le master et de 700 à 799 pour le doctorat.

. *Licence (100-499)* : UE fondamentales (100-199), 1^{er} semestre ; 200-299, 2^e semestre), UE d'approfondissement (300-399, 3^e et 4^e semestre), UE de spécialité (400-449, 5^e semestre), UE complémentaires (450LM-499LM, 6^e semestre).

. *Master (500-699)* : UE d'approfondissement, UE de spécialité, UE complémentaires.

. *Doctorat (700-799)* : UE de niveau doctoral, stages, travaux de recherche, soutenances de thèse.

. *Post-doctorat (800-999)* : formation post-doctorales, certifications professionnelles.

Champ titre de l'UE

Le créateur de l'UE ou le formateur, le remplit par le code suivi de l'intitulé complet de l'UE (**FRA-805 Français de la Diplomatie**)

De ce fait, la recherche de l'UE dans la base de données pourra s'effectuer, soit sur le code, soit sur des chaînes de caractères de l'intitulé de l'UE.

Champ titre abrégé de l'UE

Le créateur du cours le remplit par le code suivi du nombre de crédits (FRA-805 3crédits). Le contenu de ce champ est utilisé, dans la barre des raccourcis, pour le lien hypertexte rarement sur la page d'accueil du cours. Il est aussi utilisé pour le « rapport d'ensemble » de l'apprenant sur la plateforme, présentant le relevé de notes de l'apprenant. Enfin, le champ numéro de l'UE pourra être renseigné par le code de l'UE (exemple : **FRA-805**)

Modèle de texte d'accroche

Niveaux de performance à atteindre

Sont énoncées les capacités que l'apprenant doit développer à l'issue de l'apprentissage, avec les notions, méthodologie et savoirs acquis.

(Exemple dans ce cours :

Objectifs spécifiques

Acquérir des connaissances précises sur la pratique de la diplomatie en français.

Maîtriser le vocabulaire des organisations ;

Se perfectionner en termes de « savoir-faire » et de « savoir-être » en français de spécialité.

Maîtriser l'aspect comportemental et culturel lors de manifestations à caractère officiel (prise de parole dans un cadre formel, fluidité et articulation du discours, richesse et précision lexicale, capacité à apprécier, argumenter, défendre un point de vue, synthétiser...)

Compétences linguistiques

Production d'une allocution, un discours

Conduite de débat, une réunion

Simulation d'une conférence internationale

Rédaction d'un rapport, un discours, un compte-rendu de mission, des instructions, une note.

Cette unité d'enseignement FRA-805 s'ouvre sur le métier de coach pédagogique en environnement d'échanges multimédias initiant des processus d'apprentissage.)

Carnet de compétences de l'apprenant

Le Programme de formation est développé de sorte à mettre en relief l'arborescence des objectifs que l'apprenant doit atteindre, ainsi que les activités de la progression conseillée nécessaires pour démontrer le niveau atteint (exemple : consultez le programme de formation ou le carnet de compétence de l'apprenant.). Faire un lien hypertexte sur « niveau 1 » ou « niveau 2 » pointant sur un document pdf détaillant le carnet de compétence de l'apprenant. Ci-après un extrait en exemple :

« Module 1 – Correspondance diplomatique

1^{re} Session – Entre États

Offres pédagogiques décrites selon les métadonnées (CDM) / Les activités

Modèle d'inscription de l'apprenant

Champ prénom

Ce champ contient un « filtre » indiquant le parcours d'inscription administrative ou le numéro d'immatriculation de l'apprenant. A défaut d'utiliser le champ « prénom » pour ce filtre, il est possible aussi de renseigner les champs « département » et « numéro d'immatriculation » « pays » « institution » en fin de formulaire. Exemple :UBFC-MFeliga

Le dispositif est innovant :

L'apprenant diplomate peut se connecter et avoir accès au cours ; un cours d'enseignement répondant au besoin de l'apprenant ;

L'apprenant s'inscrit au cours ; il intègre la plateforme et suit les enseignements composant les modules du cours ; s'il réussit l'activité, il acquiert la compétence associée et pourra continuer.

Offre aux apprenants une grande flexibilité leur permettant de s'inscrire à tout moment de l'année et de démarrer leur formation.

Vérification des pré-acquis

C'est le lieu de rappeler les cibles recherchées et l'objectif global poursuivi par l'offre d'apprentissage proposée.

Glossaire

Tous les concepts clés de l'offre de contenu doivent être modularisés et explicités dans une activité de type glossaire principal. Chaque article pourra y être lié (devient hypertexte sur toute page d'apparition), illustré, et devra suggérer des approfondissements en suivant des hypertextes, des fichiers attachés, etc. L'étude de chaque article du lexique pourra ainsi être proposée aux apprenants à travers un bloc latéral dans lequel les articles défileraient aléatoirement après chaque actualisation de la page d'accueil de l'UE.

Test d'entrée

Il contrôle le degré de maîtrise des prés requis. Dans sa contextualisation, le formateur énonce les prérequis à contrôler, indique les critères de réussite et fait apparaître les mots clés du glossaire à usiter. Une fois les pré-acquis de l'apprenant connus, ce dernier est orienté vers le pré-test.

Pré test

Il contrôle le degré de maîtrise des objectifs poursuivis. Dans sa contextualisation, le formateur énonce les objectifs poursuivis à contrôler, indique les critères de réussite et fait apparaître les mots clés du glossaire à usiter. Une fois les pré-acquis de l'apprenant connus, ce dernier est orienté vers la bibliographie recommandé et le profil-compétences à atteindre.

Bibliographie recommandée

Il s'agit d'une ressource « dossier-Moodle » reproduisant le dossier de travail de l'apprenant inscrit à l'UE. On y trouve généralement les dossiers, des diaporamas, des ouvrages conseillés, des logiciels usités, du programme, ainsi qu'un dossier d'exemples.

Profil-compétences à atteindre

Il s'agit du carnet de compétences de l'apprenant, sans les activités d'apprentissage de la progression conseillée. Il peut se décliner en une ressource « page-Moodle ». De ce fait, l'apprenant a l'opportunité de réfléchir sur le contenu de l'offre de formation et les différents jalons, où il devra régulièrement faire le point de pré acquis avant et après chaque séance prévue.

Modèle de structuration des séquences d'apprentissage

Structuration pédagogique de la page d'accueil de l'UE

Le modèle de structuration des séquences d'apprentissage décline notamment la page d'accueil de l'unité d'enseignement en syllabus de l'UE, les chapitres en activités « *leçons Moodle* », les sections des chapitres en « *branchements-leçons-Moodle* », le dépouillement du fil rouge en « *atelier-Moodle* », l'enquête d'opinion ou la fiche d'évaluation de la formation en « *feedback-Moodle* », les bilans semestriels en « *base de données-Moodle* » et les activités de groupes en « *chats, forums, sondage et consultation, etc.* ».

Séquences d'apprentissage

Conformément au modèle socioconstructiviste,¹⁵⁴ il est conseillé que chaque séquence d'apprentissage exige, de la part de l'apprenant moyen, un « *temps de travail personnel* » n'excédant pas 20 mn. Le concepteur du cours ou l'UE doit impérativement ajuster le temps de travail personnel total de l'apprenant sur l'UE, à un « *multiple entier* » (nombre de crédits qu'apporte l'UE après validation) de 20 heures. Chaque séquence peut se décliner en : une page texte à consulter, un document multimédias synchronisant la vidéo, leçon et les pages d'un diaporama à visionner, etc., destinée à contextualiser l'activité, de façon concise et argumentée, tout en tenant compte des éventuels déficits audiovisuels que pourrait porter l'auditoire des apprenants ; une question (question à choix multiple, appariement, ordonnancement, texte à trous, numérique, vrai/faux, calculée à choix multiple, etc.) à laquelle l'apprenant doit obligatoirement répondre positivement (pour être autorisé à poursuivre la progression conseillée), démontrant ainsi l'atteinte du niveau de performance attendu de lui. La formulation de la question devra indiquer le niveau performance de BLOOM (connaissance, compréhension, application, synthèse, analyse, évaluation) demandé à l'apprenant, ainsi que la façon dont l'atteinte ou non de l'objectif visé sera observée et mesurée ; La Rédaction des objectifs (formulation de MAGER et GRONLUNG) une ou des indications prenant en charge les erreurs communément commises par les apprenants. Elles doivent confirmer ou infirmer chaque réponse, insister sur le niveau de performance attendu, relever l'erreur commise, faire reprendre l'activité dans le cas échéant. Ces feedbacks doivent laisser des espaces de parole et d'innovation aux apprenants en soulevant constamment le débat, en prenant en compte la diversité des apprenants, en gérant des temps et des modalités de travail différenciés.

De ce fait, le concepteur du cours reproduirait, aussi fidèlement que possible, les interactions présentiels et les parcours personnalisés observés et vécus en classe présentielle.

Scénariser la progression conseillée

Il s'agit de réussir l'ergonomie pédagogique du cours/l'UE. Utiliser les jeux de permissions : disponibilité et dépendances entre activités, et fixer des conditions de suivi d'achèvement d'activités d'apprentissage.

Blocs latéraux¹⁵⁵

¹⁵⁴Le modèle socioconstructiviste Alimentation des activités et ressources suivant la procédure socioconstructiviste Implique une reproduction fidèle en ligne des interactions et les parcours personnalisés observés en classe.

¹⁵⁵Blocs latéraux Glossaire

Les liens hypertextuels

Ils constituent des aides à l'apprentissage métacognitives qui concourent à la virtualisation de la salle de classe : citons en exemples,

- le bloc « *personnes* » liste les participants inscrits à l'UE qui peuvent de surcroît communiquer entre eux via l'intranet du système d'information,
- le bloc « *activités* » qui montre la diversité des types d'activités utilisés par le concepteur de l'UE,
- le bloc « *fichiers personnels* » pour un thésaurus personnalisé de l'utilisateur connecté,
- le bloc « *résultats de tests* » pour émuler, par les résultats obtenus aux différents tests, les groupes d'apprenants en formation, etc.

Fil rouge / Enquêtes d'opinion

On peut utiliser une activité de type « *feedback-Moodle* » pour recueillir auprès des apprenants leurs avis sur ce qui a bien ou moins bien marché au cours de l'atelier, en vue de corriger ou d'améliorer la qualité des sessions futures. L'analyse de l'enquête doit être consultable par tous les apprenants, et il est souhaitable qu'un débat suive la publication des résultats d'analyse. Les recommandations objectives des uns et des autres doivent faire l'objet d'une attention particulière de la part des autorités académiques organisatrices du regroupement.

Post test

Il s'agit d'aider à la préparation de l'examen « *fil rouge* », en confrontant l'apprenant avec les examens antérieurs par exemple, ou toute autre évaluation de contrôle des objectifs effectivement abordés durant l'apprentissage. Une activité de type « *test-Moodle* » est recommandée.

Bilan de capitalisation par apprenant / Bilan d'ensemble

Il s'agit d'une fiche dont les champs sont : UE-code (la codification de l'unité d'enseignement) - Session de formation - Niveau de finalité (inscrire en Formation continue selon notre cas) - Nom et prénoms de l'enseignant -Dépôt du rapport d'ensemble (fichier au format PDF du relevé de notes de la classe) - Nombre d'apprenants.

Il s'agit d'une fiche dont les champs sont : UE-code (la codification de l'unité d'enseignement) - Session de formation (inscrire soit Harmattan, soit Mousson, soit la ville, le mois et l'année de tenue de l'atelier) - Niveau de finalité (inscrire soit Licence, soit Master, soit Doctorat, soit Formation continue) - Nom et prénoms de l'apprenant -

Nombre de crédits obtenus par l'apprenant (inscrire juste le nombre, sans l'unité de capitalisation) - Diplôme / Performance - Effectif (nombre d'inscrits dans l'UE ou à l'atelier) - Nom et prénoms de l'enseignant (inscrire celui du formateur principal). Types d'activités usitées.

Affichage sous forme de "base de données Moodle"

L'ergonomie de l'affichage des résultats correspond aux usages en interne dans l'institution de formation. Une activité de type « *base de données-Moodle* » est idéal pour réaliser ce type de maquette ergonomique.

Réinitialisation des données

La remise à zéro des inscriptions et des tentatives sur les activités intervient une fois les bilans consignés dans les bases de données de capitalisation d'acquis : les inscrits sont désinscrits, les tentatives dans les activités sont supprimées, les questions et objectifs actualisés pour une nouvelle rentrée académique.

Ingénierie de production informatique complémentaire

Dispositif technologique d'accompagnement

- Plateforme de formation et nouveaux services
- Hébergement Web
- Équipements de visioconférence
- Classe virtuelle

CONCLUSION

Conclusion générale

Nous considérons que l'aboutissement de ce long parcours, qui aurait pu bénéficier d'autres développements signale une conclusion articulée en plusieurs points principaux :

- les réponses aux questions directrices posées par notre travail ;
- l'intérêt qu'il a présenté dans notre propre parcours de recherche. L'intérêt qu'il peut présenter sur les plans de l'intervention politique en matière de promotion et diffusion du français en prenant en compte l'intervention didactique.

Il nous est donné de savoir que les aspects abordés dans ce travail apportent de manière significative, une réponse aux questions de recherche. Ainsi les questions problématisées et dont la formulation se révèle en début de notre recherche se retrouvent dans la première partie de ce travail.

Nous avons discerné deux orientations à notre travail : l'une d'ordre conceptuel, l'autre d'ordre expérimental.

Le postulat de départ de la recherche repose sur l'idée selon laquelle le français de la diplomatie, et des relations internationales constitue un vecteur de politiques linguistiques éducatives. Cependant il s'avère nécessaire que son institutionnalisation se renforce, pour actionner les leviers de l'éducation et la formation.

Par conséquent il faut évaluer le parcours et les changements de paradigmes conceptuels. Les apprentissages d'appropriation de cadres conceptuels de cette discipline de référence ; la diplomatie offre une enquête empirique sur plusieurs explorations contextuelles.

Nous avons pris un réel plaisir à essayer de comprendre pourquoi le français de la diplomatie serait vecteur de politiques linguistiques éducatives. Nous estimons qu'il pourrait se renforcer dans les cadres proposés par la didactique des langues ou même la sociolinguistique (linéarité, consensus...).

Nous nous efforçons de proposer un modèle d'amélioration des processus d'enseignement et apprentissage du français de la diplomatie, dans l'écosystème du numérique.

Un intérêt pour les politiques de diffusion de la langue française.

Notre démarche semble plutôt développer les actions d'expertise, à la fois plus valorisantes pour tous les acteurs. Le déploiement du dispositif est d'une manière systématique, accessible aux conditions de réalisation de tous les projets didactiques.

Dans le dispositif professionnel, un diplomate dans l'exercice de son métier, fait appel en usage dans la communication au français, parlé et écrit. Par conséquent, nous orientons notre recherche dans un domaine précis, et en lien sur le discours et le texte. Le premier est conçu le plus souvent

comme une activité qui se fait par répliques monotypiques ou polytypiques, réunies souvent dans des séquences¹⁵⁶.

Le deuxième est conçu comme un document. Dans le texte on délimite des phrases, des superphrases et des blocs sémantico-syntaxiques à une structure quelconque.

Dans le cas du discours, on enseigne, apprend et évalue la composition du scénario (un texte) et de la mise en scène de celui-ci sur les règles du protocole diplomatique. Dans le cas du texte, on enseigne, apprend et évalue sa composition sur les contraintes imposées par le domaine, tel que la diplomatie et les relations internationales.

Le choix des contenus à didactiser implique qu'on doit et on peut faire usage du principe de la fréquence de ces contenus dans le domaine diplomatique. (loi du Zipf-Mandelbroth).

Nous estimons avoir balisé ces contenus qui nous ouvrent un passage, aux « politiques éducatives » vade-mecum pour enseigner et apprendre ces contenus, également évaluer les résultats.

Toute politique éducative est axée sur des objectifs à atteindre. Pour ce faire on doit convenir premièrement sur des outils convenables pour l'application pratique.

Nous avons adopté l'écosystème numérique comme base de l'environnement, pour la didactisation.

L'écosystème numérique est la valeur ajoutée offrant une disposition englobante et très ample; Ceci à travers les plateformes et la base de données, bref les environnements numériques, et les applications etc.

Mettre en place un dispositif d'apprentissage hybride permet le développement de nombreuses compétences mais impose au préalable une réflexion approfondie du cadre d'enseignement et une redéfinition du rôle des acteurs et décideurs pour la mise en œuvre.

Nous avons aussi conceptualisé notre scénario en parallèle de sa mise en pratique pour ensuite à l'issue des séquences pédagogiques revenir, par une attitude réflexive, sur nos pratiques et les stratégies des apprenants. Si certains dysfonctionnements sont rapidement révélés (meilleur choix d'activités différenciées), d'autres seront mis à jour à chaque période de révision de la plateforme pédagogique et interactive.

Une courte description donne un aperçu de notre méthode dans l'aboutissement du processus enseignement /apprentissage. On peut utiliser ces méthodes d'enseignement, en se fondant sur le dispositif de la base de données et, son fonctionnement, comment y trouver le contenu de la base des données.

¹⁵⁶ Une espèce constituée de populations que l'on peut reconnaître de façon distincte, notamment quand elle est divisée en sous-espèces, est appelée polytypique ; une espèce relativement uniforme dans son ensemble est appelée monotypique (Encyclop. sc. et techn., Paris, Lidis, t.3, 1974, p.364, s.v. espèce).

Un répertoire existe et fait référence aux stratégies d'enseignements : magistral, séminaires, induction, déduction, simulations, activités systématiques, etc...

Nous avons sans réserve, pour arriver à des fins didactiques, fait allusion aux méthodes (selon Landsheere 1992 : 130) : surtout les aspects liés aux méthodes d'instruction expérimentale. Ceci est centré sur l'apprenant, en mettant plus l'accent sur l'apprentissage en référence aux produits, à savoir : (exercices, Learning by Doing ou la méthode actionnelle peut être utilisée à tous les niveaux et dans tous les compartiments de la langue française de la diplomatie. En exemple les consignes peuvent porter sur un discours adressé aux diverses occasions, de la correspondance... etc. exercices pratiques, projets, l'apprentissage par la découverte, l'investigation).

Nous indiquons ici que notre plateforme pédagogique et interactive est hybride. Une base conçue pour la didactique en ligne ou/et la didactique assistée par l'ordinateur.

Étant donné le caractère expérimental de notre travail (première utilisation et une éventuelle implémentation de la plateforme), nous n'aurions pu prétendre à une exploitation parfaite de la plateforme Moodle.

Il est impérieux de mettre en relief la réelle motivation qui s'avère solide en faveur de notre plateforme pédagogique et interactive. Une base de données d'une importance remarquable dans le processus enseignement apprentissage.

Moodle présente des avantages dans une vision systématique des conditions didactiques et notamment ces avantages de la base de données sont distincts par rapport à d'autres supports.

D'abord l'on peut l'utiliser sans payer de licence, mais l'utilisation n'est pas entièrement gratuite, dans la mesure où des techniciens sont indispensables pour installer Moodle sur un serveur, pétris de capacités nécessaires et pour assurer la maintenance.

Le côté privé et sécurisé est le principal avantage de la plateforme, qui garantit l'intimité des apprenants.

La plateforme offre la possibilité de bien baliser les tâches à réaliser. Moodle par exemple, propose un mode hebdomadaire, qui divise automatiquement la plateforme en autant de semaines (précisément datées) que comporte le cours. Ceci dit, la possibilité et la liberté sont données aux apprenants, qui choisissent la structuration « thématique » de Moodle, qui permet de traiter les différents thèmes dans l'ordre choisi par chacun.

Pour créer un cours avec Moodle il revient finalement à jongler avec les outils de présentation de contenus et les outils de communication, les uns comme les autres étant largement modulables (d'où le nom de Moodle, qui signifie *Modular Object Oriented Dynamic Learning Environnement*).

Moodle permet en effet, plus que d'autres outils, de structurer la communication grâce à son fil de discussion, il est visible par l'ensemble des apprenants du cours (mode de communication « tous à tous »), ce qui permet de créer un sentiment d'appartenance, les messages peuvent avoir des fichiers attachés ou des liens internet.

Nous avons estimé que la nécessité de l'élaboration de notre base de données, offre de nouvelles possibilités dans l'enseignement apprentissage en tenant compte de l'aspect spatio-temporel, par rapport aux autres plateformes dans les trois axes à savoir : l'enseignement, l'apprentissage du français de la diplomatie et l'évaluation de l'environnement pédagogique.

Pour être plus pragmatique il nous faudra répertorier toutes les méthodes et tous les procédés qu'on peut employer dans la didactique du français de la diplomatie.

Il ressort toutefois de l'évaluation de notre dispositif, toute l'importance de l'encadrement des apprenants à distance. La prise en compte de leur contexte technique d'apprentissage est révélatrice. Se demander si l'apprenant possède son propre ordinateur ou quel est son degré de familiarité avec les outils informatiques peut expliquer ce qui apparaissait souvent à tort comme un manque de convenance.

Nous offrons aux diplomates un meilleur apprentissage guidé et intégré permettant de mettre en lumière leurs pratiques d'apprentissage et de s'auto évaluer. Pour mener à bien un projet de cette envergure, force est de constater que notre plateforme devra proposer un choix plus vaste d'exercices ou de liens permettant à l'apprenant de trouver réponse à ses besoins déterminés avec notre aide, sur la plateforme.

Créer une cohésion de groupe, dynamiser les échanges ou impliquer les apprenants etc. En ce sens, de plus en plus d'outils facilitent la conception de ce type d'interactions, à savoir Moodle. Notre plateforme s'adresse aux diplomates apprenants et à tous les formateurs. Conçue pour des personnes avec ou sans expérience préalable de la formation à distance, elle est aussi utile pour des formateurs déjà utilisateurs du Digital Learning.

L'approche pragmatique de notre méthode permet d'améliorer l'efficacité des acteurs de formation et d'apprentissage. Montrer le chemin le plus court et le plus efficace pour enseigner et apprendre.

Aucunement, la plateforme présente la méthode comme parfaite, mais fonctionne bien. Et également que l'effort qu'il faudra faire, pour y arriver sera le plus faible, tant sur le temps à passer que sur les unités d'enseignement.

L'autre avantage de la plateforme est son ouverture. Elle donne un cadre très structurant au cours, elle apporte également des solutions efficaces pour enrichir l'ingénierie de formation (blended learning, social learning, etc.) notamment pour les divers dispositifs.

La plateforme a une orientation très pragmatique, elle fournit plusieurs possibilités et normalisées pour intégrer de manière fiable la formation à distance dans tous les types de structure de cours. L'exploitation du dispositif devra être repensée. En effet, il est difficile de s'approprier un support d'enseignement et de l'analyser en profondeur avant son utilisation.

Nous avons choisi un échantillon de leçons - modules pour le prototype de la mise en place du dispositif d'enseignement /apprentissage. Le choix des documents « authentiques » et l'intérêt pour les apprenants diplomates surtout sont de mise. La souplesse dans l'utilisation des ensembles pédagogiques est non négligeable ce qui nous oblige à varier les ressources documentaires et les activités. Variété d'ailleurs plus inspirante et source de motivation pour l'apprenant comme pour l'enseignant formateur.

Nous continuerons assurément les autres modules pour la suite de la conception du dispositif dans le sens de l'alimentation en ressources pédagogiques et une éventuelle implémentation.

Les recommandations au terme de notre réflexion s'articulent autour de la synthèse, la logique du processus d'intervention, des différents acteurs des politiques linguistiques éducatives du français de la diplomatie et des relations internationales dans les fonctions diplomatiques.

Les décideurs doivent générer une synergie de suivi et d'évaluation pour donner de la valeur à la langue française dans la fonction diplomatique. Le suivi des intrants du processus et des extrants pour déterminer si les programmes de la langue française pour les diplomates s'exécutent en tenant compte de la complexité des fonctions diplomatiques. Le suivi de la formation des langues pour les diplomates est une fonction continue qui vise à fournir aux gestionnaires, des programmes linguistiques. Et aux principales parties prenantes, des indications sur les progrès réalisés ou des difficultés rencontrées, au cours de la mise en œuvre du programme de la langue de spécialité. Ainsi, à partir de la définition des axes stratégiques, on établit une synergie dans : la collecte des informations sur les activités du programme des langues et surtout le français de la diplomatie et des relations internationales depuis la localisation géographique ou stratégique, ses produits et les résultats attendus.

Notre approche génère la mesure des progrès réalisés dans le sens de l'atteinte des objectifs du programme linguistique et les politiques qui en découlent.

L'évaluation des programmes de langue de spécialité ou le français de la diplomatie dans un environnement géostratégique, bien qu'elle soit un exercice limité dans le temps, doit viser à mesurer objectivement l'impact observé au niveau des acteurs de la diplomatie et des relations internationales. L'analyse rigoureuse des programmes de langue depuis les origines, doit avoir un caractère scientifique dans l'analyse des données relatives aux ressources, aux activités, et

résultats pour déterminer le mérite ou la valeur dudit programme de mise en relief de politiques linguistiques éducatives.

Par conséquent, la conception des stratégies a été d'une part plus ou moins conjointe, et doit l'être avec des diplomates ou de consultants pour permettre d'atteindre l'impact souhaité dans le temps de la mise en œuvre du programme. L'analyse des résultats du suivi pour améliorer les programmes de langues souhaités, plus précisément le français de la diplomatie. Aussi informer des décisions concernant les futures dispositions promotionnelles et professionnelles.

Dans un souci de garantir une authenticité des normes aux missions diplomatiques, la responsabilité est de s'assurer que l'acteur au sein de la mission diplomatique et consulaire dans la défense des intérêts de l'État, cerne l'importance de la langue dans ses fonctions diplomatiques. A cet effet, notre étude notifie aux représentations et instances diplomatiques : d'encourager les diplomates à renforcer leur capacité linguistique pour être en mesure de fournir avec exactitude des informations sans assistance externe.

En effet, la fiabilité et la précision des données de notre corpus permettent aux représentations de faire des recommandations à leurs hiérarchies dans des contextes stratégiques et dans les prises des décisions opérationnelles pour une meilleure coopération bilatérale ou multilatérale.

Notre plateforme permettra tant soit peu de fournir un rapport de suivi et d'évaluation sur les progrès des diplomates dans l'apprentissage, pour permettre une meilleure amélioration du programme structurel, visant en amont à équiper les diplomates de capacité linguistique en diplomatie et relations internationales.

Dans un souci d'organisation et en prévision de renforcement de capacités, il serait utile d'intégrer des programmes de formations linguistiques en interne pour les diplomates. Avec l'aide de consultants que nous sommes, afin résorber la question de temps pour suivre des formations de langue aussi en dehors des missions diplomatiques et consulaires surtout l'ambassade.

Dans cette réflexion, nous percevons un encouragement aux diplomates pour comprendre qu'être multilingue dans les fonctions diplomatiques à des avantages professionnels parmi lesquels : le diplomate bilingue est plus performant dans les tâches de planification et de résolution des problèmes.

En effet, les adultes bilingues sont plus rapides et performants dans certaines tâches exigeant l'utilisation des compétences mentales connues sous le nom de fonction exécutives telles que la planification et le raisonnement. Selon une étude du psychologue César Avila Rivera et ses collègues de l'Université de Jaume de Catalogne, en Espagne. Par conséquent, le diplomate bilingue augmente sa capacité relationnelle et professionnelle. La maîtrise de la langue du pays

hôte permet de lier très facilement des relations avec ses interlocuteurs. C'est un vecteur de mise en contact véritable avec les autres. Formellement, la langue ouvre le monde extérieur et permet d'entrer plus facilement en relation avec ses habitants. L'un des facteurs non négligeables dans les négociations, qui augmente la confiance en soi dans des contextes divers.

Il ressort de notre analyse que pour le diplomate une disposition lui est inhérente à savoir, s'assurer qu'il a les aptitudes pour communiquer avec les interlocuteurs et en contexte surtout professionnel. Communiquer est vital et la langue étant le premier vecteur de la communication, le diplomate doit créer et s'immerger dans sa propre communauté de compréhension avec ses interlocuteurs pour collecter au mieux les informations pour son pays dont la mission lui est confiée.

Un constat que nous faisons, est lié dans une perspective où nous estimons qu'il ne doit pas trop être dépendant de la stratégie du contournement à travers les interventions internes qui s'apparentent aux faiblesses et, les interventions externes similaires aux menaces dans ses fonctions diplomatiques. Le diplomate doit s'approprier des moyens (intrants, ressources et plateformes, les produits) disponibles pour renforcer ses capacités linguistiques. Quel que soient les mesures envisagées par les décideurs de son pays, ou s'ils n'ont pas encore pris la résolution d'intégrer la langue comme levier de performance, le choix lui incombe de s'efforcer de comprendre la langue du pays d'accueil.

Nous nous investissons dans cette entreprise technico-linguistique pour une mise en condition accessible à tout pour atteindre ces objectifs énumérés, afin de tirer profit de la plateforme interactive du français de la diplomatie et des relations internationales.

Il va de soi que cette initiative entre en ligne de compte des voies et moyens pour faire émerger tous les vecteurs des politiques linguistiques éducatives, entre autres les langues de spécialité dont la diplomatie et les relations internationales : objet de cette étude dans notre thèse.

Nous ne pouvons ne pas dire que la fonction diplomatique est associée à l'exercice langagier. En somme le diplomate pourrait être évalué en fonction de sa capacité à communiquer avec les autres. Entendons par communiquer, toutes les stratégies mise en place pour exercer sa fonction de diplomate à savoir l'intelligence stratégique visant à la maîtrise globale des flux d'information et la construction de plans en vue de l'action.

Elle inclut non seulement la veille stratégique, qui est en permanence efficace mais plus largement dans l'acquisition et le traitement d'information à caractère stratégique. La fonction diplomatique c'est aussi le partenariat qui tend à inscrire l'expression de ses propres objectifs dans la culture ou la logique des partenaires, de leurs actions, pour fonder des projets de coopération. Tous ces paramètres ont permis et contribuent efficacement à la mise en place de

normes dans la gestion et, la définition des politiques linguistiques éducatives du français de la diplomatie, à travers une originalité du corpus spécifique à cette spécialité. Cette entreprise en passant par les acteurs concernés.

Un autre angle de vue de l'action diplomatique dans les relations partenariales pour les diplomates anglophones, s'inscrit dans la culture de résultats pour leur pays. Et pour y parvenir, des mécanismes importants sont à prendre en compte, parmi lesquels la langue comme outil de travail.

Notre étude contribue ici en accord avec France Diplomatie qui estime que, « la diplomatie se situe par définition au point de contact entre deux ou plusieurs États souverains. C'est donc une branche de la puissance publique qui ne doit pas recourir, même en dernier ressort, à la contrainte, et c'est la seule ; elle ne peut agir que par le dialogue, autrement dit par la négociation » Et la négociation ne peut se faire sans la connaissance de la langue de l'un des acteurs en présence et en conclusion l'importance du bilinguisme se situe à ce niveau.

La question est de savoir si les diplomates devraient-ils concéder une partie de leur pouvoir régalien de protection des intérêts, de recueil d'informations confidentielles et de négociations stratégiques à des bilingues (traducteurs, interprètes...) n'ayant pas ce droit ? Où devraient-ils également se fier qu'aux informations des autres diplomates à l'extérieur de leurs représentations respectives ?

Dans cet élan d'organisation stratégique, bien qu'il faille se rendre à l'évidence de l'existence de la pratique sur le terrain, faute de déficit linguistique de certains diplomates, nous pourrions être en mesure d'affirmer que certains diplomates non francophones courent le risque de collecter des informations sous couvert. La question reste posée dans le sens de l'acquisition d'aptitudes.

Miguel Moratinos à l'École de la Gouvernance de Rabat (Début 2015), dans sa conférence sur « *Le rôle du diplomate et de la diplomatie dans un monde en transformation* » ; explique que, quand on a une volonté politique, la diplomatie peut résoudre de nombreux conflits et crises à travers le monde ; en rapprochant deux entités à s'accorder sur leur divergence. Mais pour y parvenir, il faut que le diplomate se mette à jour sur la transformation du monde en tenant compte des fonctions qui lui sont assignées. A cet effet explique-t-il, « le diplomate doit se munir de tous les mécanismes lui permettant d'être efficace et performant dont la langue du pays hôte » Une performance qui passe par l'efficacité du diplomate au niveau individuel, qui impactera certainement sur la performance collective de la mission diplomatique.

Notre analyse dans ce travail de thèse se focalise aussi sur les leviers essentiels pour servir de socle de réflexion sur ce passionnant sujet qu'est la solennité des politiques linguistiques du

français de la diplomatie et des relations internationales dans l'exercice des fonctions de diplomate.

En conséquence, du point vue macro stratégique, il est important pour tous les pays qui envoient des diplomates dans d'autres pays ne parlant pas la même langue et surtout le français, de mettre un point d'honneur sur une stratégie de formation en amont, en français de la diplomatie des relations internationales. Une prise en compte des environnements numériques, que nous proposons ici à travers notre plateforme pédagogique interactive, dont l'objectif est d'équiper les diplomates sur le plan linguistique dans l'exercice des fonctions diplomatiques et de façon synchrone/asynchrone. Bien qu'il existe au sein des différents départements des instituts, il est aussi recommandé d'avoir une stratégie visible en associant le suivi et l'évaluation à la formation pour permettre d'identifier les niches à améliorer pour l'efficacité des instituts de formation linguistique.

Nous nous recommandons aux missions diplomatiques qui sont la continuité de leur pays à l'extérieur, de poursuivre le suivi et l'évaluation sur le terrain pour proposer des solutions alternatives ou complémentaires dans l'amélioration des programmes des instituts au sein des affaires étrangères, par le cours du français de la diplomatie et des relations internationales.

En analyse de la vision de cette étude, notre thèse se projette vers les acteurs diplomatiques qui constituent l'interface des missions diplomatiques. Dans la logique de prendre en compte le français de la diplomatie ou la langue comme étant l'architecture dans le renforcement ou la rigidité de l'exercice de la fonction de diplomate. Il leur appartient dans un premier temps de s'approprier l'importance de la langue en l'occurrence la langue de spécialité, entendu le « français de la diplomatie et des relations internationales », dans l'exercice de leur fonction. Outre l'impact du multilinguisme considérable sur la performance des diplomates, nous avons fait mention des stratégies utilisées pour contourner le déficit linguistique dans le cadre de l'exercice de leur fonction, en identifiant les limites de ces stratégies, enfin en proposant des solutions alternatives et des dispositions pratiques pour l'adaptation. Cette analyse a-t-elle suffisamment cerné l'ensemble de cette problématique liée à l'impact des politiques linguistiques éducatives, du français de la diplomatie, des relations internationales dans l'écosystème du numérique ?

Nous nous sommes appesantis sur l'identité de la discipline politique linguistique et de sa branche très convoitée au niveau institutionnel académique et professionnel à savoir les politiques linguistiques éducatives. Principalement appréhendé dans la dimension de l'action de coopération internationale, du fait des différents contextes définis par la didactique des langues. Les politiques linguistiques éducatives sont investies d'une mission qui va bien au-delà des

classiques apports technicistes en ingénierie auquel les discours institutionnels accordent la priorité. L'introduction des langues de spécialité dans les systèmes éducatifs, montage de filières bilingues et des sections internationales, approche chiffrée des inscriptions, des certifications, des performances et de retours sur investissement. Autant de paramètres essentiels que nous respectons mais qui ne peuvent passer sous silence les impératifs déontologiques soulignés sous peine de ne pas pouvoir progresser. En effet il y a maintenant urgence à envisager les politiques linguistiques éducatives, dans une dimension qui dépasse le périmètre de la sociolinguistique, en lui octroyant une ouverture sur les sciences politiques avec lesquelles elles doivent impérativement dialoguer. Le premier élément du syntagme politique linguistique éducative ne peut rester en dehors du champ de nos recherches et cantonné à la haute sphère du in-vitro tout à fait opaque et prohibée au commun des chercheurs.

Nous comprenons aussi « une politique linguistique » comme étant un corps d'idées, de lois, règlements, sans passer outre les règles et pratiques visant à réaliser le changement au sein de la langue selon une prévision dans la société, un groupe ou système.

Les conséquences des interventions dans les langues nous renvoient à des temps très anciens de l'humanité ; les aspects linguistiques ont même fait partie des mécanismes de pouvoir de plusieurs civilisations. L'intérêt social pour les situations linguistiques d'un groupe déterminé est une forme d'action normale et constante en raison de la relation étroite entre langue et pouvoir ; les politiques et leur planification en sont le résultat. Cependant, la réflexion théorique des choix dans cette matière, ainsi que celle de la mise en œuvre de ces politiques dans le secteur éducatif, est relativement récente voire inédite en concevant les perspectives.

En définitive, les politiques linguistiques ont toujours apporté quelque chose de plus à l'éducation, à toutes les disciplines et leur terminologie ; de ce fait il est nécessaire de prendre en considération les différents paramètres sociolinguistiques ainsi que les différentes productions langagières et les pratiques sociales dans le macrocosme terminologique et d'une activité de normalisation.

L'approche socioterminologique¹⁵⁷ montre qu'il est indispensable et capitale pour expliquer la formation d'une terminologie plurielle, qui tient compte des différents types discursifs. Notre

¹⁵⁷ « La socioterminologie est une approche qui étudie l'information scientifique et les termes en relation avec la société, l'action et, plus particulièrement, avec l'identité sociale dans la pluralité de ses manifestations. Cette approche s'est développée progressivement à partir des années 1980. Elle est inspirée des principes de la sociolinguistique, mais elle est de nature transdisciplinaire parce qu'elle vise une compréhension fine des pratiques discursives et langagières. Les principes qui l'ont guidé trouvent leur origine dans : 1) Les Travaux de Louis GUILBERT, précurseur de la socioterminologie, qui a été le premier à établir les bases de cette approche dans son ouvrage *La créativité lexicale* (1975). 2) Les réflexions du socioterminologue François GAUDIN (1993 et 2003) et de l'école Rouennaise en terminologie. 3) Les travaux de Louis GUESPIN (1985) et ses disciples, qui visent tous à développer cette même approche. 4) Les travaux de Jean-Claude BOULANGER (1995), d'Yves GAMBIER (1991), d'Allal ASSAL (1991), de Jean-Baptiste MARSCELLESI (1986) et d'Adrien HERMANS (1995) ».Carine

étude prend en compte plusieurs facteurs : le locuteur, l'orientation du locuteur, le lieu d'utilisation de cette terminologie ou langage spécifique, la forme du discours en question, l'espace géographique et la terminologie employée.

Ces indices indiquent le comportement linguistique de chaque univers socio discursif et, favorisent les parasyonymes, les variations langagières et les terminologies plurielles. Néanmoins, il faut reconnaître que l'application des principes de la sociologie et la linguistique concernant le français est multidimensionnelle.

La langue française est un projet mondial, à cause du fait que le 21^{ème} siècle soit le siècle où la population mondiale va passer de 7 milliards à 9 milliards. Sur les deux milliards il y a un milliard en Afrique. Cependant le 21^{ème} siècle ce n'est pas du tout le siècle de l'Asie c'est celui de l'Afrique. Le français est la seule langue du monde dont le nombre de locuteurs va au moins tripler et nous allons passer de 220 millions à 700 millions.

La Francophonie est un acteur mondial immense et, le rêve à côté de l'Union Européenne. Il y aurait le projet d'Union francophone qui soit aussi intégrée politiquement que l'Union Européenne et qui donnerait à la France un rôle majeur dans l'histoire du monde. Nous l'estimons, qui sera un rôle captivant que les technologies rendent extraordinaire. On aura des concurrents qui parlent français ou roumain mais on aura un potentiel d'aller faire les métiers dans d'autres pays qui sont fascinant pour des générations.

Nos réflexions tendent à nous révéler davantage des intentions à appréhender la question selon laquelle, existe-t-il une langue diplomatique? Ces quelques investigations autour de la communication écrite en diplomatie conduisent à se poser la question de l'existence d'une langue que la fonction et l'usage auraient constituée. Réserves faites que ce code linguistique transcenderait les langues nationales et leur serait en quelque sorte transversale. C'est une idée à avancer avec toutes les prudences qu'imposent les difficultés que rencontrent chaque jour les diplomates à établir des textes de communication communs satisfaisants. La langue et la parole diplomatique, dans la mesure où elles existent ont d'abord à déplacer les différences parfois profondes, entre des systèmes que l'histoire et la culture de chaque peuple ont élaborées pour représenter le monde et pour communiquer.

ABI GHANEM-CHADAREVIAN, *Socioterminologie et interactions langagières en arabe*, Repères DoRiF n.10 - Le terme : un produit social ?, DoRiF Università, Roma avril 2016, http://dorif.it/ezine/ezine_printarticle.php?id=312

Explorant le tout, l'apparition pour ne pas dire l'intrusion de la technologie informatique, ou le numérique est en train nous l'avons signalé, de stimuler les formes et les procédures d'une diplomatie constituée par des siècles de sédimentation historique.

Nonobstant ces réserves, reste la question de savoir si les diplomates n'ont pas une façon particulière d'utiliser la langue, s'ils n'ont pas en commun des comportements langagiers qui se retrouvent dans chacune de leurs langues. Au-delà et en dépit de la diversité linguistique inhérente à tout échange diplomatique, que l'hégémonie actuelle de l'anglais n'estompera heureusement jamais. Un lien existe entre cette « *langue diplomatique* » transversale et des comportements, des règles, des rites, des procédures, tout un *modus vivendi* propre au groupe social que constituent les diplomates. Cette constante, si elle se confirmait, vérifierait une autre constante propre à la sociolinguistique : le lien entre le fait social, entendu ici au sens large, au niveau du groupe et, le fait de langue. Ce qui vérifie à son tour la définition que les linguistes s'accordent à donner au langage ; système de signes socialisés.

Les chapitres précédents esquissent une taxinomie de ces textes institutionnels au regard du droit et de la pragmatique sémantique. Mais au-delà se situe le vaste territoire du lexique juridique international. Il n'est que de consulter les dictionnaires signalés par la bibliographie et dont les diplomates font leur livre de chevet pour en mesurer l'étendue.

Le droit et la science ont ceci de commun qu'ils ont besoin de concepts précis, rigoureusement désignés. Le vocabulaire juridique impose la monosémie : à un signifié précis, ne doit correspondre qu'un seul signifiant. Les synonymes, dont on sait très bien qu'ils ne désignent jamais exactement la même réalité », n'ont pas cours. Si cela est vrai à l'intérieur de chaque système juridique national, ce devrait l'être a fortiori au plan international. Sans cela comment pourrait s'établir la loi internationale, le *pacta sunt servanda* ? Comment parvenir à des versions satisfaisantes d'un même traité ? Un important travail de lexique est accompli (et encore en cours), notamment par l'université de Malte, pour établir des dictionnaires informatiques proposant dans chaque langue les termes (les signifiants) correspondant aux mêmes concepts juridiques (les signifiés).

Ainsi se fonde (ou est déjà fondé) le lexique de cette langue diplomatique « transversale » dont recherchons l'existence et ainsi elle est recherchée.

Mais un lexique ne constitue pas à lui seul une langue. Rappelons ce stéréotype : une langue est un code, c'est à dire un ensemble de signes et un système pour les associer. Le lexique est un ensemble de signes. La syntaxe est l'ensemble des règles qui les associe. Si un lexique international existe et continue à être élaboré et harmonisé il n'en va pas du tout de même avec la syntaxe. Cette vaste question a été abordée dans l'étude des outils d'analyse (la syntaxe). Ces

remarques interdisent donc, de façon évidente, de parler stricto sensu, d'une langue diplomatique ; mais il reste que les diplomates ont une façon particulière d'utiliser la langue pour communiquer. Ils communiquent mais ne s'expriment pas : ce sont des locuteurs, non des émetteurs. Nous l'avons noté de façon presque constante. Un diplomate par exemple, ne laisse jamais émerger ses réactions ou ses sentiments personnels dans son discours professionnel ; dans les communications surtout écrites, que lui impose sa fonction. L'impassibilité diplomatique gomme toute réaction affective ou subjective personnelle, dont ne se prive jamais l'acteur politique. Il faut être particulièrement attentif pour relever ici ou là, des indices énonciatifs révélant la position personnelle du diplomate en position d'émetteur : lexique connoté, parfois litotes ou périphrases. Ceci concerne la communication bi ou multilatérale.

En communication interne le diplomate est sommé de donner sa position et le résultat de ses propres analyses, éléments essentiels pour éclairer le niveau politique national de décision, ce qui n'interdit pas qui en douterait la prudence, mais qui impose à coup sûr une objectivité au moins théorique. Même à ce niveau il est incontournable que la retenue verbale est de règle.

Nous avons pourtant relevé à plusieurs reprises l'expression directe et souvent forte d'une affectivité dans des documents d'un grand poids juridique. Ce qui semblerait contredire ce qui précède. Les résolutions de l'O.N.U. mais aussi souvent les traités en forme solennelle, (par exemple le traité d'interdiction des essais nucléaires), dans les préambules exposant les motifs ou de façon plus courante les mémorandums ou les notes de protestation, portent souvent les marques de cette émotion officielle. Il est remarquable que ces surgissements d'une affectivité qu'on sent bien proclamée se fassent selon un code convenu, presque stéréotypé (ce qui ne permet pas de conclure à l'absence de sincérité).

En fait ce n'est jamais la subjectivité du locuteur qui se manifeste mais celle de l'institution énonciatrice au nom de laquelle le diplomate parle, même au cours d'une simple audience d'un ambassadeur auprès d'un ministre du pays d'accueil. Le langage diplomatique est toujours distancié, impersonnel.

Bref le français de la diplomatie constitue un vecteur des politiques linguistiques éducatives. On peut parler d'une politique linguistique éducative, du français de la diplomatie qui se structure en langue de spécialité, ce qui suscite une politique linguistique en soi par défaut. Sur le plan méthodologique ce travail présente aussi une orientation qui est celle empruntée du FOS.

Nous estimons que de grandes tendances de création identifiées et répertoriées dans la quête de systématisation du français de la diplomatie et des relations internationales, seraient des exigences à prendre en compte par les chercheurs.

La connaissance des politiques linguistiques révèle aussi un intérêt politique, pratique. Théoriquement, la politique linguistique est un champ scientifique en plein envol.

En perspective cette thèse promet une analyse approfondie de la typologie des langues de spécialité, voire les stratégies curriculaires visant la transposition didactique, pour la pédagogie des langues de spécialité en exemple de la diplomatie.

Notre analyse de l'écosystème numérique doit impliquer des environnements diversifiés pour la formation professionnelle.

La prise en compte plus fine du rôle spécifique du français de la diplomatie, pour une étude inductive des langues de spécialité, doit impliquer une méthodologie pour l'interprétation des résultats de la transposition didactique.

Enfin, une extension sur d'autres environnements, pour une mise en perspective analytique. Ceci concerne tant les institutions et organisations internationales, les missions diplomatiques et consulaires, les ministères des affaires étrangères.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

ADAM. J, « Textualité et séquentialité : l'exemple de la description, Langue française n°74, pp.51-72, 1987.

ADAM. J, Le texte narratif : traité de l'analyse pragmatique et textuelle », in : série linguistique, Mitterrand, H. (dir.), in Coll : Fac. Linguistique, 1994.

ADAM. J, « La linguistique textuelle : introduction à l'analyse textuelle des discours, 2005.

ADAM. J, 2ème édition), « La linguistique textuelle : introduction à l'analyse textuelle des discours, Cursus, issue.2, 2008.

ADAM. J, Les textes : types et prototypes, 2011.

ADAM. J, Sciences du langage ; carrefours et points de vue n°4, Genres de récits : narrativité et généricité des textes, 2012.

ADAM. J, La linguistique textuelle, 2011.

ATTALI J, Verbatim, (témoignages et documents). Paris. Réédition en « Livre de poche. » Fayard.

AKINCI M.-A., DE RUITER J.-J., SANAGUSTIN F., 2004, Le plurilinguisme à Lyon, Paris, l'Harmattan.

ALBERO B., 2000, L'Autoformation en contexte institutionnel, Paris, L'Harmattan.

AMMON Ulrich, « Domaines et problèmes de la politique linguistique de l'Allemagne », in Werner M.

ANIS J., 2001, Parlez-vous texto ? Paris, Le Cherche-midi éditeur.

ARNOUX, P., « Le numérique va dynamiser la langue de bois en vigueur dans les entreprises », Le Nouvel Économiste, n° 1507, 4 févr. 2010.

BADEL Laurence, « Diplomatie et entreprises en France au XXe siècle », in Les cahiers Irice, n°3, 1/2009, Paris, p. 103-128.

BADEL Laurence, « La présence économique de la France dans le monde », in « Enjeux et vecteurs de la diplomatie d'influence », Mondes, Les Cahiers du quai d'Orsay, n°9, hiver 2011-2012, p. 27-36.

BADEL Laurence, « Pour une histoire de la diplomatie économique de la France », XXe Siècle, n° 90, 2006/2, pp. 169-185.

BADIE Bertrand, L'impuissance de la puissance. Essai sur les nouvelles relations internationales, Paris, Fayard, 2004.

BAGGIONI D., 1997, Langues et nations en Europe, Paris, Payot et Rivages.

BAGGIONI Daniel, MOREAU Marie-Louise, ROBILLARD Didier de, « Communauté linguistique », in Moreau M.-L. (dir.), Sociolinguistique. Les concepts de base, Bruxelles : Mardaga, 1997, p. 88-93.

BALIBAR R & LAPORTE D. (1974), Le français national. Politique et pratiques de la langue nationale sous la Révolution française, Paris : Hachette Littérature.

BALIBAR R. (1985) : L'institution du français (PUF).

BANGE, P., éd. (1987) : L'analyse des interactions verbales, la dame de Caluire, une consultation, Berne Peter Lang.

BARBOT M.-J., 2000, Les Auto-apprentissages, Paris, CLE International.

BARCHECHATH E., POUTS-LAJUS S. (éd), 1990, « Postface. Sur l'interactivité », in Crossley K., Green L., *Le Design des didacticiels*, Paris, Observatoire des Technologies pour l'Éducation en Europe.

BARNETT Michael, Martha Finnemore, *Rules For The World: International Organizations in Global Politics*, Cornell University, 2004.

BASDEVANT Jean, « L'action du ministère des Affaires étrangères pour la diffusion de la langue française à l'étranger de 1960 à fin 1968 », in Coste D. (dir.), *Aspects d'une politique de diffusion du français langue étrangère depuis 1945 : Matériaux pour une histoire*, Paris : Hatier / CREDIF, 1984, p.40-49.

BEACCO J.-C. (2011), « Contextualiser les savoirs en didactique des langues et des cultures » in *Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures*. Coord. P. Blanchet et P. Chardenet PREFICs AUF. Edition des archives contemporaines. Paris. pp 31-43.

BEACCO J.-C. Byram M. (2003), *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe*, Conseil de l'Europe.

BEACCO J.-C. (2005), *Langues et répertoire de langues : le plurilinguisme comme « manière d'être » en Europe*, Étude de référence du Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe, Strasbourg : Conseil de l'Europe.

BEACCO J.-C. (2008), *Les langues dans les politiques d'intégration des migrants adultes*, Strasbourg : Conseil de l'Europe. (www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/migrants_Conceptpaper_FR.doc)

BEACCO J.-C. & BYRAM M. (2007), *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe. De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue*, Strasbourg : Conseil de l'Europe.

BEACCO J.-C., BYRAM M., 2002, *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe*, Strasbourg, Conseil de l'Europe.

BEACCO J.-C., CHISS J.-L., CICUREL F., VERONIQUE D., 2005, *Les cultures éducatives et linguistiques dans l'enseignement des langues*, Paris, PUF.

BEACCO J.C. (2000), *Les dimensions culturelles des enseignements de langue*. Editions Hachette, collection « F », Paris.

BEACCO Jean-Claude, « Contextualiser les savoirs en didactique des langues et des cultures », in Blanchet P. & Chardenet P. (dir), *Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures*, Paris : Editions des Archives contemporaines, 2011c, p. 31-40. [2011a]

BEACCO Jean-Claude, « Enseignement bilingue et programmes », in Duverger J. (coord.),

BEACCO Jean-Claude, « L'intervention didactique et les variables culturelles », in Beacco J.-C.,

BEACCO Jean-Claude, « Les formes de communication en classe », in Duverger J. (coord.),

BEACCO Jean-Claude, « Métamorphoses de l'ailleurs. Éléments pour une histoire de la notion de situation en didactique du français langue étrangère » in Barbot M.-J., Castellotti V., Chiss J.-L. et al (dir.), *Plurilinguisme et apprentissages, Hommages à Daniel Coste*, Lyon : ENS Lyon, 2005b, p. 59-69.

BEACCO Jean-Claude, BYRAM Mickaël, *Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe. De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue*, Strasbourg : Conseil de l'Europe, 2003 ; 2007.

- BEACCO Jean-Claude, COSTE Daniel, van de VEN Piet-Hein, VOLLMER Helmut, Langue et matières scolaires. Dimensions linguistiques de la construction des connaissances dans les curriculums, Strasbourg : Conseil de l'Europe, 2010. [Beacco et al. 2010b]
- BEACCO, Jean-Claude, Langues et répertoire de langues : le plurilinguisme comme manière d'être en Europe, étude de référence, Strasbourg : Division des politiques linguistiques, Conseil de l'Europe, 2005a.
- BEDARD E. et MAURAS J. éd. (1983) : La norme linguistique (Conseil de la langue française du Québec, et éd. Le Robert), 850 p.
- BELY Lucien, L'art de la paix en Europe : naissance de la diplomatie moderne XVIe-XVIIIe siècles, PUF, 2007.
- BENSACQ-TIXIER Nicole, Histoire des diplomates et consuls français en Chine (1912), Les Indes savantes, 2008.
- BENVENISTE E. (1974) : Problèmes de linguistique générale, tome II (Gallimard).
- BERCHOUD M-J. (2005), « Le pacte de communication en classe de langue », in Synergies-Chine, revue du GERFLINT. Groupe d'Études et de Recherches pour le Français Langue Internationale.
- BERGAN S. (dir.) (2003), Les politiques linguistiques dans l'enseignement supérieur. Invitation au débat, Strasbourg : Conseil de l'Europe.
- BETH GCA Emmanuel, « La langue française, vecteur de dialogue et de négociations », in Billon D. (dir.), L'avenir de la francophonie, La Revue internationale et stratégique, n°71, Paris : Dalloz, automne 2008, p. 105-107.
- BHATIA, V. (2004). Worlds of Written Discourse: A Genre-Based View. London, UK: Bloomsbury Academic.
- BHATIA, V.K. (1993). Analysing genre: Language use in professional settings. New York, NY: Routledge.
- BHATIA, V.K. (2008). Genre analysis, ESP and professional practice. English for Specific Purposes, 27 : 2, 161-174.
- BIGOT, V. (2002) : Lieux et modes de construction de la relation interpersonnelle en contexte didactique. Analyse d'interactions verbales en cours de français langue étrangère. Thèse pour le doctorat, en didactique des langues et de cultures, Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle.
- BILLIEZ J. (dir.), 2003, Contacts de langues. Modèles, typologies, interventions, Paris L'Harmattan.
- BLAMPAIN Daniel, « L'intervention sur le corpus : (a) Les langues de spécialités », in Mauras J. et al. (dir.), L'avenir du français, Paris : Editions des archives contemporaines/AUF, 2008, p. 135-137.
- BLANCHET P. (2008), « La nécessaire évaluation des politiques linguistiques entre complexité, relativité et significativité des indicateurs », Les Cahiers du GEPE, N°1/ 2008. L'analyse des pratiques d'évaluation des politiques linguistiques : une entrée pour l'étude des politiques linguistiques ?
- BLANCHET Philippe & ASSELAH RAHAL Safia, « Pourquoi s'interroger sur les contextes en didactique des langues ? », dans BLANCHET Philippe, MOORE Danielle & ASSELAH RAHAL Safia (dir.), Perspectives pour une didactique des langues contextualisée, Paris : AUF / Editions des archives contemporaines, 2008, p. 9-16.

BLANCHET Philippe, « Gravité et relativité du pesage des langues : avantage, inconvénients et limites d'une métaphore », in Gasquet-Cyrus M., Petitjean C. (dir.), *Le poids des langues. Dynamiques, représentations, contacts, conflits*, Paris : L'Harmattan, 2009, p. 75-88.

BLANCHET Philippe, « La nécessaire évaluation des politiques linguistiques entre complexité, relativité et significativité des indicateurs », dans Truchot C. (coord.), Strasbourg : GEPE, 2008/1,

BLANCHET Philippe, CHARDENET Patrick, *Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures*, Paris : Editions des Archives contemporaines, 2011.

BLANCHET Philippe, MOORE Danielle, ASSELAH RAHAL Safia (dir.), *Perspectives pour une didactique des langues contextualisée*, Paris : AUF / Éditions des archives contemporaines, 2008.

BLOCH-LAINE François, Françoise Carrière, *Profession : fonctionnaire*, Paris, Le Seuil, 1976.

BOCHMANN K. (1985) : « Pour une étude comparée de la glottopolitique des fascismes », dans Winther 1985, p. 119-130.31

BOURDIEU, P. (1993). *Language and Symbolic Power*. Boston, MA: Harvard University Press.

BORG, S. (2001), *La notion de progression*. Les Éditions Didier, Paris.

BORG, S. (2007), « Les sciences du langage et la didactique des langues à la croisée des politiques linguistiques, éducatives et culturelles : Dimensions méthodologique, curriculaire et réticulaire à visée comparatiste » in *Formation et langues étrangères : diversité, enjeux et identité*. (Coord S.

BORG, E. Bérard). *Terres de FLE n°1*. pp.13-24. CLA de l'université de Franche-Comté. Besançon.

BORG, S. (2008), « Aux souches de la latinité, le méditerranéen reconnaissant » in *Hommage à Edgar Morin pour son 87^e anniversaire*. Synergies Monde n° 4. pp. 31-36. GERFLINT. Paris.

Egalement en ligne : <http://ressources-cla.univ-fcomte.fr/gerflint/Monde4/monde4.html>

BORG, S. (2011), *La place de la formation linguistique dans les mobilités et dans la politique internationale des universités*, Université de Franche-Comté – EA. 2281. LASELD, Président de l'ADCUEFE / Réseau Campus-FLE, *Le Français sur Objectifs Universitaires - 2011* pp. 19-23, Synergies GERFLINT Monde.

BORG, S. (2015), *Les politiques linguistiques – éducatives : (re)définition, contexte, évaluation*, in *English and French : teaching observations and perspective in multilingual and multicultural context*. Journal of international Studies. Prince of Songkla University. Volume 5 n°1. ISSN 2228 –8864.

BORG Serge, « Parcours didactiques et cohérences curriculaire ou la notion de progression au service de l'ingénierie de l'éducation », in ADCUEFE, *Évolution ou révolution dans l'accueil des étudiants étrangers. Nouvelle donne pour les Centres universitaires de français langue étrangère. Des profils d'étudiants aux réponses pédagogiques et institutionnelles*, 1^{er} colloque international, Universités de Pau et des Pays de l'Adour, 20-21 juin 2003, Grenoble : P.U. G., 2004, p.117-146.

BORG, Serge. (2003): « Teacher cognition in language teaching: a review of research on what language teachers think, know, believe and do », *Language teaching*, vol. 36.

BOUCHARD Pierre, « Le français au travail dans un monde en voie de mondialisation », in Maurais J. et al. (dir.), *L'avenir du français*, Paris : Éditions des archives contemporaines/AUF, 2008, p. 65-71.

BOUCHARD, R. (2005) : « Les interactions pédagogiques comme polylogues », *Lidil* n°31.

BOUCHARD, R., MANGENOT F. (éd.), 2001, *Interactivité, interactions et multimédia, Notions en questions en didactique des langues*, Lyon, ENS Éditions.

- BOURBON-BUSSET (de) Jacques, « Deux choix fondamentaux », in Coste D. (dir.), *Aspects d'une politique de diffusion du français langue étrangère depuis 1945 : Matériaux pour une histoire*, Paris : Hatier / CREDIF, 1984, p. 30-31.
- BOURDIEU Pierre, 1982, *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard.
- BOURDIEU Pierre, 2001, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil.
- BOURQUE REYNALD, Christian Thuderoz, *Sociologie de la négociation*, La Découverte, coll. « Repères », 2002, p. 69.
- BOUSQUET Antoine, *Éducation et formation dans l'Union européenne. Un espace de coopération*, Paris : La documentation Française, 1998.
- BOUTET. J, *Le discours et la langue : Revue de linguistique française et d'analyse de discours*, vol.5, pp.17-28, 2012.
- BOUTROS-GHALI Boutros, *Mes années à la maison de verre*, Fayard, 1999.
- BOYER Henri, « Les politiques linguistiques », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 94 | 2010, mis en ligne le 06 novembre 2012, consulté le 25 janvier 2020. URL:<http://journals.openedition.org/mots/19891> ; DOI : 10.4000/mots.1989
- BOYER Henri. éd., 2004, *Mots. Les langages du politique*, no 74, mars, *Langue(s) et nationalisme(s)*.
- BOYER Henri., 1996, *Éléments de sociolinguistique*, Paris, Dunod.
- BOYER Henri., Dumont P. éd., 1987, *Études de linguistique appliquée*, no 65, janvier-mars, *Politiques linguistiques (Études de cas)*.
- BOYER Henri (dir.), *Plurilinguisme : « contact » ou « conflit » de langues ?* Paris : L'Harmattan, 1997
- BOYER Henri, « Les politiques linguistiques », *Mots. Les langages du politique*, n°3, 2010, p. 67-74.
- BOYER Henri, « Sociolinguistique et politique linguistique. L'exemple catalan », *Politiques linguistiques (Études de cas), Études de Linguistique Appliquée*, Paris : Didier Érudition, janvier-mars 1987, n°65, p. 69-88.
- BOYER Henri, *Trente ans d'étude des langages du politique (1980-2010)*
- BRASSART, Dominique Guy, REUTER, Yves (1992) : « Former des maîtres en français : éléments pour une didactique de la didactique du français », *Études de linguistique appliquée*, n° 87, *Recherches en didactique du français et formation des enseignants*, septembre 1992, Paris, Didier, pp. 11-24.
- BRAUDEL F. (1986 [1990]), *L'identité de la France*, Paris : Flammarion, vol. 1.
- BREEN, M. et alii (2001): « Making Sense of Language Teaching: Teachers' Principles and Classroom Practises », *Applied Linguistics* 22/4, Oxford University Press.
- BRETON Gilles, « De l'internationalisation à la globalisation de l'enseignement supérieur », in Breton
- BRETON, P., *La Parole manipulée*, Paris, La Découverte, 2004.
- BRODERSEN Hans, *La diplomatie culturelle de l'Allemagne et de la France face aux mutations de l'Europe centrale et orientale (1985 à 1994)*, Thèse pour le doctorat, sous la direction de Jacques Le Rider, décembre 1997, Paris VIII, *Études germaniques*.

BRONCKART Jean-Paul, BULEA Ecaterina, POULIOT Michèle (éds), Repenser l'enseignement des langues : comment identifier et exploiter les connaissances, Villeneuve d'Ascq : PU du Septentrion, coll. Education et didactiques, 2005.

BRONCKART, J.-P. et le groupe LAF (2004) : « Agir et discours en situation de travail », Cahiers de la section des sciences de l'éducation n°103.

BRONCKART, Jean-Paul (1989) : « Du statut des didactiques des matières scolaires », Langue française n° 82, Vers une didactique du français ? mai 1989, Paris, Larousse, pp. 53-65.

BRONCKART. J, « Interaction, discours, signification, Les typologies du discours, pp.29-50, 1987.

BRUEZIERE M., L'Alliance française, histoire d'une institution, 1883-1993, Hachette, Paris, 1993.

BULOT TH. LAROUCSI F. (1991), « La glottopolitique française de 1985 à 1989 : tendances et perspectives », Sociolinguistique Didactique du Français Langue Étrangère, deux domaines en mutation in Cahiers de Linguistique Sociale, Bilan et Perspectives. Mt-Saint-Aignan, pp 101-118

CADET, L. (2004) : Entre parcours d'apprentissage et formation à l'enseignement : le journal de bord d'apprentissage, analyse d'un objet textuel complexe. Thèse pour le doctorat, en didactique des langues et de cultures, Université Paris 3-Sorbonne Nouvelle.

CADET, L., C AUSA, M. (2004) : « Cultures éducatives et construction d'un répertoire didactique en formation initiale », in BEACCO, J.-C., CHISS, J.-L.,

CAILLAT Claude, Les Coulisses de la Diplomatie, Le Publieur, 2007.

CALAQUE, E. (2002) : Les Mots en jeu. L'enseignement du vocabulaire, CRDP de Grenoble.

CALAQUE, E. et DAVID, J. (2004) : Didactique du lexique. Contexte, démarches, supports, Bruxelles, De Boeck Université, pp. 103-125.

CALLON Michel, « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques dans la Baie de Saint-Brieuc », L'année sociologique, n° 36, 1986.

CALVET Alain, CALVET Louis-Jean, « Le poids des langues. Vers un 'index des langues du monde' », in Gasquet-Cyrus M., Petitjean C. (dir.), Le poids des langues. Dynamiques, représentations, contacts, conflits, Paris : L'Harmattan, 2009, p. 49-73.

CALVET Louis-Jean, (1981) : Les langues véhiculaires (PUF, Que sais-je ?

CALVET Louis-Jean, 1987, La guerre des langues et les politiques linguistiques, Paris, Payot.

CALVET Louis-Jean, La guerre des langues et les politiques linguistiques, Paris : Hachette Littératures, 1999a.

CALVET Louis-Jean, Le marché aux langues. Les effets linguistiques de la mondialisation, Paris : Plon, 2002.

CALVET, L.-J. (1996), Les politiques linguistiques, Coll. « Que sais-je ? » n°3075, Paris : PUF.

CALVET, L.-J. et Calvet A. (2013), Les confettis de babel. Diversité linguistique et politique des langues, Paris : Éditions Écriture.

CALVET Louis-Jean, Pour une écologie des langues du monde, Paris : Plon, 1999b.

CALVET Louis-Jean., Les Politiques linguistiques, PUF, « Que sais-je ? », 1996.

- CANDELIER M., IOANNITOU G., OMER D., VASSEUR M.-T., 2008, *Conscience du plurilinguisme*, Rennes, PUR.
- CANDELIER Michel (coord.), *A travers les langues et les cultures. Cadre de référence pour les approches plurielles des langues et des cultures*, Graz : Centre européen pour les langues vivantes, 2007.
- CANDELIER Michel, « Le contexte politique : un ensemble de principes et de finalités », dans F. Heyworth (éd.) : *Défis et ouvertures dans l'éducation aux langues – La contribution du Centre européen pour les langues vivantes – 2000 – 2003*, Strasbourg : Conseil de l'Europe, 2003.
- CANDELIER Michel, « Les langues vivantes étrangères : spécificités et conséquences curriculaires », in Coste D., Lehmann D. (coord.), *Langues et curriculum : contenus, programmes et parcours*. ELA, n°98, avril-juin 1995, Paris : Didier Erudition, 1995, p.56-67.
- CANDELIER Michel, *Chemins en didactique. Pour le plurilinguisme à l'école*, Dossier présenté en vue de l'habilitation à diriger des recherches, tome 1, Université Stendhal - Grenoble 3, 1994.
- CAPELLE-POGACEAN Antonela, « L'université et les pouvoirs de la langue », *Cultures & Conflits*, n°79-80, automne-hiver 2010, p. 55-72.
- CAPPEAU, P. (2008) : « La recherche du mot juste à l'oral », in Grossmann, F. et Plane, S., *Lexique et production verbale. Vers une meilleure intégration des apprentissages lexicaux*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, pp. 71-83.
- CARLO, C. (2005) : « Le "naturel didactique" : analyse du répertoire d'un enseignant chevronné », in Cicurel, F., Bigot, V. (dir.), *Les interactions en classe de langue, Le Français dans le monde. Recherches et applications*.
- CARRAS, C. *Le français sur objectifs spécifiques et la classe de langue*, 2007.
- CARVER, R.P. (1994): « Percentage of unknown vocabulary Words in Text as a Function of the relative Difficulty of the Text: Implications for Instruction », *Journal of Reading Behavior*, 26, 413-43.
- CASTELLOTTI V. & MOORE D. (2002), *Représentations sociales des langues et enseignements, Étude de référence du Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe*, Politiques linguistiques, Strasbourg : Conseil de l'Europe.
- CASTELLOTTI V., COSTE D., DUVERGER J., 2008, *Propositions pour une éducation au plurilinguisme en contexte scolaire*, document de travail, Paris, ADEB et Tours, Université François Rabelais.
- CASTELLOTTI Véronique (dir.), *Le(s) français dans la mondialisation* », Bruxelles : EME, 2013.
- CASTELLOTTI Véronique, « Français et francophonies dans la mondialisation », in Castellotti V.(dir.), *Le(s) français dans la mondialisation* », Bruxelles : EME, 2013, p. 7-15.
- CASTELLOTTI Véronique, « Natif, non natif ou plurilingue : dénativiser l'enseignement des langues ? », in Dervin F., Badrinathan V. (dir.), *L'enseignement non natif : identités et légitimité dans l'enseignement-apprentissage des langues étrangères*, Bruxelles-Fernelmont : EME, 2011, p.29-50.
- CASTELLOTTI Véronique, « Pour une perspective plurilingue sur l'apprentissage et l'enseignement des langues », in Castellotti V. (dir.), *D'une langue à d'autres. Pratiques et représentations*, Rouen : Publications de l'université de Rouen, collection Dyalang, 2001b, p. 9-37 [2001b].

- CASTELLOTTI Véronique, « Une conception plurielle et intégrée de l'enseignement des langues. Principes, modalités, perspectives », Cahiers de l'ACEDLE, n°2, 2006, Recherches en didactique des langues.
- CASTELLOTTI Véronique, COSTE Daniel, SIMON Diana-Lee, « Contacts de langues, politiques linguistiques et formes d'intervention », dans Billiez J. (dir.), Contacts de langues. Modèles, typologies, interventions, Paris : L'Harmattan, 2003, p. 253-270.
- CASTELLOTTI Véronique, MOORE Danièle (coord.), Alternance des langues et construction des savoirs, Fontenay / Saint-Cloud : ENS Editions, Cahiers du français contemporain, n°5, mai 1999.
- CASTELLOTTI Véronique, MOORE Danièle (coord.), Alternances des langues et apprentissages, Etudes de linguistique appliquée. Revue de didactologie des langues-cultures, n°108, octobre-décembre 1997, Paris : Didier érudition, 1997.
- CASTELLOTTI Véronique, MOORE Danièle, « Alternance des langues et construction des savoirs », in Castellotti V., Moore D., Alternance des langues et construction des savoirs, Fontenay / Saint-Cloud : ENS Editions, Cahiers du français contemporain, n°5, mai 1999, p. 9-23.
- CASTELLOTTI Véronique, PY Bernard. (coord.), La notion de compétence en langue, Fontenay /Saint-Cloud : ENS éditions, Notions en questions n°6, 2002
- CATTONAR Branka, « Références transnationales et conception nationale des politiques », in Malet R. (dir.), Former sous influence internationale : circulation, emprunts et transferts, Dossier : Recherche et formation, n°65-2010, Lyon : INRP, 2010, p. 17-30.
- CAUSA Mariella, « Des matériels pédagogiques pour l'enseignement bilingue des DNL », in Duverger J. (coord.), Enseignement bilingue. Le professeur de « Discipline Non Linguistique ». Statut, fonctions, pratiques pédagogiques, Paris : ADEB, 2011b, p. 82-87.
- CAUSA Mariella, « Enseignement bilingue. L'indispensable alternance codique », in Le français dans le monde, janvier-février 2009, n°361, Paris : CLE International, 2009.
- CAUSA Mariella, DERIVRY-PLARD Martine, « Un paradoxe de l'enseignement des langues dans le supérieur : la diversification des cours pour les étudiants et absence de formation appropriée pour les enseignants », in Derivry-Plard M., Faure P., Bruderermann C., Apprendre les langues à l'université au 21^e siècle, Paris : Riveneuve éditions, 2013, p. 91-110.
- CAVALLI Marisa, « Les méthodologies et cultures scolaires », in Duverger J. (coord.), Enseignement bilingue. Le professeur de « Discipline Non Linguistique ». Statut, fonctions, pratiques pédagogiques, Paris : ADEB, 2011, p. 46-49 [2011b].
- CAVALLI Marisa, Éducation bilingue et plurilinguisme. Le cas du Val d'Aoste, Paris : Didier, coll. LAL, 2005.
- CERGHIT, I. Méthode de învățământ (ediția a III-a), București, Editura Didactică și Pedagogică, 1997.
- CERQUIGLINI B. (1999), Les langues de France. Rapport au Ministre de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie, et à la Ministre de la Culture et de la Communication. (<http://www.dgflff.culture.gouv.fr/>) consulté le 25 janvier 2020
- CERQUIGLINI Bernard, « L'héritage du passé : au XX^e siècle, un nouveau marché des langues », in Maurais J. et al. (dir.), L'avenir du français, Paris : Editions des archives contemporaines/AUF, 2008, p. 15-17.
- CERQUIGLINI Bernard, « La formation des élites francophones », in Lorot P., Daguzan J.-F. (dir.), Dossier : « La francophonie face à la mondialisation », Géographie, n°55, Paris : Choiseul, automne 2010, p.99-105.

CERQUIGLINI Bernard, « Les législations linguistiques dans les pays de l'Union européenne : états des lieux et problématique », in Guillou M. (dir.), Les entretiens de la francophonie 2001-2003. Pistes pour aller de l'avant, Paris : Alfarès, 2004, p.119-122.

CHAIGNEAU, Dictionnaire des relations internationales, Paris, Economica 1998.

CHALLE Odile, LEHMANN Denis, « Le français fonctionnel entre l'alternative politique et le renouvellement méthodologique », in Beacco J.-C., Lehmann D. (coord.), Publics spécifiques et communication spécialisée. Le français dans le monde. Recherches et applications, n° spécial, août septembre 1990, Paris : EDICEF, 1990, p.74-80.

CHAMPY Philippe, ETEVE Christiane (dir.), Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation, Paris : Retz, 2005 [3^e édition].

CHANFRAULT -D UCHET (2004) : « Vers une approche syntagmatique du lexique en didactique du français », in Calaque, E. et David. J., Didactique du lexique, Contextes, démarches, supports, Bruxelles, De Boeck, pp. 103-114.

CHANFRAULT -D UCHET (2004) : « Vers une approche syntagmatique du lexique en didactique du français », in Calaque, E. et David. J., Didactique du lexique, Contextes, démarches, supports, Bruxelles, De Boeck, pp. 103-114.

CHARDENET P. (2008), « La Francophonie et les approches multilingues : intercompréhension et interlinguisme », in Conti, V., Grin, F., S'entendre entre langues voisines : vers l'intercompréhension, Éditions Georg, Chêne-Bourg, (version revue et augmentée de la communication au Séminaire international sur L'intercompréhension entre langues voisines, Délégation à la Langue Française de Suisse romande (DLF) de la CIIP, 6-7. Genève.

CHARDENET Patrick, « La langue française dans l'espace universitaire européen », in Moussakova S.(dir.), Nouveaux visages de la francophonie en Europe, Les Cahiers européens de la Sorbonne Nouvelle, septembre 2008, Louvain : Academia-Bruylant, 2008, p.25-30.

CHARDENET Patrick, L'avenir du français, Paris : Editions des archives contemporaines, 2008.

CHARLE Christophe, VERGER Jacques, Histoire des universités. XIIe-XXIe siècle, Paris, PUF, 2012.

CHARLES, F. (2008) : Du mot au « mot juste », conceptions et représentations dans l'enseignement/apprentissage du lexique au cycle 3 de l'école élémentaire, Thèse sous la direction de Sylvie Plane, Université Paris V.

CHARLIER B., PERAYA D. (éd.), 2003, Technologie et innovation en pédagogie, Bruxelles, De Boeck université.

CHAUBET François, « L'Alliance Française (1980-2006) : une réussite discrète », in Chaubet F. (dir.), La culture française dans le monde 1980-2000. Les défis de la mondialisation, Paris : L'Harmattan, 2010, p. 53-67.

CHAUBET François, La politique culturelle française et la diplomatie de la langue. L'Alliance Française (1883-1940), Paris : L'Harmattan, coll. Inter-National, 2006.

CHAUDENSON R. (1991), La francophonie : représentations, réalités et perspectives, Aix-en-Provence, Institut d'études créoles et francophones de l'université de Provence.

CHAUDENSON R. (1998), « Les politiques linguistiques, mythes et réalités. Présentation générale par Daniel Véronique, sous la direction de Caroline Juillard, Louis-Jean, Calvet, Langage et société, n° 85.

- CHAUDENSON R. (2006), *Vers une autre idée et pour une nouvelle politique de la langue française*. L'Harmattan. Paris.
- CHAUDENSON R. RAKOTOMALALA D. (1988) *L'analyse des situations linguistiques : grilles et loupes*. AUF
- CHAUDENSON Robert, « Le français dans les pays de la Francophonie en 2006 », in Maurais J. et al. (dir.), *L'avenir du français*, Paris : Editions des archives contemporaines/AUF, 2008, p. 19-23.
- CHERKAOUI MESSIN K. (2009), *Le discours politique relatif à l'aménagement linguistique en France (1997-2002)*, thèse de doctorat, Université Paris III.
- CHEVALIER Jean-Claude, « Diffusion du français en Europe de l'Est : 1920-1939 », in M.-C. Kok
- CHEVALLIER, J. (2019). *Science administrative*. Sixième édition. Paris : Presses Universitaires de France.
- FAYARD, A., & METIU, A. (2014). *The Role of Writing in Distributed Collaboration*.
- CHEVALIER Jean-Claude, « Linguistique appliquée et linguistique tout court », in Coste D. (dir.), *Aspects d'une politique de diffusion du français langue étrangère depuis 1945 : Matériaux pour une histoire*, Paris : Hatier / CREDIF, 1984, p. 119-126.
- CHOSSON, M., *Parlez-vous la langue de bois ?* Paris, Points, 2007.
- CICUREL, F., D OURY, M. eds, (2001) : « Interactions et discours professionnels : usages et transmission », *Les Carnets du Cediscor 7*, Presses Sorbonne nouvelle, 2001
- CICUREL, F., VÉRONIQUE, D., eds, (2005) : *Les cultures éducatives et linguistiques dans l'enseignement des langues*, Presses universitaires de France.
- CILIANU-LASCU Corina, « Les rapports entre la politique linguistique des entreprises et les langues de la communication interne », *Communication lors de la 2e Assemblée européenne du plurilinguisme*, Centre français de Berlin, 18 juin 2009.
- CIOBOTEA Radu, « Le français comme langue de communication dans les crises traversées par la Présidence française de l'Union Européenne », *Colloque préparatoire à la biennale de la langue française (Sofia), Livre XXIII, Les identités francophones : le français, langue de partage et d'ouverture en Bulgarie et dans les pays du sud-est européen*, 2010. En ligne: <https://www.biennale-lf.org/index.php>
- COGAN, C., *French negotiating Behavior. Dealing with la Grande Nation*, Washington, Institute of Peace Press, 2003.
- COGAN Charles, *Diplomatie à la française*, Jacob-Duvernet, 2005.
- COLEMAN Hywel (éd.), *Society and the Language Classroom*, Cambridge: Cambridge University
- COLONNA Romain, BECETTI Ali, BLANCHET Philippe (dir.), *Politiques Linguistiques et comment repenser l'enseignement des langues* », in Bronckart J.-P., Bulea E., Pouliot M. (éds), *Repenser l'enseignement des langues : comment identifier et exploiter les connaissances*, Villeneuve d'Ascq : PU du Septentrion, coll. Education et didactiques, 2005, p.7-40.
- COMMISSION EUROPÉENNE (novembre 2005), *Communication au Parlement, Un nouveau cadre stratégique pour le multilinguisme* (http://ec.europa.eu/education/policies/lang/doc/com596_fr.pdf)
- COMMUNICATION SPECIALISEE », in Beacco J.-C., Lehmann D. (coord.), *Publics spécifiques et communication spécialisée. Le français dans le monde. Recherches et applications*, n° spécial, août septembre 1990, Paris : EDICEF, 1990, p.170-175.

CONSEIL DE L'EUROPE (2009), Langues de l'éducation, langues pour l'éducation. Une plateforme de ressources et de références pour l'éducation plurilingue et interculturelle. Téléchargeable sur le site du Conseil de l'Europe (www.coe.int), Politiques linguistiques.

CONTEXT IN LANGUAGE LEARNING AND LANGUAGE UNDERSTANDING. Cambridge University Press, pp. 63-87.

CONTEXTE, DEMARCHES, SUPPORTS, Bruxelles, De Boeck Université, pp. 115-125.

COPE, J.-F., Promis. J'arrête la langue de bois, Paris, Hachette Littérature, 2006.

CORBEIL J.-C., 1980, L'aménagement linguistique du Québec, Montréal, Guérin.

CORTES Jacques, « Contribution à une histoire subjective du CREDIF », in Coste D. (dir.), Aspects d'une politique de diffusion du français langue étrangère depuis 1945 : Matériaux pour une histoire, Paris : Hatier / CREDIF, 1984, p. 143-145.

COSTE D. (1995b), « Curriculum et pluralité » in Langues et curriculum : contenus, programmes et parcours. Coord. D. Coste et D. Lehmann. ELA n° 98. Didier Erudition. Paris.

COSTE D. (dir.), Aspects d'une politique de diffusion du français langue étrangère depuis 1945 : Matériaux pour une histoire, Paris : Hatier / CREDIF, 1984, p. 20-22.

COSTE D. (dir.), Aspects d'une politique de diffusion du français langue étrangère depuis 1945, matériaux pour une histoire, Crédif-Didier, 1984 ; Vingt ans dans l'évolution de la didactique des langues (1968-1988), Hatier-Didier, 1994.

COSTE D., 2006, « Pluralité des langues, diversité des contextes : quels enjeux pour le français ? », dans V. CASTELLOTTI, H. CHALABI (dirs.), Le français langue étrangère et seconde. Des paysages didactiques en contexte, Paris, L'Harmattan, pp. 11-25.

COSTE Daniel (dir.), Les langues au coeur de l'éducation. Principes, pratiques, propositions, Bruxelles : EME, 2013.

COSTE Daniel (dir.), Un Document européen de référence pour les langues de l'éducation, Strasbourg : Conseil de l'Europe, 2007. Disponible sur internet :

COSTE Daniel, « Alternances didactiques », in Castellotti V., Moore D. (coord.), Études de linguistique appliquée. Revue de didactologie des langues-cultures, « Alternances des langues et apprentissages », n°108, octobre-décembre 1997, Paris : Didier érudition, p. 393-400.

COSTE Daniel, « Compétence à communiquer et compétence plurilingue ». Castellotti, V. et Py, B. (coord.), La notion de compétence en langue, Notions en question, n°6, Lyon : ENS éditions, 2002, p.

COSTE Daniel, « Contextualiser les utilisations du Cadre européen commun de référence pour les langues », forum politique « Le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) et l'élaboration de politiques linguistiques : défis et responsabilités », organisé par la Division des Politiques linguistiques du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 6 – 8 février 2007.

COSTE Daniel, « Curriculum et pluralité », in Coste D., Lehmann D. (dir.), Langues et curriculum : contenus, programmes et parcours. ELA, n°98, avril-juin 1995, Paris : Didier Erudition, 1995, p. 68-84.

COSTE Daniel, « De plus d'une langue à d'autres encore. Penser les compétences plurilingues ? », in Castellotti V., D'une langue à d'autres. Pratiques et représentations, Rouen : Presses de l'université de Rouen, collection Dyalang, 2001b, p. 191-202.

COSTE Daniel, « Diversifier, certes... », in Coste D., Hebrard J. (coord.), Vers le plurilinguisme ? École et politique linguistique, Paris : Hachette, 1991, p. 170-176.

- COSTE Daniel, « L'Europe et les langues. Multilinguisme et politiques linguistiques », in Coste D., Sobrero, A., Cavalli, M., Bosonin, I., Multilinguisme, plurilinguisme, éducation. Les politiques linguistiques éducatives, Aoste : Cahiers de l'IRREVDA, n°4, août 2006, 2006a, p. 11-36.
- COSTE Daniel, « Multilinguisme, politiques linguistiques et passages entre les langues », in Lopez J.S. (dir.), Plurilinguisme et enseignement des langues en Europe : Aspects conflictuels historiques, didactiques et sociolinguistiques. Trois regards (Willem Frijhoff, Daniel Coste, Pierre Swiggers) en parallèle, Grenade : EUG, 2010, p. 49-78.
- COSTE Daniel, « Quelle didactique pour quels contextes ? », Enseignement du français au Japon n°33 juillet 2005.
- COSTE Daniel, « Quelles évaluations pour quelles politiques linguistiques ? », in Truchot C., coord., Strasbourg : GEPE, n°1, Strasbourg 1, 2008.
- COSTE Daniel, HEBRARD Jean (coord.), Vers le plurilinguisme ? École et politique linguistique, Paris : Hachette, 1991.
- COTTEZ, H. (1977) : « Enseignement et faits lexicaux », Langue française, 33, 79-89.
- CUCOS, C. Pédagogie, București, Editura Polirom, 2006.
- CUQ J.P. GRUCA I. (2002), Cours de didactique du français langue étrangère et seconde. Presses Universitaires de Grenoble.
- CUQ Jean-Pierre (dir.), Dictionnaire de didactique du français. Langue étrangère et seconde, Paris : Paris : ASDIFLE, CLE International, 2003.
- CUQ Jean-Pierre, « L'enseignement du français langue seconde et langue étrangère », in Maurais J. et al. (dir.), L'avenir du français, Paris : Éditions des archives contemporaines/AUF, 2008, p. 119-125.
- CUQ J.-P. (2010), « Sciences du langage et didactique des langues », Synergies Brésil n° spécial 1, pp. 85-88,
- D., Hebrard J. (coord.), Vers le plurilinguisme ? École et politique linguistique, Paris : Hachette, 1991, p. 143-151.
- DABENE Louise, « Apprendre à comprendre une langue voisine, quelles conceptions curriculaires ? », in Coste D., Lehmann D., Langues et curriculum. Contenus, programmes et parcours, ELA n°98, avril-juin 1995, Paris : Didier Érudition, 1995, p. 103-112.
- DABENE Louise, Repères sociolinguistiques pour l'enseignement des langues. Les situations plurilingues, Paris : Hachette, 1994.
- DABÈNE, Michel (1999) : Repères n° 20, Recherches-actions et didactique du français. Hommage à Hélène Romian, Paris, INRP, 1999, pp. 37-41.
- DAHLET P. (2011), « Le plurilinguisme sur un baril de poudre : splendeur d'un idéal et violences des pratiques » in Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures. Approches contextualisées. Sous la direction de Philippe Blanchet et Patrick Chardenet. Éditions des archives contemporaines (EAC). Paris.
- DAMANI K., 2015, Les Pratiques enseignantes sur les réseaux sociaux : les enseignants entre fantasmes et réalités, Thèse de doctorat soutenue en 2015 à Rouen.
- DAOUST Denise, MAURAIIS Jacques, « L'aménagement linguistique », MAURAIIS, Jacques (dir.) Politique et aménagement linguistiques, Québec : Les publications du Québec, 1987, p. 5-46.

DAVID Charles-Philippe, *Au sein de la Maison-Blanche. La formulation de la politique étrangère des États-Unis*, Presses de l'Université Laval, 2004.

DEJEAN C., 2001, « Intérêt et limites des 'simulations d'interaction' dans quelques didacticiels de français langue étrangère », in Bouchard R., Mangenot F., pp. 65-85.

DELAMOTTE R., 2008, « Usages du français écrit de jeunes bilingues et monolingues : une approche différentialiste », *Education et société plurilingues*, 25, pp. 27-40.

DELEFOSSE J.M. O. (dir.), *Les langues dans l'Europe de demain*, Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1994, p. 51-52.

DELESALLE, S. (1975) : « La recherche du “mot juste”, son sens et son rôle », *Langue française*, 26, 30-40.

DELORME, V. (2010) : *Construction et utilisation des contextes dans les interactions d'enseignement/apprentissage d'une langue*, thèse pour le doctorat en didactique des langues et des cultures, Université Paris 3-Sorbonne nouvelle.

DELPORTE, C., *Une Histoire de la langue de bois. De Lénine à Sarkozy*, Paris, Flammarion, coll. « Histoire », 2009.

DEPECKER Loïck & DUBOIS Violette (Coord.) (2009). *L'idée de politique linguistique. Le savoir des mots*, n°9, Paris : Société française de terminologie.

DERIVRY Martine, « Enseignants de langue étrangère et internationalisation des marchés éducatifs et linguistiques : le cas de l'anglais et du français », in Dervin F., Badrinathan V. (dir.), *L'enseignement non natif : identités et légitimité dans l'enseignement-apprentissage des langues étrangères*, Bruxelles-Fernelmont : EME, 2011, p. 75-101.

DERIVRY-PLARD Martine, FAURE Pascaline, BRUDERMANN Cédric, *Apprendre les langues à l'université au 21^e siècle*, Paris : Riveneuve éditions, 2013.

DESROCHES Franck (France) - *L'évolution du dispositif des certifications en français professionnel de la CCIP face aux nouveaux enjeux du français langue professionnelle*.

DEVIN Guillaume, « Influencer au sein des organisations internationales : le défi de la coordination », in « Enjeux et vecteurs de la diplomatie d'influence », *Mondes, Les Cahiers du quai d'Orsay*, n°9, hiver 2011-2012, p. 15-25.

DEVELOTTÉ C, 2006, « Décrire l'espace d'exposition discursive dans un campus numérique », *Le français dans le monde, Recherches et applications*, n° 40 (juillet 2006), Les échanges en ligne dans l'apprentissage et la formation, pp. 88-100.

DEVIN Guillaume, SMOUTS Marie-Claude, *Les organisations internationales*, Paris : Armand Colin, coll. U, Science politique, 2012.

DEWITTE, J., *Le Pouvoir de la langue et la liberté de l'esprit*, Paris, Michalon, 2007.

DIALLO Issa ben Yacine, « Diplôme à l'ONU ». *Introduction à l'étude et à la pratique de la négociation*, Pédone, 1998.

Dictionnaire de la terminologie sur le droit international, Paris, Sirey, 1960.

DIOUF Abdou, « L'action politique de la Francophonie », in Lorot P., Daguzan J.-F. (dir.), *Dossier : « La francophonie face à la mondialisation »*, *Géoéconomie*, n°55, Paris : Choiseul, automne 2010, p.19-22.

DITCHEV Ivaylo, « Affinités linguistiques et politiques européennes », in Krasteva A., Todorov A., Hristova-Valtcheva K., Jetchev G. (dir.), *Francophonie et intégration européenne*, Sofia : Nouvelle Université Bulgare, 2007, p.33-39.

- DION L. (1981) : « L'état, la planification linguistique et le développement national », dans Lamy 1981, tome1, p. 13-36.
- DOHELIER, S., La notion de contact de langues en didactique, Notions en question, n°4, Fontenay / Saint-Cloud, ENS Editions, 2000, p. 179-189.
- DRUCKMAN Daniel, « Relier le micro et le macro : un défi conceptuel et méthodologique pour nos recherches sur la négociation ». Entretien avec Daniel
- DRUCKMAN, Négociations, vol. 10, n° 2, 2008, pp. 107-128.
- DU ROY Albert, Domaine réservé. Les coulisses de la diplomatie française, Stock, 2000.
- DUBOIS Vincent, « Comment la langue devient une affaire d'Etat. La défense de la langue française au milieu des années 1960 », in Lagroye J., La politisation, Paris : Belin, 2003, p. 461-474.
- DUBOIS Vincent, « La linguistique, science de gouvernement ? Les linguistes et la politique de la langue française (1966-1990). Dans Ihl, O. (dir.), Les sciences de l'action publique, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2006, p. 233-144.
- DUMONT P. (2000), La politique linguistique et culturelle de la France en Turquie. L'Harmattan.
- DUPONT, C., La Négociation, Paris, Dalloz, 1992.
- DUVERGER Jean, « Les 'pédagogies de projets bilingues', pratiques à privilégier », in Duverger J.(coord.), Enseignement bilingue. Le professeur de « Discipline Non Linguistique ». Statut, fonctions, pratiques pédagogiques, Paris : ADEB, 2011, p. 76-81.
- ELALOUF, M.-L. & K ERAVEN, J. (2004) : « L'acquisition du lexique à l'épreuve d'un grand corpus de textes d'élèves », in Calaque, E. et David. J., Didactique du lexique, Contextes, démarches, supports, Bruxelles, De Boeck, pp. 185-197.
- ELOY Jean-Michel, « 'Aménagement' ou 'politique' linguistique ? », Mots, n°52, « L'Etat linguiste», septembre 1997, p. 7-22.
- ELOY Jean-Michel, « Quelques réflexions sur les rapports entre linguistique et politique linguistique », in Carton F, Odéric Delefosse J.-M., Les langues dans l'Europe de demain, Paris : Presses Sorbonne Nouvelle, 1994, p. 101-103.
- ESCALLE & F. MELKA (dir.), Changements politiques et statut des langues. Histoire et épistémologie 1780-1945, Amsterdam : Editions Rodopi, 2001, p. 129-143.
- FARIA CORACINI Maria José R., « Cursus universitaire de formation au français spécialisé », in Beacco J.-C., Lehmann D. (coord.), Publics spécifiques et communication spécialisée. Le français dans le monde. Recherches et applications, n° spécial, août-septembre 1990, Paris : EDICEF, 1990, p. 151-156.
- FARO-HANOUN V., Porcher L. (2000), Politiques linguistiques, Paris : L'Harmattan.
- FERGUSON C. ET AL. (dir.) (1993/1994), Annual Review of Applied Linguistics Vol. 14: Language Policy and Planning, USA: Cambridge University Press.
- FOUCHER A.-L., YUN, H., 2016, « Être indigène numérique, utilisateur de Facebook et futur enseignant de FLE ou comment la scénarisation pédagogique chez les apprentis-enseignants inhibe l'exploitation des fonctionnalités des outils », Revue canadienne de l'apprentissage et de la technologie, Vol. 42 (3). <http://www.cjlt.ca>
- FUMAROLI, M., Quand l'Europe parlait français, Paris, Poche n° 15 418, 2003.

GAGNÉ, Gilles, L AZURE, Roger, S PRENGER - CHAROLLES, Liliane, ROPÉ, Françoise (1989) : Recherches en didactique et acquisition du français langue maternelle, Tome 1, Cadre conceptuel, thésaurus et lexique des mots-clés, Bruxelles, De Boeck-Wesmael, Paris, Éditions Universitaire-INRP, Montréal, Université de Montréal-PPMF.

GALBRAITH Evan Griffith, Ambassadeur de choc, Stock, 1986.

GALISSON R. (1990), « Où va la didactique du français langue étrangère ». De la linguistique appliquée à la didactologie des langues-cultures : vingt ans de réflexion disciplinaire in ELA n° 79. Paris. Didier.

GARDIN B., BAGGIONI D., GUESPIN L. (1980) : Pratiques linguistiques, pratiques sociales (PUF).

GARDIN B., J. B. MARCELLESI et le GRECSO (1980) : Sociolinguistique : approches, théories, pratiques (PUF).

GARDIN B., MARCELLESI J.B., 1980, Sociolinguistique : approches, théories, pratiques, Publications de l'Université de Rouen et Presses Universitaires de France (2 vol).

GAZEAU-SECRET Anne, « Francophonie et diplomatie d'influence », in Lorot P., Daguzan J.-F. (dir.), Dossier : « La francophonie face à la mondialisation », Géoéconomie, n°55, Paris : Choiseul, automne 2010, p. 39-56.

GAZEAU-SECRET Anne, « La diplomatie est au cœur de la transformation profonde de toutes les politiques », entretien recueilli par Moha Farida, Le Matin, 28 mars 2012.

GAZEAU-SECRET Anne, « Pour un « soft power » à la française : Du rayonnement culturel à la diplomatie d'influence », in ENA/hors les murs, n°399, mars 2010.

GENDREAU-MASSALOUX Michèle, « L'AUF et la coopération universitaire francophone », in Chaubet Fr. (dir.), La culture française dans le monde 1980-2000. Les défis de la mondialisation, Paris : L'Harmattan, 2010, p.69-77.

GENDREAU-MASSALOUX Michèle, « Histoire d'une institution au cœur de la francophonie », Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde, n° 40/41, 2008. En ligne : <http://dhfiles.revues.org/119> [« biblio »]

GERBAULT Loïc, La diplomatie culturelle française : La culture face à de nouveaux enjeux ? 104p., mémoire de recherche, sous la direction de Mme Conte C., IEP Toulouse, 2007-2008.

GINGRAS Yves, « Les langues de la science : Le français et la diffusion des connaissances », in Maurais J. et al. (dir.), L'avenir du français, Paris : Éditions des archives contemporaines/AUF, 2008, p. 95-97

GLIKMAN V., 2002, Des cours par correspondance au e-learning, Paris, PUF.

GOFFMAN, E., (1974), : Les rites d'interaction, Paris, Minuit.

GOHARD-RADENKOVIC Aline (dir.), Plurilinguisme, interculturalité et didactique des langues étrangères dans un contexte bilingue. Mehrsprachigkeit, Interkulturalität und Fremdsprachendidaktik in einem zweisprachigen Kontext, Berne: Peter Lang, 2005.

GOIGOUX, Roland (2001) : « Recherche en didactique du français : contribution aux débats d'orientation », dans M ARQUILLÓ LARRUY, M. éd., Questions d'épistémologie en didactique du français (langue maternelle, langue seconde, langue étrangère), Université de Poitiers, pp. 125-132.

GOLDSCHLÄGER, A., Le Discours du pouvoir, Paris, Belin, 1983.

GOLDSCHMIDT, G.-A., À l'insu de Babel, Paris, CNRS Éditions, 2009.

GOMILA, C. (2004) : « Le traitement du lexique dans la leçon de lecture », in Calaque, E. et David, J., *Didactique du lexique, Contextes, démarches, supports*, Bruxelles, De Boeck, pp. 157-170.

GOUGENHEIM, G., MICHEA, R., RIVENC, P. & SAUVAGEOT, A. (1956) : *L'élaboration du français élémentaire, étude sur l'établissement d'un vocabulaire et d'une grammaire de base*, Didier, Paris. (Nouv. éd. refondue et augmentée sous le titre *L'élaboration du français fondamental : étude sur l'établissement d'un vocabulaire et d'une grammaire de base*, Didier, Paris, 1964).

GROSSMANN, F. & P LANE, S. (2008) : *Lexique et production verbale. Vers une meilleure intégration des apprentissages lexicaux*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion.

GROSSMANN, F., BOCH, F., CAVALLA, C. (2008) : « Quand l'écriture n'empêche pas les sentiments... Quelques propositions pour intégrer le lexique des sentiments dans la production de textes », in Grossmann, F. et Plane, S., *Lexique et production verbale. Vers une meilleure intégration des apprentissages lexicaux*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, pp. 191-218.

GUENARD Annie, « Réflexions sur une diplomatie culturelle de la France », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 65-66, 2002, p. 23-27.

GUERNIER, M.-C. (2005) : « Le lexique : apprentissage et enseignement », in Grossmann F., Paveau, M.-A. et Petit, G. (2005), *Didactique du Lexique : langue, cognition, discours*, Grenoble, ELLUG, pp. 247-265.

GUESPIN L. (1980) : « Langage et travail, de l'anthropologie à la théorie de la personnalité », *La Pensée*, n° 209.

GUESPIN L. (1985b) : « Matériaux pour une glottopolitique » dans Winther 1985, p. 13-33.

GUESPIN L. (1985a) : « Les structures de sociabilité, un niveau d'analyse pour l'approche du langage », *La Pensée*, n° 244.

GUESPIN L., MARCELLES J.-B., 1986, « Pour la glottopolitique », *Langages*, no 83, p. 5-31.

GUEUNIER N. (1985) : « La crise du français en France » dans Maurais 1985, p. 3-38.

GUEUNIER N., GENOUVRIER E., KHOMSI A. (1978) : *Les français devant la norme* (Paris, Champion).

GUEUNIER Nicole, « Représentations linguistiques », in Moreau M.-L. (dir.), *Sociolinguistique. Les concepts de base*, Bruxelles : Mardaga, 1997, p.246-252.

GUICHON N., 2012, *Vers l'intégration des TIC dans l'enseignement des langues*, Paris, Didier.

GUILBERT L. (1974) : *La néologie lexicale*, *Langages* n° 36, (Larousse).

GUILBERT L. (1975) : *La créativité lexicale* (Larousse).

GUILLOU Michel, « La langue française peut-elle s'exporter ? », in Guillou M. (dir.), *Les entretiens de la francophonie 2001-2003. Pistes pour aller de l'avant*, Paris : Alfarès, 2004, p.123-128.

HAGEGE C., *Le Français et les siècles*, Odile Jacob, « Points », 1987.

HALL Martin, Christer Jonsson, *Essence of Diplomacy*, Palgrave Macmillan, 2005.

HAMEL, R. E. (2010). « L'aménagement linguistique et la globalisation des langues du monde », *Télescope*, vol. 16, n° 3, p. 1-21.

- HAUGEN E., 1959, « Planning in modern Norway », *Anthropological Linguistics*, vol. 1, no 3, p. 8-21.
- HAUGEN S. (1983), The implementation of corpus planning: theory and practice, in J. Cobarrubias & J. A. Fishman (eds), *Progress in language planning*, Berlin: Mouton, 269-289.
- HELLER M., 2002, « L'écologie et la sociologie du langage », *L'écologie des langues /Ecology of Languages*, A. Boudreau, L. Dubois, J. Maurais, G. McConnell éd., Paris, L'Harmattan, p. 175-193.
- HEMERY John, « Les diplomates modernes sont-ils formés à la diplomatie publique ? », in « Quand la diplomatie devient un exercice public », *Mondes, les Cahiers du Quai d'Orsay*, n°11, 2013, p. 13-18.
- HENRI F., 2003, « Les campus virtuels, pourquoi et comment ? », in Charlier B., Peraya D., pp. 71-78.
- HERMES, n° 58, dossier « Les langues de bois » dirigé par Nowicki, J., Oustinoff, M. et Chartier, A.-M., 2011.
- HOPPE Dominique, « Usage et défense de la diversité linguistique dans les organisations internationales », in *Revue internationale et stratégique*, n° 89, Paris : Armand Colin, 2013/1, p. 111-116.
- HOPPER, P. J. (1998): « Emergent grammar », in M. Tomasello (Ed.), *The new psychology of language: Cognitive and functional approaches*, Mahwah: NJ: Lawrence Erlbaum Associates.
- HUGHES Rebecca, « Internationalisation de l'enseignement supérieur et politique linguistique : questions de qualité et d'équité », in *Politiques et gestion de l'enseignement supérieur*, vol 20, n°1, OCDE, 2008, p. 121-140
- HUYGHE, F.-B., *La langue de coton*, Paris, Robert Laffont, 1991.
- IBRAHIM, A.H. (2015), *L'analyse matricielle définitoire : un modèle pour la description et la comparaison des langues*, CRL, Paris.
- MANGIANTE J-M. Parpette C. (2004), *Le français sur objectif spécifique*. Hachette. Paris.
- ISHIKAWA, F. (2001) : « Métalangages pour la transmission de savoir-faire et de savoir-dire », *Les carnets du Cedis cor* n°7, 2001.
- J. PICOCHÉ, *Précis de lexicologie française*, Paris, Nathan, 1977.
- J. PEYTARD, Mikhaïl BAKHTINE : *dialogisme et analyse du discours*, 1995.
- J. SERRES, *Manuel pratique de protocole*, Courbevoie, nouvelle éd. 2000.
- JACOB Happymon, « Diplomatie publique et intérêts économiques : le cas de l'Inde », in « Quand la diplomatie devient un exercice public », *Mondes, les Cahiers du Quai d'Orsay*, n°11, 2013, p. 31-41.
- JAHAN Cécile, *Qu'est une politique linguistique ? Contribution à la définition d'une politique linguistique. Étude comparée de l'Allemagne et de la France à partir d'interventions institutionnelles sur la langue de 1945 à 2009*. Thèse de doctorat, soutenue le 8 octobre 2009, sous la direction de A. Bothorel-Witz, Université de Strasbourg, 2009.
- JOSTES Brigitte, « Union européenne et apprentissage des langues. En quête d'un espace communicationnel européen », in Werner M. (dir.), *Politiques et usages de la langue en Europe*, Paris

- JOUILI, E. (2007) : « Sur la notion de champ lexical : de la norme lexicale à la variation lexicale en didactique du lexique », Rencontres Jeunes Chercheurs Normes, variations, identité, altérité, ED268 Université Paris III,
- KERBRAT. C - ORECCHIONI, renonciation de la subjectivité dans le langage, Paris, Colin 1980.
- KERBRAT. C - ORECCHIONI, La connotation, Paris, P.U.F. 1977.
- KINGSTON DE LEUSSE, M., Diplomatie. Une sociologie des ambassadeurs, Paris, L'Harmattan, 1998.
- KLINKENBERG Jean-Marie, « Pour un partenariat entre le français et les langues romanes », in Maurais J. et al. (dir.), L'avenir du français, Paris : Éditions des archives contemporaines / AUF, 2008, p. 159-161.
- KLINKENBERG Jean-Marie, La langue et le citoyen, Paris : PUF, 2001.
- KRASTEVA Anna, « Le français : enjeu identitaire ou diplomatique en Bulgarie », Hérodote, 2007/3, n°126, 2007a, p.143-151.
- KREMnitz G. (1981) : « Du bilinguisme au conflit. Cheminement de termes et de concepts », dans Marcellesi 1981a, p. 63-74.
- LABOV W., 1976, Sociolinguistique, Paris, Minuit.
- LAKS B. (1980) : « L'unité linguistique dans le parler d'une famille », dans Gardin, Marcellesi et le Grecso 1980, p. 239-254.
- LAMY (1979a) (éd.): Language planning and identity planning, International Journal of the sociology of language, 20.
- LAMY M.-N., HAMPEL R., 2007, Online Communication in Language Learning and Teaching. Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- LANCIEN T., 1998, Le Multimédia, Paris, CLE International.
- LANDSHEERE, V. L'éducation et la formation, Paris, PUF, 1992.
- LAUNOIT Jean-Pierre (de), « L'Alliance française : un facteur de rayonnement de la culture française », in Boyon J. (dir.), Dossier « Quelle place pour la France dans le monde ? », La revue internationale et stratégique, 63, Paris : Dalloz, IRIS, automne 2006, p. 161-163.
- LEEMAN, D. (2000) : « Le vertige de l'infini ou la difficulté de didactiser le lexique », Le français aujourd'hui, 131, 42-52.
- LEFEVRE J. A. (1979) : « Nationalisme linguistique et identification linguistique : le cas de Belgique », dans Lamy 1981, p. 37-58.
- LEFUR, D. (ss la dir. de) (2007) : Dictionnaire des combinaisons de mots, Paris, Le Robert.
- LEHMANN D. (coord.), Publics spécifiques et communication spécialisée. Le français dans le monde. Recherches et applications, n° spécial, août-septembre 1990, Paris : EDICEF, 1990, p.8-16.
- LEMAIRE, J., La Langue de bois, Bruxelles, De Boeck, 2001.
- LEMPEREUR Alain Pekar, Aurélien Colson, Méthode de négociation. On ne naît pas bon négociateur, on le devient, Dunod, 2004.
- LEPOIRE - DUC, S. (2004) : « Interactions langagières et enjeux lexicaux », in Calaque E., David J., Didactique du lexique Contextes, démarches, supports, De Boeck, Bruxelles, pp. 143-156.

- LEQUESNE, C. (2017). *Ethnographie du Quai d'Orsay : les pratiques des diplomates français*. Paris: CNRS Editions.
- LEQUESNE, C., et Heilbronn, J. (2012). Senior Diplomats in the French Ministry of Foreign Affairs: When an Entrance Exam Still Determines the Career. *The Hague Journal of Diplomacy*, 7(3), 269-285.
- LETE, B., S PRENGER -C HAROLLES, L., & COLE, P. (2004): « MANULEX: A grade level lexical database from French elementary-school readers », *Behavior Research Methods, Instruments, & Computers*, 36, 156-166.
- LEUSSE Meredith Kingston de, *Diplomate - une sociologie des ambassadeurs*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 170.
- LOEWENSTEIN, J. (2014). Take my word for it: How professional vocabularies foster organising. *Journal of Professions and Organization*, 1(1), 65-83.
- LOEWENSTEIN, J., OCASIO, W., ET JONES, C. (2012). Vocabularies and vocabulary structure: A new approach linking categories, practices, and institutions. *Academy of Management Annals*, 6(1), 41-86.
- LÜDI, G. (1997) : « Apprendre à construire des mots : la suffixation nominale chez des apprenants germanophones du français », *Basle Electronic Working Papers, Linguistics*, 1, University of Basel.
- MANGENOT F., 1998, « Classification des apports d'Internet à l'apprentissage des langues », *Alsic*, Vol. 1 (2), pp. 133-146. <http://alsic.revues.org>
- MANGENOT F., 2002a, « Forums et formation à distance : une étude de cas », *Éducation permanente*, 152, Les TIC au service des nouveaux dispositifs de formation, pp. 109-119.
- MANGENOT F., 2003, « Tâches et coopération dans deux dispositifs universitaires de formation à distance », *Alsic*, Vol. 6 (1), pp. 109-125. <http://alsic.revues.org>
- MANGENOT F., 2004, « Analyse sémio-pragmatique des forums pédagogiques sur Internet », in Salaün J.-M., Vandendorpe C. (éd.), *Les Défis de la publication sur le Web : hyperlectures, cybertextes et méta-éditions*, Villeurbanne, Presses de l'Enssib, pp. 103-123.
- MARCELLESI J. B. (19766) : « Norme et hégémonie linguistique », *Cahiers de linguistique sociale*, n° 1 (Univ. de Rouen).
- MARCELLESI J. B. (1976a) : « Analyse de discours à entrée lexicale », *Langages* n°41.
- MARCELLESI J. B. (1979) : « Quelques problèmes de l'hégémonie culturelle en France : langue nationale et langues régionales » dans *International Journal of the Sociology of language* 21, p. 63-80.
- MARCELLESI J. B. (1981) : « Bilinguisme, diglossie, hégémonie ; problèmes et tâches », *Langages* n° 61 (Larousse).
- MARCELLESI J. B. (1985) : *Pour une politique démocratique de la langue* (Editions de Terre corse, Impasse Bertin, 20 000 AJACCIO).
- MARCELLESI J. B. et GARDIN B. (1974) : *Introduction à la sociolinguistique. La linguistique sociale* (Larousse).
- MARCELLESI J.B. (dir.), 1986, *Glottopolitique*, LANGAGES N° 83.
- MARCELLESI J.B., BULOT T., BLANCHET Ph. (colls), 2002, *Sociolinguistique (épistémologie, langues régionales, polynomie)*, Paris, L'Harmattan.

- MARTIN A. (1981) : L'état et la planification linguistique (Office de la langue française du Québec, t. 1 et 2, 175 et 236 p.).
- MARTINET A. (1969) : Le français sans fard (PUF) 221 p.
- MARTINEZ P., La Didactique des langues étrangères, PUF, « Que sais-je ? », 1997, 2 e éd 1998.
- MARTINOT, C. (2006) : « Comment une pratique langagière naturelle peut être sollicitée dans l'apprentissage/acquisition du lexique en contexte scolaire », Mélanges CRAPEL, 29, 29-39.
- MARZOUKI Samir (OIF) - L'observatoire de la langue française de l'Organisation Internationale de la Francophonie : missions et objectifs.
- MASSERON, C. (2008) : « Pour une topique de la peur : aspects psychologiques, sémiotiques, linguistiques », in Grossmann, F. et Plane, S., Lexique et production verbale. Vers une meilleure intégration des apprentissages lexicaux, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, pp. 161-190.
- MAURAS Jacques (dir.), Politique et aménagement linguistiques, Québec : Les publications du Québec, 1987.
- MEERTS Paul W., « The Changing nature of diplomatic negotiation », Innovation in diplomatic practice (edited by Jan Melissen), Macmillan, 1999.
- MEISEL J. (1981) : « L'identification du problème linguistique : données sociolinguistiques et commissions d'enquête » dans Martin 1981, p. 57-82.
- MICHEL VAN DER YEUGHT, « Protocole de description des langues de spécialité », Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité [En ligne], Vol. 35 N° spécial 1 | 2016, mis en ligne le 30 octobre 2016, consulté le 26 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/apliut/5549> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/apliut.5549>
- MICHEL VAN DER YEUGHT (2019). "Une épistémologie et une théorie des langues de spécialité au service de solutions pour le secteur Lansad". In Chaplier, C. and O'Connell, A.-M., eds. Epistémologie à usage didactique. Langues de spécialité (secteur Lansad). Paris : L'Harmattan, pp. 53-95.
- MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES, Le travail diplomatique. Un métier, un art, Rapport de recherche pour le MAEE, réalisé par Marc Loriol, Françoise Piotet, David Delfolie (Université Paris I Panthéon Sorbonne, CNRS, Institut des Sciences Sociales du Travail, décembre 2008.
- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, « L'attaché de coopération universitaire », descriptif des fonctions, BO, 2001, 2003, 2006.
- MOURLHON-DALLIES, F. « Communication électronique et genres du discours, Glottopol, n°10, 2007.
- MOURLHON-DALLIES, F « La langue de spécialité et logiques professionnelles : enseigner le français en fin de cursus professionnalisant, Le français de spécialité, enjeux culturels et linguistiques, pp.71-81, 2008.
- MOURLHON-DALLIES, F. Enseigner une langue à des fins professionnelles, Coll : Langues & didactique, 2011.
URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00550153>
- MOURLHON-DALLIES, F. Le discours et la langue : Revue de linguistique française et d'analyse de discours, vol.5, pp.115-124, 2012
- MURRAY Craig, Dirty diplomacy: The Rough-and-Tumble Adventures of a Scotch-Neumann Iver B., « To be a Diplomat », International Studies Perspectives, vol. 6, Issue 1, 2005.

- NAGY, W. E., ANDERSON, R. C., HERMAN, P. A. (1987): « Learning word meaning from context during normal Reading », *American Educational Research Journal*, 24(2), 237-270.
- NAGY, W., HERMAN, P., ANDERSON, R. (1985): « Learning words from context », *Reading Research Quarterly*, 20, 223-253.
- NEUMANN, I.B., (2012a). *At home with the diplomats: inside a European foreign Ministry Expertise: cultures and technologies of knowledge*. Ithaca, NY: Cornell University Press.
- NGUYEN Van Hoang, Doan Thi Thanh Tuyen (Vietnam) - Enjeux de l'enseignement du français et de matières scientifiques en français : cas des classes bilingues du Vietnam
- NICHOLSON Harold, *Diplomacy: a Basic Guide to the Conduct of Contemporary Foreign Affairs*, 1939.
- NONNON, E. (2008) : « Apprendre des mots, construire des significations : la notion de polysémie à l'épreuve de la transdisciplinarité », in Grossmann, F. et Plane, S., *Lexique et production verbale. Vers une meilleure intégration des apprentissages lexicaux*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, pp. 43-69.
- NOYAU Colette, « mondialisation, langues internationales et langues universitaires », in Bitjakkody Z.D (dir.), *Universités francophones et diversité linguistique*, Actes du Colloque international, Université de Yaoundé : 27-29 juin 2008, L'Harmattan Cameroun, 2010. 127-144.
- O. DUCROT and T. TODOROV, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, 1972.
- O'ROURKE B., 2005, « Form-focused Interaction in Online Tandem Learning », *CALICO Journal*, Vol. 22 (3), pp. 433-466.
- OGER, C. (2008). *Le façonnage des élites de la République : Culture générale et haute fonction publique*. Paris, France: Presses de Sciences Po.
- OLIVIER Arifon, « Langue diplomatique et langage formel : un code à double entente », *Hermès, La Revue* 2010/3 (n° 58), p. 69-78. Ophrys (France)
- ORLIKOWSKI, W.J. ET YATES, J. (1994). Genre Repertoire: The Structuring of Communicative Practices in Organizations. *Administrative Science Quarterly*, 39(4), 541-574.
- PARPETTE Chantal, MANGIANTE Jean-Marc, « Mettre les langues au centre des enseignements supérieurs : des filières universitaires francophones aux compétences plurilingues », entretien avec Patrick CHARDENET, in Parpette C., Mangiante J.-M. (dir.), *Le français dans le Monde- Recherches & Applications*, « Faire des études supérieures en français », n°47, janvier 2010, p. 116-122.
- PASCUAL Edmond, *La communication écrite en diplomatie*, Presses Universitaires de Perpignan, coll. « Études », 2004.
- PAVEAU, M.-A. (2000) : « La "richesse lexicale", entre apprentissage et acculturation », *Le Français Aujourd'hui*, 131, 19-30.
- PERELMAN, C. L. OLBRECHTS-TYTECA, *Traité de l'argumentation*, Bruxelles, Institut de sociologie, 3eme édition 1976.
- PETIT, G. (2000) : « Didactique du lexique et problématique de l'unité lexicale : état d'une confusion », *Le Français Aujourd'hui*, 131, 53-62.
- PETITJEAN, André (1998) : « La transposition didactique en français », *Pratiques* n° 97-98, La transposition didactique en français, juin 1998, Metz, CRESEF, pp. 734.

- PETITJEAN, André, P RIVAT, Jean-Marie éd.(1999) : Histoire de l'enseignement du français et textes officiels. Actes du colloque de Metz, Metz, Université de Metz, collection « Didactique des textes ».
- PERAYA D., 2000, « Le cyberspace : un dispositif de communication et de formation médiatisées », in Alava S. (éd.), Cyberspaces et formations ouvertes, Bruxelles, De Boeck Université, pp. 17-42.
- PHAN T. GUILLOU M. (2011), Francophonie et Mondialisation. AUF. Belin. Paris.
- PICOCHÉ, J. (1993) : Didactique du lexique, Paris, Nathan.
- PICOCHÉ, J. et SOUHAITE, S. (2004) : « L'utilisation du Dictionnaire du français usuel pour l'enseignement du vocabulaire », in Calaque, E. et David, J., Didactique du lexique. Contexte, démarches, supports, Bruxelles, De Boeck Université, pp. 215-225,
- PIOTET, F., LORIOL, M. ET DELFOLIE, D. (2013). Splendeurs et misères du travail des diplomates. Paris: Hermann.
- PLACIDI Delphine, « La transformation des pratiques diplomatiques nationales », Le multilatéralisme (sous la dir. de Bertrand Badie et Guillaume Devin), La Découverte, 2007, pp. 95-112.
- PLANE, S. (2004) : « Un consensus à interroger : la question des “mots difficiles”. Quelques éléments d'une enquête sur le repérage des problèmes lexicaux », Actes du 9^e colloque de l'AIRDF, Québec, 26 au 28 août 2004, en ligne [www.colloqueairdf.fse.ulaval.ca / fichier/.../sylvie-plane.pdf](http://www.colloqueairdf.fse.ulaval.ca/fichier/.../sylvie-plane.pdf) consulté 25/01/2020
- PLANE, S., Lexique et production verbale. Vers une meilleure intégration des apprentissages lexicaux, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, pp. 43-69.
- PLANTEY, La négociation internationale. Principes et méthodes, Paris, C.R.S. 1994.
- POIGNANT B. (1998), Langues et cultures régionales, Rapport à Monsieur Lionel Jospin, Premier ministre, Paris : La documentation française.
- PORCHER L., Le Français langue étrangère, Hachette-CNDF, 1995 ; Enseigner/diffuser le français : une profession, Hachette, 1987 ; Champs de signes, Didier, « Essais », 1987.
- PORCHER L. Faro-Hanoun V. (2000), *Politiques linguistiques*. L'Harmattan, Paris.
- PORQUIER R., PY B., 2004, Apprentissage d'une langue étrangère, contextes et discours, Paris, Didier-Crédif, collection Essais.
- PRUDENT L. F. (1981) : « Diglossie et interlecte », Bilinguisme et diglossie, Langages n° 61 (Larousse).
- RANA Kishan S., The 21st Century Ambassador: Plenipotentiary to Chief Executive, OUP India, 2005.
- REUTER, Yves (1995/2005) : « Synthèse. Didactique du français : éléments de réflexion et de proposition », dans CHISS Jean-Louis, DAVID, Jacques, REUTER, Yves dir., Didactique du français. Fondements d'une discipline, Bruxelles, De Boeck, pp. 211-234.
- RICHER. J, M. Olivieri, and P. Liria, L'approche actionnelle dans l'enseignement des langues : Douze articles pour mieux comprendre et faire le point, Lectures du cadre : continuité ou rupture ? », in LIONS, pp.14-48, 2009.

RICHER. J, « Les genres de discours : une autre approche possible de la sélection de contenus grammaticaux pour l'enseignement/apprentissage du FLE ? », in Linx, n°64-65, « Les genres de discours vus par la grammaire, 2011.

RICHER. J, « Pour une reconceptualisation de la didactique du français sur objectifs spécifiques, Didactique sur objectifs spécifiques : Nouvelles recherches, nouveaux modèles, pp.11-26, 2016.

RICHER. J, « -perspective-actionnelle, Fos- », M. Sowa, and J. Krajka, Innovation en langues sur objectifs spécifiques, 2017.

RICHER. J, « Évolutions de la notion de tâche : du Task-Based Language Learning & Teaching au Cadre européen commun de référence pour les langues et au-delà », in Langage, Travail et Formation Évolutions de la notion de tâche, pp.1-29, 2018.

RIVENS MOMPEAN A., 2013, Le Centre de Ressources en Langues : vers la modélisation du dispositif d'apprentissage, Lille, Presses universitaires du Septentrion.

ROBILLARD Didier de. (1997), articles « Action linguistique » (20), Aménagement linguistique » (36-41), « Corpus » (102), « Évaluation » (151-152), « Planification » (228-229), « Politique linguistique » (229-230), « Statut » (269-270), in MOREAU, Marie-Louise (éd.), *Sociolinguistique, concepts de base*, Sprimont (B), Mardaga.

ROBILLARD Didier de, « Planification », in Moreau M.-L. (dir.), *Sociolinguistique. Les concepts de base*, Bruxelles : Mardaga, 1997, p. 228-229.

ROBILLARD Didier de, « Politique linguistique », in Moreau M.-L. (dir.), *Sociolinguistique. Les concepts de base*, Bruxelles : Mardaga, 1997, p. 229-230.

ROCHE F., Pigniau B., Histoires de diplomatie culturelle, des origines à 1995, ADPF, la Documentation française, Paris, 1995.

ROPÉ, Françoise (1990) : Enseigner le français. Didactique de la langue maternelle, Paris, Éditions Universitaires.

ROSIER, Jean-Maurice (2002) : La didactique du français, Paris, PUF, collection « Que sais-je ? ».

ROULET, Eddy (1989) : « Des didactiques du français à la didactique des langues », Langue française n° 82, Vers une didactique du français ? mai 1989, Paris, Larousse, pp. 3-7.

ROUSSEAU André, « La situation linguistique en Europe et perspectives », in Carton F., Delefosse.

SAINT-AULAIRE Comte de, Confessions d'un vieux diplomate, Paris, Flammarion, 1953.

SALAS-MARTINELLI A. P. (1985) : « Glottopolitique et pratiques langagières. Tanger

SALON A., L'Action culturelle de la France, analyse critique, Nathan, Paris, 1983.

SAMY Cohen, Les diplomates, Négociateur dans un monde chaotique, Autrement n°213, Paris, 2002

SAVLOVSKA D., KALININA E., 2016, « Engagement des apprenants de langue étrangère dans des discussions en ligne : interaction ou monologue ? », Actes du colloque ÉPAL 2015, en ligne : <http://epal.u-grenoble3.fr>

SCHLAPFER R. (19856) : « Dialecte et langue standard », dans Schlapfer 1985a.

SCHWARTZ Y. (1985) : « Prévenir, soigner : le langage à l'ouvrage ». Prévenir (Coopérative d'édition de la Vie Mutualiste, 5 rue d'Italie, Marseille).

- SERIOT, P, « Langue de bois, langue de l'autre et langue de soi. La quête du parler vrai en Europe socialiste dans les années 1980 », M.O.T.S., n° 21, 1989, p. 50-66.
- SEWELL William H., Gens de métier et révolution. Le langage du travail de l'ancien régime à 1848, Paris, Aubier, 1983.
- SHARP Paul, « Who Needs Diplomats? The Problem of Representation », International Journal, n° 52, 1997, pp. 610-634. Diplomatic
- SHAW Jacques, The Ambassador: Inside the Life of a Working Diplomat, New York, Capital Books, 2006.
- SIMARD, Claude (2001) : « Bases épistémologiques de la didactique du français langue première », dans M ARQUILLÓ LARRUY M. éd., Questions d'épistémologie en didactique du français (langue maternelle, langue seconde, langue étrangère), Université de Poitiers, pp. 31-38.
- SINCLAIR, J. MC. H., C OULTHARD, R.M. (1975): Towards an Analysis of Discourse, Oxford University Press.
- SPAËTH V., Généalogie de la didactique du français langue étrangère, l'enjeu africain, Didier Érudition, « Langues et développement », 1998.
- SPOLSKY B. (2004), Language Policy, Cambridge: Cambridge University Press.
- SPOLSKY B. (2009), Language Management, Cambridge: Cambridge University Press.
- SPRENGER CHAROLLES, L., (1983) : « Analyse d'un dialogue didactique : l'explication du texte », Pratiques 40.
- SPRINGER Claude, « La didactique des langues mise au net : quelles évolutions curriculaires pour le début du XXIème siècle ? », in Billiez, J. (coord.), *De la didactique des langues à la didactique du plurilinguisme. Hommage à Louise Dabène*, Grenoble : CDL-LIDILEM, université Stendhal-Grenoble III, 1998, p. 31-38.
- SPRINGER Claude, *La didactique des langues face aux défis de la formation des adultes*, Paris : Ophrys, 1996.
- STOEAN Carmen-Stefania, « Le français sur objectifs universitaires en milieu universitaire non francophone », in Caillier J. Borg S. (dir.), *Synergie Monde*, n°8, « Le français sur objectifs universitaires », tome 1, 2011, p. 191-209.
- STOEAN Carmen-Stefania, VIOREL Lefter, BOGDAN Anca, « Enjeux et perspectives des curricula de FLE harmonisés », Actes du colloque international « Le français de demain : enjeux éducatifs et professionnels », 28-30 octobre 2010, AUF, Sofia, p.27-40.
- TABOURET-KELLER A., 2009, « Éditorial : le monde linguistique a-t-il changé et en quoi », *Éducation et société plurilingues*, 26, pp. 1-3.
- TECHTMEIER B. (1985) : « Influencer les comportements langagiers et/ou intervenu dans l'évolution de la langue », dans Winther 1985, p. 113-119.
- THIBAUT Pierrette, « Changement linguistique », in Moreau M.-L. (éd), *Sociolinguistique. Les concepts de base*, Bruxelles : Mardaga, 1997, p. 65-71.
- THOM, F., La Langue de bois, Paris, Julliard, coll. « Commentaire », 1987.
- TOUBON Jacques, « De Villers-Cotterêts à la loi Toubon », in Guillou M. (dir.), *Les entretiens de la francophonie 2001-2003. Pistes pour aller de l'avant*, Paris : Alfarès, 2004, p. 171-180.
- TREMBLAY, O. (2004) : « Pour un apprentissage structuré de l'enseignement-apprentissage du lexique », in Calaque, E. et David, J., *Didactique du lexique. Contexte, démarches, supports*, Bruxelles, De Boeck Université.

TRICE, H. M., ET BEYER, J. M. (1993). *The cultures of work organizations*. Englewood Cliffs, NJ: Prentice Hall.

TRONCY Christel, « Des enseignements en français dans une université publique turque francophone : enjeux institutionnels / questions didactiques », in Delamotte-Legrand R (dir.), *Politiques linguistiques et enseignement plurilingues francophones : entre langage, pouvoir, identité*, *Glottopol* n°13, juillet

TRONCY Christel, « Les politiques linguistiques entre cloisonnements et nouveaux épistémologiques ? », in Ionela Băluță & Silvia Marton (dir.), "New research directions in political science / Nouveaux chantiers dans les sciences politiques / Noi direcții de cercetare în științele politice", *Analele Universității din București, Științe Politice*, anul XIII, nr. 1/2011, p. 35-53.

TRONCY Christel, « Quelle place pour les didactiques du bi-plurilinguisme dans les formations universitaires francophones ? Quelques éléments pour un débat », C.-C. Stoean (ed.), *Les langues cultures à l'université*, *Buletin Științific*, Academia de Studii Economice din București, Catedra de Limbi române și comunicare în afaceri, nr. 6/2009, Bucarest : ASE, 2009b, p. 187-196.

TRUCHOT C., Huck D. éd., 2008, *Les Cahiers du GEPE*, no 1, *L'analyse des pratiques d'évaluation des politiques linguistiques. Une entrée pour l'étude des politiques linguistiques ?*
TRUCHOT Claude (coord.), *L'analyse des pratiques d'évaluation des politiques linguistiques : une entrée pour l'étude des politiques linguistiques ?* Strasbourg : GEPE, groupe d'étude sur le plurilinguisme européen, 2008/1, Strasbourg, 2008.

TRUCHOT Claude, « L'analyse des pratiques d'évaluation des politiques linguistiques : un objet d'étude à constituer », in Truchot C. (coord.), Strasbourg : GEPE, 2008/1.

TRUCHOT Claude, « L'avenir du français en Europe », in Maurais J. et al. (dir.), *L'avenir du français*, Paris : Editions des archives contemporaines/AUF, 2008, p. 163-169.

TRUCHOT Claude, « L'enseignement supérieur en anglais véhiculaire : la qualité en question » dans *Diploweb.com*. En ligne : <http://www.diploweb.com/L-enseignement-superieur-en.html>

VAN MAANEN, J., ET BARLEY, S.R. (1984). *Occupational Communities: Culture and Control in Organizations*. In B.M. Staw and L.L. Cummins (Eds.) *Research in Organization Behaviour*, Volume 6, pp. 287–365. Greenwich : JAI Press.

VARRO G., GADET F., 2006, Le « scandale » du bilinguisme. *Langues en contact et plurilinguisme*, *Langage et société*.

VASILIU Deliana, « A l'écoute des besoins langagiers et culturels en français spécialisé. Recherche menée auprès d'étudiants roumains en économie », Communication lors de la 2^e Assemblée européenne du plurilinguisme, Centre français de Berlin, 18 juin 2009.

VÉRONIQUE D. (1998), « Les politiques linguistiques, mythes et réalités. Présentation générale, sous la direction de Caroline Juillard, Louis-Jean, Calvet, *Langage et société*, n° 85.

VERONIQUE Daniel, « A la rencontre de l'autre langue : réflexions sur les représentations dans l'apprentissage d'une langue étrangère », in Beacco J.-C., Lehmann D. (coord.), *Publics spécifiques et communication spécialisée. Le français dans le monde. Recherches et applications*, n° spécial, août septembre 1990, Paris : EDICEF, 1990, p.17-24.

VIGNER Gérard, « Enseignement des disciplines et usage des langues », in Duverger J. (coord.), *Enseignement bilingue. Le professeur de « Discipline Non Linguistique ». Statut, fonctions, pratiques pédagogiques*, Paris : ADEB, 2011a, p. 23-28.

VIGNER, G. (1993) : « Le monde, les mots, l'école. Éléments d'une didactique du vocabulaire à l'école élémentaire », *Repères*, 8, 191-209.

- VILLAR Constanze, *Le discours diplomatique*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- VOLOCHINOV V. N., BAKHTINE M. (1977) : *Le marxisme et la philosophie du langage*. (Ed. de Minit, 1977).
- VYGOTSKI L. S. (1985) : *Pensée et langage* (Messidor Ed. Sociales, 1985).
- WALTER Henriette, « Politiques linguistiques et plurilinguismes en France », in Herreras J. C., *Politiques linguistiques en Europe*, Valenciennes : PUV, 2013, p.13-22.
- WALTHER H., *Le Français dans tous les sens*, Robert Laffont, 1988.
- WEISSBERG J.-L., 1999, *Présences à distance*, Paris, L'Harmattan.
- WEISSMANN Dirk, « La médiation linguistique à l'université : propositions pour un changement d'approche », *Ela, Études de linguistique appliquée* vol. 3, 2012, n°167, p. 313-324.
- WILLIAMS, G. (2003) : « Les collocations et l'école contextualiste », in Grossmann F. et Tutin A. (dir.), *Collocations : analyse et traitement*, Travaux et recherches en linguistique appliquée, De Werelt, pp. 33-44.
- WILTZER Pierre-André, « Recentrer la Francophonie sur sa mission centrale : la promotion de la langue française », in Billon D. (dir.), *L'avenir de la francophonie*, La Revue internationale et stratégique, n°71, Paris : Dalloz, automne 2008, p.131-134.
- WINTHER A. (éd.) (1985) : *Problèmes de glottopolitique*, Cahiers de linguistique sociale n° 7, Public, de l'Université de Rouen, 250 p.
- WOEHLING J.-M., 2005, *La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Un commentaire analytique*, Strasbourg, Conseil de l'Europe.
- WOLFF ALEXANDRE, « Le français dans les organisations internationales », in Maurais J. et al. (dir.), *L'avenir du français*, Paris : Éditions des archives contemporaines/AUF, 2008, p. 25-29.
- WOLTON, D., *Il faut sauver la communication*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 2005.
- YATES, J. (1989a). *Control Through Communication: The Rise of System in American Management*. Baltimore, MD: Johns Hopkins University Press.
- YATES, J. (1989b). *The Emergence of the Memo as a Managerial Genre*. *Management Communication Quarterly*, 2(4), 485-510.
- YATES, J., ET ORLIKOWSKI, W. J. (1992). *Genres of Organizational communication: A structural approach to studying communication and media*. *Academy of Management Review*, 17(2), 299-326.
- YATES, J., ET ORLIKOWSKI, W. J. (2002). *Genre systems: Structuring interaction through communicative norms*. *The Journal of Business Communication*, 39(1), 13-35.
- ZARATE G., LEVY D., KRAMSCH C. (dirs.), 2008, *Précis du plurilinguisme et du pluriculturalisme*, Paris, Éditions des archives contemporaines.
- ZIEGLER JEAN, *Les nouveaux maîtres du monde*, Fayard, 2002.

GLOSSAIRE

Glossaire de l'environnement numérique

Afin de faciliter le travail de compréhension et d'assimilation face au vocabulaire émergent autour de la Formation et environnements numériques.

Ce glossaire vise à faire connaître et reconnaître des conceptions proches mais parfois différentes. Il vise à se rapprocher du langage de tous les acteurs concernés par les problématiques de l'ingénierie pédagogique et de formation digital.

(Sources diverses)

(Source Glossaire FIPFOD [Formation en Ingénierie Pédagogique de la Formation Ouverte et à Distance].) 2001-2003

Accompagnement (de l'apprenant) : Aide dispensée par un (ou plusieurs) accompagnateur(s) et/ou un (ou plusieurs) apprenant(s), ponctuellement ou tout au long de leur parcours de formation. Il est destiné à faciliter l'appropriation des connaissances et compétences et éventuellement le transfert en situation de travail. En formation à distance (FAD), cet accompagnement peut être pluriel et d'ordre pédagogique, organisationnel, technique, etc. Voir aussi tuteur et tutorat.

Activité pédagogique (activité d'apprentissage) : Désigne “ l'unité élémentaire ” d'un module traditionnel ou utilisant les TICE (étude, TP, conférence, atelier, exercice, recherche d'information, etc.). Ce terme indique la nécessité de centrer la conception-réalisation de ces unités sur l'apprenant. Elle peut s'appuyer ou non sur des documents pédagogiques (livre, cédérom, intervention d'expert, atelier, etc.). Elle est définie par un ensemble de paramètres tels que “ objectif pédagogique ”, lieu et temps de travail de l'apprenant, documents et accompagnements associés, technologies mises en œuvre. La lecture, l'observation, l'analyse, la conception, la résolution d'exercice et de problème, l'évaluation personnelle, sont des activités pédagogiques.

Administrateur de plate-forme logicielle : On désigne par ce terme le gestionnaire d'un système informatique (ici : la plate-forme de formation à digital). Il met en place la structure de l'outil (ici : l'organisation des modules, les outils de communication...), met à disposition les ressources (ici : la mise en ligne des documents de formation, l'ouverture de forums, de classes...), gère les comptes utilisateurs (ici : les apprenants et les tuteurs), supervise les droits d'accès de chacun, notamment les mots de passe. Il est garant du bon fonctionnement de l'ensemble de la solution technique proposé aux apprenants.

Animateur : Cet accompagnateur intervient sur le groupe d'apprenants; sans rapport direct avec les contenus du cours, avec le fond, il intervient plus sur la forme des échanges, afin d'animer les groupes de travail. Il peut intervenir localement sur une activité (par exemple un travail de groupe à distance), mais aussi sur la formation dans sa globalité, étant alors garant de l'identité sociale des apprenants dans la formation. Du fait de sa non intervention directe sur les contenus, il peut être amené plus facilement que le tuteur pédagogique à assurer un soutien logistique et moral, voire affectif.

Apprenant : Il s'agit de l'élève, de l'apprenant ou du stagiaire qui suit une formation ou un cursus à distance, bénéficiaire premier du dispositif de formation. Personne engagée et active dans un processus d'acquisition ou de perfectionnement des connaissances et de leur mise en œuvre. (AFNOR)

Asynchrone: Communication où l'émission et la réception sont différées dans le temps. Exemples d'outils de communication asynchrone : courrier électronique, forums de discussion.

Audioconférence : Système de réunion téléphonique à plusieurs participants, possible sur des réseaux téléphoniques traditionnels.

Auteur : Il assure la rédaction structurée du contenu des documents pédagogiques en respectant le modèle documentaire défini pour le dispositif de formation et l'exactitude du contenu mis (le cas échéant) à disposition par l'expert.

Auto-formation: L'auto-formation est un mode d'apprentissage individuel qui permet à l'apprenant de se former à son rythme en utilisant des documents créés à cet effet. Cette auto-

formation peut-être tutorée dès lors qu'une médiation humaine est incluse dans le dispositif. L'auto-formation désigne le processus par lequel l'apprenant détermine son itinéraire d'apprentissage (rythme, contenu, temps de travail) de façon autonome.

Autodidaxie: C'est la capacité d'un individu à se former seul, sans recours à une médiation humaine. L'autodidaxie est un type d'apprentissage accompli par l'individu sans qu'il soit aidé par une autre personne ou par une institution.

Autonomie : Se distingue de la solitude ou de l'individualisme (on parlera en conséquence parfois aussi de " semi-autonomie "). Elle désigne plutôt une aptitude de l'apprenant, lui permettant de gérer sa formation : le temps et le lieu de son apprentissage ; le besoin de soutien (par exemple par un tuteur) ; les objectifs et le contenu même de sa formation... En d'autres termes, elle relève de méta-compétences : alors que les compétences renvoient par exemple à la capacité à lire, à écrire, etc., les méta-compétences désignent, elles, plutôt des capacités à décider quand il faut lire, écrire, etc.

Centre de ressources : Regroupement de ressources de formation, généralement dans l'entreprise, pour fournir, des documents, des technologies et des facilités d'accès à la formation, accompagné de tutorat.

Chat : Lieu virtuel de rencontre et de discussions, dont le plus célèbre est sans doute l'IRC (International Relay Chat). C'est un système qui permet de discuter de manière synchrone sur Internet en mode texte. Prononcer "tchat".

Compétence : “ Permet d’agir et/ou de résoudre des problèmes professionnels de manière satisfaisante dans un contexte particulier, en mobilisant diverses capacités de manière intégrée ” (S. Bélier dans P. Carré et P. Caspar). Compétence professionnelle se définit par la mise en œuvre, en situation professionnelle, de capacités qui permettent d'exercer convenablement une fonction ou une activité.

Courrier électronique : Messagerie via le réseau Internet qui permet l'échange de manière asynchrone à travers deux ordinateurs connectés à l'Internet. Synonymes : email, courriel, mél.

Cursus (ou parcours de formation) : Itinéraire organisé d'acquisition de connaissances ou de compétences dans un domaine donné. Il peut comporter des évaluations et peut déboucher sur une validation. Un cursus est un parcours constitué de modules articulés. Le cursus peut être prédéfini ou négocié (par exemple entre l'apprenant et le responsable de la formation).

Dispositif de formation : Désigne les conditions pédagogiques, organisationnelles et technologiques dans lesquelles vont se dérouler les formations et leurs modules. Concevoir et organiser ce dispositif suppose la définition des caractéristiques pédagogiques de la formation (contenu enseigné, activités pédagogiques proposées, documents pédagogiques, accompagnements des apprenants), de son organisation (cadre spatial et temporel de travail, scénarisation des documents pédagogiques, régulations) et d'un environnement technologique de formation.

Distance Learning : Apprentissage en ligne.

Document pédagogique (ou ressource pédagogique): Document (numérique ou non) utilisé en soutien d'une activité pédagogique (transparents, cassettes audio et vidéo, plan de cours, livres, cédérom etc.). Il est souvent conçu par un expert, parfois rédigé par un auteur et est mis en œuvre dans le cadre d'une activité pédagogique. Un exercice de type QCM, un simulateur, une image, une démonstration, un texte structuré en sections, etc. sont des exemples de documents pédagogiques.

E-Formation : Formation par internet.

E-Learning : Apprentissage en ligne.

Enseignement à Distance (EAD) : L'Enseignement A Distance est un mode d'enseignement, dispensé par une institution qui n'implique pas la présence physique de l'enseignant, du formateur chargé de le donner à l'endroit où il est reçu, ou dans lequel l'enseignant, le formateur n'est présent qu'à certains moments ou pour des tâches spécifiques. Les communications enseignantes enseignées se font principalement par le recours à la correspondance, aux imprimés, aux divers médias audiovisuels, à l'informatique, à certains regroupements (Glossaire des termes de technologie éducative. Unesco, 1987).

Efficacité : Évaluer les objectifs d'une formation, c'est juger dans quelle mesure elle atteint ses objectifs. On juge donc de l'efficacité en plaçant les objectifs en relation avec les résultats directement attribuables à la formation, tant sous l'angle de quantité des résultats produits (ex : nombre de réussite à un examen par rapport au nombre de personnes visées) que sous celui de leur qualité (ex : taux de réussite à un examen par rapport au taux de réussite souhaité). L'efficacité s'exprime toujours en pourcentage puisque la valeur est obtenue en mettant en rapport deux objets de même nature : les résultats obtenus et les résultats attendus (évaluation : concepts fondamentaux). Voir aussi efficacité.

Efficience : L'évaluation de l'efficacité répond à l'une ou l'autre des questions suivantes :

- ▶ Obtient-on les meilleurs résultats qui soient avec les activités, les moyens et les intervenants dont on dispose ?
- ▶ Peut-on augmenter la qualité et la quantité des résultats en agencant ou en gérant d'une autre manière les activités, les moyens, les ressources et les intervenants ?
- ▶ Peut-on sans changer la qualité des résultats diminuer la quantité ou la qualité des activités, des moyens des ressources ou des intervenants ?

L'efficacité ne s'exprime pas en pourcentage puisque la valeur est obtenue en mettant en rapport deux objets de nature différente : les biens et les services produits par rapport aux ressources utilisées (évaluation : concepts fondamentaux).

Encadrement : Voir accompagnement.

Environnement technologique de formation : Ce terme désigne pour nous les conditions technologiques – et non pédagogiques – dans lesquelles vont se dérouler les formations. Il intègre en particulier la plate-forme logicielle de formation et les outils de communication.

Environnements d'apprentissage intégré distribué : Voir plateformes.

Ergonomie: Application des connaissances de la psychologie et de la physiologie pour mieux adapter l'outil ou le poste de travail au travailleur.

Ergonomie cognitive : Domaine de l'ergonomie qui s'intéresse aux représentations mentales de l'utilisateur. Très utile pour rendre plus facilement utilisables les logiciels les plus complexes. Le but est de réduire l'effort de mémoire et le temps de communication demandés à l'utilisateur.

Évaluation : C'est une opération systématique plus ou moins complexe, de collecte d'informations, de constats et d'analyses, au terme de laquelle un jugement de valeur est posé, quant à la qualité de l'action évaluée, considérée globalement ou à travers un ou plusieurs des éléments qui la composent. Le traitement et à l'analyse de ces informations permet de tirer des conclusions quant à la mise en œuvre correcte de l'action et/ou à sa poursuite ou non dans son état actuel.

Formation asynchrone : Situation de formation durant laquelle l'apprenant n'a pas de contact simultané (temps réel) avec son accompagnateur ou les autres apprenants. Dans ce type de formation, l'échange avec les autres apprenants ou avec les accompagnateurs s'effectue de manière non simultanée via des forums de discussion ou des échanges de courriers électroniques par exemple.

Formation mixte : Il s'agit d'une formation qui peut regrouper du présentiel et de la formation à distance. Par exemple, du présentiel avec de la formation en centre de ressources et de la formation à distance avec du tutorat...

Formation en mode présentiel : Ce terme évoque le mode de formation traditionnel en salle rassemblant les apprenants et l'enseignant pour une durée prédéterminée en un seul lieu.

Formation ouverte (Open Learning) : "La formation ouverte" traduit la volonté d'élargir le mode de formation traditionnel. La formation ouverte peut être défini comme la volonté d'offrir à l'apprenant une plus grande liberté de choix, non seulement quant aux lieux, rythme et durée d'apprentissage, mais également quant aux stratégies d'apprentissage mises en jeu, voire quant au contenu des cours étudiés.

Le terme « ouverte » indique : une liberté d'accès aux ressources pédagogiques mises à la disposition de l'apprenant, aucune restriction ni condition d'admission pour l'apprenant un itinéraire de formation choisi par l'apprenant une souplesse de formation qui s'adapte à la disponibilité de l'apprenant des rythmes adaptés aux impératifs personnels de l'apprenant la conclusion d'un contrat entre l'institution, le tuteur (formateur) et l'apprenant. (JEAN Frayssinhes. Les pratiques d'apprentissage des adultes en FOAD : effet des styles et de l'auto-apprentissage Thèse, (2011).)

Formation Ouverte et A Distance (FOAD) : Elle a été définie par le collectif de Chasseneuil comme un dispositif organisé, finalisé, reconnu comme tel par les acteurs, qui prend en compte la singularité des personnes dans leurs dimensions individuelles et collectives et qui repose sur des situations d'apprentissage complémentaires et plurielles en termes de temps, de lieux, de médiations pédagogiques humaines et technologiques, et de ressources.

Alors que dans les formations classiques, la formation est en général centrée sur un lieu (une école) et un temps (l'emploi du temps), en Formation Ouverte et A Distance, les lieux et les temps sont multiples (chaque apprenant construit en partie son emploi du temps, peut travailler sur son poste de travail ou chez lui, etc.). L'ouverture est ce qui distingue la FOAD de la formation à distance.

Formation synchrone : On parle de formation synchrone lorsque plusieurs apprenants se connectent simultanément à leur session de formation. Ils peuvent alors communiquer en temps réel, soit par visioconférence, par audioconférence, ou encore par "chat". Les formations synchrones s'appuient également sur des logiciels de partage d'applications utilisés dans les classes virtuelles.

Forum de discussion : C'est un moyen d'échanger (selon un mode asynchrone) via Internet ou Intranet entre des personnes qui sont séparées géographiquement. Il s'agit souvent d'une conversation ou d'échanges de points de vue.

Granulariser : Cela consiste à prendre un contenu et à le segmenter.

Granulariser la formation, c'est découper le contenu d'une matière en de nombreux items afin de pouvoir les combiner dans des parcours pédagogiques différents en fonction du niveau et des attentes de chaque apprenant.

HTTP : (pour HyperText Transfer Protocol) est le protocole de communication communément utilisé pour transférer les ressources du Web.

Hyperlien : (ou dans le langage courant, un lien) est un élément dans une ressource qui est associé à une URL. Les hyperliens du web sont orientés : ils permettent d'aller d'une source à une destination.

HTML : (pour HyperText Markup Language) et **XHTML** (Extensible HyperText Markup Language) sont les langages informatiques permettant de décrire le contenu d'un document (titres, paragraphes, disposition des images, etc.) et d'y inclure des hyperliens.

Individualisation de la formation : C'est considérer que l'apprenant est unique en lui proposant un environnement et un contexte de formation (outils, contenu, mode d'apprentissage, calendrier...) qui s'adapte à son niveau, ses besoins, ses attentes, ses préférences.

Ingénierie de formation : Ensemble de démarches méthodologiques articulées qui comprend l'analyse des besoins de formation (ou plus simplement de l'environnement de mise en œuvre de la formation), la conception (ou l'organisation) du dispositif de formation (par exemple du module ou de la formation complète), la coordination et le contrôle de sa mise en œuvre et l'évaluation des effets de la formation. L'ingénieur de formation est garant de l'adéquation de la formation aux objectifs de formation de l'apprenant et/ou du prescripteur.

Ingénierie pédagogique : Ensemble de démarches méthodologiques articulées qui désignent une fonction d'étude, de conception et d'adaptation des méthodes et/ou des moyens pédagogiques mis en œuvre.

Elle s'applique à la conception et au développement des parcours de formations et des documents pédagogiques permettant d'atteindre efficacement les objectifs de formation fixés.

Interactif : Qualifie les matériels, les programmes ou les conditions d'exploitation qui permettent des actions réciproques en mode dialogué avec des utilisateurs ou en temps réel avec des appareils.

Interaction : Dans le domaine de la formation, désigne les échanges entre Les différents acteurs de la formation : accompagnateurs, apprenants experts....

Interface : C'est le dispositif de dialogue entre l'ordinateur et l'utilisateur que l'on cherche à rendre le plus convivial possible. La souris et les menus déroulants caractérisent la plus connue des interfaces d'utilisation. La réalité virtuelle et la commande vocale se proposent à leur tour.

Internet : réseau informatique mondial constitué de l'ensemble des réseaux nationaux, régionaux et privé. Voir intranet et extranet.

Learning Management System (LMS) : Système de gestion de l'apprentissage ou plate-forme logicielle de formation.

Machine learning

Pour faire simple, le Machine Learning est un champ d'étude qui explore la possibilité d'implantation d'intelligence artificielle dans une application informatique à partir d'algorithmes. De nombreux champs d'application sont possibles, comme l'aide au diagnostic médical ou encore la reconnaissance faciale.

Médiation

La médiation en formation est une action facilitatrice de communication en vue de soutenir les apprentissages, particulièrement importante dans le cadre de formations à distance.

Elle est organisée par le concepteur pédagogique et orchestrée par le formateur, en fonction des caractéristiques de chaque formation. Elle peut faire appel à tous les outils d'échanges synchrones et asynchrones à disposition comme les espaces de travail collaboratif (google drive, drop box, skype, Trello, wiki...), les classes virtuelles, les réseaux sociaux et les messageries instantanées de groupe et les forums...

Micro learning (ou Fast Learning)

Certaines formations sont morcelables en petites parties, appelées grains pédagogiques ou tâches d'apprentissage. Dans certains cas, ces grains peuvent être proposés d'une manière autonome, à partir de formats courts (moins de trois minutes). Ils sont souvent centrés sur une notion précise avec un objectif défini.

En dehors du format vidéo, on peut les trouver sous forme d'économiseur d'écran, de QCM (questionnaire à choix multiples) envoyé par SMS, donnant à apprendre un nouveau mot par jour (pour assimiler des langues étrangères par exemple).

A ne pas confondre avec le Rapid Learning dont le principe est d'utiliser des techniques de production rapide afin d'optimiser le temps de réalisation et le coût de production.

Mobile learning

Le mobile learning consiste à introduire des activités d'apprentissage sous forme de micro learning ou de social learning, qui s'adaptent parfaitement aux petits formats des écrans de smartphones ou des tablettes. Les contenus destinés au mobile learning sont souvent spécifiquement développés pour une utilisation mobile par l'intermédiaire d'une application dédiée (native app) utilisant le scrolling par exemple (défilement vertical). Ils peuvent aussi être transmis par l'intermédiaire d'un lien cliquable. Ce type d'apprentissage permet à l'apprenant de poursuivre librement une formation hors du cadre traditionnel (la salle de formation ou son bureau). Il est possible d'échanger avec ses pairs ou le formateur par messagerie instantanée avec réception de notifications.

Modalités de formation

Les modalités de formation représentent toutes les possibilités d'apprentissage spatio-temporelles offertes aux apprenants : en présentiel/à distance, en blended learning, en dehors du temps de travail/pendant le temps de travail, en intra (dans les murs de l'entreprise avec uniquement les collaborateurs de l'entreprise) / en inter entreprise (regroupant des apprenants de différentes entreprises). Elles s'attachent aussi à caractériser les différentes formes de formation : tutorat, formation en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation), formelle/informelle...

Modèle 70-20-10

Ce modèle datant des années 90 (proposé par Michael Lombardo, Morgan Mc Call et Robert Eichinger) donne une indication sur le poids que représenterait chaque source d'apprentissage : 10% des compétences seraient acquises à partir des actions de formations, 20% grâce à l'échange entre pairs, et 70% grâce à la pratique et l'expérience. Ce modèle très utilisé est cependant considéré comme très rigide par certains et pas suffisamment étayé scientifiquement. Il ne tiendrait pas compte notamment de la complexité des facteurs qui peuvent influencer l'acte d'apprentissage.

Modèle SAMR (Substitution Augmentation Modification Redéfinition)

Ce modèle élaboré par Ruben Puentedura (2006) offrirait un cadre et une méthode permettant aux enseignants ou aux concepteurs pédagogiques d'estimer donc d'obtenir, le meilleur impact lié à l'introduction des TICE.

Module de formation

Un module de formation correspond à une unité autonome d'une action de formation, c'est à dire qui répond à un ensemble d'objectifs pédagogiques qui doivent être abordés conjointement. Plusieurs modules peuvent former un parcours de formation.

MOOC (ou Massive Open Online Course)

Le Mooc est un dispositif de formation (course) en ligne (online) ouvert (open) – l'inscription est gratuite – et qui peut supporter un grand nombre d'inscrits (massive). Chaque MOOC s'adresse néanmoins à une cible identifiée ; par exemple un MOOC culinaire peut s'adresser aux personnes qui ne savent pas cuisiner. Il est nécessaire d'y consacrer en moyenne deux à quatre heures par semaine, sur des périodes allant de quatre à huit semaines (pour les MOOCs les plus longs). L'apprenant est libre de s'organiser comme il le souhaite, excepté lors de séances d'échanges synchrones ou de travail en sous-groupe.

Motivation intrinsèque et extrinsèque

Pour faire simple, la distinction entre motivation intrinsèque et extrinsèque (Deci et Ryan, 1975, 2002) permet de comprendre la nature des éléments ayant un impact sur la motivation des apprenants. Ainsi, il est plus facile de mettre en place des stratégies efficaces pour améliorer leur engagement. La motivation intrinsèque est liée à l'intérêt propre qu'éprouve chaque apprenant en s'engageant dans une démarche d'apprentissage. La motivation extrinsèque est liée à l'impact des facteurs extérieurs comme la pression sociale, l'obtention d'une bonne note, d'une récompense...

Multi-supports (ou multi devices)

Les formations digitales utilisant l'option multi-supports sont des formations qui s'adaptent à tous types de supports c'est-à-dire aux différentes tailles d'écrans différentes, de l'ordinateur au smartphone. La technique utilisée pour s'adapter est liée directement au code programmé et est appelée "responsive".

Médias : Supports de diffusion et de transmission de l'information (Internet, l'image fixe et animée, le son, la vidéo, etc.) constituant à la fois un moyen d'expression et un intermédiaire transmettant un message, une information, à l'intention de l'apprenant.

Médiatiser : C'est le fait de prendre des contenus, généralement disparates, et de les assembler de manière cohérente dans une application multimédia.

Métadonnée : Description structurée (et non visible à l'écran) d'une information. Dans un contexte de formation, ce type de description permet de constater ou non l'interopérabilité de l'objet de formation décrit (document, activité, module ...). Il existe plusieurs normes permettant la description de ces objets (LOM, AICC...).

Méthode pédagogique : Ensemble de démarches formalisées suivies selon des principes définis pour que l'apprenant acquière un ensemble de capacités lui permettant d'atteindre les objectifs de la formation. Deux grands types de méthodes sont notamment distinguées : les méthodes affirmatives (expositives ou démonstratives) et les méthodes participatives (interrogative ou active). La pédagogie transmissive (dont la principale activité pédagogique est le cours magistral) relève de la première méthode, les pédagogies coopératives et solo-constructiviste de la seconde.

Module : Unité de formation affichée par un établissement d'enseignement traitant un sujet donné, destiné à un public donné, d'un volume horaire de l'ordre de 30 et 60 heures, et pouvant comporter plusieurs séquences. Le volume horaire est calculé en temps de travail pour l'apprenant et non en temps équivalent en cours présentiel. Le module peut être intégré dans un cursus de formation. Chaque module constitue un tout en soi. Il est défini par un objectif de formation, des prérequis, une durée et un contenu etc. Un module est constitué d'activités pédagogiques, organisées en séquences (d'apprentissage) cohérentes (voir Organisation de module).

Multimédia : C'est la combinaison des médias existants (textes, images fixes ou animées, dessins et graphiques, sons, vidéo) dans un format numérique commun, mis en scène dans une programmation informatique dédiée et accessible grâce à un lecteur permettant leur exploitation (ordinateur, station de jeux).

Objectifs de formation : Les objectifs de formation servent à évaluer les effets de la formation. L'objectif d'une action de formation, qu'elle soit professionnelle au profit de salariés d'une entreprise ou plus généralement au profit d'un d'apprenant, apparaît comme le but précis qu'elle se propose d'atteindre. Cet objectif vise une évolution des savoirs et des savoir-faire et savoir-être des apprenants à partir de leurs compétences.

Il faut néanmoins distinguer :

► **Objectifs de formation :** énoncent ce que les apprenants doivent être capables de faire dans les situations de travail (compétences). Ils sont exprimés initialement par les prescripteurs et/ou

les apprenants. L'objectif de formation est donc un résultat à atteindre par un apprenant. Il s'exprime en termes mesurables, et est formulé à ce titre à l'aide de verbes d'action. Par ailleurs, il est toujours précédé de l'expression " l'apprenant / le groupe doit être capable de... ".

► **Objectifs pédagogiques** : expriment ce que les apprenants doivent apprendre (connaissances et capacités). Ils sont définis par l'enseignant à partir des objectifs de formation. Ils servent à construire, conduire et évaluer les actions de formation.

Objectifs pédagogiques

Ils constituent ce que l'apprenant sera concrètement en mesure de faire à l'issue de la formation : il s'agit donc de compétences précises à développer.

Pour ne pas tomber dans le piège des verbes « connaître » ou « comprendre », qui ne tiennent pas compte de la transposition réelle en situation de travail, on utilise souvent la liste des verbes de la « taxonomie de Bloom » (Bloom, 1956) qui sont regroupés en six niveaux de compétences.

Pour conclure, les objectifs pédagogiques servent à répondre à deux objectifs majeurs :

- Pour l'apprenant, ils donnent du sens à la formation, surtout s'ils sont bien en adéquation avec de réelles situations de travail
- Pour le concepteur pédagogique, ils permettent de concevoir plus facilement des activités d'apprentissage en lien avec chaque objectif.

Ouverture : C'est ce qui permet de distinguer les FOAD des formations à distance. L'ouverture est le fait d'inscrire la formation dans un dispositif organisé, finalisé, reconnu comme tel par les acteurs, qui prend en compte la singularité des personnes dans leurs dimensions individuelle et collective et qui repose sur des situations d'apprentissage complémentaires et plurielles en termes de temps, de lieux, de médiations pédagogiques humaines et technologiques, et de ressources.

Parcours de formation

Un parcours de formation peut être assimilé à un itinéraire d'apprentissage. Il est organisé avec un niveau de difficulté graduel. Il regroupe différentes unités, avec des objectifs pédagogiques distincts mais liés par le même objectif général. Il peut donner lieu à la remise d'une certification.

La division en « modules » permet d'organiser facilement une individualisation de la formation. On détermine le point de départ de l'apprenant avec un test de positionnement. Chacun est ainsi en mesure de déterminer les compétences à développer pour atteindre la totalité des objectifs pédagogiques.

Pédagogie active

La pédagogie active signifie "apprendre en faisant". Le principe est que l'apprenant démarre son apprentissage par l'action, en expérimentant directement, en suivant des instructions ou en suivant sa propre approche.

L'objectif n'est pas de réussir à tout prix ou comprendre du premier coup. Il s'agit plutôt de chercher en faisant des hypothèses, de se tromper, de recommencer jusqu'à ce qu'une idée ou un concept soit compris dans son ensemble, sous différents angles. Les techniques pédagogiques utilisées sont l'étude de cas, les jeux de rôle et la simulation. L'ancrage dans la mémoire est alors plus durable car il est lié directement à l'expérience émotionnelle de l'apprenant.

Pédagogie inversée

En pédagogie inversée (flipped learning) l'apprenant prend connaissance des contenus théoriques à distance, avant l'action réelle de la formation. Le temps dédié à la formation en présentiel est ainsi consacré à la co-construction des savoirs : des mises en situation, à des exercices, à des interactions entre les pairs et à l'accompagnement des apprenants en difficultés. Il s'agit souvent de formations de type mixte (Blended Learning : formation à distance + formation en présentiel). Le positionnement de l'enseignant/formateur est différent de celui qu'il occupe lors de formations classiques, car il se positionne davantage comme un accompagnateur ou un coach qu'un transmetteur de savoir.

Pédagogie métacognitive

La pédagogie métacognitive s'attache à stimuler la réflexion des apprenants en vue d'améliorer leurs performances et compétences.

C'est en accédant à une prise de conscience de leurs mécanismes d'acquisition de connaissances que les apprenants peuvent trouver les clés qui leur sont propres, pour organiser et optimiser leur processus d'apprentissage.

Peer coaching

Le peer coaching est une méthode d'acquisition des compétences qui le résultat du croisement de deux autres méthodes : le coaching et l'apprentissage collaboratif. A tour de rôle, chaque individu endosse le rôle de coach pour l'un de ses pairs, afin de l'aider à faire évoluer ses compétences.

Plateforme LCMS (ou Learning Content Management System)

Une plateforme LCMS est une plateforme de formation, c'est à dire un logiciel web dédié au stockage, à l'organisation et à la distribution de contenus pédagogiques. Elle est uniquement destinée aux personnes en charge de gérer les différents contenus. Les apprenants n'y ont donc pas accès.

Plateforme LMS (learning Management System)

C'est une plateforme de formation, soit un logiciel web dédié au stockage, à l'organisation et à la distribution de contenus pédagogiques, en vue de dispenser des apprentissages ciblés à une communauté d'apprenants (école ou entreprise). Elle ne nécessite pas forcément de connexion internet, si l'apprenant est directement relié à un serveur.

Portail de formation

Un portail de formation est un espace numérique sur lequel sont stockées des ressources pédagogiques (contenus écrits, vidéos, modules e-learning...) et auquel un ensemble d'apprenants a accès. Il peut prendre la forme d'un site web, d'un intranet ou d'une plateforme de formation (LMS).

Portfolio numérique

Un portfolio classique représente une agglomération de contenus pédagogiques ou de preuves de compétences, collectés par un apprenant, utiles pour mener à bien ses apprentissages ou pour apporter des preuves d'acquisition. La version numérique, permet le recueil de ces traces d'apprentissage d'une manière simplifiée et optimisée, grâce à des logiciels dédiés, dont certains communiquent parfaitement avec les LMS. Exemple : le portefeuille mahara et le LMS, libre de droit, Moodle.

Prérequis

Ensemble des acquis minimums à posséder pour pouvoir suivre efficacement une formation. Exemple : avoir le permis de conduire pour suivre une formation de convoyeur de fond.

Pré-requis : Ensemble des savoirs et savoir-faire dont une personne manifeste la maîtrise dans une activité professionnelle, sociale ou de formation et qui sont exigés pour suivre une formation.

Présentiel : Voir formation en mode présentiel

Prototype :(du document pédagogique) : Lors de la conception d'un document pédagogique, le prototype représente un premier exemplaire opérationnel de ce document. Il est destiné à son expérimentation, préalablement à son développement effectif. L'aspect opérationnel est ce qui le différencie de la maquette.

Quiz, QCM et QCU

Les Quiz sont des questionnaires utilisés pour vérifier l'acquisition de connaissances et compétences. Différents types de Quiz existent, dont les plus utilisés sont les questionnaires à

choix multiples (QCM) dans lesquels plusieurs solutions exactes doivent être choisies pour valider la question ou les questionnaires à choix unique (QCU).

Qualité : La qualité représente les caractéristiques d'une entité qui lui confère l'aptitude à satisfaire les besoins exprimés ou implicites (AFNOR/ISO).

Rapid learning

Le principe du rapid Learning, c'est d'utiliser des techniques de production rapides afin d'optimiser le temps de réalisation et les coûts. Il peut s'agir par exemple d'un diaporama powerpoint (prévu à l'origine pour du présentiel) transformé en ressource e-learning. La durée des modules pédagogiques va de 15 à 20 minutes et ils touchent à des thèmes souvent généralistes. A ne pas confondre avec le micro learning et fast learning qui sont centrés sur des temps courts de formation.

Réalité augmentée

La réalité augmentée est un procédé technique qui permet d'incruster des éléments virtuels (images 2D ou 3D) dans le décor réel environnant, visibles à l'aide de lunettes spéciales ou d'un écran numérique. C'est l'une des techniques innovantes utilisées pour construire des modules de formations ludiques et engageants. Elle fait partie, avec la réalité virtuelle, des techniques appelées réalités immersives, car elle permet de projeter l'apprenant dans un univers modifié, avec lequel il peut interagir, à l'aide de manettes ou de gants connectés.

Réalité immersive

La technique de la réalité immersive fait référence à deux techniques différentes, mais qui permet toutes les deux de projeter l'apprenant dans un univers soit fictif, pour la réalité virtuelle, soit réel modifié pour la réalité augmentée, dans lesquels il peut interagir, à l'aide de manettes, de gants connectés ou de commandes situées sur un écran numérique.

Réalité virtuelle

La réalité virtuelle est une technique qui permet de plonger un apprenant dans un univers fictif, dans lequel il se retrouve immergé (réalité immersive) et avec lequel il peut interagir à l'aide de manettes ou de gants connectés. Cette technique, tout comme la réalité augmentée, fait partie des techniques innovantes très en vogue pour mettre en œuvre de formations nécessitant des manipulations délicates de produits dangereux ou chers.

Régulation : Désigne la façon dont le dispositif de formation évolue en cours de session de formation, en réponse à des "stimuli" internes ou externes (renégociation des buts et des moyens de la formation, modification technique, modification de la relation pédagogique, etc.). En d'autres termes, la régulation renvoie à l'adaptation du dispositif face à des modifications, adaptation en vue d'établir un équilibre ou d'atteindre un nouvel état intégrant ces modifications.

Responsive web design

Le responsive web design est une technique de codage informatique qui permet de rendre adaptatif des contenus, aux différentes tailles et formats d'écrans, notamment smartphones ou tablettes.

Reverse mentoring

Quand les digital natives - enfants nés en 1980 et 2000 ayant toujours connu internet - deviennent mentors des seniors d'une entreprise, pour améliorer leurs compétences numériques.

RNCP (Répertoire national des Certifications Professionnelles)

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles présente la liste des titres ou des diplômes attestant d'une qualification professionnelle dont le niveau est reconnu par l'Etat (système de niveaux de I à V). Cela concerne principalement des formations longues. Il est mis à jour par la Commission Nationale de la Certification.

Savoir : Ensemble des connaissances théoriques et pratiques.

Savoir être (ou compétence comportementale ou soft skill)

Terme renvoyant à un ensemble de comportements et d'attitudes attendus dans une situation donnée. Ce sont les qualités humaines et relationnelles, qui contrairement aux compétences techniques (hard skills) ne sont pas facilement mesurables. Ces qualités sont par exemple : le sens de la communication, l'initiative, l'esprit d'équipe, les capacités d'adaptation, la créativité.

Savoir-faire (ou savoir opérationnel ou hard skill)

Mise en œuvre d'un savoir et d'une habileté pour une réalisation spécifique.

Ce sont les compétences techniques qui sont généralement acquises par l'expérience sur le lieu de travail.

exemples :

La maîtrise d'un logiciel (design, traitement de texte, facturation...)

La maîtrise d'un langage technique (médical, programmation, droit...)

La maîtrise d'une langue (anglais, allemand, italien...)

La maîtrise d'une tâche (rédaction, community management ...)

La maîtrise d'un domaine (mathématiques, physique, comptabilité, marketing...)

Scénario de dispositif de formation : Voir Organisation de dispositif de formation.

Scénarisation pédagogique : Organisation dans le temps et dans l'espace des activités pédagogiques proposées aux apprenants.

Scénario d'un document pédagogique : Organisation et mise en forme cohérente de médias (texte, son, image fixe, vidéo, animation) en vue d'un objectif pédagogique et en fonction d'un ensemble de contenus à présenter. Il se traduit par la description détaillée de la démarche pédagogique et de la médiatisation employée pour un document pédagogique.

Scoring

En formation, le scoring est une technique qui permet de collecter et de mettre en valeur un score obtenu, notamment lors de la réalisation d'un quiz ou d'un jeu pédagogique. Ceux-ci permettent de tester l'acquis de connaissances et booster la motivation des apprenants à travers un esprit de compétition positive.

SCORM

Est l'acronyme de Sharable Content Object Reference Model. Littéralement, cela signifie : Modèle de référence d'objet de contenu partageable.

Il s'agit d'un standard e-learning créé au début des années 2000 par la société ADL (Advanced Distributed Learning). Il a été développé à partir de la norme AICC.

L'objectif de SCORM était de bâtir un standard pour l'indexation et le partage des contenus pédagogiques utilisés en formation à distance. Plus évolutif et mieux adapté que la norme AICC, il prend notamment en compte :

- la gestion des contenus
- l'environnement d'exécution
- la communication avec le LMS
- le modèle de navigation

Il permet aussi de suivre les progrès de l'apprenant sur un module de formation à distance.

La société ADL a arrêté de mettre à jour le standard SCORM en 2009 pour développer un nouveau produit : xAPI. SCORM est cependant encore très utilisé.

Screencast (ou screencasting)

Un screencast est une technique qui permet de filmer directement un écran d'ordinateur, avec visualisation des chemins à emprunter, grâce aux mouvements de la souris, afin de proposer un didacticiel, c'est à dire la démonstration de l'utilisation d'un outil numérique.

SEG (ou serious escape game)

Un serious escape game (ou un escape game pédagogique, pour sa version française) consiste à intégrer un objectif d'apprentissage et des contenus pédagogiques dans un escape game (ou jeu d'évasion). Un escape game est une activité ludique et interactive qui plonge un groupe d'individu dans un lieu clos dont ils doivent s'échapper en résolvant des énigmes ; les lieux sont aménagés selon des univers scénarisés tels que celui des pirates, de la magie...

Séquence (d'activités pédagogiques) : Une séquence est un ensemble d'activités pédagogiques scénarisé, défini par un objectif pédagogique. Segment élémentaire intégré ou intégrable dans un module de formation. Chaque séquence constitue un tout en soi.

Serious Game (ou jeu sérieux)

Nous utilisons l'anglicisme Serious Game, plutôt que sa traduction française, compte tenu de la faible représentativité de cette dernière. Le principe du serious game est l'intégration d'éléments pédagogiques dans un univers de jeu. L'apprenant se retrouve donc face à l'interface d'un véritable jeu vidéo, reprenant les mêmes codes comme le scoring, les "vies", les défis...mais dans le but d'acquérir des savoirs "sérieux". Ce dispositif est particulièrement efficace et engageant chez les jeunes générations, ou les "game player".

Exemple : une équipe de journalistes français et allemand a créé "le bon, la brute et le comptable", un jeu qui initie aux différentes formes de corruption rencontrées par les élus et les fonctionnaires.

Simulation en formation

La simulation est utilisée en formation pour recréer artificiellement (réalité immersive, logiciels de simulation, mannequins intelligents) une situation professionnelle dans laquelle l'apprenant peut s'exercer à volonté sans risque ou sans utiliser de matériels coûteux.

Exemple : les simulateurs de vols ou les mannequins dans le secteur de la médecine

SIRH (système d'information de gestion des ressources humaines)

Un SIRH est un système informatique, qui regroupe un ensemble de processus de gestion au service d'une direction des ressources humaines. Cela peut couvrir notamment la gestion administrative des recrutements, des formations et des carrières. Il peut aussi intégrer une plateforme de formation pour diffusion et animation de dispositifs de digital learning.

Situation d'apprentissage : Dans le cadre d'un dispositif de formation à distance, la situation d'apprentissage représente sous un terme générique (conférence, atelier) une ou plusieurs activités pédagogiques proposées à l'apprenant (exemple pour la conférence : écouter, prendre des notes...).

Social Learning

Le social Learning peut être considéré comme une prolongation pédagogique d'une action d'apprentissage. Il permet grâce à des outils synchrones (chat, messagerie instantanée, audio et visio conférence) ou asynchrones (wiki, réseau social) d'échanger avec ses pairs et de partager des informations complémentaires. Ce mode d'échange fait dorénavant partie intégrante des parcours de formation dans la majorité des cas.

SOOC (Small Online Open Course)

Un SOOC est un cousin du MOOC dans le sens où c'est un dispositif ouvert et gratuit, mais avec deux différences notoires. Tout d'abord, il propose des thématiques d'expertises très pointues, qui réduit naturellement le nombre d'inscrits. De plus, ils proposent davantage d'outils collaboratifs pour favoriser le "social Learning" et donc le partage de bonnes pratiques entre experts.

SPOC (Small Private Online Course)

Le SPOC est issu de la branche des MOOC, avec cependant une différence notable : il est construit pour correspondre aux besoins d'apprentissage d'un public précis et identifié et est de ce fait, privé.

Supports pédagogiques multimédia ou TICE

Les supports multimédias pédagogiques regroupent toutes les possibilités offertes pour organiser des formations, par le biais d'un écran (télévision, rétroprojecteur, ordinateur, smartphone ou tablette). Les supports peuvent être de différentes natures et proposer des contenus pédagogiques scénarisés et interactifs : films vidéo, vidéos.

Synchrone : Modalité d'échange d'informations en direct (temps réel).

Exemples : téléphone, visioconférence, IRC, Chat ...

Taux de complétion

Le taux de complétion est un indicateur de réalisation d'un dispositif de digital Learning. 100% de complétion signifie que la totalité des apprenants ont suivi l'intégralité d'un dispositif ; ce qui est différent du taux de réussite, qui ne juge que ceux qui ont validé leur apprentissage grâce à des tests.

C'est l'indicateur le plus qualitatif d'un MOOC, car il désigne le nombre de personnes qui ont été suffisamment intéressées pour aller jusqu'au bout, alors qu'aucune contrainte ne leur était imposée.

Temps asynchrone

Le temps asynchrone fait référence à des temps d'apprentissage ou à des temps d'échange qui sont réalisés en différé (avec le formateur ou entre pairs). L'utilisation d'outils de communication asynchrones sont hautement recommandés dans les formations à distance car ils permettent à l'apprenant d'organiser son temps d'apprentissage comme il le souhaite : forum, mail, wiki...

Temps synchrone

Le temps synchrone signifie que le temps d'apprentissage ou d'échange se fait en direct, soit de visu au sein d'une salle de formation, soit à distance mais par l'intermédiaire d'outil de communication utilisant la visio, l'audio-conférence ou un éditeur de textes collaboratifs.

Test de positionnement

Le test de positionnement permet de réaliser une photographie du niveau de connaissance d'un apprenant à un instant T. Cette forme d'évaluation n'a pas vocation à être notée mais davantage de permettre de se situer par rapport à un niveau à atteindre. Il peut être effectué au démarrage d'une formation pour déterminer les grains pédagogiques qui doivent être abordés et ceux qui sont déjà acquis à laisser de côté. En fin de formation, cette auto-évaluation permet de vérifier que tout a bien été compris ou s'il y a besoin de revenir sur certains points.

TICE ou technologie de l'information et de la communication pour l'enseignement (ou Supports pédagogiques multimédia)

Voir Supports pédagogiques multimédia

Tracking

Le tracking pour les formations organisées à distance fait référence à la collecte de toutes les informations numériques de navigation et de réalisation d'un dispositif d'apprentissage. Ces informations sont collectées par l'intermédiaire d'un SIRH ou d'une plateforme LMS et permettent de faire ressortir des indicateurs individuels (assiduité et progression d'un apprenant) ou collectifs (taux de complétion et de réussite d'un dispositif de formation).

Traçabilité : Le tracking (la traçabilité) consiste à pouvoir suivre (littéralement "poursuivre") et mémoriser, via une plate-forme de formation ou une base de données, le cheminement et l'activité de l'apprenant dans son parcours de formation. Ce terme désigne le suivi des comportements et résultats des apprenants. Il comprend le suivi des modules effectués, le temps passé, le nombre de fois où l'apprenant a sollicité un tuteur, les résultats aux tests...

Tutorat : Le tutorat est une déclinaison particulière de l'accompagnement.

C'est l'action d'associer, pour une période donnée, une personne confirmée (divers degrés sont envisageables) du domaine de compétence et une personne débutante du même domaine. Par exemple, sans nécessairement lui transmettre des savoirs, un tuteur aide, accompagne, etc. l'apprenant dans ses propres " découvertes " et apprentissages. Un tutorat n'implique pas nécessairement une relation individuelle (entre un tuteur et un apprenant) : il peut concerner également un petit groupe. Le tutorat peut être assimilé à une action formative. Il implique la mobilisation d'un salarié « sachant », un expert dans son métier, qui encadre un autre salarié sur une situation de travail déterminée. Après une action de formation, le tuteur accompagne le tutoré dans la mise en place de nouvelles procédures.

Tutoriel ou didacticiel

Un tutoriel est un support écrit ou vidéo qui permet de guider un apprenant dans la pratique d'une activité donnée, par la description des différentes étapes à travers un guide (écrit) ou par la démonstration (vidéo).

User eXperience ou UX (ou expérience utilisateur) voir Expérience utilisateur

URL (pour Uniform Resource Locator, signifiant littéralement « localisateur de ressource uniforme ») est une chaîne de caractères décrivant l'emplacement d'une ressource.

Elle contient généralement dans l'ordre : le nom du protocole, un deux-points (:), deux barres obliques (//), un nom d'hôte, une barre oblique (/), et un chemin composé de texte séparés par des barres obliques.

Utilisabilité

L'utilisabilité d'un outil numérique désigne son degré de facilité d'utilisation pour atteindre son objectif fixé (confort, commande intuitive, etc.). Il s'inscrit dans une démarche de recherche de qualité.

Visioconférence (vidéoconférence) : Réunion virtuelle permettant le contact visuel. Aussi appelée vidéoconférence

Webcast

Le webcast est une technique de transmission d'une action de formation, qui s'est déroulée durant une conférence ou un événement, par l'utilisation du mode vidéo.

Webinaire (ou Webinar)

Le webinaire est un séminaire en ligne. Il permet la transmission d'informations à un grand nombre de personnes, par le biais d'un outil de Visio conférence. Cette transmission est presque essentiellement descendante mais les participants ont la possibilité d'échanger avec l'organisateur à la fin de la séance. La différence notable avec la classe virtuelle est le type de contenus véhiculés et de méthodes employées, qui sont pour cette dernière, de vrais contenus et méthodes pédagogiques.

Wiki

Un Wiki est un outil numérique de gestion de contenu, dédié au travail d'écriture collaboratif. Les plateformes de formation ou les applications web peuvent en effet proposer un espace Wiki, afin de favoriser le travail de groupe, l'échange d'information et la co-construction des savoirs. Les droits d'enrichissement et de modifications des textes.

xAPI

xAPI (pour Experience API) est la norme e-learning la plus récente. Elle a été créée en 2013 par ADL qui avait déjà créé le standard SCORM. Une norme, cela signifie que xAPI définit un certain nombre de règles. Il établit la façon dont certaines choses doivent fonctionner. Il permet d'avoir un suivi de tous les systèmes de digital.

xMOOC

C'est un MOOC dans lequel l'enseignement est délivré uniquement par le formateur (transmission descendante) et qui ne présente donc pas de séquence de co-construction entre

apprenants, comme par exemple une évaluation par les pairs ou de travail en sous-groupe. Il reprend le modèle de la salle de classe sauf qu'appliqué à internet, il peut s'adresser potentiellement à des milliers d'élèves.

INDEX

Index des entrées

A

Acquisition des aptitudes.....	28
Acte pédagogique	36, 51
Actes diplomatiques.....	60
Acteurs	15, 17, 18, 20, 26, 27, 49, 50, 51, 67, 73, 80, 88, 92, 94, 104, 107, 109, 110, 111, 135, 159, 161, 173, 176, 189, 210, 211, 213, 214, 217, 221, 222, 223, 230
Activités langagières	28, 191
Administrateur	217
Afrique	66, 87, 134, 204, 230
Alliances.....	17
Altérité	19, 104
Ambassadeur	134, 232
Aménagements	21, 92
Analyse de discours spécifique.....	23
Analyseurs morphologiques et syntaxiques	21
Anglais.....	18, 21, 48, 57, 58, 59, 60, 61, 69, 73, 82, 105, 127, 128, 129, 130, 131, 136, 137, 180, 204, 230
Appartenance.....	18, 42
Appels à projet (Bertin 2011).....	14
Apprenants.....	19, 29, 47, 50, 51, 53, 55, 139, 140, 141, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 161, 171, 173, 174, 176, 179, 187, 189, 191, 192, 193, 194, 195, 197, 199, 200, 207, 208, 209, 210, 211, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224
Apprendre.....	19, 22, 53, 55, 78, 80, 108, 128, 129, 134, 135, 161, 173, 190, 223
Apprentissage des langues.....	14, 18, 53, 54, 56, 161, 199
Apprentissage hybride.....	140, 155, 210
Approche	14, 16, 18, 22, 26, 29, 41, 44, 52, 55, 78, 92, 111, 123, 124, 128, 135, 171, 172, 173, 189, 190, 195
Approches communicatives et interculturelles.....	22
Appropriation	56, 139, 158, 217
Aspects applicatifs	23
Aspects heuristiques.....	23
Asynchrone.....	218
Austin.....	28, 180
Autodidaxie	218
Auto-formation	218
Autonomes.....	19, 25, 200
Autonomisation de l'apprentissage	55
Avancement professionnel en grade	79

B

Bertin 2011	14
Besoins langagiers	26, 45, 55
Bibliothèques électroniques.....	21
Bilinguisme	52, 79, 80, 81, 82, 108, 124, 125, 126, 213
Bourdieu (P.),	15

C

Cabré 1988	26
Cadre théorique.....	14, 26, 27, 38, 111
Caractère fonctionnel	39
Caractère générique	41
Caractère savant.....	41

Catalogue de concepts.....	33
Chamboredon (J.C.).....	15
Champ d'expérience particulier.....	38
Champ linguistique.....	46
Champ professionnel.....	44
Champ scientifique.....	48
Chercheurs et experts.....	73
Choix... 15, 16, 27, 42, 44, 55, 64, 65, 66, 67, 69, 72, 74, 78, 90, 91, 104, 106, 112, 123, 124, 125, 128, 129, 141, 170, 171, 188, 190, 196, 199, 208, 210, 211, 220, 230	
Christian Puren.....	18
Clarifications terminologiques.....	25
Claude Hagège.....	40
Code graphique.....	21
Code spécifique.....	39
Codes.....	38, 77, 171, 204
Codification formelle.....	28, 182
Cognition et métacognition.....	18
Cohérence.....	22
Coherence horizontale.....	22
Cohérence verticale.....	22
Collecte et constitution.....	34
Commissions de terminologie.....	20
Communauté de la parole.....	64
Communauté sociale.....	64
Communauté-cible.....	47
Communication à thème.....	42
Communication linguistique.....	16
Communication multilingue.....	20
Communication professionnelle.....	45
Communicationnel.....	26, 41, 140
Compétence linguistique.....	65, 77
Compétences17, 28, 33, 44, 45, 50, 52, 83, 105, 108, 109, 127, 155, 162, 170, 171, 182, 189, 191, 192, 195, 196, 197, 199, 203, 206, 207, 210, 212, 217, 218, 219, 223	
Compétences transversales.....	44
Complexité linguistique.....	28
Comportement linguistique.....	16, 67
Conception d'un dispositif.....	141
Concepts définitoires.....	38
Conceptualisation.....	18, 57
Conceptualiser.....	16
Configuration.....	27, 37, 43, 49, 103
Connotation.....	40
Conseil de l'Europe.....	17, 19, 22, 72, 189, 195
Constitutions.....	38
Constitutions.....	67
Consubstantiel.....	17
Contenus de formation.....	45
Contexte 14, 16, 22, 23, 25, 26, 28, 29, 36, 38, 39, 42, 44, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 54, 56, 65, 67, 68, 72, 73, 80, 88, 92, 104, 105, 106, 108, 122, 128, 130, 132, 134, 135, 139, 141, 156, 161, 171, 183, 190, 200, 201, 202, 203, 210, 218, 221, 222, 230	
Contextualisation.....	18, 33, 87, 112, 207
Conversations diplomatiques.....	62
Coopération éducative internationale.....	23
Corpus.....	34, 35, 55, 87, 90, 93, 94, 130, 135, 137, 171
Corrélation.....	38

Correspondances de chancellerie.....	62
Courrier électronique.....	218
Création mono référentiel.....	40
Critères linguistiques formels.....	42
Critiques.....	16
Croyances linguistiques et idéologies.....	64
Culture plurilingue.....	22
Cultures.....	16, 18, 19, 27, 73, 78, 79, 82, 92, 106
Cursus.....	18, 22, 199, 218, 219, 222
Cusin-Berche.....	41, 43

D

Débats méthodologiques.....	18
Décisions.....	26, 51, 57, 65, 67, 77, 83, 90, 93, 110, 187, 190, 212
Degré d'adéquation.....	15
Degré de spécialisation.....	39
Démarche.....	14, 15, 19, 45, 46, 50, 55, 74, 88, 128, 156, 172, 202, 224
Démarches pédagogiques.....	53
Description lexico syntaxique et structurale.....	47
Description scientifique.....	15, 47
Deuxième langue étrangère.....	18
Dialecte.....	40, 41, 66
Dictionnaire de l'Académie.....	21
Didactique des langues.....	16, 17, 18, 19, 26, 35, 46, 50, 56, 106
Didactique intégrée.....	17
Dimension historique.....	18
Dimensions éducatives.....	17
Diplomate.....	15, 27, 41, 46, 51, 52, 56, 67, 68, 77, 78, 79, 80, 82, 132, 134, 154, 155, 156, 157, 162, 172, 173, 174, 176, 180, 195, 196, 212, 213, 214
Diplomatie bilatérale.....	79
Diplômes de langues françaises.....	79
Discipline d'intervention.....	17
Discours diplomatique.....	15
Discours politiques.....	27, 112
Dispositif stratégique.....	20
Dispositifs.....	14, 16, 18, 22, 23, 29, 46, 72, 78, 80, 88, 92, 139, 153, 202
Dispositifs pédagogiques en ligne	
Blended learning.....	14
Diversification sémantique.....	40
Diversité linguistique.....	20, 22, 70, 73, 106, 136
Division.....	17, 64, 104, 186
Document spécialisé.....	28, 182
Documents authentiques.....	45, 141, 171, 173, 174, 175, 178, 180, 182, 200, 204
Domaine.....	14, 15, 16, 21, 28, 29, 32, 33, 34, 39, 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 53, 54, 55, 56, 60, 64, 65, 72, 82, 92, 93, 102, 104, 105, 109, 110, 111, 112, 124, 132, 135, 140, 170, 173, 199, 200, 219, 222, 224
Domaine de l'activité humaine.....	43
Domaine spécialisé.....	41, 47
Domaine spécifique.....	15, 42, 72
Données.....	14, 15, 23, 27, 29, 34, 35, 50, 54, 76, 108, 201, 205, 208, 209, 211, 212, 224
Données géographiques.....	14
Dubois.....	40
Dynamique production-réception.....	23

E

Echanges.....	22, 44, 47, 51, 57, 72, 77, 80, 128, 129, 133, 163, 185, 206, 218, 220, 221, 222
---------------	--

Echelle de complexité	26
Ecologie multilingue complexe	67
Edgar Morin.....	19
Education..... 17, 19, 22, 27, 33, 49, 51, 65, 75, 104, 105, 106, 108, 110, 124, 159, 205	
Edwige Costanzo	17
Egale dignité.....	27
Emprunts dénominatifs	43
Enjeux	18, 26, 33, 45, 49, 50, 57, 74, 76, 103, 136, 173, 230
Enoncés	29, 43, 52, 200
Enseignement apprentissage.....	22, 28, 47, 51, 53, 54, 56, 65, 105, 135, 170
Enseignement du français.....	18, 53, 75, 104, 133
Enseignement supérieur	7, 33, 51, 109, 111, 204
Enseignement-apprentissage	14, 19
Ensemble langagier	41, 42, 44
Entités.....	18, 139, 214
Environnement de travail immédiat	77
Environnement global du processus.....	28
Environnements numériques	17, 27, 35, 53, 57
Epistémologie	22
Ergonomie	220
Espace interactif commun	23
Espaces pluriels	141
Etudes empiriques.....	16
Europe 14, 17, 20, 45, 51, 53, 58, 59, 61, 62, 63, 104, 105, 106, 108, 127, 128, 161, 183, 185, 186, 187	
Evaluation 19, 22, 23, 49, 68, 73, 87, 92, 93, 94, 103, 105, 112, 155, 157, 198, 199, 201, 202, 203, 208, 209, 210, 211, 212, 214, 217, 219, 220, 221, 234	
Exercice de la fonction.....	67, 132
Expérimentation.....	53, 141, 173, 201, 223
Expertise.....	32, 72, 73
Expression interactive	27, 78
F	
Facteurs d'évaluation	39
Facteurs émergents.....	16
Facteurs extralinguistiques.....	41
Facteurs ultra dimensionnels	14
Finalité éducative.....	19
Finalités éducatives.....	18
Finesse de politique linguistique.....	78
Fonctionnement discursif.....	41
Fonctionnement neuropsychologique	82
Fondements	15, 16, 104, 182, 185
Formation des enseignants	17, 205
Formation professionnelle.....	63
Formules complexes	43
Formules linguistiques	28, 180
Forums	174, 194, 208, 217, 218, 220, 230
FOS	38, 44, 45, 46
Français de la diplomatie.... 14, 15, 16, 20, 25, 27, 28, 29, 33, 35, 36, 38, 42, 43, 46, 47, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 65, 66, 71, 72, 73, 80, 109, 113, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 138, 139, 140, 141, 155, 156, 157, 161, 171, 172, 175, 176, 201, 203, 211, 212, 214, 230	
Français de spécialité	45
Français langue étrangère	
FLE	44, 53
Français langue professionnelle	

FLP	44
Français sur objectif universitaire	
FOU	44
Francophiles	140
Francophonie	51, 128, 136
G	
Géopolitique mondiale	29
Gestion des langues	20, 66, 68, 69, 110
Gestionnaire des dossiers diplomatiques	82
Giacomo et al.	40
Glossaire	105, 120, 174, 191, 193, 207, 217
Grétsy 1988	25
Groupe professionnel	40
Guide	17, 105, 106, 162, 172
Guilbert	42
H	
Hagège	25
I	
Identification sociale	22
Identité	18, 66, 69, 74, 81, 90, 92, 105, 111, 112, 133, 186, 218
Identités	27
Idéologie du monolinguisme	22
Idiolecte	41, 109, 131
Impératifs pragmatiques	39
Implémentation	23, 140
Implémentation	23
Implication de causalité	68
Implications	14, 16, 68
Indice de stéréotype	40
Industrie des langues	32
Ingénierie de formation	46, 50
Innovation pédagogique	22
Innovations didactiques professionnelles	50
Institutions d'éducation	49
Institutions de formation	33
Institutions d'enseignement	26, 111
Institutions internationales	18, 29, 33, 49, 109, 127, 130, 131, 132, 161, 175, 184
Instruments	
Documents diplomatiques	16, 34, 35, 46, 163, 179, 180
Instruments	
Documents diplomatiques	17
Intérêt scientifique	33, 55
Interlecte	41
Interlinguisme	17
Interopérabilité	77, 222
J	
Jargon	40, 43, 131, 132, 181
Jean Claude Beacco	17
Jean Jacques Richer	19
Johanna Panthier	19

K

Kaléidoscope	26
Kocourek 1991	25

L

L'accessibilité électronique.....	21
L'analyse linguistico-didactique.....	16
L'éducation.....	19
L'éducation linguistique.....	17
L'histoire de langues.....	17
L'offre de formation.....	140
La démarche méthodologique.....	14
La didactique	16, 17, 18, 19, 26, 39, 46, 50, 54, 56, 57, 75, 106
La langue.....	79, 81, 123
La langue particulière.....	63
L'analyse des discours professionnels.....	46
Langage 4, 15, 17, 25, 27, 28, 32, 40, 48, 50, 56, 61, 64, 67, 89, 110, 131, 133, 134, 178, 180, 182, 217	
Langue... 14, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 25, 26, 27, 28, 29, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 50, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 87, 88, 89, 90, 93, 94, 103, 104, 106, 108, 109, 110, 112, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 139, 140, 155, 156, 160, 161, 164, 165, 171, 173, 174, 175, 176, 178, 180, 183, 189, 195, 196, 200, 211, 212, 213, 214, 230, 231, 232	
Langue commune.....	25, 28, 38, 39, 52, 54, 55, 66, 180, 183
Langue d'intégration.....	29
Langue fonctionnelle.....	41
Langue générale.....	25, 37, 38, 42
Langue maternelle.....	25, 73, 108, 130, 132
Langue naturelle	25, 43
Langue non-marquée.....	38
Langue ordinaire.....	40
Langues de spécialité	14, 25, 28, 33, 38, 39, 41, 46, 47, 48, 53, 54, 72, 73, 109, 110, 135, 161, 182
Langues de travail.....	20, 58, 77, 230
Langues et cultures	17
Langues étrangères.....	40, 53, 56, 77, 87, 180
Langues officielles.....	20, 58, 59, 77, 81, 124, 129, 230
Langues romanes	17
Langues spécialisées	25, 37, 39, 42, 43, 44
Langues vivantes.....	17, 53
Le français ... 14, 17, 21, 25, 27, 29, 33, 38, 43, 44, 46, 47, 48, 50, 51, 54, 57, 58, 59, 60, 62, 66, 76, 80, 103, 109, 113, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 135, 136, 137, 138, 139, 155, 156, 161, 171, 175, 176, 180, 183, 201, 203, 211, 212, 214, 230	
Le numérique.....	18, 23, 139
Leçons	139, 141, 156, 162, 177, 178, 188, 194, 201, 208
Lecte.....	40
Légitimité	27, 93, 112
L'environnement éducatif.....	49
Leonard Orban.....	27
Lerat.....	40, 43
Les plénipotentiaires	60
Les politiques publiques.....	49, 92
Les produits	28, 182
Les questions théoriques	15
Lexique général	40
Lexique spécialisé.....	40
Linguae francae	47, 48

Linguistique appliquée.....	39, 54, 55, 103
Linguistique interne.....	41
L'invention scientifique.....	15
Listes fermées.....	28, 180
Logiciels.....	141, 158, 207, 220, 221

M

M. Robert MARTIN.....	21
Management participatif.....	79
Marché.....	17, 82, 186, 209
Mariagrazia Margarito.....	19
Mécanisme didactique et pédagogique.....	28
Médiation.....	218, 294
Messaoudi.....	38, 41, 43
Métadonnées.....	35, 206
Méthode de travail.....	14
Méthode d'enquête.....	15
Méthode standard d'enseignement.....	22
Méthodes.....	15, 22, 44, 53, 55, 103, 162, 184, 189, 190, 202, 203, 221, 222
Méthodologie.....	19, 24, 27, 33, 38
Michel Serres.....	18
Milieu diplomatique.....	29, 38, 78
Milieu homogène de spécialistes.....	42
Ministère des affaires étrangères.....	67, 73
Mise en œuvre.....	14, 15, 17, 68, 76, 82, 87, 103, 104, 110, 112, 172, 211, 212, 218, 219, 220, 221
Missions diplomatiques.....	32, 49, 77, 78, 80, 139, 162, 163, 165, 212, 214
Mobilité professionnelle.....	50
Modes d'expression.....	34
Mondialisation.....	16, 49, 69, 79
Monolinguisme idéologique.....	67
Moodle 2, 3, 141, 156, 158, 159, 174, 175, 176, 179, 187, 188, 189, 191, 192, 202, 207, 208, 209, 210, 232	
Morphologie composite.....	43
Mounin 1979.....	25
Multilinguisme.....	20, 27, 53, 65, 80, 82, 106, 110, 125, 127, 129, 130, 136, 215
Multimédia.....	14, 173, 222

***Multiplicité disciplinaire*..... N**

16

Niveau institutionnel.....	15, 111
Niveau lexical.....	40
Niveaux d'opérabilité.....	65
Nomenclatures.....	42
Normes institutionnelles.....	66
Nouveau programme.....	17
Nouveaux horizons.....	18, 46
Nouvelle ère.....	17
Nouvelle tendance.....	20
Nouvelles technologies.....	20, 56, 176

O

Objectif spécifique.....	39, 44, 134
Objectifs de communication.....	22
Objectifs professionnels.....	33, 45
Objets.....	15, 40, 48, 219, 220, 222
Observation directe des faits.....	50

Optimisation	18, 56
Organisations internationales ...	20, 22, 29, 32, 34, 35, 51, 59, 60, 73, 80, 127, 128, 133, 140, 155, 161, 168, 169, 193
Organisations supranationales	69, 72, 73
Orientations	16, 25, 29, 35, 36, 51, 55, 74, 215
Outil de promotion	21, 175
Outils.....	16, 21, 50, 79, 93, 132, 133, 139, 154, 156, 157, 158, 161, 163, 172, 174, 175, 179, 188, 200, 210, 217, 218, 220, 221

P

Paola Bertocchini	18
Paolo E. Balboni	18
Paradigmatique	40, 103
Paradigme	41
Paradigmes scientifiques	18
Parcours didactiques	19
Parcours historique	27
Passeron (J.C.)	15
Patrick Dahlet	18
Patrimoine culturel linguistique	51
Pays en voie de développement	77
Pays multilingues du tiers-monde	66
Performance cognitive	82
Performance économique	82
Perspective actionnelle	102, 141, 189, 195
Perspective linguistique	42
Perspective postmoderne	48
Perspectives	18, 19, 27, 33, 50, 51, 57
Pertinence	15, 16, 156
Phénomènes linguistiques	23, 26, 39, 105
Phraséologies professionnelles	43
Planification	49, 64, 66, 67, 69, 73, 74, 88, 89, 90, 91, 103, 104, 105, 110, 112, 123, 212
Plateforme numérique pédagogique et interactive	16, 27
Plateformes numériques	22
Pluralisme linguistique	26, 49, 69
Pluri-dimensionnelle	140
Plurilinguisme	17, 20, 22, 49, 78, 104, 106, 107, 108, 109
Plurisystèmes	43
Point de vue théorique	39
Points d'ancrage	16
Politique linguistique monolingue autrement	65
Politique linguistique motivée	70
Politiques linguistiques	14, 25, 33, 63, 66, 71, 72, 103, 113, 123, 126
Politiques linguistiques éducatives ..	14, 15, 16, 17, 20, 26, 27, 28, 29, 32, 33, 36, 42, 49, 50, 51, 56, 57, 67, 72, 73, 74, 80, 88, 91, 92, 93, 103, 104, 105, 106, 109, 110, 111, 122, 133, 138, 161, 175, 211
Polysémie	25, 40
Pont explicatif et théorique	38
Portfolio	19
Postulat	16, 57, 128, 156
Potentiels	16, 79
Pratique diplomatique	46, 174
Pratique éducative	19
Pratiques en synergie	22
Pratiques linguistiques	20, 23, 34, 64, 67, 68, 69, 110
Pratiques linguistiques professionnelles	23

Pratiques sociales.....	22
Principes méthodologiques.....	22, 53, 156
Privilège.....	57, 58, 61
Problématique.....	15, 17, 19, 23, 25, 26, 49, 104, 111, 112, 141, 215
Processus de modélisation.....	23
Processus de professionnalisation.....	65
Processus de transformation.....	50
Processus éducatifs.....	17
Productions discursives.....	14
Profils de locuteurs.....	41
Projets.....	18, 27, 45, 51, 58, 190, 213
Projets éducatifs.....	18
Promotion d'une langue.....	21
Promotion et de diffusion.....	27, 71
Promouvoir.....	17, 19, 20, 81, 88, 104, 181, 186
Proximités institutionnelles.....	17

Q

Quemada.....	42
--------------	----

R

Rapports de force.....	17
Rayonnement.....	27, 61
Recherche appliquée.....	27
Recherche de la monosémie.....	39
Recherche fondamentale.....	27
Recherche plurisectorielle.....	56
Recommandations.....	20, 90, 209, 211, 212
Rédaction des traités.....	62, 63
Réforme.....	21
Règles de composition formelle.....	28, 180
Relation écologique complexe.....	64
Relations intellectuelles.....	63
Relations internationales.....	14, 15, 16, 20, 22, 25, 26, 27, 28, 29, 32, 33, 34, 35, 36, 42, 43, 46, 47, 50, 51, 52, 53, 54, 57, 71, 73, 74, 77, 78, 80, 113, 128, 132, 134, 135, 136, 139, 140, 141, 155, 157, 161, 162, 169, 171, 175, 176, 178, 179, 211, 214, 215, 230
Répertoire linguistique.....	20, 26, 49, 109, 110
Répertoire sociolinguistique.....	68
Répertoires linguistiques.....	26, 72
Représentation des langues.....	18
Ressources linguistiques.....	28, 42, 126, 180
Révolution du numérique.....	55
Revue de littérature.....	33
Rigueur formelle.....	15
Robert Galisson.....	19
Rondeau 1983.....	25

S

Savoir.....	15, 17, 26, 27, 34, 39, 41, 42, 46, 47, 48, 52, 54, 56, 79, 89, 90, 91, 92, 103, 104, 105, 106, 109, 110, 111, 112, 133, 134, 139, 154, 155, 169, 174, 179, 190, 206, 213, 223
Savoir humain.....	39
Savoir-faire.....	41, 154, 155, 174, 206, 223
Scénario pédagogique.....	141
Scénarisation.....	141, 219
Schémas.....	16, 40, 72, 88, 154, 191
Schémes cognitifs.....	50

Schémes didactiques	27
Séquences de formation	46, 141
Serge Borg	16, 87, 101
Services linguistiques	20
Signification des concepts	15
Situation linguistique globale	49
Situation psychosociale	52
Situation sociolinguistique	68
Société mondiale	26, 49
Sociolecte	41
Sociolinguistique	52
Solutions	16, 50, 53, 103, 136, 190, 214, 215
Sous-systèmes linguistiques autonomisables	43
Spécialiste en sciences du langage	33
Spécificités des contextes	38
Sphère précise de communication	26
Sphère professionnelle	18
Spillner	41, 42
Statut	25, 33, 34, 57, 58, 59, 60, 75, 77, 87, 90, 93, 108, 123, 124, 126, 171, 230
Statut du français	33
Statut épistémologique	25
Statut officiel	34
Statuts épistémologiques	25
Stratégies d'apprentissage	18
Stratégies diplomatiques	82
Structure contextuelle	35
Structure de recherche	18
Structures éducatives	16, 78
Superdiversité	48, 73
Supports didactiques	16
Supports du numériques	56
Supports pédagogiques	159
Système de communication	19
Système de la langue	52, 66
Système éducatif	33, 34, 66, 105, 106, 107, 109, 111
Système fondamental de la langue	25
Systèmes de communication	23
Systèmes éducatifs	18, 25, 65, 110, 111
Systèmes sémiotiques	48

T

Technicité	46
Techniques didactiques	17
Techno	41
Technolecte	37, 40, 41, 44
Terme technique	42
Terminologie	21, 22, 28, 39, 40, 41, 43, 46, 58, 73, 180, 188
Terminologie populaire	40
Terrains dits d'emploi écrit	27
Terrains dits d'emploi oral	27
Terrains fondamentaux de la diplomatie	28
Tests d'aptitude linguistico-communicationnelle	79
Texte spécialisé	28, 182
Théâtre de l'opération diplomatique	80
Théories	15, 56, 103, 200

Théorisation de la politique linguistique.....	64
Traitement automatique.....	21, 39
Traits définitoires.....	38
Traits pragmatiques.....	48
Transparence sémantique.....	40
Travaux.....	16, 27, 33, 52, 55, 72, 88, 129, 155, 161, 205
Tullio De Mauro.....	17, 19
Type d'abstraction.....	15

U

Un enseignement sur objectifs spécifiques.....	45
Une métalangue.....	14
Une perspective professionnelle.....	44
Uniformisation.....	16
Unis dans la diversité.....	17
Unité d'enseignement.....	206, 208, 209
Universalité.....	20
Usage.....	15, 16, 25, 26, 34, 36, 37, 38, 40, 43, 46, 54, 55, 57, 60, 63, 66, 67, 75, 77, 81, 82, 87, 88, 89, 90, 93, 108, 124, 128, 129, 132, 133, 134, 137, 156, 163, 164, 165, 166, 183, 184, 189, 200, 204
Usages discursifs.....	40
Usages linguistiques.....	40, 41
Usages spécifiques.....	25
Utilisateurs.....	19, 20, 26, 48, 65, 139, 158, 173, 217, 222
Utilisation.....	15, 34, 66, 67, 81, 110, 141, 155, 172, 173, 176, 187, 201, 202, 203, 210, 211, 212, 222

V

Valeur instrumentale.....	69
Valeurs.....	16, 17, 20, 52, 69, 230
Variation.....	18
Variété linguistique formalisée.....	26
Variétés fonctionnelles.....	25
Variétés linguistiques.....	68, 107, 108, 109, 110
Variétés spécialisées.....	41, 48
Vecteur.....	15, 27, 44, 50, 51, 57, 71, 76, 136, 139, 156, 175, 212
Vocabulaire banalisé.....	40
Vocabulaire spécialisé.....	42
Vocabulaires ultraspécialisés.....	39

Index des noms d'auteur

A

Abouzaid, 76
Alexandre, 60, 256
Anne-Marie Barrault-Méthy, 44
Archibald, 43

B

Baggioni, 79
Bastien et Scapin, 196
Beacco, 66, 78, 97, 101, 235, 241, 243, 246, 255
Benjamin Bloom, 148
Benveniste, 25, 110
Bertin, 15, 251
Blanchet, 78, 87, 88, 234, 235, 244
BOUTHRY, A, 148, 153
Boyer, 68, 69, 76, 79, 80
Brock-Utne, 60
Burnaby, 60
Byram, 78, 97, 100, 101, 234

C

C. Perpette, 40
Cabré, 26, 28, 173
Calvet, 68, 77, 78, 83, 85, 86, 87, 95, 96, 242, 255
Carlson, 72
Chamboredon (J.C.), 15
Charles Bouton, 49, 50
Charles Cogan, 110
Charlier, 149
Chaudenson, 89, 91
Chorney, 75
Christel Troncy, 86
Christian Puren, 18, 19
Claude Hagège, 36
Cogo, 43
Cooper, 76
Coste, 34, 100, 101, 102, 234, 235, 237, 239, 242, 243, 244
Cusin-Berche, 36, 38

D

Das Gupta, 77
Daudet, Y, 176
Debbasch, Ch, 176
Debyser, 91
Dewey, 43
Didier de Robillard, 78, 83
Draskau, 26
Dubois, 36, 248

E

Edgar Morin, 19, 236
Edwige Costanzo, 17
Einar Haugen, 61
Émile Benveniste, 4

F

F. Mourlhon-Dallies, 40
Faro-Hanoun, 79, 253
Feltin-Palas, 77
Ferguson, 77, 95
Fishman, 77, 95, 248

G

Galisson, 34, 101, 102
Genesee, 72
Giacomo et al, 36
Gréhaigne, 182
Grétsy, 25
Guilbert, 38

H

Hagège, 25
Halliday, 93
Hemelrijk, 74
Henri Boyer, 2, 3, 83, 93
Henry Louis Mencken, 5
Hoffmann, 26
Hopson, 60
Horvath, 72
Hult, 93

J

J.-M Mangiante, 40
Jacques Leclerc, 116, 119
Jean Baptiste Macellesi, 82
Jean Claude Beacco, 17
Jean Jacques Richer, 19
Jean-Marie De Ketele, 148
Jenkins, 43
Johanna Panthier, 19

K

Kocourek, 25

L

Ladouceur, 75
Lebrun, 183
Lefebvre, 74
Leonard Orban, 27
Lerat, 36, 38, 39

Loïc Depecker, 2, 3
Louis Guespin, 82
Louis-Jean Calvet, 2, 3

M

Mariagrazia Margarito, 19
Meltzoff, 72
Messaoudi, 34, 37, 38
Michel Serres, 18
Mounin, 25

N

Nekvapil & Nekula, 67

O

Olivier Arifon, 109

P

P. Wald, 27, 72
Paola Bertocchini, 19
Paolo E. Balboni, 18
Passeron (J.C.), 15
Patrick Dahlet, 18
Pennycook, 43, 67
Petit, 43, 248
Philpott, 60
Picht, 26
Porcher, 69, 70, 79

Q

Quemada, 37

R

Rice, W, 152
Richard & Griffin, 182
Robert Chaudenson, 2, 3, 84, 85, 87, 88
Robert Galisson, 19
Romain Nadal, 73
Rondeau, 25

S

Sager, 26
Saussure, 37, 68, 110, 129
Seidlhofer, 43
Serge Borg, 17, 80, 81, 83, 91
Souesme, 193
Spillner, 37
Spolsky Bernard, 57

T

Tullio De Mauro, 17, 19

V

Van der Yeught, 42
Van Overbeke, 74
Villers-Cotteret, 52

W

Woehrling, 79

Liste des tableaux – figures et documents

Table des figures

Figure 1 Politique linguistique, H. Boyer (p. 69, 2010).....	113
Figure 2 Matrice opératoire à visée englobante et structurante	115
Figure 3 Tableau D. de Robillard (1997 p.39).....	117
Figure 4 Plateforme de ressources et références pour l'éducation plurilingue et interculturelle	134
Figure 5 Aperçu des implications du terrain pédagogique	174
Figure 6 Ministère des affaires étrangères actif sur les réseaux sociaux.....	187
Figure 7 Page d'accueil de la plateforme	231
Figure 8 Page d'accueil du première leçon correspondance diplomatique	232
Figure 9 Présentation d'une activité de production orale et écrite.....	237
Figure 10 Écran présentant une activité de compréhension des écrits, sur les documents authentiques	238
Figure 11: Cours au format thématique sur Moodle	254
Figure 12 Schémas du processus dans le dispositif hybride.....	258
Figure 13 Interface d'accès à la plateforme interactive du français de la diplomatie.....	408
Figure 14 Présentation sommaire de la plateforme pédagogique interactive	409
Figure 15 Environnement de l'apprentissage	410
Figure 16 Aperçu général des contenus.....	412
Figure 17 Présentation générale des leçons	415

Tableaux

Tableau 1 Grille LAFDEF de Robert Chaudenson (1988).....	121
Tableau 2 Tableau synoptique des symétries fonctionnelles pour les politiques linguistiques- éducatives.....	123
Tableau 3 La structure du cours et les scénarios d'apprentissage.....	241
Tableau 4 Tableau synoptique présentant les modules et séquences du cours.....	391
Tableau 5 contact avec les ressortissants : activités comportementales et Activités / fonctions langagières dominantes.....	393
Tableau 6 Contact avec les ressortissants : activités comportementales/canaux et types de discours.....	394
Tableau 7 Contacts politico-économiques : interactions / situations de communication et fonctions langagières dominantes	396
Tableau 8 Contacts politico-économiques : interactions / situations de communication et fonctions langagières dominantes (Suite).....	398

Table des documents

Document 1 Note verbale	209
Document 2 Note verbale 2	210
Document 3 Bout de papier	217
Document 4 Rapport.....	221
Document 5 Un mauvais exemple de correspondance diplomatique	227
Document 6 Un bon exemple de correspondance diplomatique.....	229
Document 7 Guide pratique de mise en œuvre du vade-mecum relatif à l’usage du français	348
Document 8 Vade-mecum relatif à l’usage de la langue française dans les organisations internationales	349
Document 9 Questionnaire d’enquête auprès du ministère des affaires étrangère	386
Document 10 cours de français de spécialité ONUG.....	388
Document 11 modèle d’instrument de retrait d'une ou de plusieurs réserves	402
Document 12 modèle d’instrument de réserve/déclaration	403
Document 13 modèle d’instrument de ratification, d’acceptation ou d’approbation.....	404
Document 14 modèle d’instrument conférant les pleins pouvoirs.....	405
Document 15 modèle d’instrument de modification d'une ou de plusieurs réserves.....	406
Document 16 modèle d’instrument d’adhésion	407

ANNEXES

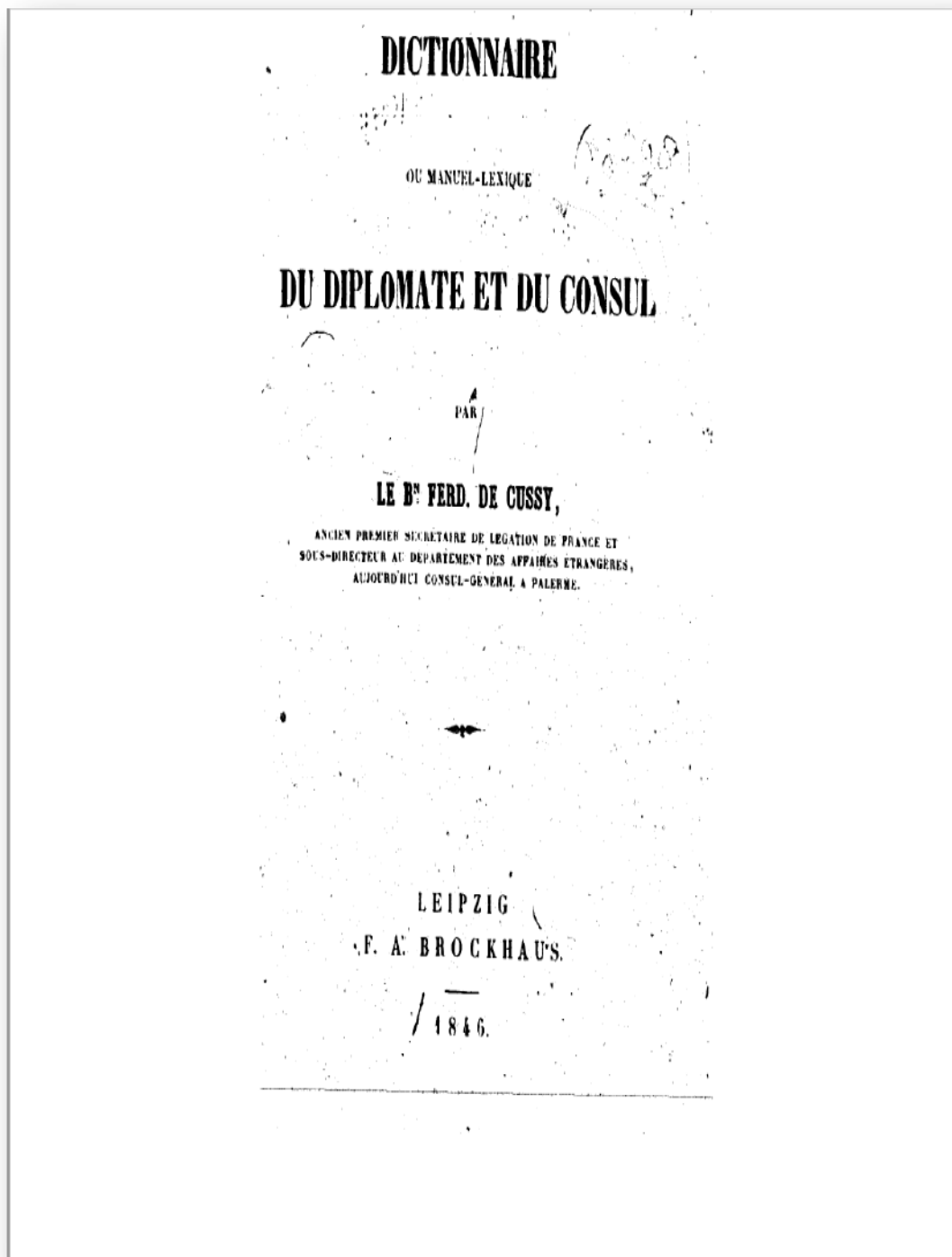



Figure Dictionnaire ou Manuel lexique du diplomate et du consul ([Reprod.] par le baron Cussy, Ferdinand de Cornot (1795-1866), ... Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Guide pratique
de mise en œuvre du

VADE- MECUM

Relatif à l'usage de la langue française
dans les organisations internationales

 Nathan

OBSERVATOIRE DE LA
LANGUE FRANÇAISE

Document 5 Guide pratique de mise en œuvre du vade-mecum relatif à l'usage du français

Le Vade-mecum, c'est donc une feuille de route :

- qui est l'aboutissement d'une réflexion politique approfondie ;
- qui représente un engagement moral et juridique des États à favoriser l'usage du français dans les organisations internationales ;
- qui a été adoptée par les États membres, associés et observateurs de l'OIF volontairement dans le cadre de la 22^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie ;
- qui réunit des principes fixant une politique de l'usage du français sur la scène internationale ;
- qui soutient aussi l'utilisation des autres langues officielles.

Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales

adopté par la 22e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie Bucarest, le 26 septembre 2006

Nous, ministres participant à la Conférence ministérielle de la Francophonie, réunis à Bucarest, le 26 septembre 2006, sensibles aux difficultés que rencontre l'usage du français dans les organisations internationales et régionales; soulignant notre attachement, au titre de la diversité culturelle et linguistique, au plein respect du statut de langue de travail ou de langue officielle reconnu par les textes organiques des organisations internationales et régionales dont nos États et gouvernements sont membres; rappelant que le français est l'une des deux langues de travail des Nations unies et de ses organes spécialisés; dans les organisations internationales et régionales où le français bénéficie du statut de langue de travail ou de langue officielle, nous nous engageons, ainsi que nos représentants et délégués :

- à nous exprimer en français lorsque c'est notre seule langue nationale ou officielle;
- à faire une part équitable et équilibrée à l'expression en français lorsque notre pays reconnaît plusieurs langues nationales ou officielles, illustrant ainsi notre diversité culturelle ;
- à privilégier l'expression en langue française dans tous les autres cas où l'usage de notre ou de nos langues nationales ou officielles, autres que le français, n'est pas possible.

Nous nous assurons en outre, lors des assemblées générales et des sessions ministérielles, si nous n'utilisons pas le français, qu'en cas de distribution de versions écrites, une version française soit fournie par le secrétariat de l'organisation ou par notre propre délégation si celle-ci choisit d'en distribuer le texte.

Par ailleurs, nous nous engageons à ce que nos représentants et délégués auprès de ces organisations :

- 1) s'assurent auprès des secrétariats de ces organisations :
 - de l'interprétation simultanée des interventions lors de la tenue de séances officielles et aux étapes importantes de l'examen d'un texte ; – qu'il n'y ait pas d'abus de réunions informelles sans interprétation
- 2) veillent à ce que :
 - toute la documentation et les publications, y compris électroniques, de ces organisations soient disponibles en français ou, en cas de traduction, dans une version française de qualité, conforme à l'original ;
 - les textes essentiels à la négociation soient également disponibles en français en temps utile.
- 3) forment, au sein des groupes d'ambassadeurs francophones, des propositions pour favoriser l'usage du français et réagissent auprès des secrétariats, collectivement si nécessaire, en cas de manquement aux règles du multilinguisme.
- 4) veillent à l'allocation par ces organisations de ressources financières et humaines adéquates pour que le statut des langues de travail ou des langues officielles soit respecté dans les faits.
- 5) interviennent collectivement afin qu'elles appliquent de manière rigoureuse le multilinguisme comme critère de recrutement.
- 6) interviennent pour que, dans les opérations de maintien de la paix conduites sur le territoire d'un État francophone, les contingents de l'organisation internationale ou régionale concernée soient en mesure de communiquer avec les autorités et la population en français et que cette nécessité soit prise en compte dans le recrutement et la formation des personnels des opérations de maintien de la paix.
- 7) travaillent de concert avec les représentants des autres groupes linguistiques reconnus au sein des organisations internationales et régionales, pour faire respecter les principes du multilinguisme et de la diversité culturelle ainsi que le statut des langues de travail et des langues officielles.

À cet effet, nous appuyons les initiatives prises au sein de ces organisations pour favoriser l'apprentissage des langues par leur personnel et soutenons les actions en cours de l'OIF en vue d'enseigner le français aux fonctionnaires de ces organisations et des États et gouvernements membres dont le français n'est pas langue officielle; nous nous concerterons également pour favoriser le recrutement d'agents maîtrisant la langue française à des postes de responsabilité au sein de ces organisations.

Nous invitons le secrétaire général de la Francophonie à poursuivre résolument son engagement en faveur de l'usage du français dans les organisations internationales, notamment à travers les représentations permanentes de l'OIF et les autres actions d'accompagnement que nous jugerons souhaitables.

Document 6 Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales adopté par la 22e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie Bucarest, le 26/09/2006

Vocabulaire des relations internationales

Enrichissement de la langue française

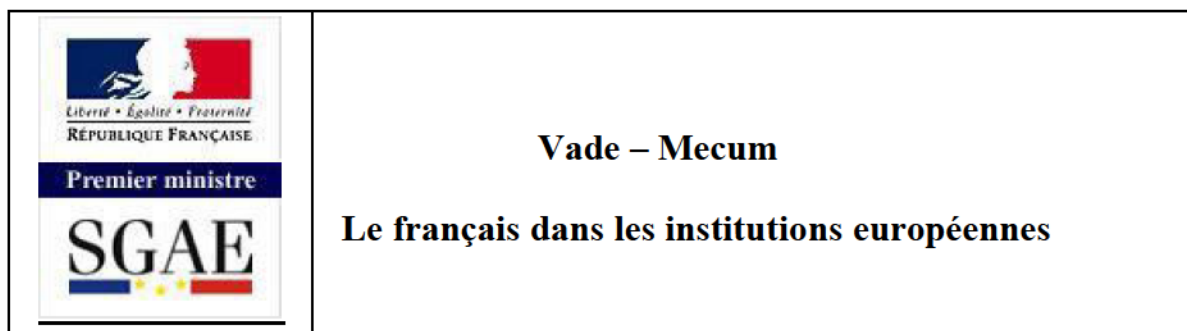
2014

Termes, expressions et définitions publiés au *Journal officiel*

Premier ministre

Commission générale de terminologie et de néologie

Vocabulaire des relations internationales : Termes expressions et définitions



Ce Vade – Mecum présente les conditions d’usage de la langue française au sein de l’UE, en rappelant le cadre juridique, l’application pratique, et l’action menée dans ce domaine par la France :

Préambule : Les chiffres clés de l’usage de la langue française en Europe

1. Le cadre juridique

1.1 Au niveau national

1.2 Au niveau européen

1.2.1 Les textes de portée générale

1.2.2 Les textes propres à chaque institution (Commission Européenne, Conseil de l’Union Européenne, Parlement européen, Cour de justice de l’UE) ;

2. L’application pratique

2.1 Les réunions officielles

2.1.1 Interventions orales

2.1.2 Documents écrits

2.2 Les réunions informelles

2.2.1 Réunions informelles multilatérales

2.2.2 Réunions informelles bilatérales

2.3 Les relations avec les agences et autres organismes de l’UE

2.3.1 Contacts quotidiens

2.3.2 Échanges de documents

2.3.3 Relations avec les agences et autres organismes de l’UE

2.3.4 Participation à des colloques, séminaires et conférences

2.3.5 Les bibliothèques et les centres de documentation

2.3.6 Les sites internet et les réseaux sociaux

L’action de la France en faveur de la diversité linguistique et culturelle

Un dispositif d’information et de veille renforcé

Un plan d’action multilatéral porté par l’OIF

ANNEXE I : Loi N° 94-665 du 4 août 1994 relative à l’emploi de la langue française (extraits) ;

ANNEXE II : Circulaire relative à l’emploi de la langue française du 25 avril 2013 ;

ANNEXE III : Règlement intérieur de la commission européenne (extraits) ;

ANNEXE IV : Règlement intérieur du Conseil (extraits) ;

ANNEXE V : régime d’interprétation au sein des instances préparatoires du Conseil ;

ANNEXE VI : Liste des documents essentiels du Conseil devant faire l’objet d’une traduction systématique dans les langues de travail ;

ANNEXE VII : Règlement intérieur du Parlement européen (extraits).

Vade-mecum
Le Français dans les institutions européennes

Les chiffres clés de l'usage de la langue française en Europe

- I. La langue française, une réalité internationale ¹⁵⁸
- 5^e langue au monde avec 274 millions de locuteurs
 - Langue officielle de 31 États et gouvernements
 - L'Organisation internationale de la Francophonie compte 57 membres et 23 observateurs
 - Langue principale d'enseignement initiale ou partielle dans 43 pays
 - 2^e langue présente comme langue étrangère après l'anglais avec près de 49 millions d'apprenants
 - 2^e langue des affaires en Europe et 3^e dans le monde
 - 4^e langue d'Internet
 - 2^e langue des Organisations internationales
 - Des villes francophones sièges des organisations internationales :
Bruxelles (Union européenne, Secrétariat des ACP), Paris (UNESCO), Genève (ONU-Genève, OMC, OMPI, AIEA, CNUCED, FNUAP...),
Luxembourg (Cour de Justice de l'UE, Parlement européen), Strasbourg (Conseil de l'Europe, Parlement européen),
Montréal (Organisation de l'aviation civile internationale, Institut de statistique de l'UNESCO),
Abidjan (Banque africaine de développement),
Ouagadougou (Union Economique et Monétaire ouest-africaine),
Rabat (Union du Maghreb arabe)
 - 55 millions de téléspectateurs regardent TV5MONDE chaque semaine
 - Euronews reçue par 415 millions de foyers dans 156 pays
 - France Télévisions : plus de 10 millions d'abonnés en Europe
 - ARTE reçue par plus de 100 millions de foyers en Europe
 - France 24 reçue également par plus de 100 millions de foyers en Europe

¹⁵⁸ *Source : Observatoire de la langue française (OIF)

LE FRANÇAIS DANS LES INSTITUTIONS EUROPEENNES **VADE-MECUM EN 12 POINTS**

Usage du français dans les institutions de l'Union européenne

- 1- Le français est langue officielle et langue de travail des institutions de l'Union européenne, conformément au règlement CEE n°1/1958 du 15 avril 1958. Il est l'une des trois langues de travail de la Commission européenne et l'une des deux langues d'usage au Conseil. Il est par ailleurs la langue du délibéré dans le système juridictionnel de l'UE.
- 2- Dans les réunions officielles, les représentants de la France s'expriment en français, qu'il y ait ou non interprétation. Si aucune traduction n'est prévue, ils s'attachent en particulier à faire connaître les positions françaises auprès des interlocuteurs non-francophones, par exemple, en diffusant des éléments de position écrits susceptibles d'être traduits dans une autre langue pour la meilleure compréhension de tous.
- 3- Lors des réunions informelles les représentants français privilégient en toutes circonstances et avec discernement l'usage de leur langue. Si aucune traduction n'est prévue, ils s'attachent également à faire connaître les positions françaises auprès des interlocuteurs non-francophones, par exemple, en diffusant des éléments de position écrits susceptibles d'être traduits dans une autre langue.
- 4- Ils s'assurent qu'il n'y a pas d'abus de réunions informelles sans interprétation.
- 5- Dans les relations bilatérales informelles, il convient d'utiliser le français ou, à défaut, la langue de l'interlocuteur chaque fois que la diversité linguistique peut être encouragée.
- 6- Le Conseil ne délibère et ne décide que sur la base de documents et de projets établis dans les langues officielles dont le français.
- 7- Aux étapes importantes de l'examen d'un texte, les représentants de la France doivent veiller à ce que sa version française soit disponible dans les meilleurs délais.
- 8- Il convient, en tout état de cause, de faire savoir qu'en application des règlements de l'UE, il est anormal qu'un texte soit adopté sans que sa version française ne soit disponible. Tout texte doit être rendu disponible dans sa version française avant son adoption.
- 9- Toute circonstance rendant impossible l'emploi du français doit faire l'objet d'une observation au procès-verbal et d'un signalement aux autorités françaises compétentes : Secrétariat général des affaires européennes (SGAE), Ministère des Affaires étrangères et du développement international (MAEDI/DUE/INT : Sous-direction des politiques internes et des questions institutionnelles et DGP/NUOI/FR : Délégation aux affaires francophones).
- 10- Si nécessaire, le report de la réunion peut être demandé s'il apparaît que l'impossibilité d'utiliser la langue française procède d'une volonté manifeste de mettre en cause le multilinguisme au sein des institutions.
- 11- Il y a lieu de rappeler, dès que l'occasion se présente, que le multilinguisme, auquel la France est fortement attachée, est l'une des composantes de l'expression démocratique dans le cadre européen et qu'il participe à l'adhésion aux valeurs d'une Europe unie dans la diversité.
- 12- Un plan d'action en faveur du multilinguisme et de la promotion du français est annexé au présent vade-mecum et sera actualisé chaque année après en avoir effectué un bilan de la mise en œuvre de projets concrets.

1.LE CADRE JURIDIQUE

1.1. AU NIVEAU NATIONAL

La place de la langue française est fixée par :

- la Constitution française du 4 octobre 1958, dont l'article 2 dispose que le français est la "*langue de la République*" ;
- la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, qui précise dans son article 1 que le français est « *la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics* », et ses décrets d'application.
- le *Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales*, adopté le 26 septembre 2006 à Bucarest (Roumanie) lors de la 22^e conférence ministérielle de la Francophonie, qui rappelle l'obligation d'utiliser le français pour tout représentant d'un État dont il est la seule langue officielle, tout en manifestant son attachement au respect des statuts des langues officielles et de travail dans les organisations internationales.
- la circulaire du Premier ministre du 25 avril 2013 relative à l'emploi de la langue française qui souligne à quel point le choix de la langue de communication peut affecter la capacité à exprimer et à défendre efficacement ses points de vue et ses intérêts. Elle rappelle donc aux agents de l'État l'importance de s'exprimer en français dès lors qu'ils se trouvent dans un cadre international et qu'une interprétation est assurée. En outre, la circulaire encourage les agents à s'exprimer dans la langue maternelle de leur interlocuteur dès lors qu'ils en ont une relative maîtrise.

Tout Français a par conséquent le droit, de valeur constitutionnelle, d'employer sa langue dans l'ensemble de ses relations écrites et orales avec l'Union européenne (UE), et le devoir de faire respecter son statut de langue officielle et de travail. Il convient en toutes circonstances de privilégier l'expression dans notre langue et de rappeler aux institutions européennes qu'elles doivent se conformer à leurs obligations.

Les agents publics ont, encore plus que les autres, des responsabilités en ce domaine : ce devoir d'exemplarité de la fonction publique française, en France comme à l'étranger, est régulièrement rappelé par les circulaires relatives à l'emploi de la langue française du Premier ministre en dates des 21 mars, 20 avril 1994 (publiées au JORF du 31 mars 1994) et 14 février 2003 (publiée au JORF du 21 mars 2003).

1.2. AU NIVEAU EUROPEEN

1.2.1 Les textes de portée générale

La place du français dans l'UE est régie par :

- les traités fondamentaux de l'Union :
 - le Traité de l'Union européenne (TUE) précise dans son article 3.1 que l'Union « *respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique, et veille à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen* » ;
 - le respect de multilinguisme et de la francophonie découle également du principe de non discrimination posé par l'article 18 du Traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE),

comme le rappelle la Cour de justice de l'UE dans sa jurisprudence constante (affaire T-156/07).

- le règlement CEE n°1/1958 du 15 avril 1958¹⁵⁹, qui fixe le régime linguistique de l'UE. Il définit les langues officielles de l'Union, dont seul le nombre a été adapté mécaniquement lors des élargissements successifs :

« Article premier

Les langues officielles et les langues de travail des institutions de l'Union sont le bulgare, l'espagnol, le tchèque, le danois, l'allemand, l'estonien, le grec, l'anglais, le français, l'irlandais, l'italien, le letton, le lituanien, le hongrois, le maltais, le néerlandais, le polonais, le portugais, le roumain, le slovaque, le slovène, le finnois, le croate et le suédois.

Article 2

Les textes adressés aux institutions par un État membre ou par une personne relevant de la juridiction d'un État membre sont rédigés au choix de l'expéditeur dans l'une des langues officielles. La réponse est rédigée dans la même langue.

Article 3

Les textes adressés par les institutions à un État membre ou à une personne relevant de la juridiction d'un État membre sont rédigés dans la langue de cet État.

Article 4

Les règlements et les autres textes de portée générale sont rédigés dans les langues officielles.

Article 5

Le Journal officiel de l'Union européenne paraît dans les langues officielles.

Article 6

Les institutions peuvent déterminer les modalités d'application de ce régime linguistique dans leurs règlements intérieurs. »

1.2.2. Les textes propres à chaque institution

Les règles générales se déclinent comme suit au sein de chaque institution.

A la Commission européenne

- le règlement intérieur de la Commission européenne (publié au JO L 308 du 8 décembre 2000 et modifié par Décision 2010/138/UE de la Commission) précise dans son article 17, relatif à l'authentification des actes adoptés par la Commission, qu'« on entend par "langues faisant foi" toutes les langues officielles de l'Union européenne, sans préjudice de l'application du règlement (CE) no 920/2005 du Conseil lorsqu'il

¹⁵⁹ Publié au Journal officiel n°017 du 6 octobre 1958. Il a été modifié par différents actes d'adhésion, le règlement (CE) n°920/2005 du Conseil du 13 juin 2005 et le règlement (CE) n° 1791/2006 du Conseil du 20 novembre 2006.

s'agit d'actes de portée générale et, pour les autres, celles de leurs destinataires » (Annexe I).

- le français est en outre l'une des trois langues de travail effectives de la Commission.

Au Conseil

- le règlement intérieur du Conseil¹⁶⁰ précise dans son article 14 que « *le Conseil ne délibère et ne décide que sur la base de documents et projets établis dans les langues prévues par le régime linguistique en vigueur* » (Annexe II).
- en outre, le Conseil a défini en décembre 2003 des arrangements précisant le régime d'interprétation dans ses instances préparatoires (Annexe III), avec :
 - d'une part une extension du nombre des groupes sans interprétation. Conformément à l'usage, les délégués s'y expriment en français et/ou en anglais, comme c'est également l'usage dans le cadre de la politique extérieure et de sécurité commune ;
 - d'autre part, l'application d'un système d'interprétation à la demande dans une large majorité des groupes de travail. Le français y fait systématiquement l'objet d'une interprétation active et passive ; le coût financier correspondant est partagé entre le Secrétariat général du Conseil et les Autorités françaises ;
 - dans les autres groupes, un régime d'interprétation complète est maintenu.
- le Coreper est convenu en décembre 2002 d'une liste limitative de documents devant faire l'objet d'une traduction systématique dans l'ensemble des langues de travail avant de lui être soumis (Annexe IV) ; il a également confirmé par un arrangement agréé en décembre 2003 l'usage du français comme l'une de ses trois langues de travail

Au Parlement européen

Le règlement intérieur du Parlement européen mentionne (art. 146) que « *tous les documents du Parlement sont rédigés dans les langues officielles* » et que « *tous les députés ont le droit, au Parlement, de s'exprimer dans la langue officielle de leur choix* ». Cette disposition s'inscrit dans le cadre d'un « multilinguisme intégral maîtrisé ».

A la Cour de justice de l'Union européenne

Enfin, le français est la langue du délibéré dans **le système juridictionnel de l'UE**. Les arrêts et les avis de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) et du Tribunal de première instance sont ainsi rendus en français, des traductions étant ensuite disponibles dans toutes les autres langues.

2.L'APPLICATION PRATIQUE

2.1. LES RÉUNIONS OFFICIELLES

Les réunions officielles sont programmées dans le calendrier de l'institution ou de l'organisme et ont un caractère décisionnel (séances plénières et réunions des ministres, groupes de travail du Conseil, comités relevant de la commission, etc.).

2.1.1. Interventions orales

¹⁶⁰ 2004/338/CE, Euratom

Plusieurs règles pratiques, fixées par l'usage, doivent être prises en considération lors des interventions orales :

- les représentants français s'expriment exclusivement en français, y compris lorsqu'ils président la réunion ;
- les réunions officielles doivent bénéficier en règle générale d'un système d'interprétation simultanée. Dans le cas, qui doit demeurer exceptionnel, où les États membres décideraient de ne pas recourir à l'interprétation, le régime linguistique applicable est celui des langues de la PESC (anglais/français) ;
- dans le cas où l'interprétation, qui constitue la condition du maintien du plurilinguisme dans les institutions européennes, ne peut être correctement assurée, les délégations peuvent demander le report d'une réunion. Toute circonstance rendant impossible l'emploi du français doit en outre faire l'objet d'une protestation inscrite au procès-verbal et d'un compte rendu au Ministère des Affaires étrangères et du développement international (MAEDI), à la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne (RPUE) et au Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) ;
- lorsque la réunion officielle se poursuit après le départ des interprètes, il convient de procéder de la même manière que pour les réunions informelles¹⁶¹. Les échanges informels ayant lieu hors micro peuvent avoir lieu dans d'autres langues que le français.

2.1.2. Documents écrits

Des règles d'usage prévalent également pour les documents écrits :

- sous réserve des arrangements particuliers agréés au sein du Conseil (Annexe IV), les documents préparatoires, les textes officiels et les comptes-rendus doivent être disponibles simultanément dans chacune des langues officielles de l'Union. Aucune décision ne peut être définitivement acceptée par la délégation française tant que sa version française n'a pas été diffusée ;
- en particulier, dans le cas d'accords mixtes (UE et États membres), il convient non seulement de disposer d'une version française, mais aussi de veiller à ce que cette version fasse foi, faute de quoi des raisons constitutionnelles empêcheraient sa ratification ;
- il appartient aux représentants français de faire les rappels à l'ordre qui s'imposent, de refuser qu'une décision juridique définitive soit prise sur un texte dont la version française ne serait pas disponible, voire de surseoir à la discussion d'un point de l'ordre du jour pour lequel les documents en français n'ont pas été distribués en temps utile (un délai d'au moins 48 heures est normalement exigé). En cas de non-respect systématique des règles relatives à la production, à la communication ou à la prise en considération de la version en français des documents examinés, il appartient aux délégations, là encore, de formuler une protestation et d'en informer le MAEDI, la RPUE et le SGAE.

2.2. LES RÉUNIONS INFORMELLES

¹⁶¹ Voir la partie « 2.2. Les réunions informelles »

2.2.1. Réunions informelles multilatérales

Les réunions multilatérales informelles ne présentent pas de caractère décisionnel (groupes de réflexion ou de travail préparatoire). Il s'agit, le plus souvent, de réunions qui se tiennent dans l'État membre qui exerce la présidence, en présence de représentants des États membres et des instances de l'Union. Les partenaires sociaux européens peuvent être associés le cas échéant aux discussions. En général, les échanges de vues qui y sont organisés permettent à la présidence de fixer les orientations de son programme de travail.

Interventions orales

Les représentants français s'expriment dans leur langue et encouragent, par une attitude bienveillante et sans les corriger, les autres participants susceptibles de le faire à s'exprimer également en français. En tout état de cause, ils sont attentifs à ce que les réunions informelles ne soient pas unilingues en favorisant aussi l'usage d'autres langues que le français afin que chacun puisse s'exprimer dans sa langue. À cet égard, la connaissance passive réciproque par les locuteurs de différentes langues, dont les langues romanes, est souvent constatée et doit être mise à profit.

Documents écrits

- le règlement CEE n°1/1958 n'impose pas au Conseil et à ses instances préparatoires, à la Commission et au Parlement européen de traduire tous les documents dans toutes les langues officielles et de travail, à l'occasion des réunions informelles ;
- néanmoins, les agents français doivent s'assurer qu'il n'y a pas d'abus de réunions informelles pour lesquelles les documents de travail n'ont pas été remis en français.

2.2.2. Réunions informelles bilatérales

Dans les relations avec les représentants des délégations des autres États membres, il convient de privilégier l'emploi du français chaque fois qu'il est compréhensible par le ou les interlocuteurs tout en leur proposant, lorsque cela est possible, de s'exprimer dans leur propre langue. A défaut, le représentant français s'exprimera de préférence dans la langue maternelle de son interlocuteur s'il la connaît.

2.3. LES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS, ORGANES ET AGENCES EN DEHORS DES RÉUNIONS

2.3.1. Contacts quotidiens

Tout représentant français privilégie la langue française lors de ses contacts avec l'une des institutions de l'Union européenne : courrier, téléphone, télécopie, courrier électronique, etc.

2.3.2. Échanges de documents

Les représentants français rédigent les documents en français et demandent à recevoir en français tout document de l'Union européenne dans les conditions rappelées par la circulaire interministérielle du 30 novembre 1994 relative à l'emploi du français dans les relations internationales.

Les documents jugés les plus importants pourront être accompagnés d'une traduction, notamment en anglais et en allemand, afin le cas échéant d'atteindre un plus large public.

Réponses aux consultations publiques de la Commission

Toutes les réponses aux consultations publiques formulées par les autorités françaises doivent être adressées en français à la Commission. Les réponses jugées les plus importantes pourront faire l'objet d'une traduction, notamment en anglais et en allemand, afin d'atteindre un plus large public.

Contrats

Les contrats conclus entre une personne morale de droit public ou une personne privée exécutant une mission de service public et une institution européenne sont rédigés conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française (Annexe V). Ils peuvent comporter, outre la rédaction en français, une ou plusieurs versions en langue étrangère pouvant également faire foi.

1. 2.3.3. Relations avec les agences et autres organismes de l'UE

Différents régimes linguistiques ont cours au sein des agences et autres organismes de l'UE :

- utilisation d'un régime linguistique spécifique défini dans le règlement institutif ou le règlement intérieur de l'organisme.
- utilisation du régime linguistique commun des instances européennes par le renvoi au règlement n° 1/1958 dans le règlement de création ou le règlement intérieur de l'organisme ;
- absence de précision du régime linguistique. Dans ce cas, les trois langues d'usage de travail de la Commission doivent pouvoir être utilisées ou, à défaut, le régime sans interprétation (anglais / français).

Les autorités françaises s'attachent, lors des négociations du règlement intérieur d'une nouvelle agence, à faire prendre en compte la dimension linguistique et à faire viser le règlement n° 1 de 1958 ou, à défaut, les langues de travail d'usage à la Commission (français, anglais, allemand). Elles refuseront dans tous les cas que le texte institutif d'un organisme privilégie l'usage d'une langue au détriment des autres. Une même exigence doit s'appliquer aux textes européens instituant des documents officiels.

2. 2.3.4. Participation à des colloques, séminaires et conférences

Les Français, invités à intervenir lors d'un colloque ou d'un séminaire organisé par le Conseil ou par la Présidence du Conseil en cours ou à venir, la Commission et le Parlement européen doivent s'assurer qu'ils pourront s'exprimer en français. Si tel n'est pas le cas, ils sont incités à informer la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne des difficultés qu'ils rencontrent.

Si ces difficultés persistent, ils peuvent renoncer à leur intervention, ou prononcer leur intervention en français et en distribuer une traduction de courtoisie, dans la langue qui conviendrait le mieux à une majorité de participants.

3. 2.3.5. Les bibliothèques et les centres de documentation

Le français étant langue officielle et de travail au sein de l'Union européenne, les ouvrages en français doivent tenir une place importante dans les bibliothèques et centres de documentation des institutions, des organes et des agences de l'Union.

Les Français peuvent, par conséquent, réclamer l'acquisition de publications ainsi que l'abonnement à des bases, des fonds ou banques de données en langue française nécessaires à leur travail. Cette démarche est essentielle si l'on désire enrichir les centres de documentation et les bibliothèques de données en langue française.

4. 2.3.6. Les sites Internet et les réseaux sociaux

Les sites Internet des institutions, organes et agences européens représentent un enjeu démocratique majeur et sont des outils de communication privilégiés avec les citoyens des pays de l'Union. Les informations disponibles sur ces sites doivent donc tenir compte de la diversité linguistique propre à l'Europe et comporter ainsi une version française de nature à fournir une information complète aux internautes.

Le SGAE assure la coordination de la veille numérique des portails officiels des institutions, organes et agences afin de relever toute dérive au principe de respect du plurilinguisme.

3.L'ACTION DE LA FRANCE EN FAVEUR DE LA DIVERSITÉLINGUISTIQUE ET CULTURELLE

5. 3.1. Un dispositif d'information et de veille renforcé

L'administration française rappelle régulièrement à ses agents, et au public, les règles applicables au sein des institutions européennes en matière de multilinguisme et de francophonie en particulier. Des fiches d'information et de procédure sont mises à disposition des agents, et cette question est systématiquement abordée lors de l'entretien préalable au départ des experts nationaux détachés par la France.

Les difficultés d'application du régime linguistique dont sont informées les autorités françaises sont systématiquement analysées et donnent lieu, en règle générale, à une réaction orale ou écrite coordonnée par le SGAE et la RPUE en lien avec les ministères français concernés (rappel des règles linguistiques, demande de traduction ou d'interprétation, recours...).

Les administrations françaises sont ainsi amenées à intervenir régulièrement, parfois conjointement avec d'autres États membres, auprès de leurs interlocuteurs européens pour favoriser le maintien de la diversité linguistique dans la vie quotidienne des institutions.

6. 3.2. Un plan d'action multilatéral porté par l'OIF

A la demande de la France, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), qui rassemble 80 États et gouvernements membres et dont la France est l'un des principaux contributeurs, a défini et met en œuvre depuis 2002 un programme destiné à la promotion et à la diffusion de la langue française sur la scène européenne et internationale. Ce programme, aujourd'hui intitulé « Le français dans les relations internationales », mobilise des ressources financières importantes qui visent à appuyer les actions politiques entreprises par les États francophones, dont la France, en faveur du multilinguisme.

Doté d'un budget annuel de 2,7 millions d'euros sur la programmation 2015-2018 de l'organisation, ce programme vise le résultat suivant : « *Les acteurs des relations internationales et, en particulier, les ressortissants des États et gouvernements membres et observateurs de la Francophonie sont davantage en mesure d'utiliser le français en contexte professionnel* ».

Ce programme comporte quatre objectifs principaux :

- 1- faciliter l'accès des institutions internationales et nationales et des organisateurs des grands événements sportifs internationaux à des traducteurs et interprètes de qualité ;
- 2- accroître le nombre de cadres et experts participants aux réunions internationales ayant une maîtrise minimum du français (B1 du CECRL) pour un usage professionnel ;
- 3- sensibiliser les acteurs des relations internationales, des ressources humaines et des administrations à la valeur ajoutée du plurilinguisme comme vecteur d'influence ;
- 4- et renforcer la francophonie sportive sur la scène internationale.

En application du 2^{ème} objectif, l'OIF a signé avec 17 pays membres et observateurs des Mémoires de partenariat relatifs à la mise en œuvre d'**Initiatives Francophones Nationales** (IFN) en octobre 2015 :

- *11 pays ont signé l'accord pour 4 ans (2015-2018) : 6 pays membres (Albanie, Arménie, Bulgarie, Egypte, Grèce, Roumanie) et 5 observateurs (Croatie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Slovaquie).*
- *6 autres pays ont signé l'accord pour 3 ans (2016-2018) : 2 pays membres (Andorre et Chypre) et 4 pays observateurs (Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie, Slovaquie).*

Ces IFN, déclinées en plans annuels de formation, visent :

1. l'émergence, dans les administrations centrales, d'un vivier de cadres et experts de haut niveau destinés à participer aux réunions internationales pouvant justifier d'un niveau en français suffisant pour s'exprimer en français dans leur contexte professionnel au moyen de l'organisation de formations au français visant l'émergence et l'acquisition de compétences spécifiques en français de la diplomatie et des relations internationales et validées par une certification internationale ;
2. développement, au sein de ce vivier de cadres et experts francophone de haut-niveau, d'une expertise technique et professionnelle francophone à haute-valeur ajoutée via l'organisation de séminaires techniques (ex : techniques de négociations européennes, jurisprudence de la CJUE etc.) ;
3. renforcement de « complicités francophones » bilatérales et multilatérales entre les cadres et experts nationaux des pays de la Francophonie via l'organisation de séminaires techniques régionaux ;
4. préparation en français des cadres et experts francophones des administrations en leur permettant de préparer les concours de la fonction publique européenne (EPSO) ;
5. l'émergence d'un public de décideurs francophones disposant d'une autorité suffisante pour influencer les comportements linguistiques (lors des réunions internationales) et/ou motiver l'apprentissage du français chez leurs collaborateurs en leur permettant de suivre

un parcours de formation au français incluant un séjour en immersion en France et en Belgique.

Ces 17 Etats signataires, sélectionnés dans le cadre de deux appels à projets, se sont engagés par ailleurs à :

- encourager le plurilinguisme dans leur fonction publique (introduction du français dans les concours d'accès à la carrière diplomatique, la formation continue, l'avancement des diplomates et fonctionnaires, leur affectation) ;
- faire respecter les principes du multilinguisme et de la diversité culturelle sur la scène internationale (mise en œuvre du Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, participation aux activités des groupes d'ambassadeurs francophones, promotion de la Francophonie et de ses valeurs).

Par ailleurs, des **Initiatives francophones d'établissements** (IFE) sont en cours avec plusieurs établissements de formation initiale et continue supérieure en relations internationales ou/et administration publique à portée régionale ou internationale. Sélectionnées suite à un appel à projets lancé en février 2015, ces IFE sont destinées à développer de façon significative les compétences professionnelles et techniques en langue française des futurs diplomates et fonctionnaires nationaux ou internationaux de niveau cadres supérieurs. Ce faisant, elles visent à terme à contribuer au renforcement des capacités francophones dans le domaine des relations internationales, à l'accroissement de la présence de la langue française et du plurilinguisme sur la scène internationale et au développement de réseaux d'experts techniques francophones.

Les établissements partenaires sur la période 2015-2018 sont, par exemple, l'Académie diplomatique de Vienne ou le Collège d'Europe de Bruges.

Cible visée d'ici fin 2018 : augmentation de 10 points de la proportion de cadres et experts nationaux et internationaux formés des administrations cibles attestant d'un niveau supérieur ou égal à B1 minimum en français des relations internationales.

Point de référence en juin 2015 : 15%.

a. ANNEXE I

Loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française (extrait)

Art. 5. - Quels qu'en soient l'objet et les formes, les contrats auxquels une personne morale de droit public ou une personne privée exécutant une mission de service public sont parties sont rédigés en langue française. Ils ne peuvent contenir ni expression ni termes étrangers lorsqu'il existe une expression ou un terme français de même sens approuvés dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires relatives à l'enrichissement de la langue française.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux contrats conclus par une personne morale de droit public gérant des activités à caractère industriel et commercial et à exécuter intégralement hors du territoire national.

Les contrats visés au présent article conclus avec un ou plusieurs cocontractants étrangers peuvent comporter, outre la rédaction en français, une ou plusieurs versions en langue étrangère pouvant également faire foi. Une partie à un contrat conclu en violation du

premier alinéa ne pourra se prévaloir d'une disposition en langue étrangère qui porterait préjudice à la partie à laquelle elle est opposée.

ANNEXE II

Objet : Circulaire relative à l'emploi de la langue française du 25 avril 2013

Depuis l'ordonnance de Villers-Cotterêts qui, en 1539, a fait du français la langue de l'administration et de la justice jusqu'à l'inscription en 1992 dans notre Constitution de la disposition selon laquelle « *La langue de la République est le français* », notre pays s'est construit dans un rapport étroit à la langue française.

Nous disposons aujourd'hui d'un cadre législatif et réglementaire qui crée les conditions d'exercice d'un droit au français dont nos concitoyens tirent parti dans leur vie quotidienne. Ce droit participe de notre démocratie dans la mesure où il garantit un égal accès à l'information et au savoir. Parce qu'il est dépositaire de notre pacte social, l'État a une responsabilité particulière dans la promotion et application de ce droit.

Aussi, je crois utile de rappeler un certain nombre de principes républicains touchant à la fonction première de l'usage du français par administration, qui est de contribuer à la cohésion de notre pays autour d¹une langue partagée.

Par ailleurs, j'entends placer la langue française au cœur de la politique de modernisation de l'État, en développant et valorisant ses ressources et en lui donnant les meilleures chances de prospérer dans l'univers numérique.

De l'héritage que nous a légué l'histoire, il importe que nous fassions un outil d'ouverture au monde. On ne saurait défendre ou promouvoir le français hors de nos frontières sans en favoriser l'usage dans notre pays lui-même, à commencer par l'ensemble des représentants de l'État.

1/ Le cadre législatif et réglementaire en faveur du français engage l'ensemble du Gouvernement

Je vous invite à veiller au respect des textes qui encadrent l'emploi de notre langue dans la société car, quel que soit le domaine d¹activité concerné (consommation, éducation, entreprise, sciences, culture, audiovisuel), c'est notre tissu social qui est fragilisé si ces textes ne sont pas strictement observés. Un rapport du Gouvernement dresse chaque année pour le Parlement un bilan de la situation de la langue française. J'ai souhaité en préfacier la dernière édition pour mieux mettre en évidence la dimension par nature interministérielle de la politique du français.

Ce document a vocation à éclairer les orientations ou les mesures que chacune et chacun d'entre vous peut être amené à prendre dans les différents domaines où la place de notre langue est en jeu. Je vous engage à le nourrir de données précises et circonstanciées afin d'assurer la bonne information des parlementaires, attentifs à l'action du Gouvernement en faveur du français.

2/ Organiser la dimension linguistique de l'action publique contribue à sa modernisation.

Notre langue est à même d'exprimer toutes les réalités contemporaines et de désigner les innovations qui ne cessent de voir le jour dans les sciences et les techniques.

En privilégiant systématiquement son emploi dans les différents outils de communication dont elles disposent (site internet, signalétique, nom de marque ou de service, campagne publicitaire ...), vos administrations contribuent à l'épanouissement de la relation de confiance entre la langue et le citoyen.

Un vocabulaire français clair et précis permet en outre de prévenir des contentieux ou de lever des ambiguïtés dans les échanges ou les négociations. Son emploi dans des secteurs où notre savoir-faire et notre expertise sont reconnus (environnement, défense, automobile, aéronautique ...) permet aussi de conforter nos intérêts économiques et stratégiques.

L'ensemble des termes retenus dans le cadre du dispositif interministériel d'enrichissement de la langue française sont réunis dans la base de données *France Terme*, riche de plus de 6 000 mots. Je vous rappelle que ce vocabulaire spécialisé s'impose à vos administrations et aux établissements placés sous leur tutelle. Il doit aussi être à la disposition de tous nos concitoyens soucieux de l'usage et de l'évolution de notre langue.

A cet égard, les hauts fonctionnaires de terminologie et de néologie sont chargés, au sein des ministères dont ils relèvent, de veiller à la diffusion de ce vocabulaire de référence. Ils jouent aussi un rôle de conseil auprès des services sur toute question ayant trait à l'emploi du français. Je souhaite consolider leur rôle en élargissant leur mission d'animation, de conseil et de soutien à l'ensemble des questions ayant trait à l'emploi du français.

3/ Quelques principes simples doivent régir l'emploi du français en situation de communication internationale

Qu'ils représentent officiellement notre pays au sein d'une organisation multilatérale, qu'ils interviennent en tant qu'experts dans un groupe de travail international ou qu'ils soient impliqués dans une relation de travail avec un partenaire étranger, les agents de l'État sont de plus en plus souvent amenés à s'exprimer dans un cadre international.

Il importe que, dans ces différentes situations, ils utilisent de façon systématique le français dès lors qu'une interprétation dans notre langue est disponible. Et lorsque le statut de notre langue le permet, il leur faut exiger cette interprétation, afin d'avoir l'assurance d'être compris. Si tel n'est pas le cas, ils pourront, selon leur compétence, choisir de s'exprimer dans la langue maternelle de leur interlocuteur, dans un souci de valorisation de la diversité linguistique.

Il ne sera fait usage d'une langue tierce qu'en ultime recours. Car si cette solution peut satisfaire des besoins usuels de communication, elle s'avère souvent insuffisante pour des échanges approfondis qui nécessitent que nos points de vue soient parfaitement exprimés et compris de nos interlocuteurs.

Dans certains cas, même si nos partenaires étrangers ne se sentent pas suffisamment à l'aise pour s'exprimer en français, ils ont néanmoins une connaissance passive de notre langue. Et de la même manière, nos représentants peuvent être en mesure de

comprendre une ou plusieurs langues de communication internationale, sans pour autant être capables de s'exprimer avec facilité dans lesdites langues. Cette situation peut inciter à proposer un mode de communication qui établit une plus grande égalité dans l'échange : chacun, dès lors qu'il comprend la langue de son partenaire, peut s'exprimer dans la sienne.

4/ L'interprétation et la traduction favorisent la circulation des idées et des savoirs

Dans toutes les réunions ou conférences internationales organisées en France à l'initiative d'un service de l'État ou d'un de ses établissements, je vous demande de veiller à la mise en place d'une interprétation, car celle-ci garantit la pertinence et la profondeur des échanges.

Nos administrations ont grand intérêt à recourir à la traduction, qui sert doublement notre pays. Elle contribue à la promotion dans le monde de nos savoirs, de notre expertise et de notre culture et, inversement, elle facilite le travail de veille et d'observation dans des domaines stratégiques (technologies, sécurité, défense...). Si la traduction automatique ou assistée par ordinateur peut satisfaire des besoins de traduction pressants ou massifs, je vous rappelle que seul le recours à des traducteurs professionnels permet de restituer avec précision la portée normative ou l'imprégnation culturelle d'un texte.

J'attends de chacun d'entre vous un engagement personnel dans la mise en œuvre de ces principes républicains et de bonne gouvernance.

ANNEXE III

Règlement intérieur de la Commission européenne (extraits)

Article 17

L'authentification des actes adoptés par la Commission

1. Les actes adoptés en réunion sont joints de façon indissociable, dans la ou les langues dans lesquelles ils font foi, à une note récapitulative établie lors de la réunion de la Commission au cours de laquelle ils ont été adoptés. Ces actes sont authentifiés par les signatures du président et du secrétaire général apposées sur la dernière page de la note récapitulative.
2. Les actes non législatifs de la Commission visés à l'article 297, § 2, TFUE et adoptés par procédure écrite sont authentifiés par les signatures du président et du secrétaire général apposées sur la dernière page de la note récapitulative visée au paragraphe précédent, à moins que ces actes ne nécessitent une publication et une date d'entrée en vigueur qui ne peuvent attendre la prochaine réunion de la Commission. Aux fins de cette authentification, une copie des notes journalières mentionnées à l'article 16 du présent règlement intérieur est jointe de façon indissociable à la note récapitulative visée au paragraphe précédent.

Les autres actes adoptés par procédure écrite et les actes adoptés par procédure d'habilitation conformément à l'article 12 et à l'article 13, § 1 et 2, du présent règlement intérieur sont joints de façon indissociable, dans la ou les langues dans lesquelles ils font

foi, à la note journalière mentionnée à l'article 16 du présent règlement intérieur. Ces actes sont authentifiés par la signature du secrétaire général apposée sur la dernière page de la note journalière.

3. Les actes adoptés par procédure de délégation ou par subdélégation sont joints de façon indissociable, au moyen de l'application informatique prévue à cet effet, dans la ou les langues dans lesquelles ils font foi, à la note journalière mentionnée à l'article 16 du présent règlement intérieur. Ces actes sont authentifiés par une déclaration d'auto certification signée par le fonctionnaire subdélégué ou délégué conformément à l'article 13, § 3, à l'article 14 et à l'article 15 du présent règlement intérieur.
4. Au sens du présent règlement intérieur, on entend par "langues faisant foi" toutes les langues officielles de l'Union européenne, sans préjudice de l'application du règlement (CE) n°920/2005 du Conseil lorsqu'il s'agit d'actes de portée générale et, pour les autres, celles de leurs destinataires. *ANNEXE IV Règlement intérieur du Conseil*¹⁶² (extraits)

Article 14

Délibérations et décisions sur la base de documents et projets établis dans les langues prévues par le régime linguistique en vigueur

1. Sauf décision contraire prise par le Conseil à l'unanimité et motivée par l'urgence, le Conseil ne délibère et ne décide que sur la base de documents et projets établis dans les langues prévues par le régime linguistique en vigueur.
2. Chaque membre du Conseil peut s'opposer au délibéré si le texte des amendements éventuels n'est pas établi dans celles des langues visées au paragraphe 1 qu'il désigne.

¹⁶² 2004/338/CE, Euratom

ANNEXE V

(une actualisation des régimes d'interprétation au sein des instances préparatoires du Conseil est prévue en 2017)

b. Régimes d'interprétation au sein des instances préparatoires du Conseil

- **interprétation intégrale** : "F"
- **interprétation sur demande** : "R"
- **interprétation non demandée** : "N"
- **aucune interprétation** : "Z"
- **interprétation fournie par la Commission** : "C"

COMITÉS INSTITUÉS PAR LES TRAITÉS		Interprétations
A.1	Comité des représentants permanents (Corepe) a) 2ème partie b) 1ère partie	Article 1er paragraphe 1, point c
A.2	Comité économique et financier	C
A.3	Comité de l'emploi	C
A.4	Comité de la politique commerciale a) Membres titulaires b) Membres suppléants c) Experts (ATSI, services et investissements, reconnaissance mutuelle)	R R R
A.5	Comité politique et de sécurité	Z
A.6	Comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure (COSI)	F
A.7	Comité de la protection sociale	C

COMITÉ INSTITUÉ PAR DÉCISION INTERGOUVERNEMENTALE		
A.8	Comité spécial Agriculture (CSA)	F
COMITÉS INSTITUÉS PAR ACTE DU CONSEIL		
A.9	Comité militaire (CMUE)	Z
A.10	Comité chargé des aspects civils de la gestion des crises	N
A.11	Comité de politique économique	C
A.12	Comité des services financiers	R
A.13	Comité de sécurité a) INFOSEC (AQUA, experts) b) Experts GNSS c) Groupes d'homologation de sécurité	Z

GROUPES ÉTROITEMENT ASSOCIÉS AU COREPER		
A.14	Groupe Antici	Z
A.15	Groupe Mertens	Z
A.16	Groupe des Amis de la présidence	N

CONSEILLERS/ATTACHÉS		
A.18	Conseillers/Attachés	N

AFFAIRES GÉNÉRALES		
B.1	Groupe "Affaires générales"	Z
B.2	<i>N'existe plus.</i>	
B.3	Groupe à haut niveau "Asile et migration"	F
B.4	Groupe horizontal "Drogue"	F
B.5	Groupe "Actions structurelles"	R

- *interprétation intégrale : "F"*
- *interprétation sur demande : "R"*
- *interprétation non demandée : "N"*
- *aucune interprétation : "Z"*
- *interprétation fournie par la Commission : "C"*

AFFAIRES GÉNÉRALES		
B.6	Groupe "Régions ultrapériphériques"	N
B.7	Groupe "Questions atomiques" .	R
B.8	Groupe "Statistiques"	R
B.9	Groupe "Information"	N
B.10	<i>N'existe plus. Remplacé par B21</i>	
B.11	Comité de coordination des systèmes d'information et de communication - Experts	Z
B.12	Groupe "Codification législative"	R
B.13	Groupe des juristes-linguistes	Z
B.14	Groupe "Cour de justice"	R
B.15	Groupe "Statut"	R
B.16	Groupe "Nouveaux immeubles"	N
B.17	Groupe ad hoc sur le suivi des conclusions du Conseil du 26 avril 2004 concernant Chypre	R
B.18	Groupe ad hoc sur le mécanisme de coopération et de vérification pour la Bulgarie et la Roumanie	R
B.19	Groupe "Elargissement et pays menant des négociations d'adhésion à l'UE"	Z
B.20	Groupe ad hoc sur la rédaction du Traité d'adhésion avec la Croatie	Z
B.21	Groupe "Législation en ligne"	R
RELATIONS EXTÉRIEURES / SÉCURITÉ ET DÉFENSE / DÉVELOPPEMENT		
C.1	Groupe des conseillers pour les relations extérieures - Sanctions	Z
C.2	Groupe "Droit international public» - Cour pénale internationale(CPI)	Z
C.3	Groupe "Droit de la mer"	N
C.4	Groupe "Nations Unies"	Z
C.5	Groupe "OSCE et Conseil de l'Europe"	Z
C.6	Groupe "Droits de l'homme"	Z
C.7	Groupe "Relations transatlantiques"	N
C.8	<i>N'existe plus.</i>	
C.9	Groupe "Europe orientale et Asie centrale"	N
C.10	Groupe "AELE"	N
C.11	Groupe "Région des Balkans occidentaux"	Z
C.12	Groupe ad hoc "Processus de paix au Moyen-Orient"	N
C.13	Groupe "Moyen-Orient/Golfe"	N
C.14	Groupe "Mashreq/Maghreb"	N
C.15	Groupe "Afrique"	Z
C.16	Groupe "ACP"	N
C.17	Groupe "Asie/Océanie"	N
C.18	Groupe "Amérique latine"	N
C.19	Groupe "Terrorisme (aspects internationaux)"	Z
C.20	Groupe "Non-prolifération"	Z
C.21	Groupe "Exportations d'armes conventionnelles"	Z

C.22	Groupe "Désarmement global et maîtrise des armements"	Z
C.23	Groupe "Biens à double usage"	R
C.24	Groupe "Exportations d'armes conventionnelles"	N
C.25	Groupe politico-militaire	Z
C.26	Groupe de travail militaire (groupe CMUE)	Z
C.27	Groupe "Questions commerciales"	R
C.28	Groupe "Système de préférences généralisées"	R
C.29	<i>Transféré à D.11</i>	
C.30	Groupe "Coopération au développement"	N
C.31	Groupe "Préparation des conférences internationales sur le développement"	N
C.32	Groupe "Aide humanitaire et aide alimentaire"	N
C.33	Groupe "Produits de base"	R
C.34	Groupe "Affaires consulaires"	Z
C.35	Groupe "Affaires administratives et protocole PESC"	Z
C.36	Groupe Nicolaïdis	Z
C.37	<i>N'existe plus</i>	
C.38	Groupe "Application de mesures spécifiques en vue de lutter contre le terrorisme"	Z

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

D.1	Groupe "Ressources propres"	R
D.2	Groupe des conseillers financiers	N
D.3	Groupe "Services financiers" <ul style="list-style-type: none"> - Systèmes de garantie des dépôts - Systèmes d'indemnisation des investisseurs - Transport d'euros en espèces - Vente à découvert - Produits dérivés négociés de gré à gré - Conglomérats financiers - SEPA - Omnibus 2 	F
D.4	Groupe "Questions fiscales" <ul style="list-style-type: none"> a) Fiscalité indirecte (TVA, droits d'accises, taxation de l'énergie) b) Fiscalité directe (y compris taxation de l'épargne, des intérêts et des redevances) 	F
D.5	Groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)" <ul style="list-style-type: none"> a) Sous-groupe A b) Sous-groupe B c) Sous-groupe (questions anti-abus liées aux transferts de bénéficiaires en entrée ou en sortie et incompatibilités entre les systèmes fiscaux) 	F
D.6	Groupe de haut niveau	R
D.7	Comité budgétaire	R
D.8	Groupe "Lutte anti-fraude"	R
D.9	Groupe « Assurances »	R
D.10	Groupe ad hoc sur la gouvernance économique	R
D.11	Groupe "Crédits à l'exportation"	R

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES		
E.1	Comité stratégique sur l'immigration, les frontières et l'asile (CSIFA)	F
E.2	Groupe "Intégration, migration et éloignement"	F
E.3	Groupe "Visas"	R
E.4	Groupe "Asile"	F
E.5	<i>N'existe plus</i>	
E.6	Groupe "Frontières"	F
E.7	Groupe "Questions de droit civil"	F
E.8	<i>N'existe plus. (Fusionné avec E.17 et E.18 dans E.27)</i>	
E.9	<i>N'existe plus. (Fusionné avec E.17 et E.18 dans E.27)</i>	
E.10	<i>N'existe plus.</i>	
E.11	<i>N'existe plus.</i>	
E.12	Groupe "Terrorisme"	R
E.13	Groupe "Coopération douanière"	R
E.14	Groupe "Coopération en matière pénale"	F
E.15	Groupe "Droit pénal matériel"	F
E.16	<i>N'existe plus.</i>	
E.17	<i>N'existe plus. (Fusionné dans E.27)</i>	
E.18	<i>N'existe plus. (Fusionné dans E.27)</i>	
E.19	<i>N'existe plus. (Fusionné dans E.28)"</i>	
E.20	<i>N'existe plus.</i>	
E.21	Groupe "Protection civile"	R
E.22	Groupe "Droits fondamentaux, droits des citoyens et libre circulation des personnes" ¹⁶³	R
E.23	Groupe "Échange d'informations et protection des données"	R
E.24	Groupe JAI-RELEX	Z
E.25	CATS (Comité de coordination dans le domaine de la coopération policière et judiciaire en matière pénale)	F
E.26	Groupe "Application de la loi" (autrefois E.10 et E.11)	F
E.27	Groupe « Affaires Schengen » (autrefois E.17 et E.18)	R
E.28	Groupe "Questions générales, y compris l'évaluation"	F

AGRICULTURE / PÊCHE		
F.1	Groupe à haut niveau "Agriculture"	R
F.2	Groupe "Structures agricoles et développement rural" a) Agriculture et environnement b) Développement rural c) Structures agricoles d) Îles de la mer Égée	R
F.3	Groupe "Questions agricoles horizontales" a) Simplification de la PAC b) Renforcement des contrôles	R

¹⁶³Cf. réunion du Coreper (2^{ème} partie) du 27 avril 2005 (doc. 8457/05 CRS CRP 20). Le 17 décembre 2009, le Coreper a décidé de charger ce groupe de toutes les questions relatives aux droits fondamentaux et aux droits des citoyens, y compris la libre circulation des personnes, les négociations sur l'adhésion de l'Union à la CEDH et le suivi à donner aux rapports de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE. Au besoin, le groupe devrait pouvoir se réunir en différentes formations, en fonction des questions figurant à l'ordre du jour. Groupe rendu permanent par le Coreper le 17 décembre 2009 (cf. doc. 17653/09).

F.4	Groupe "Promotion des produits agricoles"	R
F.5	Groupe "Ressources génétiques agricoles"	R
F.6	Groupe "Qualité des aliments" a) Agriculture biologique b) Indications géographiques et appellations d'origine c) Attestations de spécificité	R
F.7	Groupe "Produits d'origine animale" a) Viande bovine b) Viande ovine et caprine c) Viande porcine d) Œufs et volaille e) Lait et produits laitiers f) Apiculture et miel	R
F.8	Groupe "Grandes cultures" a) Céréales b) Oléagineux c) Riz d) Protéagineux e) Fourrages séchés f) Semences	R
F.9	Groupe "Sucre et isoglucose"	R
F.10	Groupe "Fruits et légumes" a) Bananes b) Fruits et légumes frais c) Fruits et légumes transformés d) Pommes de terre	R
F.11	Groupe "Huile d'olive"	R
F.12	Groupe "Vins et alcools" a) Vins b) Vins aromatisés c) Boissons spiritueuses d) Alcool e) OIV	R
F.13	Groupe "Produits végétaux spécialisés" a) Floriculture b) Houblon c) Tabac d) Fibres textiles	R
F.14	Groupe "Marchandises hors annexe I"	R
F.15	Groupe "Questions agrofinancières" a) Questions agromonétaires b) AGRIFIN	R
F.16	Groupe "Forêts"	R

F.17	Groupe "Questions agricoles" a) Étiquetage des produits agricoles transformés b) Aliments pour animaux c) Semences et plants d) Organismes nuisibles e) Résidus de pesticides f) Pesticides/produits phytopharmaceutiques g) Droit d'obtenteur h) OGM	R
F.18	Groupe des chefs des services phytosanitaires	R
F.19	Groupe "Phytosanitaire" a) Protection et inspection b) Plants et matériel de multiplication c) Groupe Roosendaal	R
F.20	Groupe des chefs des services vétérinaires	R
F.21	Groupe des experts vétérinaires a) Santé publique b) Santé animale c) Bien-être des animaux d) Zootechnie e) Produits de la pêche f) Groupe de Potsdam	R
F.22	Groupe "Coordination" a) FAO b) OCDE	R
F.23	Groupe "Codex Alimentarius"	R
F.24	Groupe "Politique extérieure de la pêche"	R
F.25	Groupe "Politique intérieure de la pêche"	R
F.26	Groupe des directeurs généraux de la pêche	R
F.27	<i>N'existe plus.</i>	
F.28	<i>N'existe plus.</i>	
F.29	Group ad hoc sur les OGM	R

COMPÉTITIVITÉ (marché intérieur, industrie, recherche)		
G.1	Groupe "Compétitivité et croissance"	R
G.2	Groupe "Marchés publics"	R
G.3	Groupe "Propriété intellectuelle" a) Brevets b) Droit d'auteur c) Conception d) Marques	F R R R
G.4	Groupe "Droit des sociétés"	R
G.5	<i>N'existe plus (cf. D9).</i>	
G.6	Groupe "Établissement et services"	R

G.7	Groupe "Harmonisation technique" a) Normalisation b) Véhicules à moteur (marché intérieur; international) c) Machines d) Produits de construction e) Substances dangereuses	R
G.8	Groupe "Union douanière" a) Législation et politique douanières b) Tarif douanier commun	R
G.9	<i>N'existe plus (Transféré à E.23)</i>	R
G.10	<i>N'existe plus (Transféré à I.5)</i>	
G.11	<i>N'existe plus.</i>	
G.12	Groupe "Concurrence"	R
G.13	Groupe "Recherche"	R
G.14	Groupe conjoint "Recherche/Questions atomiques"	R
G.15	<i>N'existe plus. (Devenu G.21)</i>	
G.16	<i>N'existe plus.</i>	
G.20	<i>N'existe plus</i>	
G.21	Comité de l'Espace européen de la recherche (CEER)	R
G.22	Groupe "Espace"	R
TRANSPORTS / TÉLÉCOMMUNICATIONS / ÉNERGIE		
H.1	Groupe "Transports terrestres"	R
H.2	Groupe "Transports maritimes"	R
H.3	Groupe "Aviation"	R
H.4	Groupe "Transports - Questions intermodales et réseaux"	R
H.5	Groupe "Télécommunications et société de l'information"	R
H.6	Groupe "Postes"	R
H.7	Groupe "Énergie"	R
H.8	<i>N'existe plus.</i>	
EMPLOI ET POLITIQUES SOCIALES SANTÉ ET CONSOMMATION		
I.1	Groupe "Questions sociales"	R
I.2	Groupe "Santé publique"	R
I.3	Groupe "Protection et information des consommateurs"	F
I.4	Groupe "Produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux"	R
I.5	Groupe « Produits alimentaires »	R
ENVIRONNEMENT		
J.1	Groupe "Environnement"	R
J.2	Groupe "Environnement International"	R
ÉDUCATION, JEUNESSE ET CULTURE ET SPORT		
K.1	Comité de l'éducation	R
K.2	Groupe "Jeunesse"	R
K.3	Comité des affaires culturelles	R
K.4	Groupe "Audiovisuel"	R
K.5	Groupe « Sport »	R

Liste des documents essentiels du Conseil devant faire l'objet d'une traduction systématique dans les langues de travail

- Projets législatifs, à certaines étapes importantes ¹⁶⁴ de leur élaboration ;
- Les ordres du jour du Conseil ;
- Les notes point « A » et leurs addendas ;
- Les documents adressés au Conseil pour adoption ou discussion et dont le numéro de référence figure à l'ordre du jour du Conseil¹⁶⁵ ;
- Les avis du service juridique ;
- Les procès-verbaux des sessions du Conseil¹⁶⁶ ;
- Les réponses du Conseil à des questions écrites du Parlement ou à des questions orales avec débat ;
- Les déclarations de la présidence au nom de l'Union ;
- Dans la mesure du possible, les communiqués de presse pour les sessions du Conseil ;
- Les télex envoyés dans le cadre de la procédure écrite ;
- Les manuels destinés à l'usage des services nationaux des Etats membres¹⁶⁷ ;
- Les conclusions de la présidence du Conseil européen.

Par dérogation à l'article 14 du règlement intérieur, les documents énumérés ci-après ne sont pas traduits dans toutes les langues :

- *Programmes des travaux et rapports annuels produits par les instances et agences de l'UE.* Ces documents ne sont fournis que dans les langues dans lesquelles les agences en question les transmettent;
- *Ordres du jour commentés pour les conseils ou comités d'association ou de coopération et autres réunions avec des pays tiers.* Ces documents doivent être fournis dans la langue de leur rédaction;
- *Réponse à des demandes d'accès à des documents présentées par de particuliers.* Ces documents sont disponibles dans leur langue de rédaction et dans celle de la personne à qui la réponse est envoyée ;
- *Sauf dans quelques cas dûment justifiés, les documents non législatifs classés CONFIDENTIEL UE ou ayant un niveau de classification supérieur.* Le but est de diminuer la vulnérabilité de ces documents. Il appartiendra aux directeurs généraux de déterminer dans quels cas il est justifié de traduire ces textes.

¹⁶⁴ Outre la présentation de la proposition en question par la Commission dans toutes les langues, ce point concerne les étapes importantes lors de l'examen de la proposition par le groupe de travail et chaque fois que le dossier est adressé au Coreper et au Conseil, pour autant que les délais fixés par le règlement de procédure soient respectés.

¹⁶⁵ Ce point concerne tous les projets de conclusions et de textes législatifs, les positions communes dans les procédures de codécision et de coopération ainsi que la motivation du Conseil pour leur adoption, et les initiatives d'Etats membres individuels, mais pas les documents purement informatifs, pour autant que les délais fixés par le règlement de procédure soient respectés.

¹⁶⁶ Mais pas les procès-verbaux des sessions des Conseils d'association et de coopération.

¹⁶⁷ Par exemple, l'Instruction consulaire commune adressée aux représentations diplomatiques et consulaires de carrière et le Manuel commun pour le contrôle des frontières extérieures.

ANNEXE VII

Règlement intérieur du Parlement européen (*extraits*)

Article 29

Publicité des décisions du Bureau et de la Conférence des présidents

1. Les procès-verbaux du Bureau et de la Conférence des présidents sont traduits dans les langues officielles, imprimés et distribués à tous les députés et sont accessibles au public, à moins qu'à titre exceptionnel, le Bureau ou la Conférence des présidents n'en décide autrement pour préserver le secret, pour les raisons définies à l'article 4, paragraphes 1 à 4, du règlement (CE) n° 1049/2001 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne certains points des procès-verbaux.

Article 61

Communication de la position du Conseil

1. La communication de la position du Conseil, conformément à l'article 294 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, a lieu lorsque le Président en fait l'annonce en séance plénière. Le Président procède à cette annonce, après réception des documents contenant la position proprement dite, de toutes les déclarations faites au procès-verbal du Conseil lorsque celui-ci a adopté la position, des raisons qui ont conduit le Conseil à l'adopter et de la position de la Commission, dûment traduits dans les langues officielles de l'Union européenne. L'annonce par le Président est faite au cours de la période de session suivant la réception de ces documents.

Article 142

Urgence

2. Dès que le Président est saisi d'une demande de discussion d'urgence, il en informe le Parlement. Le vote sur cette demande a lieu au début de la séance suivant celle au cours de laquelle la demande a été annoncée, à condition que la proposition sur laquelle porte la demande ait été distribuée dans les langues officielles. Lorsqu'il y a plusieurs demandes sur un même sujet, l'adoption ou le rejet de l'urgence porte sur toutes les demandes se rapportant à ce sujet.

Article 146

Langues

1. Tous les documents du Parlement sont rédigés dans les langues officielles.
2. Tous les députés ont le droit, au Parlement, de s'exprimer dans la langue officielle de leur choix. Les interventions dans une des langues officielles sont interprétées simultanément dans chacune des autres langues officielles et dans toute autre langue que le Bureau estime nécessaire.
3. L'interprétation est assurée, au cours des réunions de commission et de délégation, à partir des langues officielles utilisées et exigées par les membres titulaires et suppléants de la commission ou de la délégation concernée, et vers ces langues.
4. Au cours des réunions de commission ou de délégation en dehors des lieux habituels de travail, l'interprétation est assurée à partir des langues des membres qui ont confirmé leur assistance à la réunion, et vers ces langues. Ce régime peut être exceptionnellement assoupli avec l'accord des membres de l'un ou de l'autre de ces organes. En cas de désaccord, le Bureau tranche.

Lorsqu'il apparaît, après la proclamation des résultats d'un vote, que les textes rédigés dans les différentes langues ne sont pas exactement concordants, le Président décide de la validité du

résultat proclamé en vertu de l'article 171, paragraphe 5. S'il valide le résultat, il détermine la version qui doit être considérée comme adoptée. La version originale ne peut toutefois pas toujours être considérée comme le texte officiel, étant donné qu'il peut arriver que les textes rédigés dans les autres langues diffèrent tous du texte original.

Article 201
Droit de pétition

5. Les pétitions doivent être rédigées dans une langue officielle de l'Union européenne.

*
* *

Pour toute information complémentaire :
Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne
Cellule « Présence française dans les institutions européennes »
Tél. : +32 (0) 2 229 82 18 – courrier.bruxelles-dfra@diplomatie.gouv.fr

Premier ministre - Secrétariat général des affaires européennes (SGAE)
Secteur « Présence et Influence françaises dans les institutions européennes »
Tél. : +33 (0) 1 44 87 12 84 – sgae-pif@sgae.gouv.fr



Cadre des Nations Unies pour les langues



Niveaux de compétence langagière des Nations Unies
Harmonisation de l'apprentissage et de l'évaluation
des langues au sein du Secrétariat de l'ONU

Harmonisation de l'apprentissage et de l'évaluation des langues au sein du Secrétariat de l'ONU



En 2018, le Secrétaire général a récompensé le projet «Harmonisation de l'apprentissage et de l'évaluation des langues au sein du Secrétariat des Nations Unies » en lui décernant le Prix du Secrétaire général des Nations Unies dans la catégorie Multilinguisme.

Il a été décerné à la fois au Programme de formation linguistique (LTP) de l'Office des Nations Unies à Genève et au Programme de langues et de communication (LCP) du siège de l'ONU à New York.

Ce projet a été récompensé principalement pour la création du Cadre des Nations Unies pour les langues, un cadre aux vastes implications pour le multilinguisme et décrit dans ce guide.

Introduction

Afin de promouvoir le multilinguisme à travers le système des Nations Unies, le projet pour l'harmonisation dans le domaine des langues est chargé de créer un cadre des Nations Unies pour l'apprentissage et l'évaluation des langues¹ qui soit également applicable aux six langues officielles. L'un des principaux éléments de ce cadre est la définition de quatre niveaux de compétence langagière, spécifiquement adaptés au contexte de l'Organisation des Nations Unies.

Le Cadre et les niveaux de compétence langagière aux Nations Unies (niveaux ONU) visent à assurer la cohérence entre tous les programmes de langue de l'Organisation tout en demeurant souples et adaptables aux réalités locales. Grâce à cet outil, la gestion des programmes de langue sera plus efficace, les compétences langagières plus valorisées et les transitions liées à la mobilité des fonctionnaires et au développement de carrière plus aisées.

¹ Le Cadre de l'ONU pour les langues s'appuie sur les travaux d'institutions gouvernementales, en particulier l'American Council on the Teaching of Foreign Languages (ACTFL), le Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens et le Conseil de l'Europe (les Lignes directrices des Compétences ACTFL, les niveaux de compétence linguistique canadiens, le Cadre européen commun de référence pour les langues).

À propos du guide

Le présent guide a pour but d'aider à mieux comprendre les niveaux ONU, chacun étant développé sur la base des acquis du niveau précédent. Chaque niveau ONU est défini par un descripteur global et quatre descripteurs spécifiques qui peuvent être lus comme un tout. On peut aussi consulter d'abord les descripteurs globaux, puis les descripteurs spécifiques, ou suivre l'évolution d'un descripteur spécifique au fil des niveaux.

Le guide contient :

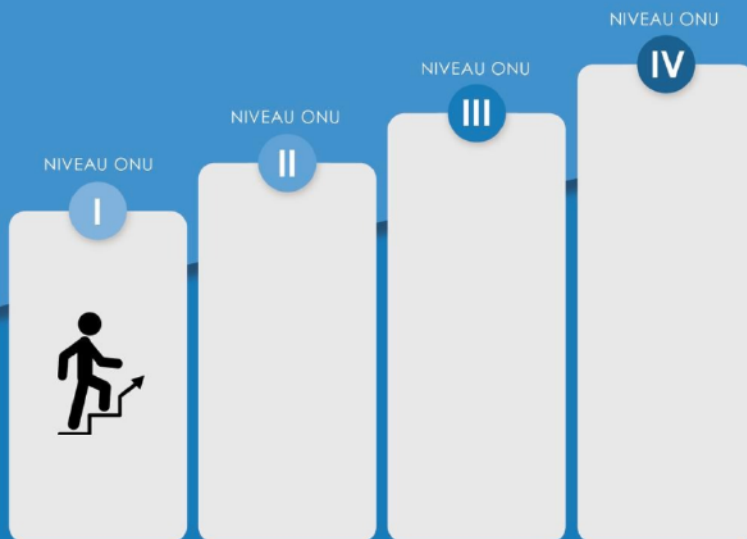
- Les descripteurs pour chacun des quatre niveaux ONU, c'est-à-dire le descripteur global et les descripteurs spécifiques pour les quatre activités langagières : réception écrite, réception orale, production et interaction orales, et production et interaction écrites ;
- Un glossaire des termes qui sont employés dans les descripteurs et qui peuvent prêter à interprétation.

Bien qu'il existe d'autres interprétations et définitions de ces termes, l'acception retenue est celle définie dans le glossaire. Le glossaire explique l'utilisation spécifique des termes dans le contexte des descripteurs.

Les personnes intéressées auront accès à des informations supplémentaires et des exemples concrets. À cet égard, elles sont invitées à consulter régulièrement [le Portail RH](#).

Niveaux de compétence langagière

À chaque niveau de compétence langagière, les fonctionnaires de l'ONU sont appelés à agir en tant qu'acteurs sociaux dans des contextes multilingues et multiculturels très divers. À ce titre, ils sont amenés à utiliser leurs compétences plurilingues et pluriculturelles pour enrichir leur répertoire langagier et culturel, et à faciliter et promouvoir une communication et une coopération réussies au sein de l'Organisation.



Descripteurs globaux par niveau ONU de compétence langagière



La/le membre du personnel

- utilise la langue de manière simple, dans des situations et des contextes peu exigeants de la vie quotidienne, sur des sujets courants ou prévisibles dans les domaines personnel, public et professionnel, au sein de l'Organisation ;
- possède des compétences langagières de base et utilise une connaissance limitée des conventions sociales pour répondre à des besoins de communication simples ;
- comprend de manière limitée si une action ou une réponse est requise et dispose d'une autonomie relative pour le faire ;
- a généralement besoin de ressources, de modèles ou de matricules ou d'une aide extérieure pour se préparer, s'assurer d'avoir compris le message ou remédier à la communication.

DE BASE



La/le membre du personnel

- utilise la langue avec une aisance et une précision relatives, dans des contextes et des situations de la vie quotidienne, sur des sujets ordinaires ou généraux dans les domaines personnel, public et professionnel, au sein de l'Organisation ;
- possède une gamme satisfaisante de compétences langagières et pragmatiques et de connaissances des conventions sociales pour répondre aux besoins généraux ordinaires de communication ;
- comprend si une quelconque action ou réponse est requise et dispose d'une autonomie suffisante pour le faire ;
- a souvent besoin de ressources et de modèles ou d'une aide extérieure pour se préparer, s'assurer d'avoir compris le message et améliorer ou faciliter la communication.

INTERMÉDIAIRE



La/le membre du personnel

- utilise la langue efficacement, avec une grande aisance et un niveau élevé de correction, dans des contextes et des situations variés, sur une grande diversité de sujets généraux dans les domaines personnel, public et professionnel, au sein de l'Organisation ;
- possède une grande gamme de compétences langagières et pragmatiques et de connaissances des conventions sociales pour répondre à la plupart des besoins de communication ;
- traite de manière autonome et suffisante la plupart des actions requises ;
- utilise des ressources pour confirmer et affiner l'interprétation et améliorer la communication.

AVANCÉE



La/le membre du personnel

- utilise la langue avec efficacité et souplesse et avec une aisance, une correction et une précision systématiquement élevées. Communique dans une multitude de situations et de contextes exigeants, voire défavorables ou imprévisibles, sur une large gamme de sujets, y compris des sujets très spécifiques ou sensibles, dans les domaines personnel, public et professionnel, au sein de l'Organisation ;
- maîtrise une vaste gamme de compétences langagières et pragmatiques et de connaissances des conventions sociales pour répondre à tout besoin de communication ;
- traite toute action requise et en assure le suivi de manière appropriée et assurée ;
- utilise des ressources pour perfectionner la communication en y apportant un haut degré de précision.

D'EXPERTISE

NIVEAU ONU I

Compétence langagière de base



La/le membre du personnel

- utilise la langue de manière simple, dans des situations et des contextes peu exigeants de la vie quotidienne, sur des sujets courants ou prévisibles dans les domaines personnel, public et professionnel, au sein de l'Organisation ;
- possède des compétences langagières de base et utilise une connaissance limitée des conventions sociales pour répondre à des besoins de communication simples ;
- comprend de manière limitée si une action ou une réponse est requise et dispose d'une autonomie relative pour le faire ;
- a généralement besoin de ressources, de modèles ou de matrices ou d'une aide extérieure pour se préparer, s'assurer d'avoir compris le message ou remédier à la communication.



Activités de RÉCEPTION ÉCRITE

- comprend le message principal et trouve des informations précises, souvent à l'aide de supports visuels ou d'une connaissance du contexte, dans des textes factuels simples, clairs et de genres peu diversifiés.



Activités de RÉCEPTION ORALE

- comprend, souvent à l'aide de supports visuels et/ou d'une connaissance du contexte, le message principal de textes énoncés clairement avec un débit lent ou moyen en registre standard et dans des conditions favorables ;
- requiert généralement la répétition ou la reformulation.



Activités de PRODUCTION ET INTERACTION ORALES

- participe, avec un certain effort, à des échanges simples, brefs et courants, qui nécessitent souvent l'aide de l'interlocuteur ou l'interlocutrice ;
- produit des textes oraux simples et brefs, avec préparation.



Activités de PRODUCTION ET INTERACTION ÉCRITES

- rédige des textes, des notes et des messages simples et courts, et produit des textes plus longs en s'aidant de ressources et d'outils divers ;
- tient une correspondance quotidienne simple.

6

NIVEAU ONU II

Compétence langagière intermédiaire



La/le membre du personnel

- utilise la langue avec une aisance et une précision relatives, dans des contextes et des situations de la vie quotidienne, sur des sujets ordinaires ou généraux dans les domaines personnel, public et professionnel, au sein de l'Organisation ;
- possède une gamme satisfaisante de compétences langagières et pragmatiques et de connaissances des conventions sociales pour répondre aux besoins généraux ordinaires de communication ;
- comprend si une quelconque action ou réponse est requise et dispose d'une autonomie suffisante pour le faire ;
- a souvent besoin de ressources et de modèles ou d'une aide extérieure pour se préparer, s'assurer d'avoir compris le message et améliorer ou faciliter la communication.



Activités de RÉCEPTION ÉCRITE

- comprend le sens général du message et repère les principales conclusions et les détails les plus pertinents de textes factuels simples, écrits clairement et de genres différents.



Activités de RÉCEPTION ORALE

- comprend le sens général du message et repère les principales conclusions dans des textes en registre standard énoncés avec un débit moyen ;
- requiert souvent la répétition ou la reformulation d'un mot ou d'une phrase.



Activités de PRODUCTION ET INTERACTION ORALES

- participe sans effort aux échanges courants, fait des déclarations et exprime des opinions personnelles ;
- produit, avec ou sans préparation, des textes oraux d'une longueur courte à moyenne ;
- transmet les points clés contenus dans une communication orale ou écrite.



Activités de PRODUCTION ET INTERACTION ÉCRITES

- rédige ou prépare des textes courts de genres différents sur des sujets concrets ;
- dans les échanges écrits, répond d'une manière appropriée en utilisant les conventions de la langue écrite ;
- transmet les points clés contenus dans une communication orale ou écrite.

7

NIVEAU ONU III

Compétence langagière avancée



La/le membre du personnel

- utilise la langue efficacement, avec une grande aisance et un niveau élevé de correction, dans des contextes et des situations variés, sur une grande diversité de sujets généraux dans les domaines personnel, public et professionnel, au sein de l'Organisation ;
- possède une grande gamme de compétences langagières et pragmatiques et de connaissances des conventions sociales pour répondre à la plupart des besoins de communication ;
- traite de manière autonome et adéquate la plupart des actions requises ;
- utilise des ressources pour confirmer et affiner l'interprétation, et améliorer la communication.



Activités de RÉCEPTION ÉCRITE

- comprend la plupart des textes écrits de genres et de longueurs différents, en repérant les principales informations, les détails les plus pertinents, le ton et les points de vue exprimés, tant implicitement qu'explicitement ;
- comprend les expressions idiomatiques et imagées les plus couramment utilisées, ainsi que les références socioculturelles explicites.



Activités de RÉCEPTION ORALE

- comprend le sens général et repère les informations essentielles, les détails les plus pertinents ainsi que le ton et les points de vue exprimés, tant implicitement qu'explicitement, de textes énoncés clairement, avec un débit moyen ou rapide, dans une variété de registres standard et dans des contextes modérément exigeants ou des environnements bruyants ;
- requiert occasionnellement la répétition d'un mot ou d'une phrase.



Activités de PRODUCTION ET INTERACTION ORALES

- participe naturellement à divers types d'échanges, fait valoir des opinions et répond à différents points de vue ;
- produit des textes oraux clairs, bien structurés et suffisamment détaillés, et de différentes durées ;
- transmet et résume efficacement les principales informations contenues dans une communication orale ou écrite.



Activités de PRODUCTION ET INTERACTION ÉCRITES

- rédige des textes clairs et bien structurés de genres différents ;
- dans les échanges écrits, répond en étant capable de s'adapter au registre et au style de la situation de communication ;
- transmet et résume avec efficacité les principales informations contenues dans une communication orale ou écrite.

8

NIVEAU ONU IV

Compétence langagière d'expert(e)



La/le membre du personnel

- utilise la langue avec efficacité et souplesse et avec une aisance, une correction et une précision systématiquement élevées; communique dans une multitude de situations et de contextes exigeants, voire défavorables ou imprévisibles, sur une large gamme de sujets, y compris des sujets très spécifiques ou sensibles, dans les domaines personnel, public et professionnel, au sein de l'Organisation ;
- maîtrise une vaste gamme de compétences langagières et pragmatiques et de connaissances des conventions sociales pour répondre à tout besoin de communication ;
- traite toute action requise et en assure le suivi de manière appropriée et assurée ;
- utilise des ressources pour perfectionner la communication en y apportant un haut degré de précision.



Activités de RÉCEPTION ÉCRITE

- comprend parfaitement des textes écrits, complexes du point de vue linguistique et/ou conceptuel, de genres et de longueurs différents, en saisissant les significations et les subtilités implicites, concrètes ou abstraites, y compris dans des contextes qui ne sont pas familiers ;
- comprend une large gamme d'expressions idiomatiques et imagées et de références socioculturelles.



Activités de RÉCEPTION ORALE

- comprend sans effort notable, en saisissant les subtilités et les significations implicites, des textes complexes du point de vue linguistique et/ou conceptuel, énoncés avec un débit moyen à rapide dans une variété de registres, et ce même dans des situations défavorables ;
- comprend une large gamme d'expressions idiomatiques et imagées et de références socioculturelles.



Activités de PRODUCTION ET INTERACTION ORALES

- participe, sans effort, à des situations de communication exigeantes, fait valoir habilement ses opinions, en s'appuyant sur différentes contributions, prend l'initiative et intervient avec diplomatie ;
- produit une large gamme de textes oraux ayant des finalités différentes ;
- transmet et synthétise l'information contenue dans des textes oraux ou écrits de types et de niveaux de complexité variés.



Activités de PRODUCTION ET INTERACTION ÉCRITES

- participe, sans effort, à des situations de communication exigeantes, fait valoir habilement ses opinions, en s'appuyant sur différentes contributions, prend l'initiative et intervient avec diplomatie ;
- produit une large gamme de textes oraux ayant des finalités différentes ;
- transmet et synthétise l'information contenue dans des textes oraux ou écrits de types et de niveaux de complexité variés.

9

Glossaire

TERME	DÉFINITION
Acteur social	Considérés comme des acteurs sociaux, les apprenants/usagers d'une langue sont des membres de la société qui ont des tâches à exécuter dans des circonstances et un environnement donnés. Ces tâches sont souvent langagières, mais pas exclusivement. Les acteurs sociaux collaborent, négocient le sens, parviennent au consensus et communiquent efficacement à l'oral et à travers diverses formes textuelles, développant ainsi à la fois des compétences plurilingues et pluriculturelles et des stratégies de communication.
Aisance	La capacité d'utiliser une langue automatiquement, spontanément et avec assurance, si bien que l'objectif de communication est atteint sans entraîner de tensions indues pour les personnes concernées.
Approprié	Qui convient ou est adapté à une situation ou à un ensemble de circonstances particulières.
Contexte/ Situation	Contexte : Renvoie aux circonstances de niveau « macro » qui entourent un acte de communication – moment, lieu, statut des interlocuteurs et autres facteurs qui influent sur l'interaction. Un groupe de contextes constitue un domaine. Situation : Renvoie aux fonctions communicatives de niveau « micro » qui ont lieu dans un contexte.
Correction	La correction fait référence à l'utilisation correcte du système langagier par les apprenants, y compris leur utilisation de la grammaire et du vocabulaire et leur prononciation.
Courant/ Quotidien	Courant : Se dit le plus souvent des situations ou des contextes familiers ou fréquents. Quotidien : Se dit d'éléments de communication verbale et non verbale assimilables à des formules, qui peuvent être exécutés automatiquement, telles les tâches répétitives.
Domaine	Le domaine est l'espace dans lequel l'interaction ou la communication a lieu. Le Cadre de l'ONU pour les langues considère trois domaines : le domaine personnel, le domaine public et le domaine professionnel, au sein de l'Organisation. Les domaines doivent être vus comme relevant avant tout du contexte de l'ONU. <ul style="list-style-type: none"> – Le domaine personnel concerne les relations interpersonnelles, les pratiques sociales individuelles, les discussions avec des collègues ou des amis sur des sujets personnels, comme les goûts, les passe-temps, le logement, la famille, etc. – Le domaine public désigne les activités qui se déroulent dans l'espace public et qui s'étendent à l'espace public, y compris les transactions de diverses natures, telles les démarches administratives, les relations avec les services publics, les activités culturelles et les loisirs, etc. – Le domaine professionnel englobe tout ce qui concerne les activités d'une personne dans l'exercice de sa profession, principalement en rapport avec les organisations internationales. Il comprend également des éléments éducatifs, surtout ceux qui sont liés à la formation et au développement.

10

TERME	DÉFINITION
Efficacité	La capacité de communiquer le message voulu aussi efficacement que possible, et ce, dans le registre approprié à la situation.
Facilité	La capacité de parvenir à un bon résultat sans grande difficulté ou effort.
Général/ Ordinaire	Général : Qui n'est pas spécialisé ou limité du point de vue du sujet, de l'application ou de l'activité. Véhicule également l'idée d'accessibilité à un large public. Ordinaire : Banal ; qui n'est nullement différent, spécial ou inattendu. Véhicule également l'idée d'activités familières, fréquentes et quotidiennes.
Matrices/ Modèles	Matrice : Un texte ou une mise en page très structurée, dont le contenu généralement minimal est la seule chose qui est modifiée et qui peut être utilisé pour créer des copies ou des textes nouveaux. Modèle : Un texte, par exemple un courriel, un article, un enregistrement, etc., qui peut servir à la composition de textes similaires.
Multilinguisme	Aux fins du présent Cadre, le multilinguisme n'est pas seulement compris comme le concept de la coexistence de plusieurs langues dans une société ou une organisation. Il inclut également le point de vue de l'utilisateur, tel que décrit par le Conseil de l'Europe sous le terme de plurilinguisme, soit la connaissance interconnectée des langues et la possibilité de passer de l'une à l'autre pour faciliter la communication, en fonction de la situation.
Ordinaire/ Général	(voir : Général/Ordinaire)
Points clefs	Ce sont les idées principales ou les plus saillantes d'un texte. Il est possible de comprendre les points clefs d'un texte sans nécessairement comprendre tous les détails de ce texte.
Précision	La précision englobe la correction, mais dépasse la simple absence d'erreurs pour inclure l'exactitude et la spécificité.
Quotidien/ Courant	(voir : Courant/Quotidien)
Ressources	Toute source qui contribue à mieux préparer, comprendre ou produire un message langagier. Exemple des ressources les plus couramment utilisées : <ul style="list-style-type: none"> – Les ouvrages faisant autorité ou les ouvrages officiels, dictionnaires, encyclopédies, glossaires, etc. ; – Les outils tels que la reconnaissance vocale, les logiciels de correction, les références en ligne, etc. ; – Les personnes qui apportent leur aide ou formulent des appréciations sur le message langagier.

11

TERME	DÉFINITION
Résumer/ Transmettre	Résumer : Reformuler succinctement les principales idées contenues dans un texte écrit ou oral. Transmettre : Recevoir et transférer des informations.
Satisfaisant	Acceptable en qualité ou en quantité.
Situation/ Contexte	(voir : Contexte/Situation)
Souplesse	La capacité d'improviser et d'adapter facilement et sans préparation ses compétences communicatives langagières aux différentes circonstances, dont le registre (formel, informel, etc.), le contexte social (neutre, ironique, etc.) et le vocabulaire (technique, vernaculaire, etc.).
Standard (parlé et écrit)	La langue standard est généralement comprise et utilisée par un grand nombre de personnes. Elle est habituellement codée par des ouvrages de référence et utilisée principalement dans des contextes semi-formels et formels ainsi que dans le discours public, aussi bien oral qu'écrit.
Sujet	Le sujet est la question ou la situation considérée. Par souci de clarté, "sujet" pourrait être remplacé par "thème" qui est un concept plus général.
Textes	Une suite de mots écrits ou parlés de n'importe quelle longueur, formant un tout pour exprimer un message unifié. Exemples de textes écrits : rapports, propositions, mémorandums, lettres, courriels, communiqués de presse, messages, bulletins, affiches, essais, etc. Exemples de textes oraux : nouvelles, entretiens, dialogues, monologues (discours ou conférence, par exemple), conversations téléphoniques, débats, etc.
Transmettre/ Résumer	(voir : Résumer/Transmettre)

12

Cadre des Nations Unies pour les langues
Niveaux de compétence langagière des Nations Unies
 Harmonisation de l'apprentissage et de l'évaluation des langues

Programme de langues et communication (LCP), Siège des Nations Unies
 Programme de formation linguistique (LTP), Office des Nations Unies à Genève

Document du Cadre des Nations Unies pour les langues
https://hr.un.org/sites/hr.un.org/files/LF_Part_I_FR_v1.6_0.pdf
<https://learning.unog.ch/fr/node/1301#position9>

Questionnaire d'enquête

Mission de recherche doctorale sur le thème « Politique linguistique éducative du français de la diplomatie, des relations internationales dans l'écosystème numérique ».

Dans le cadre d'un doctorat en Sciences du langage portant sur les politiques linguistiques éducatives du français de la diplomatie dans l'écosystème numérique, nous vous remercions de votre collaboration en participant à ce travail de recherche. Merci de répondre spontanément aux questions qui suivent et de nous renvoyer le questionnaire à l'adresse suivante : mffelimellon@gmail.com

1- Que représente le français pour vous dans le contexte de la diplomatie ?

Le français comme toute autre langue est un moyen de communication. C'est une langue officielle utilisée au cours des différents forums et rencontres internationales et bien évidemment aux Nations Unies. Le français se veut un instrument de travail au service de la diplomatie car depuis il est jugé plus précis et plus subtil. Il est inutile de préciser que le français étant la langue officielle du Togo, c'est elle qui est utilisée dans les communications diplomatiques du pays.

2- Quelle est la visée du français dans les relations internationales ?

Plusieurs acteurs des relations internationales partagent le français comme langue de communication. Certains se sont même regroupés à ce propos pour former l'Organisation Internationale de la Francophonie au sein de laquelle ils constituent une communauté de langues qui partage des valeurs et des principes notamment la promotion de la démocratie, des droits de l'homme, du multiculturalisme etc.... Entre universalisme et particularisme, le français joue sa partition contributive à répondre par le dialogue aux défis et enjeux que posent les relations entre états d'une part et celles entre les États et les autres acteurs de la vie internationale d'autre part. Cependant, le français est aujourd'hui menacé par l'Anglais qui semble devenir la langue usuelle (ou par

défait) de travail dans les organisations internationale. La visée du français serait de reconquérir son statut privilégié de langue diplomatique.

3- Le français garde-t-il son statut de langue diplomatique ?

Certes, l'anglais est adopté comme la première langue internationale. Le Chinois, eu égard à l'influence grandissante de la Chine dans les relations internationales, figure parmi les langues les plus parlées. C'est l'une des six langues officielles des Nations Unies et l'une de ses deux langues de travail. Elle est la cinquième langue la plus parlée au monde. Elle a surtout une place de choix en Afrique où résident près de la moitié de ses locuteurs. Elle est toujours très active dans le monde diplomatique africain mais comme dit plus haut, elle se doit de conserver ce statut, pour continuer par exister.

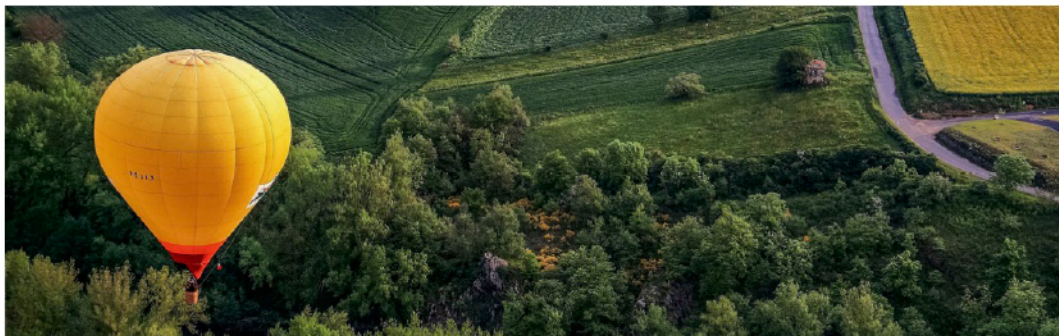
4- Quel est le registre de langue en diplomatie ?

La pratique de la diplomatie est empreinte de courtoisie, d'éloquence et d'élégance. Elle suppose une parfaite maîtrise de la langue dans laquelle on s'exprime. Par conséquent, les expressions triviales doivent être exclues. Un registre soutenu paraît plus convenable. Toutefois et compte tenu des très bonnes relations d'amitiés que peuvent entretenir des personnalités, il n'est pas moins vrai qu'elles recourent à un style courant qui traduit mieux la cordialité de leur relation.

Document 7 Questionnaire d'enquête auprès du ministère des affaires étrangère



COURS DE FRANÇAIS DE SPÉCIALITÉ



PARLER DE L'ACTUALITÉ (B2-C1)

NOUVEAU COURS

- ◆ **Format:** En présentiel
- ◆ **Niveau:** B2-C1
- ◆ **Dates du cours:** 09 septembre—29 novembre 2019
- ◆ **Jours et horaire:** **Lundi de 17h30 à 19h30 ou mercredi de 18h à 20h**
- ◆ **Durée:** 24 heures
- ◆ **Dates d'inscription:** 27 mai - 18 juin 2019
- ◆ **Critères d'admission:** Niveau 8 et plus (B2 au test de placement)
- ◆ **Prix (si applicable):** 350 CHF
- ◆ **Professeur:** Sophie Touchais
Sophie Touchais
- ◆ **Informations administratives:**
CLM_language@un.org

- **Objectif**

Ce cours vise à développer la conversation informelle et l'expression de l'opinion au niveau B2-C1 sur des thèmes d'actualité.

- **Contenu**

Ce cours porte sur l'actualité internationale. Une revue de presse de 30mn sera suivie d'un approfondissement des sujets choisis, sur lesquels vous réagirez avec conviction et précision. Vous apprendrez à synthétiser les informations et à répondre aux arguments d'autrui.

- **Approche / méthodologie**

À partir de documents authentiques issus des médias francophones, nous discuterons de l'actualité internationale de la semaine. Vous élargirez votre vocabulaire et les différents registres de l'argumentation. Vous approfondirez les sujets d'actualité choisis en commun et développerez votre aisance à l'oral.

- **Évaluation**

Évaluation formative des progrès réalisés pendant le trimestre. Participation à un minimum de 7 cours.

Plus d'information sur: <http://learning.unog.ch/>

Séances	Objectifs	Sous objectifs (préciser les objectifs linguistiques)	Ce que fait l'apprenant : activité (donnez les consignes des activités)	Durée	Média utilisés	Outils Moodle utilisés	Ce que fait l'enseignant
Module 1 Correspondance diplomatique	Prendre contact Présenter les Lettres de créance	-Saluer quelqu'un -Vouvoyer /tutoyer -Téléphoner -Donner la date -Prendre rendez-vous -Dire l'heure -Exprimer un souhait -indiquer la chronologie -Utiliser le temps présent de l'indicatif -Utiliser les articles et/ou prépositions + nom de pays/ville	Activité 1(a) Transformez les phrases en utilisant le tutoiement et réécrivez le texte	15 mn	Vidéo1 fiche outil photos vidéo1 Fiche outil civilités Titre de civilité Formules Video2	Jmatch	Corrige
			b) Transformez les phrases en utilisant le vouvoiement (On parle à un collègue qu'on connaît peu) réécrivez les phrases	20mn		Choix multiple	Feedback
			Activité 2 Discrimination [Y]/[u] page 13 Fiche outil (graphie des sons ci-dessus)	15mn		Choix multiple	
			Activité 3(CE) Choisissez les mots et expressions ci-dessous et faites-les correspondre aux actions (passées Présent, ou futur) qu'ils introduisent	20mn		Texte à trous	Remédiation
			Activité 4 (CE) Quelle carrière et où ? Complétez le texte par la préposition ou article convenable, si nécessaire.	20mn			
			Activité 5 (PO) a) Regarder cette vidéo: « présentation des lettres de créance au chef de l'Etat..... » et faites les activités 6 et 7	30mn		Nanogong	Feedback
			- du titre ou du utiliser le bon titre de civilité en fonction rang d'une personne.	30mn		Jquiz	
			Activité6(PE) vous êtes ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de votre pays accrédité auprès de:(Pape,Vatican); (Reine Angleterre);(Roi	45mn		Correspondance	
						Jmatch	

	Identifier et caractériser les documents diplomatiques	<p>- Ecouter et comprendre rédiger</p> <p>-Utiliser les mots appropriés</p> <p>-Faire correspondre les noms aux verbes</p> <p>- Utiliser les compléments du nom</p> <p>-Traits caractéristiques des documents diplomatiques</p> <p>-Repérer les constructions avec</p> <p>l'infinitif Participe passé/adjectif/ Participe présent} +à /de + infinitif</p> <p>verbales verbe + nom propre</p> <p>nominales nom + adjectif</p> <p>prépositionnelles -adjectifs verbaux -adverbes</p>	<p>Maroc);(président de la république Togo.Seychelles France) Complétez le texte suivant pour présenter vos lettres de créance dans les cas indiqués (précisez es formules): lien texte suivant 2 possibilités de présentation</p> <p>Activité 7 (PO) Enregistrez-vous Prononcer les paroles du rituel des lettres de créance que vous venez d'obtenir dans l'activité 6 et enregistrer votre production orale.</p> <p>Activité 8(CO) Regarder la vidéo, écouter et compléter le texte par les mots ou expressions manquants</p> <p>Activité9(CE) Compléter le texte ci-dessous à l'aide des mots suivants</p> <p>Activité 10(CE) Trouver le verbe qui correspond au nom. Construction verbale</p> <p>Activité 11 (CE) a)Retrouver dans chaque phrase le complément du nom et recopier le (sans faire de fautes, sinon la réponse sera fausse) b) Compléter avec une de ces prépositions pour avoir des compléments du nom</p> <p>Activité 1 document A Compléter les cases par les formes françaises convenables (Règles de construction morphosyntaxique)</p> <p>Activité 2 document B Complétez les cases par les formes françaises convenables (Règles de construction morphosyntaxique.</p>	<p>15mn</p> <p>15mn</p> <p>15mn</p> <p>15mn</p> <p>20mn</p> <p>20mn</p> <p>30mn</p>	<p>Fiches outil renforcement et maîtrise de la langue (formation du complément du nom)</p> <p>Page web lien</p>	<p>Appariement</p> <p>Appariement</p> <p>Appariement</p> <p>Appariement</p> <p>Appariement</p> <p>Appariement</p>	<p>Feedback</p> <p>Feedback</p>
--	--	--	---	---	--	---	---------------------------------

<p style="text-align: center;">2) Documents authentiques</p>			<p>Activité 3 document C Complétez les cases par les formes françaises convenables (Règles de construction morphosyntaxique)</p>		<p>Document B Traité de Rome, 1957</p> <p>Document C Traité de Maastricht, 1991</p>	<p style="text-align: center;">Composition</p>	<p style="text-align: center;">Feedback</p> <p style="text-align: center;">Correction</p> <p style="text-align: center;">Évaluation</p>
---	--	--	---	--	---	--	---

Tableau 4 Tableau synoptique présentant les modules et séquences du cours

**TABLEAUX ET DESCRIPTIONS PRESENTANT LES ACTIVITES COMPORTEMENTALES,
SITUATIONS ET INTERLOCUTEURS DES FORMES DE COMMUNICATION OFFICIELLES EN
MILIEUX DIPLOMATIQUES**

Activités comportementales	Activités / fonctions langagières dominantes														
	Demander / donner des informations	Demander l'avis de qu'un	Solliciter l'aide	Protester contre	Suggérer	Réclamer	Négocier	Demander la prise de dispositions	Porter à la connaissance de...	Conseiller/consulter	Remplir des formulaires et exploiter les informations recueillies	Rédiger un texte très stéréotypé	Enregistrer un acte	Faire acte de légalisation d'une signature	Engager/entretenir/interrompre un échange
<p>1. Sur le plan juridique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ faciliter les rapports des ressortissants avec les autorités locales : douane police etc... ➤ effectuer différents actes notariés ou juridiques : ex enregistrer des dépositions jurées ; effectuer des actes de « plein pouvoir » comme testaments ou donation. <p>2. Sur le plan de l'état civil :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ enregistrer les naissances, les décès, les mariages, etc., ➤ délivrer des papiers officiels (passeports, statut bancaire) ou faire une traduction et une légalisation de signature de ces documents. <p>3. Sur le plan maritime :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ procéder à des immatriculations provisoires des navires battants pavillons du pays. <p>4. Sur le plan social :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ assister un malade, un prisonnier, un ressortissant en danger, ➤ rapatrier des personnes dépourvus de moyens, des malades, des naufragés <p>5. Sur le plan économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ assister les établissements industriels/commerciaux de son pays installés en France, négocier des accords en leur faveur. 															

Tableau 5 contact avec les ressortissants : activités comportementales et Activités / fonctions langagières dominantes

Activités comportementales

Canaux / types de discours

Activités comportementales	Canaux / types de discours															
	R ressortissants	Quai d' Orsay	Autorités compétentes : Ministère-mairie-tribunaux	Établissements divers : banques	Professions libérales	Lettre administrative	Lettre officielle	Note verbale	Mé morandum...	Procès-verbal	Textes administratifs, legislatifs, juridiques	Formulaires(remplir)	Papiers officiel/ certification attestation	Fax-correspondance	Entretien face à face	Entretien téléphonique
<p>1. Sur le plan juridique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ faciliter les rapports des ressortissants avec les autorités locales : douane police etc... ➤ effectuer différents actes notariés ou juridiques : ex enregistrer des dépositions jurées ; effectuer des actes de « plein pouvoir » comme testaments ou donation. <p>2. Sur le plan de l'état civil :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ enregistrer les naissances, les décès, les mariages, etc., ➤ délivrer des papiers officiels (passeports, statut bancaire) ou faire une traduction et une légalisation de signature de ces documents. <p>3. Sur le plan maritime :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ procéder à des immatriculations provisoires des navires battants pavillons du pays. <p>4. Sur le plan social :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ assister un malade, un prisonnier, un ressortissant en danger, ➤ rapatrier des personnes dépourvus de moyens, des malades, des naufragés <p>5. Sur le plan économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ assister les établissements industriels/commerciaux de son pays installés en France, ➤ négocier des accords en leur faveur. 																

Tableau 6 Contact avec les ressortissants : activités comportementales/canaux et types de discours

INTERACTIONS & SITUATIONS DE COMMUNICATION

Activités et fonctions langagières dominantes

Ministère des affaires étrangères

1. Soulever/discuter/résoudre des questions de politique internationales : ex demander au gouvernement français de soutenir un projet de résolution au conseil de sécurité de l'ONU
 2. Être en relation avec l'administration du pays « hôte »⁷
 3. Négocier/signer un traité/accord dans le cadre de la coopération politique, technique, économique, culturelle :
 - Proposer l'ouverture des négociations,
 - Constituer un dossier de travail en préparant un rapport technique (en collaboration avec les autorités compétentes de son pays),
 - Négocier les dispositions réciproques en commission mixtes,
 - Proposer un projet d'accord,
 - Signer l'accord et faire une déclaration commune sur la convention signée
 4. Préparer la visite d'un chef d'état/d'un ministre :
 - établir le programme : accueil, entretiens officiels, réceptions
 Inventorier les sujets à discuter (analyse politique de la situation mondiale) et organiser les contacts avec les media (conférences de presse, interview, etc)

Demander/fournir des informations	Demander un service/remercier pour service rendus	Protester contre	Exposer	Comparer	Proposer	Parler de causes et conséquences	Déclarer sa position et défendre son point de vue	Analyser/synthétiser	Adopter des dispositions	Déclarer	Exprimer des projets/intentions	Adopter/réfuter une idée/argument	Préciser	Commenter	Consulter/conseiller qu'un	Solliciter le soutien/aide	Exprimer des relations entre les faits	Conclure	Atténuer ses propos	Repérer les intentions de son interlocuteur	Modéliser son discours	Prendre l'initiative/garder le contact/clôre un échange
-----------------------------------	---	------------------	---------	----------	----------	----------------------------------	---	----------------------	--------------------------	----------	---------------------------------	-----------------------------------	----------	-----------	----------------------------	----------------------------	--	----------	---------------------	---	------------------------	---

	5. Remettre un message du ministre des affaires étrangères ou du chef de l'Etat à son homologue étranger et vice versa.																				
Ambassades	6. Echanger des points de vue sur : la situation politique de deux pays ; la situation politique internationale ; les intérêts économiques respectifs.																				
Personnalités Politiques françaises	7. Echanger des points de vue sur la situation politico-économique nationale et/ou internationale, dans le but de protéger ou de négocier les intérêts de deux pays ou des pays tiers																				

Tableau 7 Contacts politico-économiques : interactions / situations de communication et fonctions langagières dominantes¹⁶⁸

¹⁶⁸Le français dans le monde No 197 Novembre-Décembre 1985, Hachete/Larousse *Pratique des relations internationales en français* Deuxième partie : Écrit : de l'analyse de discours aux pratiques pédagogiques Maro P. Michaelides / Chypre

Interactions & situations de communication

Canaux / types de discours

Interactions & situations de communication		Note ²	Note verbale ²	Mémemorandum	Dépêche	Lettre officielle	Rapport	Document de travail	Texte administratifs, juridique, législatifs	Procès-verbal d'une réunion de travail	Projet d'accord	Déclaration	Communiqué de presse	Correspondance	Entretien face à face	Entretien au téléphone
		Ministère des affaires étrangères	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soulever/discuter/résoudre des questions de politique internationales : ex demander au gouvernement français de soutenir un projet de résolution au conseil de sécurité de l'ONU 2. Être en relation avec l'administration du pays « hôte » 7 3. Négocier/signer un traité/accord dans le cadre de la coopération politique, technique, économique, culturelle : <ul style="list-style-type: none"> -Proposer l'ouverture des négociations, -Constituer un dossier de travail en préparant un rapport technique (en collaboration avec les autorités compétentes de son pays), -Négocier les dispositions réciproques en commission mixtes, -Proposer un projet d'accord, -Signer l'accord et faire une déclaration commune sur la convention signée 4. Préparer la visite d'un chef d'état/d'un ministre : <ul style="list-style-type: none"> -établir le programme : accueil, entretiens officiels, réceptions Inventorier les sujets à discuter (analyse politique de la situation mondiale) et organiser les contacts avec les media (conférences de presse, interview, etc) 5. Remettre un message du ministre des affaires étrangères ou du chef de l'Etat à son homologue étranger et vice versa. 													
Ambassades	<ol style="list-style-type: none"> 6. Echanger des points de vue sur : la situation politique de deux pays ; la situation politique internationale ; les intérêts économiques respectifs. 															

Personnalités politiques françaises	7. Echanger des points de vue sur la situation politico-économique nationale et/ou internationale, dans le but de protéger ou de négocier les intérêts de deux pays ou des pays tiers																
--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Tableau 8 *Contacts politico-économiques : interactions / situations de communication et fonctions langagières dominantes (Suite)*

CORPUS DE DOCUMENTS
MODELES D'INSTRUMENTS DES NATIONS-UNIES

MODELE D'INSTRUMENT DE RETRAIT D'UNE OU DE PLUSIEURS RESERVES

(À signer par le chef d'État, le chef de gouvernement ou le ministre des affaires étrangères)

RETRAIT D'UNE/DE RÉSERVE(S)

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement [nom de l'État] a [ratifié, approuvé, accepté ou adhéré] au [titre et date de l'adoption du traité, de la convention, de l'accord, etc.], le [date],

ET CONSIDÉRANT QUE, à [la ratification, l'approbation, l'acceptation ou l'adhésion] [du traité, de la convention, de l'accord, etc.], le Gouvernement [nom de l'État], a formulé une/des réserve(s) à l'article/aux articles [---] [du traité, de la convention, de l'accord, etc.],

NOUS [nom et titre du chef d'État, du chef de gouvernement ou du ministre des affaires étrangères] déclarons par la présente que le Gouvernement [nom de l'État] retire ladite/lesdites réserves, après les avoir examinées.

EN FOI DE QUOI, nous y avons apposé notre signature et notre sceau officiel.

Fait à [lieu], le [date].

[Signature et titre]

Document 9 modèle d'instrument de retrait d'une ou de plusieurs réserves

MODELE D'INSTRUMENT DERESERVE/DECLARATION

(À signer par le chef d'État, le chef de gouvernement ou le ministre des affaires étrangères)

RÉSERVE / DÉCLARATION

NOUS [nom et titre du chef d'État, du chef de gouvernement ou du ministre des affaires étrangères],

DÉCLARONS PAR LA PRÉSENTE que le Gouvernement [nom de l'État] formule la [réserve / déclaration] suivante en rapport à l'article/aux articles [----] du/de la [titre et date de l'adoption du traité, de la convention, de l'accord, etc.]:

[Substance de la réserve / déclaration]

EN FOI DE QUOI, nous y avons apposé notre signature et notre sceau officiel.

Fait à [lieu], le [date].

[Signature et titre]

**MODELE D'INSTRUMENT DE RATIFICATION, D'ACCEPTATION
ou
D'APPROBATION**

(À signer par le chef d'État, le chef de gouvernement ou le ministre des affaires étrangères)

RATIFICATION/ACCEPTATION/APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE le/la [titre du traité, de la convention, de l'accord, etc.] a été [conclu, adopté, ouvert à la signature, etc.] à [lieu], le [date],

ET CONSIDÉRANT QUE ledit/ladite [traité, convention, accord, etc.], a été signé au nom du Gouvernement [nom de l'État], le [date],

NOUS [nom et titre du chef d'État, du chef de gouvernement ou du ministre des affaires étrangères] déclarons que le Gouvernement [nom de l'État], après avoir examiné [le traité, la convention, l'accord, etc.] en question, [le/la ratifie, l'accepte, l'approuve] et entend sincèrement l'exécuter et en mettre en œuvre les dispositions.

EN FOI DE QUOI, nous avons signé le présent instrument de [ratification, acceptation, approbation], à [lieu] le [date].

[Signature]

MODELE D'INSTRUMENT CONFERANT LES PLEINS POUVOIRS

(À signer par le chef d'État, le chef de gouvernement ou le ministre des affaires étrangères)

PLEINS POUVOIRS

NOUS [nom et titre du chef d'État, du chef de gouvernement ou du ministre des affaires étrangères],

AUTORISONS PAR LA PRÉSENTE [nom et titre] à [signer*¹⁶⁹, ratifier, dénoncer, faire la déclaration suivante en rapport à, etc.] le/la [titre et date du traité, de la convention, de l'accord, etc.], au nom du Gouvernement [nom de l'État].

Fait à [lieu] le [date].

[Signature]

Document 12 modèle d'instrument conférant les pleins pouvoirs

¹⁶⁹Selon les dispositions du traité, il y a deux possibilités : soit [sujet à ratification], soit [sans réserve de ratification]. Les réserves faites à la signature doivent être autorisées par les pleins pouvoirs que le signataire s'est vu conférés.

MODELE D'INSTRUMENT DE MODIFICATION D'UNE OU DE PLUSIEURS RESERVES

(À signer par le chef d'État, le chef de gouvernement ou le ministre des affaires étrangères)

MODIFICATION D'UNE/DE RÉSERVE(S)

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement [nom de l'État] a [ratifié, approuvé, accepté ou adhéré] au [titre et date de l'adoption du traité, de la convention, de l'accord, etc.], le [date],

ET CONSIDÉRANT QUE, à [la ratification, l'approbation, l'acceptation ou l'adhésion] [du traité, de la convention, de l'accord, etc.], le Gouvernement [nom de l'État], a formulé une/des réserve(s) à l'article/ aux articles [---] [du traité, de la convention, de l'accord, etc.],

NOUS [nom et titre du chef d'État, du chef de gouvernement ou du ministre des affaires étrangères] déclarons par la présente que le Gouvernement [nom de l'État], après avoir examiné ladite/lesdites réserves, la/les modifie par la présente comme suit :

[Substance de la modification]

EN FOI DE QUOI, nous y avons apposé notre signature et notre sceau officiel.

Fait à [lieu], le [date].

[Signature et titre]

MODELE D'INSTRUMENT D'ADHESION

(À signer par le chef d'État, le chef de gouvernement ou le ministre des affaires étrangères)

ADHÉSION

CONSIDÉRANT QUE le/la [titre du traité, de la convention, de l'accord, etc.] a été [conclu, adopté, ouvert à la signature, etc.], à [lieu], le [date],

NOUS [nom et titre du chef d'État, du chef de gouvernement ou du ministre des affaires étrangères], déclarons que le Gouvernement [nom de l'État], après avoir examiné [le traité, la convention, l'accord, etc.], adhère [au traité, etc.] en question et a l'intention de l'exécuter et d'en appliquer les dispositions en bonne foi.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé l'instrument d'adhésion à [lieu], le [date].

[Signature]

Environnement numérique interactif / plateforme interactive

Interface & présentation

The screenshot shows the 'Compét@nces' website interface. At the top, there is a green header with the site name 'Compét@nces' on the left, a language dropdown menu set to 'Français (fr)' in the center, and a 'Non connecté.' status on the right. Below the header, there is a search bar with the text 'Search Modules'. The main content area is divided into two columns. The left column is titled 'Vous possédez déjà un compte ?' and contains a login form with fields for 'Nom d'utilisateur' (containing 'admin') and 'Mot de passe' (containing '*****'), a 'Connexion' button, a checked checkbox for 'Se souvenir du nom de l'utilisateur', and a link for 'Connexion anonyme'. The right column is titled 'Première visite sur ce site ?' and contains a registration guide with seven numbered steps and a 'Créer un compte.' button. At the bottom, there is a green footer with navigation icons, the text 'En ligne: 0 Messages personnels: 0', and the status 'Non connecté.'

Figure 8 Interface d'accès à la plateforme interactive du français de la diplomatie

Connecté sous le nom « Admin Utilisateur » (Déconnexion)
Français (fr)

FRA-805 Diplomat@tie



FRANÇAIS DE LA DIPLOMATIE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

Compét@nces est un site pédagogique destiné aux diplomates, fonctionnaires internationaux, collaborateurs d'institutions ou d'organisations internationales, journalistes souhaitant attester de leur compétence à communiquer en français dans le contexte de la diplomatie et des relations internationales, aux enseignants - formateurs et à tout utilisateur de la langue française.

Notamment le site s'adresse aux cadres des organisations internationales ou régionales ayant besoin d'utiliser le français dans leur contexte professionnel ; aux fonctionnaires nationaux susceptibles d'avoir un rôle dans les travaux d'institutions internationales ou européennes.

Ces cours sont adressés à tout le personnel des ambassades, diplomates, conseillers, acteurs d'une entreprise ou ONG œuvrant dans le milieu des relations internationales.

Les politiques linguistiques éducatives s'inscrivent dans une politique d'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans les offres de formation. En se dotant de structures adéquates Multimédias et de Ressources Pédagogiques, qui permettent aux étudiants de profiter d'un espace moderne de formation, de documentation et de communication, la mise à disposition des outils technologiques pour appuyer l'enseignement/Apprentissage.

L'objectif de cet espace est de : préparer les apprenants au média (les guider dans leur navigation), intégrer le Web dans le programme du cours, en vue d'une autonomisation, amener les apprenants à élaborer un cahier de suivi des objectifs visés, des progrès réalisés ou encore proposer des activités novatrices autour des tâches.

Développer l'autonomisation et l'apprentissage des langues de spécialité permettre à chacun d'apprendre selon son rythme, ses objectifs et ses besoins bref le travail en autonomie, améliorer les pratiques de production des supports de cours et renforcer les capacités de coaching en pédagogie et formation.

Catégories de cours

- » Français de spécialité (1)
- » Formation Professionnelle (2)

Tout réduire Tout développer

Rechercher des cours:

Brèves

Se désabonner de ce forum

(Aucune brève n'a encore été publiée)

Professeurs et formateurs expérimentés et intégrés de nouveaux modèles pédagogiques dans leurs pratiques.

Espace de communication basé sur le partage de contenus, adapté aux nouveaux besoins et qui demeure à portée de main de l'apprenant et du Diplomate.

C'est ce nouvel environnement qui assurera à l'apprenant une flexibilité et une certaine autonomie d'apprentissage.

Calendrier

avril 2021

Dj	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Navigation

Administration

- » Réglages page d'accueil
- » Réglages de mon profil
- » Administration du site

Ajouter un bloc

En ligne: 1 Messages personnels: 0
Connecté sous le nom « Admin Utilisateur » (Déconnexion)

Figure 9 Présentation sommaire de la plateforme pédagogique interactive du français de la diplomatie

Connecté sous le nom = Admin Utilisateur - (Déconnexion)

Search Modules

FRA-805 - Français de la diplomatie et des relations internationales

Accueil ▶ Mes cours ▶ Français de spécialité ▶ FRA-805 (3 crédits) Activer le mode édition

Concepteur et tuteur : YEDIBAJOMA M Feliga (Eliadé Bureau, université de Franche-Comté/Besançon). Durée : **32 heures d'activités**. Cibles : **diplomates** et hauts fonctionnaires des organisations internationales, **linguistes didacticiens** ou **pédagogues** impliqués dans l'intégration des TICE aux pratiques pédagogiques. Domaine d'étude : Politiques linguistiques éducatives et environnements numériques ; FOS ; technolécit ; langue de spécialité ; diplomatie.



Forum des nouvelles

Guide pédagogique

Cette partie donne accès aux concepts clés et permet d'explorer le répertoire d'informations liées à la diplomatie et aux relations internationales : des livres, des articles, des revues et une bibliographie exhaustive traitant des thèmes de la diplomatie dans tous ses aspects.

Glossaire: 1 URL: 1 Dossiers: 4

1 - Correspondance diplomatique

Cette partie vous confère des aptitudes à la correspondance diplomatique, des capacités à s'exprimer dans la pratique et à s'approprier la phraséologie des conférences, des débats, des réunions et table ronde.

Compétences de communication en français visées :

organisation et interactions au cours d'une mission (logistique de la mission, activités de la vie quotidienne, écrits professionnels)

Leçons: 2 Test: 1

2 - Organisation stratégique et gestion d'événements

Vous trouvez dans cette partie toute une panoplie de stratégies et de procédures pour l'organisation des réunions, conférences, débats, tables rondes. Bref les présentations, organisation d'une réunion, au sein d'organisations, d'institutions internationales. Communication au cours d'une conférence internationale (exposé, présentation d'un projet, participation à un débat).

Leçons: 4

3 - Service de communication

Vous apprendrez dans cette section comment participer à une réunion de travail, utiliser en situation le vocabulaire et les tournures permettant de débattre sur un thème. Faire une synthèse de réunion en plénière.

Leçon: 1

Orientation post apprentissage

Analyse comparative des niveaux observé et attendu et décision pour aller plus loin.

Consultation: 1

Objectifs spécifiques

Acquérir des connaissances précises sur le monde diplomatique ; maîtriser du vocabulaire des organisations internationales et se perfectionner en terme de - savoir-faire - et de - savoir être - en français de spécialité. Maîtriser l'aspect comportemental et culturel lors des manifestations à caractère officiel (prise de parole dans un cadre formel, fluidité et articulation du discours, richesse et précision lexicale, capacité à apprécier, argumenter, défendre un point de vue, synthétiser...)

Compétences linguistiques

Production d'une allocution, un discours, Conduite de débat, réunion Décrire des exigences Simulation une conférence internationale Rédaction d'un rapport, un discours, un compte-rendu de mission, des instructions, une note.

[Article d'un glossaire](#)

[Navigation](#)

[Administration](#)

[Activités](#)

[Catégories de cours](#)

En ligne: 1 Messages personnels: 0 Connecté sous le nom = Admin Utilisateur - (Déconnexion)

Figure 10 Vue synoptique et Environnement de l'apprentissage

FRA-805 - Français de la diplomatie et des relations internationales

Accueil ► Mes cours ► Français de spécialité ► FRA-805 (3 crédits) ► Orientation post apprentissage

Activer le mode édition

Concepteur et tuteur : YEDIBAHOMA M'Fellga (Eliad Bureau, université de Franche Comté/Besançon). Durée : 32 heures d'activités. Cibles : diplomates et hauts fonctionnaires des organisations internationales, linguistes didacticiens ou pédagogues impliqués dans l'intégration des TICE aux pratiques pédagogiques. Domaine d'étude : Politiques linguistiques éducatives et environnements numériques ; FOS ; technolcete ; langue de spécialité ; diplomatie.



Forum des nouvelles

Guide pédagogique 1 - Correspondance diplomatique ►

Cette partie donne accès aux concepts clés et permet d'explorer le répertoire d'informations liées à la diplomatie et aux relations internationales : des livres, des articles, des revues et une bibliographie exhaustive traitant des thèmes de la diplomatie dans tous ses aspects.

Concepts clés

Longtemps langue de la diplomatie, la langue française a essaimé dans toute l'Europe et a laissé une trace durable dans le vocabulaire diplomatique. Le vocabulaire diplomatique est riche d'une mémoire millénaire, d'anecdotes et de chausse-trapes. Il a ses singularités, voire ses exotismes.

Découvrez les apports notionnels, les méthodes, les méthodologies, les mots utilisés dans la diplomatie. Les intitulés de ces concepts sont hypertextes sur toute page, où ils apparaissent. Consultez-les en cliquant sur les intitulés.

- Dictionnaire du diplomate en ligne
- Documentation sur la diplomatie
- Documentation sur la correspondance
- Guide pratique des missions diplomatiques et consulaires
- Images et vidéos du cours

Ci-après détaillée et scénarisée la **progression pédagogique conseillée** dans cette unité d'enseignement FRA-805, organisée en système d'entrée pour la vérification des préacquis, **expériences de formation** (les sessions qui suivent) et en **orientation post-formation** pour démontrer les compétences acquises et pour aller plus loin.

Cliquez sur le titre de chaque session pour rentrer en classe d'apprentissage. Chaque activité d'apprentissage vous apporte des connaissances tout en vous rendant actif dans votre apprentissage. Lorsque vous achevez une activité, marquez-la comme terminée en cochant la case à droite de son intitulé. Vous construisez ainsi votre degré de progression au sein de l'unité d'enseignement FRA-805.

Articles d'un glossaire

Navigation

Administration

Activités

Catégories de cours

En ligne: 1 Messages personnels: 0

Connecté sous le nom « Admin Utilisateur » (Déconnexion)

Figure Le guide pédagogique

FRA-805 - Français de la diplomatie et des relations internationales

Accueil ► Mes cours ► Français de spécialité ► FRA-805 (3 crédits) ► 2 - Organisation stratégique et gestion d'événements

Activer le mode édition

Concepteur et tuteur : YEDIBAHOMA M'Fellga (Eliad Bureau, université de Franche Comté/Besançon). Durée : 32 heures d'activités. Cibles : diplomates et hauts fonctionnaires des organisations internationales, linguistes didacticiens ou pédagogues impliqués dans l'intégration des TICE aux pratiques pédagogiques. Domaine d'étude : Politiques linguistiques éducatives et environnements numériques ; FOS ; technolcete ; langue de spécialité ; diplomatie.



Forum des nouvelles

Guide pédagogique 1 - Correspondance diplomatique 2 - Organisation stratégique et gestion d'événements ►

Cette partie vous confère des aptitudes à la correspondance diplomatique, des capacités à s'exprimer dans la pratique et à s'approprier la phraséologie des conférences, des débats, des réunions et table ronde.

Compétences de communication en français visées :

organisation et interactions au cours d'une mission (logistique de la mission, activités de la vie quotidienne, écrits professionnels)

- Leçon 1 - Correspondance diplomatique et instruments
- Leçon 2 - Traits caractéristiques des documents diplomatiques - Documents authentiques
- Tests sur les traits caractéristiques des documents diplomatiques

Articles d'un glossaire

Navigation

Administration

Activités

Catégories de cours

En ligne: 1 Messages personnels: 0

Connecté sous le nom « Admin Utilisateur » (Déconnexion)

Leçon 1 Correspondance diplomatique

FRA-805 - Français de la diplomatie et des relations internationales

Accueil ► Mes cours ► Français de spécialité ► FRA-805 (3 crédits) ► 2 - Organisation stratégique et gestion d'événements

Concepteur et tuteur : YEDIBAHOMA M'Felga (Elliadd Bureau, université de Franche Comté/Besançon). Durée : 32 heures d'activités. Cibles : diplomates et hauts fonctionnaires des organisations internationales, linguistes didacticiens ou pédagogues impliqués dans l'intégration des TICE aux pratiques pédagogiques. Domaine d'étude : Politiques linguistiques éducatives et environnements numériques ; FOS ; technolècte ; langue de spécialité ; diplomatie.

Forum des nouvelles

1 - Correspondance diplomatique 2 - Organisation stratégique et gestion d'événements 3 - Service de communication

Vous trouvez dans cette partie toute une panoplie de stratégies et de procédures pour l'organisation des réunions, conférences, débats, tables rondes. Bref les présentations, organisation d'une réunion, au sein d'organisations, d'institutions internationales. Communication au cours d'une conférence internationale (exposé, présentation d'un projet, participation à un débat).

- Leçon 3 - Réunion de travail
- Leçon 4 - Conférence internationale
- Leçon 5 - Table ronde
- Leçon 6 - Le débat

1 - Correspondance diplomatique Aller à... 3 - Service de communication

En ligne: 1 Messages personnels: 0 Connecté sous le nom « Admin Utilisateur » (Déconnexion)

Objectifs spécifiques
Acquérir des connaissances précises sur le monde diplomatique ; maîtriser du vocabulaire des organisations internationales et se perfectionner en terme de - savoir-faire - et de - savoir être - en français de spécialité. Maîtriser l'aspect comportemental et culturel lors des manifestations à caractère officiel (prise de parole dans un cadre formel, fluidité et articulation du discours, richesse et précision lexicale, capacité à apprécier, argumenter, défendre un point de vue, synthétiser...)

Compétences linguistiques
Production d'une allocution, un discours, Conduite de débat, réunion Décrire des exigences Simulation une conférence internationale Rédaction d'un rapport, un discours, un compte-

Leçon 2 Organisation stratégique et gestion d'événements

FRA-805 - Français de la diplomatie et des relations internationales

Accueil ► Mes cours ► Français de spécialité ► FRA-805 (3 crédits) ► 3 - Service de communication

Concepteur et tuteur : YEDIBAHOMA M'Felga (Elliadd Bureau, université de Franche Comté/Besançon). Durée : 32 heures d'activités. Cibles : diplomates et hauts fonctionnaires des organisations internationales, linguistes didacticiens ou pédagogues impliqués dans l'intégration des TICE aux pratiques pédagogiques. Domaine d'étude : Politiques linguistiques éducatives et environnements numériques ; FOS ; technolècte ; langue de spécialité ; diplomatie.

Forum des nouvelles

2 - Organisation stratégique et gestion d'événements 3 - Service de communication Orientation post apprentissage

Vous apprendrez dans cette section comment participer à une réunion de travail, utiliser en situation le vocabulaire et les tournures permettant de débattre sur un thème. Faire une synthèse de réunion en plénière.

- Leçon 7 - Relation avec la presse

2 - Organisation stratégique et gestion d'événements Aller à... Orientation post apprentissage

localhost/moodle/course/view.php?id=26§ion=3 Messages personnels: 0 Connecté sous le nom « Admin Utilisateur » (Déconnexion)

Objectifs spécifiques
Acquérir des connaissances précises sur le monde diplomatique ; maîtriser du vocabulaire des organisations internationales et se perfectionner en terme de - savoir-faire - et de - savoir être - en français de spécialité. Maîtriser l'aspect comportemental et culturel lors des manifestations à caractère officiel (prise de parole dans un cadre formel, fluidité et articulation du discours, richesse et précision lexicale, capacité à apprécier, argumenter, défendre un point de vue, synthétiser...)

Compétences linguistiques
Production d'une allocution, un discours, Conduite de débat, réunion Décrire des exigences Simulation une conférence internationale Rédaction d'un rapport, un discours, un compte-

FRA-805 - Français de la diplomatie et des relations internationales

Accueil ► Mes cours ► Français de spécialité ► FRA-805 (3 crédits) ► Orientation post apprentissage

Concepteur et tuteur : YEDIBAHOMA M'Felga (Elliadd Bureau, université de Franche Comté/Besançon). Durée : 32 heures d'activités. Cibles : diplomates et hauts fonctionnaires des organisations internationales, linguistes didacticiens ou pédagogues impliqués dans l'intégration des TICE aux pratiques pédagogiques. Domaine d'étude : Politiques linguistiques éducatives et environnements numériques ; FOS ; technolècte ; langue de spécialité ; diplomatie.

Forum des nouvelles

3 - Service de communication Orientation post apprentissage

Analyse comparative des niveaux observé et attendu et décision pour aller plus loin.

- Evaluation du cours en ligne pour le stagiaire ou l'apprenant

3 - Service de communication Aller à... Orientation post apprentissage

localhost/moodle/pluginfile.php/16/course/section/13/diplomate.jpeg Messages personnels: 0 Connecté sous le nom « Admin Utilisateur » (Déconnexion)

Objectifs spécifiques
Acquérir des connaissances précises sur le monde diplomatique ; maîtriser du vocabulaire des organisations internationales et se perfectionner en terme de - savoir-faire - et de - savoir être - en français de spécialité. Maîtriser l'aspect comportemental et culturel lors des manifestations à caractère officiel (prise de parole dans un cadre formel, fluidité et articulation du discours, richesse et précision lexicale, capacité à apprécier, argumenter, défendre un point de vue, synthétiser...)

Compétences linguistiques

Leçon 3 Service de communication et orientation post apprentissage

Figure 11 Aperçu général des contenus

FRA-805 - Français de la diplomatie et des relations internationales

Accueil ► Mes cours ► Français de spécialité ► FRA-805 (3 crédits) ► 1 - Correspondance diplomatique ► Leçon 1 - Correspondance diplomatique et Instruments

[Modifier le contenu de la page](#)

Leçon 1 - Correspondance diplomatique et Instruments

Prévisualisation | Modifier | Rapports | Évaluer les compositions

Le score actuel n'est affiché que pour les étudiants. Veuillez vous connecter en tant qu'étudiant pour tester le score actuel.

1 - Mise en contexte spécifique

Cette première partie présente le déroulé des activités liées à la correspondance diplomatique pour le renforcement linguistique dans la pratique des situations de communication en contexte diplomatique. Ceci consiste à reproduire à des fins d'apprentissage les situations de communications comme la présentation des lettres de créance, le débat, la conférence internationale et la table ronde, etc.

La préparation de la **correspondance diplomatique** exige une attention particulière. La portée de chaque mot et de chaque phrase doit être minutieusement pesée. L'élaboration et la publication de documents diplomatiques font partie intégrante du travail quotidien des administrations nationales et permettent à celles-ci de communiquer entre elles et avec l'extérieur.

Images
Cliquez sur le bouton suivant pour accéder à votre apprentissage

Correspondance Diplomatique
Remise_lettres_de_creance.mp4

1.1 - Renforcement linguistique contextuel

La barre de progression ne sera pas affichée, car vous pouvez modifier cette leçon

Menu leçon
 1 - Mise en contexte spécifique
 2 - Lettres de créances et instruments en diplomatie
 3 - Pratique de la diplomatie dans les relations internationales

Navigation 
Administration 

En ligne: 1 Messages personnels: 0 Connecté sous le nom « Admin Utilisateur » (Déconnexion)

FRA-805 - Français de la diplomatie et des relations internationales

Accueil ► Mes cours ► Français de spécialité ► FRA-805 (3 crédits) ► 1 - Correspondance diplomatique ► ...s documents diplomatiques - Documents authentiques

[Modifier le contenu de la page](#)

Leçon 2 - Traits caractéristiques des documents diplomatiques - Documents authentiques

Prévisualisation | Modifier | Rapports | Évaluer les compositions

Le score actuel n'est affiché que pour les étudiants. Veuillez vous connecter en tant qu'étudiant pour tester le score actuel.

Documents authentiques - Corpus documents spécialisés

Note pour le choix des documents

Les produits de ce terrain d'emploi écrit sont les documents spécialisés (au sens plus large : les textes) :
« Nous utilisons la dénomination "texte spécialisé" pour désigner toute communication réalisée dans les langues de spécialité, et la dénomination "document spécialisé" pour désigner les textes spécialisés qui nécessitent une codification formelle très élaborée du point de vue de la description et de l'expression linguistique.

Corpus (documents spécialisés.)
Cliquez sur Médias liés le document en haut à gauche de la page pour vous aider
Cliquez sur le 2.1 pour commencer

2.1 - Analyse des documents authentiques au niveau morpho-syntaxique

La barre de progression ne sera pas affichée, car vous pouvez modifier cette leçon

Menu leçon
 Documents authentiques -
 Corpus documents spécialisés

Médias liés
 Cliquez ici pour afficher

Navigation 
Administration 

En ligne: 1 Messages personnels: 0 Connecté sous le nom « Admin Utilisateur » (Déconnexion)

Figure Activités de mise en contexte spécifique Leçon1 /Les traits caractéristiques des documents diplomatiques Leçon2

FRA-805 - Français de la diplomatie et des relations internationales

Accueil ► Mes cours ► Français de spécialité ► FRA-805 (3 crédits) ► 2 - Organisation stratégique et gestion d'événements ► ... 3 - Réunion de travail et activités diplomatiques

[Modifier le contenu de la page](#)

Leçon 3 - Réunion de travail et activités diplomatiques

[Prévisualisation](#) [Modifier](#) [Rapports](#) [Évaluer les compositions](#)

Réunion de travail

Participer à une réunion de travail

Utiliser en situation le vocabulaire et les tournures permettant de débattre sur le thème (réutiliser le doc sur la langue de la conduite de débats)
Faire une synthèse (2 minutes de temps de parole) pour la réunion plénière.
Apporter des solutions / des réponses

[3.1 - Ordre du jour de la séance](#)

[3.2 - Objectifs](#)

[3.3 - Matériel](#)

[3.4 - Les étapes](#)

Menu leçon

Réunion de travail

Navigation

Administration

FRA-805 - Français de la diplomatie et des relations internationales

Accueil ► Mes cours ► Français de spécialité ► FRA-805 (3 crédits) ► 2 - Organisation stratégique et gestion d'événements ► Leçon 4 - Conférence internationale

Leçon 4 - Conférence internationale

4 - Qu'est ce qu'une conférence internationale ?

La conférence internationale est une réunion internationale de personnes (hommes d'État, diplomates, experts, etc.) pour discuter de questions d'intérêts communs à plusieurs États. La représentation, les sujets traités et la durée varient.

[4.1 - La représentation](#)

[4.2 - les thèmes et leurs durées](#)

[4.3 - Les personnes](#)

Menu leçon

4 - Qu'est ce qu'une conférence internationale ?

Médias liés

[Cliquer ici pour afficher](#)

Navigation

Administration



En ligne: 1 Messages personnels: 0

Connecté sous le nom « Admin Utilisateur »: [Stagiaire\(Retour à mon rôle normal\)](#)

FRA-805 - Français de la diplomatie et des relations internationales

Accueil ► Mes cours ► Français de spécialité ► FRA-805 (3 crédits) ► 2 - Organisation stratégique et gestion d'événements ► Leçon 5 - Table ronde

[Modifier le contenu de la page](#)

Leçon 5 - Table ronde

[Prévisualisation](#) [Modifier](#) [Rapports](#) [Évaluer les compositions](#)

Thème: Le développement de l'Afrique Quels objectifs ? Quelles solutions ?

Participer à une table ronde. Entraîner à la langue de la conduite de débats
Utiliser en situation le vocabulaire permettant de débattre sur ce thème

[5.1 - Le NEPAD](#)

[5.2 - Les origines du NEPAD](#)

[5.3 - Pourquoi le NEPAD?](#)

[5.4 - Les principaux objectifs du NEPAD](#)

Menu leçon

Thème: Le développement de l'Afrique Quels objectifs ? Quelles solutions ?

Navigation

Administration



En ligne: 1 Messages personnels: 0

Connecté sous le nom « Admin Utilisateur »: [\(Déconnexion\)](#)

Leçons 3-4-5

FRA-805 - Français de la diplomatie et des relations internationales

Accueil ► Mes cours ► Français de spécialité ► FRA-805 (3 crédits) ► 2 - Organisation stratégique et gestion d'événements ► Leçon 6 - Le débat

Modifier le contenu de la page

Leçon 6 - Le débat

Prévisualisation | Modifier | Rapports | Évaluer les compositions

Thème du débat : le réchauffement climatique

Participer à un débat
S'entraîner à la langue de la conduite de débats
Utiliser en situation le vocabulaire permettant de débattre sur ce thème

6.1 - Document authentique sur le thème

6.2 - Des - munitions - pour un débat

6.3 - Phraséologie de la négociation

6.4 - Exploitation linguistique

En ligne: 1 | Messages personnels: 0 | Connecté sous le nom « Admin Utilisateur » (Déconnexion)

Menu leçon
Thème du débat : le réchauffement climatique

Navigation

Administration

FRA-805 - Français de la diplomatie et des relations internationales

Accueil ► Mes cours ► Français de spécialité ► FRA-805 (3 crédits) ► 3 - Service de communication ► Leçon 7 - Relation avec la presse

Modifier le contenu de la page

Leçon 7 - Relation avec la presse

Prévisualisation | Modifier | Rapports | Évaluer les compositions

7 - La presse: point culturel et point langue

7.1 - Direction de la communication et de l'information du MAE français - Sous direction de la presse

7.2 - Outils linguistiques pour faire un discours à la presse

7.3 - Simulation d'une mini conférence de presse

7.4 - Communiqués de presse

En ligne: 1 | Messages personnels: 0 | Connecté sous le nom « Admin Utilisateur » (Déconnexion)

Menu leçon
7 - La presse: point culturel et point langue

Navigation

Administration

Leçon 6-7

Figure 12 Présentation générale des leçons

Sitographie

Breton G. (2011), « Mondialisation de l'enseignement supérieur et stratégies internationales », Repères n°06 juin [en ligne depuis juin 2011]. Consulté le 07 janvier 2020. URL :

http://ressources.campusfrance.org/publi_institu/agence_cf/reperes/fr/reperes_06_fr.pdf.

Bulot T. & Blanchet P. (2011), Dynamiques de la langue française au 21^{ème} siècle : une introduction à la sociolinguistique, consulté le 20 janvier 2020. URL :

www.sociolinguistique.fr.

Calvet L.-J. (1999) « Aux origines de la sociolinguistique la conférence desociolinguistique de l'UCLA (1964), Langage et société n°88 [en ligne], pp. 25-57, consulté le 07 février 2020. URL :

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lsoc_01814095_1999_num_88_1_2867.

Castellotti V. & Moore D. (2002), Représentations sociales des langues et enseignements : Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe – De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue [en ligne], Strasbourg : Conseil de l'Europe. Consulté le 25 novembre 2018. URL :

<http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/CastellottiMooreFR.pdf>

Castellotti V. & Moore D. (2010), Valoriser, mobiliser et développer les répertoires plurilingues et pluriculturels pour une meilleure intégration scolaire, [en ligne], Strasbourg : Conseil de l'Europe. Consulté le 02 février 2019. URL :

[http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Source2010_ForumGeneva/4-](http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Source2010_ForumGeneva/4-ValoriserCastellottiMoore_fr.pdf)

[ValoriserCastellottiMoore_fr.pdf](http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Source2010_ForumGeneva/4-ValoriserCastellottiMoore_fr.pdf).

Cavalli M. et Al. (dir.) (2009), L'éducation plurilingue et interculturelle comme projet [en ligne], Strasbourg : Conseil de l'Europe, Division des Politiques Linguistiques.

Consulté le 11 décembre 2019. URL :

http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/LE_texts_Source/EducPlurInter-Projet_fr.pdf.

Coste D. (2008), « Éducation plurilingue et langue de scolarisation », Les Cahiers de l'Acedle vol.5 n° 1 [en ligne], pp. 91-107, consulté le 08 novembre 2011. URL :

http://acedle.org/IMG/pdf/Coste_Cah5-1.pdf.

Coste D. et Al. (dir.) (2009), L'éducation plurilingue et interculturelle comme droit [en ligne], Strasbourg : Conseil de l'Europe, Division des Politiques linguistiques. Consulté le 15 janvier 2013. URL :

http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/LE_texts_Source/EducPlurInter-Droit_fr.pdf

Actes du colloque ÉPAL 2015, en ligne : <http://epal.u-grenoble3.fr>

« Classification des apports d'Internet à l'apprentissage des langues », Alsic, Vol. 1 (2), pp. 133 146. <http://alsic.revues.org>

Référence électronique

Anne-Marie Barrault-Méthy, « Les langues de spécialité au cœur des politiques linguistiques universitaires européennes », *Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité* [En ligne], Vol. XXXII N° 1 | 2013, mis en ligne le 25 mai 2014, consulté le 07 février 2020. URL : <http://journals.openedition.org/apliut/3554> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/apliut.3554>

<https://savoirs.rfi.fr/fr/apprendre-enseigner/geopolitique/numerifos-les-fiches-relations-internationales>

<https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/numerifos/relations-internationales/>

<https://apprendre.tv5monde.com/fr>

<https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/tests-diplomes/se-preparer/tutoriels-dfp/relations-internationales/>

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr>

Table des Matières

REMERCIEMENTS	6
SOMMAIRE.....	9
LISTE DES ACRONYMES ET DEFINITIONS.....	11
RESUME.....	13
ABSTRACT	13
Introduction	15
I- LES TENDANCES DES ORGANISATIONS ET PROPENSION CURRICULAIRE.....	23
A. LES REPRESENTATIONS.....	23
B. DEMARCHE CONTEXTUELLE ET FONDEMENTS DES POLITIQUES LINGUISTIQUES	25
PREMIERE PARTIE : RECHERCHE FONDAMENTALE ET CONCRETE	31
CHAPITRE I - CHAMP PROBLEMATIQUE.....	33
0. PROBLEMATIQUE	33
1. METHODE.....	36
I- POLITIQUES LINGUISTIQUES EDUCATIVES ET LANGUE DE SPECIALITE OU SPECIFIQUE.....	38
1. POLYSEMIE DE LA NOTION DE LANGUES SPECIFIQUES OU LANGAGE SPECIALISE.....	39
1.1. JUSTIFICATION DU CHOIX DU SUJET	41
1.2. HYPOTHESES DE LA RECHERCHE.....	43
1.3. JUSTIFICATION ET CONTEXTE.....	43
1.4. LES FORMATIONS AD 'HOC.....	43
1.5. LES REFERENCES	44
1.6. ACTEURS	44
1.7. DESCRIPTIF GENERAL DES COMPETENCES CONSTITUANT LA CERTIFICATION	45
1.8. HARMONISATION DE NIVEAUX	46
1.9. VALEUR AJOUTEE POUR LA MOBILITE PROFESSIONNELLE ET L'EMPLOI.....	47
1.10. ÉVALUATION / CERTIFICATION	47
1.12. PUBLIC VISÉ PAR LA CERTIFICATION.....	48
1.13. INTERET PERSONNEL.....	48
1.14. INTERET SCIENTIFIQUE.....	48
II- LE CORPUS	49
1. A PROPOS DE NOTRE CORPUS.....	50
2. COLLECTE ET CONSTITUTION DU CORPUS.....	50
III- OBJECTIFS DE LA RECHERCHE	51
CHAPITRE II METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	55
A. AUTOUR DES CONCEPTS OPERATOIRES.....	55
2. LANGUE SPECIALISEE ET TECHNOLECTE.....	55
2.1. RAPPORT OU COEXISTENCE	56
2.1.2 LANGUE DE SPECIALITE ET DISCIPLINE.....	57
2.1.3 LE TECHNOLECTE OU INDICE DE STEREOTYPE.....	59

B. DOMAINES D'ACTIVITES HUMAINES SPECIALISEES OU CHAMPS D'ACTIVITES SPECIFIQUES ET LANGAGES.....	60
C. TRAITS CARACTERISTIQUES DES LANGUES SPECIALISEES	61
2.2 LE FRANÇAIS SUR OBJECTIF SPECIFIQUE ET FRANÇAIS DE SPECIALITE.....	63
2.2.1. DEFINITION ET EXTENSION DU FOS	64
2.2.2. INTERPRETATION DE LA LANGUE DE SPECIALITE.....	66
D. DELIMITATION ET CHAMP D'INVESTIGATION DU FRANÇAIS DE LA DIPLOMATIE	68
2.2.3. DELIMITATION	68
2.2.4. CHAMP D'INVESTIGATION	68
CHAPITRE III - CARACTERISATION ET HYPOTHESES DES POLITIQUES LINGUISTIQUES EDUCATIVES DANS LE CONTEXTE DU FRANÇAIS DE LA DIPLOMATIE.....	71
3. LANGUE COMME VECTEUR D'ACQUISITION DE COMPETENCE.....	71
3.1. PROCESSUS DE TRANSFORMATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE EDUCATIVE.....	72
3.1.2. ARTICULATION STRATEGIQUE ET ORIENTATIONS DES POLITIQUES EDUCATIVES....	72
3.1.3. POINT DE VUE DIDACTIQUE.....	73
3.1.4. LES APLOMBS DIDACTIQUES MODERNES ET DES POLITIQUES EDUCATIVES.....	73
3.2. LE SYSTEME DES LANGUES DE SPECIALITE.....	75
3.2.1. ESQUISSE HISTORIQUE SUR L'ENVERGURE DIPLOMATIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE	78
3.2.2. STATUT ET PRIVILEGE DE LA LANGUE FRANÇAISE.....	79
3.2.3. LANGUE FRANÇAISE ET DIPLOMATIE : DES ALLIES DE LONGUES DATES.....	81
3.3. DES RAISONS DE LA VALIDATION DU FRANÇAIS DE LA DIPLOMATIE.....	82
3.3.1 MUTATIONS CONTEXTUELLES ET LINGUISTIQUES	84
CHAPITRE IV LES POLITIQUES LINGUISTIQUES	87
4. DIVERSITE DES POLITIQUES LINGUISTIQUES	87
4.1. CONCEPTUALISATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE	87
4.1.1. NIVEAUX D'OPERABILITE DES POLITIQUES LINGUISTIQUES.....	88
4.1.2. LE SYSTEME EDUCATIF ET LES POLITIQUES LINGUISTIQUES.....	89
4.1.3. DETERMINATION D'UN CHOIX POUR UNE POLITIQUE LINGUISTIQUE	90
4.2. CONTEXTUALISATION ET CONDITIONS DES POLITIQUES LINGUISTIQUES.....	91
4.2.1. CONTEXTE.....	91
4.2.2. LES CONDITIONS.....	92
CONCLUSION PARTIELLE.....	94
CHAPITRE V LES POLITIQUES LINGUISTIQUES EDUCATIVES	97
5. APERÇU GENERAL.....	97
5.1. CONCEPTS DEFINITOIRES DES POLITIQUES LINGUISTIQUES FRANÇAISES.....	99
5.2. LES QUATRE FACTEURS DETERMINANTS DE POLITIQUE LINGUISTIQUE.....	101
5.3. LA DIPLOMATIE ET LA LANGUE FRANÇAISE	102
5.3.1. LES POSITIONS D'ORDRE SOCIOLOGIQUE ET STRATEGIQUE	102
5.3.2. PRESCRIPTION D'ORDRE PROFESSIONNEL ET SCIENTIFIQUE.....	103
5.3.3. LA PERFORMANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET DIPLOMATIE.....	104
5.3.5. BILINGUISME : ATOUTS ET FACTEURS D'INTEGRATION.....	106

5.3.6. LE MULTILINGUISME COMME OUTIL DE TRAVAIL DIPLOMATIQUE.....	107
5.3.6. LE MULTILINGUISME ET LA PERFORMANCE DU DIPLOMATE.....	108
5.4. DOMAINE D'ETUDES DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE.....	108
5.4.1. ASPECT INTERPRETATIF DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE.....	109
5.4.2. LES POLITIQUES LINGUISTIQUES : UNE SYSTEMATISATION CONTEXTUELLE.....	113
5.4.3. IDENTIFICATION DES DIFFERENTS PALIERS QUI STRUCTURENT GENERALEMENT LES POLITIQUES LINGUISTIQUES.....	114
A-) GLOTTOPOLITIQUE.....	115
B-) L'INTERVENTION.....	116
C-) LA PLANIFICATION.....	117
D-) L'AMENAGEMENT.....	118
E-) LE DISPOSITIF.....	118
F-) LA POLITIQUE COMME L'ART OU UNE PRATIQUE.....	119
G-) L'EVALUATION.....	119
5.5. LES POLITIQUES LINGUISTIQUES EDUCATIVES ET L'ACTION CONCEPTUELLE.....	125
5.5.1. GESTION DES LANGUES ET POLITIQUE EDUCATIVE.....	126
5.5.2. EXPANSION DE LA NOTION DE POLITIQUES LINGUISTIQUES EDUCATIVES.....	129
5.5.3. POLITIQUE LINGUISTIQUE ET PLANIFICATION LINGUISTIQUE : LES FONDEMENTS D'UNE DISCIPLINE.....	130
5.5.4. LES APPORTS DES POLITIQUES LINGUISTIQUES DANS LES ENSEIGNEMENTS DES LANGUES.....	131
5.5.5. PRINCIPE DES POLITIQUES LINGUISTIQUES EDUCATIVES : LE PLURILINGUISME.....	132
5.5.6. LA COMPETENCE PLURILINGUE.....	134
5.6. REPERTOIRE LINGUISTIQUE.....	136
5.6.1. PLURALITE DES ACTEURS DE POLITIQUES LINGUISTIQUES EDUCATIVES.....	137
DEUXIEME PARTIE : RECHERCHE APPLIQUEE.....	140
CHAPITRE VI LES TRAVAUX DE RECHERCHE ENTREPRIS DANS LE CONTEXTE DU FRANÇAIS DE LA DIPLOMATIE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES.....	141
6.2. DU POINT DE VUE DE LA COMMUNICATION INTERNE.....	142
6.3. LA THEORIE DE L'ENONCIATION, UNE APPROCHE PHENOMENOLOGIQUE DU TEMPS DANS LE LANGAGE ET DU TEMPS DU LANGAGE.....	143
6.3.1. LES MARQUES ENONCIATIVES.....	144
6.3.2. MODALISATIONS.....	144
6.4. LE LEXIQUE.....	145
6.5. ÉTUDE DE LA FORME.....	146
6.6. COMMUNICATION MULTILATERALE OCCASIONNELLE : LA NOTE VERBALE.....	146
6.7. COMMUNICATION MULTILATERALE OCCASIONNELLE : LE COMMUNIQUE FINAL.....	147
6.8. COMMUNICATION BILATERALE : MEMORANDUM ET NOTE DE PROTESTATION.....	147
6.9. PRATIQUE DES RELATIONS INTERNATIONALES EN FRANÇAIS.....	148
CONCLUSION PARTIELLE.....	149
CHAPITRE VII LE REPERTOIRE DES DIFFERENTES POLITIQUES LINGUISTIQUES.....	151
7. POLITIQUES D'ASSIMILATION.....	151
7.1. POLITIQUE DE NON-INTERVENTION.....	151
7.4. POLITIQUES LINGUISTIQUES DE VALORISATION DE LA LANGUE OFFICIELLE.....	152

7.4.1. L'UNILINGUISME	152
7.4.2. POLITIQUES LINGUISTIQUE SECTORIELLES	152
7.4.3. POLITIQUES LINGUISTIQUE DE STATUT JURIDIQUE DIFFERENCIE	153
7.4.4. POLITIQUES DE BILINGUISME (OU DE TRILINGUISME).....	153
- LE BILINGUISME FONDE SUR LES DROITS PERSONNELS (SANS LIMITE TERRITORIALE)	153
- LE BILINGUISME FONDE SUR LES DROITS PERSONNELS TERRITORIALISES.....	153
- LE BILINGUISME FONDE SUR LES DROITS TERRITORIAUX.....	154
7.5. POLITIQUES DE MULTILINGUISME STRATEGIQUE.....	154
7.5.1. POLITIQUES D'INTERNATIONALISATION LINGUISTIQUE	154
7.5.2. POLITIQUES LINGUISTIQUES MIXTES	155
CHAPITRE VIII POLITIQUE LINGUISTIQUE EDUCATIVE DU FRANÇAIS AU SEIN DE L'UNION EUROPEENNE	157
8. POLITIQUE DU MULTILINGUISME DE L'UE : TOUTES LES LANGUES SONT IDENTIQUES	157
8.1. STRATEGIES ET PRIORITES EN MATIERE D'USAGE DES LANGUES DONT LE FRANÇAIS	159
8.2. ACTIONS EN FAVEUR DU MULTILINGUISME AVEC LE FRANÇAIS DE LA DIPLOMATIE	161
8.2.1. IDENTITE ET DIVERGENCES.....	161
8.2.2 LE CAS DES INSTITUTIONS EUROPEENNES.....	162
8.2.3. NUANCE DES TERMES ET EXPRESSIONS	163
8.2.4. L'IMAGE QUE NOUS NOUS FAISONS DU FRANÇAIS DE LA DIPLOMATIE.....	163
8.2.5. LA FORMES DES DOCUMENTS ET LEUR STRUCTURE	163
8.2.6. EST-CE UNE CARACTERISTIQUE DE L'IDENTITE.....	164
8.3. LES TITRES	164
8.3.1. L'EXISTENCE DU FRANÇAIS DE LA DIPLOMATIE	166
8.3.2. ENJEUX	166
8.3.3. SUR LE PLAN DES PERSPECTIVES	167
TROISIEME PARTIE : RECHERCHE ACTION	169
CHAPITRE IX UN SUPPORT NUMERIQUE VECTEUR DES POLITIQUES LINGUISTIQUES EDUCATIVES	171
9. MEDIATISATION DES EMPREINTES QUALITES DU FRANÇAIS DE LA DIPLOMATIE	171
9.1. INGENIERIE DE LA FORMATION.....	173
9.1.1. MISE EN PLACE DU DISPOSITIF PEDAGOGIQUE	174
9.1.2. LES CENTRES DE RESSOURCES PEDAGOGIQUES ET MULTIMEDIA.....	175
9.1.3. ENVIRONNEMENTS NUMERIQUES, LES LOGICIELS POUR L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS DE LA DIPLOMATIE.....	176
A) FORMATION DES FORMATEURS	177
B) SCOLARITE PEDAGOGIQUE AVEC MOODLE BITNAMI	178
C) SCENARIOS PEDAGOGIQUES DE COURS AVEC LES APPLICATIONS.....	179
D) CREATION DE LEXIQUES PROFESSIONNELS.....	179
E) ACTIVITES DU FORMATEUR ET MATERIEL PEDAGOGIQUE	180
F) DEVELOPPEMENT D'UN PARCOURS D'APPRENTISSAGE CONSEILLE DANS MOODLE	180
G) MEDIATISATION D'ACTIVITES D'APPRENTISSAGE AVEC MOODLE	180
H) GESTION DE SITUATIONS-PROBLEMES DIDACTIQUES	181
CHAPITRE X L'ACCES A L'EDUCATION NUMERIQUE UN ENJEU PLANETAIRE	183
10. LE NUMERIQUE COMME VECTEUR D'INFLUENCE ET DIPLOMATIE D'INFLUENCE.....	183

A) DANS LE PATRIMOINE DE LA LANGUE FRANÇAISE	183
B) L'OBJECTIF DES ACTIONS POLITIQUES EDUCATIVES AVEC LE NUMERIQUE ?	184
C) LA STRATEGIE DE DIPLOMATIE D'INFLUENCE NUMERIQUE DU QUAI D'ORSAY	185
D) LES DOMAINES D'ACTION DE LA DIPLOMATIE NUMERIQUE FRANÇAISE.....	185
E) APPROCHE LINGUISTIQUE EDUCATIVE DES ENVIRONNEMENTS NUMERIQUES.....	186
10.1. LES RAISONS D'ETRE DU PROJET.....	188
10.1.1. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES.....	188
10.1.2. INTERPRETATION DU PROJET.....	190
10.1.3. INTERPRETATION DES PROBLEMES ET BESOINS SPECIFIQUES	190
10.1.4. CAHIER DES CHARGES	191
10.2. ACTIVITES ET PRATIQUES PEDAGOGIQUES.....	191
10.2.1. LA SELECTION DES OUTILS TICE ET DIGITAL LEARNING	193
10.2.2. LES POSSIBILITES OFFERTES PAR LA PLATEFORME MOODLE BITNAMI.....	193
10.2.3. CONSTRUCTION DE LA PROGRESSION PEDAGOGIQUE.....	194
CHAPITRE XI PLATEFORME PEDAGOGIQUE ET INTERACTIVE POUR LE FRANÇAIS DE LA DIPLOMATIE.....	197
1. APERÇU GENERAL SUR LA PLATEFORME PEDAGOGIQUE ET INTERACTIVE.....	197
1.1. DESCRIPTION DE LA PLATEFORME COMPET@NCES.....	198
11.1. STRUCTURATION ET CONTENU DES LEÇONS.....	200
11.2. CORRESPONDANCE ENTRE LES MINISTERES DES AFFAIRES ÉTRANGERES ET LES MISSIONS DIPLOMATIQUES.....	200
11.3. NORMES DE SPECIFICITES DE LA CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE.....	200
11.4. LA POLITIQUE DE LA LANGUE DANS LA CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE	202
11.5. FORMES DE DOCUMENTS EN DIPLOMATIE	206
11.5.1. REPERTOIRE DE STRUCTURES DES TYPES DE CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE.....	207
11.5.2. HETEROGENEITE DES CORRESPONDANCES DIPLOMATIQUES.....	224
11.6. SCENARISATION.....	230
A. LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT	230
1. PRESENTATION DU COURS	231
2. STRATEGIE	233
3. LE ROLE ET LE TRAITEMENT DES DOCUMENTS DECLENCHEURS	233
4. LA DEMARCHE SYSTEMIQUE	234
11.7. ROLE DES TICE	235
1 - LA GRANULARISATION DES CONTENUS.....	235
2 - DESIGN PEDAGOGIQUE	236
11.8. LES OBJECTIFS DE LA PLATEFORME INTERACTIVE.....	236
11.8.1. OBJECTIFS SPECIFIQUES DU PROJET DE FORMATION.....	239
11.8.2. STRATEGIES PEDAGOGIQUES.....	240
11.8.3. REALISATION TECHNIQUE DU SCENARIO PEDAGOGIQUE.....	241
11.9 TRAITS CARACTERISTIQUES DES DOCUMENTS DIPLOMATIQUES	242
11.9.1 LA STRUCTURE ET MORPHOLOGIE DES TRAITES.....	242
11.9.2. ANALYSE AU NIVEAU MORPHOSYNTAXIQUE.....	244
11.9.3. DOCUMENTS AUTHENTIQUES	246
11.9.4 QUELQUES TRAITES CARACTERISTIQUES DES DOCUMENTS DIPLOMATIQUES	246

11.9.5. DEGRE STYLISTIQUE	246
11.9.6. PALIER LEXICO-SEMANTIQUE OU/ET TERMINOLOGIQUE.....	247
11.10 PRESENTATION DE LA PLATEFORME AUX DIPLOMATES APPRENANTS	251
11.10.1 PLATEFORME MOODLE.....	252
CHAPITRE XII METHODOLOGIE D'ENSEIGNEMENT AVEC LA PLATEFORME MOODLE.....	256
12.1. L'APPROCHE SOCIOCONSTRUCTIVISTE ET LA PERSPECTIVE ACTIONNELLE	256
12.2 UN EQUILIBRE A RESPECTER ENTRE LES DIFFERENTES ACTIVITES LANGAGIERES..	258
12.2.1 EXPERIMENTATION DE LA PLATEFORME	259
12.2.2 OBJECTIFS DE L'EXPERIMENTATION	259
12.2.3. CONSIGNES POUR L'EXPERIMENTATION	260
12.3 ÉVALUATION	260
12.3.1 LES DIMENSIONS DE L'EVALUATION DE NOTRE PLATEFORME	261
12.3.2 CONCLUSION DE L'EVALUATION DU DISPOSITIF DE FORMATION	262
12.5. LE DISPOSITIF DE FORMATION POUR LE FRANÇAIS DE LA DIPLOMATIE	262
I- CONVENTION DE CODIFICATION.....	262
CONCLUSION GENERALE.....	270
BIBLIOGRAPHIE	284
GLOSSAIRE	311
INDEX DES ENTREES.....	328
INDEX DES NOMS D'AUTEUR.....	339
LISTE DES TABLEAUX – FIGURES ET DOCUMENTS.....	342
TABLE DES FIGURES	343
TABLEAUX.....	344
TABLE DES DOCUMENTS	345
ANNEXES.....	346
I. VADE – MECUM	351
II. LE FRANÇAIS DANS LES INSTITUTIONS EUROPEENNES	351
III. LA LANGUE FRANÇAISE, UNE REALITE INTERNATIONALE	352
QUESTIONNAIRE D'ENQUETE	386
ENVIRONNEMENT NUMERIQUE INTERACTIF / PLATEFORME INTERACTIVE.....	408
INTERFACE & PRESENTATION	408
SITOGRAFIE	417
REFERENCE ELECTRONIQUE.....	418
TABLE DES MATIERES	419

Titre : « Les politiques linguistiques éducatives du français de la diplomatie et des relations internationales dans l'écosystème numérique ».

Mots clés : *Sciences du langage, politiques linguistiques éducatives, didactique des langues et contexte, diplomatie, plateforme pédagogique numérique interactive (LMS) Moodle*

Résumé : Notre postulat se résume au fait que le français de la diplomatie constitue un vecteur des politiques linguistiques éducatives. Nous abordons à la fois la notion de politiques linguistiques éducatives et le français de la diplomatie. Il faudra pour cela trouver des approches nouvelles permettant de mettre en œuvre des stratégies pour l'apprentissage, la formation et disposer des données qui permettront de mettre en place une plateforme pédagogique et interactive. Certains aspects de la langue française, telle qu'elle apparaît selon l'usage qu'en font les diplomates dans l'accomplissement de leur mission, sont aussi explorés.

La base de notre corpus se focalise sur des instruments en diplomatie, dans l'objectif de mettre en relief son objet, proprement linguistique et arriver à une typologie. La diplomatie est aussi une affaire de langue et l'influence croissante qu'exercent désormais les nouveaux moyens de communication numérique sur les formes traditionnelles de la communication internationale sont d'autant plus prépondérants. Notre approche est analytique et permet de mettre en évidence la spécificité de cette variété de langue. Elle s'est faite en différents niveaux de structuration de la langue française. (Syntaxe, lexique, rhétorique, énonciation, niveau de langue, argumentation, pragmatique,) etc.

Il s'agit en effet d'une politologie linguistique qui s'inscrit dans un cadre théorique et conceptuel en exploration, dont l'efficacité a pu être testée sur le terrain dans les différents contextes ; cadre théorique qui est emprunté pour l'essentiel aux linguistes et est enrichi des analyses d'auteurs comme Robert Chaudenson, Louis-Jean Calvet, Loïc Depecker, Henri Boyer, Spolsky...

Un focus sur les enjeux politiques institutionnels nous permet de décrire les dispositifs et les acteurs des politiques linguistiques éducatives, déjà mises en place, voire envisager d'autres moyens techniques à implémenter.

La conception de la plateforme pédagogique et interactive du français de la diplomatie, engage la diffusion et la promotion du français. Compte tenu de l'universalisation de tous les métiers, les langues sont devenues un argument professionnel décisif et, de ce fait, les environnements numériques fournissent eux aussi un recours très utile. Les politiques linguistiques éducatives ne sauraient négliger ce phénomène.

Title: «French language educational policies for diplomacy and international relations in digital ecosystem».

Keywords: *Language Sciences, Language Education Policy, Language Didactics and context, Multilingualism, Diplomacy, Moodle Interactive digital Educational Platform (LMS)*

Abstract: Our postulate comes down to the fact that French for diplomacy constitutes a vector of language education policies. We address both the notion of language education policies and French diplomacy. This will require finding new approaches to implement strategies for learning, training and have the data that will allow the establishment of an educational and interactive platform. Certain aspects of the French language, as it appears according to the use made of it by diplomats in the performance of their mission, are also explored.

The basis of our corpus focuses on instruments in diplomacy, with the objective of highlighting its purely linguistic object and arriving at a typology. Diplomacy is also a matter of language, and the growing influence that new means of digital communication now exert on traditional forms of international communication is all the more prominent. Our approach is analytical and allows us to highlight the specificity of this variety of language. It took place in different levels of structuring of the French language. (Syntax, lexicon, rhetoric, enunciation, language level, argumentation, pragmatics,) etc.

It is in fact a linguistic political science that fits into a theoretical and conceptual framework under exploration, the effectiveness of which has been tested in the field in different contexts; theoretical framework which is mainly borrowed from linguists and is enriched by analyzes of authors such as Robert Chaudenson, Louis-Jean Calvet, Loïc Depecker, Henri Boyer, Spolsky ...

A focus on institutional political issues allows us to describe the devices and actors of language education policies, already in place, and even consider other technical means to be implemented.

The design of the educational and interactive platform for French diplomacy involves the dissemination and promotion of French. Given the universalization of all professions, languages have become a decisive professional argument and, as a result, digital environments also provide a very useful resource. Language education policies cannot overlook this phenomenon.